SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXX. — 1910

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 et 6 (Place Kléber)
1910

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXX. — 1910

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 et 6 (Place Kléber)

1910

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

(1909-1910)

MM. Bassompierre.
Bérenger.
Capifali.
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Engel.
Fabre.
Flahault.
Gasser.
Gillot.
Girod.

MM. Jullian Charles.
Koch.
de Malaussène.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pousseur.
René-Leclerc.
Rocchisani.
Roux-Freissineng.
Sandras.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Dr Gasser.
Vice-Présidents : Gillot.
Doumergue.
Secrétaire général : Flahault.
Trésorier : Pock.
Bibliothécaire-archiviste : Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique : Rocchisani.
Secrétaire-adjoint *id.* : Koch.
Secrétaire pour la Section archéologique : Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint *id.* : Engel.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Gasser.
Gillot.
Doumergue.

MM. Flahault.
Rocchisani.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

Capifali.
Dangles.
Sandras.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mars 1910

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien Ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 10, rue Stanislas, Paris.
Le Colonel Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun, Théogène, avocat, 7, boulevard Seguin, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Foureau, id.
Monteil, id.
Nansen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

MM. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 61, rue Scheffer, Paris.

Dr Carton, médecin-major de 1re classe au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Flamand J. B. M., professeur à la Faculté des Sciences, 6, rue Barbès, Alger.

Gentil L., maître de conférences à l'Université de Paris, Sorbonne, 65, boulevard Pasteur, Paris.

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE (1)

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 100 francs

MM. Azan P., capitaine d'infanterie, rue des Cités, Autun.

Bonnard, avocat, Tunis.

Cheylard, chef de bataillon en retraite, Bois-la-Reine, Mustapha-Alger.

Delinon, directeur de la Cie du Gaz, Barcelone.

Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.

Goyt, topographe principal en retraite, 31, cours Saint-André, Grenoble.

Massenet, ingénieur civil, 27 bis, quai d'Orsay, Paris.

Pallary P., instituteur à l'école d'Eckmühl, Oran.

Pastorino, notaire, 3, boulevard Seguin, Oran.

Thorin, propriétaire, Pont-Albin, Oran.

---

(1) MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Amillac Albin père, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

Amoros Thomas, négociant, Gambetta, **Oran**.

Mme Anfré, villa Gauthier, rue des Oliviers, Saint-Eugène, **Oran**.

MM. Anfré, lieutenant à l'État-Major de la Division, **Oran**.

Anglard Jean, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Antoine Alfred, conducteur des Ponts et Chaussées, 21, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Aracil (abbé) vicaire à l'église Saint-Louis, **Oran**.

Arambourg Camille, ingénieur I. N. A., domaine Saint-Joseph, **Oran**.

Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

Arditti R., rabbin de la circonscription consistoriale de Tlemcen.

Ardoin, inspecteur, chef du Service Topographique, **Oran**.

Argoud Paul, vétérinaire de l'Abattoir, **Oran**.

Armitage (Esq. S.), ingénieur, Hammam Selama (Port-aux-Poules) ; à Londres : 1, Braunton Mansions, 28, Rosbery Avenue.

Arnould Alfred, commis des Postes, Bureau Central, **Oran**.

Aucher G., interprète judiciaire, Arzew.

Auzas, professeur au Lycée, 4, rue Vieille-Mosquée, **Oran**.

Ballongue, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Barbe, professeur au Lycée, **Oran**.

Barber, consul d'Angleterre, quai Sainte-Marie, **Oran**.

Barbin, instituteur, Lalla-Maghnia.

Barthélemy, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran**.

Bartholomé, directeur des Tramways électriques, **Oran**.

Bartibas, pharmacien, conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran**.

Bartoli fils, propriétaire, 7, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

Baschung, général gouverneur de la place d'Oran, rue de Wagram, **Oran**.

Bassompierre, médecin-principal de 1re classe, directeur du Service de Santé de la division de Tunisie, Tunis.

Battesti, chef de bataillon au 3e Zouaves, Philippeville.

Baudry, lieutenant de vaisseau, Brest (Finistère).

Bauger, capitaine au 14e Régiment d'Infanterie, Toulouse.

Beaudoin, propriétaire, 15, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 62, rue de Mostaganem, **Oran**.

Behague, capitaine au 151e Régiment d'Infanterie, Verdun.

Behr Fr., négociant en vins, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran**.

Bel Alfred, directeur de la Médersa, Tlemcen.

Bel Edgar, professeur au Lycée, conservateur-adjoint du Musée, rue Say, **Oran**.

Mme Belon, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.

Ben Aouda Hadj Abed ben Miloud ben Chikh, caïd de la commune de l'Oued Djemaà, commune mixte de Zemmorah

MM. Ben Danou César, vétérinaire clavelisateur, 60, boulevard Clichy, pavillon n° 4, Paris.

Ben Daoud, colonel en retraite, 12, rue de Wagram, **Oran**.

Bendjo Prosper, négociant, 32, boulevard National, **Oran**.

Ben el Hadj Djelloul Ahmed ben Ahmed, caïd des Ouled Berkate, commune mixte de Zemmorah.

Benrahou Mohamed, fondé de pouvoirs de la Maison Bel-Hadj, Nemours.

Ben Saad, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, **Oran**.

Bérenger, capitaine en retraite, 12, rue Beauprêtre, **Oran**.

Bernard, lieutenant à la Compagnie Saharienne de Colomb-Béchar.

Bertrand H., répartiteur en retraite, 11, rue Pélissier, **Oran**.

Bertrand, propriétaire, conseiller général, Inkermann.

Bessière Adrien, receveur des Contributions diverses, Montagnac.

Bethenod, propriétaire, faubourg de Miramar, **Oran**.

Beugnot, capitaine de cavalerie hors cadres, détaché en Mauritanie, par Dakar (Afrique Occidentale).

Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 40, rue d'Arzew, **Oran**.

Bibliothèque du Bureau arabe, Lalla-Maghnia.

Bibliothèque de la classe de 3e Moderne au Lycée, **Oran**.

Bidaine Paul, administrateur des Colonies, Dakar.

Bienabe Justin, comptable au Service topographique, **Oran**.

Bigault de Cazanove, administrateur de la commune mixte, Saïda.

Bister P., interprète judiciaire, Relizane.

Blanc, docteur en médecine, 1, rue Général Joubert, **Oran**.

Blanchet Louis, négociant, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran**.

Boissin, directeur de l'Ecole Sédiman, **Oran**.

Bonifay Paul, propriétaire, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Bons Gabriel, capitaine d'artillerie en retraite, délégué financier, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Bories Auguste, délégué financier, Mostaganem.

Borne, officier d'administration de 1re classe du Génie, au Château-Neuf, **Oran**.

Bosc P., négociant, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran**.

Bougnol Jules, notaire, Sidi-bel-Abbès.

Bou Khalloua Bou Abdallah ben Mohammed, cadi à la mahakma, Relizane.

Bouty Joseph, pharmacien, Tlemcen.

de Boyer de Choisy, élève à l'École primaire supérieure, 32, boulevard de l'Est, Sidi-bel-Abbès.

Brincat Emmanuel, principal clerc de notaire, 35, rue de la Bibliothèque, Marseille.

Bruneau, professeur de dessin au Lycée, 10, rue de Gênes, **Oran**.

Brunel Camille, géomètre principal en retraite, 14, rue d'Anjou, Alger.

Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 101, rue de Mostaganem, **Oran**.

Brustlein Henri, ingénieur-constructeur 72, rue d'Arzew, **Oran**.

Buzenet Jean, propriétaire, Brédéah.

Camara oficial de Commercio, Industria y Navegacion de Melilla.

Camus Arsène, propriétaire, Bou-Henni.

Canal J., ingénieur civil, chef de bureau à la Direction générale des Travaux publics, 42, rue Marceschau, Tunis.

Capifali, receveur des Postes et Télégraphes, boulevard Malakoff, **Oran**.

Caraffa J., pharmacien, place Kléber, **Oran**.

Cardona, chancelier du Consulat d'Espagne, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole, Tlemcen.

Carli, agent général d'assurances, 18, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Carrafang, propriétaire, délégué financier, Saïda.

Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 24, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

Castanié Joseph, armateur, rue Canrobert, Miramar supérieur, **Oran**.

Catroux, capitaine au 2e Régiment Étranger, Beni-Ounif.

Caudrillier, inspecteur d'Académie, **Oran**.

Cayla Emile, fils, ingénieur-architecte, rue El-Moungar, **Oran**.

Chabaud Paul, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Champion Victor, administrateur-adjoint, Montagnac.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. CHANDELIER Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

CHANSON (abbé), curé de Sebdou.

CHAPELIN, propriétaire, rue Marie Thérèse, **Oran**.

CHARREIX Jacques, officier interprète de 2e classe, au Bureau des Affaires Indigènes, El Oued (Constantine).

CHATELIN Louis-Armand, propriétaire, 24, rue Kimburn, **Oran**.

CHATROUSSE Abel, administrateur des Affaires Indigènes, détaché à la Préfecture, **Oran**.

CHOLET, directeur des services des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, **Oran**.

CHOLET Alfred, ingénieur de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, **Oran**.

CLÉSIOT Gaston, négociant en grains, Sidi-bel-Abbès.

COHEN-SOLAL E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

COHEN-SOLAL A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

COLOMBANI Jules, docteur en médecine, rue de Lyon, **Oran**.

CONSEIL MUNICIPAL DE PERRÉGAUX.

CONSEIL MUNICIPAL DE RELIZANE.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAÏDA.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS-DU-SIG.

CONSEIL MUNICIPAL DE SIDI-BEL-ABBÈS.

CONSTANTINI, inspecteur des Douanes, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

CORRIÉRAS, instituteur, Sidi-bel-Abbès.

COTTENEST Gaston, capitaine au 53e d'Infanterie, villa Sainte-Anne, route de Prades, Perpignan.

COUR A., professeur à la Médersa, Tlemcen.

COURCELLE Abel, docteur en médecine, 26, boulevard Malakoff, **Oran**.

COURRECH, directeur de l'Ecole du faubourg d'Eckmühl, **Oran**.

COURTINAT, avocat-défenseur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

CRUCK Eugène, rédacteur à *l'Echo d'Oran*, 28, rue d'Arzew, **Oran**.

DALBÉRA Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.

DALBIEZ, colonel, commandant le 2e Régiment de Zouaves, boulevard National, 15, **Oran**.

DANGLES Victor, géomètre du Service Topographique, 4, rue Saint-Louis, **Oran**.

DARMON Moïse de Guenoun, mercier, 3, place d'Armes, **Oran**.

DAUDRIEU Alfred, propriétaire, route d'Arcole, **Oran**.

DÉCHAUD Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Deckers, armateur, agence Laurens-Deckers, Alger.
Décrion Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.
Delage, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la circonscription Est, rue La Tour d'Auvergne, **Oran**.
Delarue, instituteur à l'école Sédiman, **Oran**.
Demas Dominique, architecte-voyer, Tiaret.
Deros Julien, négociant, place Garbé, maison Ribeton, **Oran**.
Derrien Louis, ingénieur-chimiste, 1, rue Auber, **Oran**.
Deschamps, adjudant méhariste à la Compagnie saharienne de la Saoura, Beni-Abbès.
Descours, propriétaire, maire, Saint-Denis-du-Sig.
Didière, vérificateur du Service topographique, en retraite, jardin Welsford, **Oran**.
Direction des Affaires Indigènes de la Division, **Oran**.
Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, boulevard Seguin, **Oran**.
Doumergue, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, **Oran**.
Douzans, médecin-major de 2e classe, Nemours.
Dréveton Julien, propriétaire, Nédromah.
Ducomps, vétérinaire sanitaire, Frendah.
Dunis, docteur en médecine, Saint-Denis du-Sig.
Dupuy Charles, négociant, 10, boulevard Charlemagne, **Oran**.
Durand, professeur au Lycée, 16, boulevard Sébastopol, **Oran**.
Duret Ferdinand, avocat, délégué financier, 1er adjoint au maire, 2, rue de la Bastille, **Oran**.
Dutartre, commandant en retraite, Eckmühl, **Oran**.
Duzan, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

Elghozi Moïse, négociant, 40, boulevard National, **Oran**.
Elliker, ingénieur de la voie à la Cie des Chemins de fer de l'O. A., Sidi bel-Abbès.
Emerat, négociant, conseiller général, place d'Orléans, **Oran**.
Engel, ingénieur civil E.C.P., 32, boulevard National, **Oran**.
Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte, Renault.
Etienne Eug., député, ancien Ministre de la Guerre, 11 bis, rue Saint-Dominique, Paris.
Evêque (L') du diocèse, **Oran**.
Evrard, inspecteur de l'enseignement primaire indigène, Eckmühl, **Oran**.

Fabre (abbé), curé de Saint-Denis-du-Sig.
Fabre, receveur des Contributions diverses, Tiaret.
Fabre Elisée, sous-chef de section à la Recette principale des Postes et Télégraphes, 3, rue des Arènes, **Oran**.
Fabre la Maurelle, commis aux Chemins de fer de l'Etat, 6, rue de l'Artillerie, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. FABRIÈS, docteur en médecine, Sidi-bel-Abbès.

FARIAU, chef de bataillon, Berkane (Maroc, par Lalla-Maghnia).

FARJON Ernest, propriétaire, rue du Chemin de Fer, **Oran**.

FARNET Ernest, dessinateur au Service Topographique, 9, place de la République, **Oran**.

FAURE Jean, entrepreneur, 50, rue d'Arzew, **Oran**.

FÉRAUD, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

FLAHAULT, ingénieur E.C.P., 2 bis, boulevard Charlemagne, **Oran**.

FORT, lieutenant au 22e bataillon alpin de chasseurs, Albertville.

FOULD Alfred-Israël, propriétaire, 32, boulevard National, **Oran**.

FOULQUIER, docteur en médecine, 7, rue de Mostaganem, **Oran**.

FOUQUE Laurent, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran**.

FOURNIAL, médecin-major au 3e Régiment d'Infanterie, Marseille.

FOURNIER P., capitaine aux Affaires Indigènes, Oulad Djellal, par Biskra (Constantine).

FRONTY, directeur du Crédit Lyonnais, **Oran**.

GABRIEL Charles, courtier en vins, faubourg d'Eckmühl, **Oran**.

GACEM MILOUD BEN DJILALI BEN ARBI, adel à la mahakma, Relizane.

GACHET Paul, négociant, place des Quinconces, **Oran**.

GALAN (abbé) curé de Saint-Eugène, **Oran**.

GAME Louis, juge de paix, Arzew.

GAQUIÈRE, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, boulevard National, **Oran**.

GARNIER, libraire, boulevard Malakoff, **Oran**.

GAROBY Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**

GAROBY Jean, professeur à la Médersa, Alger.

GASQUET Camille, notaire, Orléansville.

GASSER, docteur en médecine, conseiller général, 1, rue Général Joubert, **Oran**.

GAUBERT, directeur des Contributions Diverses, place de la République, **Oran**.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole Coloniale, 9, rue Bara, Paris (VIe).

GAUDIBERT, docteur en médecine, rue Lahitte, **Oran**.

GAUTHIER, capitaine du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Laghouat.

GAY Adrien, secrétaire général de la Mairie, **Oran**.

GÉRARD E., propriétaire, Palikao.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Gibou Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda.

Gillot Henry, professeur au Lycée, plateau Sainte-Thérèse, **Oran**.

Giraud Amédée, villa Fanny, faubourg Del Monte, **Oran**.

Giraud Casimir, banquier, 26, rue d'Orléans, **Oran**.

Giraud Edmond, avoué, Alger.

Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'Hôpital civil, 10, rue Ampère, **Oran**.

Grandjean, directeur de l'Ecole de la rue Mirauchaux, **Oran**.

Griguer Jules, interprète auxiliaire, Tiaret.

Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh.

Gsell, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques, 77, rue Michelet, Alger.

Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran**.

Guigue Paul, directeur des Messageries Nationales, rue des Jardins, **Oran**.

Guilhon, publiciste, 4, rue Béranger, **Oran**.

Guillaume, préparateur au Lycée, 3, rue Vieille-Mosquée, **Oran**.

Guillet, général de brigade du cadre de réserve de l'Etat-Major de l'Armée, 108bis, rue d'Arzew, **Oran**.

Guirand, avoué, 18, rue de Belleville, **Oran**.

Hadj Hacène Allal, instituteur-adjoint à l'école principale d'indigènes, officier de l'Instruction publique, 10, rue Léoben, **Oran**.

Harburger Jules, avocat, 2, rue Séguin, **Oran**.

Hassan Léon, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran**.

Heintz Désiré et fils, imprimeurs, 20, boulevard Malakoff, **Oran**.

Henrion, receveur à l'Abattoir, **Oran**.

Henrys P., lieutenant-colonel au 2e chasseurs d'Afrique, Tlemcen.

Hérelle Amédée propriétaire, route de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran**.

Herson, général de division du cadre de réserve, 54, avenue de Saxe, Paris.

Houdou père, propriétaire, 4, rue Beauprêtre, **Oran**.

Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran**.

Huot, capitaine, directeur du service des Affaires indigènes, Etat-Major de la division, **Oran**.

Ibrahim Bey Bensalem ben Hamida, conseiller municipal, **Oran**.

Isaac Pierre, caissier-adjoint du Mont-de-Piété, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. JACQUES Emile, avocat-défenseur, conseiller général, 18, boulevard Seguin, **Oran**.

JAÏS, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran**.

JARSAILLON, propriétaire, 35, boulevard Seguin, **Oran**.

JARSAILLON Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran**.

JASSERON Louis, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.

JEANMAIRE, professeur au Lycée, **Oran**.

JEANNEY, chef d'escadron, direction de l'Artillerie, **Oran**.

JOBERT, manufacturier, maire de la ville de Mostaganem.

JOLIET (abbé), curé de Gambetta, **Oran**.

JONCHAY (Sarton du), chef d'escadron, 3e Chasseurs d'Afrique, Constantine.

JOURDAN Emile, directeur des travaux de la ville de Mostaganem.

JULIEN Louis, propriétaire, 16, rue des Postes, Cette.

JULLIAN Charles, vice-consul de Russie, place de la République, **Oran**.

KALFON-PIMIENTA, négociant, 38, boulevard National, **Oran**.

KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

KIENER, ancien juge, boulevard de Tivoli, **Oran**.

KLEIN, administrateur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.

KOCH Adolphe, ingénieur civil, 5, rue Arago, **Oran**.

KŒBEL, directeur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran**.

KRIEGER Édouard, contrôleur principal des Contributions directes, rue Lahitte, **Oran**.

KRUMB, greffier du Conseil de Préfecture, **Oran**.

LACAVE-LAPLAGNE Jean, administrateur de la commune mixte d'Ammi-Moussa.

LACOSTE, administrateur de 1re classe de l'Inscription Maritime, **Oran**.

LAFFARGUE, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

de LAMOTHE, chef de bataillon au 4e Tirailleurs algériens, Bizerte.

LAMUR Louis, propriétaire, délégué financier, rue de Mostaganem, **Oran**.

LAPOSTOLE, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, **Oran**.

LAPUENTE Y AMAT (don José de), professeur de géographie, 21, calle del Olivar, 2e piso, Madrid.

LAURENT, conseiller général, Perrégaux.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. LAURET François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran**.

LEBON Paul, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, **Oran**.

LE CAMUS Pierre, architecte, 12, rue de la Paix, **Oran**.

LECLÈRE, lieutenant du service des Affaires Indigènes, à la Division, **Oran**.

LECOCQ, professeur d'histoire au collège, Tlemcen.

LEGEAS, capitaine au 3e régiment de Zouaves, Batna.

LEGENDRE, payeur principal de la Trésorerie d'Afrique, **Oran**.

LE MAIRE Marius, ingénieur E. C. P , 1, boulevard Seguin, **Oran**.

LEMANN G., négociant, Tunis.

LEMOISSON, professeur au Lycée, **Oran**.

LENOIR Edouard, juge de paix, Saint-Denis-du-Sig.

LERÉ, général de brigade, 12, rue de Lourmel, **Oran**.

LEVÉ, colonel, commandant le 6e régiment de Chasseurs d'Afrique, Mascara.

LEVET, commis des Postes et Télégraphes, **Oran**.

LÉVY J. S., négociant, 51, boulevard National, **Oran**.

L'HUILLIER Maurice, architecte, rue El-Moungar, **Oran**.

LISBONNE, délégué financier, maire de Sidi-bel-Abbès.

LLABADOR Oct., licencié en droit, agent maritime, Nemours.

LOGE MAÇONNIQUE " L'UNION AFRICAINE ", 26, boulevard Sébastopol, **Oran**.

LORENZO Engel, notaire, El-Arrouch.

LOUBIÈS, officier d'administration, Berguent.

LYAUTEY H., général, commandant la Division, **Oran**.

MAHIEDDINE BEN AÏSSA, membre de la Chambre de Commerce, 16, rue Denfert-Rochereau, **Oran**.

de MALAUSSÈNE Alzéari, ingénieur E. C. P. sous-directeur à la Cie du gaz, rue des Arènes, 7, **Oran**.

MANTOZ, directeur des Contributions diverses en retraite, 24, boulevard Fulton, **Oran**.

MARAVAL, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran**.

MARCHAND Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, **Oran**.

MARÉGIANO, notaire honoraire, 7, rue Edgard Weber, **Oran**.

MARGOT, officier interprète, Aïn-Sefra.

MARONNEAU, pharmacien-major, de 1re classe, Hôpital militaire, **Oran**.

MARTIN Ferdinand, avocat, 3, rue de la Paix, **Oran**.

MARTIN, capitaine, commandant supérieur du cercle de Touggourt.

MASSOL, topographe du Service Topographique, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Maury, chef de bataillon au 25e d'Infanterie, Cherbourg.

Mayaudon, notaire, rue Schneider, **Oran**.

Merle, triangulateur du Service Topographique, 7, rue de la Paix, **Oran**.

Messiah Joë, négociant, 57, rue de la Révolution, **Oran**.

Metz (de), maire de Lamoricière.

Mhammed ben Rahal, propriétaire, Nédromah.

Mical, négociant en vins, avenue de la Petite Vitesse, **Oran**.

Micheler, lieutenant-colonel, 2e Zouaves, **Oran**.

Milsom, ingénieur civil des Mines, hôtel Victor, rue d'Arzew, **Oran**.

Miramont Léon, négociant, 45, boulevard Seguin, **Oran**.

Molle, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran**.

Monbrun, avocat, 7, boulevard Seguin, **Oran**.

Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.

Mühl, vérificateur, chef de bureau du Service Topographique, **Oran**.

Nassaud, sous-préfet, Mascara.

Nataf, interprète judiciaire, Mercier-Lacombe.

Navarre H., négociant, rue de Tlemcen, **Oran**.

Nessler, consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, **Oran**.

Nicolaï, capitaine de Port en retraite, 10, rue d'Orléans, **Oran**.

Nicolas Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.

Oliva Joseph, avocat, 14, boulevard Seguin, **Oran**.

Ollivier Henri, propriétaire, boulevard d'Iéna, maison Sanchez, **Oran**.

Otten Jean, directeur de l'Usine cotonnière de Saint-Eugène, **Oran**.

Oudri, général de division, du cadre de réserve, à Durtal, (Maine-et-Loire).

Pagès Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran**.

Pallu de Lessert, avocat, 17, rue de Tournon, Paris.

Pariel, capitaine, chef de bureau des Affaires indigènes, Beni-Ounif.

Parienté, docteur en médecine, 6, boulevard Seguin, **Oran**.

Pascalet Jules, négociant, Beni-Ounif.

Passeron, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, faubourg de St-Eugène, **Oran**.

Pastre, architecte de la ville, Sidi-bel-Abbès.

Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Péquignot, directeur des Salines, Arzew.

Perez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, **Oran**.

Perez Henri, banquier, 12, boulevard Seguin, **Oran**.

Petit, lieutenant au 71ᵉ régiment d'infanterie, 16, rue de l'abbé Josselin, Saint-Brieuc.

Petit Claude, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, conseiller général, Mascara.

Peyras, employé à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest Algérien, Sidi-bel-Abbès.

Philippi, directeur de l'hôtel Continental, **Oran**.

Piérart Alexandre, administrateur-adjoint, Le Télagh.

Pinchon, médecin-major, Sidi-bel-Abbès.

Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Planté-Longchamp, receveur des Contributions diverses, Milianah.

Platel, ingénieur des Ponts et Chaussées, Tlemcen.

Pock, caissier de la *Caisse Nationale d'Epargne*, **Oran**.

Pointeau, notaire, Tlemcen.

Pontet, directeur des Contributions directes, **Oran**.

Porthé Raymond, propriétaire, Frendah.

Pouradier-Duteil, général de brigade, sous-chef de l'Etat-Major général de l'Armée, 26 bis, rue de la Fontaine, Paris.

Pourtauborde Pierre, avocat, 1, rue de la Paix. **Oran**.

Pousseur, directeur de la Compagnie du gaz, 36, boulevard National, **Oran**.

Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Montagnac.

Prailly, notaire, rue de Lyon, **Oran**.

Preignon Jacques, pharmacien, Aïn-Témouchent.

Prunier Charles, administrateur de la commune mixte de Frendah.

Quiévreux Clément, huissier, Le Télagh.

Ramier, conseiller général, rue El-Moungar, **Oran**.

Recoing Maurice, topographe, boulevard Sébastopol, maison Blanc, **Oran**.

Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

René-Leclerc, délégué général du Comité du Maroc, Tanger.

Réunion des Officiers, **Oran**.

Réunion des Officiers, Sidi-bel-Abbès.

Rey, inspecteur principal de la Cie P.-L.-M., **Oran**.

Robert, Édouard, proviseur du Lycée, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Robin, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Berkane, par Port-Say.

Rocchisani, directeur des Postes et Télégraphes, en retraite, Jardin Welsford, **Oran**.

de Rochefort, 37, boulevard Seguin, **Oran**.

Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

Roland Wilhem, capitaine, chef d'Etat-Major de la subdivision, Aïn-Sefra.

Roman Noël, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Roulland, propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

Rousset, sous-inspecteur de l'Enregistrement, rue Thierry, maison Varé, **Oran**.

Roux-Freissineng, avocat, 2, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.

Russi, docteur en médecine, vice-consul d'Italie, quai Sainte-Marie, **Oran**.

Sabatier, avocat-défenseur, président du Conseil général, Tlemcen.

Sabouret, agent général d'assurances, 32, boulevard National, **Oran**.

Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.

Saintpierre Charles, négociant, faubourg St-Charles, **Oran**.

Sajous, topographe de circonscription du Service topographique, Tiaret.

Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

Saulgeot, propriétaire, boulevard de Tivoli, villa Marie-Thérèse, **Oran**.

Saurel Jules, fils, avoué, Philippeville.

Say Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say.

Schœnberg, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Mascara.

Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran**.

Secrétant, professeur au Lycée, **Oran**.

Sénac Antonin, fondé de pouvoirs de la maison Bernauer, rue du Chemin de Fer, **Oran**.

Siégel E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran**.

Simonin, sous-inspecteur des Chemins de fer algériens de l'Etat, **Oran**.

Smadja Gaston, négociant, 41, boulevard National, **Oran**.

Soipteur, propriétaire, Tlemcen.

Souesme Stanislas, employé principal à la Compagnie des chemins de fer de l'OuestAlgérien, Sidi-bel-Abbès.

Souin, propriétaire, Lalla-Maghnia.

Souleyre, docteur en médecine, 37, boulevard Seguin, **Oran**.

Soulier, pharmacien, 44, boulevard Seguin, **Oran**.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran**.

Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran**.

Tardy, architecte, 42, boulevard Seguin, **Oran**.

Thibaudat, receveur principal des Postes et Télégraphes, **Oran**.

Thiébault, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran**.

Thirion, ingénieur électricien, 2, rue Manégat, **Oran**.

Thomas, directeur de la succursale de la Banque Thibaut, **Oran**.

Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

Tourné, inspecteur divisionnaire des Douanes, rue du Crève-Cœur, **Oran**.

Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*, place de la République, **Oran**.

Trouin César, député d'Oran, 8, rue Miromesnil, Paris.

Vaffier-Pollet, lieutenant de vaisseau de réserve, Tanger.

Valerian Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, 14, rue Charles Quint, **Oran**.

Valette, syndic de faillites, 2, rue Schneider, **Oran**.

Vallois, capitaine en retraite, Arzew.

de Valois, officier d'administration en retraite, 3, rue du Marché, **Oran**.

Varnier Maurice, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, Alger.

Venisse René, administrateur de commune mixte, contrôleur général adjoint des services de la Sûreté, au Gouvernement général de l'Algérie, 29, rue Hoche, Alger.

Vergnieaud, ingénieur des Ponts et Chaussées, villa Pouyet, Saint-Eugène, **Oran**.

Vesian (de), docteur en médecine, 9, boulevard National, **Oran**.

Viala Eugène, interprète judiciaire, Aïn-Témouchent.

Viénot, chef de bataillon en retraite, rue Say, **Oran**.

Vigy, général de division, Vannes.

Voinot, capitaine d'artillerie hors cadre, chef de bureau des Affaires Indigènes, Oudjda.

Weill, grand rabbin, 6, rue Irénée, **Oran**.

Wibratte, ingénieur des Ponts et Chaussées, détaché aux chemins de fer de l'État, Constantine.

Voir renvoi (1), page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Algérie :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapesth.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Rio de Janeiro.
St-Pétersbourg

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Mission scientifique du Maroc (*Archives Marocaines*). — — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Musée Guimet. — Office colonial. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Études algériennes. — Ministère des Colonies (*Revue coloniale*). — Société des Études maritimes et coloniales. — Société nationale des Antiquaires de France. – Le Mois colonial et maritime.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Éduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Constantine. — Société Archéologique.

Dax. — Société de Borda.

Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.

Lyon. — Muséum d'Histoire naturelle. — Société d'Anthropologie.

Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.

Saint-Hippolyte de Caton (Gard). — Revue épigraphique d'Esperandieu.

Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.

Sousse. — Société Archéologique.

Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.

Tunis. — Institut de Carthage.

Étranger :

Baltimore. — Publications Johns Hopkins.

Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.

Helsingfors. — Fennia.

Cordoba (République Argentine). — Academia nacional de Ciencias.

Leipzig. — Revue de la Société orientale allemande de linguistique.

Madrid. — Real Academia de la Historia

México. — Sociedad científica « Antonio Alzate ». — Instituto Geológico.

Naples. — Società Africana d'Italia.

Rome. — École française. — Accademia dei Lincei. — Istituto Archeologica Germanico-Romana.

Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'archéologie.

Stockholm. — Académie des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.

Upsala. — Institut Géologique de l'Université.

Torento. — The Canadian Institute.

A Rabat, chez Abdelazîz

Notes prises en 1907

En mer, vers Rabat, 16 novembre 1907.

Ce matin nous avons quitté Gibraltar et son roc grandiose, dont les flancs sauvages recèlent les canons formidables, tandis que les monstrueux cuirassés flottent à ses pieds, le long des quais où les grues élèvent leurs bras de fer, devant les arsenaux bruyants où se forgent les engins de mort : insolent défi de la civilisation industrielle et guerrière à la nonchalante Andalousie. En face, Algéziras étage ses maisons blanches et dort dans la verdure de la colline : deux mondes se contemplent à travers cette baie et un bras de mer franchi recule le voyageur de cinq siècles.

Puis, laissant derrière nous la presqu'île de Ceuta, nous avons côtoyé les falaises espagnoles, vers la pointe sablonneuse où un phare domine Tarifa, la dernière ville d'Europe, toute africaine d'aspect dans le manteau blanc de ses murailles et de ses terrasses. Au Sud se dressait la masse du Mont-aux-Singes, énorme contrefort des montagnes de ces Anjera qui habitent entre Ceuta et Tanger et dont vingt siècles de voisinage avec les conquérants les plus divers, puniques, romains, vandales, grecs, arabes, portugais, anglais, espagnols, n'ont point adouci la rudesse et altéré les mœurs. D'un côté le moyen-âge espagnol, de l'autre la barbarie marocaine.

Bientôt, dans la baie nue et largement ouverte, Tanger nous a montré l'éblouissement de ses maisons blanches, jaunes et bleues : elles s'épandent sur les flancs d'un ravin et escaladent la colline jusqu'à la casba massive. Au bas de ce fouillis que hérisse à la fois les minarets musulmans, un clocher chrétien et les mâts de pavillons des nations, les constructions européennes se succèdent, indiquant le sens dans lequel se développera la ville future, le long de l'immense plage, où la fièvre de la spéculation porte les terrains déserts et stériles

à des prix que n'atteignent pas les terres les plus fécondes. Au-dessus de la ville se profile la hideuse silhouette de quelques lourdes maisons de rapport : l'Europe installe déjà ici son prolétariat misérable et frémissant ; tandis que, plus haut encore, de riches villas sont éparses, dans le cadre somptueux des palmiers et autres arbres toujours verts. Là demeurent les représentants des nations, entre les mains desquels reposent les destinés du Maroc ; là s'élaborent les protocoles vétilleux, les notes diplomatiques perfidement courtoises ; là s'aiguisent les rivalités, pendant que le ministre maure, sous les portiques de sa casba, songe aux moyens de les aviver encore, et, la main sur le cœur, lorsqu'il reçoit les diplomates, sourit à chacun et les déteste tous. Et Tanger, adossée à l'Afrique, mais regardant l'Europe, nous apparaît comme le symbole du conflit séculaire de deux races, de deux religions, de deux civilisations opposées.

Maintenant, la lourde masse blanche du transport de guerre vogue dans le crépuscule devant le cap Spartel, dont la falaise accore porte le phare que l'Europe y a installé. Ce phare est le dernier qui éclaire le navigateur, car au Sud la routine du Makhzen s'est toujours opposée à l'établissement de feux sur ce littoral dangereux. Et pendant que les dernières lueurs du couchant jettent encore quelque clarté sur la mer des Ténèbres, je contemple le profil incertain de cette côte derrière laquelle s'agitent en une confuse mêlée les peuplades marocaines.

Jamais l'incohérence de cet assemblage de tribus, que nous appelons le Maroc, mais pour lequel les Marocains eux-mêmes n'ont point de nom spécial, n'a été plus évident : depuis six mois, le Maroc de Fez nous est apparu comme séparé de celui de Merrâkech ; depuis six mois, nous guerroyons dans les Chaouïa, sans que notre action militaire ait eu aucune peine à se contenir dans les limites de cette province ; le Rif, les Brâber, le Soûs sont des mondes à part où arrivent à peine les échos de la lutte des frères ennemis. Entre ces mondes se dressent des barrières : un Haut-Atlas, une Moulouïa, séparent les inimitiés séculaires des tribus. Ces divisions n'empêchent du reste nullement le Maroc de former avec le restant de l'Afrique du Nord une unité terrestre. On l'a parfois contesté et on s'est plu à répéter que le « Maroc n'est pas une autre Algérie » : sans doute le Maroc, ou plutôt les

Marocs, car il y en a plusieurs, nous venons de le dire, ont des caractères propres, de même que l'Oranie ne ressemble pas à la Constantinie, ni celle-ci à la Tunisie. Des obstacles naturels, que les chemins de fer ne traversent qu'à grand' peine, les cols du Gontas, les gorges de la Chiffa, les défilés de Palestro, les Portes-de-Fer, etc..., divisent l'Algérie elle-même en compartiments. Mais ces différentes contrées algériennes ou marocaines se ressemblent infiniment plus entre elles qu'elles ne ressemblent aux contrées voisines; en juger autrement, c'est méconnaître la notion de genre et d'espèce. Sans doute encore l'Espagne offre de grands traits de ressemblance avec le Nord du Maroc et l'on a pu dire que le Maroc est une réplique de l'Espagne ; mais il est mieux qu'une réplique de l'Algérie, il en est le prolongement. Les mêmes hommes y prient le même Dieu, sous les mêmes climats et y vivent des mêmes mœurs sur un sol composé des mêmes roches et tapissé des mêmes végétaux. Et si, du haut des airs, quelque malin génie précipitait un observateur dans les *raba* de myrte et de lentisque du Rarb, dans les *khelâ* à palmier nain du Hoûz ou dans le *jebel* (1) boisé de thuya du Haut-Atlas, il ne pourrait connaître à première vue s'il est au Maroc ou en Algérie.

Nous n'ignorons pas que les géologues, auxquels les géographes contemporains emboîtent étroitement le pas, ont signalé de sérieuses différences entre la tectonique du Maroc et celle de l'Algérie ; mais ces mêmes géologues nous ont aussi démontré qu'à leur point de vue, le bassin parisien n'a aucune unité, et ils n'ont cependant encore convaincu personne qu'il en fût de même au point de vue social et politique. La théorie de l'influence du milieu, chère aux géographes et perfectionnée de Montesquieu à Ratzel, ne saurait nous faire oublier que l'œuvre sociale se résume dans l'action de l'homme sur la nature et que le point de vue sociologique prévaut de ce chef sur le point de vue strictement physique. Or les ressemblances sociologiques de l'Algérie et du Maroc sont frappantes : l'homogénéité de la société magribine est telle, qu'elle nous aurait depuis longtemps fourni, si nous l'avions voulu, d'incomparables moyens d'action au Maroc. Il dépendait de nous d'inonder ce pays d'émissaires

(1) *Raba*, forêt, broussaille ; *khelâ*, espace inculte ; *jbel*, montagne.

musulmans à nous dévoués, de soulever les confréries religieuses, de tarir les courants économiques... Avec un désintéressement et une loyauté incroyables, nous nous sommes toujours abstenus d'user de ces moyens propres à agiter le pays voisin et le Maroc n'a ressenti de notre voisinage que les bons effets de la paix et de la richesse économique.

Pourtant, si nous sommes en posture d'exercer une influence sur la société marocaine, le Maroc n'est pas moins capable d'impressionner nos populations algéro-tunisiennes et tout évènement qui agite le pays des Chérifs a nécessairement un contre-coup chez nous. Les incidents qui se déroulent depuis plusieurs années au Maroc sont une belle illustration de cette thèse et la meilleure démonstration de l'obligation permanente où nous sommes d'intervenir.

Il y a un an, l'état d'esprit anti-chrétien que nous avons signalé (1) comme ayant été, à cette époque, général au Maroc, avait eu en Algérie un retentissement inquiétant. A Alger même, à la fin de 1906, on sentait quelque surexcitation dans l'attitude des Maures, population sans doute très douce, mais d'esprit très mobile et reflétant avec vivacité les mouvements de l'opinion musulmane. Les conversations dans les cafés arabes roulaient sur les sujets politiques et, de préférence, sur la puissance de l'Allemagne ; l'on sait de quelles exagérations nos indigènes sont coutumiers en pareil cas. Les colons avaient observé que les rapports avec les ouvriers agricoles devenaient de plus en plus difficiles. Enfin, fait plus facile à constater, une série d'attentats éclataient dans toute l'étendue du territoire, et quelques-uns de ces crimes avaient un caractère bien net de rébellion. L'opinion publique algérienne et les corps élus s'émurent : il y eut sans doute quelques exagérations dans le retentissement donné à cette crise, puisque la saison hivernale d'Alger faillit en être compromise, mais le danger n'en était pas moins réel, et c'est uniquement aux mesures énergiques prises à temps par M. Jonnart, qu'il faut attribuer l'arrêt de cette criminalité exceptionnelle, car le même état d'esprit subsista en Algérie jusqu'à l'occupation d'Oudjda. Il subsiste encore au Maroc, et la responsabilité de ceux qui, de dépit, ont flatté par leur excitation les sentiments de fanatiques, reste grande devant l'Europe. On sait

(1) Voir *Revue de Paris*, 1907, nos des 1er et 15 octobre 1907.

comment cette poussée d'intolérance religieuse aboutit au meurtre de Mauchamp ; l'occupation d'Oujda surprit le Makhzen : il croyait que les armées allemandes allaient franchir les Vosges ; il attendit, ne vit rien et fût déconcerté. Cependant les populations, celles du Hoûz de Merrâkech surtout, restaient très excitées : le Glaoui avait repris ses projets et poussait Moûlaye Hafîd à s'emparer du pouvoir. Le Makhzen, désorienté dans sa politique extérieure, était divisé touchant les affaires du pays ; des vizirs intéressés à à ce que le Sultan restât à Fez, lui cachaient la gravité de la situation ; l'argent manquait et les tribus ayant perdu l'habitude de payer, on ne pouvait plus lever l'impôt au moment où on en avait le plus besoin. L'orage grondait autour d'Abdelazîz depuis longtemps déjà, quand éclata le coup de tonnerre de Casablanca ; de nouveau le Makhzen se tourna vers l'Allemagne : il ne vit que l'escadre française qui se hâtait vers les ports de la côte. La nouvelle de l'usurpation de Moûlaye Hafîd acheva de le désemparer.

Dans le désarroi qui suivit, deux genres de conseil furent donnés au sultan : les uns, surtout quelques *oulama* fanatiques, étaient d'avis que Moûlaye Abdelazîz proclamât la guerre sainte ; il n'est pas douteux qu'il eût ainsi conquis les suffrages de son peuple et enlevé à Moûlaye Hafîd toute excuse à sa tentative de révolte. Mais son naturel pacifique le détourna de cette résolution désespérée et ses vizirs jugèrent qu'il valait mieux négocier avec la France et pour cela se rendre sans délai à Rabat : on impressionnerait ainsi les tribus du Hoûz et il serait moins compromettant de causer avec les chrétiens à Rabat qu'à Fez. La France avait d'ailleurs déjà donné mille preuves de sa bienveillance : notre patience depuis des années devant les coups d'épingle de la frontière, l'aide prêtée à l'armée marocaine pour la répression de la révolte de Bou Hemâra, la prudence observée dans le règlement de l'affaire Lassallas, la modération apportée dans les opérations d'Oujda, non moins que la fermeté déployée à cette dernière occasion et à Casablanca, montraient que nous savions, suivant les circonstances, être tour à tour conciliants ou énergiques. Il y avait donc tout avantage à négocier avec nous : les troupes françaises rétabliraient l'ordre et finalement le sultan profiterait de cette intervention lorsque, nos soldats étant partis, il paraîtrait avoir obtenu leur retraite. Il ne s'agissait que de

nous offrir de sérieuses garanties d'amitié : Abdelazîz songea sincèrement à nous les donner et son Makhzen à nous les promettre. C'est dans ces conditions que le Sultan se rendit à Rabat et y appela M. Regnault.

Ainsi, tandis que la côte basse et monotone du Rarb se perd dans la nuit, les tableaux mouvants de la rêverie me rappellent ces derniers et décisifs épisodes des annales marocaines : et l'énorme paquebot glisse rapidement vers cette capitale musulmane de la côte, où se débattent actuellement les destinés de l'empire des Chérifs.

***

A Rabat, 23 novembre 1907.

Dans la grande rue ensoleillée, où les arètes vives des maisons blanches se découpent crûment sur le ciel radieux, la foule grouille à perte de vue : les burnous gris des bédouins, les manteaux bleu marine des citadins, les haïks de soie blanche des riches personnages, les longues lévites noires des juifs se marient sous les flots de lumière dans la houle perpétuelle de leurs draperies mouvantes : c'est le *soûk el attârîn*, la grande rue commerçante de Rabat. Elle prolonge au loin la double rangée de ses petites boutiques surmontées d'auvents en bois, depuis le quartier du Gzâ qu'avoisinent les jardins, jusqu'à celui d'El Hefra, vers lequel sont logés les Européens. Ce dernier, qui confine au *mellâh* ou ghetto juif, est le plus malpropre de la ville et c'est du reste la raison pour laquelle le fanatisme musulman y a confiné autant que possible les Européens. Là, au milieu des rudes berbères venus faire leurs emplettes à la ville, des citadins au teint blanc et mat qui circulent gravement et des juifs au visage crasseux sous leur calotte noire ou leur foulard bleu, se promènent l'Anglais flegmatique en vareuse et en culotte, l'Allemand épais coiffé d'une splendide casquette blanche, l'Espagnol superbe dans ses guêtres jaunes et son large *sombrero* de feutre et le Français, moins sportif, avec son « complet veston » et son chapeau de paille ; parfois la silhouette d'une européenne qui promène à côté du haïk blanc des mauresques, les modes parisiennes d'antan, la jupe noire, la blouse en broderie

blanche, le grand chapeau à aigrettes, ou encore l'apparition inattendue d'un franciscain de la mission espagnole, en robe brune, tête nue, la ceinture serrée, le capuchon pendant, hommes d'une autre époque qui achèvent de dépayser l'observateur en évoquant la vision angoissante d'un moyen-âge fanatique.

Des *dellâls* [1] circulent portant des objets qu'ils mettent à prix, des effets, des plats en cuivre jaune, des petites tables en bois, des tapis multicolores ; et les cris des enchères se croisent avec ceux que les muletiers conduisant leurs bêtes chargées jettent à la foule : *balek, balek.* [2] Ici un Chérif, détalant rapidement sur sa mule vigoureuse, creuse la foule en un long remous ; là, un chameau chargé de blé, écarte autour de lui les *jellâbas* [3] et les burnous, et promène au-dessus la courbe bizarrement stupide de son long cou. Le long des boutiques, des mendiants sont accroupis par terre dans leurs haillons ; une folle, déguenillée, presque dévêtue, fend la populace qui s'écarte respectueusement devant ses extravagances : un porteur d'eau lui donne à boire avec vénération. Voici un derkaoui, [4] coiffé d'une calotte rouge, un chapelet à énormes grains autour du cou, un gros bâton à la main : sa voix rude demande l'aumône dans une prière qui sonne comme une menace ; puis un Mecquois vêtu de vert avec une ceinture jaune, le visage fin et doux, l'air courtois et civilisé des orientaux, qui détone au milieu des faces barbares ou fanatiques. Tout ce monde fourmille, mais sans brusquerie, et malgré que le sol soit sordide et la foule guenilleuse, l'aisance des attitudes, sous la splendeur du soleil, fait de cet ensemble un tableau dont l'harmonie contraste avec les scènes navrantes qu'offrent aux yeux les grandes rues de nos cités capitalistes et meurtrières.

Près de là, une porte conduit dans une placette serrée, entourée de galeries à arcades, sur lesquelles s'ouvrent des petites boutiques, toutes de la même largeur : des Maures andalous, aux figures graves, reposées et polies, y vendent des cotonnades et des soieries. Assis entre les piles multicolores des étoffes, ils tiennent entre les mains un chapelet qu'ils égrènent ou un livre qu'ils feuillettent lentement et

---

(1) Crieurs publics.
(2) « Prenez garde ».
(3) Vêtement en forme de longue blouse sans manches et avec un capuchon.
(4) Confrérie religieuse dont les membres sont connus par leur fanatisme.

attendent avec une parfaite égalité d'âme le client, auquel ils parlent peu et doucement, car la loi musulmane prescrit que le marchand doit vendre sa marchandise discrètement et surtout sans la vanter à l'acheteur. Nous sommes ici dans le marché aux étoffes, que par toute l'Afrique du Nord on appelle d'un nom latin (Cæsarea), la *Kaiçaria*.

Voici la *rahba* ou marché aux grains, place carrée grouillante de monde : là peu de citadins, mais des bédouins aux rudes faces de campagnards et des femmes de la ville qui circulent parmi les piles de sacs ventrus et les monceaux de grains. Au soleil s'écroulent les tas ambrés de l'orge, les tas fauves du blé, les tas jaunes et blancs du maïs. Le froment luit, ruisselle dans les mains qui le palpent et le font retomber en cascade brillante ; les mesures s'emplissent et se vident en cadence et les chiffres criés d'une voix monotone rythment la rumeur bruyante de la foule. Autour de la rahba sont installés les marchands de charbon et les forgerons : ce sont là des métiers méprisés et excercés par les classes inférieures de la population. Au fond de l'étroit atelier de forgeron est le four bâti en briques où rougissent les barres de fer et, dans un coin, des pauvres enfants de cinq à six ans tirent alternativement le soufflet horizontal. Puis voici encore, sur la même place, les marchands de poterie, non pas la belle poterie de Fez, mais la poterie domestique de Rabat, les tâjin ou plats creux vernissés et les jarres en terre rouge au ventre rebondi. Et tout près de la rahba est le *kâa* ou marché aux huiles, où le jus de l'olive coule à flots des peaux de boucs, imprégnant l'atmosphère d'une odeur âcre.

Revenons dans la grande rue où la foule s'écrase entre les interminables files de boutiques : ici des marchands vendent des ceintures et des foulards, étoffes roses, vertes, mauves, bleu tendre, qui chatoient dans l'étroite échoppe où ellles sont amoncelées ; des *harrâr* dévident la soie teinte à Rabat de brillantes couleurs et que des enfants soutiennent dans une pose gracieuse. Là, dans les épiceries, s'entassent les pains de sucre de Saint-Louis et les boîtes de thé de l'Inde, deux articles dont le Maroc fait une énorme consommation, car il faut, dans ce pays, être le dernier des misérables pour ne pas boire par jour quelques tasses d'un thé effroyablement sucré et copieusement aromatisé de menthe ; et à côté du papier bleu des pains et du fer blanc des boîtes s'étagent pêle-

mêle des paquets de bougies de paraffine, des soufflets, de la cannelle, des chapelets, de la menue mercerie, des petits verres dorés, des savonnettes, des flacons de bonbons anglais et des lampes de cuisine à pétrole.

Au détour des rues, des négresses ridées, des vieilles femmes voilées, des enfants teigneux, assis dans la poussière, vendent des pains ronds posés par terre sur une planche ; un gamin de dix ans étale sur une petite table basse des gâteaux aux amandes et des sucreries ; par terre, à côté de lui, sur un morceau de toile à sac sont jetés les *floûs* qui composent sa recette. Ce sont des pièces de monnaie de cuivre, grossièrement ornées du sceau de Salomon, crasseuses et graisseuses, et dont il faut une poignée pour faire la valeur d'un sou. Près d'un carrefour est installé par terre un artisan ambulant qui, avec une vrille, creuse de petites baguettes d'olivier qu'il orne ensuite avec un fer rouge pour en faire des tuyaux de pipe destinés aux fumeurs de *kif*. En face de lui un *tobîb*, médecin-charlatan errant, assis sur un sac, a étalé de petites boîtes en fer blanc qui contiennent des drogues et une omoplate de mouton, instrument de divination ; à sa main est la plume avec laquelle il trace au hasard, après s'être mis en communication avec son client, les signes géomantiques qui lui font découvrir l'avenir : c'est le procédé divinatoire du cheikh Ez Zenati, si populaire dans toute l'Afrique du Nord.

Par ici, sont les fabricants de *belra*, les chaussures larges et sans talon dont se servent tous les Marocains : les ouvriers, qui travaillent avec beaucoup de goût, entassés à cinq ou six dans une échoppe, cousent, frappent le cuir teint en jaune clair pour les chaussures d'hommes, en rouge vif pour celles de femmes. A côté se fabriquent les belles sacoches en cuir rouge ou orange, ornées de cordonnet bleu : ce sont les *chekâra*. Tout travailleur marocain, qui a quelque argent, achète deux choses auxquelles il tient autant qu'à ses vêtements : une *chekâra*, où il met son argent, ses papiers et tous les menus objets que logent les poches des Européens, et une *koummia*, poignard recourbé, à poignée large en forme de chapeau de gendarme et en argent comme le fourreau, ou au moins en cuivre argenté : les plus belles se fabriquent dans le Soûs ; ce sont du reste presque uniquement des armes de parade aussi inoffensives que les épées à poignée de nacre de nos Préfets.

Çà et là une loge d'écrivain public, dans laquelle deux ou trois beaux Maures aux yeux brillants, au visage blanc dans le collier de barbe noire, causent gravemement entre eux, souriant à peine devant le papier blanc, l'écritoire et les livres arabes dans leur reliure pleine de cuir rouge. Ailleurs c'est un vieillard enturbanné, à barbe blanche, à lunettes dorées, qui lit un livre en attendant les clients. Plus loin une vaste chambre s'ouvre largement sur la rue : au fond un petit bureau très bas et des piles d'ouvrages arabes étalés non sans ostentation, tandis que quelques graves personnages, à l'aspect fanatique, au regard haineux, type de ceux des gens du Makhzen auquel leur situation ne commande pas de sourire aux Européens, s'entretiennent d'un air important : ce sont les *adoûl* ou notaires qui dressent séance tenante les actes de toutes sortes entre les musulmans.

Maintenant, ce sont les barbiers, dont les officines s'alignent les unes après les autres ; leur boutique est voilée d'un filet à larges mailles qui laissent apercevoir les clients, il serait plus juste de dire les patients, car l'artiste n'a, le plus souvent, pour raser les têtes musulmanes que des couteaux assez grossiers et l'opération ne laisse pas que d'être fort douloureuse. Tout près des barbiers sont les remouleurs qui repassent à contre-fil de mauvaises lames anglaises. Plus loin sont les tourneurs, les menuisiers, les fabricants de crosses de fusils, les fabricants de selles. Plus loin encore, est la *djoutia*, partie de la rue où se trouvent les fripiers et les revendeurs de toutes sortes. Il y a là des étalages invraisemblables de chaudronnerie, serrurerie, objets mobiliers de toute espèce. J'en note un où voisinent les objets les plus disparates : des cuillères à pot, des cadenas, des guitares primitives, des pierres à fusil, des calottes rouges, des couffins, des cierges, des boîtes d'allumettes, des pains de savons, des casseroles, sont jetés à terre, posés sur des étagères, accrochés aux murs, suspendus au plafond : et le marchand, un vieil Arabe maigre, vêtu d'une robe jaune et coiffé d'un immense turban blanc, trône fièrement au milieu de ce fouillis.

Au bout de la rue sont les marchands de comestibles. Dans la rue même, sur les petits trottoirs, les marchands de pain alternent avec les marchands d'herbes, qui exhibent des bottes de menthe ou *naana*, d'absinthe ou *chiba*, de géranium ou *atercha*. Dans la rue même on vend des sacs de couscouss

tout fait que l'on pèse à une balance suspendue à trois roseaux dressés en faisceau ; ailleurs s'élèvent des tas de glands verts et bruns, çà et là circulent des juifs qui, dans un plat sordide, promènent des sucreries variées. Dans les boutiques s'offrent les grosses mottes de beurre jaunâtres, les pains de dattes ambrées, les plats d'olives cuites brunes, les longs chapelets de piments rouges, les piles d'oranges dorées, les lots de patates biscornues, les tas de figues vertes, les gros melons ouverts avec leurs tranches saignantes couvertes de mouches, les couffes pleines de navets tout blancs, les bottes de grandes raves roses, les liasses d'oignons violets, les gerbes de cardes aux feuilles duvetées et les bouquets d'artichauts sauvages aux têtes épineuses.

Puis ce sont les étaux des bouchers et toutes les viandes qui saignent accrochées dans les boutiques et posées dans la rue sur des tables : les foies brun noir brillent au soleil et les tripes multicolores, rouges, vertes, jaunâtres, les intestins roses et livides avec le filet graisseux du mésentère, les côtelettes rouges et blanches s'étalent au soleil au milieu du fourmillement de la foule. Une série de marchands de *kebâb* ou brochettes de viande, cuites sous les yeux des gourmets musulmans, marque la fin de la grande artère commerçante de Rabat.

A présent nous cheminons dans la rue des fabricants de *berdaa* ou bâts de mulets : ils sont assis par terre, devant leurs magasins obcurs et enfoncés, au milieu des ballots de la toile qu'ils cousent et des monceaux de paille dont ils bourrent les bâts. Puis c'est la grande rue du *Gzâ*, spacieuse et poudreuse, et nous nous retournons pour en contempler la gracieuse perspective : elle s'étend en une succession irrégulière de murailles, de terrasses et de coupoles blanches, avec la silhouette d'un minaret, l'échappée de quelques verts jardins, une treille qui pend dans la rue et au loin l'écran harmonieux d'une colline verdoyante. Un caïd passe, fier sur sur sa haute mule rapide, entouré de *mkhâznia,* cavaliers de service coiffés d'un bonnet en forme de piment rouge ; puis un chérif à cheval nous frôle sans ménagement sous les yeux bienveillants de la foule qui, du reste, nous a témoigné peu de sympathie au cours de notre promenade : pas une parole, mais un silence hostile et des regards méfiants lorsqu'on s'aperçoit que nous prenons des notes : le lendemain.

le bruit courait en ville que les chrétiens comptaient les boutiques pour préparer l'assiette des futurs impôts qu'ils méditent de lever au Maroc.

***

Rabat, 1er décembre 1907.

C'est près du Gzâ, au bout d'une longue impasse que se trouve la maison de Bargach où est logé le Ministre de France et le personnel de sa mission. Une douzaine de soldats marocains montent la garde à la porte, accroupis en des attitudes variées, mais uniformément nonchalantes : leur large pantalon jaune vert et leur horrible veste rouge vif leur donnent une vague ressemblance avec les singes habillés qu'exhibent nos cirques modernes. Sous la voûte où s'ouvre l'entrée de la maison de Bargach et où stationnent les chevaux sellés des Européens et les mules des musulmans avec leur harnachement de cuir et d'étoffe écarlate, les petits soldats habillés de rouge fraternisent avec les cavaliers algériens à manteau bleu.

A l'intérieur, autour de la cour carrée, revêtue de mosaïques en faïence et décorée de délicates arabesques en plâtre moulé, sous les arcades ogivales, s'ouvrent les portes en bois sculpté des chambres où travaillent les collaborateurs de M. Regnault : dans le *patio* paisible, où d'habitude les haïks se meuvent lentement dans leur draperie somptueuse, les secrétaires, les drogmans, les attachés d'ambassade, en veston et en guêtres blanches, s'empressent, des dossiers sous les bras ; un sous-officier passe rapidement portant une grande enveloppe jaune ; une parisienne en tailleur trotteur traverse la cour d'une allure décidée. Pour toute cette profanation, les notables de Rabat ont fourni des meubles européens et des tapis : il y a une chambre longue qui est arrangée en salon avec d'antiques fauteuils Louis XV, à bois doré, recouverts en Damas ; aux murs, des glaces de styles variés sont attachées bien trop haut pour qu'on puisse s'y voir, au-dessus du *haïti*, tenture faite de pièces de drap de couleurs vives rapportées et disposées de manière à figurer une série d'arcades à hauteur d'homme tout autour de la pièce ; par terre les tapis de haute laine du

pays avec leurs couleurs bariolées voisinent avec quelques moquettes d'Aubusson. Et tout cet ameublement criard détone dans le cadre si fin des dentelles de plâtre et devant la verdure du jardin tout ruisselant de lumière. Ce jardin ressemble à tous les jardins maures : des allées cimentées, surélevées d'environ un mètre de hauteur le divisent en bassins, dans lesquels les fruits d'or de l'oranger brillent à côté des fleurs rouges de l'hibiscus : mais la beauté du jour est telle qu'on oublie la mesquinerie de ce découpage en cuvette et la vulgarité du kiosque qui s'élève au milieu du jardin, pour la griserie de cette clarté printanière, dans le simple décor des murs éblouissants de blancheur.

Après le déjeûner, le Ministre et ses collaborateurs avant de reprendre leur tâche, vont faire un petit tour de promenade sur l'Alou : c'est la colline qui s'élève entre la mer et Rabat et qui cache cette ville aux navigateurs. La colline tout entière, y compris les pentes qui dévalent vers la mer jusqu'à un petit plateau vert que parsème çà et là la neige des marguerites, n'est qu'un immense cimetière. A perte de vue, les tombes oblongues hérissent les dalles plates qui sont debout à la tête et aux pieds du mort, et que les Arabes appellent *mechhed* : pas d'inscriptions du reste, la stricte orthodoxie ne les approuvant pas, non plus que les monuments funéraires, et les anciens de Rabat, grands et petits, riches et pauvres, dorment sous les pierrres grises qui constellent la terre dans leur monotone et anonyme égalité, décorées seulement par la verdure du printemps, par les corolles des boutons d'or à odeur de violette, par les grappes blanches des *iberis* qui sentent le miel.

Les cimetières musulmans ne sont pas tristes : on y cause, on y rit, on s'y promène ; des réguliers marocains ont planté parmi les tombes leurs petites tentes blanches coniques ; au sommet de la butte, deux tentes plus grandes s'élèvent, sur lesquelles flotte le drapeau tricolore : c'est le poste de signaux à bras par lesquels le croiseur français ancré en rade correspond avec la mission ; un marin perché sur un *mechhed* étend et abaisse successivement les bras en des attitudes bizarres, pendant qu'un cercle d'indigènes, debout, assis, accroupis, regardent silencieusement, l'air méfiant ou résigné, les signes mystérieux au moyen desquels se débattent les destinées de leur patrie entre le Makhzen chancelant et le pays

lointain des infidèles qui habitent des îles et qui labourent la mer. [1] Tout autour, sur le dos de l'Alou, des musulmans flânent, des enfants jouent, des mulets et des chevaux errent librement çà et là ; un groupe d'Arabes cause avec deux marins français, les uns graves dans leurs vêtements bibliques les autres gesticulant dans leur costume étriqué d'Européens et essayant, sans succès d'ailleurs, l'effet de la « blague » faubourienne sur ces barbares impassibles.

Devant l'Alou, la mer ourle le rivage rocheux d'une frange d'écume bouillonnante et au large l'*Amiral-Gueydon* balance majestueusement la masse de son énorme coque noire et de ses quatres cheminées ; à côté, l'*Estramadura*, plus petite, symbolise l'amitié franco-espagnole : et l'on reste rêveur en songeant à la puissance qu'emmagasinent leurs flancs d'acier, prêts à vomir la ruine et la mort sur un signe venu des capitales européennes, et dont la seule crainte assure la sécurité d'une poignée de chrétiens perdus dans la masse haineuse du monde islamique.

Derrière, ce sont les maisons de Rabat, avec leurs minuscules fenêtres à persiennes bleues ; par dessus, le fouillis des terrasses, la silhouette des minarets, les jardins de la banlieue et au fond la colossale tour de Hassan qui domine le paysage, dressant sa lourde masse carrée au milieu du squelette lamentable de la mosquée d'El Mançour, avec ses murs croulants et ses colonnes restées debout.

Cette tour de Hassan est un des principaux buts de promenade des environs de Rabat : on s'y rend par des chemins délicieux qui côtoient d'abord la rive gauche du Bou Regreg, le fleuve sur les bords duquel Rabat est assise. Là, au pied d'une berge rocheuse, il serpente calmement dans sa vallée bordée de l'autre côté par des collines nues et tristes ; du côté de Rabat, au contraire, ce ne sont que jardins et vergers. On s'engage dans des petits sentiers creux bordés de cactus et d'aloès, qu'ombragent les frondes luisantes des caroubiers et le feuillage fin et argenté des oliviers séculaires ; le pied des haies est déjà tout fleuri et les lavandes bleues, les soucis jaunes, les gueules de loup roses émergent de la verdure touffue et envahissante.

Sur un petit plateau, s'élèvent les ruines de la colossale

[1] Croyance populaire sur le pays des Européens très répandue au Maroc.

mosquée que le souverain Almohade Abou Youçef Yacoub El Mançour avait commencé de bâtir et que la mort l'empêcha d'achever : l'immense enceinte est encore reconnaissable ; et des files de colonne s'élèvent que sept siècles n'ont pu abattre : au milieu, dans les nefs qu'elles délimitent, les Européens de Rabat ont trouvé bon d'établir un tennis et, dans les claires après-midi, les cris des joueurs et le rire des jeunes femmes retentissent là où les Unitaires devaient proclamer la louange d'Allah et la gloire du Khalifat.

A l'extrémité de l'enceinte, et sur le bord du plateau, se découpe la haute silhouette de l'énorme minaret, dit « tour de Hassan » le frère de la Koutoubia de Merrâkech et de la Giralda de Séville. Il n'est pas terminé, et il en restait près d'un tiers à élever encore quand mourut le Khalife Almohade ; mais tel qu'il est, carré, massif, construit de belle pierre de taille, il donne l'impression que celui qui le construisit était, comme tous les souverains glorieux, un grand bâtisseur. Il frappe le voyageur, non par ses proportions un peu lourdes, mais par sa grandeur, sa solidité et par la beauté nue de l'entrelacs large et simple dont il est décoré et dans les interstices duquel nichent les oiseaux de proie qui tournoient dans les airs : sur les bords du Bou Regreg, devant la plage sablonneuse de l'estuaire, à égale distance de Rabat et de Salé, il se dresse orgueilleusement au-dessus des deux villes, dominant la mer, visible du fond de l'horizon, seul signal pour les marins sur une côte monotone, symbole de la puissance de cette dynastie almohade qui domina l'Afrique du Nord entière et disparut si rapidement, laissant inachevée comme lui-même, mais comme lui-même ineffaçable, son œuvre d'organisation sociale.

De la tour de Hassan, l'Européen qui flâne aux environs de Rabat va généralement aux « Trois arbres » : au coucher du soleil, dans la paix du soir qui descend, le cavalier s'attarde à contempler du haut de ce point culminant, les deux villes sœurs Rabat et Salé, deux taches d'un blanc éclatant de chaque côté du Bou Regreg, entre la mer glauque et la terre sombre. Rabat est assise dans les jardins ; en face d'elle, Salé s'enferme dans une enceinte flanquée de tours au milieu de la campagne nue. Au fond le *Gueydon* profile son énorme silhouette toute noire et, entre les deux villes, à l'embouchure du fleuve, la barre roule ses volutes écumantes dont l'éternel murmure monte jusqu'à nous.

Derrière nous, à notre gauche, sont les bâtiments blancs du Dar el Makhzen, où réside actuellement Abdelazîz : nous revenons vers Rabat à la nuit, en passant près de la mosquée du Sultan, monument banal et sans caractère. Nous voici dans le grand chemin qui va de la ville au Dar el Makhzen : à cette heure, il est plein d'animation. Les uns après les autres, les Ministres et tous les hauts fonctionnaires sortent de leurs bureaux ; la route poudreuse est remplie de groupes de cavaliers ; les gens de plume sont à mule et les gens de guerre, les Caïds, à cheval. Deux beaux Andalous au visage fanatique passent à l'amble rapide de leurs mules, escortés de Boukhâris à figures de brutes et de nègres insolents. Le long du chemin s'égrènent les petites tentes coniques en toile blanche des soldats marocains dont les silhouettes simiesques s'alignent, faisant le salut militaire au passage des grands personnages. Les vizirs apparaissent successivement, drapés dans leurs haïks blancs, escortés d'une foule de serviteurs qui se pressent autour d'eux, les uns à pied, les autres à cheval ; plus il y en a, plus on juge qu'ils ont de crédit ; c'est le baromètre de la faveur et on se montre un tel, naguère grand favori, qui aujourd'hui ne traîne plus à sa suite qu'une petite troupe de courtisans ; tous passent rapidement regardant du coin de l'œil le chrétien ; la main sur la poitrine, ils répondent en souriant au salut de ce mécréant qui chemine à côté d'eux à cheval, alors que la loi musulmane défend aux *dimmis* (1) cette monture. Puis ils rentrent à Rabat et s'enfoncent dans le dédale des petites rues de la Médina, quartier de la ville où sont les habitations bourgeoises.

***

Rabat, 10 décembre 1907.

Rabat est une ville *hadria,* c'est-à-dire peuplée de citoyens d'origine espagnole, de *hadar* (pluriel de *hadri*), comme il y en a à Fez, à Tétouan, à Tanger, à Azemmour ; tandis que des villes comme Larache, Casablanca, Mazagan, Mogador, sont au contraire des villes *badouia,* c'est-à-dire qui ont été

(1) On nomme ainsi en droit musulman les infidèles juifs ou chrétiens qui sont soumis à un régime d'exception.

exclusivement peuplées par des Bédouins. Il y a entre ces deux races, le Maure ou *hadri* et le Bédouin, un antagonisme profond. A Rabat les Maures habitent dans les rues étroites et silencieuses de la Médina ; des portes en bois sculpté avec un gros anneau de fer qui sert de marteau, s'ouvrent sur les façades blanches et nues des maisons derrière lesquelles s'écoule la vie paisible des *hadar*, dans les cours pavées de faïences claires, sous les portiques dentelés, sur les tapis de haute laine qui sont presque le seul ameublement des chambres longues et obscures.

Le Maure a d'éminentes qualités de sociabilité : il aime son « chez lui » et est extrêmement attaché à sa famille. Il est poli, d'une conversation agréable, aimant les entretiens superficiels et où brillent les qualités de l'esprit. Il adore la plaisanterie et spécialement la plaisanterie scabreuse, que n'admettent guère les Arabes : il pousse d'ailleurs beaucoup moins loin que ceux-ci le rigorisme de la pudeur. Il se lie facilement et aime beaucoup les réunions. C'est un grand amateur de musique et les airs andalous sont célébrés dans tout l'Occident musulman. Il aime aussi la bonne chère, se plaît à table et parle volontiers de tel et tel mets, ce qu'un Arabe de bonne famille ne fait jamais. Au rebours de l'Arabe des tribus, le Maure ne pratique pas très largement l'hospitalité : il est parfois avare jusqu'à mesurer les aumônes que tout musulman doit faire ; il est en tous cas âpre au gain et commerçant très avisé : nul n'apporte plus d'ordre dans ses entreprises, plus de finesse dans les discussions d'affaires, plus d'à-propos dans les transactions, et de fait tout le haut commerce du Maroc est aujourd'hui entre leurs mains. Les amitiés des Maures sont rares, mais souvent constantes ; d'autre part, il est susceptible et vindicatif. Mais il sait dissimuler son désir de vengeance et attendre aussi longtemps qu'il faut ; au besoin il sera flatteur et même servile. La bravoure n'est pas son fait et les habitants de Fez, qui sont un des types accomplis du *hadri*, sont connus dans tout le Maroc pour leur étonnante couardise. Les Maures sont très attachés à leur religion et gardiens sincères de leurs traditions : l'Européen n'a pas au Maroc d'ennemis plus irréconciliables qu'eux ; mais leur fanatisme est un fanatisme aussi poli et aussi raffiné qu'il est irréductible.

Les Maures sont en général instruits, prisent la culture

littéraire, mais en font montre, quand ils la possèdent, au point d'être d'un pédantisme insupportable. Ils méprisent d'ailleurs profondément les musulmans qui ne sont pas de leur classe et sont très fiers de leur origine espagnole que trahissent encore aujourd'hui leurs noms comme : Torrès, Bargach, Garcia, Dellero, Ounzar (Gonzalès), etc.... Leur démarche est orgueilleuse ; ils se pavanent volontiers, le petit tapis de prière sous le bras, en marchant lentement sur la pointe des pieds et en balançant latéralement le corps. Au physique, ils ont le teint blanc, très souvent rose, les joues plates, grasses et luisantes, les yeux très beaux, en amande, très brillants, noirs ou parfois gris-bleus ; leur nez est fortement sémitique, les lèvres sont souvent épaisses, conséquence des croisements répétés avec les négresses esclaves ; la bouche est souriante ; la mâchoire inférieure est forte et le visage entouré d'un collier de barbe noire, les joues étant rasées ainsi que le dessous du menton jusqu'à la hauteur du maxillaire.

Le Maure est recherché dans sa toilette; il porte habituellement un caftan à manches, ouvert, de couleur voyante, serré autour des reins par une ceinture et recouvrant un gilet à boutons en soie ; par dessus est un autre caftan sans manches, appelé *joûkha* et sur le tout la *jellâba* blanche ; mais les riches portent le haïk en laine et soie (ce qui est contraire à la religion) (1) élégamment drapé et encadrant leur visage dans sa bordure flottante. Le turban en cotonnade blanche est roulé lâchement sur la tête ; les pieds sont chaussés de *belra* ou pantoufles jaunes sans talon. Enfin, lorsqu'il sort, le Maure endosse le plus souvent un *selhâm* ou *burnous* qui est blanc l'été et bleu de roi l'hiver.

Il y a une assez grande disproportion de taille entre le Maure et la Mauresque : tandis que le Maure est d'une taille au moins moyenne, la Mauresque est plûtot petite. Elle a le nez légèrement busqué, l'œil langoureux avec le blanc teinté de bleu, le teint mat comme celui des Andalouses ; très coquette, elle se teint généralement les cheveux en noir, s'ils n'ont pas déjà cette nuance. Ses formes, moins parfaites que celles des femmes berbères, ont une tendance à l'empâtement, peut-être à cause de la vie trop sédentaire qu'elle mène.

La civilisation musulmane du Maroc ne fut jamais qu'un

(1) Les vêtements de soie sont interdits aux hommes dans la loi musulmane.

reflet de celle de l'Espagne ; l'Andalousie fournit de tout temps au Maghrib Extrême ses artisans, ses négociants, ses hommes d'Etat et ses docteurs. La chute de Grenade y amena une dernière immigration, et ainsi se forma cette populations de Maures, appelés en arabe *hadar*, c'est-à-dire citadins, qui constitue aujourd'hui pour la plus grande partie, la classe dirigeante du Maroc. C'est elle qui détient la plupart des postes élevés de l'Administration et l'histoire politique interne de ce pays s'éclaire souvent d'un jour tout nouveau, lorsqu'on tient compte de la haine séculaire qui sépare le citadin maure du bédouin arabe ou berbère. Par là, nous comprenons encore l'importance inattendue pour nous du rôle politique que jouent au Maroc les gros commerçants, car le grand négoce est principalement tenu par les Maures, dont les aptitudes commerciales sont bien connues dans toute l'Afrique du Nord. Tandis que chez nous, comme chez les Romains, l'unique chemin des honneurs fut longtemps celui des armes et que le commerce était plutôt méprisé, chez les Marocains, le marchand est infiniment plus estimé que l'Officier, lequel, à vrai dire, n'obtient presque aucune considération à moins qu'il ne s'agisse de guerre sainte.

Le Makzen, à l'heure actuelle[1], se compose donc principalement de Maures, du moins dans son haut personnel : pour le reste ce sont les *Boukhâri*, descendants de la garde noire formée jadis par Moûlaye Ismaïl, prétoriens brutaux, fanatiques cruels, à la fois miliciens, confidents, agents secrets, prêts à toutes les besognes, à toutes les révolutions, à tous les crimes. Dris Ben Yaïch, le *Hâjeb* ou chambellan actuel, très malade cet hiver d'une maladie de cœur, est un Boukhâri. Mais les trois membres les plus en vue du Makhzen étaient dans ces derniers temps Si Feddoûl Gharnît, le grand vizir ; Si Abdelkerîm ben Slîmân, le Ministre des Affaires Etrangères ; et El Hâjj Omar Tâzi, *amîn ed dâkhel*, intendant des revenus.

Si Feddoûl est le type du vieux beau arabe : grand vieillard très soigné, le teint mat, la figure ovale, encadrée d'une magnifique barbe blanche, beau nez sémitique, yeux noirs en amandes, plaisantant volontiers, jovial, mais le verbe haut, avec cette pointe d'impertinence qui perce dans les façons du grand seigneur qui s'amuse, il accueille le visiteur avec une

(1) Nous rappelons que ceci est écrit en 1907.

amabilité qui ne se dément pas. Bien connu des Européens avec qui il a été souvent en rapport d'affaires et quelque peu compromis par la nature de ses relations, il ne joue plus de rôle important dans le Makhzen et se désintéresse volontiers des luttes politiques. On prétend qu'il dit couramment : « Maintenant je puis me reposer, je n'ai peur de rien, car je suis trop vieux et on ne peut pas me mettre en prison », ce qui est la façon la plus habituelle dont se termine la carrière des vizirs. Quel âge a-t-il ? on ne sait, mais il est fort vieux, au moins 70 ans : une longue vie passée dans une série d'intrigues politiques, dont la dernière fut la campagne qu'il mena contre El Menebbhi, l'ancien Ministre de la Guerre, l'ex favori du Sultan, à qui il devait son poste et à la perte duquel il travailla avec acharnement, de concert, dit-on, avec Abdelkerîm ben Slîmân.

Celui-ci est actuellement le pilier sur lequel repose toute la politique du Makhzen. Longtemps, Ben Slîmân n'a joué qu'un rôle de second plan : ou du moins il se tenait ostensiblement à l'écart ; mais il semble bien que depuis la mort de Ba Ahmed, il est en fait la cheville ouvrière du gouvernement chérifien. Toujours vêtu d'une *jellâba* et d'un *haïk* blanc, toujours souriant, il n'y a pas d'exemple qu'il n'ait reçu un Européen de la façon la plus aimable. On prétend d'ailleurs que cette politesse recouvre un extrême fanatisme, mais il faut avouer qu'il le cache avec art. Cette courtoisie excessive, qui ne sent point son grand seigneur, finit par être fatigante. Les gens du Makhzen, comme beaucoup d'étrangers d'Europe, nous voyant plaisanter souvent, en concluent ou feignent d'en conclure que nous ne pouvons être sérieux et se croient obligés de nous aborder en éclatant de rire. Chacun sait que cela est très sensible chez certains Allemands : ce l'est encore plus chez les Marocains, mais comme chez les musulmans un maintien grave et un air sérieux font nécessairement partie de la bonne éducation, l'attitude qu'ils prennent ainsi comporte toujours chez eux un manque de considération pour celui à l'égard de qui ils l'adoptent. Nul ne sait en ce cas être plus plaisant que Ben Slimân ; à ces moments, dans sa figure très brune qui accuse le sang nègre, on ne voit plus que ses yeux, qui sont exrêmement brillants et d'une vivacité surprenante. Le regard est presque franc et le visage est d'une extraordinaire mobilité. Il est très lettré et aime à

causer de littérature, mais évite systématiquement avec les Européens tout ce qui, de près ou de loin, touche à la religion. Passé maître dans l'art d'éluder les réponses catégoriques, il sait atermoyer et lasser les patiences, sans avoir laissé échapper un refus. C'est le type accompli de l'homme d'Etat marocain, mélange singulier de qualités brillantes et de barbarie, et représentant, dans les luttes diplomatiques avec l'Europe, la défense désespérée de la tradition musulmane contre l'irrésistible pression du monde civilisé.

Homme d'Etat avant tout, Ben Slîmân n'a pas l'étoffe d'un favori ; son caractère d'ailleurs s'éloigne trop de celui du Sultan pour que celui-ci l'appelle jamais dans son intimité. Celui qui a succédé à Menebbhi dans la faveur d'Abdelazîz est El Hâjj Omar Tâzi. Les Tâzi sont une famille d'anciens juifs convertis, originaires de Tâza, et qui sont arrivés à une haute fortune : car le Cheikh Mohamed Tâzi est *amîn el oumana*, c'est-à-dire Ministre des Finances, Si Mohamed Tâzi est *mohtaseb* de Fez, Si Ahmed Tâzi est Khalifa de Ben Daoud, intendant des bâtiments du Makhzen, qui vient d'être arrêté et un autre frère du Cheikh Tâzi est Ministre des Finances de Moûlaye Hafîd. El Hâjj Omar, dont on dit que la faveur tend à diminuer, était dans ces dernières années, l'homme le plus puissant de l'Empire. De beaux yeux, un teint clair et fleuri, la barbe un peu rousse mais la bouche et l'expression des traits un peu commune, il est intelligent, accueillant, très flatteur, sympathique aux Européens. Dénué de fanatisme, car un fanatique ne serait plus le favori du Sultan, il est au restant peu lettré. Est-ce cela qui est cause de son impopularité à Rabat ? ou bien fut-il en relations trop évidentes avec les Européens, car il est de tous les membres du Makhzen celui qui a le plus de rapport avec eux ? toujours est-il que ce sont les Tâzi qui reçoivent directement le contre-coup de l'impopularité du Sultan et qu'ils sont spécialement haïs par la masse.

Beaucoup, en effet, animés d'un traditionnel respect pour le Khalife, se plaisent à rejeter sur l'entourage du Sultan les fautes qu'on impute à celui-ci, et ils ne lui reprochent que de n'avoir pas assez d'énergie et de se laisser dominer par ses favoris. Il y a dans cette manière de voir une part de vérité, car le Sultan n'entrant jamais en contact avec son peuple, ne le connaît que par les rapports des vizirs. Or, ceux-ci n'ayant

pour objet que de conserver leur crédit, s'appliquent à satisfaire son goût pour les amusements et non pas à développer celles de ses qualités qui seraient utiles à tous.

Il n'y a point au Makhzen de véritable caractère : s'il y en avait un, l'intrigue, la médisance, la calomnie ne lui permettraient pas de s'élever. Chacun ne recherchant que la faveur du prince s'efforce avant tout d'abaisser ses rivaux. On y fait rarement l'éloge sincère d'un homme : au contraire on ne parle au Sultan que de la nécessité de sévir et de se rendre redoutable, car aucune hiérarchie n'existant qui détermine nettement la place et les fonctions de chacun, la volonté du maître peut à chaque instant élever un humble ou abaisser un puissant. Ajoutez à cela que la disgrâce étant suivie généralement d'emprisonnement et de confiscation enrichit en même temps ceux qu'elle délivre d'un concurrent. En sorte que personne ne peut émerger de l'ombre sans que le palais ne se remplisse d'intrigues et que l'Empereur ne soit assailli d'insinuations perfides ; et il faut l'extraordinaire débonnaireté d'Abdelazîz pour que ces dernières annés aient vu moins d'exécutions que jadis.

Ce n'est pas que les bruits les plus extraordinaires ne circulent ; les ennemis du Sultan actuel accusent en secret son Makhzen de toutes sortes de forfaits ; on va jusqu'à dire que la mère du Sultan, Rokia et sa gouvernante négresse sont mortes subitement le même jour ; que son oncle, Moûlaye Ismaïl était mort de mort violente quelque temps avant ; que Moûlaye Arafa, un autre de ses oncles, qui commandait jadis les troupes à Casablanca, fut empoisonné ; que Moûlaye l'Amîn, son frère, était l'an dernier menacé du même sort, etc. Ce sont là des racontars probablement sans fondement, mais qui sont caractéristiques du mouvement anti-aziziste actuel.

La vérité est que le peuple sent parfaitement qu'il n'y a actuellement aucune direction ferme : dans un Gouvernement aussi autocratique que celui du Maroc, tout est perdu si, à défaut de l'énergie du souverain, il ne se trouve pas auprès de lui un homme clairvoyant et ferme. Or Abdelazîz ne manque pas de quelques rusés diplomates, mais personne autour de lui n'a la claire vision d'une réforme nécessaire qui donne satisfaction à l'Europe sans violer ouvertement les traditions religieuses ; personne non plus n'y a l'initiative hardie qui permet les opérations militaires décisives. Son Makhzen,

composé de Maures craintifs pour leur personne et leur situation, ne le pousse pas à se montrer en campagne aux tribus : car dans ces circontances critiques, un caractère pourrait se mettre en évidence et les éclipser tous. Or l'on se souvient encore de la lutte des Maures contre El Menebbhi qui représentait l'élément bédouin et guerrier.

Des trois hommes qui occupent le premier plan actuellement, l'un donc ne se soutient que par la flatterie continue ; l'autre par les services que rend son habileté à éluder les tentatives des Européens, et le troisième par sa seule inutilité. En sorte que le Gouvernement Chérifien, dans sa faiblesse, ne se maintient plus que par la mésentente de ses ennemis et par le respect traditionnel de l'imâm, enraciné au cœur de tout musulman.

* * *

Rabat, 16 décembre 1907.

Le long du chemin poussiéreux qui mène au Dar Makhzen, les petites tentes blanches se succèdent : des soldats, assis par terre, recousent leurs effets ; puis voici la mosquée du Sultan, monument banal d'un blanc éclatant sur lequel se détachent crûment des tuiles vertes qui reluisent au-dessus des auvents et au sommet du minaret. Maintenant nous sommes dans une grande cour au fond de laquelle se profilent des bâtiments blancs, vulgaires avec leurs rangées de fenêtres carrées : autour de nous, de grands espaces vagues, quelques constructions délabrées, des tas de terre remuée et abandonnée, et le foisonnement puissant des mauves aux feuilles rondes et des orties énormes, presque ornementales avec leurs feuilles profondément dentelées. Là, nous descendons de nos montures et nous attendons. Un nègre apparaît et nous fait un signe de la main : le Sultan nous attend avec une exactitude tout européenne.

Après avoir traversé une petite cour, nous pénétrons entre deux rangées de soldats et de négrillons, dans une pièce étroite, absolument nue, les murs blanchis à la chaux, sans aucune ornementation, le pavage très ordinaire. Au milieu de la pièce sont trois chaises cannées : deux sont vides et le Sultan est assis sur la troisème.

Abdelaziz et les grands personnages du Makhzen reçoivent habituellement les chrétiens à l'européenne et leur offrent des chaises même lorsqu'ils restent assis à la mode musulmane, c'est-à-dire les jambes croisées, par terre. On aimerait mieux un peu plus de couleur locale : les chaises en bois courbé à 8 fr. 50, à l'intérieur de jolies maisons mauresques comme celles qu'occupent les vizirs à Rabat, font un bien misérable effet dans le charmant décor oriental des portiques, des fines dentelures de plâtre et des faïences brillantes.

J'ai rarement vu par exemple quelque chose d'aussi inélégant que le déjeûner offert à la mission française : l'idée d'aligner sous une vaste tente, sur les tapis de haute laine, au milieu des serviteurs nègres qui portent les plats arabes, de tables chargées d'un banal service en faïence européen, avec les couverts en ruolz et les bouteilles d'eaux minérales, est vraiment malencontreuse. Elle ne séduit pas les Européens que cette mise en scène de pique-nique de banlieue parisienne désappointe, et elle semble être également pénible au convives musulmans : le spectacle du pacha de Rabat essayant de manger avec une fourchette est plutôt affligeant. Sans doute les Marocains croient ainsi faire honneur aux Européens : peut-être se mêle-t-il aussi à ce sentiment quelque secrète satisfaction de ne pas les admettre à partager, fût-ce un seul instant, cette vie musulmane dont presque tous les détails sont réglées par la loi canonique.

Le Sultan est assis sur une des trois chaises, les négrillons se retirent et nous restons seuls dans la pièce. Abdelaziz est vêtu d'une *jellâba* (chemise à manches très courtes), blanche et légère ; le capuchon en est rabattu et retroussé par devant ; on aperçoit au-dessous la rougeur du fez. La figure est encadrée d'un collier de barbe rare, courte, rude, broussailleuse sur le menton ; les sourcils sont joints et très gros. Le nez est fin, un peu recourbé, les narines relevées ; les lèvres sont épaisses ; les dents blanches mais assez mal rangées. Dans le visage gras, d'un brun mat, deux beaux yeux en amande brillent très vifs, très francs, très sympathiques et l'ensemble de la physionomie dénote un grand fonds de bienveillance.

Nous nous avançons et nous nous inclinons trois fois suivant le protocole réglementaire. On sait que les musulmans doivent se prosterner et baiser la terre devant le Sultan : c'est la *bendaka*, pratique monstrueuse aux yeux de l'orthodoxie

musulmane, mais qui est cependant une règle absolue à l'égard du Sultan du Maroc. Les Européens ont toujours eu une tendance à s'en affranchir aujourd'hui ; mais le temps n'est pas loin où les chrétiens ayant accès à la cour se conformaient à ce cérémonial, qui devait être humiliant et impie aux yeux de tout strict musulman, puisque la posture de la *bendaka* n'est autreque le *soûdjoûd*, la prosternation de la prière, réservée à Dieu.

Moulaye Abdelazîz, aussitôt la présentation faite, prononce le *merhaba bik* « soyez le bienvenu » sacramentel et nous indique une chaise d'un geste bienveillant. La conversation s'engage, le Sultan s'informe sur ma profession et me demande ensuite qu'elle est la nature de mon enseignement. Il est fort étonné qu'un Français enseigne l'histoire des musulmans, mais cela ne paraît pas le choquer, bien qu'en général les lettrés musulmans voient d'un mauvais œil ceux qui s'occupent d'étudier tout ce qui, de près ou de loin, touche à leur religion. A qui s'adresse ce cours ? Est-ce à des Français ? Pourquoi les Français éprouvent-ils le besoin de connaître ces choses ? Est-ce que j'y parle du Maroc ? Quels sont les pays du Maroc que j'ai visités ? Qu'y ai-je vu d'intéressant ? Telles sont les demandes qui se pressent sur les lèvres d'Abdelazîz ; il est très questionneur.

C'est sans l'intéresser que je lui parle des ruines de la province de Merrâkech, des souvenirs qu'y ont laissé les Almohades et autres dynasties anciennes : il glisse rapidement à un autre ordre d'idées. Il veut connaître la disposition matérielle d'un cours dans une école d'enfants en Europe : comment est assis le maître, ce que c'est qu'une chaire, comment sont faites les tables et les bancs des enfants. Nous lui expliquons que l'ameublement d'une salle de classe est un peu plus compliqué que celui d'une école arabe, laquelle ne nécessite que quelques nattes en sparterie, sur lesquelles s'accrouppissent également élèves et maîtres, celui-ci armé d'une longue gaule perpétuellement suspendue sur la tête de ses disciples. Abdelazîz nous demande des détails sur les punitions corporelles infligées aux enfants récalcitrants et quand nous lui disons que les peines de ce genre n'existent plus chez nous, il déclare ne pas comprendre comment l'instituteur peut tenir ses élèves. Il veut encore savoir si nos *tolba* ont des *loûha* ou planchettes : on nomme ainsi de

petites planches en bois sur lesquelles les écoliers musulmans écrivent les versets arabes du Coran qu'ils doivent apprendre par cœur et qu'ils effacent ensuite pour les remplacer par d'autres.

La conversation se prolonge ainsi outre mesure sur ces détails dont Abdelazîz ne se lasse pas de s'informer ; j'essaie ensuite de le mettre sur la littérature arabe : mais Moulaye Abdelazîz s'intéresse beaucoup moins aux lettres que son frère Moûlaye Hafìd et brusquement il nous demande ce que nous pensons de la situation actuelle de l'empire et se met à parler politique. Trop de gens, dont plusieurs étaient des plus autorisés, ont reçu dans ces derniers temps les confidences de Moûlaye Abdelazîz et les ont publiées sensationnellement, pour que nous exposions le lecteur à relire ici ce que les journaux quotidiens leur ont abondamment exposé. Peu habitué à nos sociétés civilisées, Abdelazîz ne sait pas discerner au juste ceux de ses auditeurs qui sont susceptibles de donner à ses paroles la portée qu'il en attend et il est ainsi parfois un peu victime de sa franchise et de sa bienveillance.

L'impression qui résulte d'une entrevue avec le Sultan est celle d'une nature simple, ouverte, très bonne, incapable de haine et particulièrement de cette haine religieuse qu'est le fanatisme, extrêmement curieux, mais curieux du petit détail et voyant mal les ensembles : les Européens lui plaisent-ils parce qu'il trouve en eux un libéralisme dont les musulmans ne lui offrent guère d'exemples ? ou bien simplement parce qu'ils exercent sa curiosité naturelle en lui fournissant continuellement un nouvel aliment ? Je ne saurais le dire, mais on emporte toujours de sa conversation le souvenir d'une sympathie que je n'ai pour ainsi dire presque jamais rencontrée chez les musulmans du Maroc. De telles dispositions ne s'accordent guère avec l'état d'esprit actuel de son peuple dont nous avons essayé de donner une idée et l'on peut dire qu'il est par là destiné à être impopulaire. Mais les Européens ne rencontreront jamais un Sultan plus favorable à leur civilisation.

Après l'entrevue, en faisant avec notre compagnon un tour de promenade à travers le camp marocain, nous devisons longuement des embarras de ce Sultan, si sympathique au milieu de ses déboires. On le sent si ennuyé, si sincèrement désireux de plaire, de mettre tout le monde d'acccord, de

sortir de ses angoisses et de revenir à ses distractions d'antan, qu'on ne peut s'empêcher de souhaiter que l'Europe, quittant ses funestes disensions, accueille ce prince débonnaire au lieu de l'acculer au fanatisme.

Maintenant nous sommes devant *l'afrag*, tente personnelle du Sultan, qui reste dressée tant qu'il est en voyage, très large, très haute, surmonté d'une pomme d'or et entourée d'un mur circulaire en toile de la hauteur d'un cavalier. Puis nous repassons derrière le palais : le soleil se couche, une brume légère flotte sur le camp, et, à une cinquantaine de mètres, nous apercevons, debout dans l'ouverture d'une sorte de poterne, Moûlaye Abdelazîz, entouré de quelques négrillons, qui contemple, immobile, l'Océan où l'astre disparaît : et il y a de la grandeur dans le spectacle du Sultan presque déchu de cet immense empire qui regarde, solitaire, la nuit descendre lentement sur cette terre de l'Islam ; on sent que quelque chose de grand s'effondre, et qu'il assiste à cet effondrement, étonné, douloureux et impuissant.

« On n'offense jamais plus les hommes, dit Montesquieu, « que lorsqu'on choque leurs cérémonies et leurs usages. » (1) Il n'y a pas de plus belle illustration de cette remarque profonde que l'histoire du souverain Moûlaye Abdelazîz. On lui eût pardonné d'être cruel, prodigue, débauché ; il eût pu multiplier les exécutions, dilapider le trésor public, passer ses nuits dans l'orgie ; certes quelques-uns l'eussent blâmé, mais la masse l'eût absous si par ailleurs il se fût montré intolérant et fanatique. Au contraire on ne lui pardonne pas de se compromettre avec des chrétiens et de négliger le protocole impérial.

On sait de quelle époque date la crise ; elle commença avec la « période des amusements » vers 1900. Les amusements battaient leur plein quand, en 1900, nous fîmes notre premier voyage à Merrâkech. Moûlaye Abdelazîz était avide de distractions européennes ; le docteur Verdon lui enseignait l'escrime, M. Schneider le dessin, M. Veyre la photographie, M. Amar lui tirait chaque soir un feu d'artifice. La bicyclette, le tandem,

(1) Grandeur et décadence des Romains, chapitre XI. — La digression qui suit a, depuis la rédaction de ces notes, été développée dans des conférences publiées par l'*Afrique Française*. Nous ne l'avons cependant pas supprimée ici, parce qu'elle contient des détails que les conférences ne contiennent pas et surtout parce que les théories qu'elle expose sont encore loin d'avoir pénétré dans la masse du public instruit.

la motocyclette le passionnèrent tour à tour ; plus tard à Fez, il fit de l'automobile. A l'époque où je fis la connaissance de de M. Veyre à Merràkech, c'était la photographie surtout qui l'absorbait ; il raffola de cinématographie et posséda tout Paris en films cinématographiques. Il se reposait des sports violents et des séances de laboratoire par le billard, et pendant des mois, il fit sa partie chaque après-midi avec Sir Mac Lean, le docteur Verdon et M. Veyre.

Il néligeait de plus en plus ses devoirs religieux et politiques, n'accordait à l'examen des affaires que lui présentaient ses ministres qu'une attention peu soutenue, abrégeait les audiences qu'il était obligé de donner, s'affranchissait des détails du protocole et n'était heureux que lorsqu'il pouvait s'en échapper pour revenir vers ses chrétiens. Comme sa curiosité devenait chaque jour plus exigeante et que ses amuseurs s'ingéniaient à qui le divertirait le mieux, on eut recours à toutes les ressources de la science : on lui installa le téléphone et il fit de la télégraphie sans fil bien avant qu'elle fût connue du grand public français. C'est une erreur de croire que le ballon à Casablanca fut le premier qu'on vit au Maroc : *la khezâna* [1] avait déjà servi de jouet à Abdelazîz. Le Decauville lui-même qui fut cause de tant de malheurs avait déjà été installé à Fez pour récréer le Sultan.

Depuis longtemps, la population murmurait : les feux d'artifice avaient le don d'exaspérer les gens de Merràkech ; plus tard les gens de Fez furent excédés par les ennuis que leur valurent l'automobile et le Decauville du Sultan ; il fallut vider des quartiers entiers là où il devait passer, car on ne doit pas voir le Sultan ; et pour qu'il put circuler à l'aise à toute vitesse, on construisait des allées murées qui barraient tous les chemins et entravaient les communications. Le Sultan ne s'occupait plus des réceptions officielles, négligeait les *oulama* et même ne s'acquittait plus de ses fonctions essentielles : à l'Aïd el Kebir, [2] il arriva au *mçalla* [3] plus d'une demi-heure en retard sur l'heure canonique pendant que les familles de Fez, scandalisées par cette négligence, attendaient pour sacrifier elles-mêmes que le prince eût donné l'exemple.[4]

(1) Les Marocains nomment ainsi le ballon.
(2) La grande fête des sacrifices.
(3) Endroit où le Sultan prie et sacrifie à la fête.
(4) Les deux livres les mieux renseignés et les plus dignes de foi sur la période des amusements sont : AUBIN, *Le Maroc d'aujourd'hui* et VEYRE, *Dans l'intimité du Sultan*.

La politique anticléricale suivie par l'ancien ministre d'Abdelazîz, Ba Ahmed, la violation de nombreux asiles avaient déjà excité contre le souverain les gens de zaouias, mais rien n'émut tant le peuple que les infractions continuelles du Sultan aux traditions dans sa vie quotidienne. Le peuple marocain cependant ne fut jamais plus libre, plus heureux, plus riche que sous son règne : les confiscations de biens, les exécutions des caïds s'étaient faites rares, les impôts n'étaient pas payés ou l'étaient mal, et, dans ces dernières années, le Gouvernement de Moûlaye Hafîd comme *Khalifa* (vice-roi) à Merrâkech était beaucoup plus dur que celui d'Abdelazîz : cependant il fut mieux supporté parce que Moûlaye Hafîd menait une vie d'apparence plus strictement musulmane.

On ne peut pas comprendre combien les Marocains furent profondément choqués des innovations, qui nous semblent à nous insignifiantes, de l'empereur Abdelazîz, si l'on ne se fait pas une idée exacte de la manière dont les indigènes du Maghrib-Extrême conçoivent la royauté. Les Marocains actuels sont encore sur ce point là très rapprochés des primitives conceptions humaines et un simple coup d'œil donné sur l'institution de la royauté chez les sauvages et chez les barbares, est à cet égard très instructif. C'est simplement d'ailleurs appliquer au monde musulman du Maroc la méthode sociologique inaugurée avec éclat à la fin du siècle dernier par l'école anthropologique anglaise, au premier rang de laquelle brille M. Frazer, dont l'œuvre capitale commence seulement à être connue dans le grand public français. Le lecteur excusera donc cette légère digression, si, comme je le crois, elle éclaire d'un jour tout nouveau les origines et le sens de la crise marocaine actuelle.

Des faits innombrables colligés par les ethnographes, montrent que les peuples sauvages reconnaissent généralement pour chefs des sortes de rois-sorciers, de rois-prêtres, de rois-dieux, qui sont censés avoir une influence directe sur les phénomènes naturels et posséder le pouvoir de décider des évènements purement physiques, comme par exemple la chute de la pluie. Le cours naturel des choses, les révolutions des astres, la croissance des végétaux, le retour régulier des saisons dépendent d'eux. Aussi est-il essentiel qu'ils soient toujours en bonne santé et protégés contre toutes les intempéries, contre tous les accidents, contre toutes les maladies,

par une foule de pratiques magiques et spécialement par ces interdictions que l'on appelle des *tabous* et qui ne sont autres que ce que nos modernes médecins appellent des contre-indications.

A Shark-Point, près de Padroun, dans la Guinée inférieure, le roi-prêtre appelé *koukoulou* vit seul dans un bois; personne n'approche de lui que certains personnages et suivant certains rites ; il ne peut ni toucher une femme, ni se lever du siège sur lequel il est assis : il dort même sur ce siège. Le roi indigène de Fernando-Po, demeure à Riabba au fond d'un cratère ; il a un sérail de quarante femmes ; il est couvert de pièces d'argent. L'esprit des ancêtres est, dit-on, incarné en lui. Il ne doit jamais voir un blanc, car il mourrait. Il ne doit jamais voir la mer. Il ne touche à aucun objet de provenance européenne ; il ne fume pas de tabac, ne boit pas de rhum, ne mange pas de sel. Tous les rois des peuples sauvages sont ainsi frappés de *tabous* qui nous semblent fort saugrenus, mais qui ont pour les indigènes le caractère de prescriptions impératives à l'observation desquelles est liée la bonne marche de la nature et la prospérité de la société.

On pense bien que ces interdictions doivent rendre peu agréable la fonction du roi. Dans les forêts reculées du Cambodge, il y avait un roi du Feu et un roi de l'Eau qui menaient une vie analogue; quand ils mouraient, il fallait leur donner de force des successeurs. Dans l'Afrique Occidentale, chez certains peuplades de la côte de Loango, le successeur du roi défunt, désigné par un Conseil secret, est saisi et enfermé jusqu'à ce qu'il accepte. C'est pour esquiver les devoirs redoutables de la royauté que les rois de Taïti abdiquaient en faveur de leurs fils nouveaux-nés; le Mikado du Japon abdiqua jadis en faveur de son fils âgé de trois ans. Ailleurs les charges écrasantes de cette royauté magico-religieuse amenèrent la scission de la fonction : c'est ainsi que dans maintes tribus de l'Afrique Occidentale, il y a un roi fétiche et un roi politique ; à Timor, il y a également deux rois, un religieux et un laïque ; à Athènes les rois n'avaient plus que des fonctions religieuses et le pouvoir était exercé par les polémarques.

Car ces conceptions ne sont pas spéciales aux sauvages ; elles se sont épanouies dans les grandes royautés despotiques de l'antiquité et dans celles de l'Orient Moderne. Les rois d'Egypte étaient des Dieux : ils ne pouvaient manger que du

veau et de l'oie ; ils étaient l'objet d'une foule d'autres interdictions et leur vie étaient réglée jusque dans les moindres détails. Le Mikado ou empereur du Japon est resté jusque dans les temps modernes le type de ces despotes orientaux à caractère divin. Il était une incarnation de la déesse du Soleil, les Dieux lui tenaient compagnie un mois par an ; sa personne était sacrée. Il ne pouvait jamais toucher le sol. On le portait quand il voulait changer de place : c'est un usage fréquent chez les sauvages de séparer du sol les êtres qui sont dans un état sacré ou dangereux, comme les rois, les fiancés, les jeunes filles à l'époque où elles deviennent nubiles. Le plus souvent ces mêmes êtres sont mis aussi à l'abri de l'air et du soleil, enfermés ou recouvert d'un voile (et le voile de la jeune épousée est une dernière survivance de ces usages) ; de même le Mikado ne pouvait être exposé ni à l'air ni au soleil. Il ne coupait ni ses cheveux, ni sa barbe, ni ses ongles ; on le lavait pendant son sommeil. Chaque matin il devait rester pendant plusieurs heures assis sans faire un mouvement, fût-ce remuer les paupières : de son immobilité dépendait le bonheur de l'Empire. Les mets destinés à son alimentation et qu'il mangeait seul, étaient préparés chaque fois dans des plats neufs. On brisait les anciens car ils auraient rendu malades ceux qui auraient mangé dedans. [1]

Chez les Romains, le culte impérial nous montre des rois divinisés, et il semble que sous l'influence de l'Orient, les empereurs aient adopté des attitudes qui rappellent les usages que nous venons de décrire. « Constance II, dit Ammien Marcellin, entra dans Rome immobile, semblable à une statue ; aucun des muscles de son visage ne bougeait, ses mains et ses bras étaient fixes ; il paraissait insensible. Les Romains ne le virent que cette seule fois. »

Or l'idée que le peuple marocain se fait du Sultan n'est pas encore dégagé des conceptions primitives : pour les Marocains l'Empereur est une sorte de personnage sacré, en dépit de l'orthodoxie musulmane. Et le peuple marocain croit fermement qu'un prince qui suit exactement les traditions assure la prospérité du pays par cela seul, indépendamment des qualités de son administration. On retrouverait d'ailleurs la

---

(1) J'ai emprunté tous ces détails au *Rameau d'Or* de Frazer. Voir aussi l'*Early Kinship* du même auteur.

trace de cette croyance jusque dans les textes orthodoxes. De même croit-on que l'introduction d'innovations chrétiennes et de personnages chrétiens met l'empire en danger. C'est ainsi que les Romains, fidèles aux anciens dieux, accusaient les chrétiens d'être la cause des malheurs qui avaient fondu sur l'Empire.

Le caractère sacré de l'Empereur aux yeux de la foule des Marocains nous explique encore la force étonnante de cette idée de légitimité qui, seule, a soutenu Abdelazîz pendant des mois, alors qu'il n'avait plus ni pouvoir ni considération. Au surplus, il est facile de montrer que la vie royale de l'Empereur du Maroc retient de nombreux traits de la primitive royauté.

Comme la plupart des rois sauvages, comme le Mikado, la personne du Sultan est sacrée, puisqu'il est Chérif, c'est-à-dire qu'il descend de Mahomet. Comme tel, il détient une *baraka*, une bénédiction qui se transmet par le simple contact ; il bénit ce qu'il touche. Lorsqu'il est en voyage, on lui apporte du lait pour qu'il trempe ses doigts dedans, afin qu'on puisse, en le buvant après, participer à sa *baraka*.

Il est, et cela même dans l'orthodoxie pure, *l'imâm* par excellence, c'est-à-dire celui qui dirige l'accomplissement des rites, sinon l'intermédiaire avec la divinité. Il se rend le vendredi à la mosquée à cheval, et, si, par hasard, il manque à cette formalité, les rumeurs les plus graves circulent aussitôt et des troubles peuvent s'ensuivre. Il entend généralement la prière dans une enceinte réservée. Le point culminant de son rôle religieux est la grande fête des sacrifices ; ce jour-là, il doit de sa main égorger lui-même la première victime, et de l'agonie de cette victime on tire pour l'année courante les présages les plus graves. Les sacrifices particuliers ne peuvent avoir lieu qu'après le sien, qu'une salve de coups de canon annonce à tous.

Comme le Koukoulou et le Mikado, l'Empereur du Maroc vit seul. Ses parents ne le voient presque pas. Autrefois, jusqu'à Moûlaye Hassan, les Sultans du Maroc ne voyaient presque que leur chancelier et leur bouffon. Il est remarquable que le chancelier, qui seul transmettait ses ordres, porte en arabe un nom, *hâjeb*, qui veut dire « celui qui voile. »

Comme le Mikado, le Sultan est protégé contre l'air et le soleil : le capuchon de sa *jellâba* est toujours relevé sur sa tête, il ne le rabat jamais. Quand il sort dehors, il est accom-

pagné d'un fonctionnaire qui l'ombrage constamment d'un parasol. Le parasol comme chez d'autres despotes orientaux, est devenu un insigne de sa puissance. D'anciens Sultans du Maroc se voilaient le visage ; Moûlaye Ismaïl, comme d'autres anciens souverains arabes du Maghrib et de l'Espagne, ne donnaient d'audiences que cachés derrière un rideau.

Comme le Koukoulou et le Mikado, l'Empereur du Maroc mange toujours seul. C'est là une règle absolue : jamais il n'a pris de repas avec qui que ce soit, et quand les journaux annoncent qu'il a reçu tel ambasssadeur à déjeûner, cela veut dire qu'il l'a fait recevoir par le Ben Slimân du moment ; il serait sans exemple qu'il mangeât avec un musulman, à plus forte raison avec un chrétien.

Il ne paraît dans les cérémonies officielles qu'à cheval, reçoit officiellement à cheval, sans mettre pied à terre, ce qui est sans doute une survivance de l'interdiction de toucher le sol. Dans ces circonstances, il garde l'immobilité absolue ; même lorsqu'il reçoit sans apparat, il garde une immobilité presque complète, figé dans une attitude hiératique, comme l'Empereur Constance d'après Ammien Marcellin. Il ne fait presque aucun geste, parle le moins possible et d'une façon concise. Cette *brevitas imperatoria* est encore plus frappante dans les grandes cérémonies, comme lorsqu'il reçoit les députations des tribus, au moment des grandes fêtes musulmanes. Les délégués s'approchent de lui ; il ne leur parle pas directement, mais s'adresse tout bas au *moûl el mechouar*, maître des cérémonies, et celui-ci répète à haute voix ses paroles. Les délégués ne font d'ailleurs que passer et recueillir en passant la précieuse *baraka* du Sultan qui leur fait dire par le *moûl el mechouar* quelques souhaits comme : « Soyez les bienvenus. » Lorsqu'il veut faire une faveur spéciale, il élève les mains la paume en l'air en les joignant à la manière d'un livre ouvert, ce qui chez les musulmans, est une manière de bénédiction. On le voit donc très peu ; le peuple ne peut l'apercevoir que furtivement, sur son passage à la mosquée. Ceux qui sont admis en sa présence ne doivent l'aborder qu'en se présentant le front par terre et en baisant la terre. Ils se tiennent en cette attitude tant qu'ils sont devant lui et qu'il ne les autorise pas à se lever. Les vizirs eux-mêmes n'échappent pas à ce cérémonial si peu musulman.

Comme on le voit peu, il court sur son compte les légendes les plus extravagantes ; mais le peuple est surtout opposé à ce qu'il fréquente des chrétiens : c'est ainsi que le roi indigène de Fernando-Po ne doit jamais voir un blanc. Le roi de Fernando-Po ne doit pas voir la mer , l'opinion publique marocaine n'admettrait pas que le Sultan allât sur mer. Moûlaye Abdelazîz qui contemple depuis trois mois les cuirassés français et espagnols, meurt d'envie d'en visiter un : il ne l'a pas osé et ne l'osera pas. Des raisons analogues s'opposent à ce que l'Empereur quitte le Maroc. Tout le monde sait qu'Abdelazîz grille de voir Paris qu'il connaît très bien par la photographie ; s'il commettait lui ou un autre Sultan l'imprudence de se rendre en Europe, il ne pourrait plus rentrer au Maroc à moins d'être précédé d'une armée. Moûlaye Hassan fut le seul Sultan qui alla à Tanger et osa contempler la côte d'Espagne, ce qui fut considéré comme la limite de ce qui est toléré à un souverain du Maroc.

Ce parallèle impie que nous venons d'établir entre le Chérif Marocain et les rois des primitifs nous aide à comprendre deux choses : la nature des pouvoirs d'Abdelazîz et la nature de ses relations avec les Européens. Le caractère de cette royauté est avant tout religieux ; par là nous saisissons la valeur de cette autre remarque de Montesquieu : « La vraie limite au despotisme est marquée par la religion » [1]. Emprisonné dans les détails vétilleux d'un protocole tracassier, les Empereurs du Maroc ne peuvent que difficilement gouverner par eux-mêmes. Sans doute quelques-uns d'entre eux, doués d'une énergie exceptionnelle, y ont réussi, mais un Sultan faible ne peut arriver à exercer le pouvoir personnel. Ne voyant presque personne, il ne peut s'occuper des détails ; il ne connaît les affaires que par les rapports de ses vizirs qui, si leur audience n'est pas exceptionnelle, ne lui parlent que prosternés. Ses ordres sont absolus, et il n'y a pas d'exemple qu'ils soient discutés par le vizir qui les reçoit, ce qui exclut toute délibération réfléchie. N'ayant d'ailleurs aucun contact avec son peuple, le Sultan n'a à délibérer que sur les affaires dont on le saisit et le respect porté à sa personne fait qu'on le saisit le moins possible. De là cette dualité de pouvoir si souvent constatée : le Makhzen est nécessairement amené

(1) Esprit des Lois, IV, 10.

à avoir sa politique à lui. Qu'un homme d'État de valeur exceptionnelle surgisse près d'Abdelazîz, il deviendra s'il est énergique, le maître de l'Empire : il n'a manqué pour cela à El Menebbhi qu'une culture plus élevée Et dans ce cas nous glisserions rapidement en fait à cette séparation des pouvoirs que nous avons signalée chez certaines royautés primitives.

La forme cérémonielle des entrevues du Sultan avec les musulmans, aux yeux desquels il est une personne sacrée et, comme telle, soumise à une foule de restrictions, fait qu'il désire s'en affranchir, du moment que son caractère l'incline à plus de laisser-aller. Tandis que vis-à-vis des musulmans il est enchaîné par des traditions vénérées et d ailleurs habitué à se conformer strictement à elles, vis-à-vis des chrétiens, gens d'une autre race, il se sent affranchi de toute contrainte. Voilà pourquoi il aime à les exempter de tout protocole ; ce protocole gêne sa nature expansive et curieuse ; il est heureux de s'en libérer. Aussi dispense-t-il les chrétiens de se prosterner devant lui et c'est bien à tort que quelques-uns, trop zélés, avaient à cœur d'observer strictement en sa présence l'attitude de la *bendaka*. Voilà pourquoi encore dans certaines circonstances il évite de se servir d'interprètes musulmans pour communiquer avec les chrétiens, car il n'ose pas devant ces interprètes exprimer des idées qui choqueraient les traditions musulmanes. Et, d'une façon générale, il n'admet guère de musulmans dans son intimité ; s'il a des favoris, El Menebbhi, El Hâjj Omar Tâzi, ce sont des personnages qui n'ont aucun caractère religieux et qui ne ressemblent en rien à des *oulâma*.

Nous découvrons encore à la lumière de ces remarques, les raisons secrètes des tergiversations d'Abdelazîz en certaines circonstances et pourquoi il semble avoir parfois renié sa parole : ce qu'il dit, ce qu'il promet à un chrétien auquel il parle en toute liberté et suivant ses inclinations, il ne peut souvent ni le répéter, ni l'accorder en présence d'un vizir fanatique prosterné devant lui dans l'attitude rituelle, le front dans la poussière, parce qu'alors la force du rite le replace invinciblement dans son rôle de Mikado esclave des traditions. Et toute la tactique du Makhzen est de le confiner dans ce rôle ; en premier lieu par ce que le Makhzen est avant tout composé de Maures stricts et conservateurs ; en second lieu parce qu'ils ne gardent qu'à ce prix un pouvoir personnel indépendant.

Nous comprenons maintenant admirablement la poussée de

fanatisme qu'ont amenée la fréquentation et les amusements d'Abdelazîz. Toutes les traditions étaient violées: des vexations, des impôts abusifs, la pire des tyrannies eussent paru moins abominable que cet abandon des traditions sacrées de la royauté marocaine dans lesquelles le peuple voit la garantie de la prospérité du Maroc : et le Makhzen ayant charge de la tranquillité du pays, devait être amené à se faire défenseur de ces sentiments d'intolérance que contrariaient les inclinations personnelles d'Abdelazîz. De là vient qu'on a parfois pu constater une politique d'Abdelazîz et une politique de son Makhzen ; ce conflit révélait seulement les efforts d'un prince libéral mais faible pour s'évader du cadre rigide de la royauté traditionnelle, et représentait la première amorce, prématurée sans doute, d'une révolution analogue à celle qui transforma le Japon.

***

Rabat, 21 décembre 1907.

Presque tous les jours, je vais me promener à Chella : Chella, dont le nom est probablement le même que Salé, est une enceinte fortifiée, de quelques hectares de superficie, qui fut jadis la résidence des Sultans mérinides : au reste beaucoup plus vieille, puisque les textes nous disent que Yakoûb l'Almohade la reconstruisit ; mais dans son état actuel elle date probablement du XIVe siècle. C'est le coin le plus charmant des environs de Rabat et bien que les musulmans n'aiment point voir les chrétiens s'y promener, c'est là que la curiosité scientifique nous ramène invariablement d'accord avec l'amour de la nature.

Le chemin le plus pittoresque pour gagner Chella est celui qui longe le Bou-Regreg ; parfois il côtoie la berge, d'autres fois, il s'élève sur le flanc de la colline et l'on domine la vallée. Quand la mer est basse, comme ce matin, l'eau découvre de vastes marécages ; au milieu du tapis gris des salsolacées, d'innombrables marigots dessinent leurs méandres compliqués; sur les ilôts de vase découpés par leurs bras s'abattent le soir des troupeaux de garde-bœufs, le *Bubulcus Ibis* des ornithologistes, oiseau blanc avec une tache de rouille sur la poitrine et qui vit en commensal parmi les bœufs sans les

quitter, sauf la nuit ; dans ces parages, à la fin de chaque journée, quand vient le crépuscule, leur plumage d'un blanc éclatant constelle les limons fangeux.

Le sentier que nous suivons s'éloigne parfois de la rive et se relie au réseau compliqué de ces charmants petits chemins creux qui sillonnent la banlieue de Rabat ; ils ressemblent à ceux du Sahel d'Alger, sur les hauteurs d'El-Biar. Dans l'air vibrant et bleu de lumière, les agaves dressent les pointes aiguës et noires de leurs énormes feuilles glauques et les cactus, dits figuiers de Barbarie, tendent leurs raquettes vertes et charnues de chaque côté du chemin ; de vieux lentisques arborescents étalent leurs folioles sombres et résineuses, d'antiques oliviers au tronc tortueux et crevassé agitent au moindre souffle de brise leurs feuilles légères et soyeuses, et le *smilax* enroule aux branches ses lianes épineuses pendant que la bryone grimpe follement de tous côtés en poussant ses jeunes vrilles.

Tout à coup on aperçoit Chella et la silhouette désolée de son enceinte croulante qui court sur la colline. Des pans de murs déchiquetés se dressent çà et là sur la base mieux conservée du rempart ; il y en a qui semblent toujours en train de tomber et l'un d'eux, comme désarticulé, se dresse lamentablement au-dessus des autres en un geste de désespoir. Tout autour la nature verdoie, la sève gonfle tous les bourgeons, la végétation monte à l'assaut des ruines et, dans ces campagnes fécondes, Chella de loin, semble symboliser la stérilité et le délabrement de l'Islâm.

Comme pour rendre ce contraste plus saisissant, voici que des voix nasillardes s'élèvent du haut des murailles de Rabat qui nous dominent ; elles clament la profession de foi musulmane : *Lâ Ilâha illa Llâh*, *Mouhammadoun rasoûlou Llâh*, c'est-à-dire « Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammed est le prophète de Dieu ». A la façon dont ils prononcent, un arabisant les reconnaît de suite car ils affectent de mettre le *tanouin* au mot *Mouhammad* (*Mouhammadoun*), ce qui est une caractéristique des adeptes de l'ordre des Kettânia. A notre vue, leurs voix s'élèvent au point de devenir provocantes : il faut entendre l'accent vibrant et insolent de leurs chants pour comprendre tout ce que chez eux cette formule recouvre de haine. La première partie de la profession de foi est en effet spécialement dirigée contre les chrétiens qu'ils considèrent comme des polythéistes (surtout à cause de la croyance à la

Trinité). Et nous nous éloignons tristement pendant que ces énergumènes hurlent l'obsédant dogme de l'unité divine sur lequel s'hypnotisent les musulmans farouches. Au loin, dans la vallée, des voix répondent, attestant encore que Mahomet est le Prophète de Dieu, et que les mécréants sont également détesté, là-bas et ici.

Chella n'a que deux portes et nous sommes bientôt devant la plus grande qui ouvre sur le plateau derrière Rabat : de là le regard contemple au loin les champs verts d'une verdure intense et vraiment printanière, car dans ce pays, c'est l'automne, avec son brusque renouveau de la végétation sous l'influence des premières pluies, qui est le véritable printemps. Çà et là, la silhouette d'un agave (*vulgo* aloès) ou une ligne de cactus détonent dans ce paysage simple. Près de la porte est un cimetière musulman, herbu, paisible, avec la coupole blanche d'un sanctuaire entourée de ces palmiers nains devenus gigantesques, dont la présence est classique dans l'Afrique du Nord auprès des marabouts.

La porte de Chella est un des monuments du Maroc qui laissent le plus d'impression au visiteur. C'est une ogive lobée, entourée d'une inscription coufique en carré et que flanquent deux grandes tours hexagonales à encorbellement ; leurs angles sont en effet évidés vers le haut et ornées de ces « nids d'abeilles » ou stalactites qui sont si remarquables dans l'architecture mauresque. Au-dessus de l'ogive est un entrelacs et de chaque côté deux espèces d'ornements en forme de coquilles et deux petites colonnettes qui ne reposent sur rien et semblent suspendues en l'air. Ce dernier ornement qu'on retrouve constamment dans les monuments mauresques est assez peu gracieux. L'ensemble de la porte, du reste, manque d'harmonie, mais non de caractère : ses deux tours massives font songer à quelque lourde mosquée hindoue et contrastent vivement par l'ampleur de leur construction avec l'indigente architecture moderne des Marocains.

Nous entrons : le sol est creusé et les fondations de la porte sont à nu et rongées en sorte que si les Européens qui, plus que les Musulmans eux-mêmes s'intéressent à la conservation des vestiges de leur passé, n'avisent à les consolider, l'écroulement de ce beau monument est à prévoir d'ici peu d'années. Intérieurement la porte est coudée et lorsqu'on débouche au dedans on domine tout l'intérieur des murailles de Chella, qui

est bâtie sur une pente ; et c'est un paysage charmant. En bas, un vieux minaret autour duquel s'élèvent des bosquets dans le plus riant désordre : il n'est pas bien élégant ce minaret ; c'est le type du minaret de nos pays, carré, massif, trapu, disproportionné, car il supporte un campanile ridiculement élevé ; les faces sont ornées en partie de faïence verte, blanche et noire, presque usée, en partie, d'un entrelacs curviligne, dont le dessin est primitif ; autour du campanile, l'herbe pousse librement et le sommet est couronné comme d'un gros turban, par la broussaille grise d'un nid de cigogne. Mais tel qu'il est, le minaret a la poésie des vieilles choses, et bien qu'abandonné, il s'harmonise admirablement avec les coupoles blanches de Sidi Ioûnès et de l'Imâm el Hassan qui brillent non loin de lui : tout ce qui est musulman a souvent l'air vieillot, et l'Islâm, n'est-ce pas, étymologiquement, l'abandon de soi-même et la remise de tout soin à Dieu ?

Au loin, par dessus ce bas-fonds exquis, par dessus l'enceinte de Chella, brillent d'autres coupoles blanches, dans un bois sacré d'oliviers. Vers la gauche, vers les bords du Bou Regreg, s'étendent des jardins avec un fouillis de roseaux et d'arbres, d'aspect un peu triste en cette saison à cause de la nudité de la ramure grise des figuiers, tandis qu'au fond, des collines monotones forment le dernier plan.

Je descends dans le bas-fonds où s'élève le minaret et les deux marabouts : toute cette verdure est faite de quelques gros micocouliers et d'oliviers entre lesquels des ronces ont tendu d'infranchissables lacets. Au milieu de tout cela s'élève un ensemble de constructions ruinées d'où émerge le minaret : il y a une dizaine d'années on pouvait visiter les ruines très facilement. Mais les promenades des mécréants choquèrent les musulmans et le Makhzen fit fermer la petite enceinte dans laquelle se trouvent les ruines. Un *mokaddem* est préposé à la garde des sanctuaires de Sidi Ioûnès et de l'Imâm El Hassan, et loge dans une mesquine cabane adossée aux murailles croulantes. Je suis devenu l'ami de ce saint homme, grâce à quelques pièces de monnaie laissées à propos dans le creux de sa main et il me laisse sans difficulté souiller de ma personne impure les lieux sacrés pour les musulmans. Chaque jour donc, je pousse sans autre formalité la petite porte en bois, et j'entre dans ce qui fut probablement une résidence des Sultans mérinides, bien qu'on n'y trouve plus guère

aujourd'hui que des ruines de sanctuaires : le minaret, une mosquée en briques très ordinaire, lourde, sans ornementation, un oratoire et deux tombeaux. Chacun de ces tombeaux est dans une petite pièce ornée de versets du Coran et d'un entrelacs rectiligne, avec des noms d'attributs de Dieu en médaillons et consiste en une pierre de marbre blanc, en forme de toit, portant une inscription en fort beaux caractères arabes. Ces inscriptions nous apprennent que nous sommes là en présence du tombeau d'un Sultan mérinide et de sa femme. Le Sultan est le célèbre Abou l Hassan Ali, le conquérant de Tlemcen et de Tunis, le restaurateur de Chella et sa femme se nommait *Chems Ed Doha*, ou « Soleil du matin. » Les historiens musulmans nous apprennent que ce fut une *oum oualad*, c'est-à-dire une esclave concubine ayant eu de son maître un enfant et qu'elle était d'origine européenne : c'était sans doute quelque prisonnière de guerre. Cela nous reporte au milieu du XIVe siècle : le peuple qui se soucie peu de l'histoire, mais qui a ces tombeaux en très grande vénération, en a fait la tombe du Sultan noir et de Lâlla Chella. Le Sultan noir est un personnage légendaire dont le prototype historique est inconnu, mais auquel sont attribuées dans l'Afrique du Nord et particulièrement au Maroc, toutes les ruines musulmanes dont on ignore l'origine, et c'est généralement le cas ; quand à Lâlla Chella (Lâlla veut dire madame), c'est tout simplement la personnification des ruines, et il y a là un intéressant processus de formation d'une personne sacrée.

Ces ruines, semées de micocouliers, sont envahies par une végétation désordonnée. Toute la flore des vieilles murailles est là : le ricin, qui, sous ce climat, est arborescent et vivace, la pariétaire, l'acanthe, l'ortie, l'arum..... Les blocs de maçonnerie éboulés sont couverts de mousses et d'hépatiques ; les ronces s'enlacent follement aux colonnes restées debout ; les fines lanières du fenouil s'étalent sur le haut des murs ; un *solanum* à feuilles épineuses et à fleurs violettes décore la mosquée ; les fougères disjoignent lentement les pierres ; tout se nivelle sous la pousssée lente et aveugle de cette végétation puissante, et la vie exhubérante de l'indifférente nature reprend ses droits éternels sur la caducité de l'œuvre humaine.

Je suis revenu près du marabout de Sidi Iounès et je me suis assis sur les marches de la porte d'entrée : Je sens que ce

cadre de ruines sied bien à un sanctuaire musulman. La pensée fondamentale de l'Islâm n'est-elle pas que tout revient à Dieu ? Ces murailles éboulées rappellent au fidèle qui vient en pèlerinage au tombeau de Sidi Ioûnès que la *dounia*, ou ce bas monde, est essentiellement périssable et qu'il n'y a de durable « qu'Allâh, l'Unique, le Vivant, Celui hors Duquel il n'y a point de divinité. » Et il semble que cettte certitude mette de la paix dans le paysage : il est midi, le soleil est délicieux ; tout est baigné de lumière, la coupole blanche resplendit et dans l'embrasure de la fenêtre du sanctuaire où une grille de fer supporte les chiffons que les pèlerins viennent accrocher en guise *d'ex-voto*, l'ombre elle-même est fluide et lumineuse.

Un immense bourdonnement d'insectes et des pépiements d'oiseaux ne font que renforcer le silence : de temps en temps l'écho lointain du chant d'un laboureur me parvient, lent et plaintif. Il flotte dans l'air cette odeur fine, un peu âcre et impossible à nommer, du printemps, et l'être en est comme rajeuni. A une trentaine de mètres est une vaste fontaine, profonde, avec une citerne vieille, probablement romaine, peut-être punique, aux murs tapissés de capillaires : l'eau s'échappe silencieusement de ses deux bassins et la fraîcheur en vient jusqu'à moi.

Deux nègres sont arrivés portant du linge et sont descendus dans la fontaine : ils placent les pièces de linge sur une pierre plate et, pieds nus, ils le piétinent en cadence sous l'eau, avec le gémissement rythmé des mitrons, qui chez nous, pétrissent le pain. Un homme passe devant moi et me regarde avec des yeux haineux : pourquoi, puisque j'ai tant de paix dans l'âme ? La *baraka* (bénédiction) du saint ne peut-elle pas nous envelopper ensemble ? Ce spectacle printannier emplit le cœur de tant de bonté que l'on voudrait ouvrir les bras à tous : ces gens ne sentent-ils pas comme nous la beauté de la nature ? Pourquoi la haine est-elle plantée dans leur cœur quand l'air est si pur, les plantes si vertes et les oiseaux si joyeux ? Ah ! maudites soient les religions qui empêchent l'homme d'appeler l'homme son frère !

Le mokaddem est devant sa misérable maison en face de moi, accroupi ; il n'a pas prononcé un mot depuis une demi-heure ; il se laisse entraîner dans le flot de vie qui l'entoure. Et il y a des moments où l'on comprend une telle existence : vivre

dans cette paix, en égrenant un chapelet, ivre de toutes ces harmonies de la nature...

Mais l'heure s'avance ; je suis un civilisé, et comme tel, je ne puis manger à l'heure qu'il me plaît : vite à cheval pour ne point être en retard : le protocole journalier de la vie quotidienne d'un Européen est un maître sans pitié et nul ne peut se flatter de se délivrer du réseau étroit de ses prescriptions pointilleuses.

*
* *

En rade de Rabat, 23 décembre 1907.

Ma dernière promenade aura été pour Salé. Salé s'enorgueillit à la fois de son antiquité et de son farouche puritanisme ; c'est la seule ville importante de la côte que n'ait point souillée l'infidèle. Probablement le punique y trafiqua, puis elle fut une des échelles fréquentées des navigateurs romains ; au douzième siècle le célèbre Yakoûb El Mançour l'Almoade jeta les fondements de sa rivale Rabat, qui ne fut d'abord que le Fort de la Victoire (*Ribât El Fath*), d'où lui est resté son nom ; au seizième siècle, Salé devint le refuge des pires renégats de la chrétienté, et épouvanta le monde par l'audace de ses corsaires. Mais la piraterie a vécu, et Salé s'est de nouveau éclipsée devant la prospérité de Rabat : aujourd'hui, calme et silencieuse, elle repose dans son isolement splendidement fanatique, séparée par le Bou Regreg de Rabat, qui est devenue le boulevard du Sultanat et l'entrepôt du commerce.

Le Bou Regreg, à son embouchure, roule une eau gris-verdâtre sur quelques trois mètres de fond : à droite, sur une falaise escarpée, s'élève le quartier de la Casba de Rabat, amas de constructions en terre, dont les tons rougeâtres se mélangent aux plaques vert-glauque des cactus, et que surmonte un grand minaret tout simple. Du côté de la rive gauche, Salé, assise sur une plage de sable, laisse briller au soleil l'éparpillement de ses terrasses blanches. L'embouchure du fleuve est très animée, et de nombreuses barques la sillonnent constamment transportant les hommes avec leurs montures, bourgeois de Salé qui vont à leurs affaires à Rabat, fournisseurs qui se rendent à Salé, bédouins qui apportent à Rabat le charbon de la forêt de la Mâmoûra ; tout cela se croise en un pittoresque va-et-vient.

Entrés dans la fanatique Salé, nous longeons d'abord de grands jardins qui, bien que situés dans l'enceinte, s'étendent hors du groupe des habitations et nous faisons halte près du curieux minaret de Sidi Abdallâh ben Hessoûn, gris, lourd, massif, orné d'un curieux entrelacs rectiligne et s'élevant au-dessus des toits en tuiles vertes vernissées qui caractérisent dans ce pays les sanctuaires en renom. De l'autre côté, au-delà des jardins, on aperçoit le marabout de Sidi ben Achîr, puis l'embouchure du fleuve, la Casba de Rabat, à laquelle le soleil du matin donne un relief saisissant et plus loin, derrière le rouleau écumant de la barre, les croiseurs français et espagnols balancent leurs énormes et menaçantes silhouettes, prêts à braquer leurs engins de dévastation sur Salé la bien gardée. Car l'Amiral a fait savoir aux Salétins qu'à la première menace dont les Européens seraient victimes à Rabat, il bombarderait Salé.

Maintenant nous descendons dans la ville, accompagnés d'un protégé français ; dans les petites rues blanches et silencieuses, les portes des maisons se succèdent, généralement massives, en bois sculpté, avec des rangées de gros clous en fer, parfois très ornementales ; souvent, lorsqu'elles sont plus simples, les battants en sont peints en bleu. Au-dessus des portes, de toutes petites fenêtres peintes aussi en bleu tendre, avec un filet blanc, ont un air mystérieux. Les passants sont rares : une enfant porte sur sa tête des petits pains dans un plat en bois ; une négresse, sur le pas d'une porte, la referme vivement devant nous. Voici un carrefour exquis : il y règne une paix lumineuse indicible qu'accentue le murmure d'une fontaine L'herbe pousse entre les cailloux pointus qui servent de pavés : sur le principal côté de la petite placette, s'ouvre le portail de la Médersa, bâtie par Abou Einân, avec un joli auvent en bois sculpté et une inscription arabe ; tout cela est uniformément passé à la chaux. Des enfants aux vêtements bariolés, jaunes, verts, amarante, jouent accroupis près de là ; les fillettes sont jolies ; une femme passe, voilée, sans bruit : et le soleil découpe des ombres crues dont la vivacité contraste avec le silence du lieu.

Nous nous perdons dans le dédale des petites ruelles : devant nous les portes s'ouvrent avec curiosité pour se refermer brutalement devant le passage de l'infidèle, et se rouvrir derrière lui. Ces maisons blanches appartiennent à de

riches familles bourgeoises servies par des négresses, habillées de vêtements aux couleurs criardes, roses, bouton d'or, bleu clair : en voici une, sur un seuil, qui porte dans ses bras un petit musulman blanc vêtu d'un habit vert d'eau ; elle est jolie, et malgré son air fanatique et haineux, ses dents de nacre et le blancs de ses yeux rient dans son visage puéril de sauvage. Des impasses s'ouvrent devant nous, des fonds de rue à perspective simple, quelques arêtes vives, une voûte ogivale, des haïks blancs, des burnous sombres. Dans ce pays de soleil, la lumière est tellement caressante qu'une terrasse blanche, un arc blanc, un simple cube blanc rayonnent de beauté.

Parfois la rue est bordée de jardins et, par dessus les carrés de cardes et de piments, l'œil s'égare sur des lambeaux d'intérieur ; voici une belle maison avec une véranda au premier et, en bas, des portiques et un petit jardin complanté de beaux orangers, de mûriers, de mimosas, de tamarins ; on aime à imaginer dans ce cadre tranquille une vie calme et intime partagée entre les joies de la famille et la méditation mystique. Pourquoi faut-il que tant de douceur recèle tant de farouche intolérance ! D'autres fois, la rue n'est plus qu'un couloir entre deux hauts murs blancs ; çà et là une échappée de vigne aux feuilles vertes et rouges. Parfois les murs blancs sont couverts de dessins au charbon, dans lesquels les enfants ont essayé de silhouetter les navires européens, les *babor* (vapeur), les *forgata* (frégates) qui sont la terreur de la villle.

Les quartiers commerçants de Salé ne sont pas fort intéressants : tous les marchés importants sont en effet à Rabat. Les deux villes ont un rôle différent ; Salé est la ville musulmane pure, ville de repos où habitent toutes les familles des gros négociants de Rabat, ainsi que de beaucoup de hauts fonctionnaires ; Rabat est la ville industrieuse où les chrétiens sont admis et qui est le lieu d'embarquement et de débarquement des marchandises. Aucun Européen ne demeure encore à Salé et les musulmans n'y souffrent que difficilement la présence du chrétien. Il est difficile d'y faire une promenade sans saisir au passage quelque injure prononcée à mi-voix : il y a peu d'années encore, on ne pouvait guère la parcourir sans recevoir quelques petites pierres lancées par les enfants, et l'auteur de ces lignes l'éprouva personnellement en 1901. Les textes anciens nous apprennent qu'autrefois les chrétiens, que

leur commerce obligeait à y débarquer, étaient à chaque instant injuriés, maltraités, couverts de boue et de crachats et il est même fait allusion à ces incidents jusque dans les traités de commerce, à l'époque où la prospérité de Salé éclipsait celle de Rabat.

Le *mellah* ou ghetto de Salé, n'offre rien de remarquable aux visiteurs : le type juif y est particulièremnt laid et abâtardi. Ceux qui veulent se donner l'impression de ce que pouvaient être les ghettos européens, il y a un siècle ou deux, doivent visiter le mellâh de Mogador, le seul de la côte qui ait conservé ce triste caractère.

Notre dernier coup d'œil est pour l'enceinte de Salé où deux portes, aujourd'hui murées, offrent quelque intérêt, et pour une petite ruine en plein champ à quelques centaines de mètres de la ville et où se trouvent deux jolis portiques avec inscription. Ces ruines s'appellent Sibâra : c'était sans doute quelque maison de campagne au temps de la splendeur de Salé.

Cette splendeur renaîtra peut-être si jamais l'on construit sur la pointe de Salé le wharf dont il a été souvent question. Rabat en effet ne peut espérer voir son commerce grandir tant que le port ne sera pas amélioré. Le port de Rabat et de Salé n'est que l'embouchure du Bou-Regreg et le courant rencontrant les vagues de l'Océan sur les bas-fonds alluvionnaires charriés par le fleuve, y détermine une barre, qui au moins une centaine de jours par an, n'est pas praticable. Il s'ensuit que les navires sont obligés de rester quelquefois trois semaines ou un mois sur rade avant de pouvoir décharger une seule tonne et que, si leur cargaison pour Rabat est importante, ils en ont souvent l'hiver pour cinq à six semaines. Dans ces conditions, le fret est très élevé et le commerce très entravé au profit de Casablanca, distante seulement de deux petites journées de marche. Il n'y a que deux remèdes à cette situation : ou creuser un chenal, mais on sait que c'est là un travail fort onéreux et que les menaces continuelles d'ensablement obligent à renouveler indéfiniment, ou construire un *wharf* qui permettra d'embarquer les marchandises sans être obligé de franchir la barre : or, la pointe basse et accesible de Salé est seule favorable à ce dernier projet. Si jamais il se réalisait, Salé deviendrait le centre commercial et éclipserait de nouveau la ville sœur.

La barre est fort capicieuse : son état dépend d'éléments multiples mal définis : vent, direction des vagues, largeur des vagues, hauteur de la marée ; et il est bien difficile de prévoir à l'avance si elle sera praticable. En temps ordinaire, quand il faut sortir de Rabat, on s'en tire en gagnant Casablanca par terre : de Casablanca, les occasions pour l'Europe sont fréquentes. Mais cet hiver, comme les communications avec cette ville sont coupées, il faut attendre le bon plaisir des éléments. Tous les matins, le voyageur sur son départ regarde anxieusement l'embouchure du fleuve et si la barre est incertaine, il ne reste qu'à tenter l'expérience : péniblement les bagages sont transportés dans la lourde barcasse qui s'éloigne et... vire de bord au bout d'une demi-heure, pour revenir à terre si la barre est impraticable. Et le voyageur n'a qu'a rouvrir ses valises et attendre le lendemain.

Dans sa détresse, le voyageur en panne cherche des pronostics : l'homme de Rabat qui passe pour connaître le mieux la barre est M. Bigaret ; il fut bien souvent accablé de questions cet hiver : il y répondait avec une prudence qui, laissant toujours place à l'espoir, lui permettait également de ménager la nervosité des questionneurs et de sauvegarder sa réputation de météorologiste. Les appréciations sur l'état de la barre sont du reste un thème précieux pour les conversations et permettent aux diplomates de s'aborder en toute confiance en dehors des terrains trop brûlants. Pour nous la barre fut relativement clémente : elle ne nous fit attendre qu'une huitaine de jours et, sans se montrer aucunement dangereuse, se fit néanmoins suffisamment mouvementée pour nous laisser quelque impression.

Les barcasses — ainsi nomme-t-on les embarcations qui assurent les communications avec les navires mouillés en rade — sont construites de forts madriers à peine dégrossis, très profondes, larges et d'une grande solidité : chacune d'elles possède huit à dix bancs transversaux sur lesquels on s'asseoit les jambes pendantes. Seize rameurs, misérables loqueteux, jambes et pieds nus, habillés de vêtements de rebut, caftans rouges, verts, déteints, déchirés, sont assis sur les bancs, les pieds agrippés sur le banc d'en face, arc-boutés sur de longues rames dont les huit paires battent la mer à l'unisson. Ils commencent brusquement à crier : Ah ! et prolongent ce son suivant une mélopée plaintive ; leur chant douloureux évoque

l'idée des malheureuses chiourmes qui martyrisaient les corsaires salétins de jadis. Et le descendant des pirates est là, tête de vieux flibustier, barbe grise, mais solidement campé sur ses mollets bruns ; il est vêtu d'un caftan amarante et d'un *seroual* (pantalon) bleu et, debout à l'arrière, il examine l'horizon d'un œil perçant.

L'embarcation a d'abord suivi les rochers de la Casba où l'eau tournoie en mugissant, puis elle traverse la rivière pour aller longer la côte de Salé, ballotée assez rudement et s'approchant lentement de la barre dont la ligne blanche s'étend maintenant près de nous. Nous voici près de la pointe de Salé et les premières grosses lames sont là : nous profitons d'un moment de calme pour nous avancer et le *raïs* — c'est ainsi qu'on nomme le patron de la barque — excite les rameurs en criant : « O hommes, soyez hommes, soyez courageux, O Allâh, O Allâh ! » et les rameurs répondent en invoquant les saints respectifs de leur pays d'origine : « O Moulaye Ibrahîm ! O Moulaye Abdessalâm ! O Dar d'Amâna ! O Sidi Bellioût ! etc... » A cinquante mètres en avant, un large et haut rouleau d'eau d'un vert glauque s'avance rapidement, semble s'étirer par le haut, se recourber, puis tout d'un coup s'écroule avec fracas devant nous ; et il s'étale en une nappe d'écume, bouillonnante et éblouissante de blancheur, nous soulève et nous laisse retomber lourdement. A droite les brisants de Salé sont couverts des tourbillons de l'onde en démence.

Maintenant les hommes se courbent sur leurs rames : les muscles de leurs dos nus se bandent sous leurs efforts et saillent sous leur peau bronzée : il s'agit de gagner le plus possible entre deux lames, car chaque lame reporte la barque fort en arrière. Le raïs les excite, hurle, veille à ce que l'homme qui tient la barre nous maintienne tête à la lame, et il examine de loin la lame la plus proche : il faut en effet, tout en gagnant le plus possible de terrain, passer par dessus elle avant qu'elle ne déferle ou ne passer qu'après. Si l'on passe avant, la lourde barcasse s'élève comme une flèche sur les vagues la pointe en l'air, puis glisse assez doucement de l'autre côté ; si la vague vient à déferler en avant, on passe au milieu des remous de l'eau qui bouillonne avec un bruit sourd. Près de dix vagues se succèdent et nous avançons à peine, car on reperd par le recul que cause la lame presque tout le

terrain péniblement acquis par les rames. Cependant petit à petit on avance et en regardant la pointe de Salé, on s'aperçoit que nous passons lentement.

Le raïs frappe du pied, claque des mains, crie à pleins poumons et les hommes lui répondent : « O Dieu ! O notre maître ! O saints du pays ! protégez-nous. » Et lui : « Soyez courageux ! soyez hommes ! l'*outa* (1) est près d'ici, c'est la fin. » Ils sont ruisselants de sueur, le visage contracté, les jambes raidies, alternativement aplatis en avant et renversés en arrière, ahanants, la voix éraillée par leurs cris de démons: ils ont des figures effrayantes. Le raïs crie : « Attention, voici la *ghoûla*, courage, ô hommes. » La ghoûla, en français l'ogresse (la goule) désigne en ce cas les plus grosses lames. Voici venir en effet l'un derrière l'autre deux énormes rouleaux ; une première muraille d'eau s'avance, la crête tremblotante et d'un vert d'émeraude. La barcasse est soulevée comme une plume, en même temps qu'elle est rejetée en arrière, et derrière nous la volute s'écroule avec fracas dans un nuage de poussière d'eau irisé par le soleil ; puis la barcasse redescend et giffle l'eau avec un craquement de toute sa membrure. Tout de suite, l'autre muraille d'eau est sur nous : sa volute se frange d'une dentelle d'écume, puis blanchit tout d'un coup avec un mugissement de tonnerre : l'embarcation disparaît sous une trombe d'eau aveuglante ; des cris, un homme qui tombe au fond de la barcasse, puis nous sommes de l'autre côté, le fond de notre esquif est plein d'eau et je regarde tristement mes bagages qui sont épars dans ce bain. Encore deux ou trois rouleaux moins forts et c'est fini : la barre est passée, les hommes respirent, battent des mains, se félicitent, me félicitent : « *Ala salamtek.* » La mer est relativement calme et la barcasse se balance majestueusement dans la grande houle de l'Océan ; derrière nous une ligne blanche et un grondement lointain indique la place de la barre et devant nous le croiseur qui va nous recevoir et d'où nous partirons pour Casablanca, incline et relève ses grandes antennes noires.

EDMOND DOUTTÉ.

(1) L'*outa*, « la plaine », c'est-à-dire la mer calme.

LES ROUTES VERS LA MOULOUYA

(Carte, Pl. I)

La formation des harkas successives qui, en 1908, sont venues briser leurs efforts contre nos colonnes du cercle de Colomb-Béchar, nous ont mis en contact avec les populations de l'Ouest et du Nord-Ouest. Ces petites expéditions nous ont permis d'étudier la région du Ziz et de ses affluents et des oasis du Tafilalet, de Gheris et du Todgha.

Maintenant que les colonnes ont parcouru toute la vallée du Guir et de l'oued Aït Aïssa, presque jusqu'à leur origine, il nous reste à étudier de quelle façon cette région est mise en communication avec la haute et la moyenne Moulouya, autrement dit, les routes qui franchissent l'Atlas dans sa partie la plus difficile.

Nous étudierons également la région correspondante de la Moulouya qui nous fait face le plus immédiatement en allant de l'Ouest à l'Est :

1° *Du haut Ziz à la haute Moulouya.* — Les vallées de l'oued Aït Aïach et l'oued Isfoula sont mises en relation par le Tizi Tounfit.

L'oued Isfoula coule dans le pays des Aït Yahia en passant par *Tazarin*, *Isfoula*, *Tabouarbit* et *Afergal*. Il se jette à Igli dans l'oued Isellaten, qui prend ensuite le nom d'oued Ziz.

Nous étudierons plus loin l'oued Aït Aïach.

2° *Du Ghers à Outat Aït Izdeg.* — Cette route part de *Taguersift* sur le Ziz et remonte l'oued Nezala jusqu'aux ksour de *Tillicht*, puis l'oued Sidi Hamza, passe au ksar de *Boua Sidi*, *Ksiret Zaouia*, *Aït Sidi Allou*, *Imider*, *Zaouia Sidi Hamza*, *Tazerouft*, *Idaliouen* et *Aït Yakoub*, quitte l'oued, passe au ksar d'*Aned*, traverse l'Atlas à *Tizi Merz Dekki* et atteint l'oued Outat à *Tissouit*.

L'oued Outat prend sa source dans l'Ari Aïachi à *Aïoun Sidi Aïssa*, dominée par le Kef el Mech. Il coule du Sud au

Nord et arrose tous les ksour du district d'Outat Aït Izdeg. Il est grossi de l'oued Tittaouen qui passe aux ksour de :

Tittaouen (rive droite), habité par les Aït Haddidou.

Aït Haho (rive droite), habité par les Aït Toulout.

Berrem (rive gauche), habité par les Aït Haddidou (marquis de Segonzac).

Les ksour du district d'Outat sont très rapprochés les uns des autres. En descendant l'oued, on les rencontre dans l'ordre suivant :

Tissouit (rive droite).

Flilio (rive gauche, 2 ksour), itinéraire du marquis de Segonzac.

Assellim (rive droite), Aït Yahia ou Khalifa.

Aït Ouahir (rive droite), Aït Ouafella.

Ksar el Kebir (rive droite), Aït Yahia ou Khalifa.

Tabennatout (rive gauche), Aït Moummou.

Semmoura (rive gauche), Aït Brahim, Aït Oummou.

Bouzemilla (rive gauche), Ahal Ighermezioun, marché tous les jours, sauf le samedi.

Tahit ou Tahouait (rive gauche), Ahal Ighermezioun.

Aït Moussa ou *Alit* (rive gauche), habité par des Aït Toulout et mellah important situé entre Aït Moussa et le gros ksar de

Aït Otman ou *Moussa* (rive gauche), habité par les Aït Toulout.

Ighermezioun Ighermejioun (rive droite).

Tachaouit (rive gauche), Aït Brahim, Aït Izdeg.

A une certaine distance de l'oued, sur la rive droite :

Tamezoult et *Guerrouan*, Aït Izdeg ; *Assaka*, Aït Haho.

Et sur la rive gauche :

Teskat, loin de l'oued ; *Ksar Sidi el Habib bel Mati* (Ighermezioun) ; *Tajellillit*.

L'oued Outat se jette ensuite dans la Moulouya.

Il reçoit sur sa rive gauche, entre Tassaouit et Ighermezioun, l'oued Aït Aïach, venant du djebel Aïachi et qui arrose les ksour de :

Aït ben Ali (rive gauche), en face de *Tifferain* (rive droite) et *Anzegmir* (rive gauche), en face de *Aït Tourast* (rive droite), habités par les Aït Aïach (Aït Iafelman) ;

3° *Du Ziz à Kasbat el Maghzen*, par l'oued Nezala et le Tizi Talghemt.

Cette route a été entièrement décrite et parcourue par le vicomte de Foucauld. C'est le chemin le plus habituellement suivi par les indigènes du Tafilalet qui se rendent dans la Moulouya et à Fez ;

4° *Du Haut-Guir à Kasbat el Maghzen*, par Bertat.

Cette route quitte la haute vallée du Guir à Tiouzzaguin, laissant à environ cinq kilomètres à l'Est, le ksar de Tlallount situé sur l'oued Adaker, habité par 35 Aït Mesrouh (Aït Tserrouchen).

Elle atteint le djebel Iref Ounir, à environ 20 kilomètres du point de départ, et traverse la crête au Tizi N'Serdoun, passe au ksar *Inemellen*, habité par 50 Aït bou Beker (Aït Tserrouchen).

Dans le kheneg Tamellahat où se trouvent des salines exploitées, on trouve les deux ksour de *Aït bou Azzou*, habité par les Aït Tserrouchen et *Aït Mezzough*, habité par les Aït Izdeg ; ce ksar se trouve au débouché nord du kheneg, qui a environ 3 kilomètres de long.

Bertat se trouve dans la plaine, à 3 kilomètres d'Aït Mezzough et au pied du djebel Tilermine, que les indigènes disent riche en minerais jadis exploités, en particulier de plomb argentifère, de cuivre et d'étain.

Bertat se compose de quatre ksour :

Ksar Quebala.
Ksar des Aït Attou.
Aït Ichechou ou Ali.
Ksiret el M'rabtine.

De Bertat à Ksabi, il y a environ 16 kilomètres ; on passe près d'El M'seib, terrains de culture des Oulad Khaoua ; près du petit ksar d'El Megraoui, habité par les Oulad Khaoua et d'El Bleigh, habité par des Quebala.

Cette route, que l'on peut faire en un jour et demi, est très fréquentée par les indigènes de la haute vallée du Guir. Bien que son trajet en montagne soit long, les chevaux ou mulets passent très facilement.

On y trouve partout de l'eau en abondance.

Lorsqu'on arrive du Tizi N'Serdoun, une route rejoint par le Nord le petit ksar d'Aïat, habité par 150 Aït Izdeg, Quebala

et Cheurfa et débouche dans la plaine à Bou Sellam, sur l'oued du même nom. Cette route serait très difficile.

Bou Sellem comprend trois ksour, dont deux habités par des Cheurfas et un par des Quebala ; il compte 130 habitants.

De Bou Sellem on peut rejoindre la Moulouya par Tisana Tikoutamin, Ouizert et Misour.

Distance de Tizi N'Serdoun à Bou Sellem, 15 à 20 kilomètres.

Un sentier réunit le Haut-Guir à Assedad ou à Tazentcha en coupant le djebel Mesrouh, le djebel El Man, le djebel Asseguenfou. Il est court, mais très difficile et n'est fréquenté que par les piétons.

Celui qui va vers Tazentcha passe par le petit ksar de Alma Bouri, habité par 30 Aït Mesrouh (Aït Tserrouchen), à peu près à moitié route entre El Man et Tazentcha. El Iren ou Afella, situé à deux kilomètres environ de Tazentcha est habité par 50 Aït Izdeg M'rabtin et Quebala.

Tazentcha ou Taguensa se trouve au débouché de l'oued Tagourast. Il est habité par 200 Aït Izdeg.

En remontant vers le Nord, on trouve à Tagourast, ksar des Aït Tserrouchen et Tikoutamin, deux ksour habités par des Oulad Khaoua (Aït Daho ben Abbou) ;

5° *De l'oued Aït Aïssa à la Moulouya.* — Lorsqu'on remonte l'oued Aït Aïssa on arrive, par un couloir très resserré, jusqu'à El Bour. On peut de ce point gagner Assedad ou Tameslemt.

Le chemin d'Assedad est un sentier très difficile en pleine montagne et n'est fréquenté que par les piétons.

Il faut environ 5 à 6 heures de marche pour déboucher dans la plaine.

Assedad se compose de trois ksour, habités par environ 300 Aït bou Mériem (Caïd Oukmenni), ce sont :

Aït Mezian,
Aït Mokran,
Aït Haddou ou Bou Meriem,

à 800 mètres l'un de l'autre en descendant l'oued Assedad, qui prend sa source un peu plus haut à Titten Zikiourt et va se jeter dans la Moulouya près d'El Bridja.

On peut rattacher à Assedad le ksar de Youfeg, à 4 kilomètres à l'Ouest d'Assedad, sur la route de Taguensa, habité

par 100 Aït bou Meriem, et Aït Idir ou Agherda, situé à 3 kilomètres à l'Est d'Assedad sur la route de Tameslemt, habité par les Aït bou Meriem.

Mais la route la plus fréquentée par les caravanes est celle qui réunit El Bour à Tameslemt (3 à 4 heures de trajet).

Tameslemt est un gros ksar de 500 habitants, tous Quebalas. Il est situé sur l'oued Tiddarin qui passe à Taoura (à 3 kilomètres au Nord de Tameslemt), habité par 15 Aït ben Ouadefel. Il sert surtout à ensiloter les grains de cette fraction.

A 2 kilomètres au S.-O. de Tameslemt, dans la montagne, se trouve le petit ksar de El Kef, habité par 30 Aït bou Meriem.

De Tameslemt on peut aller à Ksabi, soit par Tiboutamin ou Saïda, soit en longeant le pied de la montagne par Assedad, Tazentcha, Bou Sellam, et Taourirt (70 habitants Cheurfa et Quebala (itinéraire du marquis de Segonzac).

On peut gagner en plaine tous les ksour de la Moulouya ;

6° *De l'oued Ghazzaouan et de Talsint à la Moulouya.* — L'oued Ghazzaouan ouvre dans la montagne, entre le djebel Iafoula et le djebel Skindis, un chemin pour rejoindre soit Tameslemt, soit Misour, soit Outat ould el Hadj.

En partant de Talsint, on entre en montagne à Foum Tizizzaouin (1) (à 2 heures de Talsint) ; à Oglat el Beïda, 5 kilomètres au Nord de Foum Tizizzaouin, les routes se séparent :

L'une rejoint Tameslemt en passant par Mazzer et Aguelmous, petit ksar habité par 20 Aït bou Meriem.

L'autre traverse la montagne par un long boyau appelé Mosran el Ahmar, qui aboutit au petit ksar de El M'Ridja (à 8 kilomètres d'Oglat el Beïda), habité par les Aït Tserrouchen. On peut de là se rendre à Misour en suivant la vallée de l'oued Meslakh, qui se jette dans l'oued Tiddarin.

En marchant vers le Nord, on débouche dans la plaine au ksar de Mouih Aguedal, à 8 kilomètres de El M'ridja, sur l'oued Meslakh, habité par 40 Aït ben Ouadefel.

On passe ensuite à El Loh, ksar habité par 100 Aït Hammou bel Lahsoum, au pied d'une koudia appelée Oum ou Seba et sur l'oued Trifia, affluent de l'oued Tiddarin.

On rejoint à Saheb er Remt, la vallée de l'oued El Abiob. On la suit jusqu'à Hassi Smar, à 15 kilomètres de

(1) Dénommé à tort, sur la carte, *Tizigraouin.*

Saheb er Remt. On débouche dans la vallée de la Moulouya par les Megsem Sultan (à 3 kilomètres d'Hassi Smar), on boit à Oglat Touila, qui est dans le Megsem et on arrive à Ouled Mellouk (à 11 kilomètres d'Oglat Touila), ksar du district d'Outat.

CONCLUSIONS

Nous venons d'examiner au point de vue géographique les routes qui traversent l'Atlas dans la région qui nous fait face.

Nous allons les examiner maintenant au point de vue de l'action politique que nous pourrions plus tard avoir à exercer dans la vallée de la Moulouya.

Lorsqu'on va de l'Ouest à l'Est, l'Atlas devient plus facilement franchissable, sa largeur et sa hauteur diminuent.

Si on a pour objectif Ksabi, c'est par la vallée du Haut-Guir que la route est la plus courte, mais le trajet a lieu presque en entier en montagne.

Notre occupation du point de Bou-Denib, la connaissance que nous avons de la vallée du Guir, les relations amicales que nous avons nouées avec les Aït Izdeg permettent de supposer que le moment venu, il serait facile de déboucher vers Berlat sans grosses difficultés.

Kasbat el Maghzen est sur la route du Tafilalet à Fez, par Enjil et Sefrou. C'est un croisement important en même temps que le point de contact de tribus berbères et de tribus arabes : Aït Tserrouchen, Aït Izdeg, Ouled Khaoua.

Pour toutes ces raisons, ce point peut être considéré comme un objectif très intéressant.

La route de l'oued Aït Aïssa par el Bour, Tameslemt et Tikoutamin a un trajet presque aussi long en montagne. L'hostilité que n'ont cessé de nous montrer les Aït Hammou et les Aït Bou Meriem, la présence dans la région de Moulay Ahmed ou Lahssen, qui est toujours considéré comme l'âme de la lutte à outrance contre nous, rendraient toute reconnaissance vers la Moulouya, par cette route, au-delà de l'Atlas, particulièrement dangereuse.

Le chemin de Talsint est le plus court en montagne et le plus facile. Notre action politique sur la zaouïa de Talsint peut nous laisser espérer qu'un jour nous pourrons arriver à

ce point et franchir la chaîne, menaçant ainsi la région habitée par les Aït Bou Meriem.

De Tameslent ou de Meridja, nous pouvons avoir comme objectif, soit Kasbat el Maghzen, en suivant le pied de l'Atlas, soit Misour, soit Outat Oulad el Hadj.

Ce dernier point paraît assez avantageux en ce sens qu'il est le centre de la grosse tribu arabe des Oulad el Hadj qui habitent la vallée de la moyenne Moulouya.

Le poste de Berguent a déjà été en relation avec cette importante tribu, qui amène ses moutons sur son marché. Nous pouvons donc nous fixer son territoire comme objectif sur la moyenne Moulouya au même titre que Kasbat el Maghzen sur la haute Moulouya.

Une action vers Anoual, en faisant tomber l'hostilité des Aït Bouchaouen, faciliterait grandement notre débouché par l'oued Ghazzaouan.

Actuellement, la route du Haut-Guir à la Moulouya est fréquentée continuellement par les caravanes. Il serait à souhaiter qu'il en soit de même pour celle de l'oued Aït Aïssa. C'est vers ce but que devront tendre tous nos efforts, de façon que Bou-Denib devienne le centre des routes commerciales vers la Moulouya et prépare notre action future vers ce fleuve par une connaisssance plus approfondie du pays, de ses habitants et de leurs besoins.

OBSERVATIONS

La carte qui accompagne ce travail, établie par nous, est un tour d'horizon par renseignement sur la région qui fait face le plus immédiatement au Cercle de Béchar. Elle contient non seulement la région qui, dans notre rayon d'action immédiat, a été parcourue par nos reconnaissances lointaines et a pu être l'objet d'un levé d'itinéraire sommaire, mais aussi les régions sur lesquelles nos informateurs nous apportent journellement de nouveaux documents.

Ces régions sont :

Ou bien celles par où passent les travailleurs du Draa et du Dadès, qui viennent chaque année apporter leur aide à l'agriculture algérienne ;

Ou bien celles dans lesquelles les harkas ont puisé et puisent encore leurs éléments ;

Ou bien encore celles, comme le Tafilalet, avec lesquelles nous sommes en relations commerciales constantes, par l'intermédiaire des Doui-Ménia ralliés.

Enfin nous avons compris dans notre cadre la haute vallée de la Moulouya pour étudier de quelle façon cette artère importante se relie à la vallée du Ziz, du Guir et de l'Oued Aït Aïssa.

Le système de projection nous a été donné par la carte au $\frac{1}{800.000}$ des confins orano-marocains du Service géographique de l'Armée.

L'échelle primitivement adoptée a été le $\frac{1}{400.000}$ permettant de porter plus de détails, mais il a fallu la réduire au $\frac{1}{800.000}$ pour diminuer les dimensions de la carte.

La base de la documentation est la carte par renseignements établie pour la région par le capitaine Doury.

Il a été tenu le plus grand compte des itinéraires du vicomte de Foucauld et du marquis de Segonzac, ainsi que des renseignements contenus dans leurs ouvrages.

La haute Moulouya a été placée d'après la carte du Service géographique de l'Armée.

Le Tafilalet a été situé d'après les reconnaissances qui, parties du Guir, en ont atteint la lisière, et d'après la carte par renseignements du colonel Dastugues et le travail du lieutenant Husson.

Le cours du Guir et de l'Oued Aït Aïssa ont été empruntés aux tracés du lieutenant Lapeyre et de la mission topographique.

Enfin, nous avons personnellement complété certaines régions comme celles du Haut-Ziz, de l'Oued Gheris et la région entre la haute Moulouya et l'Atlas, puis recoupé les renseignements antérieurs en entendant de nombreux informateurs décrivant chacun ce qu'il connaissait le plus particulièrement.

Pour ne pas diminuer la lisibilité de la carte, nous n'avons indiqué que les noms des principaux massifs montagneux.

Pour la même raison, nous ne l'avons pas surchargée de noms de ksour qui, comme au Gheris, au Tadighoust, au Todgha, au Tiallalin, se pressent nombreux sur un petit espace; nous n'avons fait figurer que ceux que nos informateurs nous ont indiqués comme les plus peuplés et les plus importants.

Mai 1909. L[t] BERNARD.

FOUILLES DES ABRIS PRÉHISTORIQUES DE LA MOUILLAH

PRÈS MARNIA

(Pl. II et III)

Topographie. — Les abris de la Mouillah (Pl. II) sont situés sur la route de Marnia à Nemours, à 5 kilom. nord de Marnia, juste en face la borne kilométrique 62 (1). Devant ces excavations passe une petite traverse qui, pour les piétons et les cavaliers, évite une courbe assez prononcée que fait la route en ce point.

Ces excavations sont au nombre de trois : les deux que nous avons fouillées devaient primitivement n'en former qu'une seule à l'ouverture très large, regardant vers le Sud ; mais une fracture s'étant produite dans la roche, la partie supérieure de cette large grotte tomba et vint former la paroi sud de la grande excavation actuelle, divisant ainsi la première en deux abris distincts. La troisième cavité, éloignée de 15 à 20 mètres des deux autres, est moins élevée ; à son entrée elle n'a environ qu'un mètre de hauteur.

Les deux premières excavations que nous avons fouillées ont les dimensions suivantes :

	Grand abri	Petit abri
Largeur à l'ouverture....	$4^{m}00$	$3^{m}50$
Largeur à l'intérieur.....	3 70	3 00
Profondeur	4 00	3 00
Hauteur moyenne.......	2 00	3 50 à 4 00

Primitivement le sol de ces deux abris, surtout celui du plus grand, était très élevé au-dessus du chemin. Des pierres assez grosses, des rochers entièrement enfouis dans la couche archéologique formaient en avant comme une espèce de mur qui avait retenu les terres et les débris de toutes sortes amassés par les habitants primitifs, et le niveau du sol

---

(1) La feuille 269 (Nédromah) de la carte au $\frac{1}{50.000^e}$ mentionne l'Oued Mouïlah, le moulin (363) et Hammam Cheikh. Les abris se trouvent dans la petite boucle formée par la rivière, la route et le chemin du moulin.

s'était ainsi peu à peu exhaussé. Ajoutons que de nos jours, ces grottes ont également servi de refuge aux indigènes et aux ouvriers employés à l'établissement puis aux différents travaux de réfection de la route de Nemours. C'est ainsi que dans le grand abri, une forge fut installée lors de la construction du pont métallique jeté sur la Mouillah qui coule à quelques mètres de cet endroit.

Histoire des recherches. — C'est en 1899 que mon collègue, M. Pallary, explorant la région, reconnut que ces grottes avaient été habitées par les populations de l'âge de la pierre. A la surface même du sol, de nombreux éclats de silex, des lames entières soigneusement retouchées étaient des preuves indéniables que les hommes primitifs avaient habité là. La première mention de ces grottes est faite dans le *Quatrième Catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran*, publié dans les comptes rendus de l'*Association Française pour l'avancement des sciences* (Congrès de Paris, 1900).

On peut affirmer qu'il y a eu là, à l'époque de l'âge de la pierre, une agglomération assez importante, car, outre les grottes que nous avons signalées plus haut, d'autres existaient, mais le temps les a fait ébouler. D'autre part, la couche archéologique qui formait une large nappe sur la rive gauche de la Mouillah a été enlevée en grande partie pour former le talus de la route assez élevé après le pont de la Mouillah. Il est même surprenant que la présence d'ossements et de silex n'ait pas éveillé l'attention du personnel attaché à la construction de la route, car aucun souvenir se rattachant à ce dépôt ne subsiste dans la région.

La terre de ce talus n'est en effet formée que par un terreau analogue à celui que nous avons fouillé et on y trouve encore de nombreuses lames et pointes de silex travaillées, des débris d'œufs d'autruche, ainsi que des ossements ayant subi l'action du feu.

Du reste, l'emplacement était admirablement choisi pour l'époque. L'espèce de falaise formée par les rochers dans lesquels se trouvent les cavités est orientée de telle façon qu'elle se trouve abritée des vents du Nord-Ouest qui sont les vents dominants de la région. En outre, le voisinage de la rivière offrait la ressource de la pêche, et les montagnes boisées de la région servaient de refuge aux nombreux

animaux de ce temps. Enfin, à deux cents mètres à l'Ouest, existent des sources chaudes qui alimentent Hammam Sidi Chigher, bain thermal si connu à Marnia. Elles devaient avoir alors un débit beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui si on en juge par les énormes stalactites qu'elles ont formées sur le bord même de la falaise, alors que leurs eaux se précipitaient en une immense cascade dans la rivière [1]. Les sources, comme l'a si bien dit Pline l'Ancien, « créent les cités et les dieux », et nul doute que dès ces temps reculés elles n'aient attiré à elles les troglodytes maurusiens.

C'est en 1907, au cours d'une mission que M. Pallary effectuait dans la région d'Ouchda, que ce naturaliste me proposa de fouiller ces abris. J'acceptai sa proposition avec empressement et grâce à une subvention que M. Gsell, le distingué directeur du musée des antiquités algériennes, voulut bien nous faire obtenir du Gouvernement général, nous pûmes déblayer en grande partie, à la fin de 1908, la portion de terrain comprise entre la route et le pied de la falaise jusqu'à la hauteur de l'abri le plus élevé.

Mais avant de poursuivre, nous avons à rendre hommage à l'amabilité de M. Orsini, adjoint civil de Marnia, et propriétaire du terrain, qui non seulement, nous accorda très gracieusement l'autorisation de pratiquer ces fouilles, mais encore nous prêta du matériel et nous autorisa à remiser dans son moulin nos outils et les pièces que nous ne pouvions emporter le jour même.

Les fouilles ont duré exactement vingt-neuf jours et nous y avons occupé, durant ce temps, de deux à six ouvriers suivant les besoins. Tout ce qui intéresse l'archéologie (pierres taillées, os polis et objets de parure), en un mot tous les produits industriels, a été adressé au musée d'Alger où ces objets sont actuellement exposés; le reste, c'est-à-dire tout ce qui concerne la faune a été envoyé au Laboratoire de Géologie de l'École supérieure des Sciences.

Étude des couches. — Le terreau qui compose le sol de la grotte et des terrains environnants ne formait qu'une seule

---

(1) Les dépôts calcaires qui forment les cavités sont pétris de *Mélanopsis* beaucoup plus gros que ceux qui vivent actuellement dans la source chaude. De plus, M. Pallary a reconnu dans ces dépôts l'existence de *Melania tuberculata*, mollusque qui ne vit plus aujourd'hui dans la région.

couche reposant sur un banc d'argile jaune absolument stérile. Il semblerait donc résulter de cette disposition que les grottes ont été habitées sans interruption pendant toute la période qui a précédé le néolithique ancien.

L'épaisseur de la couche a été variable, mais elle n'a jamais été moindre de cinquante centimètres et devant le grand abri notamment elle a atteint $1^{m}80$ et même 2 mètres. Je me hâte d'ajouter que ce grand abri ayant été postérieurement utilisé, comme je l'ai dit plus haut, il en résulte que la véritable couche archéologique était recouverte d'une faible épaisseur d'un terreau entièrement différent, mélangé de crottins d'animaux et de cendres récentes.

Je rappelle également qu'une grande partie de la surface de la couche archéologique a été enlevée devant et autour des grottes pour former l'infrastructure de la route. Ainsi qu'on peut le voir encore par la trace noire laissée sur la falaise, la couche était primitivement très épaisse ; c'est à peine s'il en existe la moitié ! Mais la partie que nous avons explorée était bien en place, comme on pouvait en juger par la parfaite horizontalité des couches de cendres et d'escargots qui s'y trouvaient.

Résultat des fouilles : *Industrie.* — Les silex étaient plus nombreux devant les abris qu'à l'intérieur : c'est à peine si nous avons trouvé dans ceux-ci, quelques éclats et pointes retouchées. De plus, nous avons remarqué qu'en général, les outils provenant de la base du dépôt étaient plus gros et moins bien finis que ceux des parties moyenne et supérieure. M. Pallary nous a donné, croyons-nous, une explication satisfaisante de cette différence. L'épaisseur et l'étendue de la couche archéologique prouvent que l'occupation des abris a été fort longue, et on comprend facilement que les derniers occupants aient pu perfectionner leur outillage en profitant de l'expérience de leurs prédécesseurs. Rien donc de plus naturel que cette constatation d'un outillage plus fini et plus abondant dans la partie supérieure du dépôt.

Les principaux types d'instruments en pierre que nous avons exhumés sont les suivants :

Des percuteurs, simples galets provenant des berges de la Mouillah, portant des étoilures à leurs extrémités et qui témoignent de leur emploi comme percuteurs ;

Des nucléus, provenant d'autres galets de petites dimensions desquels on a enlevé des lames et des éclats ;

Des lames de plusieurs types : les plus communes ont des couteaux ou lames simples sans aucun travail de retouche. Les lames à bords retaillés sont plus rares. Enfin les lames à encoches sont très rares.

De très petites lames à dos retaillé et à pointe très aiguë, retaillées tantôt sur le bord droit, tantôt sur le gauche sont très abondantes ; les plus grandes mesurent 5 centimètres seulement de hauteur ! Elles répondent donc bien au nom de silex pygmées sous lequel on les désigne parfois, et elles méritent bien ce nom, car les exemplaires les plus nombreux n'ont que 15 à 20 millimètres. Quelques-unes portent sur la partie retaillée une espèce de cran paraissant servir de point d'arrêt ; d'autres ont des tendances à la pointe pédonculée. Certaines de ces lames, au lieu d'avoir un côté tranchant, sont au contraire soigneusement retouchées sur tous les bords, à l'exception du sommet qui est aigu (Pl. III, fig. 1 à 16). Les formes que nous venons de décrire sont excessivement communes, tandis que les véritables formes géométriques sont rares. Le type le plus ordinaire est le segment ; le dos, finement retaillé, figure un arc de cercle dont le tranchant forme la corde. Les trapèzes sont, au contraire, extrêmement rares (à peine trois pour mille).

Avec ces petites lames, on trouve encore des grattoirs circulaires de petite taille, des disques et surtout des galets à éclats alternatifs. Sous ce nom, M. Pallary a désigné des pierres de jet, pouvant être lancées à la main ou à la fronde. Ce sont des galets dont on a retaillé la partie supérieure de manière à déterminer une arête tranchante et, par suite, très blessante, tandis que la base du galet a été laissée libre.

Les disques sont aussi probablement des armes de jet ; le plus grand a 7 centimètres de diamètre. Mais ils sont ordinairement plus petits et ne mesurent guère que 3 à 4 centimètres seulement.

Cet outillage est remarquable par sa petitesse ; c'est une vraie industrie microlithique. Nous nous sommes souvent demandé à quoi pouvaient bien servir toutes ces petites lames à pointe si aigüe et à dos retaillé avec tant de soin ! Quelle habileté avaient ces primitifs pour façonner de si minuscules et si fragiles objets ! Nous avons de ces petites lames qui ne

mesurent que 15 millimètres, très étroites, et dont la partie opposée au tranchant est retouchée avec un soin minutieux.

Dans l'intérieur de la petite grotte nous avons trouvé deux molettes d'un type très particulier. Ce sont deux galets de forme ovalaire, en roche verdâtre, usés par frottement de manière à produire un biseau semblable à un tranchant de hâche polie. Ces galets ont servi à broyer de l'hématite rouge, car tous deux ont encore conservé à leur surface une épaisse couche de matière colorante.

D'autres molettes ont la forme habituelle : cône déprimé à partie supérieure demi-sphérique ; elles sont en grès dur. L'une, très usée, est presque sphérique.

Avec ces molettes nous avons des broyeurs dont l'un, en forme de disque, est haut de 5 centimètres 1/4 et mesure un décimètre de diamètre et de gros galets avec dépressions médianes obtenues par piquetage et ayant servi les uns de percuteurs, les autres de broyeurs ; quelques-uns de ces derniers sont encore colorés en rouge.

Il est évident que les dépressions du milieu ont eu pour but de faciliter la préhension des galets.

Dans les deux abris, la pioche des ouvriers a mis à jour des cachettes de silex. L'une d'elle comprenait plus de soixante galets dont un très petit nombre seulement avaient eu des éclats détachés ; c'étaient donc des provisions de matière première qui n'ont pu être utilisées.

Instruments en os. — Les instruments en os sont rares et offrent bien moins de variété encore que les outils de silex. A peine trois ou quatre de ces instruments ont été trouvés. Ce sont des poinçons ou des débris de sagaies, dont un seul est à peu près intact (fig. 17). Il semble que la matière qui a servi à leur fabrication ait subi légèrement l'action du feu, sans doute pour la durcir. Une autre pièce plate, ayant les bords tranchants, avait une forme ellipsoïdale, mais comme elle était brisée, on ne peut dire à quel usage elle était destinée. Enfin, un fragment montre un côté soigneusement affilé pour le rendre tranchant.

Comme on le voit, il s'en faut de beaucoup que le travail de l'os ait été aussi développé dans les grottes de la Mouillah qu'il l'avait été dans la grotte des Troglodytes où MM. Pallary

et Tommasini ont mis à jour une si belle série d'instruments en os poli.

Objets de parure. — Les hommes de l'âge de la pierre n'en étaient pas réduits aux uniques soucis de la vie matérielle. Ils aimaient aussi à se parer. Du reste, on peut dire — et sans crainte d'être contredit — que les ornements personnels se rencontrent toujours dans les lieux longtemps habités par l'homme. Dans ce degré de civilisation infime, les objets brillants ou d'une forme bizarre étaient employés pour rehausser la beauté de la personne.

Ce sont surtout les coquilles marines qui ont fourni la plus grande part de ces ornements ou bijoux primitifs. Les hommes des abris de la Mouillah n'ont point failli à cette loi que l'on peut poser comme générale. Les coquilles marines ont donc été leurs ornements préférés. Ils les avaient, soit par échange, soit plutôt en allant les ramasser eux-mêmes sur le bord de la mer située à 40 kilomètres de là. Ce sont des pourpres, des bucardes, des arches, des pectoncles dont le crochet est pourvu d'un trou de suspension. Ce trou, dans la plupart des cas, s'était fait naturellement après la mort de l'animal, comme on peut le vérifier sur les nombreux coquillages que la mer rejette sur le rivage. C'étaient donc des bijoux tout façonnés que la nature mettait avec libéralité à leur disposition. Cependant, il n'en a pas toujours été ainsi ; il est arrivé aussi que ce trou de suspension a été pratiqué intentionnellement, comme nous avons pu l'observer sur une des coquilles recueillies. Le crochet en avait été usé sur une plaque de grès de façon à l'amincir, puis quand il avait atteint l'épaisseur désirée, il avait été percé d'un trou très fin. Un autre coquillage, trouvé dans la grande grotte ayant, des reflets rouges, une valve de spondyle, avait été scié au crochet et l'encoche avait été continuée jusqu'à ce que la coquille, assez épaisse, eût été entièrement transpercée (fig. 19).

Mentionnons aussi des dentales fossiles et actuels (fig. 20) qui ont pu servir de perles, et enfin à ces ornements ajoutons une molaire palatale d'un gros sargue tertiaire, une dent de requin fossile et une térétratule également fossile. Mais la pièce la plus intéressante provenant de nos recherches est une pendeloque en roche calcaire noirâtre, longue de 6 centimètres 1/2 et large de 1 centimètre 1/2. Ce galet était lisse, les

bords en étaient minces et toutes les parties naturellement polies ; il portait à la partie supérieure, la plus étroite, un trou de suspension. Dans leurs fouilles de la grotte de l'Oued Saïda, MM. Doumergue et Poirier ont trouvé deux galets ainsi perforés (fig. 18).

Il est fort probable que, comme tous les hommes primitifs, les habitants de la Mouillah aimaient aussi à se barioler sinon à se tatouer. Les broyeurs recouverts d'hématite rouge en sont une preuve. Enfin, des boules d'hématite jaune que nous avons trouvées démontrent également que ce genre de parure ne devait pas être dédaigné.

Poterie. — Nous n'avons trouvé aucune poterie dans la véritable couche archéologique. Les seuls débris que nous ayons proviennent de la partie tout à fait superficielle et sont récents. Un simple examen permet de reconnaître la poterie indigène à pâte grossière, sans ornementation et faite au tour. Il y a une grande différence entre ces tessons et la véritable poterie préhistorique de l'Oranie, qui est bien supérieure comme texture et ornementation à la poterie berbère ou kabyle de la région.

Les sépultures. — D'après les observations que nous avons pu faire, il semble que la vie des hommes de ces âges éloignés se passait surtout en plein air, au pied de la falaise. C'est, en effet, dans les parties du terrain fouillées aux abords des cavités, que nous avons trouvé des produits de l'industrie. Les grottes n'étaient que des abris dans toute l'acception du mot. On ne s'y réfugiait sans doute que pendant la nuit ou bien quand les intempéries des mauvais jours rendaient impossible le séjour en plein air.

En outre, sur les bords de la Mouillah, comme du reste dans toutes les grottes préhistoriques algériennes, l'abri qui servit de refuge aux vivants, servit également de lieu d'inhumation. Au surplus, les deux cavités paraissent bien avoir été spécialement destinées aux sépultures, car elles étaient fermées en partie par de grosses dalles. Devant le grand abri, il y avait un mur formé de pierres énormes, dont une mesurait près d'un mètre de hauteur, et qui en barrait l'entrée. Ces pierres placées verticalement avaient été mises là intentionnellement.

Les squelettes trouvés avaient été enterrés dans les cendres mêmes du foyer. Les deux premiers étaient en place et avaient été enfouis à l'entrée du petit abri. Toute la partie supérieure du corps jusqu'aux genoux était couchée horizontalement, la partie inférieure de la jambe pendait verticalement. Cette disposition a été observée pour un autre squelette trouvé à côté de ceux-là. Pour les autres corps trouvés en place, la position donnée était l'horizontalité, mais tous avaient été légèrement inclinés sur le côté droit. En outre, nous avons fait l'observation suivante : l'orientation des cadavres était partout la même. Faut-il voir là un effet du hasard dû à la petitesse des abris ou bien un rite funéraire dont la raison nous échappe aujourd'hui ? Tous ces corps avaient la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est.

Sous chaque cadavre avaient été amassés les cendres du foyer et du charbon. Une pierre plate plus ou moins large, était posée sur la poitrine, parfois sous la région lombaire. Un squelette, placé près de l'entrée du grand abri, était recouvert de trois de ces pierres dont deux avaient été posées sur la région abdominale. Toutes ces pierres avaient subi l'action du feu et semblaient être l'âtre du foyer.

La terre qui avait été rejetée sur les cadavres, était mélangée de cendres, de débris de charbon et d'escargots, ces derniers en très grande quantité. Le tout avait dû être fortement tassé et piétiné, car les parties molles du corps avaient formé un vide en se décomposant, et la terre ne s'était point affaissée mais formait au-dessus des os comme une espèce de voûte.

Tous les ossements recueillis étaient en fort mauvais état. Beaucoup tombaient en poussière dès qu'on les touchait. Des os longs, des os des crânes, des phalanges ont pu cependant être recueillis. Ce qui nous a frappé le plus, ce sont les mâchoires qui presques toutes étaient pourvues de toutes leurs dents. Nous ne saurions sur ces débris humains émettre un avis quelconque, ce travail étant surtout l'œuvre d'un spécialiste.

Faune : VERTÉBRÉS : *Rhinocéros*. — Ce pachyderme est représenté par plusieurs molaires en bon état. Nous n'avons aucun autre ossement.

Il est surprenant, vu le voisinage de la Mouillah, que nous

n'ayons aucun débris d'hippopotame. Peut-être cet animal ne faisait-il déjà plus partie de la faune de cette époque ?

Bœufs. — Du grand Bœuf (*Bos opisthonomus*, de Pomel), nous avons de nombreux débris : molaires, humérus, fémur, astragales, phalanges, etc. Cet animal devait être fort commun dans la région.

Avec ce grand bovidé, M. Pallary a reconnu les restes d'un autre bœuf plus petit. Serait-ce le bœuf ibérique de Pomel ? Un radiocubitus semble indiquer un animal plus grand que le type de Pomel.

Zèbres. — Les débris de cet équidé sont extraordinairement abondants ; c'est par centaines que nous en avons recueilli les dents. Pendant longtemps, les paléontologistes qui se sont occupés de la faune pleistocène de l'Algérie, ont confondu le zèbre avec le cheval. Mais depuis les observations de M. Boule, nous savons que ces équidés quaternaires étaient des zèbres. Le véritable cheval est d'apparition beaucoup plus récente.

Antilopes. — Les antilopes sont également nombreuses. Leurs débris peuvent être rapportés à l'antilope oranaise (*A. oranensis* Pomel) et probablement aussi à l'*A. subkevella* Pomel. Toutefois, la cheville osseuse des cornes est plus comprimée que celle de l'*A. subkevella.*

Une autre petile antilope de la taille des petites gazelles actuelles faisait également partie de cette faune.

Alcélaphe. — Ce ruminant était commun. Nous en avons exhumé de nombreux restes, principalement des mâchoires, dents, tibias, astragales, etc.

Cerf. — Nous avons trois molaires d'un cerf de grande taille qui nous parait semblable à celui trouvé par M. Debruge à Constantine.

Enfin, comme vertébrés, il ne nous reste plus à signaler que l'autruche dont nous n'avons pas trouvé d'ossements, mais dont les débris d'œufs abondent. Aucun de ces fragments ne porte de trace de gravure ou de couleur, mais beaucoup sont calcinés.

INVERTÉBRÉS. — *Crabe*, représenté par des pinces assez fortes. C'est sans doute un crabe d'eau douce comme il y en a tant aujourd'hui sur les rives de l'oued.

Mollusques. — Bien que le littoral soit éloigné d'une cinquantaine de kilomètres, les habitants des abris allaient jusqu'à la mer pour chercher des mollusques. Nous avons trouvé des valves de moules (*Mytilus africanus*) cuites, des patelles (*P. ferruginea*), une petite conque (*Triton parthenopaeus*), des huîtres (*Ostrea lamellosa*) et une anomie (*Anomia ephippium*).

En outre de ces mollusques qui servaient à leur nourriture, nos troglodytes recherchaient aussi sur le rivage des coquilles roulées : pectoncles, cardium, dentales.... qu'ils utilisaient comme objets de parure.

Mais les mollusques terrestres sont beaucoup plus abondants. Nos primitifs étaient de grands consommateurs d'escargots d'espèces encore vivantes dans la région (*H. aspersa*, *H. Brevieri*, *H. Dupoteti*, *H. lucentumensis*, *H. alabastrites*, *Rumina decollata*, *Leucochroa candidissima*).

Mentionnons encore quelques Melanopsides (*M. laevigata* et la forme costulée nommée *Pechaudi* par Bourguignat), et de belles valves de la moule d'eau douce (*Unio rhomboïdeus*).

Matières colorantes. — Nous avons dit, plus haut, que nous avions trouvé des broyeurs encore enduits de la pâte rouge qu'ils avaient servi à triturer. Cette pâte provenait de l'écrasement d'une hématite rouge compacte dont nous avons recueilli plusieurs échantillons très durs.

D'autres matières colorantes ont été trouvées au cours des fouilles : ce sont des ocres rouges et jaunes très tendres, du fer oligiste écailleux ou fer oligiste micacé, un rognon d'hématite brune très manganèsifère provenant très probablement de Rar el Maden. Enfin des boules d'argile jaune, non cuite, apportée du dehors.

Signalons encore quelques minéraux qui semblent bien avoir été collectionnés par les primitifs : des cristaux de quartz de petite taille et une géode avec cristaux de carbonate de chaux.

Nous ferons remarquer la fréquence des trouvailles de minéraux étrangers à la région dans les cavernes algériennes ; M. Debruge, à Bougie, et MM. Tommasini et Pallary, à Oran en ont signalé au cours de leurs recherches dans les gisements néolithiques.

Conclusions. — Les fouilles dont nous venons d'exposer les résultats nous ont permis de reconnaître une industrie déjà signalée dans le sud-est de l'Espagne par M. Siret (1). Notre collaborateur M. Pallary avait également constaté la présence d'une industrie semblable dans la partie droite de la grotte du Polygone près d'Oran (2). Mais ce gisement était très restreint et ne permettait guère de conclusions fermes.

A la Mouillah, au contraire, la station est très étendue et pure de tout mélange. Mais pour les déductions, nous préférons reproduire celles que M. Pallary vient de publier dans l'« Anthropologie » :

« Cette industrie est antérieure au néolithique, comme Siret l'avait déjà constaté, et il faut y rapporter aussi un certain nombre de stations en plein air que j'avais attribuées au néolithique ancien dans mon étude *sur les caractères généraux de l'industrie de la pierre en Algérie* (3).

« Ce qui la caractérise, c'est surtout l'outillage microlithique : lames en croissant allongé, à dos retaillé dont on trouve des milliers d'exemplaires. Les vrais silex géométriques (en forme de trapèze) sont excessivement rares, à peine trois pour mille, tandis que dans le néolithique vrai, à poterie et pierre polie, les petits silex à forme géométrique sont très communs.

« L'industrie de la Mouillah est donc nettement paléolithique comme Siret l'a déjà constaté dans le sud de l'Espagne. C'est un niveau bien défini, mais non encore distingué en Algérie et que je ne peux rapporter à aucune des industries de la classification française. Je propose donc pour nommer cette époque le nom de *ibéro-maurusienne* qui aura l'avantage de montrer son extension dans les deux pays.

« J'ai cherché à assimiler cette industrie si bien caractérisée à celles qui ont été reconnues en France, Siret et moi-même l'avions comparée au magdalénien, d'après certaines analogies, mais à tort, car la période magdalénienne française est une époque froide, tandis que la nôtre, au contraire, est bien une période chaude, comme l'indique la faune.

« A cette période succède sans interruption, dans nos

(1) L. Siret. *L'Espagne préhistorique* : 1893, pp. 19 et 20.
(2) in AFAS, 1894, II, pp. 942-943.
(3) in l'*Homme préhistorique*, 1905, nº 2, page 39.

cavernes oranaises, le véritable néolithique ancien que j'ai nommé *maurétanien*, caractérisé également par la petitesse de l'outillage, mais où les silex à forme trapézoïdale sont plus communs ; les lames à encoches, sont également plus abondantes ainsi que les sagaies en os poli : la pierre polie est encore rare mais la poterie est commune : elle est spécialisée par des vases très ornés à fond allongé et conique. C'est l'industrie d'El Garcel dans le sud de l'Espagne que Siret rapporte au début du néolithique. »

De ces remarques, nous pouvons donc conclure que les couches du dépôt archéologique de la Mouillah sont de la fin du paléolithique, et que, vu l'absence de poterie et de pierre polie, elles caractérisent l'industrie ou l'époque *ibéro-maurusienne* et qu'elles précèdent immédiatement les couches néolithiques anciennes des cavernes d'Oran à pierre polie et poterie.

Plateau du Moulin. — Époque néolithique récente

Nous avons dit, au commencement de ces notes, que pendant la dernière partie de la période de l'âge de la pierre ancienne (paléolithique), l'agglomération humaine qui avait vécu sur les bords de la Mouillah avait dû être des plus importantes. Un groupement non moins important s'établit sur le plateau même, au-dessus des abris, à l'aurore de l'âge actuel, c'est-à-dire à la période que les archéologues ont dénommée l'époque néolithique récente et qui, dans le nord de l'Afrique, sert de transition entre l'âge de la pierre éclatée et l'âge des métaux

Le petit plateau situé sur la falaise dont nous avons parlé, fut habité à cette époque comme le témoignent les traces de très nombreux foyers. Les hommes avaient alors abandonné les cavernes et vivaient sous des tentes, des huttes ou gourbis. La technique du silex était en pleine décadence, car ils commençaient sans doute à connaître les métaux. Mais ces derniers étant encore extrêmement rares et on y suppléait par des silex et quartzites grossièrement taillés. Plus de lames au dos finement retouché, plus de ces pointes aiguës si nom-

breuses dans la couche archéologique qui entoure les grottes, mais au contraire des lames taillées à grands éclats, des racloirs, de grossières pointes de flèches pédonculées, des disques, etc., qui témoignent de la décadence de l'art de la taille de la pierre. La majeure partie de ces pièces sont en quartzite verdâtre à gros grains s'éclatant fort mal. Toutes sont fortement encroûtées par des concrétions limoneuses déposées par l'eau.

Quelques-unes de ces pièces tombées ou perdues en bas de la falaise ont été recueillies sur le sol. C'est ainsi qu'au mois de janvier 1908, dans une excursion que je fis en cet endroit, je trouvais à la surface du terrain situé devant les grottes, une petite hache de pierre en roche ophitique encore encroûtée de la mince couche de calcaire rougeâtre qui enveloppe les quartzites. Elle est de la forme dite en boudin, comme le sont à peu près toutes les pièces similaires trouvées dans le nord de l'Afrique. Elle est piquetée sur presque toute sa surface, excepté sur le tranchant qui est soigneusement poli et aiguisé.

Le terrain sur lequel s'étend cette station en plein air ayant été livré à la culture, nous espérons que le soc de la charrue mettra au jour de nouvelles pièces intéressantes.

A. BARBIN,

Instituteur à Marnia.

LES TAYBIA

Quoiqu'une plume plus autorisée que la mienne (1) ait, déjà, en 1884, publié de curieux détails sur l'ordre des Taybia, je crois utile de faire précéder de quelques notes les documents que l'on verra plus loin.

Cet ordre religieux, qui compte de nombreux adeptes dans le Maroc septentrional et dans le département d'Oran, fut fondé par Moulay Abdallah ben Brahim Ech-Chérif, qui fixa la maison mère à Ouazzane où elle est restée.

Quoique Moulay Abdallah en soit réellement le fondateur, c'est Moulay Et-Tayeb, un de ses successeurs, qui lui donna son nom et qui est regardé — par les fidèles de la secte eux-mêmes — comme leur véritable patron, probablement à cause des modifications nombreuses et heureuses qu'il apporta dans l'organisation de la *Tarika*.(2)

Les Taybia — ou tout au moins leurs chefs — ont toujours eu un faible pour la France. L'un des *Chorfa* les plus distingués d'Ouazzane — Moulay Abdesselam — affectionnait notre pays et sollicita même — en 1876 — l'honneur de porter le titre de Citoyen français.

De nos jours encore, un de ses descendants, Si Ahmed El Hosni, s'est fixé à Oran où il habite, rue de Calvi.

D'une correction et d'une affabilité parfaites, Si El Hosni y jouit de l'estime et de la considération générales.

Il a pour digne représentant dans les Oulad Sidi-Khaled (3) un jeune Mokaddem à l'esprit ouvert, Si Abderrahmane ben Abdelkader, à qui j'ai eu la bonne fortune d'être présenté et qui n'a pas craint de me communiquer les pièces qu'il m'est donné aujourd'hui de montrer à mes honorables collègues de la *Société de Géographie* et qui sont reproduites et traduites d'autre part.

Jules GRIGUER.
Interprète auxiliaire.

Tiaret, le 5 Octobre 1909.

(1) Voyez l'ouvrage de M. Rinn : *Marabouts et Khouans.*
(2) *Tarika*, voie spirituelle.
(3) La tribu des Oulad Sidi Khaled Cheraga — de la commune mixte du Djebel Nador — est le berceau d'une famille maraboutique très vénérée dans les régions de Tiaret et de Sidi-Bel-Abbès. (Aux environs de cette dernière ville est un village qui porte encore le nom de Sidi Khaled).

I. — Lettre accréditant un Mokaddem des Taybia auprès des « khouans » de la secte

(Voir le fac-similé, Pl. IV)

TRADUCTION :

Louange à Dieu seul ! que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur et maître Mohammed et sur sa famille et qu'il leur accorde le salut !

De la part du serviteur de son Dieu Très-Haut, Ali Ben Abdesselam, ben Larbi ben Ali ben Ahmed ben Mohammed Et-Taybi, Ech-Chérif, El Hosni, El Alami (le noble descendant du Prophète et d'Hassan, fils d'Ali, le personnage éminent).

A nos amis en Dieu et nos frères agréables au Très-Haut de la tribu des Oulad Sidi Khaled, puisse Dieu vous protéger. Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde de Dieu et le vœu que Dieu vous couvre de bénédictions et vous fasse atteindre le but de vos désirs.

Ensuite, nous avons, par la puissance et la force de Dieu, son concours efficace et son agrément, renouvelé au profit du porteur des présentes, le Mokaddem Abderrahmane ben Abdelkader, ce qu'il détenait en fait d'écrit émanant du fils de notre frère Moulay Ahmed.

Nous désirons donc de vous que vous le respectiez, le considériez et le traitiez en bien, comme vous étant recommandé (par nous), par considération pour notre personne et par égard pour son attachement à la maison de notre maître Abdallah Ech-Chérif ;

Je prie Dieu de vous couvrir du manteau de sa noble protection.

Puisse-t-il vous bénir dans vos biens et vos enfants par un effet de sa bonté et de ses grâces. Amen !

Puissiez-vous durer saufs dans la protection de Dieu et de son Envoyé et dans leur sauvegarde.

Et le salut !

Le 5 de Djoumada El Aoula 1325 (16 Juin 1907) (1).

Nous avons approuvé la délégation conférée par (nos cousins), les fils de notre oncle Es-Sid Moulay Ali. Et le salut ! Le 25 de Choual 1325 (1er Décembre 1907) (2)

---

(1) Suit l'empreinte d'un cachet portant en caractères arabes les mots suivants : « Ali ben Abdesselam ben Larbi, El Ouazzani (de Ouazzane) que Dieu le protège. »

(2) Cette mention est suivie du cachet de : « Si Ahmed ben Hosni ben Brahim, Ech. Chérif El Ouazzani, à Oran. »

II. — Lettre imposant un Mokaddem pour une somme de cent francs (1)

---

* الحمد لله وحده * وصلى الله على سيدنا محمد *

* الى من هو في الدنيا مفتاح و في الاخرة

مصباح ولدنا المقدم اولاد سيدي خالد المقدم

السيد عبد الرحمن ولد البركة السيد الحاج عبد

القادر عليك السلام الاتم و الرضوان الاعم اما

يا بها الولد فتراني جعلت عليك عشرين دور كما

جعلت على امثالك و تاتي بهم غدا يوم الثلاثاء

بلا تفريط منك و لا تراخ و الله يجازيك خيرا و

احسانا و كتب عن البركة المقدم السيد محمد

المرابط و السلام بتاريخ 21 3254 (2)

TRADUCTION :

Louange à Dieu seul ! Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur Mohammed !

A celui qui dans ce monde est la clef (3) (de ses semblables) et dans la vie future sera leur flambeau, notre fils, le Mokaddem des Oulad Sidi Khaled, Es-Sid Abderrahmane, fils de l'homme de bénédiction Es-Sid El Hadj Abdelkader, que sur vous soient le

---

(1) La forme et le style ont été rigoureusement respectés.

(2) J'ignore ce qu'indique ce chiffre, après lequel se trouve l'empreinte d'un cachet de forme ovale portant ces mots : « Le Mokaddem Mohammed ben El Helouï, El M'Rabit, que Dieu le protège ».

المقدم محمد بن الحلوي المرابط وفقه الله

(3) Clef, pris pour chef, pour homme indispensable qui met en communication les chefs de la secte avec ses adeptes.

salut le plus complet et les marques les plus parfaites de la grâce de Dieu.

Ensuite, ô notre enfant, nous vous avons imposé pour une somme de vingt douros (cent francs), de même que nous l'avons fait pour vos semblables.

Vous nous apporterez cette somme demain mardi, sans faute ni retard.

Puisse Dieu vous récompenser en bien et en bonnes choses.

Écrit par celui que Dieu couvre de sa bénédiction, le Mokaddem Es-Sid Mohammed El M'Rabet. Et le salut !

III. — Lettre transmettant aux Taybia des Oulad Sidi Khaled la bénédiction du Chikh Mohammed El M'Rabit

---

* الحمد لله وحده *

و صلى الله على سيدنا محمد و اله و صحبه

من عبد ربه تعالى محمد بن امرابط الى كافة
اخواننا و اهل محبتنا جماعة اولاد سيدي خالد
السلام عليكم مع دوام الرحمة و البركة بعد السوال
عنكم و عن جملة احوالكم و بعد قدم عندنا السيد
عبد الرحمن المقدم و رفقه السيد زكري بالماحي
و طلب منا الدعاء الصالح لكم والله اساله ان
يبارك لكم في الاموال و الاولاد امين بتاريخ 30
شعبان عام 1324 و السلام (1)

---

(1) Même empreinte de cachet qu'à la précédente.

TRADUCTION :

Louange à Dieu seul ! que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons !

De la part du serviteur de son Dieu Très-Haut Mohammed ben Merabet.

A tous nos frères en qui nous plaçons notre amitié, la Djemaâ (1) des Oulad Sidi Khaled.

Que le salut soit sur vous ainsi que la perpétuelle miséricorde de Dieu et ses bénédictions.

Ensuite, après nous être enquis de vos nouvelles (nous vous apprenons que) Es-Sid Abderrahmane, le Mokaddem, s'est présenté à nous en compagnie de Es-Sid Zekri Bel Mahi et nous a demandé, pour vous, notre meilleure prière. Je prie donc Dieu de vous bénir dans vos biens et vos enfants. Amen !

A la date du 30 de Chaàbane 1324 (18 Octobre 1906). Et le salut !

IV. — Lettre informant les sectateurs de l'investiture d'un nouveau Mokaddem

---

* الحمد لله وحده *

* من عبد ربه تعالى احمد بن محمد بن عبد السلام
بن العربي بن علي بن احمد ابن محمد الطيب
الحسني الوزاني الى احبابنا في الله كافة اولاد
سيدي خالد امنكم الله و وفقكم و الى سبيل الخير
هداكم و ارشدكم و سلام عليكم و رحمة الله و
بركاته و الدعاء لكم بصلاح الحال و المال تقبل
الله و بعد فبحول الله و قوته فقدمنا عليكم ماسكه

(1) Djemaâ-notables.

لارضى السيد عبد الرحمن بن عبد القادر و جعلناه
في محل والده المرحوم على اعطاء الورد و قبض
الزيارة جعله الله عليكم مباركا مسعودا فعظموه و
احترموه كما هو محسن السيرة معكم على عادة
المقدمين و عليكم بتقوى الله سرا و جهرا و بالمحافظة
على الصلوة في اوقاتها و مخالطة اهل الخير و
مجانبة اهل الشر و كونوا في الله اخوانا و على
طاعة الله اعوانا بارك الله فيكم و في اولادكم و
امتعتكم و من كل شر و بلاء و فاكم و اصلح حالنا و حالكم
امين و السلام 23 صفر الخير عام 1320[1] قد وقفنا في
التقديم الصادر من ابناء عمنا السيد مولاي علي
و السلام بتاريخ 25 شوال عام 1235[2]

TRADUCTION :

De la part du serviteur de son Dieu Très-Haut Ahmed ben Mohammed ben Abdesselam ben Larbi ben Ali ben Ahmed ben Mohammed, Et-Taybi, El-Hosni, El Ouazzani

A nos amis en Dieu, à toute la postérité de Sidi Khaled. Que Dieu vous protège et vous garde et dans le chemin du bien vous conduise et vous dirige Le salut sur vous ainsi que la miséricorde, les bénédictions divines et le vœu que notre prière soit agréée de Dieu pour que vous jouissiez du plus parfait des états et de la meilleure des conditions.

---

(1) Suit l'empreinte d'un cachet affectant vers le bas la forme d'un cœur et surmonté d'un triangle, portant ces mots : « Ahmed ben Mohammed ben Abdesselam El Ouazzani. Que Dieu le protège ! »

(2) Au bas de cette mention Si Ahmed El Hosni, Chérif d'Ouazzane à Oran a apposé son cachet. Nous avons déjà vu son empreinte sur le premier document.

Ensuite, par la grâce de Dieu et sa puissance nous avons désigné pour être votre Mokaddem, le détenteur de la présente, le très agréable à Dieu Es-Sid Abderrahmane ben Abdelkader et l'avons institué à la place de son père que Dieu a rappelé au sein de sa miséricorde, avec le pouvoir de distribuer la prière et recevoir les offrandes. Puisse Dieu faire qu'il soit pour vous béni et heureux. Considérez-le donc, honorez-le, de même qu'il aura pour vous tous les égards, suivant l'habitude des Mokaddems. Puissiez-vous, par la puissance de Dieu avoir la joie et la félicité ! Que Dieu vous garde aux heures de prière et dans vos relations avec les gens de bien et vous fasse fuir les gens de mal. Soyez frères en Dieu et dans l'obéissance en Dieu entraidez-vous. Puisse Dieu vous bénir dans vos enfants et vos biens et vous préserver de tous les malheurs et de tous les maux et rendre meilleur notre état et le vôtre. Amen ! Et le salut !

Le 23 de Safar du bien, de l'an 1320 (1er Juin 1902).

(Empreinte du cachet de Sid Ahmed ben Mohammed).

Nous approuvons la délégation confiée par les enfants de notre oncle Es-Sid Moulay Ali. Et le salut !

Le 25 de Choual 1325 (1er Décembre 1907).

(Empreinte du cachet de Si Ahmed El Hosni).

V. — Lettre recommandant le Mokkaddem aux affiliés de l'ordre

---

* الحمد لله وحده * وصلى الله على سيدنا محمد و اله *

* من عبد ربه تعالى احمد بن محمد بن عبد
السلام الحسنى الوزانى الى احبابنا في الله و خدامنا
من اجله كافة فقرائنا باولاد سيدي خالد امنكم الله
و وفقكم و سلام عليكم و رحمة الله و بركاته و الدعاء
بكم بصلاح الحال و المال تقبل الله و بعد فان
ماسكه المقدم السيد عبد الرحمان بن عبد القادر
بن عمر رجال معنا عند الاخوان و ها نحن سرحناه

و طلب منا اليكم صالح الادعية و بركم الله و بارك
فيكم و من كل شر و بلاء وفاكم و نحبكم ان تكونوا
منه على بال بالاحترام و التعظيم مراعة لجانبنا عظم
الله قدركم و اصلح حالنا و حالكم و على المحبة
و لسلام 5 ربيع الانوار عام 1323 (1)

TRADUCTION :

Louange à Dieu seul ! que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille !

De la part du serviteur de son Dieu Très-Haut Ahmed ben Mohammed ben Abdesselam El Hosni, El Ouazzani. A nos amis en Dieu et nos serviteurs par la volonté de Dieu, tous nos fidèles adeptes des Oulad Sidi Khaled, que Dieu vous protège et vous garde !

Le salut sur vous ainsi que la miséricorde et les bénédictions de Dieu et le vœu que notre prière soit agréée de Dieu pour que vous prospériez dans votre état et votre situation.

Ensuite, le porteur de notre écrit, le Mokaddem Es-Sid Abderrahmane ben Abdelkader ben Amar a subi avec nous les épreuves de la Djelala (2) devant les Khouans de la secte. Nous lui avons, en conséquence, permis d'aller librement. Il nous a demandé pour vous la meilleure des prières. Puisse Dieu vous bénir et vous préserver de tous les malheurs et les maux. Je veux de vous que vous ayez des égards pour lui, que vous l'honoriez et le respectiez par considération pour notre personne. Puisse Dieu vous honorer et améliorer notre sort et le vôtre.

Et dans l'amitié ! (amicalement à vous). Et le salut !

Le 5 de Rabiaâ le fleuri 1323 (10 Mai 1905) (3).

J. G.

---

(1) Cachet de Es-Sid Ahmed ben Abdesselam El Hosni.

(2) *Djelala*, réunion des Khouans pour le choix des Mokaddems. C'est dans cette réunion que les mérites des candidats sont fortement discutés.

(3) Cachet rond portant en exergue des caractères français : « Ahmed ben Mohammed ben Abdesselam, Chérif d'Ouazzane », et au milieu en arabe : « Ahmed ben Mohammed ben Abdesselam El Ouazzani, que Dieu le protège ! »

UN DIPLOME DE KHALIFA CHEZ LES QADIRIA

(Pl. V)

Il y a quelque temps — dans une ville que l'on m'excusera de ne pas nommer — un inoffensif marocain, derviche quêteur de la secte des Qâdiria était arrêté. L'autorité qui avait procédé à son arrestation avait cru tout d'abord qu'il s'agissait d'un des nombreux marabouts qui — à l'époque — allaient de tribu en tribu, dénigrant notre politique et prêchant pour une puissance étrangère et je fus appelé pour donner la traduction des quelques papiers que l'on avait trouvés sur El Hadj Saïd El Khelgui — c'était le nom de notre derviche.

D'un étui en fer blanc, presque en entier couvert de rouille, long de 25 à 30 centimètres et d'un diamètre de 8 à 10 centimètres — que El Hadj Saïd portait au moyen d'une courroie passée en sautoir — deux rouleaux de papiers furent retirés :

Le premier — celui dont j'essaie aujourd'hui de donner une traduction et dont on verra plus loin la photographie (Pl. V) — était un diplôme délivré par le petit-fils du fondateur de la secte des Qâdiria à El Hadj Saïd à qui il reconnaissait le titre de Khalifa. Il était d'un format à peu près pareil à celui de nos feuilles de timbre à 0 fr. 60. Ecrit sur du papier à gros grains, genre anglais, d'une écriture assez nette, ponctuée à l'orientale et revêtu de trois cachets.

Le second était l'arbre généalogique de l'ordre : الشجرة

Long de trois à quatre mètres, il était fait d'un assemblage de feuilles absolument identiques — quant au format — à celle qui avait servi pour le diplôme. Les feuilles avaient été collées les unes aux autres dans le sens de la longueur. Il y en avait quinze environ.

Je demandai et j'obtins l'autorisation de photographier ces manuscrits.

Déjà en 1884, M. le commandant Rinn, dans son intéressant ouvrage *Marabouts et Khouan*, donnait la traduction de brevets délivrés à des affiliés de l'ordre des Qâdiria. Un entre

autres, était conçu dans des termes identiques à celui qui nous occupe aujourd'hui, avec une légère variante cependant : celui de M. Rinn était délivré par Sliman El Qâdiri, tandis que celui-ci est signé par Mohammed El Qâdiri — un des descendants du Chikh Abdelqâder El Djilani qui se soient le plus distingués par leur science.

Toute une phrase manque aussi dans le brevet traduit par M. Rinn. Ce sont ces mots, après : دخل بزمرة المحسوبين على الحضرة السنية و هو خليفتنا في طريقة القادرية :

Malgré la savante traduction qu'en a donnée M. Rinn, ces brevets restent peu connus et rares, sont encore ceux à qui il a été permis de voir les originaux.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui en montrer un aux Membres de la *Société de Géographie d'Oran* et en donner la traduction.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rappeler brièvement que Chikh Abdelqâder El Djilani naquit près de Bagdad en l'an 471 de l'hégire (1078-1079 de l'ère grégorienne) et mourut à Bagdad à l'âge de 90 ans.

Il est certainement le saint le plus vénéré de l'Islam. Il était « tout de bonté et de franchise » a dit un de ses « Moqaddem ».

Les mendiants ne manquent pas d'invoquer son nom et partout — où que vous alliez — vous entendrez toujours ce nom répété mille et mille fois : يا مولاى عبد القادر الجيلاني

Nombreux sont les *koubba*, les cimetières, les mosquées consacrés au Chikh vénéré. Bagdad est restée la maison mère de la secte (1).

JULES GRIGUER,
Interprète auxiliaire à Tiaret.

(1) Voir Rinn : *Marabouts et Khouans*. Ed. 1884, Ad. Jourdan, Alger.

Un diplôme de Khalifa chez les Qâdiria

(Voir le fac-similé, Pl. V)

TRADUCTION :

Au nom du Dieu le clément, le miséricordieux.

Louange à Dieu, maître des deux mondes, que la prière et le salut soient sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et tous ses compagnons !

Ensuite, Vous qui prendrez connaissance de notre présent écrit, vous tous, nos frères musulmans — puisse Dieu vous accorder la science et ses bienfaits !

(Sachez) que le porteur de cet écrit, El Hadj Saïd Ibn Larbi, El Khelgui El Maghrabi (d'origine), un des derviches engagés dans la vie spirituelle, un de nos « Khalifa » considérés, est venu à Bagdad en pèlerinage auprès de la sainte personne de mon aïeul, le pôle de ceux qui connaissent les devoirs de la religion, le directeur de ceux qui suivent la voie droite, Es-Siyd Ech-Chikh Abdelqâder El Djilani, — puisse Dieu sanctifier son âme et nous comprendre tous, nous et vous, dans ses grâces et ses bienfaits.

Si cela est à votre connaissance, sachez avec certitude qu'il est entré dans la secte des serviteurs de sa sainte et sunnite personne. Il est notre Khalifa dans la voie des Qâdiria. Il convient que vous le considériez, que vous l'honoriez et le protégiez contre les infractions, conformément au noble verset, car Dieu ne laisse jamais perdre la récompense de ceux qui font le bien. — Il (le Prophète) a dit : — que Dieu répande sur lui ses grâces et lui accorde le salut ! — : « *Celui qui honorera le voyageur étranger ou diminuera son angoisse en lui faisant prendre une gorgée d'eau, le nourrira, le vêtira ou lui fera bon accueil, celui-là aura en partage le paradis.* »

(Certes) le prophète, l'Elu, a dit vrai.

Le desservant du lieu de prière de mon aïeul Es-Sid Mohammed El Qâdiri [1].

J. G.

---

[1] Ce nom est suivi de trois ou quatre mots qu'il m'a été impossible de déchiffrer. A droite de cette signature est l'empreinte d'un cachet portant ces mots : « Es-Sid Mohammed El Qâdiri ». En tête sont deux autres empreintes de cachets. Celle de droite porte : « *La illaha illa allah, Chikh Si Abdelqâder.* » De celle de gauche apparaissent seuls les mots : « Khadem Ez-Zemra. » desservant de la secte. Les autres caractères sont brouillés et illisibles.

La Situation Économique du Maroc

1908-1909

(*Suite*)

§ 8. — Les exportations françaises par les huit ports marocains

I. — Tableau pour l'année 1908

PORTS	Chiffre total des exportations (En francs)	Chiffre des exportations françaises (En francs)	Pourcentage de la France	Rang occupé par la France dans ces ports pour les exportations
Mogador	7.879.925	1.419.678	18,01 °/₀	3me
Casablanca	7.208.667	1.963.885	27,24 —	2me
Mazagan	7.116.115	1.156.886	16,25 —	3me
Saffi..........	7.039.687	1.311.523	18,63 —	3me
Tanger........	5.724.075	1.593.345	27,83 —	2me
Larache.......	4.249.275	1.948.310	45,85 —	1er
Rabat..... ...	855.365	392.311	45,98 —	1er
Tetouan.......	297.371	23.726	7,98 —	3me

Le tableau ci-dessus indique qu'en matière d'exportations la France n'occupe le premier rang que dans deux ports, parmi ceux dont le trafic de sortie a été le moins important ; elle occupe le

deuxième rang dans deux ports (après l'Angleterre) ; elle vient enfin en troisième dans quatre ports (à Mogador, Mazagan et Saffi après l'Angleterre et l'Allemagne ; à Tétouan, après l'Angleterre et l'Espagne). Cette constatation indique que nous devons redoubler d'efforts pour faire du Maroc un de nos principaux marchés d'approvisionnement et pour arriver à y occuper la première place dans tous les ports tant à l'exportation qu'à l'importation.

II. — Exportations françaises ayant dépassé 500.000 fr. en 1908
(par les huit ports marocains réunis)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Chiffres de l'exportation vers des ports français	
	En 1907	En 1908
	francs	francs
Blé	234.606	2.627.114
Peaux de chèvres	1.407.022	1.709.982
Bœufs	71.424	579.193 (1)
Orge	204.048	553.397
Peaux de moutons	956.742	552.631

---

(1) Chiffre rectifié.

CHAPITRE IV

Aperçu général sur la situation économique du Maroc de janvier 1908 à janvier 1909

I. — COMMERCE

Les achats et les ventes du Maroc ont été plus importants en 1908 qu'en 1907 : des statistiques aussi scrupuleuses que possible en témoignent.

Les achats se sont répartis en proportions à peu près identiques à celles des années précédentes dans les différents ports (sauf à Casablanca) et ont transité entre les mains des mêmes courtiers et commissionnaires européens, israélites ou indigènes. A Casablanca, la présence de 13.000 hommes de troupes dans la Chaouïa et un mouvement inusité dans la ville ont développé d'une manière imprévue — et quelque peu artificielle — le commerce dit « d'épicerie. »

Les exportations de 1908, — sauf de très rares exceptions, — ont été pratiquées par quelques maisons anciennement établies, agissant avec un réseau admirablement constitué de courtiers juifs et musulmans. L'année 1907 avait été particulièrement médiocre ; l'année 1908 est revenue à un niveau normal et a donné surtout satisfaction aux maisons de gros de la côte ouest.

Les négociants n'ont pas cessé de se plaindre néanmoins durant le cours de 1908 et ces plaintes ont eu surtout leur écho à Tanger.

Il convient de distinguer trois catégories de commerçants :

1° les grosses maisons de commission (pour l'importation et l'exportation) se spécialisant dans le commerce dit « indigène » tant à l'entrée qu'à la sortie. Ces maisons, en très petit nombre il y a seulement une dizaine d'années, ont vu s'installer à côté d'elles quelques concurrents nouveaux, qui cherchent à partager avec elles un trafic, en somme assez restreint, et dont les limites varient peu. Les affaires des premiers établis ne prospèrent pas et ont même une tendance à diminuer ; quant aux seconds, ils percent difficilement et arrivent tout juste à payer leurs frais généraux : de là des plaintes, malgré un accroissement partiel de certaines importations ou exportations ;

2° Les maisons de demi-gros ou de détail, visant spécialement

la clientèle européenne ou israélites européanisés. Cette clientèle n'augmente pas, ou n'augmente que très lentement ; la concurrence est grande entre petits magasins juifs, français, espagnols ou gibraltariens, et la lutte est très âpre. L'immigration est à peine sensible et ce commerce, petit ou moyen, végète ;

3° Les boutiques indigènes ont plutôt une tendance à augmenter dans les villes et surtout dans les ports, alors que la clientèle indigène de ces ports reste la même, que les foires de l'intérieur sont fréquentées par des détaillants promenant leurs tentes de marché en marché, que des colporteurs juifs visitent tous les douars avec leur pacotille. La concurrence ne fait donc qu'augmenter, et les petits boutiquiers, ne faisant pas de très bonnes affaires, paient mal leurs commanditaires ou leurs fournisseurs (les maisons de gros).

Le Makhzen d'Abd-el-Aziz, dont les ressources étaient des plus précaires, ne fit jusqu'à sa chute aucune dépense somptuaire ; il s'endetta au contraire. Quant au gouvernement de Moulay Hafid, très chancelant au début et dénué de ressources, il ne contribua pas non plus à la richesse publique et ne mit que très peu d'argent en circulation. Il ne fit aucuns travaux publics. Enfin les négociants en gros s'efforcèrent de faire rentrer l'arriéré de leurs créances et, pendant les mois d'anarchie qui se déroulèrent alors, durent provisoirement renoncer à se faire payer leurs livraisons (notamment à Fez et Marrakech). Ce fut donc une année de crise commerciale en même temps qu'une année de crise politique, malgré la bonne apparence des statistiques douanières, et c'est à Tanger que le négoce local s'en ressentit le plus. Le petit et le moyen commerce, peu favorisés, durent donc se résigner à attendre des jours meilleurs.

D'ailleurs, tant que des travaux publics et une exploitation agricole dirigée par des européens dans l'intérieur du pays n'auront pas apporté au Maroc cette vivifiante activité dont ont besoin tous les pays neufs pour progresser, le commerce européen continuera à ne pas trouver au Maroc les satisfactions qu'il en attendait.

Comme dans toutes les contrées primitives et non « pénétrées », les maisons de gros qui drainent le commerce d'exportation et d'importation sont encore peu nombreuses. Les petits établissements sont au contraire très développés ; ils sont trop, pourrait-on dire, à Tanger et à Casablanca notamment, comparativement à la situation économique locale. Le commerce moyen est surtout entre les mains de Français. Quant aux boutiques tenus par des Juifs, des Musulmans et des Espagnols, elles sont fort nombreuses et répandues à profusion dans tous les quartiers et faubourgs. En Algérie, le petit et le moyen commerce européen est entretenu par toute une population de colons-agriculteurs et de colons-ouvriers

qui les fait vivre et même prospérer. Au Maroc, au contraire, la clientèle est fort restreinte et les petits magasins végètent lorsqu'ils ne dépérissent pas. Naturellement, il y a lieu de tenir compte de l'habileté, de la capacité et de la ténacité de chacun. Il y a de petits négociants et des contre-maîtres français qui, malgré toutes sortes de difficultés, ont réussi à Casablanca et se sont maintenus honorablement à Tanger et dans les autres ports marocains au cours de l'année 1908. D'autres ont fait des efforts inutiles et sont partis découragés. D'autres, enfin, n'ont point fait d'efforts ; ils étaient venus au Maroc avec cette illusion que toute entreprise était aisée et rémunératrice sur ce sol nouveau ; ils sont également repartis ; leur peu d'énergie et leur apathie ne les ont point fait regretter par leurs compatriotes.

Il n'est pas douteux que si quelques travaux publics se faisaient, ils seraient exécutés en grande partie par des entrepreneurs français ou algériens. Il faut donc souhaiter que cette cause de prospérité économique ne se fasse pas attendre : elle avantagerait les Français déjà établis au Maroc et attirerait vers ce pays de nouveaux colons français.

II. — INDUSTRIE

Les difficultés d'ordre politique, l'anarchie dans l'intérieur du pays, les prohibitions administratives du Makhzen, ont été autant de causes qui ont entravé l'extension de l'industrie européenne au Maroc.

Néanmoins, les quelques établissements déjà existants ont donné des résultats intéressants.

A Tanger, l'industrie française est représentée par :

Une grande minoterie française et fabrique de pâtes ;

Deux moulins ordinaires ;

Une fabrique de glace ;

Une briqueterie ;

Une grande imprimerie administrative ;

Une imprimerie ordinaire ;

Trois architectes entrepreneurs ;

Une grande sardinerie.

Il s'agit là évidemment de maisons importantes. Il faut y ajouter la petite et moyenne industrie où de nombreux Français sont également représentés comme petits et moyens patrons : (trois peintres en bâtiments, plusieurs boulangeries, trois ateliers de

serrurerie et mécanique, trois menuisiers, un tailleur, deux ateliers de teinturerie et dégraissage, un tapissier, deux salons de coiffure, etc...). Il est regrettable qu'à la fin de l'année 1907 la *Compagnie Marocaine* ait cru devoir fermer ses usines à Tanger (briqueterie, scierie à vapeur, minoterie indigène, fabrique de glace) qui tenait dans l'industrie tangéroise une place très honorable.

On compte en outre à Tanger, pour l'industrie étrangère : deux fabriques de tabacs ; une tannerie ; deux imprimeries : deux fabriques d'eaux gazeuses ; une usine d'éclairage électrique ; une fabrique de savon mou ; un architecte-entrepreneur ; un réseau téléphonique. Les petits patrons espagnols sont en outre assez nombreux (industrie de l'alimentation et du bâtiment).

A Casablanca, les usines Veyra (françaises) comportent : une minoterie, une scierie à vapeur, une fabrique de glace, une fabrique de pâtes, un atelier de forge et réparations mécaniques. L'industrie française est en outre représentée à Casablanca par : une imprimerie ; une briqueterie ; un atelier de mécanique et serrurerie ; deux architectes-entrepreneurs et divers petits ateliers. Les travaux du port de Casablanca sont, on le sait, entre les mains d'une entreprise française (*Compagnie Marocaine*).

Des patrons espagnols représentent également à Casablanca divers métiers de petite industrie : (boulangerie, maréchalerie, menuiserie, etc...).

Il y avait à Tétouan une fabrique de boissons gazeuses (française) et un atelier pour la fabrication du crin végétal. Elles ont disparu.

Les petits moulins européens sont assez nombreux dans les autres ports. Il y en a trois à Larache, deux à El-Ksar, un à Safi et un à Mogador. Un moulin à huile perfectionné installé par une société française à El-Ksar n'a pas encore donné de résultats suffisament probants. Il y a lieu de signaler enfin : une fabrique de pâtes alimentaires à Mazagan, une fabrique de savon noir (française) à Mogador.

Quant aux diverses industries indigènes, leur situation est restée inchangée.

III. — AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Elles consistent en achats de terrains urbains ou suburbains et en achats de terres agricoles.

Les premiers ont fait l'objet d'achats et de spéculations à Tanger et à Casablanca ; dans les autres ports, en effet, les acquisitions ont été très limitées. A Tanger, comme à Casablanca, les proprié-

taires de terrains à bâtir se sont montrés fort exigeants. A Casablanca, cependant, leurs prétentions n'ayant pas été trop excessives, on a pu procéder, dans le cours de l'année 1908, à quelques constructions urbaines. Des maisons étrangères ont édifié des docks à céréales. Des entrepreneurs français ont construit quelques magasins et restauré des maisons d'habitation. L'incertitude qui régnait relativement à la situation de la Chaouïa n'a pas permis à ces constructions de se développer beaucoup, ni aux affaires de terrains urbains de prendre une grande ampleur. Néanmoins, les négociants européens et israélites, prévoyant l'éventualité du développement économique de Casablanca, se sont efforcés d'acquérir, en ville et hors de la ville, tous les terrains disponibles appartenant à des indigènes, dans l'espoir de les revendre plus tard aussi cher que possible aux constructeurs de bâtisses. On assure même qu'à cette occasion l'incertitude qui régnait sur la propriété immobilière à Casablanca a permis à de soi-disant propriétaires indigènes de mettre en vente des lots de terrain qui ne leur appartenaient pas et qui étaient en réalité la propriété du Makhzen ou de l'Administration des habous.

A Tanger, les errements antérieurs ont été religieusement suivis au cours de 1908 et la mauvaise posture des affaires commerciales n'a nullement contribué à une baisse des prix des terrains urbains ou suburbains Ainsi que je l'indiquais dans mon rapport de 1907, une spéculation irraisonnée a placé les terrains à bâtir de Tanger et de la banlieue de Tanger à des prix excessifs qui ont arrêté les bonnes volontés des capitalistes venus après coup dans le but de constituer des affaires sérieuses de constructions de quartiers ou de villas. Les spéculateurs ayant accaparé suffisamment de terrains pour édifier une ville de 200.000 âmes, ont rendu inabordables les lots situés à proximité de la vieille ville ; ils ont directement ou indirectement influé sur le relèvement du prix des terrains situés dans une zone de trois ou quatre kilomètres ; ils ont enfin donné aux indigènes de la banlieue une idée très fausse de la valeur réelle de leurs terres disponibles, de sorte que ces indigènes ont des prétentions exorbitantes et ne songent à vendre leurs mauvais petits jardins, à 7 ou 8 kilomètres à la ronde, que sur les bases d'un tarif *au mètre carré !*

Parmi les propriétaires urbains de terrains à bâtir — et c'est la minorité — il en est qui ont consciencieusement acheté fort cher des lotissements situés sur des dunes sablonneuses où il a fallu exécuter des travaux de terrassement et de voirie coûteux : c'est le cas d'une Compagnie française de Tanger, la *Société Immobilière*, qui s'est bornée, au cours de l'année 1908, à continuer ses nivellements et ses tracés de rues. Cette Société ne peut mettre en vente ses terrains qu'à un prix qui déconcerte à première vue quand on

songe à l'état si primitif de la ville de Tanger, quand on prend comme point de comparaison les villes organisées et civilisées de Tunis, d'Alger, d'Oran, où, dans des quartiers fort bien placés, les terrains à bâtir ne coûtent pas plus cher qu'à Tanger. Qu'en résulte-t-il ? Ces Compagnies ne peuvent vendre leurs terrains au-dessous d'un certain prix, et sur ces terrains il ne peut être édifié que de vastes immeubles à plusieurs étages et plusieurs appartements par étages si on veut louer les dits appartements à des tarifs raisonnables. Or, ces sortes d'immeubles ne sont recherchés que lorsqu'ils offrent toutes les commodités des grandes artères des grandes villes : eau, gaz à tous les étages, tout à l'égout, ascenseur, facilité d'accès par tramways, et voitures, etc... sinon on préfère une villa ou une maisonnette où chaque locataire se sent davantage « chez soi ». Les Sociétés immobilières hésitent donc à construire de ces immeubles coûteux où elles ne sont pas sûres d'attirer des locataires ; et si elles construisent des villas ou des maisons exiguës à un ou deux appartements, elles seront dans la nécessité de demander des loyers très élevés, le double de ce que l'on exige à Oran ou à Tunis. Il y a donc là un dilemne embarrassant. Il serait d'autre part à souhaiter que ces Sociétés arrivent à une entente définitive et tracent un ensemble général de quartiers, de boulevards, de rues, qui donnerait à ces quartiers nouveaux un aspect complètement moderne, qui marquerait un progrès absolu sur les vieux quartiers construits en dépit du bon sens. Malheureusement l'entente et la solidarité sont choses rares à Tanger, et si une ou deux Sociétés consentent à des sacrifices pour former, de concert avec leurs voisines, un tout harmonieux, d'autres Compagnies, méconnaissant leur véritable intérêt, s'efforcent de biaiser et s'inspirent, pour établir leur voirie, de principes qui n'ont rien à voir avec l'aménagement des villes modernes. Le manque d'autorité et de responsabilité administratives laisse une grande liberté d'action à ces groupements privés, de nationalités diverses, et il est à craindre que l'ensemble des nouveaux quartiers de Tanger ne soit « gâché » grâce aux conceptions mesquines de quelques propriétaires.

A côté de ces terrains urbains dont l'acquisition quelque peu coûteuse obligera nécessairement les intéressés soit à construire, soit à diminuer leurs prétentions pour passer la main, il en est d'autres — et c'est la majorité — qui ont été achetés à fort bon compte, grâce à des subterfuges et à des fabrications de faux titres, car ces terrains appartenaient en général, soit au domaine du Makhzen, soit à l'Administration des *habous*. Des propriétaires indigènes complaisants (ou même imaginaires) furent trouvés, des *moulkya* (actes de notoriété) furent établis et les sommes versées par les acquéreurs ramenèrent le prix du mètre de terrain à un

taux infime. Ces propriétaires peuvent attendre. Un krach ne peut les menacer, car un krach ne se produit que sur des terrains qui, achetés à des prix élevés, immobilisent d'énormes capitaux. Ces propriétaires sont, du reste, fort exigeants et ils persistent à escompter une hausse des prix. Les capitalistes ou les entrepreneurs sont rebutés par ces difficultés et ne tentent à peu près rien en fait de bâtisses. En 1908, les constructions privées ont été très rares à Tanger. Les loyers y sont du reste fort chers et tout à fait hors de proportion avec la mauvaise construction et l'aménagement défectueux et suranné des immeubles.

La majeure partie des terrains à bâtir, convenablement placés autour de Tanger, appartient à des Français. Après eux viennent, par ordre d'importance, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, les Italiens et les Belges. En fait, ce sont des Français, des Allemands et des Anglais qui détiennent la majeure partie des terrains à bâtir achetés au cours de ces dernières années au Maroc. Les événements politiques de 1908 ont eu pour résultat de paralyser bien des affaires projetées. Les achats immobiliers sont restés en suspens dans la plupart des villes.

Quant aux acquisitions de propriétés agricoles, elles présentent de réelles difficultés d'ordre administratif [1]. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur juridique et légale de ces achats. Les avis sont très partagés et, jusqu'à plus ample informé, les droits semblent bien être du côté des acquéreurs de bonne foi, honnêtes et consciencieux. Des achats de ce genre ont été faits au cours de l'année 1908, dans le Gharb et dans la Chaouïa. Suivant mes informations, la majorité de ces acquisitions revient à l'initiative française.

IV — MINES

Il semble douteux que d'ici longtemps on puisse exploiter des mines au Maroc. Aux difficultés administratives et politiques, viennent s'ajouter des difficultés matérielles et aussi l'insécurité. L'acte d'Algésiras prévoit un règlement minier appliqué au Maroc par le Sultan, sur la proposition du Corps Diplomatique. Ce règlement minier n'a pas encore été promulgué ni mis en application. En attendant, les sociétés ou les particuliers font faire des recherches par des prospecteurs européens et font enregistrer

(1) Voir ci-dessous : L'*Acquisition de la propriété immobilière au Maroc*. Chapitre v, § 10.

à leurs légations respectives leurs droits d'invention sur tel ou tel gisement. C'est du moins ainsi qu'on a procédé jusqu'ici et notamment au cours de l'année 1908. Les intéressés essaieront ensuite de concilier leurs découvertes, leurs privilèges, avec les articles du règlement minier lorsque ce dernier aura paru.

Depuis quelques années, plusieurs sociétés s'intéressent aux affaires minières d'avenir au Maroc, et parmi elles une majorité de sociétés françaises.

Les négociations directes avec les chefs de tribus indépendantes pour l'exploitation de gisements miniers ne semble pas devoir donner de brillants résultats. Ces notables indigènes peuvent bien n'être que des chefs de bandes qui, insatiables, se feront sans cesse verser des pourboires, rendant les frais d'exploitation plus onéreux que dans les pays civilisés ; ces procédés seraient du reste très aléatoires, le simple caprice des indigènes pourrait arrêter à n'importe quel moment les travaux de recherches ou d'exploitation.

On sait cependant qu'à une trentaine de kilomètres de Melilla, deux compagnies, l'une espagnole, l'autre franco-espagnole, ont traité directement avec le Roghi et les indigènes de la région pour l'exploitation des gisements miniers sis sur le territoire des Beni-Bou-Ifrouh (mines de fer et mines de plomb). Ces deux sociétés ont engagé de fortes dépenses pour acquérir les terrains miniers et le droit de les exploiter. Elles ont mené de front depuis Melilla et jusqu'à sept kilomètres de distance, deux voies ferrées parallèles se dirigeant vers les mines. La révolte des Riffains à la fin de 1908 et le départ du Roghi de Sélouane vinrent interrompre ces travaux. L'avenir nous dira s'ils pourront être bientôt repris. Moulay Hafid conteste la validité de ces concessions minières, mais ses protestations n'ont produit aucun résultat pratique auprès des sociétés intéressées. Celles-ci avaient demandé que leurs droits acquis soient confirmés par un firman de Moulay Hafid. Celui-ci a refusé catégoriquement de leur donner satisfaction.

V. — NAVIGATION

Pendant l'année 1908, le Maroc n'a été desservi que par deux sociétés de navigation régulières : la *Compagnie de Navigation Mixte* (Touache) et la *Compagnie Marocaine de Navigation* (N. Paquet).

La *Compagnie de Navigation Mixte* reçoit une subvention pour un service postal. En principe, cette Compagnie ne doit qu'un service bi-mensuel d'Oran à Tanger et retour avec escales à Beni-

Saf, Nemours, Melilla, Tétouan, Gibraltar et Malaga. Elle reçoit pour cela la maigre subvention de 28.500 francs environ (primes à la vitesse comprises) soit une moyenne de 1.354 francs par voyage. Dans la pratique, cette Compagnie assure un service hebdomadaire de Marseille à Tanger par Oran (avec les escales sus-indiquées) — et retour. Ce service hebdomadaire est confié à des cargos *mixtes* de faible tonnage, de modèle ancien, aux arrangements défectueux, quand on les compare à des paquebots mixtes anglais ou allemands. La faible subvention assurée à cette ligne explique la difficulté pour la Compagnie Touache d'y affecter des bateaux plus grands et plus confortables. Les voyageurs sont les premiers à en souffrir et ils évitent autant que possible d'user de ce service qui n'offre pour eux qu'un seul avantage : des réductions sur le prix du passage au bénéfice des fonctionnaires et assimilés. Les voyages sont lents et dispendieux par cette ligne. De Marseille à Tanger, ou réciproquement, la traversée dure six jours. D'Oran à Tanger (475 kilomètres de distance) on reste trois jours en mer, grâce aux nombreuses escales. Le coût du voyage en première d'Oran à Tanger est de cent francs par personne. La Compagnie doit, en effet, tenir compte dans ses prix que le voyageur passe quatre nuits à bord, consomme quatre petits et six grands repas. La Compagnie n'est pas la première coupable ; elle est régie, pour le service postal tout au moins, par un cahier des charges suranné, qui venait à expiration il y a deux ans, mais qui est prorogé d'année en année, de même que les cahiers des charges des divers services subventionnés entre l'Algérie et la Métropole.

La *Compagnie Paquet* assure en principe quatre services par mois entre Marseille, Tanger, et la Côte Ouest marocaine ; sur ces quatre services, deux font généralement escale à Oran ; les deux autres sont directs. Les paquebots directs effectuent le trajet Marseille-Tanger en 60 ou 70 heures. Ces paquebots sont des cargos mixtes, de plus fort tonnage que les navires de la Compagnie Touache, assez bien aménagés en première. Deux de ces cargos ont leurs départs à date régulière, soit de Marseille, soit de Tanger. Les deux autres ne partent pas à date fixe. Sur la Côte Ouest, il leur est impossible d'observer un horaire invariable. Cette Compagnie ne reçoit aucune espèce de subvention pour les services en question. Elle transporte la majeure partie des marchandises marseillaises à destination du Maroc et ramène à Marseille la plupart des produits marocains destinés à ce port. La *Compagnie Paquet* assure des relations maritimes entre Marseille et le Maroc depuis 1843. Si, depuis cette date, la France a toujours occupé au Maroc la deuxième ou la première place au point de vue du trafic maritime, c'est à la *Compagnie Paquet* qu'elle le doit. La moindre subvention aurait déterminé cette société à améliorer

ses aménagements pour les passagers et ses vitesses et elle aurait pu assurer entre Marseille, Tanger et les autres ports des services de premier ordre.

Pendant l'année 1908, la *Compagnie Paquet* a effectué un service hebdomadaire et régulier entre Tanger et tous les ports de la Côte Ouest marocaine. Ce service était avant tout postal ; il prenait des voyageurs et des marchandises. Il avait été organisé grâce à une assez forte subvention de notre Ministère de la Marine qui avait senti le besoin de relations constantes et continues entre les différents ports marocains pendant la période troublée et qui trouvait plus économique de faire assurer ces relations par un navire marchand plutôt que par des croiseurs ou même des contre-torpilleurs. Mais ce contrat, qui venait à expiration à la fin de 1908, n'a pas été renouvelé et le service en question a cessé brusquement alors qu'il rendait d'éminents services au intérêts économiques en général, à la cause française en particulier.

Les navires de la *Compagnie Fraissinet* (service de la Côte Occidentale d'Afrique) qui, venant de ou allant à Marseille, effectuaient en principe depuis deux ans une escale par mois à Tanger, ont complètement interrompu ce service. C'est une ligne régulière française de moins qui figure sur les statistiques maritimes du Maroc.

Au cours de l'année 1908, d'autres Compagnies de navigation françaises ont effectué au Maroc des escales et des voyages irréguliers :

a) La *Compagnie Générale Transatlantique* (De Saint-Nazaire et Bordeaux à Tanger, à l'aller seulement, une fois par mois) ;

b) La *Compagnie Delmas frères* (De La Rochelle et Bordeaux à Tanger, à l'aller seulement, une fois par mois) ;

c) La *Compagnie Hâvraise Péninsulaire* (Du Hâvre à Tanger, à l'aller seulement, une fois par mois. De temps à autre, escales dans certains ports de la Côte Ouest) ;

d) *Société Navale de l'Ouest* (De Dunkerque et du Hâvre à Tanger ; à de très rares intervalles et à l'aller seulement).

Ces quatre Compagnies ont fait faire escale à leur cargos se rendant de l'ouest de la France sur Oran, Alger et Tunis.

Enfin, il convient de citer encore, entre l'Algérie et le Maroc :

a) La *Compagnie Mazzella* (les armateurs habitent Tanger), services irréguliers de cabotage entre Oran, Melilla, Ceuta, Tanger et Casablanca ;

b) La *Compagnie de Navigation Oranaise* (L'armateur, M. Castanié, était fixé à Oran) : même service de cabotage irrégulier que ci-dessus.

Cela faisait donc, au début de 1909, huit Compagnies françaises

ouchant le Maroc, dont deux seulement ayant des services réguliers et fréquents.

Des voyages confortables et rapides de Tanger sur Marseille et réciproquement ont continué à être assurés par les paquebots luxueux de la Compagnie allemande *Ost Afrika Linie* qui touchent Tanger tous les 21 jours dans les deux sens et par les superbes navires de la *Peninsular* anglaise, reliant dans les deux sens Marseille et Gibraltar.

Mais, dès la fin de 1908, les deux lignes ci-dessus devaient désormais compter avec les paquebots hollandais de la *Rotterdamsche Lloyd*, assurant un service régulier Tanger-Marseille et Marseille-Tanger tous les quinze jours et à date fixe. Ces paquebots, de fort tonnage, et confortablement aménagés, constituent une concurrence sérieuse pour l'*Ost Afrika Linie* et la *Compagnie Paquet* en ce qui concerne les passagers. Ils desservent une ligne postale subventionnée reliant Rotterdam à Java.

Les communications entre Tanger et l'Algérie ont continué à être insuffisamment desservies. La Compagnie allemande *Nord Deutscher Lloyd*, bien connue par ses navires luxueux de 10 à 12.000 tonnes, a continué tous les quinze jours et dans les deux sens ses escales à Gibraltar et à Alger. Un certain nombre de voyageurs se rendant d'Alger au Maroc ou vice-versa ont utilisé cette ligne.

Ainsi, jusqu'ici, les paquebots les plus stables, les plus luxueux et les plus rapides, qui permettaient de se rendre, directement ou indirectement, de Tanger à Marseille ou de Tanger en Algérie (et réciproquement) ont été des paquebots anglais, hollandais ou allemands. J'ajoute que ces grands navires qui font escale à Gibraltar ou à Tanger n'ont nullement une destination marocaine et que, subventionnés par leurs gouvernements respectifs pour des voyages lointains, ils drainent, *en passant*, les voyageurs et les touristes venant des rives marocaines et s'y rendant. Mais ce sont là des points de comparaison que notre Gouvernement ne doit pas oublier ; les lignes françaises méritent mieux que des services de cargos dûs à l'initiative privée. Notre prestige national au Maroc exige qu'au moins *un* service français, assuré par des paquebots ne le cédant en rien en confort, en vitesse et en régularité aux navires des Compagnies étrangères, relie Marseille aux ports marocains.

Les relations de Tanger avec Gibraltar sont assurées trois fois par semaine par deux petits vapeurs anglais.

La *Compañia Trasatlantica Española* effectue, trois fois par semaine, un service sur Algésiras et trois fois par semaine un service sur Cadix. Elle transporte quotidiennement (sauf le

dimanche) à l'aller comme au retour, les courriers postaux provenant ou à destination de l'Europe.

Une Compagnie austro-hongroise, l'*Adria*, relie une fois par mois Tanger à Trieste (avec escales dans les différents ports de l'Afrique du Nord).

Une Compagnie italienne, l'*Italo-Spagnuolo*, assure une fois par mois un service de Gènes et de Marseille vers les différents ports marocains.

Deux Sociétés anglaises, la *The Royal Mail Steam Packet Company* et *The Power Steamship Company Limited* se font une vive concurrence entre Londres et les différents ports de la Côte Ouest marocaine Leurs navires sont des cargos mixtes où des *premières* sont aménagées pour les passagers et les touristes ; ces aménagements sont toujours d'une propreté méticuleuse ; les couchettes, la table et le service y sont aussi confortables que sur de très bons paquebots uniquement destinés aux passagers.

Une Compagnie allemande, *Oldenburg Portugiesische*, fait un service bi-mensuel relativement régulier entre Hambourg, le Portugal, Tanger et la Côte Ouest marocaine ; ses navires sont des cargos mixtes.

La *Trasatlantica Española* a chaque mois, dans les deux sens, un vapeur subventionné qui relie Cadix aux Canaries avec escales à Tanger, Mazagan et Mogador.

Des voiliers portugais, suédois, norwégiens et hollandais ont été assez fréquemment affrétés en 1908 par des exportateurs pour transporter des cargaisons de produits marocains.

Voici, du reste, un tableau des Compagnies de navigation qui ont assuré un ou plusieurs services maritimes sur le Maroc en 1908 :

NATIONALITÉS	NOMBRE DE COMPAGNIES			Entrées dans les huit ports marocains	Tonnage dans les huit ports marocains
	Régulières	Irrégulières	Total		
Françaises	2	6	8	757	791.795
Anglaises	2	2	4	1.099	613.279
Allemandes	1	1	2	376	425.138
Espagnoles (1)	4	1	5	842	289.128
Italiennes	»	1	1	117	92.149
Austro-Hongroises	»	1	1	18	48.407
Hollandaises	1	voiliers	1	29	46 943
Total	10	12	22	»	»

(1) Y compris les lignes qui relient les presidios à l'Espagne.

Voici d'autre part un relevé des **Colis Postaux** manipulés par les Compagnies françaises à Tanger pendant les années 1907 et 1908 :

NOMS DES COMPAGNIES	NOMBRE DES COLIS			
	EXPÉDIÉS DE TANGER		REÇUS A TANGER	
	En 1907	En 1908	En 1907	En 1908
Compagnie Paquet...	396	528	4.083	1.726
Cie de Navigation Mixte.	442	501	3.837	7.963
TOTAUX.....	838	1.029	7.920	9.689

VI. — TRAVAUX PUBLICS

Pendant l'année 1908, la Société Allemande concessionnaire des travaux du port de Tanger a terminé ces travaux, qui comprennent de nouveaux quais sur lesquels sont construits des docks et une darse protégée par un môle en maçonnerie. Il s'agit évidemment d'une œuvre provisoire, et plus tard la darse actuelle sera un des nombreux bassins du véritable grand port de Tanger. Seuls, les remorqueurs, les allèges et les barques de pêche peuvent actuellement y trouver un abri. A ces travaux du port, il y a lieu de joindre ceux que la même maison concessionnaire (*Renschausen et Cº*) a effectué en vertu d'une entente intervenue ultérieurement avec le Makhzen et le Corps Diplomatique : il s'agissait de l'aménagement d'une sorte d'égout collecteur et de l'établissement de terre-pleins reliant les quais et les magasins de la Douane au quartier dit « de la Plage ». Ces travaux ont été également

exécutés au cours de l'année 1908, mais le terre-plein n'a pas encore été mis à la disposition du public.

A Casablanca, depuis la fin de 1907, la construction du port a fluctué au milieu des difficultés matérielles (mauvais état de la mer, et démolition fréquente des travaux avancés) et de difficultés administratives : malentendus entre les entrepreneurs et la Compagnie française concessionnaire ; malentendus avec le Makhzen, etc... Le travail a néanmoins continué et une certaine extension a été donnée au premier projet.

Le *wharf de Saffi*, également concédé à la *Compagnie Marocaine*, avant la Conférence d'Algésiras, n'a pu être construit pendant l'été 1908 (1) à cause de la situation politique très incertaine, la région de Saffi ayant été fort agitée au moment où l'azizisme et le hafidisme étaient en conflit.

C'est en 1908 que la *Société Internationale de Télégraphie sans fil au Maroc* (Henri Popp, directeur) a été rachetée par le Gouvernement chérifien et est devenue une Administration Makhzen. Deux postes existaient déjà (Tanger et Casablanca) deux autres ont été construits (Saffi et Mogador). Outre leur utilisation par le Makhzen, les Légations et Consulats, la Marine française et le Corps expéditionnaire de la Chaouïa, ces quatre postes de télégraphie sans fil ont été très appréciés par le commerce européen qui les a utilisés avec empressement.

A côté de ces quelques rares travaux exécutés avec l'assentiment du Gouvernement marocain, il y a lieu de signaler en passant l'œuvre des autorités militaires françaises tant à Casablanca et dans la Chaouïa que dans la région algéro-marocaine.

A Casablanca, l'État-Major avait confié, dès le débarquement, à quelques officiers, le soin de s'occuper de certaines questions de police, de voirie municipale et d'hygiène publique. Ces officiers se sont efforcés d'organiser un service municipal qui attente le moins possible à la liberté individuelle des Européens non Français, car si l'autorité marocaine intervient pour obliger les sujets marocains à respecter les règles de police et d'hygiène édictées par les officiers du Corps de débarquement, si d'autre part le Consulat de France agit de telle sorte que les Français et sujets français se soumettent également aux dites règles, il n'en a pas été de même des étrangers et de leurs Consulats qui, dès le début, n'ont rien fait pour faciliter cette tâche de réorganisation municipale. Malgré les obstacles internationaux dressés devant elle, malgré le régime

---

(1) La « barre » dangereuse de Saffi s'opposait à ce genre de construction à une autre époque.

des capitulations interprêté parfois de la manière la plus inattendue, l'autorité militaire n'en est pas moins arrivée à obtenir à l'intérieur même de Casablanca des mesures d'hygiène et de voirie dont le besoin se faisait sentir depuis fort longtemps.

Hors de la ville et en pleine Chaouïa, la besogne était plus aisée. Un réseau de pistes carrossables a été tracé entre Casablanca et les différents postes de la Chaouïa. Un service de voitures publiques relie Casablanca à Ber-Rechid et Settat. Grâce à un pont en bois établi sur l'Oued Neffifik, les caravanes peuvent franchir cet oued à n'importe quelle époque de l'année et on peut se rendre à Rabat en voiture. Le poste de Sidi Ali (rive droite de l'Oum-er-Rebia, en face d'Azemmour) a établi sur les deux rives de la rivière des terre-pleins commodes qui facilitent l'embarquement et le débarquement par le bac. Les communications avec Azemmour et Mazagan en sont d'autant plus facilitées. Un réseau complet téléphonique et télégraphique relie entre eux tous les postes militaires de la Chaouïa et les fait communiquer avec Casablanca. Autour de chaque poste, divers travaux d'aménagement et de terrassement ont été exécutés pour faciliter l'accès de la kasbah ou du camp. Dans chaque poste, des baraquements militaires ont été élevés et des négociants civils ont installé des magasins ou ont utilisé des masures déjà existantes et abandonnées. Enfin, un Decauville à traction animale installé sur une distance de 40 kilomètres relie Casablanca à Ber-Rechid ; il n'est utilisé que pour les transports militaires, mais une plateforme pourra être utilisée plus tard pour l'établissement d'un tramway régional ou même d'un véritable chemin de fer.

Quoi qu'il en soit, la présence de nos troupes dans la Chaouïa a, dès 1908, puissamment contribué à faciliter les communications et les relations économiques entre les différents points de cette province. Seul le manque de crédits n'a point permis l'empierrement des pistes, sans quoi il y aurait déjà autour de Casablanca un réseau de routes rayonnant vers l'intérieur et simplifiant considérablement, à n'importe quelle époque, les modes et moyens de transports.

Dans les marches algéro-marocaines, nos officiers ont fait de leur mieux, quoique entravés par de pénibles difficultés matérielles ; les ressources pécuniaires étaient ce qui leur manquait le plus, car ils avaient le désir de bien faire et sous la main une excellente main-d'œuvre : les troupes et les corvées indigènes. Si notre Haut Commissaire avait disposé d'un budget plus consistant, il aurait pu faire exécuter bien des choses qui ne sont encore qu'à l'état de projet, car la pacification étant complète dans un certain rayon, les travaux nécessaires et utiles n'étaient point arrêtés par l'insécurité. Malgré ces obstacles, les militaires ont tiré le meilleur

parti de la situation, chacun dans sa zone d'action. A Oudjda, un service municipal a transformé certaines artères et appliqué des règles de voirie et d'hygiène ignorées jusqu'alors ; Berguent, véritable centre de colonisation, ressemble à s'y méprendre à un village algérien ; de petits travaux d'aménagement ont été exécutés à kasba Saïdia et dans les différents postes qui entourent le massif des Beni-Snassen. Les pistes qui relient ces postes sont carrossables et ne demandent qu'à être empierrées. Des pistes carrossables relient également Oudjda à Port-Say et à Berguent. Un réseau télégraphique, greffé sur le réseau algérien, est à la disposition du public à Oudjda et dans les villages franco-marocains qui sont créés autour d'Aberkane et des autres postes des Beni-Snassen. Dans le Sud, à Bou-Anane, à Bou-Denib, les officiers des affaires indigènes se sont efforcés de faciliter l'installation des commerçants européens. Partout, du côté algérien comme dans la Chaouïa, les travaux d'aménagement qu'ils ont fait exécuter ont rendu service aux transactions marocaines et au commerce international et leur tâche économique a été à la hauteur de leur tâche stratégique.

VII. — AGRICULTURE

L'année 1908 n'a point amené de progrès dans l'agriculture marocaine. Les récoltes, favorisées par un hiver pluvieux, ont été très satisfaisantes comme rendement, surtout si on considère que plusieurs provinces, sans cesse agitées et inquiètes au cours du duel entre les deux Sultans, n'avaient guère eu de loisirs pour s'adonner paisiblement aux travaux des champs. Les indigènes, qui n'apportent point d'eux-mêmes une modification quelconque à leurs procédés de culture et d'élevage, ont suivi les errements des siècles précédents.

Les régions les plus fertiles et les plus productives ont été, comme d'ordinaire, le Gharb, la vallée du Sebou, la Chaouïa [1], la Doukkala, et l'Abda. Ce sont là les grandes zones à céréales et à grains similaires. Venaient ensuite les vallées de l'Ouergha et de l'Innaouen (affluents du Sebou), les Beni-Snassen et les Zaër, les Rehamma, et les Serarna : régions d'élevage et de cultures irriguées. Puis, en troisième lieu, quelques districts du Djebala, les premiers contreforts du Haut-Atlas (province de Mogador) et Sous : zone d'arboriculture. Ce sont ces régions qui fournissent le plus à l'exportation par les ports de la Côte Ouest ; ce sont les plus riches au point de vue agricole. A ce titre, la valeur du Djebala en

(1) Malgré la période de guerre du premier semestre.

général et du Rif semble très discutable, l'exportation des produits agricoles et d'élevage par Tétouan, Melilla ou les Beni-Snassen est très faible. Quant aux vastes plateaux qui s'étendent de la Moulouïa à l'Oranie, ils ont été jusqu'ici surtout favorables à l'élevage des moutons.

Il est impossible, pour l'instant, d'évaluer, même approximativement, les étendues cultivées chaque année ; elles sont du reste sensiblement les mêmes tous les ans ; seule l'importance et la valeur des résultats varie.

Les Européens ont essayé, dans quelques régions, de pratiquer plus directement qu'auparavant le système de l'association agricole avec les indigènes des campagnes. C'est surtout dans le Gharb (triangle compris entre Larache, El-Ksar et le Sebou) que ces tentatives ont eu lieu ; en majeure partie ce sont des Français qui se sont efforcées, depuis quelques années, d'agir en commun avec leurs associés en les aidant de leurs conseils, en parcourant avec eux les marchés du Gharb, soit pour la vente, soit pour l'achat des bestiaux. En 1908, ces opérations ont été interrompues une bonne partie de l'année grâce à l'anarchie provoquée par la lutte dynastique entre Abd-el-Aziz et Moulay Hafid. Les Français qui sont intervenus ainsi dans les affaires agricoles du Gharb habitent Fez, Rabat, El-Ksar, Larache et Tanger. On compte parmi eux trois agents d'une grosse société industrielle et commerciale, trois sociétés privées moins importantes et une quinzaine de particuliers. Les indigènes associés agricoles avec des Français sérieux, actifs et disposant de capitaux sont de beaucoup plus nombreux dans le Gharb.

Des essais analogues ont été tentés, mais sans grand succès, dans la Doukkala (région de Mazagan) et l'Abda (région de Saffi).

Au cours de 1908, le système traditionnel de l'*association agricole* a continué à être pratiqué à Rabat, Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador. On sait que ce système consiste, pour l'Européen intéressé, à habiter dans ces différents ports et à se borner à traiter avec les indigènes, soit pour les commanditer, soit pour l'écoulement de leurs produits qu'ils apportent jusqu'au port d'embarquement.

Cette manière de procéder n'a que de très lointains rapports avec l'agriculture et la colonisation proprement dites. Suivant l'honnêteté des négociants européens ou israélites agissants, elle devient de la banque agricole ou de l'usure non déguisée.

La difficulté d'acquérir des terres à exploiter, l'impossibilité de s'installer sur ces terres (à cause de l'insécurité latente) ont empêché les Européens, en 1908, comme précédemment, de tenter de la colonisation agricole directe.

VIII. — BANQUES

On sait que depuis 1907 la *Banque d'État du Maroc* (Banque Internationale) a remplacé le *Comptoir National d'Escompte* et lui a succédé dans ses Agences de Tanger, Casablanca et Mogador. Elle a pour correspondants, dans les autres ports, les Agents du Contrôle des Douanes.

Depuis plusieurs années, la *Compagnie Algérienne* et le *Crédit Foncier et Agricole d'Algérie* ont des Agences au Maroc. On sait que ces deux Banques sont les plus importantes (après la Banque de l'Algérie) parmi celles fonctionnant en Algérie et en Tunisie. Chacune d'elles possède vingt-quatre agences et succursales en Algérie et en Tunisie, sans compter les succursales de Paris et Marseille. La *Compagnie Algérienne* a des agences à Tanger et Casablanca et des correspondants dans toutes les autres villes marocaines, ainsi qu'à Ceuta et Melilla. Le *Crédit Foncier d'Algérie* a une agence à Tanger et des correspondants dans tous les autres ports. Ces deux établissements ont puissamment collaboré à la bonne tenue des affaires françaises au Maroc pendant la crise politique 1905-1907. Leur présence, jointe à celle du *Comptoir National d'Escompte* (puis de la Banque d'État) a « moralisé » les affaires de banque proprement dites telles qu'on les entendait au Maroc, et qui, jusque-là, étaient entre les mains de pseudo-banquiers et d'usuriers d'origine indigène. Il n'est pas douteux que, si la situation économique devenait plus prospère, si la sécurité de l'intérieur du pays et la moralité de l'Administration marocaine cessaient d'être un mythe, la *Compagnie Algérienne* et le *Crédit Foncier d'Algérie* seraient de puissants leviers en faveur de la colonisation européenne en général, de la colonisation en particulier.

Depuis le 1er janvier 1909, la « Banque Allemande d'Orient » — *Deutsche Orient Bank* a installé, à Tanger et à Casablanca deux succursales.

Depuis la même date, le représentant de la *Banque d'Espagne* à Tanger (installé à la Compagnie Transatlantique Espagnole) fait, en principe, les opérations de banque usuelles sur la place. On ne laisse pas d'être légèrement surpris de ce que cette Banque nationale, représentée dans la Banque d'État Marocaine, ait cru devoir établir à Tanger une succursale dont on ne voit guère l'utilité et l'intérêt.

A côté de ces établissements qui sont de véritables administrations, il y a lieu de citer les Banques privées suivantes, à Tanger (avec correspondants dans les divers ports) :

(*a*) *Françaises*.

Théo. Furth et Cº (Correspondants de la Banque de Paris et des Pays-Bas).

Ch. Gautsch et Cᵉ.

Braunschwig et Cᵉ.

(b) *Anglaises.*

E. Chappory et Cᵉ (Représentants de l'Anglo-Egyptian Bank).

Moses Pariente.

(c) *Allemandes.*

Haessner et Joachimssohn.

(d) *Portugaises.*

Salvador Hassan.

Ces différents établissements sont peut-être un peu trop nombreux si on considère l'importance très relative des affaires au Maroc. A côté d'eux, de simples changeurs, gros et petits, s'intitulent *Banquiers* sans fausse modestie. Avec les nécessités d'une spécialisation qui sera de plus en plus nécessaire, les banques de second ordre, qui sont en même temps maisons de commerce, disparaîtront peu à peu et cèderont insensiblement la place aux gros établissements financiers qui se partagent, entre quatre ou cinq concurrents, les bénéfices des affaires et des combinaisons de banque.

En ce qui concerne plus spécialement la *Banque d'État*, il me semble préférable, étant donné son caractère officiel, de me borner à donner ci-dessous le bilan officiel au 31 décembre 1908 extrait du « Rapport des Censeurs ».

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1908

Actif

Actionnaires	7.700.000	»
Caisse	2.347.738	16
Portefeuille (effets)	1.503.712	56
Effets à l'encaissement	1.084.993	95
Correspondants à l'étranger	367.350	19
Comptes courants (escompte et divers)	620.427	15
Comptes courants (monnaies)	527.122	05
Comptes de recouvrements	185.275	51
Avances sur titres et sur marchandises	8.600	»
Gouvernement marocain	11.028.389	13
Frais de premier établissement	55.632	39
Mobilier et coffres-forts	35.505	40
Effets et créances en souffrance (Déduction faite d'une réserve de 35.000 fr.)	19.725	95
Comptes d'ordre	117.368	32
	25.601.840	76

PASSIF

Capital		15.400.000 »
Réserve légale		24.189 10
Comptes de dépôts		1.792 816 61
Comptes-courants (escompte et divers)		887.202 84
Comptes-courants (monnaies)		691.036 48
Comptes d'encaissement		1.084 993 95
Correspondants à l'étranger		204.134 69
Correspondants à l'étranger (comptes d'acceptation)		70.000 »
Comptes des recouvreurs		59.689 57
Effets et chèques à payer		59.344 81
Cautionnements		22.266 75
Comptes participants « A. M. »		2 000.000 »
Gouvernement marocain (compte courant général et comptes provisions)		853.279 66
Comptes des recettes de la taxe spéciale (intérêts compris)		1.070 420 05
Police :		
1° Fonds de disponibilité		339 951 25
2° Disponible, exercice 1908		570 818 09
Comptes d'ordre et réescompte		82 645 34
Profits et pertes exercice 1908 (bruts)	804.709 73	
Dont il a été déduit :		
Frais généraux . . . 380.658 16		
Réserve pour créances douteuses . . . 35.000 »		
TOTAL	415.658 16	
		389.051 57
		25.601.840 76

IX. — CHANGE ET MONNAIES

Tanger a continué, au cours de l'année 1908, à être le point de concentration des transactions monétaires du Maroc. Nombreux sont les commerçants et les petits banquiers qui ont persisté à s'adonner presque uniquement à des opérations de petite bourse, qui dégénéraient le plus souvent en agiotage et en spéculation effrénée.

La spéculation sur le change, très répandue dans le monde des affaires au cours des dernières années, est devenue moins tentante depuis que les variations de la monnaie marocaine (*hassani*) et

surtout de la monnaie espagnole, sont devenues de plus en plus bénignes et n'ont plus été sous le coup de brusques sursauts. On sait que la situation monétaire du Maroc est particulièrement compliquée. Il n'y a pas seulement une différence de change entre le franc et la peseta espagnole, mais encore la monnaie d'argent marocaine (*hassani* et *azizi*) ont leur change particulier par rapport à la peseta espagnole et ce change varie chaque jour de quelques centimes. Dans l'intérieur du pays, (à Fez, Marrakech, Mekinès, etc...) il y a un change différent pour la monnaie *hassani* et la monnaie *azizi*, et pour la même espèce de monnaie, il y a des différences de cours entre la place de Tanger et les villes de la Côte. Il est évident que ces conditions défavorables, surtout en ce qui concerne les marchandises d'importation — facilitent beaucoup la spéculation, mais sont contraires à la stabilité et à la moralité du commerce. Cette spéculation, naturellement, ne contribue en aucune façon au développement économique du pays. Par suite des fluctuations incessantes du cours des monnaies, les négociants qui font des affaires avec l'Europe ont beaucoup de peine à établir une comptabilité stable et à se mettre à l'abri des aléas du change ; de même, les commerçants en demi-gros et détail sont fort gênés pour tarifer d'une manière précise les marchandises qu'ils doivent écouler.

Nous avons vu ci-dessus que les fluctuations du change avaient néanmoins une tendance à diminuer. On pourra par le tableau ci après, procéder à d'intéressantes comparaisons :

TABLEAU MONTRANT LES VARIATIONS DU CHANGE DU HASSANI SUR LE FRANC, A TANGER, AU COURS DES ANNÉES 1907 ET 1908

MOIS	ANNÉE 1907		ANNÉE 1908	
	PLUS HAUT	PLUS BAS	PLUS HAUT	PLUS BAS
	Pour cent	Pour cent	Pour cent	Pour cent
Janvier........	156	153	161	157 50
Février........	154 50	150	159 25	155 50
Mars..........	150 50	146	158 50	156 50
Avril..........	150 50	147 50	158 50	150 50
Mai..........	155	147 50	152 50	148
Juin..........	156	154	155	150 25
Juillet.........	160	155	152 75	150 50
Août..........	166	159	152 75	150 50
Septembre.....	168	162	159 50	151
Octobre.......	161	158	164 75	158 50
Novembre.....	158	156	162 50	157 50
Décembre.....	159	156	160 50	158 25

A Casablanca, les agioteurs trouvent difficilement à exercer leur habileté et leur flair. Le maintien à Casablanca et dans la Chaouïa, pendant tout le cours de l'année 1908, d'une moyenne de 8 à 12.000 hommes de troupes françaises a eu pour effet d'amener sur la place de Casablanca de fortes quantités de monnaie française et de lui donner une sorte de cours fiduciaire qui avait pour résultat de supprimer l'usage de la monnaie espagnole et de rejeter la monnaie marocaine vers les transactions de produits agricoles. Seules donc, les spéculations sur la monnaie hassani ont conservé quelque intérêt à Casablanca. Dans les autres ports et dans les localités de l'intérieur, les négociants israélites et marocains se préoccupent comme auparavant des questions d'agio et s'efforcent de tirer le meilleur parti des variations du change.

Du mois d'août 1908 jusqu'à la fin de cette même année, la question du retrait des *douros sevillanos* n'a pas été sans jeter certaines perturbations dans les affaires au Maroc. On sait que le Gouvernement espagnol avait, à cette époque, décidé d'imposer un court délai au public pour se débarrasser de ces pièces de cinq pesetas frappées par des particuliers et dont la circulation avait été jusque-là tacitement autorisée. Or, le retrait, au Maroc, de ces douros qui s'y trouvaient en grand nombre, présentait de grosses difficultés et menaçait de mettre en défiance toutes espèces de monnaies espagnoles parmi les indigènes. Les opérations de retrait à Tanger se firent le plus commodément possible pour le public et des délais spéciaux furent accordés pour le Maroc. Il ne semble pas que ces incidents aient porté un grave préjudice à la circulation de la monnaie espagnole, surtout à Tanger ; la Banque d'État, de par ses statuts, est du reste tenue de considérer la monnaie espagnole comme ayant cours légal et de l'accepter pour toutes espèces de paiements.

X. — POSTES & TÉLÉGRAPHES

§ 1er. — Généralités

Pendant l'année 1908, les postes française, anglaise, allemande et espagnole ont fonctionné aussi bien que leur organisation respective et la situation anarchique du pays le permettaient.

La poste espagnole a amélioré son service en 1908. Jusque-là, il

était très inférieur et irrégulier, fort peu utilisé par conséquent. Elle avait installé avant la fin de l'année des bureaux à Larache, Saffi, Mogador, Rabat, Casablanca, Mazagan et Tétouan.

Une véritable concurrence existe entre les postes française, allemande et anglaise. On a remarqué que cette dernière a procédé, depuis 1906, à une complète réorganisation de ses services qui laissaient fort à désirer jusqu'alors. On a prétendu à ce sujet que l'Angleterre, deux ans après l'accord franco-anglais, déçue de ce que la poste française n'avait encore apporté à peu près aucune amélioration dans son fonctionnement, avait vu d'un œil peu favorable la poste allemande faire des progrès et avait résolu de transformer le service postal anglais pour éviter qu'à l'intérieur du Maroc le commerce britannique soit tributaire d'un service postal allemand.

---

§ 2. — Postes Françaises

Depuis, la Poste française s'est améliorée sous l'impulsion active et intelligante de son sympathique directeur, M. Villarem.

A la fin de 1908, ses bureaux étaient aussi bien organisés que les bureaux allemands. Il est à regretter que, sur certains itinéraires, les *rekkas* (courriers à pied) de la Poste allemande soient plus nombreux que les *rekkas* de la Poste française. On sait que, depuis le mois d'octobre 1907, le tarif postal intérieur de la Métropole est appliqué pour les correspondances entre le Maroc, la France, l'Algérie et la Tunisie. La lettre France-Maroc est donc taxée 0,10 centimes. Des dispositions analogues ont du reste été prises par les Postes des trois bureaux concurrents.

En France, en Algérie et en Tunisie, le public est encore insuffisamment informé des facilités dont il peut bénéficier dans ses relations avec le Maroc et — ce qui est plus étrange — les bureaux de poste eux-mêmes ne semblent pas connaître d'une manière très précise les simplifications du régime postal franco-marocain. Une plus grande publicité devrait leur être assurée. Il est à noter qu'au cours de l'année 1908 le Sous-Secrétariat des Postes a consacré un crédit supplémentaire de 31.600 francs au Maroc pour améliorer la situation des receveurs distributeurs et celle du personnel auxiliaire de la recette principale de Tanger et pour créer quelques nouveaux courriers dans l'intérieur du pays. Voici, pour l'année 1907, une statistique du mouvement des envois recommandés ou chargés dans les bureaux de poste français du Maroc relevant de la recette principale de Tanger.

ANNÉE 1907

Lettres ou objets chargés et recommandés reçus ou expédiés à

Tanger	112.978
El-Ksar	1.006
Fez	3.986
Larache	3.539
Marrakech	1.881
Mazagan	6 004
Méquinez	334
Mogador	6.663
Rabat	3.286
Saffi	2.306
Tétouan	2.979
Casablanca	11.411
Oudjda	2.655

Il est à noter que la Poste allemande *prétend* avoir compté à son actif *un tiers* en plus de lettres et objets recommandés reçus ou envoyés au cours de l'année 1907. On conviendra qu'il est fort malaisé de contrôler l'authenticité de ces allégations.

Les événements politiques de l'année 1908 et l'agitation qui règnait autour des villes de l'intérieur et même autour de certains ports ont amené la Poste française (comme du reste la Poste allemande) à restreindre pendant plusieurs mois les envois de fonds par mandats-poste et même à les suspendre dans les villes de l'intérieur.

Voici, en résumé, les recettes des *Postes et Télégraphes Français* au Maroc durant l'année 1908 :

Produit net de la correspondance postale (affranchissements, envois recommandés, etc.)	94.540
Produit des commissions sur les mandats-poste	16.438
Produit de la télégraphie par les câbles d'Oran et de Cadix	158.733
TOTAL	269.711

Le total des recettes a donc été de 269.711 francs sur lesquels il y a 110.978 francs de recettes postales et 158.733 francs de recettes télégraphiques. Les progrès d'ordre postal sur 1907 sont dûs à la présence du corps de débarquement à Casablanca et dans la Chaouïa.

Les dépenses d'exploitation des *Postes et Télégraphes français* au Maroc se sont élevées, en 1908, à 151.962 francs. Si on ne considère que les recettes *postales* seules, le déficit est d'une

quarantaine de mille francs Si au contraire on tient compte des recettes *postales* et *télégraphiques* totalisées, le bénéfice réalisé a été de 117.749 francs. Il est bon de noter que les réparations effectuées sur les câbles d'Oran et de Cadix n'étaient pas à la charge des *Postes françaises au Maroc*.

L'année 1908 et l'année 1907, grâce à la présence des troupes françaises, (Casablanca et Oudjda) ont permis de réaliser des recettes postales et télégraphiques qui ont peut-être le défaut d'être un peu artificielles.

Si au contraire on établit des points de comparaison entre les années 1903 et 1906, années où seule la clientèle sédentaire et locale est intervenue, sans l'appoint de l'élément extérieur civil (presse de passage) ou militaire, on apercevra mieux les progrès réalisés par les *Postes et Télégraphes français* au Maroc.

RECETTES	En 1903	En 1906	En plus
	Francs	Francs	Francs
Produits de la correspondance postale..	52.573	65.786	13.213
Commissions sur les mandats..	6.208	17.824	11.616
Télégraphes (produit net).	34.715	97.387	62.672
TOTAUX.........	93.496	180.997	87.501
DÉPENSES D'EXPLOITATION	66 833	96.834	30.001

Dans la Chaouïa, l'échange des correspondances postales et télégraphiques de ou pour les établissements militaires a été assuré très régulièrement par le service du Trésor et des Postes aux Armées. Les établissements militaires à desservir étaient : Médiouna, Settat, Oulad-Saïd, Ber-Rechid, Ben-Ahmed, Boucheron, Fedhala, Bou-Znika, Camp Boulhaut, Sidi-Bou-Beker et les colonnes mobiles. Neuf lignes postales reliaient ces établissements à Casablanca. (Elles étaient desservies par neuf voitures, 33 mulets, 11 conducteurs, 9 courriers ou chefs d'escorte militaires européens).

Ces postes sont reliés entre eux, comme nous l'avons vu plus haut, par le télégraphe, le téléphone, ou T. S. F. Certains d'entre eux peuvent recourir aux trois systèmes. La *Poste Française* a secondé de son mieux cette Administration militaire.

La *Poste Française* a créé en 1908 deux nouveaux bureaux (Mehedya et Azemmour).

Au 1[er] janvier 1909, les bureaux dépendant des *Postes et Télégraphes français au Maroc* étaient au nombre de 19 dont voici la nomemclature :

PORTS OUVERTS	GRANDES VILLES de l'intérieur	PETITES VILLES maritimes	PETITES VILLES de l'intérieur
Tanger.....	Fez-Médina	Arzila	Mekinès
Tétouan....	Fez-Mellah	Mehedya	El-Ksar
Larache.....	Marrakech-Médina	Salé	Oudjda
Rabat.......	Marrakech-Mellah	Azemmour	»
Casablanca..	»	»	»
Mazazan....	»	»	»
Saffi........	»	»	»
Mogador....	»	»	»

En 1908, la vente des timbres-poste a rapporté 157.566 pesetas hassani.

Les dépenses totales se sont ainsi réparties :

a) Personnel, traitements, aides...	101.920 fr.
b) Matériel et loyer....................	9.500 »
c) Transport des dépêches............	50.542 »
Total.........	151.962 fr.

Les mandats *intérieurs* (de Maroc à Maroc, de Maroc à France, Algérie et Tunisie) émis en 1908 par les bureaux du Maroc représentaient une somme de 2.544.102 francs. Les mandats *internationaux* émis la même année représentaient seulement 125.491 francs.

Les mandats intérieurs (de Maroc à Maroc ou de France-Algérie-Tunisie à Maroc) payés en 1908 par les bureaux du Maroc représentaient seulement 756.364 francs. Les mandats internationaux payés par ces mêmes bureaux n'atteignirent qu'une valeur de 45.657 francs.

En 1908, les versements à la Caisse d'Épargne (en majeure partie à Casablanca) ont atteint 47.937 fr. 50.

§ 3. — Télégraphes

En 1908, le câble français Tanger-Oran a fait les transmissions suivantes :

A. — DÉPART

NATURE DES TÉLÉGRAMMES	Nombre de Télégrammes	Nombre de mots
1° Télégrammes officiels	4.381	328.327
2° Télégrammes privés (taxe pleine)	29.965	402.295
3° Télégrammes de presse (demi-tarif).	4.531	532.808
4° Télégrammes en transit	178	2.057
TOTAL...........	39.055	1.265.487

B. — ARRIVÉE

NATURE DES TÉLÉGRAMMES	Nombre de Télégrammes	Nombre de mots
1° Télégrammes officiels............	2.977	188.040
2° Télégrammes privés (taxe pleine)	25.834	351.192
3° Télégrammes de presse (demi-tarif).	1.082	74.532
4° Télégrammes en transit..........	2.285	26.743
TOTAL...........	32.178	640.507

D'autre part, les transmissions du câble français Tanger-Cadix ont été les suivantes :

A. — DÉPART

NATURE DES TÉLÉGRAMMES	Nombre de Télégrammes	Nombre de mots
1° Télégrammes officiels............	34	1.488
2° Télégrammes privés (taxe pleine).	720	9.173
3° Télégrammes de presse (demi-tarif).	278	16.244
4° Télégrammes en transit.........	2.285	26.743
TOTAL..........	3.317	53.648

B. — ARRIVÉE

NATURE DES TÉLÉGRAMMES	Nombre de Télégrammes	Nombre de mots
1° Télégrammes officiels............	15	657
2° Télégrammes privés (taxe pleine).	565	5.687
3° Télégrammes de presse (demi-tarif).	3	74
4° Télégrammes en transit.........	178	2.057
TOTAL	761	8.475

Les câbles français Oran-Tanger et Cadix-Tanger ont fonctionné normalement. Des appareils télégraphiques perfectionnés ont été installés à Tanger sur le câble d'Oran. Un câble espagnol reliant les îles Zaffarines à Nemours a été mis en exploitation en octobre 1908. Ce projet était à l'étude depuis une dizaine d'années et constituait la réciprocité de l'installation d'un câble français entre Tanger et Cadix. Le câble espagnol Tanger-Ceuta (relié à la péninsule par le câble Ceuta-Tarifa) fonctionne depuis l'année dernière et double le câble anglais Tanger-Gibraltar.

---

§ 4. — **Télégraphie sans fil**

Nous avons vu plus haut que la *Télégraphie sans fil* installée à Tanger, Rabat, Casablanca et Mogador était devenue une administration chérifienne. Le régime de ce nouveau service est contenu dans le règlement ci-dessous qui a été mis en vigueur à partir du 1er juillet 1908.

TÉLÉGRAPHES SANS FIL AU MAROC

Communications télégraphiques entre :

Tanger et **Rabat** — **Tanger** et **Casablanca** — **Rabat** et **Tanger** et int. — **Rabat** et **Casablanca** — **Casablanca** et **Tanger** et int. — **Casablanca** et **Rabat.**

A. — Le poste de Tanger accepte en outre les télégrammes pour :

1° *Larache* (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Rabat et suivent par poste recommandée) ;

2° *Mazagan* (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Casablanca et suivent par poste recommandée) ;

3° *Saffi* (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Casablanca et suivent par poste recommandée) ;

4° *Mogador* (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Casablanca et suivent par poste recommandée).

B. — Les personnes habitant Larache, Saffi, Mazagan et Mogador désirant expédier des télégrammes pour Tanger ou international par le poste de télégraphie sans fil le plus voisin peuvent demander l'ouverture d'un compte-courant ; cette demande doit être faite par écrit à la Direction de Tanger.

C. — Pour expédier d'Europe, Asie, États-Unis, etc... un

télégramme directement pour Rabat, Casablanca, etc., — l'adresse devra être libellée comme suit : *Télésanfil* (nom du destinataire) Rabat, ou Casablanca, ou Mazagan, etc... La taxe internationale seule est prélevée sur l'expéditeur et la taxe de la télégraphie sans fil du Maroc est prélevée sur le destinataire, au moment de la remise du télégramme.

D. — Taxes de Tanger pour Rabat ou Casablanca : 0 fr. 50 français par mot avec minimum de dix mots par dépêche.

Taxes de Rabat pour Tanger ou Casablanca : 0 fr. 50 français par mot avec minimum de dix mots par dépêche.

Taxes de Casablanca pour Rabat ou Tanger : 0 fr. 50 français par mot, avec minimum de dix mots par dépêche.

Taxes de Tanger ou Rabat pour Larache, Mazagan, Saffi et Mogador : même taxe, augmentation de 0 fr. 35 hassani, pour la poste recommandée.

Taxes de Rabat ou de Casablanca pour international, même taxe augmentée de la taxe internationale.

E. — Les bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à midi et de 2 heures à 7 heures du soir.

F. — Les télégraphes sans fil du Maroc ne sont soumis à aucune responsabilité à raison des correspondances privées par la voie télégraphique.

G. — Toutes les demandes ou réclamations sont considérées comme nulles et non avenues si elles ne sont formulées par écrit et adressées à la Direction de Tanger.

La *Télégraphie sans fil* a commencé à fonctionner officiellement à partir du 20 février 1908. On trouvera dans le tableau ci-après d'intéressantes indications sur la progression constante des transmissions et des recettes des quatre postes radiographiques. (1)

---

(1) Le poste de Rabat n'a commencé à fonctionner qu'en juin et celui de Mogador en octobre seulement.

Tableau indiquant les recettes des quatre postes de Télégraphie sans fil au Maroc depuis le 20 Février jusqu'au 31 Décembre 1908 [1]

MOIS	RECETTES EN FRANCS				TOTAUX	Nombre total de mots transmis par les quatre postes
	Tanger	Rabat	Casablanca	Mogador		
	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	
Février [2]..	43 »	»	152 75	»	195 75	413
Mars......	278 20	»	1.345 50	»	1.623 70	4.863
Avril......	291 30	»	1.602 05	»	1.893 35	5.612
Mai.......	»	»	2.117 50	»	2.117 50	6.830
Juin.......	275 25	239 25	1.755 25	»	2.269 75	5.787
Juillet. . .	2.140 10	506 05	3 394 60	»	6.040 75	12.705
Août......	2 272 25	434 90	4.400 15	»	7.107 30	23.964
Septembre.	2.381 45	244 »	3.551 05	»	6.176 50	14.328
Octobre...	2.796 25	300 05	3.149 90	1.005 65	7.251 85	21.161
Novembre.	2.578 50	282 25	5.671 10	1.416 55	9.948 40	38.757
Décembre.	5.229 85	289 75	3.713 30	1.739 60	10.972 50	31.624
Totaux.	18.286 15	2.296 25	30.853 15	4.161 80	55.597 35	166.044

(1) Les transmissions *officielles* et gratuites ayant été insignifiantes en 1908, il s'agit ici de radiogrammes du commerce, de presse ou de particuliers.
(2) Depuis le 20 février.

Postes, télégraphes terrestres, câbles sous-marins et télégraphie sans fil sont autant de facteurs susceptibles de faciliter au Maroc la pénétration pacifique au bénéfice des intérêts économiques et européens. Parmi ces organismes français et étrangers, aux résultats encore bien limités et modestes, n'oublions pas que treize bureaux de poste français sont en service au Maroc, que les réseaux télégraphiques et téléphoniques de la Chaouïa, des Beni-Snassen et du Sud-Oranais ont été construits par nos troupes, que sur quatre câbles sous-marins aboutissant à Tanger deux sont français et qu'enfin la Télégraphie sans fil chérifienne est exploitée par un personnel français, administrée par un directeur français, M. Henri Popp, à l'énergie et à l'habileté duquel est due l'installation de ce service public éminemment utile et profitable pour les affaires commerciales de la Côte Ouest.

CHAPITRE V

Études et monographies diverses

I. — L'EXPORTATION DES PEAUX MAROCAINES

§ 1er. — Généralités

L'exportation des peaux marocaines n'a fait qu'augmenter durant les dernières années. Cela tient certainement à ce que les besoins d'argent étant plus pressants, on a destiné à l'exportation beaucoup plus de dépouilles d'animaux que précédemment, et aussi à ce que les courtiers et acheteurs étant devenus plus nombreux, la concurrence a attiré des vendeurs qui négligeaient antérieurement ce débouché ou se débarrassaient à vil prix de leurs peaux au bénéfice de la tannerie locale.

Il est en effet douteux que l'unique désir d'accroître les rentrées d'argent ait poussé les Marocains à tuer leurs bêtes au-delà de la consommation courante du pays pour utiliser les dépouilles. L'animal sur pied a une valeur marchande qui ne permet pas de l'abattre à la légère dans l'unique intention d'exporter sa peau. Il faut d'autre part se rappeler que les exportations de bestiaux (notamment de moutons et de bœufs) vers l'Algérie par la voie de terre étaient beaucoup moins importantes ces dernières années qu'il y a dix ou quinze ans. Peut-être en est-il résulté une consommation de viande plus considérable au Maroc et par conséquent une vente plus étendue de peaux pour l'exportation. Ce qui devait du reste inviter les Marocains à abattre plus de bêtes en 1904, 1905 et 1906, c'était la pénurie de céréales ; le blé et l'orge manquant, on était obligé d'importer des semoules de l'étranger et on était entraîné à manger davantage de viande.

§ 2. — Exportation des peaux de moutons

L'exportation des peaux de moutons est relativement importante et indique une consommation considérable de moutons, surtout au moment des fêtes. La viande de mouton dans certaines régions (Chaouïa, Rarb) est en quelque sorte « nationale ».

Les moutons se reproduisant avec une assez grande rapidité, cette consommation ne semble pas être un danger au point de vue de la conservation des troupeaux.

Voici par exemple les chiffres statistiques pour 1906 :

PAYS	Valeur en Francs
France et Algérie (par mer)................	3.250.000
Allemagne..................................	1.460.000
Angleterre et Gibraltar....................	664.000
Italie.....................................	605.000
Espagne et possessions espagnoles.........	263.000
Total...............	6.242.000

Notons que, la même année, l'Algérie a exporté seulement pour 2.116.000 francs de peaux de moutons et d'agneaux (1.820.000 fr. en France ; 290.000 francs en Allemagne). Notons aussi que la Tunisie a exporté en 1906 pour 1.400.000 francs de peaux de moutons et d'agneaux (dont 860.000 francs en France ; 320.000 en Italie, 155.000 en Allemagne, etc....)

Cette différence avec le Maroc s'explique par le fait que l'Algérie et la Tunisie exportent des quantités considérables de moutons sur pied, tandis que le Maroc, ne pouvant exporter des moutons vivants par mer (dans les riches plaines de l'Atlantique où les troupeaux sur pied ne trouveraient de débouchés à l'extérieur que par voie de mer), abat davantage de moutons et en vend les dépouilles aux exportateurs. En outre, le Maroc est, bien plus que l'Algérie et la Tunisie, un pays d'élevage.

Pour nous résumer, les exportations de *peaux de moutons* de l'Afrique du Nord se présentent ainsi *en 1906* :

Maroc.. 6.242.000 fr.
(sur un commerce total d'exportation de 55 millions).

Algérie.. 2.116.000 »
(sur un commerce total d'exportation de 280 millions).

Tunisie.. 1.400.000 »
(sur un commerce total d'exportation de 80 millions).

Au Total........................ 9.758.000 fr.
de peaux de moutons exportées en 1906 par l'Afrique du Nord.

§ 3. — Exportation des peaux de chèvres

Voici les chiffres statistiques pour 1906 :

PAYS	Valeur en Francs
FRANCE ET ALGÉRIE (par mer)	2.307.000
ANGLETERRE ET GIBRALTAR	1.500.000
ALLEMAGNE	1.060.000
ÉTATS-UNIS	1.055.000
ESPAGNE ET POSSESSIONS ESPAGNOLES	85.000
ITALIE	40.000
PAYS DIVERS	2.000
TOTAL	6.049.000

C'est donc plus de 6 millions de francs de *peaux de chèvres* qui ont été exportés par le Maroc à l'étranger en 1906.

La même année, l'Algérie a exporté 6.310.000 francs de peaux de chèvres et de chevreaux, dont 3 225.000 francs à destination de la France et 3.085.000 francs à destination de l'étranger (surtout en Belgique, en Angleterre et aux États-Unis).

La Tunisie a exporté en 1906 pour 752.339 francs de peaux de chèvres, dont 516.000 francs à destination de la France, le reste à destination de l'Algérie, Angleterre, Belgique et Italie.

Malgré la colonisation avancée du Tell algérien, les chèvres sont encore nombreuses en Algérie. Il s'en fait une grande consommation pour la boucherie. Leurs dépouilles sont exportées ou utilisées sur place (tanneries françaises et européennes). La même chose se produit en Tunisie, mais sur une échelle beaucoup plus restreinte, les troupeaux de chèvres ne se rencontrant que dans les massifs montagneux du centre et du nord et les tanneries indigènes absorbant une notable partie des produits locaux.

Au Maroc, les chèvres sont certainement plus nombreuses qu'en Algérie, car les régions de montagnes y couvrent une plus vaste superficie ; du reste, les voyageurs signalent des troupeaux de chèvres importants jusque dans l'Extrême-Sud Marocain. Les tanneries indigènes sont fort nombreuses. On en trouve dans toutes les localités, et à Fez et au Tafilelt elles constituent en quelque

sorte une industrie nationale. Cette industrie utilise surtout les peaux de chèvres pour produire des cuirs réputés non seulement au Maroc, mais encore dans les pays musulmans voisins. Certains de ces cuirs sont exportés tannés, mais en général ils sont utilisés pour la fabrication des babouches (la plus importante), de sacoches, de harnais.

En résumé, les exportations de *peaux de chèvres* de l'Afrique du Nord se présentent ainsi *en 1906* :

Maroc.... .... 6 049.000 fr.
(sur un commerce total d'exportation de 55 millions).

Algérie...... .... 6.310.000 »
(sur un commerce total d'exportation de 280 millions).

Tunisie...................................... 752.000 »
(sur un commerce total d'exportation de 80 millions).

Au Total........................ 13.111.000 fr.

de *peaux de chèvres* exportées en 1906 par l'Afrique du Nord.

§ 4. — Exportation des peaux de bœufs

Voici les chiffres statistiques pour 1906 :

PAYS	Valeur en Francs
France et Algérie (par mer)	1.381.000
Angleterre et Gibraltar	780.000
Allemagne	650.000
Italie	445.000
Espagne et possessions espagnoles	278.000
Turquie	9.000
Pays divers	4.000
Total	3.547.000

C'est un peu plus de 3.500.000 francs de *peaux de bœufs* que le Maroc a exportés en 1906.

Notons que la même année l'Algérie a exporté pour 2.750.000 francs de peaux de bœufs et de veaux, dont 1.703.000 francs en France et 1.046.000 francs à l'étranger (Belgique, Allemagne, Italie, Grèce, États-Unis).

En 1906, l'Algérie a exporté pour 2.111.000 francs de bovins, et le Maroc pour plus de 6 millions de francs, ce qui indique une proportion de bœufs de boucherie beaucoup plus considérable au Maroc qu'en Algérie (les bœufs exportés étant en majorité destinés à l'abattoir, et les peaux exportées représentant des bœufs tués pour la consommation locale). Quant à l'utilisation industrielle des peaux de bœufs qui restent dans l'un et l'autre pays, elle doit être plus importante en Algérie, où du reste la consommation pour la boucherie locale des bœufs abattus sur place est autrement plus considérable qu'au Maroc (ne pas oublier qu'il y a 700.000 Européens en Algérie, qui consomment certainement à eux seuls plus de viande de bœuf que tous les indigènes du Maroc réunis). Si le chiffre de peaux de bœufs exportées d'Algérie est inférieur à celui du Maroc, c'est que la corroierie et la bourellerie algériennes utilisent en assez grande quantité cette matière première.

D'autre part, comme nous l'avons déjà signalé en ce qui concerne les peaux de moutons, le Maroc est avant tout un pays d'élevage, et il n'est point étonnant que les bestiaux y soient plus nombreux. Et puis, le Maroc qui manquait d'argent durant ces dernières années, a beaucoup développé son exportation de bovins et de produits de bovins, au risque de tendre à l'affaiblissement de ses troupeaux.

En 1906, la Tunisie a exporté pour environ 500.000 francs de peaux de bœufs et un peu plus de 1.500.000 francs de bœufs, ce qui indiquerait un abatage local pour la boucherie relativement restreint, si on le compare à l'abatage de l'Algérie et du Maroc. Il est vrai que la corroierie indigène est également importante en Tunisie, et que la quantité de peaux de bœufs (abattus sur place) tannées et travaillées dans le pays ne peut être que difficilement évaluée.

Quoi qu'il en soit, voici comment les exportations de *peaux de bœufs* de l'Afrique du Nord se présentent en 1906 :

MAROC.. (sur un commerce total d'exportation de 55 millions).	3 547.000 fr.
ALGÉRIE .... (sur un commerce total d'exportation de 280 millions).	3.750.000 »
TUNISIE.. (sur un commerce total d'exportation de 80 millions).	500.000 »
AU TOTAL........................	6.797.000 fr.

de *peaux de bœufs* exportées en 1906 par l'Afrique du Nord.

§ 5. — Exportation totale des peaux marocaines

Nous avons vu par le détail les chiffres d'exportations de peaux au Maroc pendant l'année 1906, en examinant successivement les peaux de moutons, les peaux de chèvres et les peaux de bœufs.

En totalisant les chiffres de détail, nous obtenons les résultats suivants :

Exportation totale des peaux marocaines par les huits ports ouverts, par l'Algérie et les présides espagnols

PAYS DE DESTINATION	Valeur en Francs	REPORTS (Francs)
France et Algérie (par les ports ouverts)	6.938.000	
Algérie (par terre)	1.023.000	
France (par Melilla)	700.000	
Total pour la France	8.661.000	8.661.000
Angleterre et Gibraltar (par les ports ouverts)	2.944.000	
Angleterre (par Melilla)	25.000	
Total pour l'Angleterre	2.969.000	2 969.000
Allemagne	3.170.000	
Italie	1.150.000	5.375.000
États-Unis	1.055.000	
Espagne et possessions espagnoles (par les ports ouverts)	596 000	
Espagne (par Melilla)	40.000	
Total pour l'Espagne	636.000	636.000
Turquie	9.000	15.000
Pays divers	6.000	
Total général	17.656.000	17.656.000

Sur un commere total d'exportation de 55 à 60 millions de francs, les peaux vendues à l'extérieur représentent donc le *tiers* des sorties marocaines, indice éloquent de l'importance du Maroc en matière d'élevage de bestiaux. Sur ces 17.656.000 francs la part de la France et de l'Algérie est de 8.661.000 francs, soit un peu plus de la moitié. A noter du reste qu'un certain nombre de peaux exportées sur Marseille sont destinées à l'Italie, soit à leur état brut, soit après avoir subi une première préparation.

En 1906, l'Algérie a exporté pour 12.176.000 francs de peaux brutes sur un commerce total d'exportation de 280 millions. La même année, la Tunisie a exporté pour 2.652.000 francs de peaux brutes sur un total d'exportation de 20 millions. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les exportations de l'Algérie et de la Tunisie sont très variées et, de plus, ces deux pays sont beaucoup plus des pays de culture que d'élevage. L'extension de la culture des céréales, de la culture de la vigne et des cultures maraîchères a réduit leur faculté de production de bétail. Le Maroc au contraire, pays vierge, non entamé par la colonisation, et pays d'élevage par excellence, voit ses exportations représentées par quatre ou cinq produits importants d'origine essentiellement agricole.

II. — NOTICE SUR LE SEL AU MAROC

§ 1er. — Origines et prix

Le sel consommé à Larache provient de marais salants établis à l'Oued Mesqualef (10 kilomètres au Nord de Larache).

Il est terreux, sale, mal présenté. Il ne coûte guère que Pes. has. 0,60 la fanègue (56 kilogs), soit environ 9 francs la tonne.

A Rabat au contraire, le sel vaut de 35 à 40 francs la tonne rendu sur place. Il provient surtout d'Espagne.

A Casablanca, le sel vient de Cadix. Il est de qualité assez inférieure, mais se vend bon marché, grâce au fret très réduit des voiliers espagnols qui viennent de Cadix et de Huelva pour embarquer des céréales à Casablanca.

A Mazagan, les gens du pays exploitent des salines avoisinantes et produisant du gros sel qui revient à 10 francs la tonne.

Il en est de même à Saffi.

A Mogador, le sel consommé par les indigènes provient des Ida-Ou-Içaren et de l'Oued-Aïssa, situés à 80 et 150 kilomètres de ce port. Il vaut 2 pesetas les 100 kilogs.

A Tanger, les salines locales approvisionnent les indigènes de cette ville et quelque peu ceux de Tétouan. Elles produisent un fort beau sel, très blanc.

Entre El-Ksar et Fez, les indigènes exploitent des carrières de sel gemme dont ils transportent les blocs avec leurs petits ânes sur les marchés de Fez et d'El-Ksar et sur toutes les foires de la région intermédiaire. Du reste, le *Djebala* (N.-E. du Maroc) compte plusieurs carrières de sel gemme, grossier, terreux et noirâtre, dont le goût saumâtre a beaucoup d'acuité.

Le sel de table, pour les Européens et les Israélites européanisés, vient d'Angleterre. Le gros sel pour la cuisine et pour les besoins ménagers ordinaires des Européens et des Israélites vient d'Espagne. Les indigènes se servent exclusivement de gros sel d'origine locale coûtant très bon marché.

Le sel de table *fin* se vend au détail 0,25 esp. le kilo. Le sel gros d'Espagne pour les besoins européens se vend en général 4 pesetas esp. les 100 kilos (0,05 le kilo au détail). Le très bas prix du sel produit par les salines indigènes à Larache, Tanger, Saffi, Mogador (en gros, ces prix ne dépassent pas 10 à 12 francs la tonne) laissent prévoir que si ce sel était convenablement nettoyé, il se vendrait beaucoup plus cher (étant donné le prix du gros sel qui provient de Cadix). Il est vai que la production locale est limitée. Elle est du reste variable ; les années sont en effet plus ou moins favorables au rendement des salines. Les moyens primitifs des indigènes et leur esprit de tradition qui ne les amènent pas à accroître leur domaine d'exploitation, le manque de sécurité sur certains points, sont autant de causes qui pèsent sur la production du sel dans les salines.

Les gisements de sel gemme paraissent être assez nombreux au

---

§ 2. — Statistiques

A Melilla, on importe une moyenne de 6.000 quintaux de gros sel par an (18 à 20.000 francs) originaire d'Espagne. La majeure partie de ce sel se vend sur les marchés du Rif qui manque de salines.

L'Algérie n'exporte pour ainsi dire pas de sel vers le Maroc oriental ; ces régions s'approvisionnent sur les marchés locaux et se contentent de quelques blocs de sel gemme qu'on y importe et des quelques paniers de gros sel qui sont introduits par Melilla.

On a importé à Tanger, en 1905, environ 800 quintaux de sel provenant d'Angleterre (sel fin) et d'Espagne (gros sel), représentant

une valeur d'environ 4 à 5.000 francs. On en a importé 1.200 quintaux en 1906, de la même provenance, représentant une valeur de 6 à 7.000 francs.

En 1905, 2.200 quintaux de sel ont été importés à Tétouan (11.000 francs environ) et en 1906, on a importé à Tétouan 3.400 quintaux (16 à 18.000 francs), le tout provenant d'Espagne.

On estime en moyenne que les importations de sel (en majorité d'Espagne) sont les suivantes :

	Francs
Tanger	6.000
Tétouan	10.000
Larache	1.000
Rabat	3.000
Casablanca	5.000
Mazagan	2 000
Saffi	1.000
Mogador	2.000
Melilla	20.000
TOTAL	50.000 francs.

Le gros sel espagnol est importé en grumeaux et en sacs. Certaines maisons anglaises l'importent comprimé en pains cubiques. Le sel fin de table pour épiceries arrive en boîtes de fer blanc.

---

§ 3. — Le sel oranais et les importations de sel au Maroc

« Il est à remarquer (dit un intéressant rapport de M. Déchaud, « secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran), que le sel se « trouve en abondance à l'état naturel aux environs d'Oran et « d'Arzew. Mais en raison de la fédération des trente-deux « Syndicats d'exploitation existant en France, les débouchés lui « sont limités et sont toujours inférieurs à sa production ; la « nécessité s'impose donc de trouver de nouveaux marchés de « consommation à ce produit de la province d'Oran. »

Le sel provenant d'Oranie pourrait revenir aux prix suivants :

	Francs
Prix du sel à quai Arzew ou Oran	1 90
Transport à raison de 20 francs la tonne, soit le quintal	2 »
Droits de douane	0 40
SOIT AU TOTAL	4 30 le quint.

Si on pouvait de la sorte obtenir du sel d'importation qui, rendu à quai, ne dépasse pas 3 francs ou 3 fr. 50 les 100 kilogs, on pourrait certainemment en trouver l'écoulement dans certains ports marocains, notamment à Tétouan, Rabat, Casablanca. Malgré l'exploitation des salins et de gisements de sel gemme, l'importation de sel (et surtout de gros sel) est appelée à augmenter au Maroc. Mais il est peu probable que le chiffre de cette importation prenne de grandes proportions. Il suffit de se reporter aux statistiques de l'Algérie et de la Tunisie, qui comportent également des exploitations de salines locales.

En Algérie, où on compte plus de cinq millions d'indigènes et près de 700.000 européens, l'importation annuelle de sels comestibles ne dépasse pas 150.000 francs par an. En Tunisie, c'est à peine si sur un commerce total de plus de 200 millions de francs on importe pour 4 à 5.000 francs de sel comestible.

V. — DOUANES MAROCAINES

LES TARIFS D'IMPORTATION

---

§ 1er. — Généralités

La plupart des produits étrangers qui entrent au Maroc par les huit ports ouverts paient un droit de 12.50 °/₀ *ad valorem*. Quelques produits seulement sont tarifés à 7,50 °/₀ de la valeur.

Avant la Conférence d'Algésiras, les droits perçus étaient de 10 ou de 5 °/₀ [1]. Depuis, on y a ajouté 2,50 °/₀ prévus par l'art. 66 de l'Acte d'Algésiras et destinés à alimenter « la Caisse spéciale des travaux publics ». Les 2,50 °/₀ sont versés à cette « Caisse Spéciale » (Banque d'État). Sur les autres perceptions (de 10 ou de 5 °/₀) de même que sur les droits d'exportation, une part de 60 °/₀ est réservée au service de l'*Emprunt marocain* ; le reste est versé à la Banque d'État, qui tient ce 40 °/₀ des recettes à la disposition du Maghzen.

---

(1) Art. 7 du traité anglais de 1856 ; art. 50 du traité espagnol de 1861 ; art 2 du traité allemand du 1er juin 1890 ; lettre chérifienne réglant l'application de l'accord commercial français du 24 octobre 1892.

§ 2. — Le droit de 7,50 %

Les articles importés qui paient seulement 7,50 % de la valeur (au lieu de 12,50 %) sont les suivants :

1° *Tissus de soie pure ou mélangée*[1] ;

2° *Bijoux d'or et d'argent ;*

3° *Pierres précieuses et fausses ;*

4° *Rubis ;*

5° *Galons d'or ;*

6° *Toutes les espèces de vins ou de liquides « distillés » ;*

7° *Pâtes alimentaires*[2].

---

§ 3. — Les droits sur les tabacs à fumer

En ce qui concerne l'importation du « tabac à fumer[3] » un arrangement est intervenu à Tanger le 2 juin 1896 entre le Corps Diplomatique et les délégués du Sultan.

Conformément à cet arrangement, l'importation du tabac à fumer provenant d'un pays étranger n'est autorisée que par le port de Tanger. C'est dans ce port que ladite marchandise paie les droits de douane. Elle peut être ensuite réexportée, comme marchandise de cabotage, vers les sept autres ports marocains, en observant les règlements relatifs au « transbordement de port à port marocain[4] ». L'introduction de tabac à fumer (provenant directement de l'étranger) dans tout autre port que Tanger serait considérée comme un acte de contrebande et le tabac serait confisqué.

---

(1) Le tarif de 5 % *ad valorem* pour tous ces articles date du traité commercial français de 1892. Il faut y ajouter les 2,50 % prévus par l'Acte d'Algésiras.

(2) La lettre chérifienne annexée au traité de commerce ajoute : « Ces marchandises seront estimées sur le pied de leur valeur marchande, au comptant, en gros, dans les ports de débarquement, en « réaux de vellon ».

(3) Le « tabac à priser » fait l'objet d'un monopole du Maghzen.

(4) Chapitre 5 du « Règlement des Douanes »

Voici le tarif appliqué au tabac importé :

CATÉGORIE	QUANTITÉ OU POIDS	Réaux hassani	Équivalence en pesetas hassani
Tabac en feuilles..	Quin[tal] anglais[(1)]	40	10
Tabac coupé......	»	60	15
Tabac élaboré....	»	60	15
Cigares..........	»	100	25
Cigarettes[(2)]......	»	100	25

§ 4. — Importations interdites

L'entrée par les huit ports marocains est interdite à certains articles. Ce sont :

1° *Les armes*[(3)] *et les munitions ;*
2° *La poudre et les explosifs* [(4)] *;*
3° *Le salpêtre ;*
4° *Le soufre ;*
5° *Le plomb de guerre*[(5)] *(et le plomb en feuilles) ;*
6° *L'opium ;*
7° *Le tabac à priser ;*
8° *Le kif (ou « chanvre à fumer »* [(6)]*) ;*
9° *La monnaie hassani*[(7)].

(1) Soit 50 kilos 75.
(2) Ces tarifs doivent être modifiés lors de l'établissement (que l'on dit prochain) du monopole de tous les tabacs (prévu par l'Acte d'Algésiras).
(3) Un règlement issu de l'Acte d'Algésiras, appelé « Règlement relatif au commerce des armes de chasse et de luxe non rayées et de leurs munitions » prévoit à certaines conditions, l'importation et la vente de cette catégorie d'armes et de munitions.
(4) Un autre règlement, issu également d'Algésiras, dit « Règlement relatif à l'importation des explosifs à l'usage de l'industrie et des travaux publics » prévoit à quelles conditions ces sortes d'explosifs peuvent être introduits par les huit ports ouverts.
(5) Pour la fabrication des balles.
(6) Le Maghzen a le monopole de la vente du *kif*, de l'opium et du tabac à priser.
(7) Le Maghzen, pour éviter des importations de monnaie marocaine ayant une provenance frauduleuse ou simplement douteuse, a prescrit il y a quatre ans aux Oumana des douanes d'interdire l'entrée à la monnaie nationale. Cette mesure n'a pas été sans avoir de fâcheuses conséquences pour les négociants de la frontière algérienne et pour ceux de Melilla. Par exception, elle est rapportée parfois dans certaines circonstances.

§ 5. — Commission des valeurs douanières

La valeur des marchandises d'importation taxées *ad valorem* est déterminée chaque année par une *Commission des valeurs douanières* (1) réunie à Tanger et composée de :

1° Trois membres désignés par le Gouvernement marocain ;
2° Trois membres désignés par le Corps diplomatique à Tanger ;
3° Un délégué de la Banque d'État ;
4° Un agent de la délégation de l'Emprunt marocain 1904.

La *Commission des valeurs douanières* nomme douze à vingt membres honoraires domiciliés au Maroc, qu'elle consulte quand il s'agit de fixer les valeurs des marchandises d'importation (2).

Ces membres honoraires sont choisis sur les listes des notables, établies par chaque Légation pour les étrangers et par le représentant du Sultan à Tanger pour les marocains. Ils sont désignés proportionnellement à l'importance du commerce de chaque nation (3).

Le tableau des valeurs fixées par la « *Commission des valeurs douanières* » sert de base aux estimations de chaque bureau des douanes marocaines. Ces estimations sont faites par les Oumana indigènes assistés d'un « contrôleur français des douanes ».

Les « tableaux » sont affichés dans tous les bureaux de douanes, dans tous les Consulats des villes maritimes. Le premier tableau dressé l'a été en 1908. Quelques modifications y ont été apportées en 1909.

Voici actuellement, — munie de ses dernières corrections, — la nomenclature qui sert de base aux estimations des bureaux de douanes, dans les huit ports marocains, pour les articles d'importation (4).

(*A suivre*). Ch. RENÉ-LECLERC.

---

(1) Prévue par l'Acte d'Algésiras (art. 96).
(2) Et toutes les fois qu'elle le juge utile.
(3) La Commission est nommée pour trois ans.
(4) Cette nomenclature a été dressée en 1908. Des corrections y ont été ajoutées en 1909.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la "Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran"

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 3 Janvier 1910

L'an mil neuf cent dix et le lundi, trois janvier, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Etaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Koch, Engel, Bérenger** Pierre, **Capifali, Déchaud, Girod,** de **Malaussène, Pérez, Roux-Freissineng, Sandras** et **Flahault.**

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé **Fabre, Bassompierre, Dangles** et **Jullian.**

Étaient absents : MM. **Pellet** et **Rocchisani.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Comité prononce, à l'unanimité, l'admission comme membres titulaires, de :

La Camara Oficial de Commercio, Industrial y Navegacion de Melilla, et de MM. **Chatelin** Armand, **Fronty, Philippi,** de **Valois** Paul, présentés dans la séance de décembre dernier.

M. le Président annonce au Comité que M. **Monbrun,** président honoraire de la Société, veut bien faire, le 17 janvier courant, à 5 heures et demie du soir, dans le local habituel des séances du Comité, une causerie sur le *Développement d'Oran et du département.* Cette causerie sera annoncée par la voie de la presse et les Sociétaires y seront invités avec leurs familles.

Deux autres réunions-causeries sont projetées pour les troisièmes lundis de février et de mars : MM. **Girod** et **Sandras** ont bien voulu se charger de ces causeries-conférences, dont la première aura pour sujet les *Expéditions polaires* et la seconde, l'*Histoire d'Oran depuis l'occupation française.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie de relevée.

Le Secrétaire général, Signé : E. FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

RÉUNION-CAUSERIE

du 17 Janvier 1910

Le 17 janvier dernier, dans la salle de la bibliothèque, M. Th. **Monbrun**, président honoraire de la Société, a fait une conférence sur le développement économique d'Oran et du département.

Un grand nombre de sociétaires y assistaient.

Dans une causerie d'une heure environ, M. **Monbrun** a montré ce que l'initiative, le travail et une activité inlassable ont fait de ce côté de l'Algérie. Les habitants ont depuis longtemps compris qu'ainsi que le disait M. Hanotaux au Congrès de 1902, « le problème africain est là en quelque sorte ouvert sous nos « yeux, dans cette ville, nœud d'activités si importantes, installée « au point où les deux continents se rapprochent comme s'ils « voulaient se toucher. »

Les événements du Maroc ont donné à Oran une importance considérable.

Mais en dehors de cela même, Oran et le département se sont prodigieusement développés. Par des chiffres d'une éloquence extraordinaire, M. **Monbrun** a montré toute l'importance de ce développement.

Pour ne parler que d'Oran seul, sa population qui était de 30.000 habitants en 1861 a atteint 60.000 en 1881, elle a doublé en vingt ans, pour atteindre 93.000 en 1901 et 106.000 en 1906. Dans quinze ans la capitale de l'Oranie aura 150.000 habitants.

Dans ces dix dernières années mille maisons y ont été bâties.

L'importance du port d'Oran s'accroit dans des proportions plus grandes encore, si bien que de nouveaux bassins d'une valeur de dix-huit millions sont entrepris à la suite d'une adjudication tranchée il y a trois ans.

En deux ans, le nombre des vapeurs relâcheurs est passé de 165 à 341 au détriment de Gibraltar : ils font à Oran le plein de leur charbon.

En 1880 le nombre des navires à l'entrée et à la sortie a été de 3.096 avec un tonnage de 849.246 tonnes de jauge et 327.263 tonnes importées et exportées.

En 1908, navires 6.877, jauge 5.650.874 tonnes. Exportation et importation 1.372.088 tonnes, si bien qu'Oran est passé au quatrième rang, après Marseille, Alger et le Havre.

Ce mouvement indique combien est devenue considérable la production du département aux dernières statistiques :

Laines.	4 361.368	kilos.
Ovins	550.000	têtes.
Céréales...........	6.203.072	quintaux.
Vins	2.601.264	hectolitres
Alfas.................	63.000	tonnes.
Minerais.............	361.314	tonnes, etc., etc.

La culture et l'exportation des primeurs ont pris une extension énorme malgré l'irrégularité des services maritimes. Il y a là une source de richesses incalculables.

Sur tous ces points M. **Monbrun** a donné des indications fort détaillées. Les résultats acquis permettent d'envisager l'avenir avec confiance et placent déjà Oran dans le meilleur rang des grandes cités mondiales.

De vifs applaudissements soulignent la péroraison de l'orateur. Au nom de l'assistance M. le Président remercie M. **Monbrun** d'avoir bien voulu s'arracher à ses multiples occupations pour venir entretenir les membres de la Société d'une question qui lui est familière et qui intéresse vivement les Oranais.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 7 Février 1910

L'an mil neuf cent dix et le lundi, sept février, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local habituel de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Gillot**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, **Koch**, **Bérenger** Pierre, **Capifali**, **Déchaud**, **Pellet**, **Pérez**, **Sandras** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé **Fabre**, **Engel**, **Bassompierre**, **Dangles**, **Girod**, **Jullian**, de **Malaussène**, **Pousseur** et **Rocchisani**.

Était absent : M. **Roux-Freissineng**.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Arambourg** Camille, ingénieur agronome, domaine St-Joseph, à Oran, présenté par MM. Gasser et Doumergue ;

M. **Ardoin**, inspecteur, chef du Service Topographique d'Oran, présenté par MM. Bérenger et Dangles ;

M. le général **Baschung**, gouverneur de la place d'Oran, rue de Wagram, présenté par MM. Gasser et Monbrun ;

M. **Beugnot**, capitaine au 1er Régiment de Spahis, à Oudjda, présenté par MM. Doumergue et Voinot ;

M. **Buzenet** Jean, propriétaire, à Brédéah, présenté par MM. Dangles et Pérez ;

M. **Delage**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue La Tour d'Auvergne, à Oran, présenté par MM. Gasser et Gillot ;

M. **Gaubert**, directeur des Contributions Diverses, à Oran, présenté par MM. Gasser et Déchaud ;

M. de **Metz**, maire de Lamoricière, présenté par MM. Gasser et Doumergue ;

M. **Recoing** Maurice, topographe, boulevard Sébastopol, à Oran, présenté par MM. Dangles et Pérez ;

M. **Roman**, directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones, à Oran, présenté par MM. Pock et Capifali ;

M. **Valette**, syndic de faillites, rue Schneider, 2, à Oran, présenté par MM. Bérenger et Carteaux.

M. le Président fait part à la Société des décès récents de M. **Castanié**, ingénieur-conseil de la Cie des Mines de Mokta el Hadid et de M. **Ondedieu**, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, à Oran, tous deux anciens et dévoués membres de notre Société ; les condoléances du Comité seront adressées aux familles par les soins du Secrétaire général.

Sont acceptées les démissions de M. le docteur **Achard**, qui quitte l'Algérie, et de MM. **Delpech** et **Scaliéri**.

M. le Président informe le Comité que M. le Gouverneur général de l'Algérie a bien voulu accorder à notre Société une subvention de 500 francs. Les remerciements de la Société lui seront transmis.

L'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bavière* propose l'échange de ses publications contre notre Bulletin. Le Comité décide que l'état de nos finances ne permet pas, pour le moment, d'augmenter le tirage de nos Bulletins et par conséquent le nombre des échanges de publications.

M. **Doumergue** est chargé de répondre dans la mesure du possible à une demande de renseignements de la *Société anonyme pour la construction de matériel de chemin de fer* sur la climatologie de Marnia-Nemours-Nédromah, pour laquelle la dite Société étudie un tracé de chemins de fer.

M. **Déchaud** émet le vœu qu'un résumé de chaque Bulletin soit régulièrement communiqué à la Presse locale. Le Comité approuve cette mesure et demande qu'elle soit étendue aux causeries.

Au nom de la *Commission des Finances*, M. le docteur **Sandras**

signale au Comité que, par suite de l'importance exceptionnelle de nos derniers Bulletins, le budget de 1909 risque de se clore en déficit ; il propose de limiter strictement pour 1910 les frais d'édition du Bulletin.

Après discussion, M. le Trésorier est prié de préparer et de faire distribuer aux membres du Comité, avant la fin du mois, de manière à permettre de l'étudier, un projet de budget dans lequel les dépenses pour le Bulletin seraient limitées à 2 500 francs. Ce projet de budget sera discuté dans la séance de mars prochain.

M. **Girod** étant parti en France pour raison de santé, sa causerie-conférence sur *Les Expéditions Polaires* se trouve ajournée *sine die*. M. **Déchaud** accepte de faire le lundi 21 février une causerie sur le Maroc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

RÉUNION-CAUSERIE
du 28 Février 1910

La causerie mensuelle primitivement fixée au 21 février a eu lieu le 28. M. **Déchaud** a entretenu l'assistance, très nombreuse, du Maroc et des efforts faits et à faire pour y assurer la prédominance de l'influence française.

L'orateur tient à déclarer tout d'abord qu'il estime que d'une façon générale les coloniaux français n'ont pas assez le sentiment de leur puissance, et que leurs revendications manquent d'initiative ; c'est pourquoi notre action nationale est souvent sans force. C'est le contraire qui se passe dans certains pays et notamment en Allemagne.

Il estime qu'il est regrettable que d'une façon générale la question marocaine ne soit pas envisagée telle qu'elle est dans la réalité et par des gens qui connaissent le Maroc. Les erreurs des uns et les erreurs des autres nuisent considérablement à l'expansion de notre influence.

L'orateur étudie rapidement l'organisation politique du pays et critique, fort justement du reste, la barbarie des mœurs et la vanité des detenteurs du pouvoir. A son avis, cette situation est d'autant plus fâcheuse que le Maroc est un pays qui possède des réserves minéralogiques considérables et dont la fertilité extraordinaire se décèle à toutes les tentatives de culture intelligente qui sont faites. Il craint même que l'Algérie ait un jour à souffrir de cette fertilité et de la similitude des productions.

M. **Déchaud** pense que malgré cette menace, l'Algérie doit apporter sa plus active collaboration à l'œuvre de pacification et de civilisation entreprise par la France dans l'empire chérifien.

Il fait l'historique des relations diplomatiques avec le Maroc et établit que les résultats obtenus depuis cinq siècles sont bien faibles eu égard aux efforts produits.

Il fait le procès du traité de 1845, dit de Lalla-Marnia, qui a été un marché de dupes. Si nos plénipotentiaires n'avaient pas commis la faute d'accepter la frontière du Kiss, nous possèderions aujourd'hui les îles Zaffarines où l'on aurait pu installer un excellent port, et notre action, au lieu de s'arrêter à la rive droite de la Moulouya, s'étendrait sur tout le Riff.

Il est malheureusement impossible de revenir en arrière et nous devons supporter les fautes commises et en atténuer les conséquences par une action plus énergique.

Il explique les avantages qu'offre la pénétration pacifique et fait un vif éloge du général Lyautey qui a le premier défini et appliqué de la plus heureuse façon le programme de ce genre de pénétration.

M. **Déchaud** termine en faisant appel à toutes les bonnes volontés et à toutes les initiatives. Il préconise comme le meilleur moyen de vulgarisation les caravanes et les croisières grâce auxquelles plus d'un Oranais parti en simple touriste reviendra avec la ferme volonté de retourner au Maroc, d'y nouer des relations.

Un échange de vues a ensuite lieu entre plusieurs personnes présentes et le conférencier, au sujet des meilleurs moyens de faciliter la pénétration commerciale dans la région limitrophe de notre zone d'influence. On préconise notamment la construction d'un port ou abri plus à l'Ouest, avec une ligne ferrée de pénétration afin de concurrencer plus facilement Mélilla.

Le conférencier estime que cette solution, dont on ne peut que difficilement apprécier l'efficacité, demanderait un long délai pour être réalisée et qu'il serait plus simple et plus pratique d'établir des tarifs d'exportation sur les chemins de fer, ce qui diminuerait dans la proportion de 300 ou 400 0/0 les frais que supportent actuellement les produits qui empruntent cette voie.

Par ses applaudissements, l'assemblée a montré qu'elle était en communion d'idées avec le conférencier ; c'est ce que constate M. le Président, en remerciant vivement M. **Déchaud** de son intéressante communication.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
du 7 Mars 1910

L'an mil neuf cent dix et le sept mars, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Koch**, l'abbé **Fabre, Engel, Dangles, Déchaud. de Malaussène, Pellet. Pousseur, Bérenger** Pierre, **Capifali**, A. **Pérez** et **Flahault**.

S'étaient fait excuser : MM. **Rocchisani, Bassompierre, Girod, Jullian, René-Leclerc** et **Sandras.**

Était absent : M. **Roux-Freissineng.**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires, de :

MM. **Arambourg, Ardoin**, le général **Baschung**, le capitaine **Beugnot, Buzenet** Jean, **Delage, Gaubert, de Metz, Recoing, Roman** et **Valette**, présentés à la séance précédente.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. J. **Bouty**, pharmacien, à Tlemcen, présenté par MM. Gasser et Bel ;

M. l'abbé **Chanson**, curé de Sebdou, présenté par MM. A. Bel et Flahault ;

M. **Dutartre**, commandant en retraite, présenté par MM. Carteaux et Flahault ;

M. **Gaquière**, lieutenant au Service des Affaires Indigènes, boul[d] Sébastopol à Oran, présenté par MM. Gasser et Lapostole ;

M. le docteur **Gaudibert**, rue Lahitte, à Oran, présenté par MM. Doumergue et Pock ;

M. **Lacave-Laplagne** Jean, administrateur de commune mixte, à Zemmorah, présenté par MM. Gasser et Flahault ;

M. J.-H. **Levet**, commis des Postes et Télégraphes, à Oran, présenté par MM. Chabaud et Pock ;

M. **Lisbonne**, délégué financier, maire de Sidi-bel-Abbès, présenté par MM. Doumergue et Peyras ;

M. **Mical**, négociant en vins, rue de Mostaganem (S[t]-Charles), à Oran, présenté par MM. Gasser et Engel ;

M. **Micheler**, lieutenant-colonel au 2[e] Régiment de Zouaves, à Oran, présenté par MM. Gasser et Engel ;

M. **Porthé** Raymond, propriétaire, à Frendah, présenté par MM. Gasser et Flahault.

Sont acceptées les démissions de MM. **Cuvellier** et **Etiennot**.

Il résulte des renseignements reçus, qu'une réduction des frais d'envoi du Bulletin pourra être obtenue ; les démarches commencées seront donc poursuivies

La Société anonyme pour la construction de matériel des chemins de fer adresse ses remerciements à la Société au sujet des renseignements détaillés qui lui ont été donnés sur le climat de la région de Nemours-Marnia.

Le Comité autorise l'envoi d'un numéro spécimen du *Bulletin* à M. Ch. **Stengl**, général assistent, Turn Teplitz, Bohême.

Il autorise de même M. le Bibliothécaire à adresser à M. **Canal**, sur sa demande, un exemplaire de sa *Géographie du Maroc*.

Le Comité approuve la dépense du tirage à part qui a été fait du travail de M. **Voinot** : *Le Tidikelt ;* il décide qu'elle sera payée sur le chapitre des dépenses extraordinaires du budget de 1910 et fixe à 5 francs le prix de vente de l'ouvrage. Il décide en outre que le produit de la vente devra faire retour à la caisse de réserve.

Le Comité discute ensuite le projet de budget présenté par M. le Trésorier ; il rappelle d'abord que les cotisations des membres à vie doivent être immédiatement versées à la caisse de réserve ; ensuite, il décide que les dépenses afférentes au Bulletin seront réduites, mais qu'étant donné l'importance des travaux reçus pour 1910, le crédit ordinairement affecté au Bulletin sera relevé, en réduisant pour cette année certains crédits qui, en général, ne sont pas entièrement utilisés. Le projet de budget à soumettre à l'Assemblée générale est arrêté comme il suit :

1° Recettes

Cotisations	4.400	»
Subventions	1.150	»
Arrérages des fonds de réserve	500	»
Total	6.050	»

2° Dépenses

Impression et brochage du Bulletin	3.000	»
Affranchissement du Bulletin	250	»
Frais de recouvrement	200	»
Frais d'expédition et de correspondance du Bureau	125	»
Imprimés administratifs et frais de bureau	75	»
Reliure et brochage	200	»
Prix offerts au Lycée	50	»
Conférences (dépenses occasionnées par les)	100	»
Abonnements et achat d'ouvrages	200	»
Achat de médailles pour les concours		»
Provision pour recherches archéologiques	50	»
Frais d'élections (circulaires et imprimés)	100	»
Loyer	660	»
Impôts, assurance, éclairage, entretien	200	»
Traitement du gardien	360	»
Dépenses diverses et imprévues	30	»
Dépenses extraordinaires	450	»
Total	6.050	»

CONFÉRENCE *du 9 Mars 1910*

L'élite de la population oranaise avait répondu à l'invitation de la *Société de Géographie*. La salle du théâtre, exceptionnellement mise par le Maire à la disposition de la Société, était littéralement bondée pour entendre traiter de la Prophylaxie de la tuberculose par une sommité médicale aussi autorisée que le professeur **Calmette**, un des savants français, comme le Dr Gasser, en présentant le conférencier, l'a très heureusement souligné, qui honorent le plus leur pays.

Tous ceux qui connaissent les détails de la carrière scientifique du professeur **Calmette** savent que la lutte contre la tuberculose est une des questions qui le préoccupent le plus.

C'est qu'en effet, si elle fait annuellement à Oran même, de 5 à 600 victimes, cette *peste blanche* fait chaque année, en France, environ 150.000 victimes, choisies surtout parmi les femmes et les enfants et lui enlève ainsi ses plus précieuses réserves.

Personne ne peut donc se désintéresser d'une maladie à laquelle sont dûs 25 °/ₒ des décès et dont très peu de personnes sont indemnes, puisque 70 ou 75 °/ₒ des autres individus en ont subi une atteinte plus ou moins bénigne qui leur a conféré l'immunité par une sorte de vaccination antituberculeuse et que 5 °/ₒ seulement ont eu la chance de n'avoir pas ingéré le bacille de Koch.

En termes très simples, d'une précision remarquable, le professeur **Calmette** retrace l'histoire du bacille tuberculeux, ses origines, son mode d'introduction dans le corps, les lésions qu'il y détermine et les procédés de défense naturels que lui oppose l'organisme. Il indique discrètement les procédés qui permettent aujourd'hui de dépister la tuberculose là où les moyens usuels sont impuissants et ces procédés, nous devons le dire, ne sont pas la moindre des découvertes du savant professeur lui-même, dans le domaine de la tuberculose.

A ce moment une série de clichés en couleurs précisent aux yeux du spectateur, tous les faits dont vient de l'entretenir le conférencier.

Dans une deuxième partie, le professeur **Calmette** montre les rapports étroits qui existent entre la tuberculose et la misère et aborde l'étude des moyens dont dispose la société pour faire reculer le fléau tuberculeux. Il rappelle les variations de cette lutte selon les races et il met très heureusement en opposition le goût des Anglais pour la lutte préventive ayant pour base le pain, la viande et l'air salubre en abondance et à bon marché ; le procédé des Allemands qui obligent les ouvriers à l'assurance contre la maladie et l'invalidité et qui, le prenant dès le début de sa maladie,

ne le rendent à la société que lorsqu'il est guéri — c'est du moins ce qu'affirme la statistique ; et par contre, chez nous, l'action négative des Pouvoirs publics heureusement suppléée dans une très large mesure par l'initiative privée.

Parmi toutes les modalités que cette initiative a mises en jeu dans la lutte contre la tuberculose, le professeur **Calmette** insiste plus particulièrement sur le dispensaire anti-tuberculeux. Là, le malade, recherché, dépisté, amené par la sollicitude éclairée et autorisée d'ouvriers comme lui, intronisés moniteurs d'hygiène pour la circonstance, reçoit des conseils et une assistance qui lui permettent, ainsi qu'à sa famille, de se guérir d'abord, d'éloigner toute raison de contagion ensuite.

Ces dispensaires anti-tuberculeux — « préventorium », ainsi que les appelle M. **Calmette** — sont la forme la plus efficace de préservation anti-tuberculeuse à laquelle son remarquable esprit d'organisation a conduit l'éminent professeur. Ils se créent, de plus en plus nombreux, sur les différents points du territoire français. Dans très peu de temps, ainsi que veut bien le rappeler le conférencier, le Comité de l'Union des Femmes de France d'Oran aura doté notre ville d'une de ces œuvres.

En terminant, l'éminent conférencier fait un appel très chaleureux au groupement de toutes les bonnes volontés pour la lutte anti-tuberculeuse.

Des applaudissements répétés et nourris ont prouvé au professeur **Calmette** que sa parole avait été entendue et comprise par l'auditoire d'élite qui était accouru. Nous souhaitons bien vivement à notre tour, que le bon grain semé par un homme à qui l'Humanité doit déjà tant et dont la jeunesse permet de longs espoirs, lève, fructifie et produise de bienfaisants résultats.

NÉCROLOGIE

M. ERNEST CASTANIÉ

Depuis plusieurs années, M. Ernest Castanié avait quitté Oran pour se fixer à Paris où il avait été appelé, en qualité d'ingénieur-conseil, au siège social de la compagnie des mines de Mokta-el-Hadid. C'était la récompense et le couronnement d'une carrière entièrement consacrée à la mise en valeur des importants gisements ferrugineux de Beni-Saf.

A des talents remarquables d'ingénieur, M. Ernest Castanié joignait un caractère droit et rigide, et un jugement sûr qui donnaient du prix à la collaboration qu'il apportait à notre Société.

La belle tenue de sa vie longue et laborieuse laisse à sa famille un souvenir dont elle restera fière et qui adoucira ses regrets.

J. G.

M. ÉMILE CAYLA

En perdant M. Émile Cayla, la *Société de Géographie* perd un de ses membres les plus anciens et la ville d'Oran l'un de ses enfants les plus dévoués Parmi les nombreuses et diverses occupations qui remplirent l'existence de M Cayla, il y avait toujours place pour le souci de l'intérêt général et l'embellissement de la ville. M. Cayla jeta à profusion les idées qui germaient dans son cerveau fécond et qui firent la fortune ou la réputation de ceux qui les adoptèrent et les mirent à exécution.

Nous nous joignons à tous ceux qui partagèrent la douleur de sa famille.

J. G.

M. ÉMILE GIROD

En pleine jeunesse, à 29 ans, à l'heure des longs espoirs, est mort M. Émile Girod, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Oran.

Pour ses débuts universitaires son choix s'était fixé sur notre ville dont le climat doux et régulier devait réparer, pensait-il, sa santé déjà très ébranlée. Il venait de passer un brillant concours d'agrégation, et nous le vîmes se mettre au travail avec un entrain que la maladie devait souvent ralentir. Ses devoirs professionnels étaient sa première préoccupation ; il consacrait ses loisirs au service de notre Société, qui lui doit beaucoup, et à la mise en œuvre de documents qu'il amassait avec patience. Il put publier un mémoire, remarqué, sur *les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon a la veille de la Révolution ;* il mettait la dernière main à une étude sur les cours d'eau de la Kabylie lorsque la mort le frappa, près de Montbéliard, dans sa famille où il venait de se réfugier, pressentant sa fin prochaine et l'attendant avec calme.

Tous ses amis, notre Société où il ne comptait que des sympathies, ont été cruellement frappés par ce deuil dans lequel nous nous associons à sa famille en larmes.

J. G.

LE COMMANDANT LACROIX

C'est encore un ami de la *Société de Géographie d'Oran* qui disparaît. Non seulement le commandant Lacroix aimait notre Société, mais il le lui prouvait de la plus effective façon en réservant à son Bulletin la publication des travaux les plus remarquables qui se centralisaient dans son cabinet de chef du service des Affaires Indigènes au Gouvernement général et qui avaient pour auteurs les officiers de ce service.

Le commandant Lacroix était un arabisant de premier rang ; il connaissait à fond l'arabe et sa langue ; de nombreuses publications prouvent la haute compétence que lui avaient value les diverses fonctions qu'il avait remplies dans le service des Affaires Indigènes en en parcourant tous les degrés de la hiérarchie. Mais avant tout il reste le principal auteur de cet admirable livre, de cet amoncellement inépuisable de faits que sont les *Documents sur le Nord-Ouest Africain.*

Comment dire aussi ce que furent la bonté, la serviabilité, la délicatesse de cœur de cet homme qui ne savait rien refuser à qui lui demandait un service avec quelque apparence de raison !

Que sa veuve et sa fille veuillent trouver ici l'expression des profonds regrets de notre Société tout entière.

J. G.

LE COMMANDANT ONDEDIEU

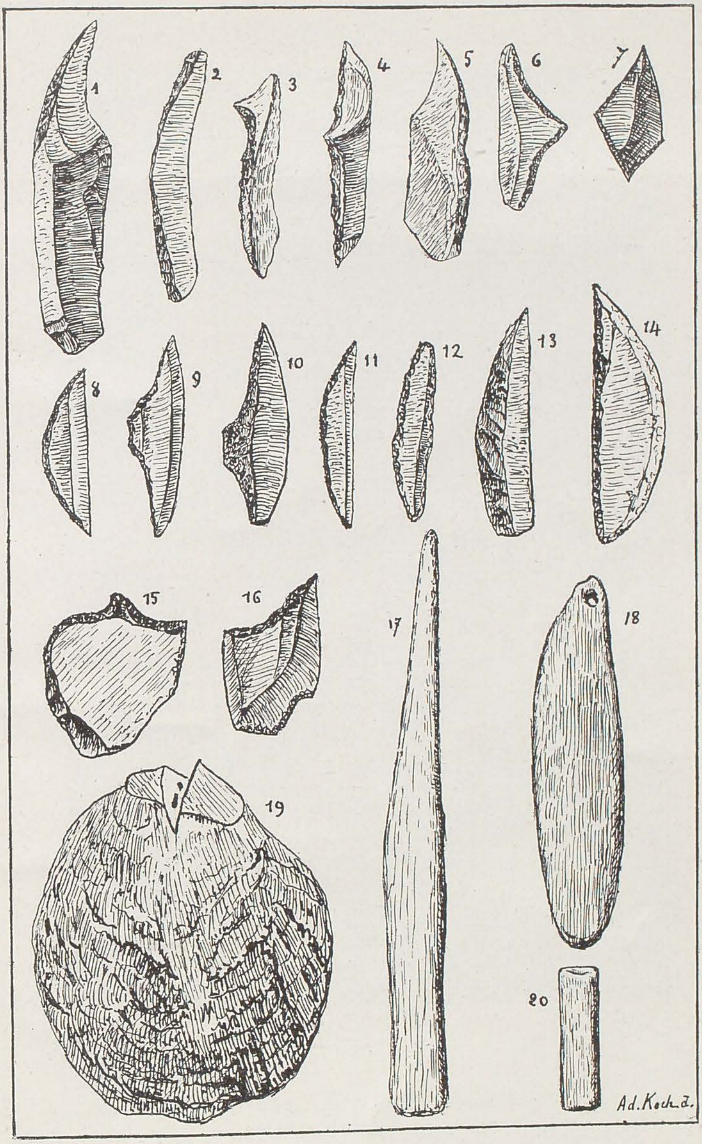
Marc Ondedieu était né en 1833 à Espézel (Aude) ; il fut appelé sous les drapeaux en 1854 et il commença au 20e régiment d'Artillerie une longue carrière militaire, dont il parcourut toutes les étapes jusqu'au grade de chef d'escadrons. Sauf sa participation à la guerre de 1870-71, il servit dans l'armée d'Afrique, donnant de nombreux exemples de courage et de bravoure. Il était officier de la Légion d'honneur.

Membre de notre Société depuis treize ans, M. Ondedieu avait fait partie du Comité administratif ; il ne comptait que des amis parmi nous. Nous saluons respectueusement le vieux brave qui disparaît, en priant sa famille de recevoir nos affectueuses condoléances.

J. G.

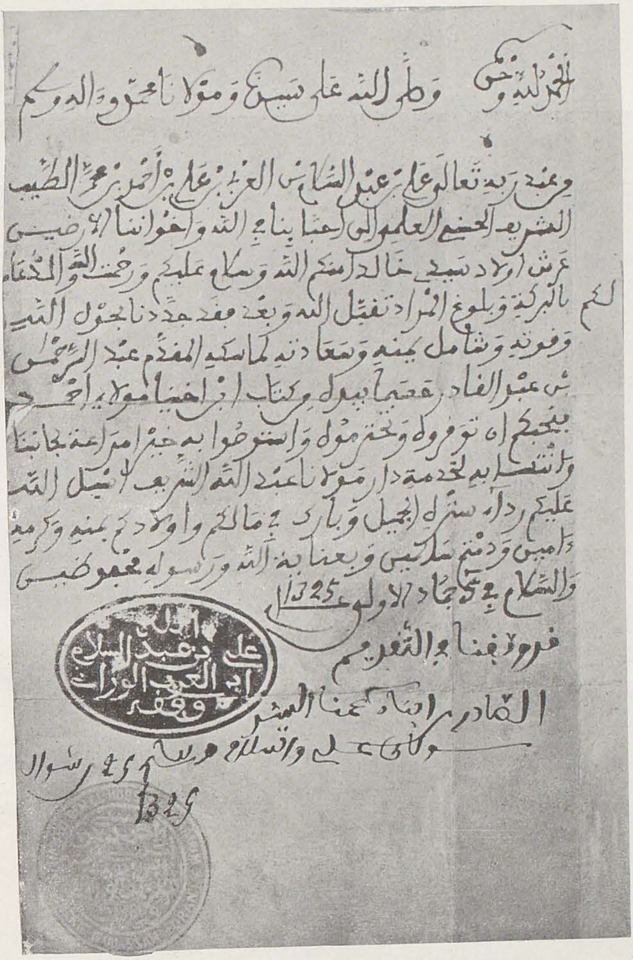


Abri préhistorique de la Mouillah (près Marnia)



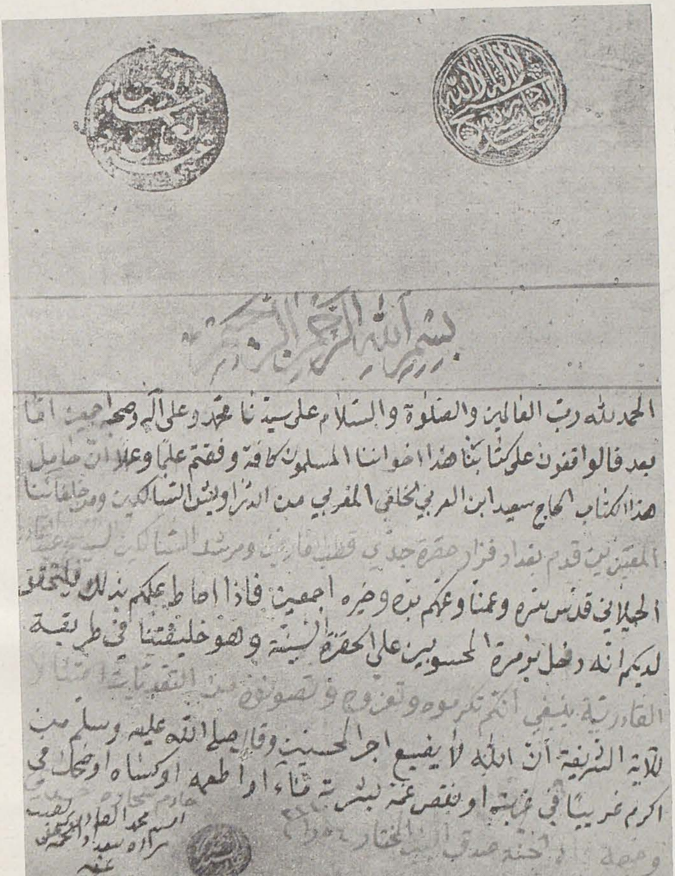
Abris de la Mouillah

Industrie ibéro-maurusienne


الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلم

Fac-similé de la lettre accréditant un Mokaddem des Taybia auprès des « khouans » de la secte


CROQUIS SCHEMATIQUE
des régions de l'Ouest du cercle de Colomb
dressé par le Service des Renseignements et mis à jour
par le lieutenant Bernard
Echelle de 1 à 800.000
Misour
Kasba el Maghzen
Igli
Ait Haddidou
Ait Moghrad
Bou Denib
Bou Anane
Medagra
Gheris
Ferkla
Todgha
Plaine de Magha
Dj. Sagho
Chebka Ougnat
Ait Khebbach
Ait Atta
Kemkem
Ternata
Fezouata
Ktaoua
El Mahamid
Erg el Mghiti
El Hamra
Zegdou
Chefaia
V. Tabelbala
El Guiria
Taouz
Merzouga
Rissani
Tizimi
Tinzouline
Zagour
Izemouten
Kasbat Garnet Topographe Oran



بسم الله الرحمن الرحيم

الحمد لله رب العالمين والصلوة والسلام على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه اجمعين اما
بعد فالواقفون على كتابنا هذا اخواننا المسلمون كافة وفقهم علما وعملا ان حامل
هذا الكتاب الحاج سعيد ابن العربي الخلفي المغربي من الدراويش السالكين ومن خلفائنا

الجيلاني قدس سره وعمنا وعمكم بره وخيره اجمعين فاذا احاط علمكم بذلك فليتحقق
لديكم انه دخل بزمرة المحسوبين على الحضرة السنية وهو خليفتنا في طريقة

للآية الشريفة ان الله لا يضيع اجر المحسنين وقال صلى الله عليه وسلم من
اكرم غريبا في غربته او نفس عنه كربة

Fac-similé d'un diplôme de Khalifa chez les Qâdiria

(Les lignes claires sont à l'encre rouge sur l'original)

Les Almoravides - Les Almohades

J'ai pensé que les deux courts articles ci-dessous — qui résument en quelques lignes les résultats acquis à ce jour par l'Histoire, relativement aux deux plus importants empires berbères de l'Afrique et de l'Espagne — pourraient intéresser ceux des lecteurs de ce *Bulletin* qui s'occupent de l'histoire de l'Afrique musulmane.

J'ai écrit ces deux articles pour l'*Encyclopédie de l'Islâm*, qui s'imprime actuellement, sous la direction du professeur Houtsma, à Leyde (maison E. J. Brill), et dont la publication — qui n'en est encore qu'à la lettre A — durera plusieurs années encore. Je les reproduis ici à peu près tels qu'ils figureront dans l'*Encyclopédie*.

I. — ALMORAVIDES

Ce vocable vient de l'arabe Al-Morâbitoûn, sorte de moines-guerriers habitant un *ribât'* ou couvent plus ou moins fortifié (1).

Sous le nom d'Almoravides on entend spécialement la dynastie royale fondée par diverses fractions de la grande tribu des Çanhâdja du Sahara qui, groupés sous l'autorité d'un chef religieux, débordèrent, dans la première moitié du ve siècle (milieu du xie siècle de J.-C.) sur le Maghrib dont elles firent la conquête, puis sur l'Andalousie dont elles s'emparèrent également.

Dans les premiers siècles de l'Islam, les tribus composant la grande famille des Çanhâdja (2), porteurs du *litsâm* (voile qui leur couvrait tout le visage au-dessous des yeux ; de là aussi le nom de *mulattsamoûn* donné quelquefois aux Almoravides) habitaient les vastes solitudes du Sahara jusqu'aux régions soudaniennes ; ils y vivaient en nomades

(1) Voy. E. Doutté, *Les Marabouts*, ext. de la *Revue de l'Histoire des Religions*, XL et XLI, pp. 29 et suiv.
(2) Voy. sur cette tribu, A. Bel, *Les Benou Ghânya*, Paris, 1903, p. V. ,note 2.

comme y vivent leurs descendants d'aujourd'hui les Touaregs, qui portent encore le même costume.

Les écrivains musulmans, qui ne sont pas toujours d'accord sur les dates des événements dont on va faire le sommaire récit, sont cependant unanimes à retracer les origines de l'empire almoravide, de la façon suivante :

Dans la première moitié du ve siècle de l'hégire, un chef çanhâdjien, Yahya b. Ibrâhîm, de la fraction des Djeddâla (ou Gueddâla) accompagné des notables de sa tribu, fit le pélerinage. A son retour il rencontra à Cairouan en Ifrîqîya le professeur de droit malikite Abou ᶜImrân al Fasi. Yahyâ b. Ibrâhîm désireux d'emmener au milieu de ses grossiers compatriotes, un homme capable de les diriger dans la vraie doctrine musulmane, demanda au professeur de lui confier dans ce but un de ses élèves. N'ayant pu trouver le lettré qu'il désirait, à Cairouan, Yahyâ b. Ibrâhîm le trouva, sur la recommandation du professeur Abou Imrân, dans la ville de Nefis (Maroc actuel), auprès du professeur Waggâg, disciple d'Abou Imrân, dans la personne du nommé ᶜAbd Allâh b. Yâsîn.

Après s'être établi chez les Çanhâdja, Ibn Yâsîn suivi de sept ou huit compagnons, parmi lesquels les deux chefs des Lamtoûna (fraction des Çanhâdja) Yahiâ b. ᶜOmar et son frère Abou Bekr b. ᶜOmar, construisit un ermitage pour ses compagnons et pour lui, sur un îlot du Niger (ou du Sénégal). Ce couvent était un *ribât* et Ibn Yâsîn nomma lui-même ses compagnons des *murâbit'oûn* (Almoravides). Bientôt la réputation de sainteté de ce lieu et de ses pieux habitants se répandit et les néophytes se présentèrent en grand nombre pour être admis dans cette *confrérie religieuse*. Ibn Yâsîn ayant groupé dans son *ribât* un millier de moines, qui lui étaient absolument dévoués et tous recrutés parmi les guerriers et les chefs des Lamtoûna et des Masoûfa, songea à prendre une attitude plus active. Il lança ses partisans, au nom de la vraie foi, contre les diverses tribus çanhâdjiennes, qui durent se soumettre les unes après les autres. Les victoires et le butin eurent vite raison des hésitants et le nombre des guerriers almoravides augmenta avec rapidité.

Ibn Yâsîn, conservant pour lui la haute direction des affaires et de l'administration politique et financière de la confrérie, confia à son fidèle disciple Yahyâ b. ᶜOmar le

commandement en chef de l'armée almoravide. Après avoir soumis à leur domination les tribus sahariennes, Yahyâ b. ᶜOmar et Ibn Yâsîn s'avancèrent sur l'Oued Drᶜa, où ils firent d'importantes razzias. Le souverain de Sidjilmâsa, Mas ᶜoûd b. Wanoûdîn le Maghrâwi, ayant voulu s'opposer à la conquête de son royaume, périt dans un combat et sa capitale fut prise (447 = 1055-1056).

A la mort de Yahyâ b. ᶜOmar, qui survint vers 447 ou 448 (1055-1057), son frère Abou Bakr reçut le commandement en chef des guerriers et continua en remontant vers le Nord, les conquêtes inaugurées dans le sud du Maghrib extrême. Les pays du Soûs et leur capitale Târoûdant furent soumis. Puis Aghmât et sa province tombèrent au pouvoir des conquérants almoravides. Abou Bakr épousa la veuve du roi d'Aghmât, la belle Zaînab de la tribu des Nafzâwa, qui devait jouer, elle aussi, un certain rôle dans l'établissement de l'empire almoravide.

Abou Bakr et Ibn Yâsîn attaquèrent ensuite les Berbères Barghowâta dont le territoire s'étendait jusqu'à l'Océan. Les Barghowâta suivaient les doctrines subversives de leur prophète Çalîh ; c'était une belle œuvre que de les amener à l'Islâm. Mais ces berbères résistèrent avec énergie au choc des Almoravides et Ibn Yâsîn, qui prenait semble-t-il une part active dans les opérations guerrières, trouva la mort dans un combat (451 = 1059). Ibn Yâsîn désigna peut être pour lui succéder à la tête des Almoravides, un directeur spirituel, que Ibn Khaldoun nomme Ibn ᶜAddou et qui, si tant est qu'il exista, eut un rôle bien effacé à côté de celui d'Abou Bakr b. ᶜOmar. Ce dernier apparait comme le véritable chef des Almoravides, et fait battre monnaie à son coin ; il poursuit la guerre contre les Barghouâta qu'il réduit (452 = 1060). Peu de temps après, il apprend, d'une part que Bologîn, seigneur de la Qalᶜa des Bani H'ammâd, marchait contre les pays du Maghrib extrême avec une forte armée et, d'autre part, que les fractions des Çanhâdja restées dans le désert, étaient en guerre les unes contre les autres. Il profita de cette dernière circonstance pour abandonner momentanément le Maghrib et rentra au désert pour y rétablir la paix entre les Almoravides. Avant de partir, Abou Bakr laissa le commandement des troupes et la direction des affaires à son cousin Yoûsof ben Tâchfîn ; il lui abandonna aussi, après divorce, sa femme

Zaînab qui devint l'épouse de Yousôf ben Tâchfîn (454=1061). Cette femme, d'une remarquable intelligence, d'une rare énergie et d'une grande beauté, prit un ascendant considérable sur l'esprit de son nouveau mari et eut une heureuse influence sur les destinées de l'empire naissant. Yoûsof ben Tâchfîn continua les conquêtes dans le Maghrib extrême et dans le Maghrib central. Abou Bakr, après avoir rétabli l'ordre au désert, ayant eu connaissance des succès de son lieutenant, remonta vers le Nord, pour reprendre le commandement des Almoravides. Mais, sur les conseils de Zaînab, Yoûsof ben Tâchfîn le combla de présents et lui fit nettement comprendre qu'il n'était point disposé à lui restituer le commandement suprême. Abou Bakr jugea sage de ne pas insister ; il se retira au Sahara et au Soudan, où il mourut en 480 (1087-1088).

Chef suprême des Almoravides, Yoûsof ben Tâchefîn fonda Marrâkech, qui devint sa capitale et celle de ses successeurs ; puis il continua ses conquêtes, dans le Maghrib extrême et le Maghrib central, jusqu'à Alger. En 475 (1082-1083) il rentra à Marrâkech après avoir laissé dans les pays conquis des officiers almoravides en guise de gouverneurs.

Sur les instances des princes musulmans andalous (*reyes de Taïfas*), et particulièrement d'Al-Mo^ctamid ben ^cAbbâd, roi de Séville, Yoûsof se décida à passer en Espagne avec une forte armée, pour y faire la guerre aux chrétiens d'Alphonse VI, roi de Leon et de Castille ; il remporta sur les armées chrétiennes la grande victoire de Zâllâqa (12 radjeb 479, 23 octobre 1086), qui fut, pour les Almoravides, le prélude de la conquête de l'Espagne. Certains auteurs prétendent que ce fut à partir de ce jour que Yoûsof prit le titre de *Amîr-el-Moû'minîn*. Cette assertion est douteuse, et il ne semble pas, en tous cas, que le grand conquérant almoravide garda bien longtemps ce titre, marquant à la fois la souveraineté temporelle et spirituelle. On sait en effet, d'une manière indiscutable, que les souverains almoravides, tout en conservant pour eux l'autorité temporelle, avec le titre de *Amîr el-Moslimîn*, attribuèrent aux Abassides d'Orient l'autorité suprême et la haute suzeraineté spirituelle, avec le titre d'*Amîr el-Moû'minîn* donné au Calife.

Les petits rois musulmans andalous, y compris Al Mu'tamid, s'aperçurent bientôt que le danger que faisait courir à leur autorité, à leurs richesses, le chef des Almoravides, était bien

plus redoutable que celui qu'ils craignaient du côté des chrétiens. Ils furent vite dépossédés et exilés par Yoûsof ben Tâchfîn, qui plaça en Espagne des troupes almoravides et des gouverneurs de ses parents.

Lorsque Yoûsof ben Tâchfîn mourut en l'an 500 (1106-1107), il légua à son fils ᶜAlî un vaste empire, qui comprenait les Maghribs, une partie de l'Ifrîqîya, et l'Espagne musulmane (au Nord jusqu'à Fraga). Ses descendants se succédèrent sur le trône de Marrâkech pendant moins d'un demi-siècle, et la dynastie almoravide fut anéantie en Afrique, lorsque les Almohades, conduits par ᶜAbd el-Moûmin, s'emparèrent de Marrâkech (541 = 1146-1147) et firent périr le dernier roi almohade de la famille de Yoûsof, Ish'âq ben ᶜAli ben Yoûsof. Bientôt après, aidés par les musulmans andalous — qui étaient depuis longtemps fatigués du rude joug almoravide — les Almohades s'emparèrent de l'Espagne. Dès 539 (1144-1145), des armées almohades avaient pénétré en Espagne et, à la mort du gouverneur almoravide de l'Espagne, Yahiâ ben Ghânya (543 = 1148-1149), ç'en était fait de la domination des Almoravides dans la péninsule.

En somme, si l'on met à part la résistance des derniers représentants des Almoravides en Espagne et aux îles Baléares, ainsi que la révolte des Benoû Ghânya, ce que l'on appelle proprement l'empire almoravide, s'éteignit en 541 (1146-1147), à la mort du dernier roi descendant de Yoûsof ben Tâchfîn. « Les rudes Çanhâdja, habitués aux privations et aux fatigues de la vie du désert, transportés brusquement par les faveurs du sort dans les régions fertiles du Tell et de l'Andalousie, devaient bien vite s'amollir au contact de ces richesses, de ce bien-être qu'ils avaient jusqu'alors ignorés. Ils arrivèrent en Espagne à une époque où les belles-lettres, la poésie, les plaisirs de l'esprit, avaient depuis longtemps remplacé l'amour de la guerre et la soif des conquêtes. Cette situation facilita sans doute leur établissement dans le pays, mais elle causa aussi leur ruine. Leur brusque contact avec une civilisation si raffinée et à laquelle ils n'étaient point préparés, les perdit, comme elle avait perdu, quelques huit siècles plus tôt, les Vandales, leurs prédécesseurs sur cette même terre de l'Afrique septentrionale. » [1]

---

(1) Cf. A. Bel, *Les B. Ghânya*, p. VII.

Elles sont les véritables causes de la prompte décadence de cet empire, qui étendit si rapidement ses conquêtes et dura moins d'un siècle.

Tableau chronologique des Souverains almoravides

1. Yahyâ b. Ibrâhîm al-Djaddâlî.		Chefs successifs des Çanhâadja du Sahara reconnaissant l'autorité spirituelle de ᶜAbd Allâh ben Yâsîn (m. en 451/1059).
2. Yahya b. ᶜOmar (m. 447 ou 448/1055 ou 1057)		
3. Abou Bakr b. ᶜOmar (m. 480/1087-1088 au Soudan).		
4. Yoûsof ben Tâchfîn, *Amîr al Moslimîn*,		453-500/1061-1107.
5. ᶜAlî ben Yoûsof,	—	500-537/1107-1143.
6. Tâchfîn ben ᶜAlî,	—	537-539 ou 541/1143-1145 ou 1147.
7. Ibrâhîm ben Tâchfîn.	—	bientôt déposé.
8. Isḥâq ben ᶜAlî,	—	tué à la prise de Marrâkech (541/1146-1157).

BIBLIOGRAPHIE

ᶜAbd al Wahid al Marrakochi, *Al-Moᶜdjib*, éd. Dozy (Leyde, 1881), trad. Fagnan (*in Rev. Afric.* et tir. à part, Alger 1893).

Ibn al-Atsir, *Al-Kâmil fi-t-târîkh*, éd. Tornberg (Leyde, 1851-1876), trad. Fagnan, des parties relatives au Maghrib et à l'Espagne (*in Rev. Afric.*)

Ibn Abi Zarᶜ, *Al Qirtâs*, éd. Tornberg (Upsala, 1843) et éd. de Fez ; la trad. franç, de Beaumier (Paris 1860) est mauvaise.

Anonyme, *Al-Holal al-Maoûchîya* (non encore publié ni traduit).

Ibn Khaldoûn, *Kitâb al-ᶜIbar*, éd. de Boûlâq (1867), ou les *Berbères* (éd. Alger 1847-1851, trad. Alger 1852).

E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*. (Paris 1888, t. II).

F. Codera, *Decadencia y desaparicion de los Almoravides en Espana* (Saragossa, 1899).

F. Codera, *Familia real de los Benitexufin* (dans la *Revista de Aragon*, 1903).

A. Bel, *Les Benou Ghânya* (Paris, 1903).

Pour la bibliographie des monnaies almoravides, voir Van Berchem dans le *Journ. Asiatiq.*, 10ᵉ série, IX, 271, note 2.

II. — ALMOHADES

L'établissement en Afrique de l'empire almohade, que l'on fait généralement remonter à l'année 515 (1121) — date à laquelle les fractions de la grande tribu berbère des Maçmoûda prêtèrent serment de fidélité à Ibn Toûmert — est le résultat du mouvement religieux provoqué en Maghrib par Ibn Toûmert. Pour comprendre la réussite de ce mouvement il faut se rendre bien compte de la situation religieuse du Maghrib lorsque Ibn Toûmert vint y prêcher ses doctrines [1].

Ce fut environ vers 440 (1048-1049), lorsque l'Ifrîqîya secoua le joug des Fatimides, que les doctrines de l'École de Mâlik furent définitivement adoptées en Maghrib. Le triomphe de ces doctrines produisit l'anéantissement de l'effort intellectuel pour la recherche de l'interprétation allégorique (*tâ' wîl*) des versets du Coran pour lesquels l'interprétation littérale ne pouvait convenir. Mâlik ben Anas n'avait-il pas dit par exemple : « qu'Allâh soit assis sur son trône, c'est chose connue, mais on ne sait comment cette parole doit être entendue. Le croire est un devoir ; poser des questions là-dessus est une hérésie. »[2]

De semblables raisonnements avaient fait abandonner l'étude du Coran. Il en était de même pour l'étude du *h'adîts* que l'on négligeait définitivement comme étant inutile et les paroles d'Asbagh ben Khalîl sont célèbres sur ce point : « J'aimerais mieux, disait-il, avoir dans mon coffre la tête d'un cochon que le *Musnad* d'Ibn Abi Chaïba. »[3]

Tout le *fiqh* avait été figé dans le moule immuable que lui avait donné le fondateur du *madhahab*, il fallait s'en tenir là et ne plus étudier ailleurs que dans les ouvrages de *foroûᶜ* des fondateurs des Écoles orthodoxes. L'*idjtihâd* ou effort individuel pour interpréter la loi d'après les sources elles-mêmes, était banni de l'Islâm du Maghrib et de l'Espagne. Les souverains almoravides se firent les protecteurs de ces doctrines et encouragèrent les *foqaha* dans cette voie, ne comblant de leurs faveurs que ceux qui se livraient uniquement à l'étude des traités malikites de *foroûᶜ*.

---

(1) On trouvera sur ce point de précieux détails dans la remarquable étude de Goldziher, *Mohammed Ibn Toumert et la théologie de l'Islam dans le nord de l'Afrique au XIe siècle*. (pp. 22 et suiv.)
(2) Cf. Goldziher, *Die Zahiriten*, p. 133.
(3) Goldziher, *Mohammed Ibn Toumert* etc... p. 25.

La science tout entière était alors ramenée au *fiqh* malikite et les discussions des speudo-savants de l'époque n'étaient plus autre chose qu'un « bavardage casuistique où se perdaient les gens qui, parmi leurs disputes canoniques et leurs subtilités juridiques, prétendaient s'occuper de science religieuse. » (1)

Al-Ghazâli dans le chapitre intitulé *Kitab-al-ᶜilm* de son *Ih'yâ oloûm ed-dîn* avait mis en lumière ce tableau décevant de l'état de la science chez les Malikites d'Orient et avait montré l'erreur dans laquelle on était tombé. Il en avait indiqué le remède : retour au Coran et à la *Sonna.*

La campagne menée avec ardeur en Orient par le grand Imâm méritait donc d'être reprise en Occident.

Les *foqaha* du Maghrib et de l'Espagne avaient condamné les livres d'Al-Ghazâli qui stigmatisaient avec tant de force et de talent la sottise dans laquelle ils étaient tombés. Sur leurs conseils, les souverains almoravides avaient fait brûler ces ouvrages qui passaient pour dangereux, comme contraire à la vraie foi.

Voilà le tableau qu'avait eu sous les yeux le jeune étudiant berbère, Ibn Toûmert, de la grande tribu des Maçmoûda. En Orient où il fit un long voyage d'études, il avait non seulement pu s'initier aux théories d'Al-Ghazâli, mais il avait encore étudié la science des *Oçoûl al-fiqh*, complètement abandonnée en Occident. Il s'était mis en outre au courant des principes théologiques de l'École achᶜarîte et semble bien avoir connu les écrits du grand Zahirite espagnol Ibn Hazm, dont il subit l'influence. Les œuvres d'Ibn Toûmert nous montrent en effet que, s'il s'éloigne des théories Zahirites pour la dogmatique et les remplace par celles de l'École achᶜarite, il adopte du moins leurs principes en matière de législation.

Ibn Toûmert va plus loin que Al-Ghazâli ; il condamne absolument l'étude des *foroûᶜ*, tandis qu'al-Ghazâli, qui conteste nettement, à cette étude, le titre de science religieuse, lui reconnaît une certaine valeur au point de vue du droit civil et des observances rituelles ; il se sépare encore du grand Imâm quand il applique ses théories abstraites sur le *ta' wil*, à tout le peuple grossier des Berbères, tandis qu'al-Ghazâli n'était point partisan de donner au peuple un

(1) Goldziher, *loc. cit.*, p. 28.

enseignement et des théories au-dessus de son intellect et de sa capacité. Al-Ghazâli ne s'adressait qu'à une élite intellectuelle, comme Erasme dans la Réforme de l'Église chrétienne ; Ibn Toûmert comme Luther, s'adressait à la masse du peuple.

Les fondements sur lesquels Ibn Toûmert établissait sa nouvelle doctrine juridique ont été exposés longuement dans ses *Œuvres*. ᶜAbd el-Wâhid el Marrâkochi dans son *Histoire des Almohades*, nous a montré comment ces théories étaient appliquées par les premiers souverains de cet empire. On ne saurait mieux marquer ici le caractère de la doctrine d'Ibn Toûmert qu'en rappelant ce qu'en a dit Goldziher : « Il ressort de sa dispute d'Aghmât avec les *foqaha*, que l'élément essentiel de sa doctrine sur les fondements du droit peut se résumer en cet axiome : *al-ᶜaql laïsa lahu fi-l-charᶜ madjâl*, c'est-à-dire qu'on ne peut pas accorder au raisonnement la moindre place dans les lois de la religion. Ce sont les sources objectives, matérielles du droit que l'on doit prendre pour base de la législation, c'est-à-dire le Coran, la tradition transmise de façon authentique et le *consensus* de l'*umma*, fondé sur des traditions qui, à travers toutes les générations, ont été soutenus par des autorités nombreuses, formant une chaîne ininterrompue (*tawâtour*). Ainsi se trouve absolument exclu l'élément subjectif, personnel ce qu'il appelle le *dhann*, hypothèse, opinion, et qui devons-nous ajouter, a, sous la forme de *consensus* de l'*umma*, trouvé sa place nécessaire parmi les sources régulières du droit, dès le début des spéculations juridiques dans l'Islâm. » (1)

A propos des traditions, qui du reste trouvent toutes, auprès de lui, bon accueil, Ibn Toûmert préfère cependant celles des Médinois et il dit : « Tout ce que les savants de Médine ont rapporté, et tout ce d'après quoi ils ont dirigé leurs actes, voilà le droit chemin. L'Islâm, les lois, le Prophète et ses compagnons existaient à Médine en un temps où sur aucun autre point du globe on ne pouvait trouver ni religion, ni prière, ni appel à la prière, ni trace de lois. A cette époque, la vraie religion n'existait ni en ᶜIrâq, ni dans les autres pays. Donc, les gens de Médine peuvent, à juste titre, servir pour nous de preuves contre tous les autres. Mais quand quelqu'un vient à la rescousse, en disant : « Nous avons cependant recueilli des

(1) Cf. Goldziher *loc. cit.*, p. 44.

Compagnons des propositions émises par le Prophète, qui ne concordent point avec la pratique médinoise ; pourquoi donc les Médinois dans leur pratique du droit se sont-ils écartés de ces traditions ? »

Si quelqu'un fait cette question, nous pouvons lui répondre ainsi : cette contradiction peut s'expliquer de trois manières différentes : 1° ou les Médinois ont montré à l'égard de ces traditions une opposition *consciente* et *intentionnelle* ; 2° ou ils l'ont fait par ignorance (involontairement) ; 3° ou, enfin, ils y avaient été conduits par des raisons licites. Supposer seulement la première cause est une absurdité, car il en résulterait que les gens de Médine seraient exactement le contraire de ce que Dieu même a dit qu'ils sont, c'est-à-dire des adeptes du Prophète, qui marchent dans la voie droite. Il est également impossible d'accepter la seconde explication, car nous savons quel zèle les Médinois ont déployé pour la religion, et qu'à Médine tous étaient dans l'entourage du Prophète (et qu'ils ont dû ainsi connaître sa volonté). — Reste la troisième explication. Il peut y avoir raison licite d'opposition, soit quand le contenu de la tradition envisagée a été légalement abrogé, soit quand les traditions en question sont soupçonnées d'être fausses ou interpolées ou n'excitent pas une confiance suffisante. Sans aucun doute, la pratique des Médinois fournit donc des arguments contre tout ce qui lui est opposé. » [1]

En un mot, Ibn Toûmert repousse dans sa législation le *ra'y*, condamne formellement le *taqlîd* et n'admet pas l'emploi spéculatif de l'analogie (*qiyâsᶜaqli*) comme une source du droit. Les seules sources auxquelles il faut puiser sont pour lui : le Coran, la Sonna et l'accord des Compagnons du Prophète (*Idjmâᶜal çahâba*). Il suit en théologie la dogmatique sévère des écoles *achaᶜrites* les plus intransigeantes. Adepte très strict du *Kalâm*, Ibn Toûmert fut amené à considérer les opinions religieuses de ses compatriotes du Maghrib comme du *Kofr*. Celui qui suit, disait-il, l'interprétation littérale du Coran, en arrive fatalement au *tadjsîm* ou anthropomorphisme, à la conception matérialiste de Dieu en lui donnant des attributs matériels ; celui-là est bien un *Kâfir* et mérite à ce titre d'être mis au ban de la religion et de la société

---

(1) Cf. *Œuvres d'Ibn Toûmert*, d'après Goldziher, loc. cit., pp. 48-49.

musulmane. C'était le cas des habitants de l'Espagne et du Maghrib sous le règne des Almoravides.

Ibn Toûmert, apôtre du *tawh'îd* selon la définition *mo ᶜtazilite* de l'idée de Dieu et de ses attributs, rend le souverain responsable des fautes de son peuple et déclare aux Almoravides le *djihâd fî sabîl Allâh.*

« La différence qu'il y eut entre Ibn Toûmert et d'autres « théologiens, qui déjà avant lui avaient cherché à combattre « l'anthropomorphisme par l'interprétation allégorique appelée « *tâ'wîl,* fut qu'il éleva sa différence doctrinale avec les « anthropomorphistes à la hauteur d'un *casus belli.* Il considéra « l'anthropomorphisme comme infidélité (*Kofr*) et comme « infidélité favorisée par la plus haute autorité du pays (les « Almoravides), il estima qu'il y avait là un motif suffisant « pour combattre cette autorité au nom de la religion et la « renverser. La guerre sainte contre les Almoravides était « aussi bien une obligation religieuse (*fardh*) que contre « n'importe quels autres infidèles. Au reste le mot *mudjassim* « est l'habituelle désignation des Almoravides dans la bouche « d'Ibn Toûmert et des Almohades.

« Anthropomorphistes et Chrétiens sont les ennemis que « les Almohades sont tenus de combattre également. La guerre « contre la chrétienté leur était commune avec tout l'Islâm « de leur époque ainsi qu'avec leurs prédécesseurs politiques, « mais le combat contre le tadjsîm et ses partisans était « leur domaine spécial, dans lequel aucune dynastie ne les « avait précédés avec de tels procédés de guerre à feu et à « sang. Comme il est leur propriété caractéristique, il reste « pendant toute la dynastie almohade le point le plus « fermement établi de leurs traditions [1]. »

Avant de déclarer la guerre ouverte aux Almoravides, Ibn Toûmert se pose en censeur des mœurs publiques, en *Amir bi 'l-maᶜroûf nâhi ᶜan almonkar* ; il brise les amphores à vin et les instruments de musique partout où il en trouve ; il blâme ouvertement l'autorité établie. Un jour à Marrâkech il admoneste violemment la princesse Sorra, sœur du souverain régnant, parce qu'il l'a rencontrée en ville le visage découvert. En même temps il enseigne publiquement ses théories

(1) (Cf. Alfred Bel, *Les Benou Ghânya,* pp. 34, 35, d'ap. Goldziher, dans la *Zeitschr. d. Deutsch, Morgenl, Gesellsch...,* XLI, pp. 67,68).

théologiques à qui veut les entendre. Il est chassé de partout notamment de Bougie, de Tlemcen, de Fez, de Marrâkech, d'Aghmât et se réfugie enfin dans sa tribu, chez les Maçmoûda, auxquels il enseigne le Coran et les principes de la vraie foi. L'auteur du *Qirtâs* nous le montre désignant chacun de ses élèves, dans une fraction des Maçmoûda, par chacun des mots qui composent le premier chapitre du Coran, pour arriver à leur faire retenir ce chapitre de mémoire. Ce fut dans ces montagnes des Maçmoûda, en 515 (1121-1122), après avoir reçu l'hommage de fidélité des principaux chefs berbères du pays, qu'il prit le titre *Mahdi*, celui qui par la volonté divine doit arrêter l'injustice et détruire l'erreur pour faire régner l'ordre, la justice et la vraie foi. Comme Mahdi, il s'arroge le droit d'employer les moyens violents pour rétablir le règne de la pure orthodoxie. C'est à partir de ce moment que commence réellement le rôle politique d'Ibn Toûmert ; c'est de cette date de 515 que l'on fait partir l'empire almohade, bien que la prise de la capitale almoravide n'ai eu lieu que vingt-cinq ans plus tard environ.

Le premier des compagnons auxquels Ibn Toûmert accorda sa confiance, lors de son retour d'Orient, fut ᶜAbd el Moûmin, celui même qui devait prendre la direction des affaires almohades à la mort du fondateur de l'empire. C'est à ce titre qu'il mérite d'être mentionné ici. ᶜAbd el-Moûmin, berbère de la tribu de Koûmîya, était le fils d'un potier de Nédroma, mais il avait fait de bonnes études à Tlemcen. La rencontre d'Abd el-Moûmin et d'Ibn Toûmert, qui fut fortuite selon les uns, voulue selon les autres, eut lieu sans doute dans la région de Bougie, ville que le jeune orateur masmoûdî venait d'être forcé de quitter, pour sauver sa vie.

Devenu l'intime compagnon d'Ibn Toûmert, ᶜAbd el-Moumin reçut l'enseignement de ce maître qui lui dévoila les détails de ses doctrines, le but de ses prédications et peut être ses projets d'avenir

Lorsque Ibn Toûmert prit le titre de Mahdi, on a dit qu'il avait déjà réussi à grouper autour de lui de nombreux berbères dont les chefs étaient ses compagnons et ses disciples. A ceux-ci il donna le nom de *Tolba* (étudiants recherchant la vraie science) ; aux autres, c'est-à-dire au peuple qui le reconnaissait comme chef spirituel et temporel, le nom de

Al-Mowahhidoûn (adeptes de la doctrine du *Tawh'îd* ; d'où vient Almohades).

Sa politique fut dès lors de se concilier assez de partisans pour engager la lutte ouverte, à main armée, contre les souverains almoravides, pour détruire leur gouvernement au nom de la religion et y substituer le sien.

Aux montagnards berbères il s'imposait déjà par sa grande réputation de science et par la vie austère qu'il menait, mais il fallait séduire ces cerveaux primitifs et incultes par des faits plus palpables que des théories théologiques qu'ils saisissaient mal ou des abstractions qu'ils ne pouvaient comprendre. Dans un pays où le « maraboutisme » a réussi de tout temps et sous toutes les formes, il se posa en faiseur de miracles ; il arriva par ce moyen, à convaincre les masses de la puissance supérieure, surnaturelle, dont il disposait.

Tandis qu'il ne cessait de critiquer l'administration almoravide, Ibn Toûmert montrait aux Berbères qui l'entouraient, combien ils étaient en butte aux vexations du Gouvernement, et notamment des collecteurs d'impôts et combien, dans leurs montagnes d'accès très difficile, ils pouvaient facilement résister aux armées du souverain de Marrakech.

Le résultat des exhortations du Mahdî fut, que diverses tribus se livrèrent à des actes d'hostilité contre les Almoravides ; on refusait de payer l'impôt et l'on malmenait, ou l'on mettait à mort, les agents chargés de le percevoir.

Le gouverneur almoravide du Soûs ayant voulu marcher contre les Hargha pour les châtier fut battu par eux et s'enfuit honteusement avec les débris de son armée. Cette première victoire donna confiance aux Berbères et le nombre des tribus qui se rallièrent à la cause du Mahdi augmenta rapidement. Ibn Toûmert s'établit alors définitivement dans le pays des Tînmâl dont l'accès était très difficile aux ennemis ; il y bâtit une maison et une mosquée, près de la source de la rivière Nafîs, et y fixa sa résidence. Ce fut le berceau de la ville de Tînmâl, première capitale des Almohades ; ce fut là aussi que fut enterré le Mahdi et les souverains almohades. (La mosquée de Tînmâl et les ruines de la ville ont été retrouvées par Edmond Doutté, lors de son exploration de 1901 au Maroc[1].)

(1) Cf. *Journal asiatique*, 9e série, XIX, 158 suiv.

Dès 517 (1223-1224) le Mahdî se croyant assez fort pour ne plus demeurer constamment sur la défensive résolut de lancer une forte colonne sur Marrâkech. Mais son armée, commandée par ᶜAbd el-Moûmin, qui prit à cette occasion pour la première fois au dire d'Abd al-Wâhid al-Marr âkochi, le titre d'*Anûr al Mûminîn*, fut complètement écrasée par l'armée almoravide venue au devant d'elle. Ibn Toûmert proclama, comme le Prophète après la défaite de Bedr, que tous ses partisans morts dans cette bataille avaient bénéficié de la mort du martyr. Il réussit, par ses habiles proclamations, à réparer le trouble qu'un pareil désastre aurait pu jeter dans les esprits.

Au surplus, il est difficile, devant les divergences des dates données par les auteurs de fixer d'une manière précise les divers épisodes de la lutte entre le Mahdi et les Almoravides jusqu'à la mort d'Ibn Toûmert. La date même de cette mort est très variable dans les divers ouvrages où elle est indiquée. Selon Ibn Khaldoun, le Mahdi mourut en 622 (1128), selon d'autres, et c'est le plus grand nombre en 624 (1130). Ce qui explique en partie ces divergences, c'est que la mort d'Ibn Toûmert fut longtemps tenue secrète par ses compagnons intimes. Le Mahdi lui-même se sentant mourir aurait recommandé de taire sa mort, jusqu'à ce que les Berbères eussent été préparés à accepter cette grande nouvelle et à proclamer comme chef suprême celui que la Communauté aurait choisi. Ce fut ᶜAbd al-Moûmin que les Almohades reconnurent comme Imâm de la Communauté avec le titre de Khalifa ou d'Amîr al-Mûminîn. Le nouveau chef des Almohades eut un règne glorieux ; il réalisa, au-delà de toute espérance, les projets ambitieux du Mahdî en détruisant l'empire almoravide et en imposant par la force, dans toute l'Afrique septentrionale et en Espagne, les doctrines si ardemment prêchées par Ibn Toûmert.

L'organisation politico-religieuse des Almohades établie par le Mahdî était la suivante : 1° Le peuple des Almohades formait la communauté, dont les membres étaient considérés comme les seuls vrais croyants ; en dehors d'eux tous les hommes étaient des infidèles contre lesquels il fallait lutter sans merci. 2° A la tête de la Communauté était l'Imâm impeccable, le Mahdi d'abord, les Khalifes, ses successeurs, ensuite. C'était au nom du chef de la Communauté que devait être faite la prière publique. 3° Le Mahdi s'était entouré de dix conseillers,

choisis parmi ses plus anciens disciples. Ce Conseil est généralement désigné sous le nom d'*al-djam^ca*, l'Assemblée. C'était le Grand Conseil du Gouvernement et les membres de cette assemblée, outre qu'ils délibéraient sur les grandes affaires de l'État, pouvaient remplacer le Mahdî à la tête de l'armée ou pour présider la prière du vendredi, par exemple.
4° Un autre Conseil composé de 50 membres représentant les tribus berbères faisant partie de la Communauté almohade. C'était ce Conseil des Cinquante qu'Ibn Khaldoun nomme *Aït Khamsîn*.

Cette organisation fut modifiée par ᶜAbd el Moûmîn et les deux assemblées furent, semble-t-il, réunies en une seule.

Lorsque le Madhî mourut, son successeur comme chef de la Communauté, ᶜAbd el Moûmin fut agréé, ou choisi, d'abord par le Conseil des Dix et le choix fut ratifié par le Conseil des Cinquante, puis par le peuple.

A partir de cette époque, le pouvoir souverain demeura toujours dans la famille de ᶜAbd el-Moûmin. Jusqu'à la prise de Marrâkech par les Mérinides, en 668 (1269), onze descendants de ᶜAbd el-Moûmin se succédèrent sur le trône almohade.

Les nombreuses provinces de ce vaste empire almohade furent toujours détenues par des membres de la famille régnante et par des descendants du fameux cheïkh Abou H'afç. Il faut, pour s'expliquer la faveur dont jouissaient ces derniers, remarquer qu'Abou-H'afç ᶜOmar, chef des Hintâta, l'une des plus puissantes fractions des Masmoûda, à l'époque du Mahdî, avait été l'un des premiers à embrasser la cause d'Ibn Toûmert. En donnant au fondateur de l'empire almohade le précieux appui de sa tribu, il lui avait rendu un signalé service. Il en rendit un plus grand encore à Abd al-Mûmin et à la cause almohade, à la mort du Mahdî. Ce dernier en effet ayant manifesté ses préférences pour ᶜAbd al-Moûmin, le cheïkh Abou H'afç n'en ressentit aucune jalousie et, au dire d'Ibn Khaldoûn, ce fut lui qui fit tenir secrète la mort d'Ibn Toûmert, pour avoir le temps de préparer lui-même les Maçmoûda à accepter comme khalife ᶜAbd el Moûmin, dont la qualité d'étranger à la tribu n'aurait pas manqué de soulever des protestations. Aussi bien Abou H'afç fut-il toujours traité par ᶜAbd al Moûmin sur le pied de la plus parfaite égalité.

Lorsqu'Abou H'afç fut mort (511 = 1175-1176), ses enfants et petits-enfants furent toujours l'objet de la même considération et des mêmes honneurs que les descendants de ᶜAbd el Moûmin eux-mêmes.

Al-Tidjâni nous rapporte que le quatrième khalife almohade al-Nâçir, voulant laisser à la tête de la province d'Ifrîqîya un gouverneur de confiance, ne le choisit pas dans sa famille, il s'adresse au cheikh Abou Moh'ammed fils du cheikh Abou H'afç ; il lui fait dire qu'il le considère comme son égal et que si le cheikh n'accepte pas de rester au gouvernement de l'Ifrîqîya, ce sera lui-même, Al-Nâçir, qui occupera cette charge et qu'il le chargera alors d'aller régner à Marrâkech à sa place. Aboû Moh'ammed resta en Ifrîqîya et ce furent plus tard ses successeurs, qui se rendirent indépendants, au déclin de la dynastie almohade, et régnèrent, à Tunis, sous le nom de Hafçides.

Il convient de remarquer que les princes de la famille de ᶜAbd el Moûmin sont désignés sous le nom de *saiyid*, tandis que ceux de la famille d'Abou H'afç sont appelés *chaikh*, ce qui permet de les distinguer facilement dans l'histoire de l'empire almohade, même quand ils portent le même nom.

L'empire almohade fut, depuis l'établissement de l'Islâm en Occident, le premier gouvernement qui réunit, sous une autorité unique, toute l'Afrique septentrionale depuis le golfe de Gabès à l'Océan Atlantique et l'Espagne musulmane.

La dislocation de cet immense empire commença du reste, moins d'un siècle et demi après sa fondation. Dès 633 (1235-1236). Yaghmorâsen b. Zaiyân, rejetait à Tlemcen l'autorité almohade et fondait le royaume ᶜAbd el Wâdite du Maghrib central. En 634. Abou Zakarîyâ, le gouverneur almohade de l'Ifrîqîya, se faisait publiquement reconnaître pour souverain indépendant et prenait Tunis pour capitale.

Tableau chronologique des Souverains almohades

1.	Mohammed Ibn Toûmert, *al-Mehdi*,		515 (1121-2) à 522 ou 524 (1128 ou 1130).
2.	ᶜAbd el-Moûmin, *Amîr el Moûminin*,		522 (1128) à 558 (1163).
3.	Aboû Yaᶜqoûb Yoûsof	—	558 (1163) à 580 (1184).
4.	Yaᶜqoûb al Mançoûr	—	580 (1184) à 595 (1198-9).
5.	Moh'ammed al-Nâçir	—	595 (1198-9) à 610 (1213-4).
6.	Yoûsof al-Mostançir	—	611 (1214) à 620 (1224).
7.	ᶜAbd al-Wâh'id al Makhloûᶜ	—	620 (1224) à 621 (1224).
8.	Al-ᶜAdil	—	621 (1224) à 624 (1227).
9.	Al-Mâmoûn	—	624 (1227) à 629 ou 630 (1232).
10.	Al-Râchid	—	630 (1232) à 640 (1242).
11.	Al-Saᶜîd	—	640 (1242) à 646 (1248).
12.	Al-Mortadha	—	646 (1248) à 665 (1266).
13	Aboû-l-ᶜOla (Aboû Dabboûs)	—	665 (1266) à 668 (1269).

Les Mérinides s'emparent de Marrâkech en *moh'arrem* 668 (septembre 1269).

BIBLIOGRAPHIE (1)

ᶜAbd el-Wah'id al-Marrakochi, *Al-Moᶜdjib*, éd. Dozy (Leyde 1881), trad. Fagnan (*in Rev. Afric.* et tir. à part, Alger 1893).

Ibn el-Atsir, *Al Kâmil fi-t-tarîkh*, éd. Tornberg (Leyde, 1851-1876), trad. Fagnan des parties relatives au Maghrib et à l'Espagne (*in Rev. Afric.*)

Et-Tidjani *Rih'la*, extrait relatif aux Almohades, *ap.* A. Bel *Les Benou Ghânya* (pp. 187-231).

Ibn Abi Zarᶜ, *Al-Qirtâs*, éd. Tornberg (Upsala, 1843) et éd. de Fez ; la traduction française de Beaumier (Paris, 1860) est mauvaise.

Anonyme, *Al Holal el-Maoùchiya* (non encore publié, ni traduit). (Cf. René Basset, *Notice sommaire des Mots orientaux de la bibliothèque de Lisbonne*, 1894, pp. 11 et suiv.)

Ibn Khaldoun, *Qitâb el-ᶜIbâr*, éd. de Boûlaq (1667) ou *les Berbères* (éd. Alger 1847-1851, trad. Alger 1852).

---

(1) On ne peut citer ici tous les ouvrages écrits sur l'histoire politique et religieuse du Maghrib depuis la mort d'Ibn Toumert, ainsi que les œuvres des polygraphes, biographes, et même géographes. On ne donnera que les principaux pour l'histoire des Almohades.

AL-ZARKACHI, *Târîkh ed-daoûlataïn.* (Tunis 1289), trad. française de FAGNAN, *in Bull. Soc. Géog. de Constantine* et tir. à part intitulé : *Chronique des Almohades et des Hafçides attribuée à Zerkechi*, 1895).

IBN ABI DINAR EL-QIROWANI, *Al-Moûnis* (éd. Tunis 1283) ; trad. franç. de PELLISSIER et REMUSAT (*in Explor. scient. de l'Algérie*, Paris, 1845, t. VII).

AL-MAQQARI, *Nafh' et'-t'ìb* (éd. Caire 1279, Leyde, 1855-1861) et GAYANGOS, *The history of the Mohammedan dynasties in Spain* (London, 1840).

AHMED BEN KHALID, *Kitâb el-Istiqca* (éd. Caire, 1304).

IBN-EL-KHATIB, *Roqm el-h'olal* (éd. Tunis, 1316).

DOZY, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne au moyen âge*, Leyde, 1849.

E. MERCIER, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1888, t. II

LUCIANI, *Le livre d'Ibn Toumert*, texte arabe, Alger, 1903.

GOLDZIHER, *Mohammed Ibn Toumert et la théologie de l'Islam dans le Nord de l'Afrique au XIe siècle.* C'est la préface du livre précédent, lequel livre est l'ouvrage capital sur la doctrine religieuse des Almohades.

GOLDZIHER, *Materialen zur Kentniss der Almohadenbewegung in Nord-africa* (dans la *Zeitschr. d. Deutsch. Morg. Gesellsch.*, XLI, 30-140).

F. CODERA, *Decadencia y desaparicion de los Almoravides en Espana* (Saragosse, 1899).

A. BEL, *Les Benou Ghânya*, etc., Paris, 1903.

ALFRED BEL.

UN KSAR BERBÈRE DE LA SAOURA

IGLI ET SES HABITANTS

(Carte, Pl. VI)

Les notes qui vont suivre sont la condensation de renseignements recueillis au cours de nos fréquentes tournées de service à Igli et dans ses environs dans le courant des années 1906 et 1907 ; elles résultent de simples observations faites sur place et aussi des conversations que nous avons tenues avec le caïd de ce ksar de l'Extrême-Sud Oranais, Brahim ou Kassou, un des premiers chefs de la région ayant fait acte de soumission spontanée, en 1901, lors de l'occupation. Quelques détails nous ont été également fournis par le *Fekih* (jurisconsulte) d'Igli, Thaleb Larbi ben Mohammed, un disciple des lettrés de la Zaouïa des Medaghra (Haut-Tafilala), et en glanant ainsi un peu partout nous avons pu tenter une petite monographie.

Si incomplète soit-elle, et venant après le travail de notre camarade, M. l'officier-interprète Calderaro qui a tenté un historique du ksar autonome d'Igli (1), nous l'offrons aux lecteurs sans aucune prétention. Ces notes se complèteront d'elles-mêmes par l'historique de notre prédécesseur auquel on pourra se reporter avec fruit ; il ne faudrait cependant pas en déduire qu'elles soient exemptes de discussion et de vérification ; les seuls matériaux que nous avons pu apporter à l'œuvre de divulgation poursuivie par les différents groupements d'études historiques de l'Afrique du Nord nous ont été fournis par la tradition verbale, et l'on sait que les tolbas sont des traditionnalistes peu avisés, parlant beaucoup plus aisément qu'ils n'écrivent ou ne conservent les documents précieux de l'histoire. Des lacunes restent à combler. Aux chercheurs plus heureux nous laissons le soin et la bonne fortune de parfaire le travail que nous aurions souhaité présenter avec plus d'affirmation et de documentation.

L. G.

(1) Cf. Bulletin de la *Société de Géographie d'Alger, 1904*, p. 331 et suivantes.

I

L'impression qu'éprouve généralement le voyageur, explorateur, officier, soldat ou caravanier, qui, par désir d'entrevoir des horizons inconnus ou par obligation de métier, doit franchir la longue étape Taghit-Igli, est un sentiment de profonde déception accrue par une bizarre sensation d'isolement dont on ne peut se défendre durant tout le trajet ; l'aspect peu séduisant de la région est la véritable cause de ce singulier état d'âme.

Lorsqu'on a quitté en effet les dernières palmeraies des Beni-Goumi qui prennent fin vers le ksar de Zaouia Tahtania, et lorsqu'on fait route dans la direction du sud, sur la piste parallèle au cours de la Zousfana qu'on emprunte quelquefois sur le parcours, on s'engage, après quelques heures de marche, dans l'étroit couloir où cet oued étend son lit sinueux et asséché la plupart du temps. L'horizon se trouve bientôt limité, à main gauche, par la masse rousse des dunes du Grand Erg venant mourir sur les bords de l'oued qu'elles encombrent, et sur la droite, cette bordure se termine par les collines du *djebel* avoisinant la plate-forme de la hammada, à l'est du Guir, montagne aux flancs abrupts, aux cailloux noirs, entrecoupée de ravins profonds et tourmentés, véritables coupe-gorge placés en détour de la piste suivie par les caravanes et convois périodiques de l'année.

Les chaudes effluves du sirocco annoncent-elles, dès le matin, une lourde et fatigante journée, des bruits de djich ou de rezzou de Berabers ou d'Oulad Djerrir dissidents circulent-ils avec persistance depuis le départ du dernier poste, la vallée resserrée de la *Zousfana* prendra bientôt dans l'imagination impressionnable et soucieuse des inexpérimentés l'aspect d'un *Val d'Enfer* d'où l'on a hâte de sortir. Ce ne sera plus l'habituelle étape durant laquelle on usera les godillots de ses hommes, les ferrures de son cheval ou les pieds de ses chameaux de bât sur les cailloux de l'oued, mais bien plutôt le pays redouté où l'on se sentira étouffé et hanté par l'idée de voir, à chaque pas, déboucher subitement à la tête des ravins une horde de Berabers sur les cavaliers ou fantassins de pointe ou de flanc-garde. El-Aouedj ! [1] — Châabet — Kerkour ! Deux

(1) El-Aouedj donne bien, dans sa signification arabe, l'aspect de la région : tortueux, tourmenté dans ses lignes, sinueux.

points de passage dont les noms résonnent comme une sonnerie d'alarme à l'oreille des chefs de convois militaires, patrouilles et conducteurs de caravanes, région où il faut redoubler de vigilance et de précaution si l'on veut éviter les surprises [1]. On pique sa monture, on accélère l'allure et on aspire après la fin de l'étape qui permettra d'abandonner ces parages peu sûrs.

Mais bientôt le soleil descend derrière les falaises du djebel, la température accablante s'adoucit sensiblement, le couloir tend à s'élargir, la dune qui nous aveuglait de son scintillement rougeoyant sous les feux du couchant s'éloigne et les berges de la hammada s'estompent dans le lointain vers l'ouest en teintes bleuissantes. A hauteur de l'horizon surgissent, çà et là, des *talha* (gommiers épineux) et des tamarins aux vertes frondaisons viennent encombrer le lit de l'oued.

On abandonne un instant le cours de la Zousfana pour monter sur le plateau d'où l'on découvre, vers le sud, la plaine d'Igli avec sa ceinture de collines et de *garas* [2], et la touffe de ses palmeraies émergeant au-delà des petites dunes bordant l'oued Saoura. C'est *Taourta* [3], la porte du sud par laquelle on entre directement dans le pays des R'enanema et de la Saoura. Avant d'arriver au coude formé par la Zousfana qui va se joindre au Guir, on passe près de la colline isolée de Taourta, au sommet de laquelle a été construite, au début de la dernière conquête sud oranaise, la première redoute dont les vestiges subsistent encore aujourd'hui, malgré les intempéries : en vedette, au milieu du vaste plateau qu'il domine de ses constructions délabrées, ce bordj fortifié fut considéré tout d'abord comme un point stratégique admirable, commandant d'une part, au nord-ouest, les défilés vers le Guir et les pistes du Tafilala, et de l'autre, vers le sud, la route de Beni-Abbès, les oasis de la Saoura et du Touat, prolongeant celle de Figuig et de la Zousfana ; mais pour des raisons d'ordre politique, on dut bientôt abandonner la redoute au bout de quelques mois et on fit construire par la main-d'œuvre militaire un nouveau

(1) C'est en ces deux points qu'ont été attaqués à maintes reprises depuis l'occupation, toutes les patrouilles, caravanes et cavaliers, courriers entre les deux postes de Taghit et Beni-Abbès et il n'est pas de nouvelles attaques semblables que nous ne lisions fréquemment dans les journaux. Les djiouch et rezzou passent habilement entre les mailles du filet dans lequel on cherche à les enserrer progressivement.

(2) *Gara*, mamelon isolé en forme de cône tronqué.

(3) *Taourt* signifie en *chelha*, porte.

poste et des casernements, à proximité du ksar d'Igli, sur une position tout aussi favorable et dominant immédiatement cette localité.

A partir de Taourta, la Zousfana a entièrement modifié son cours ; elle s'est éloignée, sur un parcours de deux kilomètres environ, de la lisière de l'Erg, et par une succession de petits ravins qui en ont fait autant de bras d'oued, elle est venue se rejeter dans la direction du massif montagneux, à l'ouest ; là, elle s'est jointe au Guir descendu des berges de la hammada voisine et elle a ainsi contribué à former, après son confluent, un nouveau bras d'oued : désormais ce sera la Saoura qui étendra son lit sinueux à un kilomètre au nord d'Igli et déroulera son long ruban argenté, au milieu d'un chapelet presque ininterrompu d'oasis jusqu'aux portes du Touat, Ksabi et au Foum-el-Kheneg.

Quelques instants encore, qui vont permettre de franchir les ravins, au confluent du Guir et de la Zousfana, et de traverser la palmeraie ensablée, et l'on aperçoit devant soi la masse confuse du ksar fortifié d'Igli dont les murs gris, bâtis en *toub* (1), sont éclairés par les dernières lueurs du jour.

II

Le ksar d'Igli (2) est construit sur une plaine relativement étendue que dominent, à faible distance, en partant de l'ouest, trois collines : le djebel Ben Othmane, le djebel Kebir et le djebel Youhdi

Le djebel Ben Othmane, au pied duquel se trouve la koubba du pieux personnage, le saint fondateur de l'Igli actuel, Ben Othmane, n'est pas très élevé ; c'est, comme le plateau environnant, une colline à plate-forme couronnée par des amas de sable. Le djebel Kebir, plus élevé, atteint une hauteur de 35 mètres ; en forme de tronc de cône, ses flancs sont encombrés de masses rocheuses qui le rendent difficilement accessible sur toutes ses faces ; c'est sur sa plate-forme supérieure que se trouvait édifié jadis l'ancien ksar des habitants d'Igli, les Glaoua, dont il sera fait mention dans la partie historique. C'est également sur les ruines de ce ksar

(1) *Toub*, brique de terre séchée au soleil, très résistante.

(2) Igli est ortographiée dans les lettres et rares manuscrits du pays avec la notation berbère أجلي *Igueli*.

que furent élevées, en 1901, après l'évacuation de la redoute de Taourta, les constructions de la nouvelle redoute d'Igli ; aujourd'hui complètement abandonnés, à la suite du transfert du commandement local à Beni-Abbès, ces bâtiments, blanchis à la chaux, désagrégés peu à peu par le temps, nous rappellent vaguement, par leur style de construction en colonnades, l'aspect d'un acropole en réduction [1].

Le djebel Youhdi est rattaché à l'Erg et avance son éperon rocheux en face du cimetière indigène, au-dessus de la piste, au sud d'Igli ; comme son nom l'indique, il sert de lieu de sépulture aux nombreux juifs habitant le ksar.

Contrairement à une grande partie des autres ksour de la Saoura, le ksar d'Igli présente des dimensions à peu près régulières ; bâties dans la plaine, ses constructions n'ont pas l'apparence désolée des masures inégales que l'on rencontre partout ailleurs ; quelques-unes sont crépies et blanchies à la chaux très abondante dans la région — et en particulier la demeure du caïd surplombant le groupe des autres habitations d'une terrasse spacieuse. Flanqué de bastions sur ses quatre faces, dont l'un est occupé par un détachement permanent de la compagnie saharienne de Beni-Abbès, le ksar n'offre cependant pas toutes les garanties de défense désirables ; sa face ouest principalement a le grand inconvénient d'être envahie par les sables de la palmeraie, qui, sous la poussée des vents balayant la plaine, viennent s'amonceler contre les murs extérieurs ; il serait en effet très facile de sauter, par ce tremplin sablonneux, dans l'intérieur du ksar, sans que l'éveil fût donné ; on a essayé de parer à cette situation défectueuse, en creusant *intra muros* un fossé sous le point le plus menacé qui met ainsi un intervalle entre le mur extérieur et la zone des habitations ; mais ce serait notoirement insuffisant, au jour d'une attaque : d'ailleurs les gens d'Igli eux-mêmes ont prévu le cas, et bien qu'envisageant de moins en moins l'éventualité d'un siège comme peu probable, ils déclarent que leur première précaution, dans le cas d'une attaque sérieuse, serait d'évacuer au plus tôt leur ksar, avec vivres, armes et bagages et d'aller prendre position sur la gara de l'ancienne redoute ; mais les menaces des Cheurfa du Tafilala n'ont

(1) La soumission entière des habitants d'Igli, comme aussi des raisons d'ordre sanitaire, ont motivé cette décision de transfert.

jamais ému la placidité des Glaoua et même si elles étaient mises à exécution, ces derniers n'auront jamais à soutenir un siège aussi mémorable que le fut jadis celui de Troie.

Lorsqu'on pénètre à l'intérieur, le ksar d'Igli ne diminue point, par son aspect, l'impression favorable qu'on aura eue dès l'arrivée : très peu d'espace inoccupé, et au contraire de nombreux ksour du Sud Oranais et de la Saoura, on ne s'y heurte point, au carrefour de ses ruelles, à des amas d'immondices que l'ignorance de la plus élémentaire hygiène a laissé accumuler là depuis des années.

La majeure partie des différents quartiers est entièrement occupée par des constructions, et les terrains vagues ou de démolitions n'empruntent qu'une surface très restreinte. La grande place, au centre du ksar, est le seul espace libre ; c'est en cet endroit, sur un sol battu et bordé de banquettes en terre, que se tiennent les assises de la djemâa, où les notables viennent discuter librement des affaires du pays et régler les intérêts de chacun. C'est également le centre où viennent aboutir les rues adjacentes et l'artère principale du ksar ; celle-ci partage le ksar en deux zones de superficie à peu près égales ; elle a son issue, au nord, par une porte (Bab Dahraouia) vers la palmeraie, Taourta, les pistes du Guir et du Tafilala ; l'autre porte de sortie, au sud (Bab Gueblia) donne accès sur l'emplacement des caravanes, vers les gués d'El Aleuf, qui conduisent aux points de campement des Douï-Meniâ, vers les pistes de Mazzer et de Beni Abbès. Dans cette même partie centrale du ksar sont situés la mosquée et, à proximité de ce sanctuaire, le puits creusé dans la pierre où la population vient s'alimenter en eau potable ; ce puits, dont la profondeur ne dépasse pas 7 mètres, donne une eau très douce, sans mélange, et il offre l'avantage d'éviter une sortie hors du ksar pour aller en corvée d'eau à la séguia de la palmeraie distante de 2 kilomètres environ. Il y a lieu de remarquer, à ce propos, qu'on retrouve partout ailleurs, dans la Saoura, cette situation de puits à l'intérieur des ksour fortifiés : El Ouata des Ghenanema[1], Agdal, Guerzim, les villages habités par les Oulad Raffâa, les Oulad Khodeïr, présentent tous la même particularité ; ce fait s'explique par l'insécurité qui ne cessait de régner dans ces régions et

(1) Lire R'enanema.

mettait les habitants dans la nécessité de s'abriter derrière leurs murs pour résister pendant plusieurs jours aux attaques de leurs voisins de l'Ouest marocain.

Les constructions d'Igli sont du style ordinaire des bâtisses ksouriennes, construites en *toub*, simples briques de terre glaise séchées au soleil, et surélevées de terrasses où des *zeribas*, sortes de huttes en branchages, permettent aux habitants de passer les nuits chaudes de l'été. Un fossé, formant chemin de ronde, court, à l'intérieur, tout autour de la masse des habitations ; on s'y tient, en cas d'attaque inopinée et on bat les faces menacées par de larges meurtrières pratiquées dans le mur d'enceinte extérieur.

Le ksar est divisé en quartiers nettement délimités où chaque fraction et les familles s'y rattachant par l'origine ont leurs demeures ; une fraction de la partie occidentale du ksar est réservée aux juifs qui ont acquis droit de cité à Igli à la suite d'évènements dont il sera parlé plus loin. Les *harratin*, ou demi-sang, khammès des propriétaires de palmeraies ou de vergers, voisinent avec le *mellah* des juifs. Ce sont ces harratin qui sont chargés de l'entretien des palmeraies, du travail de l'irrigation et des cultures de l'oasis.

La palmeraie d'Igli est formée de deux groupes bien distincts et parfaitement délimités : la partie, au nord, comprise entre le plateau de Taourta, l'Erg et la tête de la Saoura, pour venir aboutir sous les murs même du ksar, est de jour en jour menacée par les dunes de sable qui l'envahissent progressivement : les Glaoua ont vainement essayé de lutter contre cette marche enveloppante et ils protègent leurs jardins par des haies de *djerids* (branches de palmiers), mais on peut prévoir que l'époque n'est pas très éloignée où la palmeraie disparaîtra en partie, sinon complètement, sous l'amoncellement des dunes, si le problème de leur fixation ne vient pas, par un résultat heureux et efficace, les mettre à l'abri de ce linceul. La Zousfana s'était heurtée, à hauteur de Taourta, aux dunes de l'Erg voisin ; elle a dû rétrograder vers l'ouest et se rejeter vers les berges de la hammada pour ne pas être engloutie dans les sables de l'Erg. A partir du confluent du Guir et de la Zousfana, la palmeraie s'éparpille sur la rive droite, et, un moment interrompue par les collines du massif rocheux, elle se reconstitue plus loin, au coude formé par la Saoura, à proximité du djebel Ben Othmane. C'est la tête de

cette longue succession de palmeraies qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres, vers les localités d'Akkacha et de Mazzer, au sud. La zone d'interruption de la palmeraie est assez dangereuse sur les bords de l'oued ; lorsque la crue des eaux s'est retirée, les sables mouvants de ses bords vous entraînent et les enlisements y sont à craindre ; il n'est pas prudent de s'y aventurer, au milieu des tamarins, pour chasser la sarcelle ou la poule d'eau. Plus loin et à hauteur du djebel Youhdi, se trouvent les gués d'El Aleuf où la Saoura forme successivement deux coudes brusques et coule au pied de la dune qui s'est de nouveau rapprochée de ses bords ; aux époques de grandes crues, ces gués sont impraticables et l'on est obligé d'arrêter sa monture et d'aller se rejeter à gauche dans l'Erg ; la solution la plus prudente commande d'aller contourner la palmeraie et de venir reprendre la piste, près du djebel Youhdi, plus au sud.

Les crues fréquentes du Guir et celles moins régulières de la Zousfana ont une répercussion heureuse sur le régime des eaux de la Saoura. Cette rivière mérite bien ce qualificatif qu'on refuse, en bien des régions, aux cours d'eau de l'Algérie du Nord et du Sud. La Saoura ne *coule pas à sec*, suivant le terme de dérision employé, mais bien à pleins bords, sur tout son parcours et dans toute sa largeur. Lorsque la crue arrive suffisamment forte à Igli, il est facile de prévoir à un jour près la date à laquelle elle atteindra les défilés du Touat, au Foum-El-Kheneg (7 kilomètres au sud du poste de Ksabi) ; la crue met généralement six jours pour arriver jusqu'à Beni-Abbès (45 kilomètres d'Igli) et vingt jours pour atteindre le Foum-El-Kheneg (180 kilomètres d'Igli). On peut en suivre la marche progressive et lente. Nous avons pu constater personnellement quatre crues consécutives : deux se sont produites dans le courant des mois d'octobre et décembre 1906 et deux en mars et avril 1907 ; la Saoura a coulé sans interruption et est parvenue, à l'allure d'une rivière des pays tempérés, au Foum-el-Kheneg ; c'est en ce point qu'a été établi en 1907, par les soins de l'autorité du Touat, un barrage pour tenter de ramener la Saoura dans son ancien lit.

Les palmeraies d'El-Aleuf, de Kherraz, de Touzdouiat bordent la Saoura au sud de l'ancienne redoute ; elles sont resserrées, sur une certaine partie, entre l'Erg et l'oued. Au

centre de la seconde se trouvent les ruines d'un ksar habité anciennement par les harratin, gardiens de la palmeraie, et que ces derniers ont dû évacuer en raison de l'insécurité de sa position et de son éloignement d'Igli.

Les palmeraies d'Igli constituent un ensemble de 25.000 palmiers, dont 17.000 en plein rapport. Le chiffre de 300.000 donné par certaines statistiques nous paraît peu admissible, même si l'on y comprend la palmeraie d'Akkacha, à la limite du territoire de Mazzer et d'Igli, dont les gens de ces ksour et les Douï-Meniâa du Guir se partagent la possession depuis des années.

Le palmier est la principale ressource du pays ; en dehors des quelques arbres fruitiers : vignes, grenadiers, figuiers, etc., que l'on peut entretenir à l'abri de son ombre, les Glaoua ne font pas de cultures bien étendues. Ils ensemencent régulièrement, chaque année, quelques carrés d'orge ; ils possèdent également des terrains de culture de céréales dans la région du Bas-Guir, à Oglet-Berda et aux Bahariat ; ils y bénéficient, avec les Douï-Meniâa, d'anciens droits d'usance ; c'est là le grenier où la majeure partie des gens d'Igli va se ravitailler en période de bonne récolte. Igli devient alors le centre des transactions : les gens de la Saoura, R'enanema et autres populations, y accourent et viennent échanger leurs dattes contre le blé et l'orge. Le ksar présente à cette époque, principalement au début de l'automne, une animation inaccoutumée. C'est le point de concentration des Douï-Meniâa soumis et ralliés, Idersa, Messaâda, etc., qui viennent installer leurs campements dans la région pour quelques semaines et surveiller leurs récoltes engloblées dans celle des Glaoua. C'est l'époque des larcins, où le nomade maraudeur entre en lutte avec le ksourien plus prévoyant ; c'est la période féconde en réclamations, où les revendications territoriales entre clans s'accumulent sur le registre de *hakouma* (plaintes), et où l'autorité locale doit intervenir pour mettre les associés et les propriétaires d'accord. Mieux vaut tout de même quelques horions échangés que le fléau dévastateur des sauterelles ; c'est la plus cruelle épreuve que Dieu Très-Haut puisse envoyer aux populations sahariennes qui attendent tout de l'arbre béni, le palmier.

Les Glaoua élèvent quelques troupeaux de moutons, des chèvres et des bœufs du Tafilala qu'ils revendent à bon compte à

l'administration militaire ; ils possèdent aussi quelques chameaux en association avec les nomades du Guir.

La population d'Igli comptait, au recensement de 1907, un maximum de deux cents familles, soit un total de huit cents individus, hommes, femmes et enfants, tant de la classe maraboutique que des autres fractions, harratin et juifs. Sur ce chiffre une centaine environ sont en état de porter les armes.

III

L'histoire, toujours insuffisamment précise lorsqu'il s'agit d'éclaircir, à part, l'origine de tel ou tel groupement ethnique, n'a pas daigné jeter un rayon de clarté sur l'origine obscure des gens d'Igli. Si l'on veut s'en rapporter à la tradition, les Glaoua seraient d'origine essentiellement berbère[1].

Autochtones arabisés, ils ont subi plus tard et à un degré variable, l'influence de l'islamisme qu'ont éprouvée leurs coreligionnaires de l'Afrique du Nord ; mais ils ont conservé, malgré cette empreinte durable, un type physique particulier et le langage qui décèlent leur origine berbère. De toutes les populations de la Saoura, les gens d'Igli seuls, avec ceux de Mazzer, ksar voisin à 18 kilomètres au sud, parlent tous le *chelha*, dialecte du Soûs et de Taroudant. Il n'est pas extrêmement rare de trouver aujourd'hui encore des femmes qui, n'ayant eu aucune relation avec l'extérieur, comprennent et parlent moins couramment l'arabe que le *chelha ;* d'une façon générale, la classe masculine use indifféremment de la langue arabe et du dialecte *chelha* dans les relations journalières.

La chronique nous donne sur les antécédents des Glaoua un tableau que l'on imaginerait difficilement, à voir de nos jours cette paisible population se livrer en paix au travaux du sol. On a peine à penser que les ancêtres des Glaoua actuels aient pu être jadis écumeurs de routes et détrousseurs de caravanes. Pendant très longtemps, ils furent craints des populations riveraines de la Zousfana et de la Saoura. Cette réputation

---

(1) C'est aussi l'avis du voyageur G. Rohlfs qui assure que les Glaoua ont une origine purement berbère dont ils se réclament pour se défendre de tout rattachement à la grande famille arabe ; mais l'explorateur allemand généralise beaucoup trop en donnant à tous les habitants de la Saoura une origine berbère, aux R'enanema en particulier.

leur était acquise grâce à leur situation privilégiée dans une région favorable aux guets-apens et aux coups de mains hardis. Perchés autrefois sur le djebel Kebir, l'une des collines qui dominent la plaine autour d'Igli, ils surveillaient du haut de leur belvédère toute la région avoisinante où le Guir et la Zousfana, se réunissant, venaient former le bras d'oued appelé anciennement *Oued Mellah*. Des hauteurs de leur ksar-vigie, leurs regards s'étendaient au-delà des pistes conduisant vers les oasis du Touat, par la Saoura, et fouillaient celles qui, au nord et à l'ouest, conduisaient vers les Beni-Goumi, le Guir, le Tafilala et Figuig. Ils surent tirer parti de cette situation unique qui les rendaient maîtres absolus du carrefour où venaient aboutir les principales routes des caravanes [1] ; c'était le point de passage obligé par lequel on évitait l'Erg trop difficile et la hammada aride, sans eau. Ils percevaient un droit de péage sur ces caravanes quand il ne leur plaisait point de les dépouiller entièrement. Enfermés dans leur petite citadelle, ils n'enviaient rien à leurs voisins, ksouriens ou nomades, se contentant de prélever un tribut ou de s'approprier le bien d'autrui, quand leur protection était refusée. Si la nature ingrate ne leur permettait pas de pourvoir à une existence précaire malgré tout, la Providence, plus clémente, leur envoyait caravanes et troupeaux ; ils se résignaient peu volontiers à cultiver le palmier. Mais comme chacun ici-bas est en proie à de nombreuses vicissitudes, le sort changea la face des choses et les conditions de leur existence en furent bouleversées. Cette suprématie leur fut bientôt ravie par un des apôtres que les sultans de la toute puissante dynastie fatémide envoyèrent jusqu'aux confins du Soudan pour islamiser les populations non encore soumises à la loi du Prophète.

Sous le règne du khalife El-Mansour, le victorieux, prince très influent dont le royaume s'agrandit, au IXe siècle de l'hégire, des districts extrême-sahariens, un chérif originaire du Gharb, le saint vertueux M'hammed ben Othmane, fut envoyé à la conquête spirituelle et temporelle des royaumes

(1) Le commandement sut s'inspirer de cet exemple de bonne sratégie et utiliser avantageusement une situation naturelle, en installant la base des opérations au même point, dès le début de l'occupation de l'Extrême-Sud Oranais en 1901. Il est regrettable qu'on n'ait pas jugé nécessaire de la maintenir telle et que l'on n'ait pas choisi un point d'établissement plus central, au milieu des ksour de la Saoura, pour siège du commandement local.

indépendants du Touat et du Tigourârin (Gourara)[1]. Ces oasis une fois soumises, il regagna le Maroc par la route ordinaire de l'Oued Saoura. Son voyage ne fut marqué par aucun incident sur tout le parcours ; mais arrivé à hauteur d'Igli, avec quelques compagnons composant sa suite, il reçut un accueil hostile des berbères de cette localité. Malgré les preuves évidentes que Ben Othmane voulut leur donner de ses bonnes intentions et de sa mission pacifique, les Glaoua se défièrent de sa venue et lui refusèrent l'hospitalité, l'invitant à déguerpir s'il ne voulait s'exposer à quelque fâcheuse situation. Fatigué et malade, Ben Othmane dut interrompre son voyage et s'arrêter non loin d'Igli. L'incrédulité et la méfiance des Glaoua persistant à son égard, le saint personnage lança l'anathème contre eux en prédisant leur dispersion prochaine et la ruine de leur ksar. La prédiction de Ben Othmane ne tarda pas à se réaliser, *et l'on vit alors*, dit la chronique, *les farouches pillards, décimés par la faim et la maladie, se disperser aux quatre coins de la plaine, tel un vol de sauterelles*. Les uns, en maudissant et en blasphémant, s'enfuirent vers les plateaux de l'ouest et ne s'arrêtèrent qu'après plusieurs jours de marche, près de la mer, vers le Soûs, berceau de leurs ancêtres ; d'autres vers l'Atlas neigeux et le royaume de Sidjelmassa (Tafilala)[2].

Ben Othmane vit de ce jour son influence grandir et gagner à sa doctrine les derniers Glaoua moins rebelles et fidèles au lieu de leurs exploits passés. Tandis qu'il se livrait au prosélytisme, il jetait à proximité du ksar de la gara abandonné les fondations du ksar actuel d'Igli où il sut attirer à lui les Glaoua devenus fidèles à sa cause. Il vécut ainsi quelque temps, entouré et honoré, multipliant autour de lui les œuvres pieuses, intéressant ses nouveaux disciples à sa

(1) El-Oufrâni, dans son ouvrage intitulé *Nozabat-El-Hâdi*, donne comme date l'année 989 de l'hégire. Cette date nous reporterait à l'année 1580. D'autre part, dans l'ouvrage *Documents sur le N.-O. africain*, de Lamartinière et Lacroix, nous trouvons celle de 1730 (soit l'année 1142 de l'hégire). Aucun document écrit ne permettant la discussion sur ces dates, nous nous en tiendrons à celle indiquée par l'historien El-Oufrâni.

Calderaro donne, dans son étude, le milieu du XVII[e] siècle.

(2) Les premiers fondateurs du ksar berbère de la gara seraient originaires du Glaoui, région s'étendant au S.-E. de Merrâkech sur les pentes méridionales du Grand Atlas marocain.

Quand à la légende de la dispersion des Glaoua, nous n'avons voulu y voir qu'une explication dans laquelle le don surnaturel reconnu au marabout Ben Othmane est substitué à la cause d'un fléau endémique, peste, fièvres, palustres, etc.. dont eurent à souffrir à cette époque les gens d'Igli. La région est en effet rendue de nos jours assez malsaine par le voisinage de l'oued.

nouvelle doctrine. Une culture plus rationnelle des palmeraies et la mise en valeur du sol furent entreprises. Il revivifia plusieurs puits, fit creuser des citernes et désensabler les jardins envahis; il endigua un bras de l'oued Mellah, en amont du ksar, pour faciliter l'irrigation et la régulariser. C'est là l'origine du barrage dont quelques rares vestiges subsistent, dit-on, près de la localité ancienne appelée *Essed* (1). On lui attribue, parmi tant de bienfaits, l'importation du système de puisage de l'eau à l'aide de la *khottara* (2) sorte de puits à poulie que l'on retrouve partout ailleurs dans l'Extrême-Sud Oranais. Les cultures s'étendirent et le ksar s'agrandit. Ce fut une ère de prospérité qui commença et que n'avaient jamais connue les Glaoua, même aux plus beaux jours de leur piraterie. Ben Othmane, peu à peu vaincu par la maladie qui l'avait terrassé à son arrivée à Igli, succomba, son œuvre une fois accomplie, heureux d'avoir conquis un nouveau royaume à ses maîtres, les sultans de Fâs. Sa descendance continua sa tradition et fit souche dans le pays. C'est de cette époque que date la formation des différentes fractions maraboutiques qui prirent tour à tour les noms de ses descendants de la lignée mâle : Oulad Ben Othmane, Oulad El Ayachi, Oulad Lahssen, Oulad Brahim, Oulad Bouziane. Ses disciples et sa famille lui élevèrent un mausolée non loin du ksar, dans la plaine. Il y fut enseveli et son tombeau que l'on voit aujourd'hui, au milieu des tombes à droite de la piste, entre les garas, est l'objet d'une grande vénération de la part des habitants d'Igli et de ceux du ksar voisin de Mazzer y viennent en visites fréquentes y apporter leurs offrandes.

L'élément arabe était ainsi arrivé à supplanter l'élément berbère autochtone, à le dominer et à l'absorber complètement. La question si complexe des races qui ont exercé successivement leur domination et étendu leurs ramifications sur le vaste échiquier de l'Afrique septentrionale ne nous est pas suffisamment familière pour noter dans quelle proportion cette fusion s'est opérée ; le champ des investigations est trop vaste et d'autres, plus experts dans la partie, le feront mieux que

(1) *Essed* signifie en arabe *barrage*. Cette localité dont parle le voyageur musulman El-Ayâchi, serait le point où, jadis, la palmeraie avait toute son étendue et son développement avant l'ensablement. On n'y relève aujourd'hui aucune trace d'habitation quelconque. Là les jardins s'y multipliaient sur une grande superficie, nous ont dit quelques tolbas.

(2) *Khottara* : خطارة en arabe ; *aghrour* : أغرور en berbère.

nous. Un fait reste cependant acquis : c'est que malgré cette fusion, on reconnaît aujourd'hui encore la prépondérance du sang berbère qui s'est perpétué autant dans quelques détails du type physique, chez les femmes surtout, que dans le langage des Glaoua. La plupart des noms de personnes ont une consonnance nettement *chelha*. (*Mohh* pour Mohammed. *Haddou*, Bakka ou Kassou etc...) C'est une indication de plus à l'appui de l'hypothèse que nous émettons ici.

IV

Si le Glaoui fut dans les temps anciens un pillard endurci, il ne paraît pas avoir conservé de ses mœurs d'antan un souvenir bien durable. Rusé, quoiqu'hospitalier et très accueillant, il ne cèdera rien de ses droits et prérogatives, et défendra plutôt âprement son bien ; il ne tolèrera pas, par exemple, que les turbulents et encombrants Douï-Meniâa s'arrogent le droit de mettre ses harratin ou khammès à la raison, au cas de contestation au moment de la récolte des dattes ; il affecte même un mépris quelque peu hautain à l'égard de ces nomades dont il est cependant l'associé, assez souvent même le tributaire dans ses déplacements au Guir pour obéir à la loi générale mettant le nomade sous la coupe du sédentaire et réciproquement ; mais à aucun moment il ne cèdera ses droits à autrui et il s'en montrera au contraire très jaloux. A ces qualités morales s'ajoute la vigueur physique et maint chasseur glaouiha sut faire preuve de l'endurance voulue pour aller traquer la gazelle dans l'Erg ou le mouflon dans les ravins de Taourta, par les plus grosses chaleurs de l'été. Si son attitude ou son tempérament n'excluent pas une certaine fermeté et résistance corporelle, le Glaoui sait mériter le renom d'être très discipliné et très dévoué dans les relations qu'il entretient avec le commandement local ; il a d'ailleurs éprouvé directement, dans son voisinage immédiat avec l'autorité française, les bienfaits et les avantages que lui procure notre installation, il en garde une impression tout à la fois de force et de bonté. Les Glaoua, dont on a eu à se louer dès le début de la conquête sud oranaise de 1901, furent de précieux agents de renseignements et ils n'ont cessé jusqu'à ce jour de servir d'émissaires ou d'intermédiaires entre le Tafilala, où ils ont des intelligences, et nos postes-frontière, Beni-Abbès plus

spécialement. Le caïd actuel, Brahim ou Kassar, est un des chefs indigènes qui, doublé d'un fin diplomate, a le plus contribué à obtenir en 1906 tous les renseignements relatifs au mouvement préparé par les Cheurfa du Tafilala contre nos confins sud oranais ; il a su habilement s'assurer le concours de quelques juifs du Tafilala habitant Igli qu'il utilisait pour recueillir des nouvelles.

La petite colonie des juifs d'Igli mérite ici une mention spéciale. S'ils ont acquis droit de cité dans ce ksar, la cause en réside dans les événements suivants :

Un ancêtre des Oulad Brahim, famille principale autour de laquelle s'est groupée la majeure partie des autres représentants de la race juive, habitait à une époque assez lointaine le Tafilala où il exerçait la profession de bijoutier et de commerçant. Au cours d'une querelle motivée par des discussions d'ordre privé, il assassina un de ses coreligionnaires et chercha, avec toute sa famille, son salut dans la fuite. Pour échapper au châtiment, il vint se mettre sous la protection des Glaoua, résidant à cette époque au Tafilala, et contre versement d'une forte redevance et l'abandon d'une partie de ses biens, il obtint d'être emmené sain et sauf, lui et les siens, jusqu'à Igli. Désormais tributaire des Glaoua de la Saoura, il préféra faire souche nouvelle hors du pays de son forfait ; il gagna la confiance de ses protecteurs et au bout de quelque temps, ceux-ci l'autorisèrent à habiter dans leur ksar, et comme il avait fait serment de ne plus rentrer au Tafilala, il attira auprès de lui quelques parents et proches ; avec eux vinrent bientôt quelques coreligionnaires séduits par la tranquillité assurée et heureux d'échapper aux tracasseries incessantes des agents du Sultan, cheurfa ou autres. Ce premier noyau constitué, il se forma bientôt au centre d'Igli une corporation suffisamment forte dont les éléments, rattachés par la communauté d'origine, y acquirent droit de cité, simples « gentes » ou clients exerçant une profession spéciale.

Nous devons reconnaître, à ce propos, que cette catégorie d'individus, tracassée et mise à contribution partout ailleurs dans les états du Maroc, a toujours bénéficié, depuis son installation à Igli, d'une tranquillité et d'une sécurité parfaites ; bien peu ont eu à se plaindre des exactions des habitants de ce ksar avec lesquels ils ne cessent de vivre en bonne intelligence ; les médisants disent avec une certaine pointe d'ironie, que les

Glaoua ont gagné au contact des juifs, qu'ils ont accueillis chez eux, un esprit mercantile et qu'ils affichent sans pudeur, — quelques-uns, plus méchants dans leur médisance, se sont hasardés à dire que les Glaoua n'ont pas craint d'unir leurs intérêts et leurs familles à cette race réprouvée. Nous n'y voulons pas croire ; ce qui est plus évident, c'est que les avis des juifs, en matière commerciale, et bien plus leur concours pécuniaire, ne sont pas dédaignés et les Glaoua se solidarisent avec eux pour organiser l'accaparement des grains aux époques de bonne récolte du Guir. Le juif restera, ici comme ailleurs au Maroc, un intermédiaire indispensable, encore que peu scrupuleux.

Leur *mellah* (quartier) est contigu à la zone d'habitation des harratin, et ils y ont édifié leur synagogue qui se distingue des autres constructions par sa forme en pylône dominant les terrasses environnantes. Les juives portent toutes, comme les femmes d'Igli, des vêtements amples de Guinée, bleu foncé *(khount)* ; les ornements et les parures, les bijoux, sont les mêmes et la seule différence qui les distingue réside dans certains détails de l'accoutrement. Dans ces deux catégories, disons-le, la beauté féminine n'est pas un critérium bien séduisant de la race.

V

Le Glaoui du Sud Oranais, quoique attaché au sol de sa petite patrie, ne craint pas d'émigrer ; quelques indigènes d'Igli se sont expatriés et sont allés fixer leur résidence dans les grands centres du Maroc septentrional, à Fâs principalement ; là ils exercent diverses professions : tenanciers de bains publics, commerçants en denrées, chaouch, etc... Plusieurs d'entre-eux ont même réussi, par une sage économie, à acquérir des immeubles dans le quartier de Fâs-Djedid, aux *Dekakine*.

Tout récemment encore, un certain nombre d'entre eux, revenus dans leur pays d'origine, se sont faits auprès de l'autorité locale à Beni-Abbès, l'écho des désidérata des Glaoua en résidence dans la capitale chérifienne ; dans leur démarche ils ont nettement sollicité la protection française pour s'assurer de sérieuses garanties de sécurité ; cette démarche ne nous a point surpris : les sujets algériens (le fait se vérifie aujourd'hui plus que jamais) sont partout, au Maroc,

considérés en étrangers suspects. En un pays où l'anarchie et la théorie du bon plaisir font loi, leurs biens sont constamment menacés et leurs personnes mises en péril, et c'est là la raison pour laquelle ils s'emploient activement à sauvegarder des droits acquis en se plaçant sous la dépendance nominale d'une nation plus forte et plus juste.

Les considérations qui ont déterminé la requête des Glaoua domiciliés à Fâs-ville, tout en conservant le caractère d'une sollicitation de la protection française, ne nous paraissent pas procéder des mêmes causes que celles auxquelles ont obéi les Rénanema de la Saoura installés dans cette ville.

Ces derniers en effet, R'enanema Oulad Aïssa[1], se réclamaient de droits imprescriptibles que leur conférait un habitat très ancien dans la banlieue de Fâs et ils rappelaient discrètement leur origine algérienne et saharienne à l'attention du Sultan dont ils n'étaient pas seulement les sujets parce qu'en résidence effective dans ses états.

Tel ne serait pas, à notre avis, la situation des Glaoua expatriés à Fâs; il conviendrait plutôt d'y voir un déplacement analogue à celui qui pousse par exemple les Beni M'zab vers les villes plus prospères du Tell algérien ou de la côte; c'est dans le but d'aller réaliser dans le commerce des gains destinés à améliorer leur situation qu'ils quittent momentanément leur pays d'origine ; tôt ou tard ils regagnent les villes du M'zab, fortune faite ; il en est de même des Glaoua.

On a voulu expliquer l'émigration des gens d'Igli par l'appauvrissement de la région qu'ils habitent, dû à l'envahissement des dunes qui étouffent peu à peu la palmeraie ; s'il est vrai que les sables gagnent de jour en jour les jardins et recouvrent l'oasis, il ne faudrait voir en cette absence toute temporaire qu'une expatriation due aux mêmes mobiles de gain et de lucre qui attirent les Beni M'zab hors de leur chebka désolée. Une seule génération se serait écoulée depuis le départ des premiers émigrants à Fâs et Merrâkech ; d'ailleurs, comme nous le disions plus haut, leur pécule amassé, les Glaoua de Fâs, Mogador, Merrakech, reviennent volontiers auprès de leurs coreligionnaires pour *revivifier le sang*, disent-ils, suivant l'expression consacrée ; leurs unions présentent,

(1) C. F. Voir *Une fraction des R'enanema (Oulad Aïssa) dans la banlieue de Fâs* (Bulletin de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran)*, Tome XXVII, Fascicule CVIII, Année 1905.

comme celles des R'enanema auxquels nous avons fait allusion, un certain caractère d'éclectisme, et nombreux sont les Glaoua qui, nés dans les villes du Maroc, n'hésitent pas à venir jusqu'à Igli sceller le pacte du sang et épouser les filles de leurs coreligionnaires. La plupart y ont laissé leurs familles, ascendants ou collatéraux, et ils ont gardé aussi des intérêts ; c'est à leur conservation qu'ils viennent de temps en temps veiller.

Parmi ceux qui sont revenus de Fâs, en 1907, voir leurs familles restées à Igli, il s'en trouvait qui y avaient laissé leurs femmes et leurs enfants, frères et parents, et qu'ils revoyaient après une absence de dix années; d'autres, plus jeunes d'âge, étaient nés à Fâs même ; mais le temps compte si peu dans la vie d'un musulman que des visites à dates rapprochées ne constituent pas un puissant moyen d'attraction vers le retour définitif au pays natal.

Les gens d'Igli, comme ceux de Beni-Abbès, observent pour l'ordre chronologique des dates le calendrier Julien ; le contrôle de son emploi a pu en être fait sur place à l'aide du tableau des concordances et les caïds de Beni-Abbès et d'Igli nous l'ont confirmé à l'aide des calculs et des renseignements dont nous nous sommes entourés et qui ne rentreraient pas dans le cadre de cette monographie; c'est une étude à faire à part.

VI

Nous avons laissé deviner dans une des notes des paragraphes précédents que l'abandon de la redoute d'Igli avait été en partie décidé pour des raisons d'ordre sanitaire ; il convient donc de faire ici une courte mention des conditions climatériques dans lesquelles se trouve Igli.

Igli est situé dans la zone saharienne et subit par conséquent les mêmes variations de température auxquelles sont assujetties les autres régions de cette zone. L'été y est particulièrement chaud ; le voisinage de la dune et la position du ksar dans les bas-fonds de la plaine qui commence à Taourta, tendent à porter le thermomètre à des maxima de 50° pendant la période caniculaire ; mais ce n'est pas là la moyenne de l'été. On a dit Igli fiévreux et très malsain en raison des flaques d'eau et des mares stagnantes que l'oued

laisse après les crues du printemps et de l'hiver. Cette insalubrité n'est pas spéciale à Igli et c'est aussi le cas d'une grande partie des ksour de la Saoura où l'on est, sur tout le parcours de cet oued, incommodé, pendant la période d'avril à octobre, par des nuées de moustiques et de moucherons; on y rencontre également, durant cette même période, une mouche très noire, appelée *debab* (mouche à trypanosômes) qui se localise sur les bords de la Saoura, au début et à la fin de l'été et y détermine par ses piqûres de sérieuses épizooties. Celle qui s'est déclarée au printemps de 1907 a amené la perte de plusieurs chevaux de la Compagnie Saharienne et des particuliers indigènes et décimé une partie du cheptel, ovins principalement, en très peu de temps ; elle a pu être enrayée grâce aux mesures préventives qui ont été appliquées[1] d'une façon rigoureuse.

Si le climat d'Igli est rude et sans doute malsain, il ne justifie pas le dicton qui a cours dans le pays et qui veut qu'Igli soit un four où l'on disparaît sans espoir de retour.

اقلي في موضعها يقلي
من سافر اليها ولا يولي

« Igli, pays où l'on est grillé et d'où ne revient pas le « voyageur qui s'y rend », dit dans un jeu de consonnance des deux vers, le dicton en question ; il peut, en toute justice, aussi bien s'appliquer aux oasis du Sud Oranais, du Touat et du Gourara, et Ouargla où nous avons été éprouvé par un climat terrible le justifierait bien mieux. Des camarades, officiers et soldats, sont tombés dans la plaine de Taourta et sur les hauteurs de la redoute d'Igli, terrassés par la fièvre et les fatigues, aux premiers jours, les plus durs, de l'occupation ; mais le sens de ce dicton ne doit être considéré que comme une allusion à l'époque où le pillage et l'inhospitalité des Glaoua rendaient la région inabordable au voyageur. Ne serait-ce même pas là le premier anathème que lança le saint M'hammed ben Othmane contre les berbères d'Igli et qui amena leur dispersion ?

---

(1) Des officiers de la médecine vétérinaire militaire, MM. Hans et Bardot, sont venus étudier sur place les causes et les effets de la trypanosomiase et déterminer les zones infectées et dangereuses. Leurs études ont fait l'objet de rapports spéciaux, très documentés, qui ont été transmis à l'autorité supérieure compétente.

CONCLUSION

L'œuvre de la pacification du Sud Oranais, menée avec une incomparable habileté par un de nos chefs militaires des plus éminents, est aujourd'hui un fait accompli. A l'époque où les notes réunies dans la présente étude étaient recueillies, la néfaste influence du turbulent Tafilala commençait à s'exercer sur les populations du Haut-Guir ; le châtiment exemplaire qui a été infligé aux harkas issues du Tafilala a réduit à néant les espérances des fauteurs de troubles et a marqué d'une nouvelle page glorieuse l'histoire de cette occupation. La presse algérienne tout entière et les quotidiens de la Métropole en ont relaté dans leurs comptes rendus élogieux les phases intéressantes. La sécurité et la paix sont désormais assurées aux populations des confins oranais soumises à notre autorité et la répercussion heureuse des événements du Maroc occidental, où la France a su prendre une place prépondérante, a assis définitivement notre domination dans l'Extrême-Ouest Marocain.

Si quelques hésitants ne se sont pas encore franchement ralliés à notre cause et doutent encore de notre mission de paix et de civilisation, nous n'en devons pas moins user à leur égard de fermeté, de bonté et de justice et leur dessiller les yeux.

Igli, premier jalon de notre extension vers la Saoura et les oasis de l'Extrême-Sud Oranais, n'eut-il pas à subir les effets de cette loi de transformation lente, suivant laquelle le bien-être et la sécurité amenèrent d'irréductibles pillards à renoncer à leurs instincts de brigandage! Le fondateur d'Igli, Si M'hammed ben Othmane, dont l'histoire nous a attesté l'œuvre pacificatrice, n'est-il pas un exemple de ce que fait du peuple conquis une domination basée sur des principes profondément justes et humainement applicables ! Mais là nous touchons au domaine intangible des conditions ethnologiques et religieuses dans lesquelles se meut un peuple depuis des siècles et la question est toujours trop diversement discutée. Nous nous bornerons donc à de simples constatations, sans controverser.

Quoi qu'il en soit, Igli, considéré comme tête de ligne du futur transsaharien, nous semble une probabilité bien lointaine, mais non irréalisable. Cependant nous pensons que le rail bifurquera plutôt vers l'ouest, le jour où la lenteur d'une diplomatie qui se borne à l'expectative, aura obtenu de laisser s'exercer notre influence sur les populations du Maroc méridional. C'est de Colomb-Béchar à l'Atlantique que se bouclera le réseau de fer dont on doit tout attendre dans l'œuvre de conquête moderne.

Nous n'en persistons pas moins à envisager cette éventualité et les générations à venir auront sans doute l'avantage d'atteindre aux rives du Sénégal, viâ Igli et Mauritanie, confortablement installés en sleeping-car. En nourissant ce rêve et pour répondre au reproche des incrédules criant à l'utopie, nous dirons avec le musulman fataliste qui espère toujours الله أعلم *Dieu seul est le plus savant,* ce que nous traduisons par : *L'homme est capable de si grandes et belles conceptions !*

Alger, 29 octobre 1909.

GOGNALONS,

Officier-Interprète.

LES POINTS D'EAU ET LA RÉGION NORD DE L'ERG DU GOURARA

AVANT-PROPOS

Le « Groupe de Protection des Caravanes » en dehors du Service de protection qui était le but principal de son séjour dans l'Erg Occidental, avait aussi reçu, de M. le Lieutenant commandant la Compagnie et de M. le Chef de Poste du Gourara, la mission de reconnaître les différents points d'eau récemment forés, en cours de revivification, morts ou encore inconnus de cette région, de rendre compte de l'intérêt qu'ils pouvaient présenter et des travaux à entreprendre pour les mettre ou les maintenir en état.

D'autre part, cette région du Grand Erg n'était connue que par quelques itinéraires S.-N. qui, tous, avaient été levés dans un passage rapide, à un moment où les puits, encore morts ou inconnus, ne permettaient ni de stationner ni de se déplacer latéralement par rapport aux routes caravanières.

La revivification récente de deux points d'eau a permis, cette année, un long séjour, le Groupe nomadisant dans la région ; de plus, les itinéraires levés cette fois sont des itinéraires fermés ; les écarts de fermeture donnent environ 1/120e du développement total. Il est donc permis de juger du degré d'acceptabilité de ces opérations topographiques, ce qu'il était impossible de faire avec les levés précédemment établis. Les cheminements, ayant été polygonaux, permettent de fixer aussi, plus largement, la physionomie du pays que les coups de sonde S.-N. antérieurement acquis.

PROCÉDÉ TOPOGRAPHIQUE

Les itinéraires ont été complètement levés à l'aide de la boussole à alidade Peigné, les distances obtenues en tenant compte de la durée et de l'allure de la marche.

La minute a été mise à jour chaque soir, à l'arrivée à l'étape, le plus souvent deux fois par jour.

Les erreurs de fermeture ont été : pour le levé « Mouïna-Guern el Guessa — Mouy Salem — Mouïna » de 1/150 du développement total ; pour le levé « Camp de Mouïna Demkat Terzemlet Mansour — Ba Moussa — Djdid Oustani — Camp de Mouïna » de 1/120, et, pour le levé « Ba Moussa – Hassi-el-Meharza — Mezzou-Ba Moussa » de 1/80e.

Ces erreurs ont été réparties par compensation des polygones considérés.

DIVISION DU RAPPORT

Pour plus de clarté, le rapport a été divisé en quatre parties :

1° Itinéraires, description et renseignements sur les points d'eau ;

2° Observations géographiques ;

3° Valeur économique de la région et possibilité de son augmentation ;

4° Onomastique de la région.

Notre vocabulaire ne traduisant pas et n'évoquant pas surtout les formes et les aspects spéciaux des accidents géographiques du Grand Erg, il a été ajouté, à la fin du travail, un chapitre d'« Onomastique » donnant l'explication de tous les termes géographiques peu connus, particuliers à la région et employés dans le rapport.

PREMIÈRE PARTIE

Itinéraires, description et renseignements sur les points d'eau

a) Mouïna — Demigha — Mouy Salem — Guern el Guessa — Mouïna

Le puits de « Mouïna » qui était mort depuis de très longues années puisque les nomades de la région, même les plus âgés, ne se rappellent pas y avoir vu de l'eau, a été revivifié en 1907 ; le fond de l'ancien puits a été atteint à 46 mètres de profondeur, mais il a fallu creuser encore pendant 9 mètres pour atteindre la nappe aquifère

Le puits, qui a une importance capitale puisqu'il est situé au point où la grande route caravanière des Traffis [1] s'engage dans l'Erg, a donc 55 mètres de profondeur. Entièrement creusé dans le grès, il est très solide. Une grande koubba à l'extérieur de laquelle une auge-abreuvoir en maçonnerie a été construite, le recouvre entièrement. L'eau qu'il débite est très bonne mais peu abondante. Le débit pourrait être bien augmenté, au moins doublé, si on élargissait et creusait tant soit peu la chambre à eau qui est de dimensions trop restreintes, ce qui serait d'une utilité notoire, surtout dans l'avenir.

En effet : jadis les caravanes étaient régulièrement organisées et venaient en masses compactes : les dates de rassemblement étaient données de façon à ce que la traversée de l'Erg se fit au moment des plus grands froids, en décembre et janvier, c'est-à-dire à une époque où les chameaux se passent de boire aisément pendant 8 jours, et où, de même, les gens boivent peu.

Aujourd'hui, les caravaniers ayant la latitude de choisir leur moment, il n'en est plus ainsi. J'en ai actuellement (29 mars) la preuve sous les yeux : le 27 sont arrivés, venant du Gourara, 5 échelons de caravanes Traffis, environ 400 chameaux. Ces gens avaient pris de l'eau à Hassi bel Henniche pour 4 jours et leurs chameaux n'avaient pas bu depuis les oasis ; en arrivant à Mouïna ils n'avaient plus une goutte d'eau et ne pouvaient

(1) *Traffis*, tribu des Hauts-Plateaux.

pas, avec la température actuelle, espérer franchir, sans faire boire leurs chameaux, les six journées de route leur restant à faire pour atteindre un autre point d'eau.

Aussi tous voulaient-ils abreuver à la fois. Le douar des Zoua [1] du Tinerkouk [2], campé à Mouïna, faisait boire ses animaux à ce moment-là ; des discussions s'élevaient qui auraient certainement dégénéré en rixes sérieuses, pour ne pas dire davantage, sans la présence du brigadier Chicoulàa qui fit d'abord donner de l'eau aux assoiffés, puis établit d'après l'ordre d'arrivée des différents échelons un tour d'abreuvoir pour les chameaux. Deux méharistes furent mis de garde au puits pour faire respecter ce tour et couper ainsi court à toute querelle. Aujourd'hui, 29, les caravanes n'ont pas encore fini de faire boire. De ce fait ressort l'intérêt qu'il y aurait à augmenter le plus possible le débit de ce puits.

Mouïna est situé presque à la lisière N. de l'Erg ; tout au moins l'erg y fait place au reg et celui-ci prédomine. Il ne reste que quelques bras tentaculaires de sable se dirigeant vers le N. ; le reg de Mouïna est déjà trop vaste pour ne plus s'appeler qu'un feidj. Le puits est creusé dans un hôborr, point d'aboutissement de nombreux méharregs venant de l'Est et du Nord ; il est encadré, à l'Est et à l'Ouest par le Guern Aïcha et le Guern Zénia ; en allant de l'un à l'autre de ces Guerns on passe au puits.

Lorsqu'il a plu beaucoup, en hiver, les caravaniers peuvent s'approvisionner d'eau à 3 kilomètres Ouest de Mouïna, à la daïa el Ghozelan qui forme ghédir mais ne conserve cependant pas l'eau jusqu'au printemps.

La route empruntée suit les méharregs et passe au pied de Guern Aïcha, tête N. du bras d'Erg E. du puits ; coupe ensuite le bras de Téniet Bou Daoud pour aboutir dans le feidj de Louliat qui est suivi, du N. au S. par le medjbed des Oulad Ziad allant vers Hassi Ouchen. Dans le feidj de Louliat les méharregs disparaissent pour faire place au terrain de hôborr dont les escarpements atteignent 40 à 50 mètres à la daïa Tinjedran. Un puits a été commencé dans cette daïa ; les travaux ont été abandonnés à 58 mètres de profondeur ; espérons qu'ils seront repris pour arriver à un bon résultat car, pour la route des

---

(1) *Zoua* : Nom populaire des Ouled Sidi-Cheikh.
(2) *Tinerkouk* : Groupe d'oasis du Gourara.

Oulad Ziad, Tinjedran a la même importance que Mouïna pour celle des Traffis. Cette route passe en effet à 2 kilomètres Ouest de la daïa, à l'Est du bras d'Erg de Grin Abbou.

Pendant les rares hivers pluvieux, la daïa Tinjedran forme ghédir et conserve l'eau pendant un mois 1/2 à deux mois.

Le terrain de hôborr continue jusqu'à Hassi Demigha, coupé par un bras d'Erg se terminant au N. par Demigha Bou Daoud qui donne ainsi son nom à Hassi Demigha.

Le puits de Demigha était en cours de revivification lorsque j'y suis passé ; le caïd de Tabelkoza, avec un atelier, s'en occupait ; le fond de l'ancien puits a été trouvé à 50 mètres et l'eau qui a été atteinte 5 ou 6 jours après mon passage, est à 66 mètres : on a donc creusé pendant 16 mètres au-dessous du fond de l'ancien niveau aquifère pour en trouver un second. La couche traversée est de grès très dur, aussi les travaux progressent-ils très lentement : depuis un mois qu'on est arrivé à l'eau le débit n'est encore que de 30 à 40 litres par jour. L'eau est très bonne. Comme pour Mouïna, la génération actuelle ne se rappelle pas avoir vu ou avoir entendu dire qu'il y ait eu de l'eau à Demigha, ce qui indique que le puits était mort depuis bien des années.

Ce point d'eau n'est pas situé sur une route caravanière comme Mouïna ; néanmoins il serait peut-être susceptible de détourner à son profit celle des Oulad Ziad passant par Tinjedran dont il est peu distant, dès qu'il aura du débit et sera connu des caravaniers. Il est placé dans un couloir de hôborr à berges très escarpées de 40 à 50 mètres d'élévation.

A l'Ouest et à 300 mètres du puits on trouve quelques tombes musulmanes ; au pied de l'escarpement et à l'Est, dans le fond du couloir, des pétrifications de troncs d'arbres de la force de nos gros chênes de France : quelques-uns de ces troncs sont debout et prennent de loin l'aspect de menhirs.

A l'Est de Demigha, le hôborr change d'aspect : il s'ensable presque complètement. Ce ne sont plus que des petits bras d'Erg se croisant et s'entre-croisant dans tous les sens et qui, même pour les nomades de l'Erg, ont tous un aspect semblable ; la région justifie bien son nom : « El Métilfat », c'est-à-dire « où l'on s'égare ».

El Métilfat finit à quelques kilomètres à l'Ouest du drâ el Ouassat qu'il rejoint par une petite hammada traversée par le

méharreg Si el Hadj Ahmed, lequel est suivi par un des medjbeds allant vers Hassi el Azz. Au delà d'El Ouassat la hammada continue, parsemée d'archan qui prennent au N. le nom de Archan Choueyle.

Cette hammada, qu'on pourrait plutôt appeler gautra, à l'Est d'El Ouassa, se termine à l'Est en formant la berge Ouest de l'oued de Hassi Guern el Guessa.

Cet oued, à lit très bien marqué, bien encaissé par des berges à escarpements à pic de 20 à 30 mètres, est à fond de sebkha; non pas la sebkha compacte et à fondrières, sans végétation, qui conserve encore de l'humidité et reste sensible aux variations hygrométriques ; mais celle qui est recouverte d'une légère couche sablonneuse où les cristaux blancs et salés sont en quantité assez grande pour lui donner de loin l'aspect blanc de la sebkha ordinaire. Le sel ne domine cependant pas assez pour empêcher de croître dans cet oued la végétation qu'on rencontre en lisière des sebkhas ordinaires.

Dans la partie du rapport réservée aux renseignements géographiques il sera reparlé de cet oued.

Le puits est situé au milieu du lit ; il est comme Demigha, en cours de réfection et mort depuis tout aussi longtemps, peut-être davantage.

L'atelier chargé de la revivification qui a trouvé l'ancien fond, mais non l'eau, à 30 mètres de profondeur, continue à creuser dans des bancs superposés de grès tendre et de silex ; au 16 février la profondeur atteinte était de 31 mètres 50.

Hassi Guern el Guessa n'est pas le vrai nom du puits : il aurait été étonnant du reste qu'il en fût ainsi ; le guern se trouve au moins à 12 kilomètres et ne paraît même pas du puits ni des berges de l'oued. Il s'appelait, d'après les traditions transmises aux Zoua Mouaoura par leurs ancêtres, « Hassi Noumer ». Il était très abondant et permettait de faire boire 200 *nagas* (chamelles) sans tarir. Il aurait été creusé en un jour (ceci est de la légende), par la tribu de « Bou Seba Teboul », la tribu des 7 *tebels* (tambours de guerre). Il semblerait que la légende soit d'origine berbère, en effet l'existence de tebels de guerre servant à rassembler la tribu, et auxquels il est fait allusion, n'est connue que chez les berbères nomades, les touaregs. Une tribu de 7 tebels devait être une très grosse tribu.

Ce puits est desservi par un medjbed caravanier se dirigeant sur Hassi el Azz par Mathiez ; ce medjbed semble aujourd'hui

délaissé, tout au moins dans le voisinage du puits. Les caravanes passent au pied du Somota mais utilisent toutefois l'ancien medjbed jusqu'à la gara du Guessa, non sans motifs. En effet, le roc qui forme le sommet de la gara comporte plusieurs cavités qui, lorsqu'il a plu, conservent sans en laisser infiltrer une goutte, toute l'eau de pluie qui est tombée sur la gara : d'où le nom de Guessa. On conçoit ainsi que les caravanes continuent à y passer pour pouvoir profiter, lorsque les circonstances s'y prêtent, de ce point d'eau de fortune.

D'une façon générale, du reste, les caravanes empruntant le « mhâge » d'el Azz, ne suivent pas, pour arriver à ce puits, un medjbed unique comme pour le mhâge des Oulad Ziad, des Traffis, Hamyanes, etc...

Cela tient probablement à ce que cette route, la plus orientale, a toujours offert plus de sécurité que les autres puisqu'elle était déjà couverte par elles à l'Ouest. Les caravaniers qui l'empruntaient pouvaient donc se risquer sans trop de crainte à voyager en plusieurs échelons suivant des pistes différentes, à l'inverse de ceux qui suivaient les routes plus occidentales et qui ne se risquaient qu'en masse à faire la traversée de l'Erg.

Il est cependant certain que, dès que le puits Guern el Guessa sera revivifié, il drainera et amènera à lui toutes les pistes allant vers Hassi el Azz. Alors apparaîtra la nécessité de revivifier également Hassi Mathiez qui couperait très avantageusement en deux l'espace de 100 kilomètres sans eau compris entre Guern el Guessa et El Azz.

En quittant Guern el Guessa, la route suivie traverse les Archan el Choueyle, le drâ d'El Oussat et passe au Sud des drâ de Guern Ben Naourou et Grinat el Hâd qui encadrent, à l'Est et à l'Ouest, le méharreg Si el Hadj Ahmed suivi par un des medjbeds d'El Azz. Le méharreg, à l'endroit où il est coupé par l'itinéraire, est à fond de sebkha comme l'oued de Guern el Guessa. A l'Ouest s'étend la gautra de Garet en Nâam, parsemée d'archan et coupée par quelques grands méharregs dont le principal, Er Raoua, longe, à 2 kilomètres à l'Ouest, les routes réunies depuis Garet en Nâam des Oulad Ziad et des Traffis.

Garet en Naâm est une toute petite gara qui n'attire pas du tout l'attention et qui ne doit sa notoriété qu'à sa situation au point de jonction des deux grands mhâges des Oulad Ziad et des Traffis.

La gautra Garet en Naâm se continue à l'Ouest jusqu'au long tentacule d'Erg de Teniet Bou Daoud déjà cité, lequel est jalonné du Sud au Nord par le Teniet Bou Daoud et les Guerns de Bou-Teboul, Irchou, el Morra et El Melah.

A l'Ouest d'Irchou se trouve la dépression de Mouy Salem occupée, au centre, par la grosse Demka du même nom, au pied Ouest de laquelle se trouvent la daïa et le vieux puits mort de Mouy Salem.

La dépression est bordée à l'Ouest par la chaîne de Guern Sidi Cheikh et Seba Ouled qui se continue vers le Nord par El Habel Ali ben Aïssa.

Comme la gautra de l'Est d'Irchou la cuvette de Mouy Salem se termine au Nord par les berges d'El Méharreg, vaste dépression encadrée par des rives escarpées, atteignant à son extrémité ouest El Adjeraf, 80 mètres d'élévation. Dans El Méharreg, dont le fond est encombré d'archan, on rencontre, disséminées, au pied des berges, quelques petites sebkhas humides et à plaques de sel : sur leurs bords poussent des tamarins et l'eau, une eau salée, amère et imbuvable, s'y trouve à 2 mètres de profondeur. La plus importante de ces sebkhas est celle du djorf de Tassoulit, entre Guern el Morra et Guern el Melah.

Au Sud de Mouy Salem s'étend El Regueihat, région de petits bras d'erg qui s'enchevêtrent, se terminent au Sud sur le Sahan Mouïna et donnent Guern el Aïd au pied Est duquel débouchent, dans le Sahan, les medjbeds des Traffis venant de Teniet Bou Daoud. Ces medjbeds passent ensuite à Mouïna et continuent, en longeant le pied de Guern Zénia et la daïa el Ghozelane, à se diriger sur Bel Henniche et Sidi-Mansour.

b) Mouïna — Ba Moussa — Hassi el Méharza — Mezzou Ba Moussa — Djdid el Oustani

La recrudescence du mouvement caravanier habituel, au début de mars, le départ d'Ounif pour les oasis de quelques grosses caravanes, m'obligeant à me déplacer pour les couvrir de plus près, j'en profitai pour visiter Hassi el Méharza au sujet duquel des renseignements précis m'avaient été demandés par M. le Chef de Poste de Timimoun, ainsi que la région comprise entre l'Oued Namous et l'Erg à l'Ouest qui n'était guère connue.

La route suivie traverse le bras d'erg ouest de Mouïna qui est bordé en lisière par quelques petits feidjs de reg appelés Benat Bou Hérirou. On débouche ensuite sur le grand reg de daïa el Ghozlane qui est suivi, en son milieu et du Sud-Ouest au Nord-Est, par le méharreg à fond de sebkha de Ben Sekhria. Le reg de daïa el Ghozlane se confond ensuite avec le feidj de Timendert dont le bras ouest se termine au Nord par Demkat Ter. De ce point sort de l'Erg un gros méharreg se dirigeant E-N-E : à l'Ouest de Demkhat Ter il se perd dans le hôborr qui se termine au Nord par les feidjs Ouest de cette Demka et forme la lisière de l'Erg que quelques dunes continuent cependant sur la hammada (Demicat el Behd, Demicat el Azel). On sort de l'Erg à partir du Sérouria et, après avoir dépassé, en le laissant au Sud, le Guern de Bou Gueffa, on arrive sur la hammada E. de l'Oued Namous.

A l'Ouest de Bou-Gueffa passe le medjbed de Djdid Oustani (mhâge des Mejebdah[1] et des Oulad el Mejdoub[2]) qui, par Archan bent Amar, rejoint l'Oued Namous à El Ethelaïat, au Nord de Djorf el Atfal. Au point où il a été recoupé, l'Oued Namous comporte un lit majeur de 3 kilomètres de large et un lit mineur de 800 mètres. Dans le lit majeur les berges ne conservent plus les angles saillants, mais elles sont cependant bien nettes : à partir de Zemlet Mansour la berge Est sert d'assise, vers le Nord, à une ligne de dunes qui détachent, sur la hammada Est de l'oued, quelques chaînons sablonneux tels que Grinat el Jerad et Guern Bou Hadoura.

Le lit mineur, lui, est très bien marqué : on voit que, il y bien peu d'années encore, les crues arrivaient là ; des bancs de galets qui n'ont pu être amenés que par les eaux s'étalent dans ce lit à fond argileux qui commence cependant à être envahi par les sables ; un chapelet de petites dunes le jalonne, dunes qui prennent quelques proportions puisqu'elles forment un Guern au Sud de Zemlet Mansour ; le Guern Ahmar. Un faisceau de medjbeds du mhâge des Hamyanes[3] et des Amours[4] encadre, à l'Est et à l'Ouest, le lit mineur de l'oued. A l'Ouest recommence la hammada à laquelle on a donné ici le nom de gada.

Cette gada continue à l'Ouest pendant 15 kilomètres et nous

(1) Mejebdah, (2) Mejdoub, (3) Hamyanes, (4) Amours : Tribus des Hauts-Plateaux.

retombons dans le terrain de hôborr, ici très profond, à escarpements atteignant 30 à 40 mètres : c'est le hôborr de Guern Ba Moussa, grosse dune, visible de très loin. Un peu au-delà de Ba Moussa reprend la hammada légèrement ensablée et traversée par quelques petits bras d'erg ; tels les drâ de Tinoukrif et de Bou Hamida. A l'Ouest de ce dernier recommence le hôborr : il semble se continuer jusqu'à l'erg proprement dit qui s'infléchit vers le Nord à partir de Demkat Barakay.

Dans le hôborr et à 3 kilomètres à l'Ouest de drâ Bou Hamida, se trouve Hassi el Méharza, vieux puits mort situé sur la route du Gourara à Béni-Ounif, par Mansour, un peu à l'Ouest de la route du Gourara-Ounif par Boukhalala, mais assez près pour pouvoir être pratiquement utilisé ; cette dernière route, comme la précédente, n'offre aucun point d'eau de Mansour et Boukhalala jusqu'à Béni-Ounif (200 kilomètres).

Il est situé au milieu d'une zone de pâturages exceptionnels qui restent toujours inutilisés faute de points d'eau. Au point de vue police, sa revivification permettrait à un détachement de se mouvoir en tous sens et selon les nécessités, dans cette lisière de l'erg tellement dépourvue d'eau aujourd'hui qu'on ne peut la traverser que rapidement sans qu'il soit possible de se déplacer latéralement ou de s'arrêter quelle qu'en soit la nécessité.

A mon passage j'ai essayé de faire décombler le puits. Il a dû se produire antérieurement un effondrement de la bouche car l'orifice a 5 mètres de diamètre actuellement ; il diminue progressivement pour n'avoir plus que 2^{m}50 à 6 mètres de profondeur ; j'ai fait cesser les travaux qui devenaient dangereux, les parois menaçant de s'ébouler. Il aurait fallu, pour les continuer, établir un coffrage jusqu'à la rencontre d'une couche solide, travail qu'il n'était pas possible d'amorcer dans un passage aussi rapide.

De Hassi el Méharza, la route suivie pour aller à Mezzou longe, à quelque 20 kilomètres à l'Est, la lisière de l'erg ; le hôborr continue pendant environ 40 kilomètres, traversé du S.-O. au N.-E. par quelques bras de dunes venant de la lisière : tels que le drâ el Tamzaïa. Il fait ensuite place à la hammada el Hadj Rahmoun, laquelle est tachetée de quelques rares archan. Presque pas de végétation sur cette hammada, sauf dans les

archan. On trouve cependant dés « Anabasis aretioïdes » que les indigènes appellent ed-degah.

Il a été émis [1] au sujet de la flore de l'Oued Zousfana, que cette plante disparaissait plus avant dans le Sud : j'en ai cependant vu à l'Ouest du Khahal de Tabelbalet, dans le long couloir de reg qui conduit de Mana à Hassi Khettam.

La hammada El Hadj Rahmoun forme la berge du lit majeur de l'Oued Tafarouin qui longe à l'Est et encadre par un bras occidental la Koudiat el Agtab, extrémité du tentacule Nord du Grand Erg. Le lit mineur de l'oued est recouvert par la *nebkha* et se perd, au Nord de l'Agtab, dans un hôborr très ensablé qui vient s'arrêter à Mezzou, sur le bord d'une sebkha, zone d'épandage probable de l'Oued Tafarouin. Les deux puits de Mezzou, avec leurs bouquets de palmiers, sont situés sur la rive sud de cette sebkha qui ne semble pas avoir d'exutoire vers le Nord. Au-delà se continue la hammada qui va jusqu'à Djenan en Dar.

Dans le hôborr ci-dessus viennent également se perdre quelques petits oueds descendant du Djebel Cheikh ben Omar. Les deux puits de Mezzou ont 3 mètres de profondeur ; l'eau y est très abondante, mais malheureusement salée, amère et très laxative. C'est cependant le premier point d'eau qu'on rencontre quand on vient du Gourara à Béni-Ounif, après Mansour et Boukhalala ; à moins de faire un long détour à l'Ouest pour passer à Ouskir ou bien à l'Est pour passer à Guétran (Namous). De Mezzou il reste encore deux bonnes étapes de caravane jusqu'à Djenan en Dar. La route de retour s'éloigne très peu, à l'Est, de celle suivie en venant de Hassi el Méharza ; elle remonte sur la hammada El Hadj Rahmoun en un point de la rive est de l'Oued Tafarouin qui est occupé par de nombreux redjems ou sépultures berbères.

Station de redjems. — Ces redjems sont construits : les uns, les plus importants et les mieux conservés, sur le plateau lui-même, en haut et au bord de la berge ; les autres sur de petites croupes plus basses, non loin de ces berges, dans le lit majeur. La plus grande partie est du type turriforme dit « chouchet » ; quelques autres, au contraire, ne sont que des tas du type « bazina ». Ils sont une vingtaine environ. Parmi ceux du sommet de la berge, trois, tous du type « chouchet »,

(1) Gauthier. *Le Sahara Algérien.* (Chapitre IV, page 155).

ont des dimensions considérables et sont très bien conservés ; ils ont 15 mètres de diamètre et 2m50 de hauteur. Les deux du Nord présentent, à l'Est, une avancée de 1 mètre de hauteur formant niche.

Les autres redjems sont de proportions moindres, tous construits en pierres sèches, les moins bien conservés, étant dans le lit de l'oued. J'ai fait fouiller rapidement un de ces derniers ; à la grande stupéfaction des indigènes qui ne pouvaient admettre que ces redjems fussent des sépultures, nous y avons trouvé un squelette humain très bien conservé, dans une position accroupie. Le caveau est quadrangulaire et entaille légèrement le sol ; la tour du chouchet l'entoure ; il n'était pas à ciel ouvert, mais fermé par de grosses dalles entre lesquelles s'était infiltré le sable qui comblait le caveau.

Aucun mobilier funéraire n'a été trouvé. Ceci tient probablement à ce que les fouilles n'ont pas été faites avec tout le soin et la lenteur nécessaires ; le détachement ne pouvant camper ni faire là une longue halte, c'est donc très rapidement que le squelette a été mis à jour ; sauf le maxillaire inférieur, la tête entière manquait.

Le squelette n'était pas placé du tout comme dans les tombeaux musulmans, mais bien replié et accroupi à l'ancienne façon libyque et, si on considère les dispositions intérieure et extérieure du redjem, l'absence des stèles (chehed), témoignage de la foi musulmane, indique que l'on a affaire à des sépultures berbères préislamiques. Le chouchet fouillé est du reste un des plus petits du groupe ; nul doute que des fouilles méthodiques ne donnent, dans les autres, et surtout dans les grands, le mobilier ordinaire de ce genre de tombeaux.

J'ai vu, en hiver 1907-1908, des chouchets beaucoup plus grands et beaucoup plus compliqués, dans l'Erg Iguidi, au Ménakeb. Ils sont au nombre de deux (du moins je n'en ai pas vu davantage) dans le Taïrat el Douirat, auquel ils ont donné leur nom (Douïrat, maison) ; leurs proportions sont si grandes que les indigènes n'ont pu leur donner le nom de redjems.

Leur diamètre est de 35 mètres et leur forme est exactement la même que celle du tombeau de Tin Hinan à Abalessa (Hoggar) dont la figure a été publiée par le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*. C'est grâce à cette figure, du reste, que je me suis aperçu que j'avais affaire à un tombeau pris au

premier abord et signalé par moi comme une vieille construction en pierres sèches.

La physionomie de la hammada El Hadj Rahmoun ne change pas sur l'itinéraire retour ; il n'en est pas de même pour le hôborr traversé à l'aller. En effet : l'itinéraire de retour, qui le laisse à quelques kilomètres à l'Ouest, ne le retrouve plus ; il est remplacé par une série de méharregs sensiblement parallèles et orientés N.-E. S.-O. ; les portions de gautra qui les séparent sont en voie d'ensablement et, en quelques endroits, ressemblent à un bras d'erg entre deux feidjs. Ces méharregs cessent à la hauteur de Ktob Chaïb pour recommencer, mais plus espacés, quand on se rapproche de Guern-Ba-Moussa.

De Ba Moussa on voit apparaître au N.-E., Guern Bel Khorfane, au N.-O. duquel l'oued de Djefra s'épand vers le S.-O. en de nombreux méharregs.

Au Sud continue, durant 5 à 6 kilomètres, le hôborr traversé pendant l'itinéraire aller à l'Est du Guern ; il se continue par El Gada, hammada ouest de l'Oued Namous.

Laissant à l'Ouest la lisière de l'Erg, on atteint l'Oued Namous après avoir traversé le petit bras de dunes de Khéloua Sidi Brahim.

Les berges du lit majeur ont ici disparu ; peut-être l'occidentale sert-elle d'assise aux dunes de Khéloua. Le lit mineur est encadré, à l'Ouest, par un tout petit bras de dunes et à l'Est, par la lisière de l'Erg lui-même qui remonte au N.-E. vers Guern Boû Gueffa que nous avons vu précédemment. Le medjbed des Hamianes et Amours, en deux faisceaux, passe à l'Ouest de l'oued qui s'infléchit vers le N.-N.-E., longe à l'Ouest les Krond Aoun Allah et traverse El Steihat, gros archan, à cheval sur l'oued.

Ainsi, entre Demkat Barakay et Guern Bou Gueffa, l'Erg s'infléchit considérablement vers le Sud, décrivant un vaste demi-cercle dont la concavité est tournée vers le Nord. Du fond de ce grand golfe de reg, se détachent vers le Nord-Est, pendant quelques kilomètres seulement, quelques petits bras sablonneux tels que celui de Khéloua Sidi Brahim et d'El Habel el Ahmar, déterminant, entre eux et la lisière, d'autres golfes secondaires : des anses, jalonnées par Guelb en Naâm, au pied est duquel Hassi Habel el Ahmar, Elleb er Rouah et Demokh Zimaoun, indiquant la trouée de Hassi Mansour. C'est

par la plus orientale de ces anses que l'Oued Namous s'enfonce dans l'Erg. La route suivie y entre elle-même au pied du Kord el Nkoula (la géante) et occupe ensuite, dans leur largeur, toute une série de feidjs parallèles orientés Nord-Est-Sud-Ouest, d'abord sablonneux jusqu'à Guern Ouled Abbès, ensuite à fond de reg et ravinés par l'érosion (feidj el Hachiche, Dahmerana, El Hamyani, Djdid) jusqu'à Hassi Djedid el Oustani.

Tous ces feidjs ne semblent pas être sans relations avec les têtes de feidjs recoupées de Demkat Ter à Guern Bou Gueffa.

Hassi Djedid el Oustani est un puits très ancien et très important. Il est situé non seulement sur la route des grandes caravanes annuelles, mais aussi sur celles des caravanes ordinaires et fréquentes allant du Gourara Oriental (Tinerkouk et même Timimoun) à Béni-Ounif ; c'est certainement le puits de l'Erg qui voit passer le plus de caravanes, petites ou grandes. Peu de jours se passent sans qu'il soit visité ; il a fait dériver à son profit toutes les autres routes parce que, des puits du Nord de l'Erg, il a été le premier revivifié et que les puits voisins, qui l'ont été ensuite, Boukhalala et Timendert, n'ont presque pas d'eau.

Djedid est, malheureusement, peut-on dire, très fragile ; la nappe aquifère, très abondante, se trouve dans une couche sablonneuse ; la chambre à eau a été coffrée avec des branches (khechbas) d'« azel » et du drinn, coffrage de fortune évidemment, ne présentant aucune garantie de durée, surtout lorsqu'il intéresse la chambre à eau.

Le puits a été revivifié en 1906 ; le coffrage a tenu bon pendant deux ans, mais il s'est affaisé, le sable est ensuite passé par dessus et sa poussée menace de tout renverser, ce qui serait la mort du puits. Dès maintenant, du reste, il n'y a presque plus d'eau, le sable ayant chevauché par dessus le coffrage ; il faut se résoudre à faire désensabler le puits chaque fois qu'on veut faire un abreuvage un peu sérieux ; sinon le puits tarit après avoir fait boire six chameaux.

Le puits a 35 mètres de profondeur ; il traverse deux autres couches sablonneuses d'environ 5 mètres d'épaisseur séparées par deux bancs rocheux. Ces deux couches sablonneuses qui contribuent aussi pour leur part au comblement du puits pourraient être isolées par un coffrage en maçonnerie établi sur les assises rocheuses qui les séparent.

Plus difficultueux est le cas de la chambre à eau et surtout plus dangereux pour les travailleurs ; un coffrage en tubes métalliques, dans le genre de ceux employés à Oguilet Mohammed (Erg Er Raoui) aurait, je crois, raison du sable et serait assez facile à établir. Les dépenses qu'occasionneraient ces travaux seraient, évidemment assez élevés mais elles s'imposent à cause de l'importance et de l'absolue nécessité de ce point d'eau.

La bouche du puits est très bien aménagée ; un chevalet en fer auquel est fixé une poulie, est scellée à demeure dans la maçonnerie de l'orifice qui se ferme par une trappe métallique très commode.

Un abreuvoir, composé de trois auges en tôle galvanisée noyées dans un bâti de maçonnerie, est placé à côté et au Sud du puits.

Le mhâge des Mejebdah[1] et des Oulad Sidi Ahmed el Mejdoub[2] passe par Hassi Djedid ; nous l'avons rencontré à l'Ouest de Bou Gueffa. Il quitte le feidj du puits en passant entre Demkat bou Debous et Demkat Moulay el Mehdhi et se dirige droit vers le Nord en suivant le feidj de Djenan Saoud.

Autrefois, lorsque les Oulad Djerir[3] plus nombreux qu'aujourd'hui, venaient aux oasis, les Hamyanes passaient par Hassi Djedid.

Ce sont des tombes Hamyanes qui sont sur le bloc gypseux situé à côté et à l'Ouest du puits. Elles proviennent d'un combat qui a eu lieu, approximativement en 1863, entre les caravaniers Hamyanes, au nombre de 500 et un rezzou de Chaâmbas[4] de 50 fusils. Les Chaâmbas furent battus, presque exterminés, après avoir toutefois, ainsi qu'en témoignent les tombes, fait payer cher leur victoire à des adversaires dix fois plus nombreux. Les deux demkats cités plus haut portent le nom des deux chefs du rezzou Chaâmba. Il existe encore des survivants de ce rezzou ; c'est de l'un d'eux que je tiens ces détails.

C'est plus tard que les Hamyanes abandonnèrent la route de Djedid pour suivre celle de l'Oued Namous jusqu'aux Oulad Aïssa.

Séparé de Djedid par les feidjs ravinés de Moû el Baguel et

(1 et 2) Mejebdah et Oulad Sidi Ahmed el Mejdoub : Tribus des Hauts-Plateaux.
(3) Oulard Djerir : Tribu de la Zousfana et du Béchar.
(4) Chaâmbas : Tribu saharienne.

d'El Hamyani, à 15 kilomètres au Sud-Ouest, se trouve le puits d'Hassi Oulad Daoud. Il a été creusé en 1908. Comme Djedid il a des tendances à l'ensablement ; la couche sablonneuse est, heureusement au-dessus de la nappe aquifère ; elle a été coffrée, mais mal, en branches d'azel. Il serait absolument nécessaire de refaire ce coffrage et aussi d'agrandir la chambre à eau minuscule qui est cause du très faible débit de ce puits dont l'eau, très bonne, est à 30 mètres de profondeur.

Lorsque ce puits sera bien aménagé, il sera certainement utilisé par les nombreuses petites caravanes allant à Ounif, en raison des très bons pâturages qu'on rencontre sur la route et, de préférence au mhàge de Djedid qui, emprunté depuis des siècles par les grandes caravanes, ne présente plus de pâturage convenable. Il sera, en tous cas, d'une grande utilité pour les nomades.

De Djedid à Mouïna, la route emprunte le fond des feidjs parallèles de Moû-el-Khiran, Rich, Moû el Guerga, Timendert et Daïa el Ghozlane. Le feidj de Rich est suivi dans presque toute sa longueur : c'est une des plus belles régions de pâturages qu'il soit donné de voir. Deux routes ont été suivies pour venir à Mouïna : la première passe près de Timendert et au ghédir de Daïa el Ghozlane ; l'autre, plus facile, va directement sur Mouïna. Elle suit, dans le feidj Moû el Guergua, pendant un kilomètre environ, le lit d'un oued semblant venir du Nord-Est et recoupe, dans le feidj de Timendert et à l'extrémité du bras d'erg le séparant de celui de Daïa el Ghozlane, le méharreg de Ben Sekhria que nous avons trouvé en allant de Mouïna à Demkat Ter. Le reg de Daïa el Ghozlane traversé, elle coupe le bras d'erg des Benat bou Hérirou pour déboucher, en passant au Nord de Guern Zénia, dans le Sahan Mouïna.

L'autre route passe près de Hassi Timendert. Ce dernier point est un vieux puits qui a été revivifié en 1907. Il a 49 mètres de profondeur ; l'eau est légèrement salée et très peu abondante ; c'est le seul puits revivifié dans lequel on n'a pas été obligé de creuser au-delà de l'ancien fond pour atteindre l'eau ; il y avait très peu de temps, du reste, environ dix ans, que le puits était mort.

La chambre à eau est très étroite ; aussi serait-il possible, en l'agrandissant, d'augmenter le débit du puits. La koubba est détériorée et menace ruine.

DEUXIÈME PARTIE

Observations géographiques

Comme il est aisé d'en juger par le chapitre précédent, le Grand Erg ne se termine pas brusquement au Nord et sans aucune transition comme cela se passe au Sud où la masse compacte des dunes s'arrête net sur la ligne Taouenza-Heïha, Ouled Aïssa, Aoumeur, Touat Entebbou, etc...

Ce massif sablonneux, qui semble limité au Nord par la ligne Ouchen, Tasselkha, Bothin, Ben Niran, Krah Daïa (*Voir carte de l'Erg du Capitaine Mussel*) Mansour, Taourdassa, Hassi-Ali, se désagrège ensuite pour former des feidjs, vallées bien marquées, d'un parallélisme rigoureux, encadrées par des bras de dunes élevés.

Ces vallées, d'abord à fond sablonneux, s'élargissent progressivement au fur et à mesure qu'on remonte vers le Nord ; bientôt le sable disparaît de leurs fonds ; elles continuent à s'élargir aux dépens des bras d'erg dont quelques-uns du reste, disparaissent complètement et l'on ne voit plus bientôt que quelques tentacules sablonneux qui sont comme les chevrons de l'erg et marquent son emprise sur le sol.

Au-delà et entre ces chevrons subsistent cependant de petites dunes éparses et quelques plaquettes sablonneuses.

Les dunes font place à un genre de terrain bien particulier à la lisière de l'Erg et qui constitue les méharregs et le terrain de hôborr. On les trouve toujours à l'endroit où disparaît un oued ou, tout au moins, c'est toujours les méharregs ou le hôborr qui mettent dans l'impossibilité de distinguer le vrai lit. Presque toujours ils se succèdent, les méharregs faisant suite à l'oued, le hôborr continuant les méharregs ; quelquefois des méharregs continuent encore le hôborr. Hypothétiquement tous ces méharregs semblent avoir été déterminés par l'épanouissement en zône d'épandage d'oueds venus de l'Atlas (Oued el Gharbi, Namous et leurs affluents), cours d'eau quaternaires qui coulent du Nord au Sud à travers la hammada. Lorsque ces oueds, aux lits d'abord encaissés, s'évasant ensuite, se sont étalés en zone d'épandage, ils ont de crue en crue, hésité et tâtonné pour retrouver leur chemin, des obstacles

ayant dû se former dans le chenal suivi par les eaux dans l'intervalle de deux crues (bourrelets alluvionnaires, apports éoliens, etc...)

La couche calcaire, de formation subaérienne, très dure, constituant la surface des hammadas sud de l'Atlas, diminue notablement d'épaisseur à mesure qu'on s'avance vers le Sud pour ne plus atteindre que 20 à 30 centimètres dans la région qui nous intéresse. Les formations sous-jacentes sont sablonneuses ; aussi, dès que l'érosion éolienne a eu déchiqueté la couche calcaire de la surface, l'érosion fluviale, arrivée à la période de tâtonnements, agissant par affouillement des formations sablonneuses, s'est ouvert un passage. De plus, dans un réseau fermé, les apports alluvionnaires agissant sur le niveau de la base et le surélevant, la pente du cours d'eau diminuant, il ne peut plus vaincre l'ensablement et reprendre son lit : à partir de ce moment le cours aval est condamné, le cours d'eau passe où il trouve le moins de résistance. Le même phénomène se reproduisant de proche en proche, ces différents passages que les crues ont tour à tour ouvert et emprunté, ont donné les méharregs actuels. Nous avons un exemple présent de formation de méharregs par un oued en zone d'épandage, l'Oued Messaoud qui, à l'Ouest du Touat, entre le Djebel Heiran, le Bouda et le Timmi s'épanouit en une infinité de bras qui ont bien l'aspect des méharregs de notre région. Plus jeune cependant, moins connu mais tout aussi exact, est le cas de l'Oued Djefra, parallèle à l'Oued Namous qui vient s'épandre au Nord Ouest de Guern Bel Khorfane en formant cette série de méharregs signalés dans le chapitre précédent. (*Voir levé et itinéraire.*)

Je crois qu'il conviendrait de donner une plus grosse importance à l'érosion éolienne dans la formation du terrain de hôborr ; elle seule a probablement agi ici, complétant le travail de l'érosion fluviale, découpant et morcelant les plateaux compris entre les méharregs produits de cette érosion. Le hôborr n'est du reste pas, semble-t-il, particulier à cette région de l'erg ; il existe également sur les lisières des ergs Chèche et Iguidi (si j'ai bien compris la définition que donne M. le lieutenant Niéger du terrain d'Auakar [1]. Les méharregs et le hôborr ne semblent plus avoir conservé de leur ancien état

(1) Voir Niéger : *Du Touat à Taodéni dans la Géographie.* 1907. 15 décembre, p. 380.

aucune humidité, exception faite, toutefois, pour le grand méharreg au Nord de Mouy Salem, dont il sera reparlé.

Cependant, il est à remarquer que tous les puits de l'erg ont été creusés (tout au moins chaque fois que le substratum est visible et permet d'en juger) dans une de ces formes du terrain ce qui semblerait témoigner de l'activité actuelle et souterraine du réseau quaternaire : les infiltrations que pourraient donner les pluies locales étant notoirement insuffisantes pour alimenter les puits de la région.

Ce n'est du reste pas le seul signe d'activité que nous donnerait le réseau quaternaire enfoui sous le Grand Erg. La Sebkha de Timimoun est évidemment en relation avec ce réseau. Lorsque en hiver, les pluies sont tombées sur l'Atlas elle change de couleur et se couvre de points blancs scintillants ; c'est le sel qui remonte, témoin d'une évaporation plus énergique et d'une augmentation dans la réserve profonde d'humidité.

Et, cependant, ce sont ces puits qui vont apporter un argument nouveau à l'appui de la thèse péjorative du dessèchement du Sahara.

En effet, toute une série de puits de la région Nord de l'Erg vient d'être revivifiée ; ces puits étaient comblés et morts depuis une période qu'on peut évaluer de 30 à 40 ans. Les travaux de revivification, après avoir atteint l'ancien fond des puits, n'ont pas trouvé l'eau qui avait baissé de niveau ; il a fallu creuser encore sur des profondeurs variant entre 9 et 16 mètres, pour atteindre la couche aquifère.

Ceci tendrait à prouver l'appauvrissement de cette nappe dont le niveau aurait baissé dans de grandes proportions et indiquerait une progression dans le dessèchement de la région.

Le fait n'est pas particulier au Grand Erg ; je l'ai également observé à l'Ouest de la Saoura, dans l'Erg Er Raouï. On avait trouvé, à l'Est d'Oguilet Mohammed, un vieux puits comblé mort, celui qui est connu maintenant sous le nom de Hassi Madani ; les travaux de revivification atteignirent le fond du puits à 18 mètres, mais il fallut aller jusqu'à 24 mètres, à travers un banc de grès dur, pour atteindre à nouveau l'eau.

Les indigènes disent alors que l'eau a voyagé (el mâ saffer) ; l'expression leur est du reste coutumière et, chaque fois qu'il s'est agi de revivifier un vieux puits, je leur ai entendu émettre l'hypothèse que l'eau aurait voyagé et qu'il faudrait creuser

au-dessous de l'ancien fond. L'expérience leur a toujours donné raison.

Une autre particularité des méharregs est, qu'on y rencontre fréquemment, et seulement là, des bancs épais de dépôts gypseux renfermant de petits coquillages, dépôts très récents évidemment car, s'il en était autrement, avec leur composition essentiellement fragile, ils n'auraient pas résisté jusqu'à ce jour à l'action de l'érosion éolienne.

C'est probablement elle, du reste, qui les a dégagés des autres alluvions qu'elle aura entraînées.

Ces bancs, d'un blanc éclatant, uniformes, se dressent au milieu des méharregs et prennent de loin la physionomie de ruines, mais de ruines blanches (un des plus beaux bancs de ce genre se trouve dans un méharreg en lisière d'erg à 3 kilomètres Est de Guern Aïcha). Ces débris sont spongieux et excessivement légers : un bloc d'environ un décimètre cube flotte pendant quelques minutes et s'imbibe d'eau progressivement ; secs, ils ne résistent à aucune pression ; serrés dans la main il s'effritent et donnent une poussière blanche ayant absolument l'aspect du plâtre. On s'en sert, du reste, pour crépir les koubbas des puits, sans aucune préparation et cela tient très bien.

En raison du modelé particulier qu'a ainsi donné la région l'action combinée des érosions fluviales et éoliennes, il est difficile d'indiquer d'une façon précise le cours des oueds quaternaires venant de l'Atlas et disparaissant dans le Grand Erg. Il est cependant possible de déterminer l'oued qui a donné naissance à tel ou tel faisceau de méharregs.

Considérons le méharreg ou oued de Guern el Guessa. Des renseignements recueillis et contrôlés par une patrouille du Groupe, il résulte qu'il vient de l'Oued el Gharbi. Il n'est, du reste, pas le seul : en allant de l'Ouest à l'Est on recoupe les méharregs ou oueds de El Morr avec Hassi el Morr et Sebkha ; l'oued Zeguague, 3 à 400 mètres de large, très encaissé ; ce serait le dernier ayant encore des relations de crues avec l'Oued el Gharbi ; — l'Oued el Melah avec Sebkha ; — enfin l'Oued Hassi Cheikh, également avec Sebkha et son immense colonnade de pétrifications. Tous ces méharregs, semblables ici à des oueds, sont en relations directes avec l'Oued el Gharbi ; Il est à présumer que ce sont les différents bras de cet oued qui, après avoir atteint son profil d'équilibre, est

entré dans la période divagante ; les crues diminuant, la création d'un lit mineur a été contrariée par les atterrissements primitifs augmentés d'apports éoliens.

Ces méharregs continuent et vont se perdre dans l'Erg ; celui de Guern el Guessa se perd au Sud de Drâa el Ouassat : c'est probablement le générateur du hôborr d'El Métifat.

Au Nord de Mouy Salem et de Gautra mta Garet en Naam s'étend un vaste méharreg venant de Khéloua Sidi-Cheikh (carte $\frac{1}{800.000}$) orienté d'abord N.-E.-S.-O., ensuite E.-O. Ce méharreg qui reçoit la dénomination propre de El Méharreg se différencie de ses similaires, d'abord par ses vastes proportions, ensuite parce qu'il conserve encore des traces visibles d'humidité. Ses berges surplombent, dans sa partie occidentale, des sebkhas aussi jeunes que celle de Timimoun, par exemple. L'eau, évidemment salée et amère, se trouve, dans les parages immédiats des sebkhas, à une profondeur de 2 à 3 mètres (sebkhas de Djorf Tassoulit, entre Guern el Morra et Guern el Melah). Des tamarins, arbres qu'on ne s'attend pas à rencontrer dans l'Erg, poussent sur leurs bords.

Le fond du méharreg est lui-même érodé et couvert par un hôborr de petites proportions. Les berges dans sa partie occidentale, sont très élevées (de 50 à 80 mètres). Enfin, d'El Méharreg, partent quelques affluents, tel le méharreg Oued El Hadj Ahmed, les méharregs de la Gautra mta Garet en Naam et, surtout, à son extrémité ouest, un long méharreg, celui de Ben Sekhria qu'il est possible de suivre, après qu'il a eu détaché un bras vers Demkat Ter, jusqu'au Sud de Timendert et qui est certainement son exutoire principal.

Il conviendrait je crois, de classer El Méharreg dans le système lagunaire, si répandu pendant la période quaternaire. A-t-il été en relations avec l'Oued El Gharbi ou un de ses affluents ? C'est bien probable ; mais il n'a pas été suffisamment étudié pour permettre de conclure affirmativement.

Si nous passons à l'Ouest de l'Oued Namous, nous rencontrons, dans le même ordre d'idées, le faisceau de méharregs dans lequel disparaît l'Oued Djefra.

L'Oued Djefra coule Nord-Sud. Son point de départ, au Nord, en pleine hammada, n'est séparé que par un dos très peu élevé et à une vingtaine de kilomètres de l'Oued El Haouidj de Béni-Ounif. C'est le collecteur de toutes les eaux

de ruissellement de la région comprise entre l'Oued Namous et le Grand Erg ; à l'époque actuelle il coule encore, sur tout ou partie de son cours, jusqu'aux méharregs précités.

Nous avons dit, dans le premier chapitre, que ces méharregs se perdaient dans un hôborr allant de Ba-Moussa à la hammada El Hadj Rahmoun. Peut-être est-il en relations, sous forme d'exutoires, avec les oueds Sidi Ali, Bou-Zériba, Bent Hamouadi, de la carte Mussel. La question reste entière. Le dernier tentacule Nord de l'Erg, la Koudiat el Aktab, se termine par un hôborr très ensablé dans lequel se perd l'Oued Tafarouin qui a certainement dû s'épandre dans la Sebkha de Mezzou, à la lisière Nord de ce hôborr.

L'Oued Tafarouin a été suivi jusqu'à Hassi Ouskir (carte Mussel). Il s'épand dans le hôborr nord de l'Agtab par deux bras bien marqués quoiqu'ensablés, l'un oriental, l'autre occidental de la Koudiat. Son épandage dans la Sebkha de Mezzou viendrait infirmer l'opinion émise qui le ferait venir du Mezzarif et couler vers le Sud. Il se peut cependant bien qu'à première vue on ait une impression contraire, qu'il afflue de cette sebkha.

Si, au point de vue de la formation des ergs, nous considérons maintenant le parallélisme des méharregs et la forme chaotique des hôborrs (prenons les méharregs et hôborrs d'épandage de l'Oued Djefra), il n'échappera pas qu'ils donnent exactement en creux ce que l'erg des feidjs et l'erg chaotique du Sud donnent en relief avec le même dispositif. Du reste, ainsi que je l'ai signalé plus haut, méharregs et hôborrs sont en voie d'ensablement et, en plusieurs endroits, cet ensablement se traduit, pour les méharregs, par une transformation en feidjs avec ses bras d'erg latéraux et, pour le hôborr (El Métilfat, par exemple) en erg massif, du genre de l'erg du Sud (région de Talmine, Taghouzi, Adjedir).

Les dunes, en s'établissant, épousent les formes du relief qui, résistant au vent, oblige le sable à se déposer. Si on se rend compte de l'analogie d'aspects qu'elles déterminent ainsi dans les régions de hôborr en voie d'ensablement et celle déjà acquise par les ergs complètement formés, avec feidjs et masses chaotiques, on peut se croire autorisé à penser que le substratum des ergs est de la forme méharreg pour les feidjs et de la forme hôborr pour les massifs confus et chaotiques.

Ainsi se justifierait la tendance actuelle à diminuer l'importance du rôle de l'érosion éolienne dans la formation des dunes et à l'associer plutôt, dans ce travail, à l'érosion fluviale, ainsi que cela est admis dans la formation des dunes européennes.

TROISIÈME PARTIE

Valeur économique de la région et possibilités de son augmentation

La région reconnue est essentiellement un pays de pâturages superbes, denses et variés ; elle fait partie de la zone de parcours des nomades du Gourara et uniquement de ceux-là.

Les nomades de Géryville, El Abiodh, Aïn-Séfra et Méchéria la traversent en grandes caravanes, venant chercher des dattes, aux Oasis, en hiver, mais n'y nomadisent jamais. S'ils bénéficient de l'aménagement des puits, sur les routes, c'est seulement en passagers.

Cette région n'a été réouverte au nomadisme que depuis deux ou trois ans par la revivification de quelques puits morts. Précédemment, conséquence de l'état d'anarchie du pays avant notre occupation, la région manquait de sécurité, les puits s'étaient, petit à petit comblés d'eux-mêmes ; quelques-uns l'avaient été à dessein pour établir une zone dépourvue d'eau et difficilement franchissable par les rezzous venant aux Oasis.

Il reste cependant beaucoup à faire pour permettre aux nomades d'utiliser les immenses ressources en pâturages du pays.

Le plus urgent a été fait : quelques puits ont été revivifiés sur les routes caravanières ; d'autres sont en cours de revivification : on a vu dans la *première partie*, qu'il en reste encore plusieurs de morts et que d'autres auraient besoin de gros aménagements.

Nul doute que l'exploration détaillée de la région n'en fasse trouver encore et ne montre la nécessité de nouveaux forages.

De la pauvreté actuelle des troupeaux appartenant aux

nomades du Gourara, il ne faudrait pas déduire le manque de pâturages de leur zone de parcours ; loin de là. Il ne faut pas oublier que nous sommes arrivés au Gourara au lendemain du rezzou Oulad Djerir qui a razzié, au printemps 1900, les nomades du Poste, leur enlevant, tant aux Châambas, qu'aux Meharzas et Zoua, 580 chameaux, 8 esclaves et tous les moutons et chèvres qu'ils avaient. Nombre de nomades ont passé quatre ou cinq années sans nomadiser, n'ayant plus de chameaux pour transporter leurs tentes. Petit à petit, par un miracle d'économie, ils ont pu acheter quelques chameaux et recommencer leur vie normale. Ils n'évoquent pas sans effroi, à l'heure actuelle, les années de misère qu'ils ont passé rivés dans leurs ksour.

Il est bien probable que, sans notre arrivée, ils auraient réparé bien vite, par une opération analogue, le tort que leur avait fait le rezzou.

Leur soumission faite, la chose n'était plus possible ; aussi serait-il juste de leur donner, par l'aménagement de leur zone de pâturages, la possibilité de revenir à leur état précédent de prospérité.

Et tout ne serait que bénéfices. En effet, la région qui nous occupe est exactement la même, au point de vue pâturages, que celle du haut Oued Seggueur et de l'Ouest de cet oued jusqu'à l'Oued El Gharbi, avec les puits de Bouzid, Tselja, Zirara el Gharbia, Arich el Mejna, etc.., aujourd'hui parcours des nomades d'El-Goléa.

Cette région était, il y a encore peu d'années, aussi abandonnée que la nôtre et les raisons de son abandon étaient les mêmes. La sécurité y étant revenue plutôt qu'ici, la revivification des puits a permis aux nomades d'El Goléa qui, autrefois en majeure partie nomadisaient plutôt au Sud, (en tous cas ils ne s'éloignaient pas au Nord d'El Goléa) de bénéficier des beaux pâturages de cette zone et, bien plus, de se lancer dans l'industrie moutonnière que les pauvres pâturages dont ils disposaient précédemment ne leur permettaient pas d'aborder.

Il y a seulement quinze ans les Mouadhis n'avaient pas un mouton : aujourd'hui leurs troupeaux sont nombreux. De pauvres qu'ils étaient ils sont en passe de devenir aisés en attendant la richesse.

Cette transformation économique n'est due qu'à l'aména-

gement de la région pour les besoins des nomades, c'est à dire à la création de points d'eau dans cette région, sœur de la nôtre : si une différence pouvait être faite entre elles, elle serait à l'avantage de celle-ci.

La région Est n'offre pas en effet, des débouchés commodes et voisins à l'écoulement des produits de l'élevage. Ici, au contraire, le chemin de fer est à portée, à Beni-Ounif ; donc plus de facilités de vente et d'exportation. Et, avec la voie ferrée, nous arrivons à des remarques d'un autre ordre, militant en faveur de la revivification des puits du Nord de l'Erg du Gourara.

Le Gourara et le Touat reçoivent du Nord tous les produits manufacturés et même certains produits alimentaires et textiles, blé, orge, laine, viande sur pied, etc..) nécessaires aux besoins d'une population de 40 à 50.000 habitants. Ces produits sont apportés par les caravanes annuelles qui les échangent contre des dattes.

Le trafic des caravanes du Sud-Oranais diminue d'année en année[1] ; les causes de cette diminution sont indiquées dans *L'Evolution du Nomadisme en Algérie* (pages 238 et 239), mais les consommateurs sont les mêmes et leurs besoins vont peut-être en grandissant par suite de notre contact et de notre apport de numéraire.

En raison inverse de la diminution des grandes caravanes et, dès que la sécurité a régné dans l'Erg, le mouvement de transaction avec Béni-Ounif s'est accru. Journellement, de petites caravanes partent ou arrivent à Timimoun, venant de la voie ferrée. Et les transporteurs sont évidemment les possesseurs du véhicule, c'est-à-dire les nomades qui sont aussi, souvent, des commerçants. D'après la marche actuelle des choses on peut juger que, dans peu d'années, les nomades des Hauts-Plateaux ne viendront plus chercher de dattes ; ce sera alors au Gourara et au Touat à s'approvisionner eux-mêmes et à exporter les fruits de leurs palmiers. Du reste, si les nomades du Sud-Oranais hésitent à faire un gros déplacement pour venir acheter des dattes, celles-ci n'en trouvent pas moins un bon prix lorsqu'elles arrivent sur leurs marchés.

C'est donc sur Béni-Ounif à cause de la voie ferrée, que sera canalisé la presque totalité du trafic avec le Gourara et le

(1) *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*. Année 1904 page 370.

Touat. Le point de transit aurait pu changer si la voie ferrée avait continué vers le Sud, la tête de la ligne se rapprochant du Gourara ; elle a au contraire obliqué vers l'Ouest, faisant ainsi définitivement de Béni-Ounif le marché et le port des caravanes du Gourara.

Ce sera évidemment, et pour de multiples raisons, la voie de l'Erg, que continueront à emprunter les caravanes.

Les caravaniers, qui sont les nomades du Gourara, y ont leur terrain de parcours ; c'est donc de là qu'ils partent ; de plus, la voie de l'Erg est la plus courte du Gourara à Béni-Ounif. Le Touat aurait peut-être avantage à employer la voie de l'Oued Saoura, mais le Touat n'a pas de nomades ni de chameaux ; ce sont donc les nomades du Gourara qui sont ses transporteurs et qui emploient leur voie caravanière ordinaire de l'Erg, laquelle n'offre pas, du reste, les nombreux inconvénients de La Saoura : manque de pâturages, mouches debebs à piqûres infectieuses pour les animaux, crues de l'oued, etc...

Timimoun, aboutissement de cette voie, devient aussi le point de transit d'où s'écoulent, dans tout le Gourara et le Touat, même le Tidikelt, par le Tadmaït, les produits du Nord, apportés à travers l'Erg. Le mouvement commercial, ainsi décrit, est déjà commencé et progresse très rapidement ; il ne fera qu'augmenter et s'affermir à mesure que diminuera le mouvement des grandes caravanes annuelles déjà bien en déclin, comme il a été dit plus haut.

On conçoit, dès lors, l'opportunité de l'aménagement de cette route Timimoun-Béni-Ounif, laquelle est de jour en jour plus employée et qui finira par détenir le monopole du commerce du Gourara et du Touat, voire même, en partie du Tidikelt, avec le Nord.

QUATRIÈME PARTIE

Onomastique

1° *Arich* (pluriel : *Archans)*. — Petite dune isolée placée d'une façon quelconque dans la hammada ou tout autre terrain, mais avec végétation de retems (genêts).

2° *Daïa*. — Dépression disposée pour collecter le ruissellement du terrain environnant, généralement à végétation abondante.

3° *Demkat* (pluriel : *Demokh*). — Très grosse dune ; l'expression est d'origine berbère.

4° *Demikha*. — Diminutif de *Demkat*.

5° *Drâa*. — Bras d'erg.

6° *Feidj* (pluriel : *Fouedj*). — Dépression tantôt à fond sablonneux, tantôt dépourvue de sable, encadrée longitudinalement par deux bras d'erg.

7° *Gara*. — Témoin d'érosion, isolé de tous côtés.

8° *Gours*. — Pluriel de *Gara*.

9° *Guern* (pluriel : *Groun*). — Grosse dune pointue formant pic.

10° *Grin* (pluriel : *Grinat*). — Diminutif de *Guern*.

11° *Gada*. — Nom local de la *Hammada*.

12° *Gautra*. — Vaste espace plat dont la surface est constituée par des affleurements de bancs rocheux non éclatés.

13° *Ghédir*. — Diminutif de *daïa* mais à fond imperméable et conservant l'eau pendant un certain temps.

14° *Hammada*. — Gautra éclatée et érodée et dont la surface est composée de dalles et d'éclats de roches, rendant la marche plus ou moins pénible suivant leur grosseur et la netteté de cassure.

15° *Hôborr*. — Mélange confus de gours, dépressions, petits bras de dunes, les gours ayant la même élévation et leurs sommets composés de roches identiques.

16° *Kord* (pluriel : *Kroud*). — Nom berbère du Guern mais cependant d'un usage courant dans l'erg du Gourara.

17° *Krid* (pluriel : *Kridat*). — Diminutif de *Kord*.

18° *Medjbed*. — Piste ou route.

19° *Mhâge*. — Augmentatif de *Medjbed* ; évoque plutôt l'idée de trouée suivie par les masses. Ne s'adresse pas simplement à la piste elle-même, mais à l'ensemble naturel de la route. On dit : *Le mhâge des Hamyanes* comme on dirait en France : *La trouée des Ardennes*.

20° *Méharreg*. — Dépression en couloir entaillée par l'érosion dans la *Hammada* ou la *Gautra*, à fond alluvionnaire et à berges à angles saillants.

21° *Nebkha*. — Terrain sablonneux à toutes petites dunes sans angles trop vifs et généralement à végétation dense.

22° *Reg*. — Plaine d'alluvions anciennes à laquelle le décapage éolien a donné un faciès original [1].

23° *Zemla* (pluriel : *Zemoul*). — Nom arabe de la *Demka*. Uniquement employé dans l'Est.

Hassi-Djedid, le 9 avril 1909.

H. PRIOU.

---

(1) Gauthier. — Le *Sahara Algérien*, page 4

La Situation Économique du Maroc (1908-1909)

(*Suite*)

COMMISSION DES VALEURS EN DOUANE

Estimations de Juillet 1908 et rectifications de 1909

Tableau des principales marchandises importées au Maroc

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	I. — Animaux et produits animaux		
	A. — ANIMAUX VIVANTS (1)		
1	Chevaux	Tête	250 à 1.500
2	Anes	—	100 à 175
3	Vaches (laitières) — d'Espagne	—	300 à 500
	Vaches (laitières) — d'autres pays	—	500 à 1.000
4	Chèvres (ordinaires) — de Malte	—	30 à 50
	Chèvres (ordinaires) — d'autres pays	—	20 à 35
	B. — PRODUITS ET DÉPOUILLES D'ANIMAUX		
5	Viande de boucherie — Bœuf	100 kilos	145
6	Viande de boucherie — Veau	—	170
7	Viande de boucherie — Porc — Jambon — 1re qualité	—	250
	Viande de boucherie — Porc — Jambon — 2e qualité	—	130
8	Viande de boucherie — Porc — Poitrine	—	118
9	Viande de boucherie — Porc — Côtelettes salées	—	90
10	Viande de boucherie — Porc — Lard — 1re qualité	—	110
	Viande de boucherie — Porc — Lard — 2e qualité	—	90
11	Viande de boucherie — Porc — Rolled shoulter — qualité extra	—	160
	Viande de boucherie — Porc — Rolled shoulter — qualité couranțe	—	125
12	Viande de boucherie — Mouton glacé d'Australie	—	130

(1) Tous ces articles paient un droit de 12,50 °/₀ *ad valorem* (Voir plus haut, Chap. III, § 1er). Les articles ne payant que 7,50 °/₀ seront spécialement indiqués.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
13	Charcuterie fabriquée. Saucisson 1re qualité..	100 kilos	300
	— 2e —	—	260
	— 3e —	—	110
14	LAIT. Condensé (en caisses de 48 boîtes d'une livre). Marque supérieure « Laiterie Suisse » sucré.......	caisse	23 (1)
	non sucré. .	—	22 (2)
	Marques ordinaires sucré.......	—	19.40
	non sucré...	—	18.40
	Marques inférieures (sucré).	—	15
15	En poudre.	100 kilos	220
16	Farine lactée (en caisses de 50 boîtes)..	caisse	45
17	FROMAGE. Gruyère.... 1re qualité	100 kilos	270
	2e —	—	210
	3e —	—	160
18	Roquefort..........................	—	180
19	Parmesan...........................	—	170
20	Canada et Schester..................	—	170
21	Hollande. Boule 1re qualité.....	—	165
	2e —	—	140
	3e —	—	125
	4e —	—	115
	En vessie...................	—	10 fr. de plus pr 100 kilos
	Plat 1re qualité.....	—	160
	2e —	—	150
	3e —	—	140
	4e —	—	130
22	Gorgonzola..........................	—	150
23	Camembert..........................	—	140
24	Brie...............................	—	140
25	Blanc de chèvre......................	—	110

(1) Coté 23 fr. 75 primitivement.
(2) Coté 22 fr. 75 au début.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
26	Beurre — Anglais — en petites boîtes. ...	100 kilos	310
	Beurre — Anglais — en boîtes de 12 kil. 500.	—	220
	Beurre — Anglais — en barils............	—	180
27	Beurre — Autres pays — 1re qualité..........	—	310
	Beurre — Autres pays — 2e —	—	265 (1)
28	Graisses animales (autres que de poissons) — Saindoux — 1re qualité (pur lard) — en seaux.	—	125
	Graisses animales — Saindoux — 1re qualité (pur lard) — en barils.	—	100
	Graisses animales — Saindoux — 2e qualité (lardine)....	—	90
29	Graisses animales — Margarine — 1re qualité...........	—	125
	Graisses animales — Margarine — 2e —	—	120
	Graisses animales — Margarine — 3e —	—	90
30	Soies grèges — du Bengale.....................	—	400 à 500
31	Soies grèges — du Japon	—	800 à 1.000
32	Soies grèges — d'Italie.....................	—	1.400 à 2.000
33	Soies grèges — de Chine, Indes et autres pays....	—	1.600 à 2.500
	C. — PÊCHES (produits de)		
34	Poissons conservés — Morue — 1re qualité.........	—	60
	Poissons conservés — Morue — 2e —	—	35
35	Poissons conservés — Harengs fumés en barils.... ..	—	60
36	Poissons conservés — Sardines en boîtes............	—	25
37	Huile de poissons..........................	—	35
	D. — SUBSTANCES ANIMALES BRUTES (propres à la médecine ou à la pharmacie)		
38	Éponges préparées.........................	Kilog.	4 à 10

(1) Coté 270 au début.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	II. — Végétaux		
	A. — Farineux alimentaires		
39	Farines dures 1re qualité	100 kilos	20 à 28
	Farines dures 2e —	—	
	Farines dures 3e —	—	
40	Farines tendres 1re qualité	—	29 à 32
	Farines tendres 2e —	—	
	Farines tendres 3e —	—	
41	Semoules 1re qualité	—	25 à 29 (1)
	Semoules 2e —	—	
	Semoules 3e —	—	
42	Pâtes (2) alimentaires en caissettes de 10 kilos	—	47
	— 15 —	—	46
	— 20 —	—	45
43	Riz 1re qualité	—	38
	Riz 2e —	—	32
	Riz 3e —	—	25
44	Lentilles 1re qualité	—	34
	Lentilles 2e —	—	28
45	Pois (secs) 1re qualité	—	34
	Pois (secs) 2e —	—	28
46	Haricots (secs) 1re qualité	—	34
	Haricots (secs) 2e —	—	25 (3)
	Haricots (secs) 3e —	—	20
47	Marrons, châtaignes	—	18
48	Pommes de terre	—	10
49	Pains azimes de Marseille	—	100
50	Pains azimes d'Oran	—	70

(1) Coté de 29 à 32 au début.
(2) Droits de douane : 7,50 % *ad valorem* au lieu de 12,50 %.
(3) Coté 26 francs au début.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	B. — FRUITS		
51	Abricots	100 kilos	15 à 30
52	Cerises	—	
53	Coings	—	
54	Pêches	—	
55	Pommes	—	
56	Poires	—	
57	Noix muscades 1re qualité	—	155
	Noix muscades 2e —	—	145
58	Noix ordinaires	—	50
59	Noisettes	—	50
60	Raisins frais 1re qualité	—	20
	Raisins frais 2e —	—	15
	Raisins frais 3e —	—	10
61	Raisins secs 1re qualité	—	70
	Raisins secs 2e —	—	60
	Raisins secs 3e —	—	50
62	Figues sèches 1re qualité	—	35
	Figues sèches 2e —	—	30
	Figues sèches 3e —	—	25
63	Dattes en caisses pressées	—	25
	Dattes en caisses non pressées	—	45
	Dattes en sacs	—	35
64	Melons	le cent	30 à 40
65	Pastèques	—	
66	Arachides	100 kilos	26 à 38
67	Cumin 1re qualité	—	75
	Cumin 2e —	—	60

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
68	Olives fraîches — en barils — grands	100 kilos	56 (1)
	Olives fraîches — en barils — petits	—	36 (2)
	Olives fraîches — en flacon ou bouteilles (une livre)	100 bout.	67 (3)
	C. — Denrées coloniales de consommation		
69	Cannelle	100 kilos	105 à 133 (4)
70	Girofle	—	133 (4)
71	Poivre — blanc	—	150
72	Poivre — noir	—	65 à 95 (5)
73	Piment	—	65
74	Cacao	—	130
75	Chocolat (en tablettes) — 1re qualité	—	400
	Chocolat (en tablettes) — 2e —	—	300
	Chocolat (en tablettes) — 3e —	—	200
76	Sucre — en pains	—	38 à 43 (6)
	Sucre — en cubes	—	36 à 40 (7)
	Sucre — pilé	—	34 à 38 (8)
	Sucre — concassé	—	34 à 38 (9)
	Sucre — cristallisé en poudre	—	32 à 35 (10)
77	Café — Porto-Rico	—	120 à 140
78	Café — Santos	—	76 à 90
79	Café — Rio	—	
80	Caracolie	—	100 à 125

(1) Coté 40 pes. esp. au début.
(2) Coté 30 pes. esp. au début.
(3) Coté 75 pes. esp. au début.
(4) Coté 133 (maximum) au début.
(5) Coté 95 à 105 pes. au début.
(6) Coté 36 à 41 au début.
(7) Coté 36 à 38 au début.
(8) Coté 35 à 37 au début.
(9) Coté 34 à 36 au début.
(10) Coté 31 à 35 au début.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
81	Thé — vert — aoli	100 kilos	125
	Thé — vert — soumi	—	132 à 190 (1)
	Thé — vert — foomg-mi	—	190 à 350
82	Thé — noir	—	125 à 300
83	Biscuits sucrés — en boîtes	—	72 à 300
	Biscuits sucrés — en barils	—	65 à 70
	D. — Huiles végétales		
84	Huile d'olive — comestible	—	90 à 135 (2)
85	Huile d'olive — lampante	—	80 à 85
86	Huile de sésame	—	85
87	— lin	—	53 à 60
88	— coton	—	60 à 70 (3)
	E. — Espèces médicinales (4)		
89	Racines sèches de guimauve	—	160
90	Fleurs sèches — de guimauve	—	200
91	Fleurs sèches — de camomille	—	360 à 400
92	Écorces — d'oranges	—	120 à 130
93	Écorces — de citrons	—	120 à 130
94	Écorces — de quinquina	—	400 à 450
	F. — Bois		
	a) *Bois communs de charpente et de construction*		
95	Bois du Nord — rouges — madriers	Tonne	80 à 90
	Bois du Nord — rouges — planches et parquets	—	100
	Bois du Nord — rouges — planchettes	—	85
96	Bois du Nord — blancs — madriers	—	65 à 85
	Bois du Nord — blancs — planches et parquets	—	90
	Bois du Nord — blancs — planchettes	—	70 à 85

(1) Coté 190 (maximum) au début.
(2) Coté 90 à 120 au début.
(3) Coté 62 à 72 au début.
(4) Voir plus loin les *Produits pharmaceutiques*.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	b) *Bois de menuiserie et d'ébénisterie*		
97	Pitchpin (d'Amérique) : Madriers........	Tonne	100
98	Chêne en boule ou plateaux { Havonie-Russe.......	—	225 à 237
	Chêne en boule ou plateaux { Trieste..............	—	180 à 200
99	Noyer noir (d'Amérique ou d'Italie)...........	—	120 à 280
100	Acajou...	—	160 à 500
101	Hêtre { en grumes....................	—	92 à 102
	Hêtre { en plateaux..................	—	161 à 169
102	Frêne (en grumes).........................	—	62 à 75
	c) *Bois de teinture*		
103	Bois de campêche { coupé........................	100 kilos	16
	Bois de campêche { effilé.........................	—	19
	G. — Filaments, tiges et fruits a ouvrer		
104	Coton { en laine..........	—	45
105	Coton { en feuilles (ouate)............	—	150 à 200
106	Coton { coton hydrophile antiseptique..	—	200
107	Chanvre peigné.............................	—	110
108	Crin végétal...........................	—	12 à 14
	H. — Teintures et tannins		
109	Garance....................................	—	180
110	Curcuma...................................	—	55 à 70
111	Écorces à tan..............................	—	75 à 100
112	Safran { ordinaire.....................	Kilogr.	25 à 40
113	Safran { de Valence..........	—	90
114	Henné..........................	100 kilos	200
	I. — Produits et déchets divers		
115	Légumes frais.............................	—	15 (moyenne)
116	Paille......................................	—	5 à 7
117	Fourrages..................................	—	8 à 12

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	III. — **Boissons fermentées** (1)		
118	Vins ordinaires en fûts — rouges	hectolitre	17 à 35 (2)
119	Vins ordinaires en fûts — blancs	—	17 à 40 (2)
120	Bières — en bouteilles	caisse de 100 bout	35 à 45 (3)
	Bières — en fûts	hectolitre	32 à 45
121	Genièvre (de Hollande) — en paniers de 50 cruchons	100 cruchons	50
	Genièvre (de Hollande) — en caisses de 12 flacons	100 flacons	75
122	Alcool ordinaire	hectolitre	40 à 60 (4)
	IV. — **Produits minéraux**		
	A. — MARBRES		
123	Marbres en carreaux — blancs	mètre carré	7
	Marbres en carreaux — noirs	—	12
	Marbres en carreaux — mélangés	—	10
124	Marbres en planchettes — de 0m02 d'épaisseur	—	9
	Marbres en planchettes — de 0m03 —	—	11
	Marbres en planchettes — de 0m04 —	—	13
125	Marbres ouvrés (marches d'escaliers, etc.)	la marche	12
	B. — MATÉRIAUX		
126	Briques de Marseille — pleines — grandes	mille	55
	Briques de Marseille — pleines — petites	—	45
127	Briques de Marseille — creuses — grandes 7 c/m	—	28
	Briques de Marseille — creuses — petites 5 c/m	—	18
128	Briques d'Espagne — pleines — grandes	—	60 pes. esp.
	Briques d'Espagne — pleines — petites	—	50 —
	Briques d'Espagne — pleines — Bourgogne	—	65 —
129	Briques d'Espagne — creuses (moldelates 3 trous)	—	45 —

(1) Toutes ces boissons paient 7,50 *ad valorem*, au lieu de 12,50 %.
(2) Coté 17 à 25 fr. au début.
(3) Coté 45 (minimum) au début.
(4) Coté 40 à 50 fr. au début.

NUMÉROS	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
130	Tuiles de Marseille — plates	mille	90 à 100
	Tuiles de Marseille — faîtières	—	100 à 110
131	Carreaux de Marseille (rouges) — 1re qualité	—	50 à 62
	Carreaux de Marseille (rouges) — 2e —	—	40 à 50
132	Chaux (en sacs de 50 kilos) — de Marseille	Tonne	32 à 40
133	Chaux (en sacs de 50 kilos) — d'Espagne	—	35 pes. esp.
134	Ciment — en sacs	—	25 à 45
	Ciment — en barils	—	—
135	Plâtres (en sacs de 50 kilos) — qualité extra (de Paris)	—	35 à 38
136	Plâtres — 1re qualité (de Marseille)	—	25 à 32
137	Plâtres — 2e qualité — d'Oran	—	18 à 20
138	Plâtres — 2e qualité — des Baléares	—	—
	C. — PRODUITS DIVERS		
139	Charbon — Cardiff — en roches	—	28 à 36 (1)
	Charbon — Cardiff — en briquettes	—	29 à 37 (2)
140	Charbon — Newcastle	—	29 à 37 (3)
141	Charbon — Anthracite	—	45 à 50
142	Vaseline	100 kilos	100 à 200
143	Huile minérale (en barils)	—	45
144	Pétrole — en caisses de 35 litres (32 kilos net)	la caisse	7 à 8 (4)
	Pétrole — en barils de 170 litres (130 kilos net)	100 kilos	15
	D. — MÉTAUX		
145	Fers — à T marchand (poutrelles, plats, ronds, demi-ronds et casiers)	—	15 (5)
146	Fers — laminés	—	28
147	Tôles galvanisées	—	28

(1) Coté 30 à 38 au début.
(2) Coté 31 à 39 au début.
(3) Coté 25 à 30 au début.
(4) Coté 7 fr. au début.
(5) Coté 18 fr. au début.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
148	Ronces artificielles	100 kilos	32
149	Aciers de Suède	—	27
150	Colonnes creuses en fonte	—	22
151	Zinc laminé	—	68
152	Plomb en saumon[1]	—	45 à 55
153	Plomb en tuyaux	—	58
154	Plomb de chasse[2]	—	58
155	Étain en saumon	—	380
156	Étain à souder (mélangé 30 °/° d'étain 70 °/° de plomb	—	190 à 230
157	Cuivre rouge en feuilles	—	160 à 200[3]
158	Cuivre rouge ronds	—	205
159	Cuivre jaune en feuilles	—	180
160	Cuivre jaune ronds	—	190
161	Laiton en feuilles	—	35
162	Pointes de Paris	—	30 à 40
	V. — Produits pharmaceutiques et droguerie		
163	Racines, fleurs, fruits, feuilles, semences médicinales	le kilog	0 70 à 3 »
164	Acide acétique	—	0 50
165	— borique	—	0 80
166	— phénique	—	0 50
167	— citrique	—	5 »
168	— formique	—	1 20
169	— chlorhydrique	—	0 50
170	— nitrique	—	0 70

(1) Le plomb en feuilles est prohibé à l'importation, afin d'éviter que les indigènes ne l'utilisent pour la fabrication des balles.
(2) Importé à certaines conditions. (Voir le réglement relatif à l'importation et à la vente des armes et munitions de chasse).
(3) Coté 180 à 200 au début.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
171	Acide oxalique	le kilog.	1 40
172	— pyrogallique	—	0 50
173	— salicylique	—	3 25
174	— sulfurique (du commerce)	—	0 45
175	— tannique	—	3 20
176	— tartrique	—	3 20
177	Aniline	—	25 à 30
178	Alcool absolu (1)	—	2 90
179	Alun	—	0 90
180	Antipyrine	—	21 »
181	Ammoniaque	—	0 70
182	Arnica	—	8 60
183	Anis	—	24 50
184	Aloës	—	2 60
185	Arséniate de soude	—	3 »
186	Acétate de plomb	—	1 15
187	Benzine	—	1 »
188	Borax	—	0 70
189	Bi-carbonate sodique	—	0 40
190	Bergamote	—	27 »
191	Baume tranquille	—	13 »
192	Caféïne	—	36 »
193	Calomel	—	7 15
194	Cocaïne (chlorhydrate de)	—	525 »
195	Codéïne	—	500 »
196	Chlorure de chaux	—	0 40
197	Chloroforme	—	3 25
198	Chlorate de potasse	—	1 15

(1) Droit de douane : 7,50 °/o au lieu de 12,50 °/o.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
199	Carbonate de créosote	le kilog.	8 75
200	Carbonate de magnésie	—	0 90
201	Cascara Sagrada (extrait de)	—	7 50
202	Chlorhydrate de morphine	—	285 »
203	Chlorhydrate de cocaïne	—	525 »
204	Crême de tartre	—	2 20
205	Éther sulfurique	—	3 »
206	Éther acétique	—	2 45
207	Extrait de belladone	—	5 25
208	— de cascara sagrada	—	7 50
209	— de digitale	—	3 »
210	— de gentiane	—	4 50
211	— d'ipécacuana	—	105 »
212	— d'opium	—	59 »
213	— de quinquina	—	8 »
214	— de réglisse	—	3 75
215	— de rhubarbe	—	8 »
216	Fuschine	—	20 »
217	Glycérine	—	1 55 à 1 75
218	Huile essentielle d'amandes	—	33 »
219	Hydrate de chlorale	—	6 40
220	Iodoforme	—	33 50
221	Lactate de chaux	—	2 80
222	Magnésie calcinée	—	2 25
223	Menthol	—	30 »
224	Naphtaline	—	0 35
225	Nitrate d'argent	—	84 »
226	Oxyde de zinc	—	1 10

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
227	Opium (1)	le kilog.	56 »
228	Pepsine	—	3 25
229	Peptone	—	12 50
230	Sulfate de fer	—	0 30
231	Sulfate de cuivre	—	1 25
232	— de zinc	—	0 40
233	— de quinine	—	0 45
234	— de strychnine	—	0 90
235	— de magnésie	—	0 25
236	Salol	—	7 »
237	Salicylate de bismuth	—	20 »
238	Santonine	—	150 »
239	Soufre (fleur de) (2)	—	0 40
240	Vaseline	—	1 40
241	Eau distillée	—	0 15
242	Eaux minérales (3) de table en caisses de 50 bouteilles	la caisse	15 » à 50 »
	Eaux minérales (3) de table en bouteilles	la bouteille	0 25 à 1 »
243	Eaux minérales (3) purgatives	—	0 50 à 0 85
	VI. — Teintures préparées		
244	Extrait de bois de campêche en caisses de 80 kilos	100 kilos	80 » à 100 »
	Extrait de bois de campêche — 25 —	—	50 » à 70 »
245	Cochenille	—	300 »
246	Cachou	—	70 »
247	Indigo	—	1.000 à 2.500
248	Orseille préparé	—	180 »
249	Fuschine	—	160 à 1.000

(1) Importation autorisée en très petites quantités pour les besoins stricts des pharmacies européennes. L'opium est en effet l'objet d'un monopole-magkzen.

(2) Importation autorisée en très petites quantités pour les besoins stricts de la pharmacie.

(3) Les eaux minérales sont considérées comme *produits pharmaceutiques* et doivent payer 12,50 °/° *ad valorem* (et non 7,50 comme les boissons fermentées).

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
250	Acide « périque »[1]	100 kilos	275
251	Aniline	—	175 à 300
	VII. — Compositions diverses		
252	Savons blanc	—	26 à 75[2]
253	Savons marbré bleu ou rouge	—	30 à 50[3]
254	Savons mou	—	28 à 42
255	Bougies de paraffine	—	76 à 85[4]
256	Bougies autres	—	90 à 116[5]
	VIII. — Poteries		
257	Briques réfractaires de 0.05	le mille	69 »
	Briques réfractaires de 0.07	—	90 »
	IX. — Fils		
258	Fils de coton à coudre en bobines de 100 yards	la grosse	5 50
	Fils de coton à tricoter (atadura rosa) en paquets de 8 k. 800 comprenant 40 petits paquets	le paquet de 8k 800	13 »
259	Lacets de coton (*Slifa*)	le kilog.	8 »
260	Kitan en coton ordinaire, en paquets blanc	—	3 60
261	Kitan en coton ordinaire, en paquets couleur	—	4 »
262	Fil de chanvre (pour la cordonnerie, en paquets de 10 pelotes du poids total de 0.250 gr.	le paquet de 250 gram.	0 60

(1) Appelé *Homdh birik* en arabe.
(2) Coté 32 à 78 au début.
(3) Coté 34 à 55 au début.
(4) Coté 85 (minimum) au début.
(5) Coté primitivement de 105 à 116.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	X. — **Tissus**		
	A. — Pur coton		
263	Satin — largeur 0 90	le mètre	0 60 à 1 »
	Satin — largeur 1 30	—	0 90 à 1 20
	Satin — — 1 30 qualité anglaise	—	0 65 à 0 90
264	Satin de Chine — largeur 85/90 — 1re qualité	—	1 20 à 2 »
	Satin de Chine — largeur 85/90 — 2e —	—	0 90 à 1 20
	Satin de Chine — largeur 132/138 — 1re qualité	—	2 50 à 4 »
	Satin de Chine — largeur 132/138 — 2e —	—	1 80 à 2 50
	Satin de Chine — largeur 152/156 — 1re qualité	—	4 » à 5 »
	Satin de Chine — largeur 152/156 — 2e —	—	3 » à 4 »
	Satin de Chine — largeur 152/156 — 3e —	—	2 » à 3 »
265	Plumets (par pièces de 10 yards) — largeur 0 70 — véritables	—	5 » à 12 »
	Plumets (par pièces de 10 yards) — largeur 0 70 — imitation	—	3 » à 6 »
266	Tulle brodé (par pièces de 10 yards) — largeur 0 70	—	3 » à 12 »
	Tulle brodé (par pièces de 10 yards) — largeur 1 10	—	5 » à 14 »
267	Mousseline brodée (par pièces de 10 yards) — largeur 0 70	—	3 » à 7 »
	Mousseline brodée (par pièces de 10 yards) — largeur 1 10	—	5 » à 12 »
268	Grenadine broché soie ou or, largeur 0 54	—	0 45 à 1 20 (1)
269	Salampores (genre Pondichéry) — la pièce de 1 kil. 500	—	5 »
	Salampores (genre Pondichéry) — — 2 —	—	5 60
	Salampores (genre Pondichéry) — — 3 —	—	7 »
	Salampores (genre Pondichéry) — — 3 kil. 500	—	7 80
	Salampores (genre Pondichéry) — — 4 —	—	8 50
270	Velours	—	1 » à 2 »
271	Gazes	—	0 20 à 0 50

(1) Coté primitivement de 0 fr. 55 à 1 fr. 20.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
	B. — Coton et soie (coton dominant)		
272	Velours — qualité courante	le mètre	2 » à 5 »
	Velours — qualité supérieure	—	5 » à 9 »
	Velours — qualité extra	—	9 » à 20 »
	C. — Laine pure		
273	Draps — Teints en laine — largeur 150/160 — 1re qualité	—	15 » à 25 »
	— 2e —	—	12 » à 15 »
	— 3e —	—	8 » à 12 »
	— 4e — courante	—	7 » à 8 »
	— 5e —	—	5 50 à 7 »
	Draps — Teints en laine — largeur 130/140 — 1re qualité	—	9 » à 15 »
	— 2e —	—	6 » à 9 »
	— 3e —	—	4 » à 6 »
274	Draps — Teints en pièce — largeur 150/160 — 1re qualité	—	7 » à 12 »
	— 2e —	—	5 » à 7 »
	Draps — Teints en pièce — largeur 130/140 — 1re qualité	—	6 » à 12 »
	— 2e —	—	4 » à 6 »
	— 3e —	—	3 » à 4 »
	— 4e —	—	2 » à 3 »
275	Mérinos — largeur 90/100 — 1re qualité	—	1 20 à 2 »
	— 2e —	—	0 80 à 1 20
276	Mérinos — largeur 140/160 — 1re qualité	—	6 » à 9 »
	— 2e —	—	5 » à 6 »
	— 3e —	—	4 » à 5 »
	— 4e —	—	3 » à 4 »
277	Chéchias & tarbouches — *Amama* (pour civils)	la douzaine	4 » à 8 »
278	Chéchias & tarbouches — *Azizia* (pour soldats)	—	3 50 à 4 50
279	Chéchias & tarbouches — *Moghrabia* ou tounsia	—	14 » à 20 »
	pour mokhaznis	la pièce	4 » à 10 »

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
280	Mousselines — non imprimées — largeur 150/152 — 1re qualité	le mètre	3 » à 4 »
	— 2e —	—	2 25 à 3 »
	— 3e —	—	1 60 à 2 25
	— largeur (90/100)......	—	Même proportion que dessus (suivant la longueur).
	Imprimées : largeur, 0.70...... ..	—	1 » à 1 50
	D. — LAINE ET COTON		
281	Mousseline — largeur 150/152 — 1re qualité...........	—	2 25 à 3 »
	— 2e —	—	1 50 à 2 25
	E. — LAINE ET SOIE		
282	Mousseline — non imprimée — unie (largeur 150/152).	—	2 50 à 4 »
	— rayée — largeur 0 90..	—	0 90 à 1 50
	— — 1 36..	—	prix en proportion
	— — 1 52..	—	—
	— imprimée (largr 0.70)..	—	1 » à 1 50
	F. — SOIE PURE		
283	Unis — 1re qualité......................	—	5 » à 10 »
	2e —	—	3 à » 5 »
	3e —	—	0 80 à 3 »
284	Façonnés avec ou sans dorure — 1re qualité...........	—	6 » à 20 »
	2e —	—	2 » à 6 »
	3e —	—	0 80 à 2 »
285	Brochés avec ou sans dorure — extra...............	—	20 » à 50 »
	1re qualité...........	—	10 » à 20 »
	2e —	—	5 » à 10 »
	3e —	—	2 » à 5 »
286	Sans franges (foulards) — 1re qualité.......	la douzaine	10 » à 20 »
	2e —	—	4 » à 10 »

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES		UNITES sur lesquelles portent les valeurs	VALEURS (en francs)
287	Avec franges (foulards)	1re qualité	la douzaine	50 » à 100 »
		2e —	—	32 » à 50 »
		3e —	—	25 » à 32 »
		4e —	—	20 » à 25 »
		5e —	—	16 » à 20 »
	G. — Soie et coton			
288	Unis	1re qualité	le mètre	3 » à 5 »
		2e —	—	2 » à 3 »
		3e —	—	0 60 à 2 »
289	Façonnés (avec ou sans dorure)	1re qualité	—	3 » à 5 »
		2e —	—	2 » à 3 »
		3e —	—	0 60 à 2 »
290	Brochés avec ou sans dorure	extra	—	10 » à 50 »
		1re qualité	—	5 » à 10 »
		2e —	—	3 » à 5 »
		3e —	—	1 50 à 3 »
291	Foulards (soie et coton)		la douzaine	14 » à 35 » (1)

(1) Prévu seulement lors de la deuxième réunion de la Commission des valeurs douanières.

IV. — LES TARIFS D'EXPORTATION AU MAROC

Les exportateurs des différents ports du Maroc se plaignent fréquemment — et avec juste raison, — de ce qu'un tableau *officiel* des tarifs d'exportation ne soit pas affiché dans les bureaux de douane des huit ports ouverts. Ce tableau indiquerait d'une manière précise les droits à payer pour chaque produit, et *surtout* il dénommerait *tous* les produits dont l'exportation est autorisée. Quand il ne s'agit pas de matières agricoles ou autres couramment expédiées à l'étranger, de vaines discussions s'engagent entre les oumana et les particuliers ; les administrateurs des douanes veulent interdire l'embarquement d'un article dont, assurent-ils, la sortie est prohibée, car c'est la première fois qu'il apparaît en douane ; ou bien ils ergotent soit sur les droits à payer soit sur la quantité ou le poids qui sert de base au tarif d'exportation.

Il existe cependant des textes officiels et de rédaction récente qui règlent une fois pour toutes ces questions. Les deux plus importants de ces textes sont : 1° Le traité de commerce entre l'Allemagne et le Maroc, conclu le 1er juin 1890 ; 2° L'accord commercial entre la France et le Maroc, conclu le 24 octobre 1892. Ces traités, applicables à toutes les Puissances, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, déterminent d'une manière très précise les produits dont l'exportation est autorisée, les droits à payer et les poids ou quantités sur lesquels ces droits sont appliqués. Il serait facile d'extraire de ces textes un tableau à consulter par le public et d'afficher un exemplaire de ce tableau dans chaque bureau de douane. Les oumana et les négociants auraient ainsi leur tâche facilitée et éviteraient des controverses inutiles.

Le manque absolu d'initiative et de responsabilité dans l'administration marocaine s'oppose paraît-il à ce que ces mesures aussi simples soient prises et mises en pratique. J'ai donc pensé qu'il serait utile d'emprunter au texte *officiel* des traités (et des lettres chérifiennes ultérieures à ces traités) les indications qui peuvent intéresser les commerçants et de les répartir dans un tableau de classement facile à consulter. Tout négociant muni de ce tableau n'aura qu'à s'adresser à sa Légation, — dans le cas où les oumana lui créeraient des difficultés, — et pourra se faire délivrer une attestation affirmant que tel article est susceptible d'exportation, qu'il est soumis à tel tarif s'appliquant à tel poids ou à telle quantité.

DROITS DE DOUANE EFFECTIFS A PAYER

PRODUITS	QUANTITÉ OU POIDS	TARIF en réaux hassani	ÉQUIVALENCE en pesetas hassani
1° ANIMAUX VIVANTS OU MORTS			
Bœufs (1)	Tète (2)	»	25 »
Poules (3)	la douzaine	10	2 50
Perdrix	la pièce	1	0 25
Lapins	—	1	0 25
Lièvres	—	1	0 25
Tortues	les 50 kil.	2 1/2	0 62' 50
Poisson salé	le quintal anglais (4)	20	5 »
2° PRODUITS OU DÉPOUILLES D'ANIMAUX			
Œufs	le mille	25	6 25
Œufs d'autruche	la pièce (5)	1/2	0 12' 50
Cire naturelle	le quintal anglais (5)	50	12 50
Cire purifiée, ou blanche	—	60 (6)	15 »
Laine en suint (5)	—	27 1/2	6 77' 50
Laine lavée	—	40	10 »
Peaux de bœufs	—	18	4 50
Peau de tête de bœuf et rognures de peau de bœufs (pour faire de la colle)	—	4	1 »

(1) Exportation autorisée et droit fixé par lettre chérifienne ultérieure aux traités de 1890 et 1892.
(2) Chaque puissance est autorisée à exporter 10.000 bœufs par an (Conférence d'Algésiras).
(3) Traité de 1890.
(4) 50 kilogs 75.
(5) Traité de 1890.
(6) Coté 70 réaux dans le traité de 1890 ; réduit à 60 en 1892.

PRODUITS	QUANTITÉ OU POIDS	TARIF en réaux hassani	ÉQUIVALENCE en pesetas hassani
Peaux de moutons	le quintal anglais (1)	18	4 50
Basanes	—	18	4 50
Peaux de chèvres	—	18	4 50
Peaux tannées	—	50	12 50
Suif	—	23 (2)	5 75
Cornes	le mille	8 (3)	2 »
Piquants de porc-épic	—	2	0 50
Poils et crins	le quintal anglais	15	3 75
Plumes d'autruche	la livre (4)	18	4 50
Fromages	le quintal anglais	20	5 »
Teinture de Kermès (cochenille)	—	10	2 50
Boyaux	—	10	2 50
Cocons de soie	»	»	5 °/° de la valeur (5)
Os (6)	»	»	»
3° CÉRÉALES ET GRAINS			
Blé	fanègue (7)	10 (8)	2 50
Maïs	fanègue-comble (9)	10 (10)	2 50

(1) 50 kilogs 75.
(2) Coté 25 en 1890, réduit à 23 en 1892.
(3) Coté 10 en 1890, réduit à 8 en 1892.
(4) Livre anglaise.
(5) Autorisé par lettre chérifienne ultérieure au traité de 1892.
(6) Autorisé temporairement par lettres chérifiennes, qui fixent la taxe à percevoir.
(7) La fanègue-type est de 56 litres. Elle devrait être prise pour base dans tous les ports.
(8) Le traité de 1890 fixe à 15 réaux le droit derçu sur la fanègue-rase (un peu moins de 56 litres). Une lettre chérifienne ultérieure à 1892 fixe à 10 réaux le droit perçu sur la fanègue. La Conférence d'Algésiras a émis le vœu que ce droit soit réduit de 34 °/°.
(9) La fanègue-comble doit contenir un peu plus de 56 litres. Prévu au traité de 1890.
(10) Sera réduit de 20 °/° lorsque le Sultan aura intégralement appliqué l'acte d'Algésiras.

PRODUITS	QUANTITÉ OU POIDS	TARIF en réaux hassani	ÉQUIVALENCE en pesetas hassani
Aldora	fanègue-comble (1)	10	2 50
Orge	fanègue	6(2)	1 50
Fèves	fanègue-comble	10	2 50
Pois-chiches	—	10(3)	2 50
Lentilles	—	10	2 50
Alpiste	le quintal anglais	5	1 25
Cumin	—	6(4)	1 50
Riz	—	9 3/8	2 38
Carvi (5)	—	8	2 »
Graine de lin	—	5	1 25
Fenugrec (holbach)	—	5	1 25
Fenouil (Fanusch)	—	8	2 »
Sésame	—	8	2 »
Millet fin	fanègue-comble	10	2 50
Anis	le quintal anglais	10	2 50
4° FRUITS ET LÉGUMES			
Dattes	—	20	5 »
Amandes	—	15	3 75

(1) La fanègue-comble doit contenir un peu plus de 56 litres. Prévu au traité de 1890.
(2) Le traité de 1890 fixe à 10 réaux le droit perçu sur la fanègue-rase (un peu moins de 56 litres). Une lettre chérifienne, ultérieure à 1892, fixe à 6 réaux le droit perçu par fanègue. Ce dernier droit serait réduit de 50 % si la Conférence d'Algésiras était intégralement appliquée.
(3) Serait réduit de 20 % si la Conférence d'Algésiras était intégralement appliquée.
(4) Coté 8 réaux en 1890, réduit à 6 en 1892.
(5) Tarifé en 1892.

PRODUITS	QUANTITÉ OU POIDS	TARIF en réaux hassani	ÉQUIVALENCE en pesetas hassani
Oranges	le mille	4	1 »
Citrons	—	4	1 »
Raisin sec	le quintal anglais	10	2 50
Poires (1)	—	10	2 50
Noix	—	8	2 »
Bananes (1)	»	»	5 °/o *ad valorem*
Pommes de terre	»	»	—
Courges	»	»	—
Tomates	»	»	—
5° VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX DIVERS			
Henné	le quintal anglais	6	1 50
Origan (Marjolaine sauvage)	—	4	1 »
Tacaout (Tannin)	—	10	2 50
Chanvre (fibre)	—	16 (2)	4 »
Lin (fibre)	—	16 (2)	4 »
Palmier nain (en feuilles)	les 100 bottes ou fagots	8	2 »
Cresson (Horr)	le quintal anglais	10	2 50
Fassoukh (sorte de gomme aromate en boules)	—	10	2 50
Orseille ou « Herbe de Mogador » (teinture)	—	10	2 50

(1) Autorisé par une lettre chérifienne ultérieure à 1892.
(2) Coté 20 en 1890, réduit à 16 en 1892.

PRODUITS	QUANTITÉ OU POIDS	TARIF en réaux hassani	ÉQUIVALENCE en pesetas hassani
Alfa (Sparte)	le quintal anglais	2	0 50
Feuilles de roses	—	80	20 »
Sarghine (racines)	—	5	1 25
Ecorce d'arbre (écorce à tan (1), etc.)	—	6	1 50
Liège (1)	—	6	1 50
Osier (1)	—	2	0 50
Bois d'Arar (1) (Thuya et similaires)	1/2 charge de chameau	6	1 50
Bois de cèdre (1)	1/2 charge de mulet	5	1 25
Gommes	le quintal anglais	8	2 »
Huile	—	25	6 25
6° MINÉRAUX ET PRODUITS MINÉRAUX			
Ghassoul (terre à foulon ou savon minéral)	—	7 1/2	1 77' 50
Minerai de cuivre (1)	—	5	1 25
— fer (1)	—	2	0 50
Autres minerais (1), sauf le plomb	—	5	1 25
Kohl (Antimoine)	—	5	1 25
7° PRODUITS OUVRÉS			
Babouches	»	»	5 °/° *ad valorem*
Paniers	le cent	10	2 50

(1) Autorisé et tarifé en 1892.

PRODUITS	QUANTITÉ OU POIDS	TARIF en réaux hassani	ÉQUIVALENCE en pesetas hassani
Peignes en bois	le cent	2	0 50
Ceintures en laine	—	50	12 50
Couvertures de laine	»	»	5°/o *ad valorem*
Tapis	»	»	—
Coussins de cuir brodés	»	»	—
Cordes en poils de chèvre	les 100 paquets	10	2 50
Haïks (Tissu de laine ou laine et soie)	»	»	5°/o *ad valorem*
Djellabas (vêtement d'homme en laine)	»	»	—
Sacoches en cuir (Chekara)	»	»	—
Tamis	»	»	—
Etriers en fer	»	»	8°/o *ad valorem*
Fil de coton	»	»	—
Chaussettes en laine	»	»	—
Nattes	»	»	—
Plateaux de cuivre	»	»	—
Tentes	»	»	5°/o *ad valorem*
Balais en palmier nain	les 50 kil.	1 1/2	0 37' 50
Crin végétal (Fibre de palmier nain)	—	1 1/2	0 62' 50

V. — FRETS APPROXIMATIFS POUR LE MAROC

1° Généralités

a) Compagnie Hâvraise Péninsulaire (de Dunkerque et du Hâvre au Maroc) :

Suivant catégories, de 15 à 45 francs par tonne (1.000 kilos) pour Tanger. De 35 à 60 francs par tonne pour les autres ports.

(Le fret de retour est moins cher parce qu'il se paie en pesetas espagnoles).

La Compagnie délivre des connaissements directs avec faculté de transbordement à Tanger pour Tétouan, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Saffi, Mogador.

b) Société Navale de l'Ouest (du Hâvre à la côte marocaine) :

Variable, suivant la nature de la marchandise.

c) Compagnie Chaber et Castanié ;

Compagnie Mazzella et Cie :

Services d'Oran à Melilla et Tanger.

Fret : 8 à 9 francs par tonne, plus les frais de débarquement.

d) Compañia Trasatlàntica :

(Ligne de Cadix-Tanger-Algésiras et Gibraltar).

Fret commercial : 12 p. esp. 50 la tonne de Cadix à Tanger.

e) Antonio Millàn Carrasco :

(Cadix-Tanger–Casablanca–Canaries).

Fret : 15 pesetas espagnoles la tonne pour n'importe quel parcours.

f) Oldenburg Portugiesische Dampschiffs Rhedereï :

(De Hambourg à Tanger et la côte marocaine)

Fret extrêmement variable.

2° Tétouan

H. Bland et Cie :

(Fret pour Gibraltar, Tanger, Melilla) de 10 à 20 pesetas espagnoles la tonne.

3° Larache

a Compagnie Paquet :

Fret commercial (pour Marseille)	Grains...	1 fr. 50 à 2 fr. le quintal.
	Laines...	3 fr. 50 à 5 fr. —
	Peaux...	3 fr. 00 à 5 fr. —
	Divers...	2 fr. 00 à 5 fr. —

b) *Servizio Italo-Spagnuolo :*

(Pour Gênes et Marseille). Même fret que la Cie Paquet.

4° RABAT

Compagnie Paquet :

Fret (pour Marseille) { 25 francs la tonne pour les sacs.
{ 55 — — caisses.

Compagnie Oldenburg Portugiesische :

Fret (pour Hambourg) } 50 pesetas espagnoles, la tonne.

Servizio Italo-Spagnuolo :

(Pour Marseille et Gênes).

Pas de tarif déterminé.

Compagnie Forwood :

(De ou pour Londres).

Fret { Cotonnades. 40 shellings le mètre cube.
{ Sacs........ 25 — — .

5° CASABLANCA

Compagnie Paquet (Marseille) :

Fret { Grains.... 1 fr. 25 le quintal.
{ Peaux.... 2 fr. 50 —
{ Laines.... 3 fr. 00 —

6° MAZAGAN

Compagnie Paquet :

Fret { Pour Marseille 12 fr. 50 la tonne (surtout pour les grains).
{ Pour la Côte : 10 pesetas espagnoles la tonne.

7° MOGADOR

Compagnie Paquet (Marseille) :

Fret : de 20 à 25 francs la tonne suivant la marchandise.

Compagnie Oldenburg Portugiesische (Hambourg) :

Fret : Très variable. — En moyenne 18 marks la tonne pour Hambourg.

Compagnie Forwood :

Fret commercial très variable. En moyenne 30 shellings la tonne pour Londres et 18 shellings pour Hambourg (afin de concurrencer la Oldenburg).

VI. — L'AGRICULTURE AU MAROC

L'avenir du Maroc, comme celui de l'Algérie et de la Tunisie, paraît devoir être essentiellement agricole.

On peut envisager la possibilité d'une affaire agricole de deux façons, selon qu'on se bornera à la pratiquer en association avec les indigènes, — système en usage depuis fort longtemps, — ou qu'on désirera tenter une exploitation directe. Le premier mode est immédiatement réalisable dans n'importe quelle partie du Blad-Maghzen. Le second peut être tenté dans la Chaouïa ; il est très aléatoire ailleurs, à cause de l'insécurité.

---

§ 1er. — Association agricole

1° Le système le plus employé est une sorte de commandite agricole. L'Européen, sans sortir du port où il habite, s'abouche avec un ou plusieurs indigènes de la campagne auxquels il avance des fonds, moyennant quoi, au moment de la réalisation d'une récolte ou d'un cheptel, les indigènes lui apportent une part déterminée sur les bénéfices. Le commanditaire n'a pas besoin de posséder des connaissances agronomiques ; il n'est que bailleur de fonds. Souvent, il est en même temps exportateur des produits agricoles que ses associés indigènes lui amènent jusqu'au port où il habite. Les vieilles maisons européennes au Maroc ne procèdent pas autrement ;

2° Une autre manière de procéder consiste à exercer une surveillance plus directe sur les intérêts confiés aux indigènes. L'Européen parcourt à cheval les régions où il a des associés ; il assiste sur les marchés ruraux aux achats et ventes de troupeaux. Ainsi opèrent certains Français et Européens qui habitent Larache, El-Ksar, Merrakech.

Au préalable, ils doivent faire la connaissance du pays où ils sont appelés à circuler et opérer un peu à tâtons. Ils s'assurent les bonnes grâces des caïds, des chefs de fractions, voire même de certains chefs de bandes, par quelques cadeaux habilement distribués. Ils sont de la sorte à peu près sûrs qu'on ne cherchera pas à nuire à leurs associés indigènes, que leur récoltes et leur bétail seront à l'abri du pillage. Dans un pays semi-anarchique, il faut se contenter d'un ordre approximatif et savoir tirer parti des conditions locales.

Le mode d'association le plus courant, pour l'élevage, consiste soit à confier à l'associé indigène une somme d'argent qui doit être immédiatement réalisée en bétail, soit à acheter en sa présence un premier troupeau. Ce bétail lui est confié ; il doit s'en occuper

pendant une période fixée par contrat, — et qui est généralement de cinq ans. Si l'indigène n'a fait personnellement aucun apport, il est ordinairement convenu que l'Européen commanditaire aura droit aux 4/5 du bénéfice net, l'éleveur indigène conservant le cinquième pour lui. En cas d'apport de bétail par l'indigène, le contrat d'association se fait sur d'autres bases, — ces bases sont très variables selon les risques et l'apport de chacun.

Avant de passer un acte d'association, l'Européen devra procéder à une enquête personnelle sur la valeur matérielle et morale de son « client », se rendre compte si sa réputation d'agriculteur et de commerçant est suffisamment honorable dans sa tribu pour garantir les chances d'une affaire d'élevage en commun.

On ne saurait trop recommander à l'Européen de se renseigner sur les coutumes locales, de se mettre au courant des habitudes et des traditions indigènes, de s'aboucher, si possible, avec le *Cheikh el Kessaba* du douar où réside son associé (ce *cheikh* est un agent local chargé de faire appliquer les us et coutumes en matière agricole) ; de bien vérifier enfin la teneur de l'acte passé devant les *adoul*, qui précise les droits et les devoirs de chacun.

L'Européen doit être assez ferme et sûr de lui-même pour ne pas s'en laisser conter par son mandataire ; mais il ne doit pas oublier que, pour réussir avec les indigènes, sa conduite commerciale doit être loyale et équitable et ne jamais prêter à des commentaires désobligeants de la part de gens qui, de plus en plus, savent distinguer le chrétien honorable et celui qui voudrait leur « tondre de la laine sur le dos ».

L'association pour la *culture* proprement dite a lieu dans des conditions identiques. L'Européen avance des fonds à l'indigène qui doit immédiatement acheter des semences, louer ou acheter des bœufs de labour et labourer sur ses terres, — ou sur des terres louées, — la superficie prévue par le contrat. Au moment de la récolte, l'indigène devra apporter à l'Européen, en espèces ou en nature (suivant les engagements pris), la part de bénéfice ou de grains qui lui revient. Généralement, l'Européen et son associé indigène partagent à égalité le résultat de la récolte. Lorsqu'un contrat est ainsi passé entre un Européen et un indigène, il devient un « acte d'association » régulier, à condition que le consul du ressortissant européen ait agréé l'indigène comme associé agricole inscrit dans son Consulat. Les réclamations des ressortissants européens contre leurs associés n'ont de valeur qu'autant que leurs contrats ont été passés dans les règles.

Suivant les évaluations faites par des Européens dignes de foi, ces opérations d'élevage et de culture en association rapportent en moyenne de 20 à 30 % suivant la saison et suivant l'année. Il s'agit d'opérations sérieuses, honnêtes, et non point de combinaisons

plus ou moins louches, peut-être plus fructueuses mais à coup sûr moins honorables et moins sûres.

---

§ 2. — **Agriculture directe**

1° Dans la Chaouïa (Voir la notice ci-dessous) ;

2° *Dans les provinces de l'Ouest-marocain où les troupes françaises ne sont pas intervenues ;*

Il s'agirait, pour organiser un système d'exploitation directe, de franchir les étapes suivantes :

a) *Constitution d'un domaine* (achat de terres) ;

b) *Prise de possession du domaine ;*

c) *Installation, sur le domaine, du personnel d'ouvriers agricoles nécessaires ;*

d) *Mise en exploitation.*

Toutes ces opérations demanderaient beaucoup de doigté. Elles seraient lentes et souvent pénibles. Les indigènes de l'intérieur tolèrent le passage des Européens dans leur région : ils accepteraient difficilement une installation à demeure. L'acquisition des terres constituerait le premier obstacle. Une fois cette opération menée à bien, il faudrait prendre possession du domaine, c'est-à-dire signifier aux familles installées dessus qu'elles aient à s'en aller ou à déclarer devant *âdoul* qu'elles se considèrent désormais comme des « métayers » ; il serait indispensable de faire construire un corps de ferme, chose peu commode dans l'intérieur du pays.

Il faudrait, ensuite, avoir sous la main un groupe d'ouvriers agricoles qu'on établirait sur le domaine, et leur faire bien comprendre qu'ils ne sont point des associés mais de simples salariés. Il faudrait, enfin, mettre en exploitation dans les mêmes conditions qu'en Algérie, en évitant la mauvaise humeur du caïd de l'endroit et des voisins, les mauvais desseins des bandits de profession, les revendications inopinées des anciens propriétaires ou de gens qui se déclareraient leurs co-propriétaires.

Évidemment, ces obstacles peuvent être vaincus avec de la patience, mais on ne jouirait jamais de la tranquillité et de l'ordre qui existent dans la Chaouïa. Il faudrait donc se demander si les bénéfices d'une *exploitation directe* en pays non encore *pacifié*, dépasseraient les bénéfices donnés par le système d'association agricole. Si des calculs de probabilités semblaient devoir être nettement affirmatifs, la chose vaudrait la peine d'être tentée. Sinon, mieux vaudrait assurément marcher sur les brisées de ceux qui pratiquent l'association ordinaire.

VII. — LA CULTURE DES CÉRÉALES AU MAROC

§ 1er. — Généralités

Au point de vue agricole le Maroc a la réputation très justifiée d'une terre à céréales et d'un pays d'élevage. Il semble que si les Européens interviennent *directement* dans le développement de l'agriculture dans ce pays, ce doive être en suivant les errements des indigènes quant à la « tendance générale », tout en améliorant les méthodes employées, de manière à faire rendre à la terre et aux troupeaux leur maximum de revenus.

Les céréales et les « graines analogues » sont cultivées sur une vaste échelle dans ce pays où les provinces vraiment riches offrent peu d'emplacements incultes.

En dehors des régions montagneuses, où l'olive, la figue, l'amande constituent des ressources plus ou moins importantes, la culture des céréales (et graines diverses) est presque exclusivement l'objet des travaux agricoles dans les pays de plaine.

Il est impossible, pour l'instant, d'estimer même par à peu près les surfaces ensemencées. Des provinces fertiles comme le Gharb, la Chaouïa, la Doukkala, sont labourées presque partout. Seules les parties pierreuses et les jachères destinées aux pâturages sont négligées.

Dans d'autres régions moins privilégiées comme l'Abda, la plaine de Fez, les provinces de Tanger et de Tétouan, les plaines de l'Est (Oudjda, etc.), les terres ensemencées sont plus espacées et les territoires de parcours pour les troupeaux sont en majorité.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux vallées des régions montagneuses comme le Rif, le Djebala, le Zemmour, le Sous où on ne cultive aussi des céréales et des « graines d'exportation » en irrigant les terres, ainsi que cela se passe dans certaines vallées algériennes.

---

§ 2. — Les blés et les orges

Seul le blé dur est cultivé, car seul il est apte à produire les semoules et farines grumelées avec lesquelles les indigènes fabriquent leurs mets favoris (galettes ; pains ronds ; couscous, etc.).

Parmi les blés durs cultivés on remarque particulièrement :

1° Le blé à épi long et droit, aux glumes striées de noir ;

2° Le blé à épi long, aux glumes claires, barbe paille, bec de la carène très allongé ;

3° Le blé à épi moyen et dense, au grain très clair (région d'Oudjda).

Les blés durs du Maroc ont le mérite d'être très réfractaires aux maladies ordinaires de ce grain (charbon, échaudage, rouille).

Les blés ne constituent du reste qu'une partie des semailles. Les orges tiennent certainement la première place. Les Marocains estiment en effet l'orge comme une denrée de première nécessité pour leurs bêtes (chevaux et mulets)[1] ; pour eux-mêmes (ils consomment en effet volontiers de la farine d'orge) ; enfin pour l'exportation, les orges trouvant toujours acheteur, surtout en Allemagne, quelles que soient les quantités amenées aux ports d'embarquement[2].

L'orge a aux yeux des cultivateurs du Maroc d'autres qualités : elle donne de meilleurs résultats que le blé dans les terres récemment débroussaillées et défrichées ; elle est moins sensible au manque d'eau (et il est telles régions du Maroc où les pluies sont rares), et enfin elle mûrit plus vite que le blé. Dans les *terres noires* du littoral Ouest, asséchées par les chaudes et lourdes journées d'été, l'indigène ne laboure et n'ensemence que si les pluies d'automne sont abondantes : dans ce cas, il fait une large part au blé. Sinon, il attend les secondes pluies, de janvier ou même de février, et alors il ne sème presqu'exclusivement que des orges, car le blé n'aurait plus le temps de mûrir avant le mois de mai, époque où commencent les moissons.

Du reste, les orges semées de bonne heure ne sont en général pas destinées à être moissonnées après maturité. Comme elles épient très tôt, elles sont la proie des petits oiseaux, et les cultivateurs préfèrent les couper en vert pour les donner à leurs bêtes de somme et à leur bétail au printemps.

Les orges marocaines sont surtout estimées pour la fabrication de la bière ; elles vont de préférence en Allemagne et en Angleterre pour cette raison, et aussi parce que ces deux pays importent les céréales de l'étranger sans les soumettre à un droit d'entrée comme en France.

---

(1) Les bêtes de somme sont nombreuses au Maroc. Outre leur utilisation dans les travaux agricoles, elles seules pratiquent les transports, à dos d'animal, dans un pays où il n'y a ni chemin de fer, ni voitures, ni portage à dos d'hommes. Il y a donc là de grandes quantités de bouches à nourrir, et l'orge est considérée par les indigènes comme la base tonifiante de la nourriture des animaux de bât

(2) En effet l'exportation de l'orge trouve de gros débouchés en Allemagne et en Angleterre, pays où elle entre en franchise ; cette exportation est pour ainsi dire illimitée, car les bonnes années, le cours de l'orge marocaine est inférieur à celui des autres orges exotiques, de sorte que les pays acheteurs, sans droit d'entrée prohibitifs, ont intérêt à se procurer le plus possible de ces orges à bon marché. Les Marocains le savent : aussi sont-ils sûrs, quand la récolte est abondante, que toutes les orges qu'ils pourront amener dans les différents ports, seront achetées par des maisons d'exportation.

§ 3 — Modes de culture. — Comparaison entre les Marocains et les Algériens

Est-il besoin d'ajouter que les modes de culture des céréales au Maroc sont en général assez rudimentaires ? Les charrues sont identiques aux charrues indigènes d'Algérie et de Tunisie. Elles sont entièrement en bois, sauf le soc, pointe d'acier qui précède un versoir de bois très mince, et qui se borne à *gratter* l'humus.

Le grain se sème avant de passer la charrue dont le soc étroit n'aère que la superficie de la croûte desséchée du sol. En somme, la terre n'est jamais *retournée* comme avec nos charrues et nos défonceuses. Elle n'est point fumée non plus. Ce qui ne l'empêche pas de produire d'abondantes récoltes lorsque les pluies ont été favorables.

Il est à remarquer toutefois que les terres à céréales des indigènes marocains sont beaucoup plus *propres*, en général, que celles de leurs coreligionnaires d'Algérie. Mieux sarclées, mieux nettoyées de leurs mauvaises herbes, elles présentent des surfaces impeccables au point de vue de l'entretien sur plusieurs kilomètres carrés de parcours, au lieu qu'en Algérie, les terres indigènes sont couramment parsemées de ronces, de lentisques et surtout de « jujubiers sauvages ».

Cela doit tenir à plusieurs raisons :

1° Les paysans indigènes algériens sont à coup sûr plus apathiques que les paysans marocains ; de plus, ils n'avaient point, lors de la conquête, le culte de la terre que professent certains Marocains dans les parties riches de leur pays. La population étant moins dense en Algérie qu'au Maroc, à cette époque, ils préféraient, même dans les plaines fertiles, être pasteurs et éleveurs de troupeaux qu'agriculteurs. Cela leur suffisait. Pourquoi auraient-ils défriché des terres puisque le nombre des habitants n'était point du tout en proportion des étendues cultivables ? Les indigènes qui vivent sur les plateaux marocains sont volontiers pasteurs, mais ils doivent aussi avoir recours aux produits de la terre, c'est-à-dire aux céréales, de sorte qu'ils ont apporté à leurs champs des soins auxquels ne songeaient point les Algériens, auxquels ils ne songent même pas encore dans les régions où ils n'ont point sous les yeux l'exemple des colons français et européens ;

2° La piraterie des mers annihilait souvent les exportations des côtes barbaresques vers les pays d'Europe. Ces prohibitions n'encourageaient pas l'indigène à se lancer dans une surproduction de céréales. Le moindre effort, celui qui lui donnait un peu de blé et d'orge dans ses champs parsemés d'îlots de ronces, lui suffisait.

La mer devenue libre, le commerce maritime en a profité. Les Marocains des régions qui avoisinent le littoral atlantique savent que les grosses maisons européennes établies dans les ports leur achèteront tout le blé, toute l'orge qu'ils apporteront. Cela les encourage à soigner leurs champs et leurs cultures ;

3° Enfin le régime des pluies, plus régulier sur la Côte Occidentale du Maroc qu'en Algérie, donne plus de satisfactions aux paysans marocains qu'aux algériens. Ces derniers, découragés par les mauvaises récoltes qui se succédaient, dues tant au manque d'eau qu'à leurs procédés de culture primitifs, ne faisaient point d'efforts pour nettoyer leurs champs, pour les purger de leurs mauvaises herbes, de leurs pierres et de leurs ronces. Les Marocains de l'Ouest au contraire, encouragés par des pluies plus régulières donnant de belles récoltes que leurs labours défectueux n'atténuaient point sensiblement, devaient chercher à faire table rase de toutes les broussailles, de tous les obstacles qui pouvaient réduire la superficie de rendement.

Du reste, le mérite des premiers défrichements ne revient point à la génération actuelle. Depuis très longtemps, dans les provinces riches, les champs sont débroussaillés, et les contemporains n'ont qu'une besogne de sarclage à renouveler chaque année pour que leurs terres restent propres et indemnes comme des terres de Beauce ou de Normandie.

Le labour indigène au Maroc, comme je le disais plus haut, n'a rien à envier à celui des Arabes et Berbères d'Algérie et de Tunisie. Il s'effectue avec la petite charrue que l'on sait, toute en bois, sauf le soc qui n'est qu'une pointe d'acier : c'est un grattage du sol et non point un ameublissement véritable de l'humus. La merveilleuse fertilité de certaines provinces marocaines et un régime de pluies abondantes suppléent à de pareils labours. Mais il n'en est plus de même dans les terres médiocres — ou simplement « bonnes », — et, il faut bien le dire, les unes et les autres sont la majorité. Le sol n'étant pas retourné ni divisé suffisamment en sillons précis, les eaux pluviales ne sont pas retenues et, de ce fait, les céréales semées craignent davantage la sécheresse.

La charrue arabe ne paraît donc pratique que dans les plaines riches jouissant de pluies abondantes et bien réparties, et dans les terres de peu d'épaisseur reposant sur un sous-sol pierreux où un labour serait plutôt nuisible qu'utile.

§ 4. — Les conditions du pays et la culture des céréales

Dans les grandes plaines du Maroc, on n'a point à se préoccuper de la « levée du blé ». La température y descend en effet rarement au-dessous de 6 degrés, aussi les blés lèvent-ils de bonne heure et quelques jours après qu'ils ont été semés.

En même temps que les blés, les herbacées fourragères poussent dru et des sarclages assidus sont de rigueur. A cet égard, les agriculteurs marocains nettoient soigneusement leurs champs. Ce sont les femmes et les enfants qui sont chargés de cette besogne. On peut remarquer, dans certaines provinces, de beaux champs de blés complètement indemnes des mauvaises herbes qui auraient à coup sûr étouffé les épis naissants si on ne les avait point sarclés à temps.

Quoique le Maroc soit mieux et plus régulièrement arrosé par les pluies que l'Algérie et la Tunisie, il n'en souffre pas moins de sécheresses périodiques. Le *sirocco* est à peu près inconnu dans les grandes plaines du littoral atlantique, et le *cherqui* ou vent d'Est, considéré comme le « vent chaud » de ces régions, ne l'est pas au point de dessécher, en mai ou même en juin, les blés sur pied. Par contre, il y a des années où les pluies sont très rares ; ce sont de mauvaises années. Certes les récoltes ne sont pas complètement anéanties de ce fait, mais elles sont plus ou moins médiocres et ne se prêtent à aucun trafic d'exportation. Les moyens de communication sont même si incommodes, et l'insécurité arrive parfois à tellement bien isoler certaines provinces les unes des autres que, certaines années, les ports marocains sont obligés d'importer d'Europe des farines et des semoules alors que, en fait, les récoltes locales, si elles étaient judicieusement réparties, suffiraient aux besoins du pays. Mais l'état politique du Maroc ne permet pas d'y entrevoir de longtemps quoi que ce soit de normal ou d'organisé. De sorte, qu'en fait, les années médiocres au point de vue général, sont désastreuses pour certaines provinces.

Des terres bien divisées et profondément labourées, des fumures utilement réparties préviendraient en partie les mauvais effets de la récolte. Mais les indigènes marocains, en fait de labours, ne connaissent que les procédés primitifs que j'ai indiqués ci-dessus. Les terres à céréales ne sont pas fumées, et il se perd chaque année des quantités de fumiers qui pourraient être employés dans ces cultures ; dans certaines régions dépourvues de bois de broussailles, on se sert du fumier comme combustible.

Il est des provinces, comme les grandes vallées (Oued Sebou, Oued Innaouen) où les agriculteurs pratiquent des irrigations pour prévenir les effets de la sécheresse. Là, les terrains sont traversés par des canaux et des rigoles qui communiquent entre eux et qui

reçoivent l'eau de la rivière par des procédés hydrauliques assez primitifs mais donnant de bons résultats.

Dans les plaines sans rivières, comme le centre de la Chaouïa, le centre de la Doukkala, l'irrigation est impossible et les céréales ne doivent compter que sur la pluie du ciel. De là des années entièrement fertiles et d'autres presque improductives.

---

§ 5. — Céréales diverses

Le maïs donne de très beaux résultats au Maroc. Les indigènes le cultivent sur les terrains où ils viennent de récolter leur orge ou leur blé. Les semailles se font donc fin mai et dans le courant de juin. Malgré ce régime qui pourrait paraître épuisant, la terre marocaine se comporte vaillamment et produit de très beaux maïs. Dans le nord-ouest marocain, où on constate de petites séries de pluies jusqu'en juillet, l'humidité naturelle suffit pour assurer la maturité de cette céréale. Mais ailleurs les cultures de maïs sont irriguées, et, dans ce but, placées à proximité des rivières ou des terrains dont les puits sont peu profonds. Les maïs ne couvrent de larges espaces que dans les vallées où l'irrigation est facile comme celles de l'Oued Sebou et de l'Oued Innaouen.

Les maïs sont utilisés pour la consommation locale et aussi pour l'exportation.

Le *bechna* (sorgho), le millet et le *drâ* (sorte de millet) sont également cultivés par les Marocains, surtout dans les pays de collines. On peut les cultiver en terrain sec, dans les terres à blé, et remplacer ainsi des cultures d'hiver qui auraient manqué. Ce sont là des cultures de printemps et d'été. Les indigènes mangent les grains du sorgho dont le chaume est une excellente nourriture pour les animaux en septembre alors que les pâturages manquent.

Le millet est exporté. Sa paille est également donnée aux bestiaux.

D'autres graines dites « graines d'exportation » quoiqu'elles soient aussi employées dans la consommation locale sont cultivées au Maroc.

---

§ 6. — Conclusion

Les moissons se font naturellement à la serpette. Les hommes. les femmes et les enfants s'y emploient. Dans les grandes propriétés, on loue des bras étrangers (montagnards du Djebala, du Rif) ; les chorfa, les caïds, qui jouissent d'une réelle influence, font appel à la *touiza* ou « corvée » Quant aux dépiquages, ils se font

uniformément sous les pieds des chevaux, des mulets et des bœufs. Lorsqu'une récolte est abondante, toutes les bêtes de somme utilisables sont employées, ce qui n'empêche pas les dépiquages d'être fort longs dans de pareilles conditions.

Comme on a pu le voir, la culture des céréales tient une large place au Maroc Les indigènes ont en général la bonne chance de posséder un sol excellent, régulièrement arrosé, qui leur épargne bien des peines. Leurs labours sont en général suffisants, bien qu'ils gagneraient à être pratiqués par une charrue, sinon plus profonde, tout au moins plus tranchante. De leurs sarclages, il n'y a rien à dire. Les terres, quoique fort bonnes, devraient néanmoins être fumées avec les fumiers utilisables.

Quant aux moissons, dans les immenses plaines de la Chaouïa [1], du Gharb, de la Doukkala, avec quelles facilités elles pourraient s'effectuer au moyen de moissonneuses à traction animale. Les dépiquages enfin se feraient beaucoup plus économiquement et rapidement avec des batteuses à moteur. Ce sont là les transformations de l'avenir. Si elles sont mises en application dans une province, ce ne pourra être, de longtemps, que dans la Chaouïa.

VIII. — L'AGRICULTURE POSSIBLE DANS LA CHAOUIA

En débarquant à Casablanca et en pacifiant la Chaouïa, il se trouve que nos troupes ont opéré dans la province agricole considérée comme la plus fertile du Maroc, encadrée par la Doukkala, très productive également, par le Tadla et le Zemmour, districts d'élevage renommés.

La sécurité et l'organisation administrative que nous avons implantées dans la Chaouïa sont garanties dans le présent par le maintien des troupes de débarquement et dans l'avenir par le système de goums et de garnisons mixtes qui succèdera au régime actuel.

Les régions qui s'étendent derrière Casablanca ont donc ce double avantage d'être composées des terres les plus fécondes et d'être, du Maroc, les seules où des entreprises européennes puissent s'installer à demeure.

On pourrait arriver à créer dans la Chaouïa, à certaines conditions, des domaines agricoles de 700 à 1.000 hectares, qui constitueraient

---

(1) Il faut noter qu'une maison française de Casablanca a fait venir au mois de mai 1908 des moissonneuses-lieuses et est arrivée à moissonner environ 800 hectares de céréales avec ces machines perfectionnées chez ses associés agricoles indigènes de la Chaouïa. Cet essai a été à la fois intéressant et concluant et constitue un exemple qui mérite d'être suivi.

des noyaux déjà importants d'une organisation susceptible de recevoir plus tard une vaste extension.

Je dis, « à certaines conditions », c'est-à-dire en utilisant des agents suffisamment rompus aux mœurs et coutumes du pays pour n'avoir à rencontrer que le minimum de difficultés lorsqu'il s'agirait d'acquérir des terres aux indigènes. Ces sortes d'acquisitions ne sont pas loisibles au premier venu. Elles ne sont cependant pas impossibles. Je n'ai pas à m'étendre ici sur les moyens à employer (1). Ceux qui seront chargés de ces opérations sauront arriver à leurs fins grâce à leur connaissance du pays, des habitants, de la langue.

La constitution d'un domaine important permettra de réaliser ce qui ne l'a jamais été jusqu'ici au Maroc : l'exploitation directe. Le domaine sera réparti en terres labourables et terres d'élevage. Les terres labourables seront travaillées par des ouvriers agricoles indigènes qui recevront un salaire et devront être *intéressés aux bénéfices*. Sur les terres d'élevage, on placera des troupeaux de bœufs et de moutons surveillés par des bergers salariés, également intéressés aux bénéfices. Les produits agricoles (céréales et graines diverses, laines et peaux) seront vendus à des courtiers et des entrepositaires de Settat, de Ber-Rechid ou de Casablanca. Les bœufs seront soit exportés par mer sur Tanger ou l'Oranie, soit l'objet de spéculations sur les marchés de la Chaouïa. Les moutons trouveront facilement à s'écouler dans le rayon compris entre Rabat et Mazagan.

En outre de l'exploitation *directe*, il sera très facile de se livrer au système de l'*association agricole* avec des indigènes fixés non seulement dans la Chaouïa mais encore au-delà (dans la Doukkala, les Beni-Meskin, le Tadla, les Zaër, les Zemmour), avec ce gros avantage que l'on pourra, presque partout, aller se rendre compte *de visu* et sur place de la situation des récoltes et des troupeaux, et, surtout, que l'on pourra entreposer *chez soi*, en pleine Chaouïa, des céréales, des bœufs, des moutons, amenés par les associés. Le domaine constituera une sorte de centre d'attraction où il sera aisé de conserver, en toute sécurité et avec un minimum de frais, des bestiaux, des grains, en attendant une hausse ou une amélioration des cours. L'agriculteur européen sera, dans ces conditions, autrement maître de la situation que le commanditaire agricole de Larache, de Saffi, pris entre l'insécurité du pays qui le met à la merci des caprices de son associé indigène et les conditions draconniennes du courtier acheteur.

L'établissement d'un grand domaine agricole dans la Chaouïa apparaît donc comme une affaire intéressante et réalisable.

La première étape, qui consisterait à créer une exploitation de

(1) Voir la notice ci-après relative à la « Propriété au Maroc ».

700 à 1.000 hectares, pourrait s'effectuer sur la base d'un capital de 100.000 francs ainsi répartis :

Achat des terres...................	45.000 fr.
Premiers bâtiments................	15.000 »
Mise en exploitation..............	30 000 »
Réserve..........	10.000 »
Total........ ..	100.000 fr.[1]

Il y aurait donc 60.000 francs réalisés en biens fonciers et 40.000 francs de première exploitation et réserve (achats de troupeaux et semences ; matériel agricole ; semailles et labours de la première année).

Une fois mise en train cette organisation agricole, rien n'empêcherait, par la suite, d'étendre le champ d'exploitation de cette affaire en agrandissant le premier domaine acquis.

IX. — L'ÉLEVAGE DES MOUTONS AU MAROC

§ 1er. — Généralités

Les agriculteurs indigènes pratiquent avec une certaine faveur l'élevage du mouton, parce que la viande du mouton est la plus prisée chez eux pour la consommation locale, et parce que la fête de l'Aïd-el-Kebir exige que chaque famille, si pauvre soit-elle, sacrifie au moins un mouton pour satisfaire à la tradition.

L'exportation par mer à l'étranger est malheureusement interdite ; d'autre part, seules les populations de l'Est marocain consentent à exporter des moutons en Oranie, parce que leurs risques sont relativement faibles. Celles du centre et de l'Ouest ne peuvent y songer, car leurs troupeaux seraient pillés bien avant d'atteindre les régions voisines de l'Algérie. Ce sont là autant de raisons qui, provisoirement, s'opposent à l'extension de l'élevage du mouton au Maroc.

Cependant, tel qu'il est, cet élevage est intéressant, tant à cause de la manière dont il est pratiqué qu'en raison de son avenir et du commerce annexe qui en découle (peaux et laines).

Il est rare qu'un seul indigène s'aventure à faire isolément de l'élevage. Étant donné la sauvegarde relative qui résulte des liens de la solidarité, il préfère s'associer avec un ou plusieurs de ses coreligionnaires, ou encore avec un Européen ou sujet européen dans les régions qui avoisinent les ports ouverts.

(1) Ces chiffres sont basés sur des informations recueillies en avril 1909.

§ 2. — Modes principaux d'association

Il y a deux modes d'association principaux dans l'élevage du mouton :

a) Un individu possède un embryon de troupeau qu'il a élevé ou dont il a fait l'acquisition. Il le confie à son associé qui joue le rôle de « berger » et qui se charge du troupeau pour une période généralement fixée à cinq ans. Le commanditaire a droit aux 4/5 du bénéfice net et le « berger » ou éleveur proprement dit au cinquième.

Pour bien préciser les droits du « berger », il est convenu que celui-ci devient propriétaire *d'un cinquième* du troupeau (quelle que soit son importance), aussitôt après que le contrat passé devant *adoul* (notaires) a été rédigé. Ce cinquième du troupeau, tout en devenant la « chose » de l'éleveur, reste une garantie en faveur du commanditaire au cas où le « berger » serait négligent et où des vols, des maladies causeraient dans le troupeau des vides par suite de manque de soins et de surveillance.

Le commanditaire doit faire la preuve que l'éleveur a été en faute. L'indemnité qui lui est accordée est prélevée sur le *cinquième* devenu propriété du « berger ». La valeur de cette indemnité est fixée par le *cheikh-el-Kassaba*, notable que l'on rencontre dans la plupart des douars marocains, sorte d'arbitre agricole qui intervient au nom du droit coutumier et essentiellement local.

En cas d'association entre un Européen et un indigène, il est évident que le rôle de commanditaire est dévolu à l'Européen et les fonctions de « berger » ou d'éleveur proprement dit reviennent à l'indigène marocain ;

b) Un indigène ou un Européen, propriétaire d'un troupeau de moutons, *vend* le troupeau à un éleveur qui devient son associé agricole dans les conditions suivantes : le chiffre des moutons étant bien déterminé, l'éleveur ou « berger » reconnaît dans son contrat avoir *acheté* tant de moutons moyennant une somme inférieure à leur valeur réelle (généralement 15 pesetas par tête, plus une fraction de douro, 2 pes. 50 par exemple). Il *doit* cette somme qu'il est tenu de verser au propriétaire dans le courant de l'année. (Quant à la somme accessoire de 2 pes. 50, il est généralement dispensé de la payer, car elle est considérée comme représentant les frais de garde et de soins divers).

Au moment du règlement, généralement après la tonte des laines, les bêtes du troupeau sont comptées et les deux associés (le premier propriétaire et l'éleveur-acheteur) portent chacun à leur compte la moitié de ce troupeau. En cas de rupture du contrat, l'un et l'autre ont droit à la moitié des moutons composant le troupeau.

En outre, les produits du troupeau (laine, lait) sont toujours partagés entre les deux associés. Dans la pratique, si le *commanditaire* est Européen, la question du lait des brebis est négligée ; seule la laine tondue reste en cause.

Le plus souvent, du reste, l'*éleveur* ne règle pas « en espèces » le prix des moutons, mais en nature avec sa part de laine. De sorte que l'achat proprement dit reste fictif jusqu'au bout et l'opération dite de « vente du troupeau » n'a d'autre but que de faciliter ce mode d'association agricole assez ingénieux.

L'éleveur ou berger arrive de cette façon, en quelques années, avoir réglé son associé sans débourser un sou, et reste maître d'une moitié du troupeau. Il est vrai que, parfois, il reste fort longtemps débiteur du « propriétaire » de troupeau auquel il demande fréquemment des avances, — surtout si c'est un Européen. Sa part de troupeau et sa part de bénéfice constituent toujours la garantie de ce dont il est débiteur. En cas de règlement de comptes ou de rupture de contrat, on a recours à ces réserves si l'éleveur ne peut arriver à indemniser le commanditaire de ses avances.

La coutume veut que « le propriétaire » paie chaque année la moitié du salaire des tondeurs ; il peut assister à la tonte et il y a même intérêt, — au cas où, si étant Européen, la sécurité du pays lui permet de se rendre au douar où habite son commandité. Il peut alors surveiller ses propres intérêts et faire mettre en sac le nombre de toisons qui lui revient. Sans quoi, les paysans marocains sont très habiles et savent « maquiller » les toisons, en fabriquer facilement cinq avec quatre, ou bien encore l'associé non surveillé se réservera les meilleurs laines et les meilleurs toisons, ne laissant à son commanditaire que les produits de qualité inférieure.

L'Européen associé avec un indigène dans ces conditions devra fréquemment se renseigner sur la situation de son troupeau, aller le voir si possible, tenir une comptabilité très minutieuse qu'il soumettra à l'éleveur marocain, sinon il risque de ne plus se retrouver au milieu des comptes assez diffus qui s'attachent à l'élevage d'un troupeau de moutons, et son associé ne fera rien pour rétablir les erreurs de chiffres ou d'estimations tant qu'elles ne seront pas en sa défaveur.

---

§ 3. — Contrats d'association

Les deux contrats d'association pour l'élevage des moutons que nous avons exposés ci-dessus se passent, comme tous les autres contrats devant *âdoul* (notaires arabes).

Lorsqu'un de ces contrats est passé entre un Européen et un

indigène, il devient un « acte d'association » régulier, à condition que le consul du ressortissant européen ait agréé l'indigène comme associé agricole inscrit dans son Consulat.

L'acte d'association doit être également contresigné par le Cadi, avec l'autorisation du caïd de la ville où est passé l'acte. Régulièrement, le Consul doit conserver copie de tout contrat établi dans ces conditions et le classer au dossier de l'indigène « associé agricole ». Les réclamations des ressortissants européens contre leurs associés n'ont de valeur qu'autant que leurs contrats ont été passés dans les règles.

En ce qui concerne plus particulièrement les moutons, voici une traduction des deux sortes d'actes couramment usités pour ce genre d'élevage :

1° Remise d'un troupeau :

Le nommé MOHAMMED déclare avoir reçu du commerçant N..., un troupeau de 100 moutons, et s'engage à remettre audit commerçant 100 toisons entières à l'époque de la tonte.

Il est convenu entre les deux contractants que le commerçant N... ne paiera aucun frais d'entretien, ni de pâturage, et qu'il ne supportera aucune perte dûe à la mortalité ou à toute autre cause.

D'autre part, il renonce au bénéfice du lait des brebis et à son accroissement par la reproduction(1). *Il ne lui sera rendu, quand il voudra reprendre son bien, que 100 têtes de moutons ou brebis d'âge moyen et en bon état.*

Ce contrat est valable pour une durée de.... années.

2° Vente fictive :

Le nommé ABD-ES-SELAM achète du commerçant N... la moitié de 100 moutons, à tant le mouton, qu'il paiera en tant d'années.

Ce délai expiré et la moitié de la valeur des moutons étant payée, le troupeau existant sera partagé par moitié entre les deux contractants.

Le commerçant N:... déclare connaître le nommé ABD-ES-SELAM, etc...

Il renonce au bénéfice du lait des brebis pendant la durée de l'opération.

---

(1) On remarquera qu'il n'est point question ici du *cinquième* du troupeau au bénéfice du commanditaire, mais seulement du droit aux toisons. Plusieurs variétés de contrats dérivent des deux modes d'association que nous avons étudiés ci-dessus.

§ 4. — Variantes, selon les provinces

Dans la Chaouïa, les négociants européens habitant Casablanca ont opéré jusqu'ici, pour l'élevage du mouton, suivant le premier procédé qui est également en vigueur dans le Gharb.

Cependant, certains d'entre eux ayant confié un troupeau de brebis à un pasteur indigène déclaraient dans l'acte d'association qu'ils abandonnaient à cet indigène le *quart* des agneaux à naître. Si la mortalité est grande parmi les agneaux, c'est au commanditaire à rembourser les agneaux manquant à l'*éleveur*. Aussi est-il bon, dans ce cas particulier, d'exercer une surveillance très rigoureuse sur le troupeau : chose qui deviendra facile à mesure que la Chaouïa se pacifiera, mais qui ne serait pas toujours aisée dans les provinces voisines.

La deuxième formule est en général peu usitée dans la Chaouïa.

Dans la Doukkala, on constate certaines variantes. Le cas suivant se présente souvent : Un commerçant européen de Mazagan a confié à un Marocain, son « associé agricole », un troupeau de 100 brebis. Le *berger* doit, chaque année, à une époque déterminée (après la tonte généralement) apporter à son commanditaire les laines (ou leur produit) et le produit de la vente des agneaux mâles.

Lorsque, par ces apports totalisés, l'indigène est arrivé à parfaire le prix que valait le premier groupe de 100 brebis à lui confié, il devient propriétaire de la moitié du troupeau. Désormais, les recettes ou les pertes se partagent par moitié entre le commanditaire *européen* et le berger *indigène*, jusqu'à ce que le contrat soit résilié.

Plus généralement, le commerçant verse à l'avance à son associé indigène une certaine somme destinée à lui racheter sa part, de façon à ce que cet associé ne recoure pas, précisément, à une résiliation de contrat qui lui donnerait un troupeau organisé, laissant le commerçant dans une posture assez embarrassée avec sa part de troupeau pour laquelle il ne trouverait peut-être pas sur le champ, dans la même fraction de tribu, un berger sûr et fidèle.

§ 5. — Les races ovines au Maroc

M. Dehors, vétérinaire français à Tanger, a personnellement étudié les qualités et les défauts du bétail marocain. C'est donc à lui que l'on devrait s'adresser si l'on tenait à obtenir sur cette question des détails scientifiquement précis.

Les moutons se rencontrent dans toutes les régions du Maroc. Mais leurs véritables pays d'adoption sont : les Hauts-Plateaux de l'Est (bassin de la Moulouïa), les grandes plaines qui bordent l'Atlantique Gharb, vallee du Sebbou, Chaouïa, Doukkala, Abda) et la province de Marrakech. On rencontre aussi des moutons ailleurs, mais ils sont moins nombreux. Les régions de collines du Nord marocain en possèdent encore des troupeaux respectables, puis, à mesure qu'on se rapproche des hautes montagnes du Djebala, du Rif, du Centre marocain, les moutons se font moins nombreux.

La race des moutons rencontrée sur les plateaux du *Cherg* (Est marocain) rappelle celle des Hauts-Plateaux oranais. C'est une race *berbère* dans toute sa pureté. La laine fine et serrée rappelle celle des mérinos, et elle s'en rapproche d'autant plus que l'on s'éloigne vers l'Ouest. Les moutons sont là d'une rusticité et d'une endurance extraordinaires. supportant vaillamment des écarts considérables de température (de moins 10 degrés en hiver à plus 45 degrés en été) ; ils supportent également la soif dans les pays où l'eau est peu abondante.

A l'Ouest, au contraire, le type prédominant paraît être un mérinos dégénéré, semblable à celui de la République Argentine. Mais on trouve aussi des races spéciales au Maroc, de forte taille et fournissant des laines superbes. On y a remarqué entre autres des types de race asiatique, de celle qu'on désigne sous le nom de *Barbarin à cornes divisées*. On constate qu'il ne se rencontre nulle part des moutons semblables à ceux du Sud constantinois et de la Tunisie, moutons à grosse queue dont la chair offre aux palais européens un goût fort désagréable. Plusieurs des espèces distinctes de l'Ouest marocain (espèces de Tanger, Rabat, Casablanca, Saffi, etc...) se retrouvent aussi en Espagne, ce qui laisse supposer des importations mutuelles d'un pays à l'autre à certaines époques. Du reste la race mérine qui, à un moment donné, avait fait de l'Espagne le fournisseur en laines fines du monde entier, venait vraisemblablement d'Afrique. En tous cas, des mérinos importés d'Espagne dans la région de Tanger (Fahç) ont admirablement réussi et ont avantageusement modifié les troupeaux auxquels ils étaient mêlés.

Les laines fournies par les moutons marocains sont généralement

classées en trois classes principales, qui sont, par ordre de valeur marchande : l'*aboudia*, l'*ourdiria*, la *beldia*. Dans le Gharb, on cite aussi la laine *remlia*.

La laine *aboudia* est fournie par les moutons de race mérine. Elle est de qualité moyenne et ne donne point la longueur de fils de laine donnée par les véritables mérinos et les moutons d'Australie. La laine *ourdiria*, la *beldia* et la *remlia* ont moins de valeur et sont fournies par différentes races locales. Nous aurons l'occasion d'étudier un jour plus en détail ces différentes espèces de moutons marocains, les qualités et les défauts de leurs produits.

---

§ 6. — Le commerce des moutons et de leurs produits

Ainsi qu'on a pu le voir ci-dessus, l'élevage du mouton au Maroc constitue une des principales exploitations agricoles. Outre la consommation de la boucherie indigène locale, qui est très importante, les indigènes retirent de cet élevage l'utilisation industrielle et commerciale des peaux et des laines. Une grande quantité de laine est utilisée sur place par les familles indigènes qui, on le sait, tissent elles-mêmes la majeure partie des vêtements, notamment les djellabas et les haïks. L'industrie des tapis absorbe aussi une bonne partie des laines marocaines. Cela n'empêche pas le Maroc d'exporter annuellement une moyenne de 5 à 6 millions de francs de laines. Quant à l'exportation des peaux de moutons, elle a dépassé 6 millions de francs annuellement, durant les dernières années.

Sur un commerce total d'exportation de 55 millions, les dépouilles du mouton comptent donc pour 12 millions de francs, soit presque le quart. Cette constatation suffirait pour cataloguer le Maroc parmi les grands pays d'élevage. Il est vrai que l'exportation des moutons par mer est interdite, sans quoi la sortie des animaux vivants diminuerait sensiblement le chiffre des peaux exportées. Quant aux laines, leur quantité exportée resterait identique. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'il s'exporte chaque année de 100.000 à 150.000 moutons du Maroc oriental en Algérie par terre. (En 1906 il a été importé du Maroc en Algérie pour 2.645.000 francs de moutons ; en 1907 pour 2.500.000 francs). La sécurité grandissante des régions qui s'étendent entre l'Oranie et la Moulouïa va même augmenter constamment le chiffre de ces exportations par terre. Certaines années ont été particulièrement favorables à ce trafic algéro-marocain.

On en jugera par ce tableau :

EXPORTATIONS DE MOUTONS MAROCAINS EN ALGÉRIE PAR TERRE

ANNÉES	QUANTITÉS	VALEUR EN FRANCS
	(Têtes)	
1890	130.647	5.879.115
1892	108.440	4.337.600
1894	127.618	5.487.574
1900	267.440	5.990.656
1901	290.419	6.708.679
1904	190.378	5.331.000

Une exportation de moutons sur pied par terre d'une valeur de 2 à 6 millions de francs, suivant les années, doit donc s'ajouter aux 10 à 12 millions de francs annuels que rapportent les sorties de peaux et de laines de moutons (par mer et par terre). Les sorties de moutons et de dépouilles de moutons représentent donc *plus du quart des exportations marocaines*. Ce chiffre est édifiant !

(*A suivre*). Ch. RENÉ-LECLERC.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL

PRODUITS AGRICOLES

Mouvement des Entrées du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1908

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Français..	2.476	1.655.604	57.152	38 914	16	1.286	93	»
Espagnol......	152	148.846	5.283	14.388	93	3.673	517	»
Anglais........	294	475.431	7.908	»	1	193	8	»
Allemand......	65	83.631	1.475	»	»	»	»	»
Belge..........	14	14.427	298	»	»	»	»	»
Norwégien.....	23	22.892	427	»	»	»	»	»
Danois	50	57.610	999	»	»	»	»	»
Grec	28	36.664	589	»	»	»	»	»
Hollandais... .	15	18.994	407	»	»	»	»	»
Autrichien.....	104	201.818	2.846	36	1	801	13	»
Italien.........	85	93.077	1.876	3.599	10	2.488	82	»
Russe	3	3.040	47	»	»	»	»	»
Suédois........	5	4.203	94	»	»	»	»	»
Américain	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais......	1	450	4	»	»	»	»	»
Marocain......	»	»	»	»	1	30	7	»
Turc	»	»	»	»	5	726	38	»
TOTAUX....	3.442	2.816.331	79.402	56.937	127	9.551	761	»

Mouvement des Sorties du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1908

INDICATION du PAVILLON	SORTIES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Français	2.484	1.642.226	57.270	23.437	14	1.090	78	»
Espagnol	149	148.333	5.468	9.032	87	3.160	544	»
Anglais	300	481.928	7.979	»	1	193	8	»
Allemand	65	83.437	1.480	»	»	»	»	»
Belge	14	14.427	298	»	»	»	»	»
Norwégien	23	23.420	442	»	»	»	»	»
Danois	51	56.842	1.014	»	»	»	»	»
Grec	29	41.182	649	»	»	»	»	»
Hollandais	15	18.994	407	»	»	»	»	»
Autrichien	105	204.063	3.189	»	1	801	13	»
Italien	83	93.404	1.788	1.800	12	2.837	99	»
Russe	3	3.040	47	»	»	»	»	»
Suédois	4	3.819	84	»	»	»	»	»
Américain	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	1	450	4	»	»	»	»	»
Marocain	»	»	»	»	1	30	7	»
Turc	»	»	»	»	5	726	38	»
TOTAUX	3.325	2.816.185	79.120	34.269	120	8.807	780	»

Mouvement des Entrées et des Sorties réunies du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1908

INDICATION du PAVILLON	RÉUNION DES ENTRÉES ET DES SORTIES				OBSERVATIONS
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGES	PASSAGERS	
Français.......	4.990	3.297.830	114.422	62.351	
Espagnol.....	481	304.010	11.812	23.420	
Anglais........	596	957.745	15.903	»	
Allemand.......	130	167.068	2.955	»	
Belge..........	28	28.454	596	»	
Norwégien.....	46	46.312	869	»	
Danois........	101	114.452	2.013	»	
Grec..........	57	77.846	1.238	»	
Hollandais.....	30	37.988	814	»	
Autrichien.....	211	407.483	6.061	36	
Italien.........	190	191.806	3.845	5.399	
Russe.........	6	6.080	94	»	
Suédois.......	9	8 022	178	»	
Américain.....	»	»	»	»	
Portugais.....	2	900	8	»	
Marocain......	1	30	7	»	
Turc..........	10	1.452	76	»	
TOTAUX en 1908	6.887	5.650.874	161 063	91.206	
» en 1907	6.102	4.589.814	131.207	89.168	
Différence, 1908	+ 785	+ 1.061.060	+ 26 856	+ 2.038	

Mouvement de la Navigation dans le port de MERS-EL-KEBIR, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe	23	21.251	»	»	1	154	»	»	24	21.405	»	»
Pays hors d'Europe	2	2.674	»	»	»	»	»	»	2	2.674	»	»
Colonies françaises	4	5.804	»	»	»	»	»	»	4	5.804	»	»
Cabotage algérien	788	49.411	»	»	1	154	»	»	789	49.565	»	»
Totaux en 1908	817	79.140	»	»	2	308	»	»	819	79.448	»	»
Totaux en 1907	743	82.768	»	»	2	64	»	»	745	82.832	»	»
Différence en plus	74	»	»	»	»	244	»	»	74	»	»	»
Différence en moins	»	3.628	»	»	»	»	»	»	»	3.384	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de MOSTAGANEM, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	390	408.504	12.440	8	4	460	26	»	394	408.964	12.466	8
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien	1.072	104.468	10.954	698	120	1.412	402	»	1.192	105.880	11.356	698
Totaux en 1908..	1.462	512.972	23.394	706	124	1.872	428	»	1.586	514.844	23.822	706
Totaux en 1907..	1.354	412.928	20.413	353	102	1.724	405	»	1.456	414.652	20.818	353
Différence en plus..	108	99.944	2.981	353	22	148	23	»	130	100.192	3.004	353
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port d'ARZEW, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	335	357.961	»	»	34	2.575	»	»	369	360.536	»	»
Pays hors d'Europe.....	5	3.345	»	»	»	»	»	»	5	3.345	»	»
Colonies françaises.	7	8.243	»	»	»	»	»	»	7	8.243	»	»
Cabotage algérien.......	646	196.154	»	»	7	1.098	»	»	653	197.252	»	»
TOTAUX en 1908..	993	565.703	»	»	41	3.673	»	»	1.034	569.376	»	»
TOTAUX en 1907..	952	508.485	»	»	24	1.203	»	»	976	509.688	»	»
Différence en plus..	41	57.218	»	»	17	2.470	»	»	58	59.788	»	»
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de BENI SAF, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON		VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
		Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe		150	248.265	»	»	3	318	»	»	153	248 583	»	»
Pays hors d'Europe		2	3.606	»	»	»	»	»	»	2	3.606	»	»
Cabotage algérien		291	96 075	»	»	6	10	»	»	297	96.085	»	»
Totaux en..	1908..	443	347.946	»	»	9	328	»	»	452	348.274	»	»
	1907..	489	367.978	»	»	8	623	»	»	497	368 601	»	»
Différence en.	plus..	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
	moins	46	20.032	»	»	»	295	»	»	45	20.327	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de NEMOURS, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	192	160.146	»	»	21	647	»	»	213	160.793	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	281	88.694	»	»	159	340	»	»	440	89.034	»	»
Totaux en 1908.	473	248.840	»	»	180	987	»	»	653	249.827	»	»
Totaux en 1907.	491	255.770	»	»	107	699	»	»	598	256.469	»	»
Différence en plus..	»		»	»	73	288	»	»	55	6.642	»	»
Différence en moins.	18	6.930	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de HONAÏNE, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe	17	25.693	»	»	»	»	»	»	17	25.693	»	»
Pays hors d'Europe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies françaises......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage algérien.......	34	8.502	»	»	29	35	»	»	63	8.537	»	»
Totaux en 1908.	51	34.195	»	»	29	35	»	»	80	34.230	»	»
Totaux en 1907.	40	24.658	»	»	18	30	»	»	58	24.688	»	»
Différence en plus...	11	9.537	»	»	11	5	»	»	22	9.542	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de KISS-ADJEROUD (PORT-SAY)

pendant l'année 1908 (Entrées et sorties réunies)

INDICATION du PAVILLON	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnage	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	6	2.734	»	»	46	66	»	»	52	2.800	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	8	28	»	»	8	28	»	»
Cabotage algérien.... ..	105	18.419	»	»	118	208	»	»	223	18.627	»	»
Totaux en 1908..	111	21.153	»	»	172	302	»	»	283	21.455	»	»
Totaux en 1907..	136	30.262	»	»	126	284	»	»	262	30.546	»	»
Différence en plus..	»	»	»	»	46	18	»	»	21	»	»	»
Différence en moins.	25	9.109	»	»	»	»	»	»	»	9.091	»	»

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1908

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Oran	6.640	5.632.516	159.522	91.206	247	18.358	1.541	»	6.887	5.650.874	161.063	91.206
Mers-el-Kébir	817	79.140	»	»	2	308	»	»	819	79.448	»	»
Totaux pour Oran	7.457	5.711.656	159.522	91.206	249	18.666	1.541	»	7.706	5.730.322	161.063	91.206
Mostaganem	1.462	512.972	23.394	706	124	1.872	428	»	1.586	514.844	23.822	706
Arzew	993	565.703	»	»	41	3.673	»	»	1.034	569.376	»	»
Beni-Saf	443	347.946	»	303	9	328	»	»	452	348.274	»	303
Nemours	473	248.840	»	1.972	180	987	»	»	653	249.827	»	1.972
Honaïne	51	34.195	»	»	29	35	»	»	80	34.230	»	»
Kiss-Adjeroud	111	21.153	»	»	172	302	»	»	283	21.455	»	»
Totaux en 1908	10.990	7.442.465	»	93.187	804	25.863	»	»	11.794	7.468.328	»	93.187
Totaux en 1907	10.079	6.228.100	»	91.278	615	19.190	»	»	10.694	6.247.290	»	91.278
Différence en plus	911	1.214.365	»	1.909	189	6.673	»	»	1.100	1.221.038	»	1.909
Différence en moins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mouvement des Passagers civils entre les ports du département d'Oran et l'extérieur en 1908

PORTS	ENTRÉES — PASSAGERS VENANT de France	d'Espagne	d'Angleterre	d'Italie	du Maroc	de Tunisie	d'autres pays	TOTAL	SORTIES — PASSAGERS ALLANT en France	en Espagne	en Angleterre	en Italie	au Maroc	en Tunisie	dans d'autres pays	TOTAL
Oran	19 692	20.901	»	355	19.073	»	»	60.021	19.166	14 750	»	295	23.315	»	»	57.526
Mers-el-Kébir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arzew	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mostaganem	6	»	»	»	»	»	2	8	3	»	»	»	»	»	»	3
Beni-Saf	»	23	»	»	7	»	»	30	»	11	16	»	246	»	»	273
Nemours	3	4	»	2	1.193	»	»	1.202	12	7	»	»	751	»	»	770
Honaïne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kiss-Adjeroud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1908	19.708	20.928	»	357	20.273	»	2	61.261	19.181	14.768	16	295	24.312	»	»	58.572
Totaux en 1907	16.122	12.550	»	458	18 838	»	178	48.146	16.667	12.359	9	166	16.873	»	304	46.378
Différence en plus	3.579	8.378	»	»	1.435	»	»	13.115	2.514	2.409	7	129	7.439	»	»	12.194
Différence en moins	»	»	»	101	»	»	176	»	»	»	»	»	»	»	304	»

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1909
comparé au mouvement de l'année 1907, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Chevaux et juments		Tête	1.041	119	1.160	855
Mules et mulets		»	163	92	255	81
Anes et ânesses		»	721	121	842	314
Bœufs, vaches, taureaux		»	3.146	1.144	4.290	10.781
Béliers, moutons et brebis		»	492.396	554	492.950	547.404
Boucs, chèvres et chevreaux		»	1.114	250	1.364	1.311
Porcs		»	311	461	772	4.429
Boyaux frais, secs ou salés		Kilog.	20.829	1.592	22.421	10.110
Peaux brutes fraîches ou sèches	grandes	»	296.212	42.317	338 529	227.958
	de moutons	»	270.572	19.150	289.722	244.396
	d'agneaux	»	32.121	18.081	50.202	37.250
	de chevreaux	»	4.732	»	4.732	6.588
	de chèvres	»	266.043	135 321	401.364	237.387
	autres	»	200	»	200	101
Laines en masse		»	4.715.593	57.760	4.773.353	3.349.218
Déchets de bourre		»	1.665	»	1.665	4.793
Crins bruts		»	5.821	50	5.871	3.844
Poils bruts de toute nature		»	840	1.357	2.197	3.285
Suifs		»	4.900	37.279	42.179	58.580
Cire brute		»	4.581	1.270	5.851	13.034
Poissons de mer	frais	»	149.384	81	149.465	120.234
	secs, salés ou fumés	»	27.294	458.258	485.552	492.047
	conservés	»	50.166	45.160	95.326	244.816
Corail brut		»	»	»	»	232

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Os sabots, cornes de bétail.		Kilog.	635.126	6.100	636.226	817.343
Céréales en grains	Froment	Quintal	787.946	75.992	863.938	630.142
	Avoine	»	359.062	3.475	362.537	478.282
	Orge	»	116.912	47.063	163.975	568.783
	Maïs	»	1.000	230	1.230	9.778
Farines de froment		»	4.387	10.039	14 226	18.574
Pain et biscuit de mer		Kilog.	619	42.663	43.282	66.840
Semoules en gruau		»	800	59.020	59.820	74.894
Semoules en pâtes et pâtes d'Italie		»	»	122.683	122.683	82.837
Légumes secs et leurs farines	fèves	»	1.674.345	207.830	1.882.175	2.246.312
	pois pointus	»	955.778	722.495	1.678.273	244.854
	autres	»	»	209.238	209.238	183 058
Dari, millet, alpiste en grains		»	685	656	1.341	»
Pommes de terre		»	883.492	747.655	1.631.147	1.285.205
Fruits frais	citrons et oranges	»	572.267	4.496	576.763	406.340
	mandarines	»	1.365.588	1.149	1.366.737	991.547
	caroubes	»	529.750	1.929.934	2.459.684	1.932.329
	raisins de table	»	14.445	22.311	36.756	37.055
	marcs et moûts mutés	»	7 711.711	»	7.711.711	4.545.297
	autres	»	89.736	59.848	149.584	289.588
Fruits secs ou tapés	figues	»	9.045	22.699	31.744	23.382
	raisins	»	»	6.238	6.238	9.331
	dattes	»	9.462	73.220	82.682	237.103
	amandes	»	14.506	4.658	19.164	54.171
Fruits confits, cornichons, etc.		»	29 758	8.761	38.519	88.135
Graines et fruits oléagineux	arachides	»	630	43.392	44.022	27.767
	graines de lin	»	96.551	»	96.551	57.315
	à ensemencer	»	42	188	230	2.317
	autres	»	438.999	36.776	475.775	456.230
Tabacs en feuilles ou en côtes		»	101	34.482	34.583	6.053
Tabacs fabriqués	cigares	Cent	11	2.431	2.442	1.026
	cigarettes	Kilog.	1.354	155.164	156.518	169.236
	autres	»	685	54.890	55.575	29.072
Huile fixe d'olives		»	27.257	43.482	70.737	140.290

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Huile de graines grasses		Kilog.	32.071	81.373	113.444	50.721
Résines		»	524 581	155.090	679.671	227.367
Essence de géranium		»	256	346	602	»
Racines médicinales		»	4.365	2.048	6.413	23.985
Herbes, feuilles et fleurs médicinales		»	1.245	9.112	10.357	19.597
Liège	brut	»	101.019	123.120	224.139	92.401
Liège	en planches	»	15.957	41.120	57.077	169.045
Coton		»	9.770	3.537	13.307	28.824
Alfa		»	137.559	56.391.819	56.529.378	77 456.532
Crin végétal		»	1.803.861	25.473.514	27.277.375	27.557.512
Écorces à tan		»	2.474.565	1.217.270	3.691.835	3.985.962
Légumes frais	artichauts	»	6.180.009	12.637	6.192.646	2 803.147
Légumes frais	petits pois	»	1.195.579	6 932	1.202.511	1.033.063
Légumes frais	haricots	»	10.517	1 164	11.681	13.420
Légumes frais	tomates	»	2.569.030	39.247	2.608 277	2.451.477
Légumes frais	autres	»	101.503	91.439	122.942	234.740
Fourrages		»	26.350	5.293.812	5.320.162	2.325.918
Paille de millet à balais		»	»	»	»	270
Son		»	10.554.407	62.878	10.617.285	8.498.843
Tourteaux de graines oléagineuses		»	»	»	»	300
Drilles		»	275.191	338.485	613.676	638.089
Plantes et arbustes		»	56.190	4 439	60.529	38.631
Vins ordinaires	en futs	Litre	172.611.592	2.253.537	174 865.129	217.462.046
Vins ordinaires	en bouteilles	»	5.371	29.226	34.597	»
Mistelles ou moûts de raisin frais		»	5.487.908	»	5.487.908	8.174.124
Vins de liqueurs	en futs	»	1.583.893	5.843	1.589.736	1.332.566
Vins de liqueurs	en bouteilles	»	245	9.296	9.541	8.450
Eaux de vie et spiritueux (alcool pur)		»	407.388	1.614	409.002	339.091
Esprits de toutes sortes —		»	1 895.793	34.150	1.929.943	1.983.367
Marbres bruts		Kilog.	221.462	215.438	436.900	524.531
Phosphates naturels		»	»	»	»	»
Goudron minéral		»	»	364.072	364.072	314.173
Minerais	de fer	»	12 550.220	440.050.195	452.600.415	433.367.800
Minerais	de cuivre	»	»	»	»	158
Minerais	de plomb	»	269.800	402	270.202	221.252
Minerais	de zinc	»	116.058	2.977.000	3 093.058	1.314.260

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Ferrailles	Kilog.	13.168	1.378.445	1.391.613	1.487.967
Sel marin et sel gemme — bruts ou raffinés	Quintal	14.500	864	15 364	17.818
Sel marin et sel gemme — raffinés blancs	»	»	949	949	961
Lie de vin	Kilog.	1.266.073	230.420	1.496.493	1.520 704
Tartres bruts	»	326.201	135.256	461.457	400.282
Superphosphates	»	»	15.000	15.000	8.400
Tapis de laine turcs et imitations	»	»	2.859	2.859	817
Tissus de coton	»	48	189.930	189.978	189.715
Vêtements confectionnés	»	569	77.780	78.349	10.401
Papier et ses applications	»	297	70.027	70.324	46.626
Peaux préparées	»	1.432	3.618	5.050	8.023
Chaussures	»	69	12.344	12.413	24.368
Ouvrages en métaux	»	878	193.739	194.617	160.783
— en bois et meubles	»	1.385	91.009	92.394	97.737
— en sparterie	»	138.302	·49.918	148.220	195.474
Futailles vides	»	»	97.771	97.771	33.012
Liège ouvré	»	206	199	405	321
Colis postaux	Nombre	65.931	5.245	71.176	74.675
Viandes salées	Kilog.	6.121	33.402	39.523	7.861
Viandes de boucherie — de moutons	»	»	15	15	178
Viandes de boucherie — de porcs	»	»	273	273	»
Viandes de boucherie — de bœufs et autres	»	»	1.245	1.245	1.158

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	578	310	888	2.215
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	663	5.996	6.659	39.634
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	23	134.840	134.863	146.615
Viandes salées	Kilog.	379.106	7.937	387.043	319.800
Viandes conservées en boîtes	»	84.462	301	84.763	80.410
Peaux brutes	»	14.863	245.937	260 800	103.532
Laines	»	8.416	629 619	638.035	260.902
Soies	»	»	»	»	23
Graisses animales autres que de poissons	»	502.147	1 319	503.466	560.888
Margarine ou substances similaires	»	50.395	»	50 395	46.508
Fromages	»	807.977	243.747	1.051.724	1.018.759
Beurres	»	272.065	3.476	275.541	181.885
Poissons de mer salés ou conservés	»	915 920	273.867	1.189.787	1.086.216
Céréales — Froment	Quintal	3.286	1.030	4.316	28.721
Céréales — Avoine	»	2	»	2	12
Céréales — Orge	»	»	687	687	7.504
Céréales — Maïs	»	735	643	1.378	456
Farines	»	12.556	2	12.558	10.550
Semoules en gruau	Kilog.	398.729	»	398.729	95.932
Semoules en pâte et pâtes d'Italie	»	306.268	458	306.726	237.529
Riz	»	2.489.328	500.722	2.990.050	1.873.881
Légumes secs et leurs farines	»	2.200.996	884.489	3 085.485	3.489.285
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	339.836	74	339.910	470.038
Dari, millet et alpiste	»	28.527	10 209	38.736	55
Pommes de terre	»	9.059.309	1.897.491	10.956.800	11.822.489

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Fruits de table — frais	Kilog.	379.095	1.297.024	1.676.119	1.360.925
Fruits de table — secs ou tapés	»	395.261	2.130.457	2.525.718	2.581.620
Graines et fruits oléagineux	»	453.315	832.846	1.286.161	1.024.223
Sucres — bruts & vergeoises	»	811 839	11	811.850	790.070
Sucres — raffinés	»	13.824.620	5.182	13.829.802	13.778 921
Mélasses	»	136.995	9	137.004	46.943
Glucoses	»	40.801	»	40.801	38.634
Cafés	»	583	3.076.405	3.076.988	3.345.122
Chocolat	»	298.407	219	298.626	321.203
Poivre	»	6 338	62.535	68.873	75.532
Cannelle et cassia lignea	»	572	10.587	11.159	12.247
Muscade, macis et vanille	»	51	1.999	2.050	1.607
Clous et griffes de girofle	»	587	7.978	8.565	9.198
Thés	»	5.412	156.034	161.446	152.625
Tabacs en feuilles ou côtes	»	10.414	549.277	559.691	538.875
Tabacs fabriqués — cigares	»	4	1.252	1.256	863
Tabacs fabriqués — cigarettes	»	»	35	35	13
Tabacs fabriqués — en poudre, en carottes ou autrement fabriqués	»	14.248	26	14.274	16.344
Huiles fixes pures — d'olives	»	279.197	41 459	320.656	565.575
Huiles fixes pures — de graines grasses	»	4.936.462	1.058.485	5.994.947	4.551.588
Huiles volatiles et essence	»	6.910	874	7.784	4.851
Bois à construire — brut ou équarri	1.000 kil.	3.343	60	3.403	14 802
Bois à construire — scié	»	7.623	13.879	21.502	18.145
Merrains de chêne et autres	Kilog.	2.200.350	901.065	3.101.415	2.480.023
Légumes frais ou conservés	»	672.470	192.032	864.502	818.857
Boissons fermentées — vins ordinaires	Litre	268 432	5.715	274.147	271.738
Boissons fermentées — vins de liqueur	»	382.683	8.304	390.987	375.507

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITES	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Alcool, eaux-de-vie, et esprits de toutes sortes..	Lit. d'alcool pur	3.235.618	1.454	3.237.072	2.416.588
Bière..............	Kilog.	932.462	614	933.076	773.958
Eaux minérales gazeuses ou autres..................	»	1.207.465	15.470	1.222.935	1.318.717
Matériaux — Chaux ordinaire et hydraulique	Quintal	157.066	»	157 066	177.970
Matériaux — Ciment........	»	172.892	»	172.892	152.241
Matériaux — Autres de toutes sortes	Kilog.	16.533.370	2.514	16.535.884	12.836.475
Soufre..................	»	3.069 203	124.553	3.193.756	2.989.898
Houille crue et agglomérée	Quintal	3.413	1.216.819	1.220.232	1.126.424
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	16.601	13.740	30.341	30.474
Huiles lourdes...........	Kilog.	1.079.514	606	1.080.120	989.345
Goudron minéral..........	»	44.530	1.266.133	1.310.663	174.851
Fers, fontes et aciers......	»	14 413.626	51.093	14.464.719	12.460.395
Cuivre..	»	76.101	674	76.775	74.051
Sulfate de cuivre..........	»	186 650	39.229	225.879	138.874
Savons de parfumerie et autres..................	»	5.582.677	89	5.582.766	6 005.847
Chicorée brûlée ou moulue.	»	431.152	»	431.152	390.769
Bougies de toutes sortes..	»	1.434.716	14.832	1.449.548	1.624.336
Poterie, faïences et porcelaines	»	4.732.616	437.171	5.169.787	4.527.792
Tuiles..................	»	16.359.968	1.500	16.361.468	12.334.383
Briques..................	»	83.290	»	83.290	133.717
Verres et cristaux.........	»	2.539.821	77.875	2.617.686	2.626.513
Fils, ficelles et cordages...	»	899.837	53.839	953.666	860.785

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1909	Totaux en 1908
Tissus de lin, de chanvre, de ramie........	Kilog.	92.771	564	93.335	161.688
Tissus de jute............	»	3.528.791	3.241	3.532.032	2.909.050
Tissus de coton..........	»	3.046.950	10.459	3.057.409	3.662.765
Tissus de laine..........	»	134.856	12.967	157.823	297.297
Tissus de soie............	»	1.466	367	1.833	6.729
Vêtements et lingerie.....	»	242.445	34.961	277.406	290.706
Papier et ses applications..	»	4.922.937	36.441	4.959.378	5.314.834
Peaux et pelleteries ouvrées	»	586.518	66.119	652.637	686.190
Bijouterie et horlogerie ...	»	26.678	839	27.517	35.513
Machines et mécaniques...	»	2.778.722	1.995.867	4.774.589	5.043.908
Autres ouvrages en métaux	»	10.923.616	143.439	11.067.055	8.324.334
Meubles..................	»	483.192	53.165	536.357	501.815
Autres ouvrages en bois...	»	2.105.276	104.258	2.209.534	2.664.743
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie...	»	135.675	283.053	418.728	476.810
Carrosserie..............	»	1.061.999	466.570	1.528.569	1.105.241
Bimbeloterie, tabletterie et brosserie	»	353.229	41.158	394.387	416.612
Ouvrages en caoutchouc ..	»	40.699	1.156	41.855	48.717
Colis postaux	Nombre	248.126	6.384	254.510	218.448
—	Kilog.	1.312.719	34.156	1.346.875	1.245.958
Carbure de calcium	»	1.073.730	»	1.073.730	882.201

A. TOURNIER.

PRODUITS AGRICOLES 1908

TERRITOIRE CIVIL (*Européens*)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	251.006	102.848	»	85.291	180.095	1.610	1.864	»	35.010
Mostaganem	226.092	145.748	445	92.439	72.689	5.552	4.443	2.540	19.037
Oran	302.557	135.541	190	354.369	206.919	27.381	27.245	20	53.854
Bel-Abbès	245.095	133.996	»	159.263	284.810	3.276	2.727	»	24.480
Tlemcen	52.572	43.854	»	47.484	87.881	2.384	2.543	»	7.797
TOTAUX	1.077.322	561.987	635	738.846	832.394	40.203	38.822	2.560	140.178

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara	300	5.218	204.866	»	»	»	12.988	795	0,045	27
Mostaganem	1.336	16.660	512.758	»	»	»	11.150	433	0,035	30
Oran	2.369	36 464	1.238.559	»	»	»	13.031	2.653	0,060	58
Bel-Abbès	933	17 251	555.844	»	»	»	7.384	912	»	»
Tlemcen	568	3.897	127.582	2	1	60	13.690	1.803	0,160	185
TOTAUX	5.506	79.490	2 639.609	2	1	60	58.243	6.596	0,300	300

PRODUITS AGRICOLES 1908

TERRITOIRE CIVIL (Indigènes)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	32.764	126.871	»	458.662	12.747	805	3.510	»	5.747
Mostaganem	126.795	381.519	115	1.035.743	3.654	4.286	20.943	17.395	9.472
Oran	82.538	121.030	»	280.732	5.758	4.203	3.849	485	7.463
Bel-Abbès	28.001	77.686	»	151.706	28.881	430	117	»	970
Tlemcen	16.854	50.960	»	161.267	3.140	2.798	3.421	144	4.890
TOTAUX	286.952	758.066	115	2.088.110	54.180	12.522	31.840	18.024	28 522

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres	kilogr.	kilogr.
Mascara	190	382	386	1	1	7	5.332	»	»	»
Mostaganem	765	1.310	21.750	»	»	»	2.922	507	»	»
Oran	55	323	2.448	»	»	»	52	»	»	»
Bel-Abbès	3	16	30	»	»	»	880	53	»	»
Tlemcen	17	43	672	68	37	449	4.990	1.310	»	»
TOTAUX	1.030	2.074	25 286	69	38	456	14.176	1.870	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1908

TERRITOIRE MILITAIRE (Européens)

TERRITOIRES	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
DE COMMANDEMENT									
Mascara...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen...........	700	492	»	4.148	510	150	130	»	195
DU SUD									
Aïn-Sefra..........	»	350	»	618	»	2	10	»	1.940
TOTAUX ..	700	842	»	4.766	510	152	140	»	2.135

TERRITOIRES	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
DE COMMANDEMENT		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen...........	9	48	120	»	»	»	640	75	»	»
DU SUD										
Aïn-Sefra..........	1	5	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX...	10	53	120	»	»	»	640	75	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1908

TERRITOIRE MILITAIRE (*Indigènes*)

TERRITOIRES	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
DE COMMANDEMENT									
Mascara	»	5.000	»	35.200	»	400	30	»	2.500
T'emcen..........	14.294	15.684	»	65.012	34	249	634	65	615
DU SUD									
Aïn-Sefra..........	»	2.400	»	6.160	»	90	15	»	2.250
TOTAUX....	14.294	23.084	»	106.372	34	739	679	65	5.365

TERRITOIRES	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SERICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres		hectares	quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
DE COMMANDEMENT										
Mascara...........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen...........	»	»	»	»	»	»	352	43	»	»
DU SUD										
Aïn-Sefra..........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	»	»	»	»	»	»	352	43	»	»

BIBLIOGRAPHIE

V. Piquet, *Les civilisations de l'Afrique du Nord : Berbères, Arabes, Turcs,* 1 vol. in-18 jésus, 400 pages avec 4 cartes hors texte, A. Colon, Paris, 1909 (1)

L'auteur, qui a habité pendant un certain temps la Tunisie, a été surpris, à son arrivée dans ce pays, de ne pas trouver un petit manuel capable de mettre le profane au courant de l'histoire de la Berbérie. C'est un livre de ce genre qu'il a voulu écrire, avec l'intention de présenter dans un ouvrage d'un format commode et peu volumineux les grands traits de l'histoire de l'Afrique du Nord. Il a estimé très justement, après Ibn Khaldoun, Fournel, E. Mercier, que l'Afrique mineure ou Berbérie formait une unité très caractérisée, autant pour l'étude de l'histoire que pour celle de la géographie, et qu'il ne convenait pas de tenir compte des divisions arbitraires (Tunisie, Algérie, Maroc) qui existent aujourd'hui.

On doit savoir gré encore à M. P. d'avoir voulu établir par les leçons de l'histoire, que le peuple berbère qui a donné jadis l'exemple de civilisations élevées — soit avant, soit après l'islamisation du pays — n'est pas un peuple sur lequel on ne peut point fonder d'espérances. Il est bon de semer dans le public cette vérité que nos indigènes nord-africains actuels sont les descendants de gens qui ont fait autrefois de grandes choses, dans la politique, la littérature, les arts et que sous l'impulsion d'une direction entendue ils manifesteront peut-être demain leur génie qui sommeille.

Toutefois, le titre de ce livre ne nous parait pas répondre très exactement au contenu, l'histoire des civilisations y étant véritablement étouffée sous l'histoire purement politique. On aurait aimé à voir consacrer, pour les diverses époques, quelques pages résumant les productions de l'esprit dans les arts et dans les belles-lettres, dans les monuments et les livres ; ces pages auraient même pu

(1) La note communiquée par les éditeurs de ce livre, et qui a été imprimée dans le numéro de décembre de ce Bulletin, ne nous a pas paru rendre suffisamment compte du contenu de cet ouvrage, c'est pourquoi on donne aujourd'hui cette analyse du livre de M. Victor Piquet.

recevoir utilement quelques illustrations, bien choisies, de monuments romains et musulmans par exemple(1). Le lecteur se serait ainsi instruit sur la véritable valeur intellectuelle des populations nord-africaines, et ces pages illustrées auraient été pour lui un délassement après la lecture, forcément fastidieuse, du résumé succinct d'une suite rapide d'événements historiques et de noms propres avec lesquels le grand public n'est point familiarisé.

M. P. a cru devoir faire d'abondantes citations d'auteurs arabes. Cela pourrait avoir un certain cachet d'originalité si les traductions étaient fidèles. Mais il n'en est pas toujours ainsi hélas ! et M. P., qui ignore la langue arabe, n'a pas pu faire toujours un choix judicieux des traducteurs. En outre il n'a pas cru devoir s'astreindre d'ordinaire à suivre mot à mot le texte des passages des traductions qu'il a cités, et il a arrangé cela à sa fantaisie. Ainsi pour ne prendre qu'un exemple il fait aux pages 97-99, à propos de la fondation d'El-Mahdiya par ʿObeïd Allâh, une longue citation qu'il donne comme tirée d'Ibn el Atsir, d'après le commandant Hannezo, dans la *Revue Tunisienne* 1907-8 p. 228-9. Or, la citation en question, pourtant soigneusement placée entre guillemets, ne ressemble que de très loin au texte indiqué du commandant Hannezo, et de bien plus loin encore à celui d'Ibn el Atsir. M. P. reconnait lui-même (avant-propos p. VIII) que les extraits qu'il donne sont reproduits en traduction libre et il s'en excuse. Nous estimons nous, que lorsque l'on cite un auteur, une source originale, c'est, ou bien pour donner au récit une saveur spéciale, ou bien pour offrir un document à l'appui d'une thèse, dans les deux cas il est indispensable de rendre aussi exactement que possible les paroles citées et en évitant surtout de les travestir.

Aux pages VIII-IX de son avant-propos, M. P. donne sous le titre « Bibliographie générale » l'indication d'ouvrages à consulter. Cette bibliographie est divisée en trois parties : répertoires bibliographiques ; ouvrages d'ensemble ; sources arabes. Outre que cette bibliographie dans toutes ses parties est très incomplète, elle est d'une médiocre utilité pour le profane, parce qu'il y trouvera pêle-mêle des indications d'auteurs et d'ouvrages, sans aucun renseignement sur la valeur et le contenu de ces ouvrages. La *Bibliography* de Playfair pour l'Algérie et le Maroc présente pas mal de lacunes et a surtout aujourd'hui le défaut d'être ancienne ; la *Bibliography* d'Ashbe pour la Tunisie est également de 1888-1889. Or dans ces quinze dernières années, on a beaucoup publié sur l'Afrique du Nord ; les plus importants ouvrages sur le Maroc sont de ces

(1) Un livre par exemple sur le type des petites *Histoires de la civilisation* de Seignobos eut été beaucoup plus séduisant.

dernières années ; enfin les périodiques d'Alger, de Constantine, d'Oran, de Tunis donnent des indications bibliographiques précieuses (pour l'Islâm, l'histoire, la géographie, etc.) dont on aurait aimé voir figurer l'indication dans une « Bibliographie générale » de ce genre. L'École des Lettres d'Alger, qui a groupé autour d'elle tous les travailleurs de l'Afrique du Nord et qui a eu pour objectif, comme l'aura également l'Université, l'étude méthodique de l'Afrique du Nord, a donné dans ces dernières années des matériaux importants à l'historien de ce pays et celui-ci ne doit pas ignorer ces matériaux, ni les négliger. On a beaucoup écrit depuis la publication de l'*Histoire* de E. Mercier (1888-1891) qui, pour son époque fut un ouvrage consciencieux et utile, et il est indispensable que l'historien d'aujourd'hui s'inspire de tous ces travaux récents, en en mesurant la valeur par une critique serrée. C'est ce que M. P. pourra faire pour la seconde édition de son ouvrage. Nous observerons encore que les « sources arabes » données dans cette liste bibliographique, le sont d'après les traductions françaises seulement. Cela s'explique puisque l'on s'adresse à un public ignorant l'arabe. Il eut été sage cependant de mettre en garde ce public contre le peu de valeur qui s'attache à certaines des traductions citées. La traduction Beaumier du *Roudh el-Qirtas* par exemple est affreusement mauvaise, celle de Pellissier et Rémusat d'*El-Qirouani* ne vaut guère mieux. Il eut fallu en outre donner des indications précises sur le format de ces livres, le nombre de volumes, le nom de l'éditeur, etc.

M. P. a divisé son livre en quatre parties : la première va des origines à l'invasion arabe hilalienne du XI[e] siècle, la deuxième va jusqu'aux Turcs, la troisième est consacrée aux Turcs, la quatrième traite des populations de l'Afrique du Nord.

I[re] PARTIE. — Elle commence par un chapitre sur « les premiers habitants ». Comme il le fait pour presque tous les chapitres de son livre, M. P. donne, en note, au commencement du chapitre, des indications bibliographiques. Dans cette liste d'ouvrages, on trouve cités, comme pour les autres chapitres, des livres sans valeur à côté de travaux de maîtres ; en outre cette liste assez complète pour la bibliographie tunisienne est fort incomplète pour la bibliographie algéro-marocaine Ainsi par exemple on n'y voit pas figurer même le nom de M. Pallary dont les travaux ont pourtant assez de valeur, puisqu'ils ont été honorés d'un prix de l'Académie des Sciences ; on n'y trouve pas davantage mention des nombreux travaux sur le préhistorique de ce département dont ce même M. Pallary a publié la bibliographie dans le n° 266-267 de la *Revue Africaine*.

Les deux chapitres qui suivent celui-ci (p. 14 à 39), embrassent toute l'histoire de la Berbérie, de la fin de la domination cartha-

ginoise à la fin de la domination byzantine (du IIIe siècle av. J.-C. au début du VIIe siècle ap. J.-C.). Il est permis de trouver un peu bref le résumé, en 25 pages, d'une période aussi importante, d'une période (au moins pour la domination romaine) qui a eu ses écrivains berbères demeurés célèbres, ses grands orateurs, ses évêques distingués, et qui a laissé dans les monuments, dans l'archéologie africaine tant de traces remarquables de sa brillante civilisation. C'est en vain que nous avons cherché dans ces chapitres la simple mention de ces hommes célèbres de l'Afrique romaine, de ces beaux monuments dont on admire encore un peu partout dans ce pays les imposantes ruines, de ces œuvres de l'art africain qui ornent nos grands musées aujourd'hui. Dans la bibliographie de ces chapitres il y a encore des lacunes regrettables. On n'y voit pas figurer des ouvrages comme ceux de P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe* (Paris 1901 à 1905) en trois volumes, de S. Gsell (1), *Atlas archéologique de l'Algérie* (1902, en cours de publication), de E. Cat, *Etudes ur la Maurétanie césarienne* (1890), de Toutain, *Etude sur les cités romaines de Tunisie*, etc. L'édition de 1894 citée ici de l'excellent ouvrage de G. Boissier, ne vaut pas celle de 1901 revue par l'auteur. Puisque M. P. donne dans sa bibliographie le *Corpus* des inscriptions, il était inutile de donner les *Inscriptions romaines* de Régnier; (de 1855), et dans cet ordre d'idées il eut mieux valu citer les inscriptions publiées (dans la *Revue Tunisienne* notamment) par le P. Delattre ou plus simplement encore renvoyer à l'*Ephemeris epigraphica* de Berlin. Mais au reste je ne pense pas que l'épigraphie romaine intéresse le grand public, pour lequel est écrit le livre M. P.

Avec le chapitre IV on entre dans la période musulmane de l'histoire de ce pays La première partie du chapitre est consacré à un court exposé des origines et de la doctrine de l'Islâm, la seconde partie traite de la conquête arabe. En moins de six pages, M. P. résume tout l'Islâm d'Orient — avec des digressions sur l'Occident — jusqu'à la fin des Abbassides ; il y joint une bibliographie de la question. Cette bibliographie est particulièrement sommaire, c'est compréhensible. On a tant écrit sur les religions et sur l'Islâm et ses origines qu'il faudrait un volume entier pour faire l'énumération à peu près complète de ces publications (2). Puisque M. P. devrait restreindre ses indications bibliographiques

(1) Il eut été préférable de citer ici du même auteur. *Les monuments antiques de l'Algérie* (1901) au lieu de les citer (p. 2) sous la rubrique des monuments mégalithiques.

(2) Le *Bulletin bibliographique de l'Islâm maghribin*, par E. Doutté (Oran 1899) qui ne renferme que les publications parues du 1er janvier 1897 au 1er juillet 1898, compte 96 pages in-8°.

sur ce point, aussi bien lui aurait-on su gré d'adresser ses lecteurs aux meilleures sources. Ainsi, puisque cette bibliographie est destinée au grand public, il eut mieux valu citer de Doutté *L'Islâm Algérien en 1900* que *Les Marabouts* du même auteur, ou du moins ne pas omettre le premier de ces deux livres. On ne trouve dans cette bibliographie aucune indication des ouvrages écrits, sur le Coran, le Prophète et sa vie, sur les sectes hétérodoxes qui déchirèrent l'Islâm à ses débuts et sur bien d'autres points importants de la religion des Berbères depuis l'établissement de l'Islâm.

Si de la Bibliographie on passe au texte de ce chapitre, on y rencontre des inexactitudes à propos de la nomination des premiers khalifes et des origines du khalifat omayyade. On ne voit pas trop ce que vient faire dans ce chapitre une digression sur les Idrissites, dont l'empire au Maroc fut fondé par Edris (*sic*) au ve siècle (*sic*), ce qui est une grosse erreur (p. 43-44). Il est incorrect d'écrire rite hanébalite (p. 47) au lieu de hanbalite ; il est inexact de dire que le rite hanéfite fut introduit en Afrique du Nord par les Turcs : il fut le seul suivi dans ce pays, au moins jusqu'au temps du zirite Al-Moᶜazz et les Turcs ne firent que l'y ramener cinq siècles plus tard.

Ce ne fut pas au XIVe siècle (p. 50) que les confréries religieuses ont répandu le « soufisme » dans l'Afrique du Nord, mais au XVIe : et l'ordre religieux des Rah'manïya (p. 50) doit son origine à Sidi Mohammed ben Abderrah'man bou Qobraïn, personnage du XVIIIe siècle et non du XVe. Enfin, toujours à propos des confréries religieuses, M. P. cite l'ouvrage de Depont et Coppolani comme étant récent : il est de 1897. Il eut été bon de signaler aussi, l'excellent travail de A. Joly sur les Chadoulïya (dans la *Revue Africaine* n°s 263, 264-265, 266-267, années 1906-1907).

Toute cette première partie du chapitre IV aurait gagné à présenter simplement un résumé du petit livre de E. Doutté, *L'Islâm Algérien en 1900*, qui donne un aperçu très clair et très complet de l'Islâm dans l'Afrique du Nord, depuis son établissement jusqu'à nos jours.

La seconde partie de ce chapitre présente un tableau des plus brefs, de la période de l'histoire de l'Ifriqïya de 646 à 800. De longues citations d'Ibn Abd el Hakem et d'En-Noueïri, d'après la traduction de Slane, terminent le chapitre. Puisque dans la bibliographie plus que sommaire (p. 40), M. P. cite l'Histoire de Lavisse et Rambaud, il aurait pu citer le livre, pourtant assez médiocre, de Caudel, *Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord* (21 à 100 de l'Hégire, 651 à 718 de J.-C.).

Le chapitre V est bien présenté ; il traite des IXe et Xe siècles et de l'islamisation des Berbères du Nord de l'Afrique à cette époque,

islamisation bien faible, bien superficielle et bien éphémère d'ailleurs au dire d'Ibn Khaldoun lui-même.

Le chapitre VI sur les Aghlébites donne un exposé assez clair de cette période de l'histoire. Mais on aimerait à voir citer parmi les rares sources indiquées, au moins les *Berbers* de Fournel (2 vol. in-4°, Paris 1875-1881) qui est le fruit du dépouillement d'un grand nombre de matériaux sur la question.

Un chapitre sur les Fatémides ; un autre sur l'Ifriqiya (pourquoi Ifrikïya au lieu de Maghrib ?) au XIe siècle, terminent la première partie de ce livre.

IIe PARTIE. — Elle commence avec l'invasion arabe hilalienne. A la bibliographie sommaire de la question (p. 113), on pourrait ajouter comme renfermant d'utiles et abondants développements sur ce sujet : Ibn-el-Atsir, *Elkâmil-fît-târîkh* (les parties de cette chronique relatives au Maghrib et à l'Espagne ont été traduites en français par Fagnan dans la *Revue Africaine*), le *Bayân el Moghrib* d'Ibn Adhari (traduction française de Fagnan), la *Rih'la* d'Et-Tidjâni (traduite en abrégé et un peu librement par A. Rousseau dans le *Journal asiatique* (1852-1853). L'auteur de ces lignes a lui même résumé en quelques pages l'arrivée des Arabes hilaliens en Berbérie, à propos d'une étude sur un poème hilalien (in *Journal asiatique* 1902-1903).

Au début de ce chapitre et pour marquer le résultat de l'invasion arabe du XIe siècle, M. P. écrit : « Il est inexact de laisser croire qu'au XIe siècle, la race arabe se substitua à la race autochtone dans l'ancienne Berbérie. Non-seulement il n'en est rien, mais le XIe siècle marque au contraire une renaissance de la vie propre du peuple berbère ». Aucun auteur sérieux, à ma connaissance, n'a soutenu que la race arabe *se substitua* alors à la race berbère. On est toutefois d'accord pour constater que les Arabes venus en Berbérie au XIe siècle, pour n'en plus sortir, formèrent un apport ethnique considérable, dont l'influence fut grande sur la civilisation du pays et que ce fut surtout à partir de ce moment que la langue arabe se développa considérablement dans l'Afrique du Nord. Il est exact que des empires berbères vont se former encore à ce moment, et des plus grands, mais ces empires seront fortement imprégnés d'Islamisme, leurs souverains s'efforceront de parler et d'écrire en arabe, ils seront entourés de savants, écrivant et professant en arabe.

D'ailleurs M. P. dit plus loin (p. 114) : « Ils (les Arabes) modifieront donc les caractères ethniques d'une partie de la population », et il ajoute « sans toutefois parvenir jusqu'au Maroc actuel ». Or on sait que des tribus entières d'Arabes hilaliens furent déportées dans le Maroc occidental par le souverain almohade El-Mançoûr, et M. P. le reconnaît lui-même un peu plus loin (à la p. 147).

A propos des conquêtes des Normands de Sicile sur les côtes de l'Ifriqïya, M. P. cite cependant un assez long passage de la traduction Rousseau de la *Rih'la* d'Et-Tidjâni qu'il désigne simplement (p. 128, note 1) sous le nom de *Voyage du cheikh Et-Tidjani dans la Regence de Tunis* sans autre indication. Il eût été bon de savoir que cette *Rih'la*, source importante de l'histoire de l'Ifriqïya et de la Tripolitaine aux XIe-XIIIe siècles, n'a pas encore été imprimée et que la traduction abrégée qu'en a donnée A. Rousseau dans le journal asiatique est mauvaise. J'ai dit ailleurs ce qu'il fallait penser de ce travail (dans mes *Benou Ghânya*, Paris, Leroux, 1903, p. 187 à 193).

Avec le chapitre x, nous entrons dans l'histoire des deux grands empires berbères nord-africains qui se sont succédés, avec Marrâkech pour capitale, à la tête de la Berbérie et de l'Espagne musulmanes aux XIe et XIIe siècles : les Almoravides et les Almohades.

C'est par erreur que M. P., dans la bibliographie de ce chapitre (p. 129) indique EL-MARRAKCHI, histoire des Almohades, trad. anglaise de Dozy 1881. Il n'y a pas de *traduction anglaise* de cet ouvrage. C'est le *texte arabe* que le professeur Dozy a publié à Leyde chez Brill sous le titre, anglais en effet, *The history of the Almohades* (1re édit. 1847, 2e édit. 1881). La traduction française de cet ouvrage, par Fagnan, forme un volume (in-8, Alger, 1893).

Je ne juge pas utile de compléter ici la bibliographie donnée à la page 129 du livre de M. P., je me bornerai à renvoyer à la bibliographie de la question, que j'ai établie dans mon mémoire *Les Benou Ghânya, derniers représentants de l'empire almoravide et leur lutte contre l'empire almohade* (publication de l'Ecole des Lettres d'Alger, 1 vol. in-8 de XXVII-251 pages, Paris-Leroux 1903).

On ne doit pas dire (p. 129) « revenir au rite sunnique » mais bien « revenir à la sounna ». Au lieu de *medhi* (p. 133 et *passim*) et de *Medhia* (p. 134 et *passim*), il faut écrire *mehdi* et *El-Mehdiya*, au lieu de *el-monahedoun*, lire *el-mouahhidoûn*.

On s'étonnera, à propos d'Ibn Toumert, de ne pas trouver mention du *Livre d'Ibn Toumert* publié à Alger (1903) par M. Luciani avec une importante préface de M. Goldziher. Il n'est pas fait mention non plus dans la bibliographie, — à propos de la révolution introduite dans les idées et les mœurs par les Almohades et de l'établissement de leur empire — du travail magistral du professeur de Budapest, M. I. Goldziher, *Materialen zur Kenntniss der Almohaden-bewegnng in Nordafrika* (Z. D. M. G., 1887). J'ai moi-même marqué, en m'inspirant de ce travail, le caractère religieux de la guerre déclarée aux Almoravides par les Almohades dans mon mémoire ci-devant cité sur les Benou Ghânya (p. 33 et suiv.)

C'est à tort que M. P. appelle le fondateur de l'empire almoravide,

Youssof fils d'*Abou* Tachefin (p. 142, note 1) (1) alors que, quelques pages plus haut, il est désigné sous son véritable nom de Youssof ben Tachefin. A propos de ce prince et de sa famille on aurait pu indiquer l'article de Codera, *Familia real de los Beni Texufin* (in Revista de Aragon).

A la page 147, il est dit que « Ibn Ghânya, vient en 1187 attaquer les côtes de la Petite-Syrte, prend pied dans le sud de l'Ifrikîya . . .« Ce n'est pas exact. ᶜAli Ibn Ghânya débarqua à Bougie en 580 (1184-1185 de J.-C.) et resta à faire la guerre aux Almohades, en Maghrib et dans l'Ifrikîya, jusqu'à sa mort, qui survint en 584 (1189) et son frère Yah'ya continua la guerre continentale jusqu'en 633 (1236). Ces faits font précisément l'objet de mon mémoire sur Benou Ghânya indiqué plus haut.

Le chapitre XI traite des Mérinides ; il renferme de longues citations d Ibn Khaldoun et de Léon l'Africain.

Le chapitre XII est consacré à l'empire Abd-el-Ouadite de Tlemcen. Pour compléter la bibliographie, donnée en note (p. 169), je renverrai simplement à celle qui figure dans mon *Histoire des Beni Abd-el-Wâd, rois de Tlemcen* (t. I, in-8, Alger-Fontana, 1903), ouvrage que M. P. a omis de citer (2).

Ce chapitre qui, en dehors du règne de Yaghmorasen, ne donne que deux extraits d'*Et-Tenessy* (traduction Bargès) sur Abou Tachefin Iᵉʳ et sur Abou Hammou Moucé (*sic*) II, se termine par la description de Tlemcen d'après Léon l Africain. Cette même description de Léon l'Africain figure déjà chez W. et G. Marçais, *Les Monuments arabes de Tlemcen* (in-8, Paris-Fontemoing, 1903, p. 8 et 9) et chez de Pimodan, *Oran-Tlemcen-Le Sud Oranais* (Paris, 1903).

Pour l'histoire des H'afçides de Tunis (chapitre XIII), la bibliographie est encore défectueuse. On pourrait utilement y mettre la traduction de M. Fagnan, *Histoire des Almohades et des Hafcides* (Constantine, 1895) à la place de la traduction A. Rousseau de l'Histoire des Beni Haffs (de 1859). De longs extraits, de la traduction d'Ibn Khaldoun, terminent ce chapitre.

IIIᵉ PARTIE. — C'est l'histoire des Turcs et des chérifs marocains. La partie du chapitre XIVᵉ intitulée « Le fanatisme musulman » met suffisamment en relief le regain d'ardeur religieuse qui se produisit au XVIᵉ siècle à la suite de l'arrivée des Portugais sur la côte occidentale du Maroc, des Espagnols sur la côte septentrionale de la Berbérie. Toutefois il peut paraître abusif de prétendre à l'intransigeance religieuse si féroce des Turcs de l'Odjak. Il eut

(1) On cherche en vain à cette page 142 le passage visé par la note. Cette note devrait sans doute figurer à la page suivante.

(2) Voir aussi, à propos de Tlemcen, la bibliographie donnée dans mon *Guide illustré du touriste, Tlemcen et ses environs*, 1 vol. in-12, Oran, Fouque (1908).

été préférable également de placer ici (p. 215) et sous ce titre les pages qui figurent plus loin (p. 227 et suiv.) sous le titre : *Les Marabouts*.

On regrette de ne pas voir cités, dans la bibliographie du chapitre des chérifs marocains (chap. xv, p. 221, note 2), des ouvrages comme le mémoire de M. Cour, *L'Etablissement des dynasties des cherifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger*, 1509-1830 (publ. de l'Ecole des Lettres d'Alger, 1 vol. in-8. Paris, Leroux 1904) et la traduction du t. IV *du Kitâb el Istiqca* parue dans les *Archives marocaines* (2 vol. in-8, Paris, Leroux, 1906-1907), pour ne mentionner que les deux principaux.

Le chap. XVI a pour titre « L'Algérie du XVIe au XIXe siècles ». Des frontières naturelles, y est-il dit (p. 231-232), bornaient les trois empires nord africains du moyen âge. Est-ce bien vrai ? La Moulouyïa a pu être prise temporairement comme frontière par les souverains des deux Maghribs voisins mais, à coup sûr, elle ne l'a été que par accident et a été déplacée sans cesse au gré de la fortune des armes. Rien n'est plus vague, chez les Berbères arabisés, semi-nomades du Nord africain, que l'idée de frontière. D'ailleurs la limite séparant le Maghrib central de l'Ifrikîya était tellement peu fixée, que M. P. ne l'indique même pas.

A propos d'Alger, capitale des Turcs, M. P. dit : « Alger dont les Turcs firent une capitale un peu au hasard des guerres, est évidemment mal placée pour être le siège d'un gouvernement. » Elle avait du moins l'avantage d'être à peu près au centre des possessions turques. On pourrait se demander où elle aurait été mieux située [1]. Dans un pays disposé géographiquement comme l'est l'Algérie, sans vallées convergentes, sans fleuves semant la vie sur leurs bords, en bandes de terre s'élevant en gradins, parallèlement à la côte, où trouver un centre de convergence capable de faire une capitale ? C'est ce qu'a très bien exposé M. Augustin Bernard.

L'histoire des Turcs en Algérie, puis en Tunisie, occupe les chapitres XVII à XXI et le chapitre XXI donne même une vue d'ensemble sur les caractères de la domination turque.

La partie de ce livre relative au gouvernement de l'Odjak ne marque pas toujours d'une manière assez accusée les relations de ce gouvernement avec les Chérifs marocains et avec les Espagnols. Le chapitre des Turcs à Tunis est plus complet, on pourrait même trouver qu'il renferme des développements excessifs et hors de proportion avec l'importance du sujet. Ainsi l'histoire de la

---

(1) On pourra consulter à ce sujet le remarquable travail de M. Augustin Bernard, *Les Capitales de la Berbérie*, dans le *Recueil de Mémoires et de textes* publié en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes, par les professeurs de l'Ecole Supérieure des Lettres et des Médersas, Alger, Fontana, 1 vol. in-8, 1905, p. 117 et suiv.

Régence d'Alger (p. 233-247) ne compte que quinze pages, celle des Deys de Tunis (p. 248-304) en compte cinquante-six, et renferme surtout des citations de *Soixante ans d'histoire de la Tunisie*, traduction du livre de Mohammed Seghir ben Youssef. Le chapitre XIX notamment, sur la cour d'Ali Pacha (1735-1756) comprend en tout seize pages entièrement citées de la traduction susvisée.

Le chapitre XXII donne un aperçu utile des rapports amicaux ou ennemis entre les chrétiens d'Europe et les musulmans de la Berbérie. On regrette pourtant de n'y pas voir faire mention des milices chrétiennes au service des empires musulmans maghribins. Les derniers almohades particulièrement avaient à leur service d'importantes troupes de mercenaires chrétiens et l'un d'eux, le sultan El-Mâmoûn n'avait pas moins de 12.000 cavaliers chrétiens. A Tlemcen même la milice chrétienne faillit une fois assassiner Yaghmorasen le fondateur de l'empire abdelwadite.

Il est bon aussi de rappeler que ce n'était pas seulement sur les côtes de la Berbérie (p. 318 à 320) que l'on trouvait d'importantes agglomérations de marchands chrétiens, et Tlemcen eut longtemps son marché chrétien, sa *qissariya* comme on dit, et ses églises chrétiennes.

IVe PARTIE. — Le chapitre XXIII et dernier de ce livre a pour titre : « les populations de l'Afrique du Nord ». La bibliographie donnée en note, à la première page de ce chapitre est encore insuffisante. On n'y trouve cités que deux des nombreux ouvrages de M. R. Basset, sur cette question. On n'y trouve pas même mentionnés les importants ouvrages des berbérisants tels que les Luciani, Stumme, Motylinski, Mouliéras, Mercier, Destaing, Boulifa, etc., on n'y voit pas figurer davantage les travaux des Lacroix, Augustin Bernard, Doutté, W. Marçais, etc.

A la page 337 on retrouve cette grave erreur, depuis longtemps détruite cependant, que le Berbère est sédentaire et l'Arabe nomade. Il n'est pourtant aujourd'hui personne, pas même M. P., qui ne sache que les Touareg qui sont des nomades sont Berbères, que le nomadisme a sa cause dans le climat, dans les conditions géographiques spéciales du pays, non dans la race, que les peuples des steppes et des déserts (sauf dans les oasis) ont toujours été et seront toujours des nomades parceque la vie pastorale, est la seule possible dans ces pays et qu'elle a pour conséquence le nomadisme.

M. P. parle ensuite des Berbères du Maroc (p. 339) d'après de Foucault, de ceux de la Grande Kabylie d'après Hanoteaux et Letourneux.

Beaucoup moins importantes sont les pages comprises sous la rubrique : les tribus arabes (p. 356 et suiv.). M. P. y donne, après l'indication des origines du peuple arabe, des détails sommaires

sur les divers empires et royaumes de l'Afrique du Nord et la modification des divisions territoriales qu'ils ont occasionnées Ces indications sur les migrations des tribus sont hélas bien souvent hypothétiques et il faut se garder d'en faire d'emblée des réalités. Au surplus, la division catégorique des tribus de l'Afrique du Nord en berbères d'une part et arabes d'autre part n'est pas possible puisque généralement — à part quelques îlots berbères demeurés à peu prés purs — il y a eu pénétration réciproque des deux éléments ethniques. Les Berbères se sont islamisés et arabisés et bien rares sont ceux qui ont conservé leur originalité de race, de mœurs et de langage. Quant aux Arabes ils se sont alliés aux femmes berbères et leur pureté ethnique s'est fortement imprégnée de sang berbère. Aussi bien, s'il n'est pas douteux que sous le couvert de noms arabes, de la langue arabe et de la religion vaguement musulmane, on reconnait des tribus berbères, ce ne sera, en vérité, que dans les pays de langue berbère que l'on pourra avoir des chances de trouver l'élément ethnique berbère resté à peu près pur.

Dans ces conditions on ne doit pas dire, pour le département d'Oran notamment, qu'au début du siècle dernier, « il ne reste que quelques Berbères dans l'Ouarsenis » (p. 371) puisque chacun sait qu'on parle encore le berbère par exemple, dans la région des Beni Snoûs, pour l'arrondissement de Tlemcen, et que ce dialecte a même fait l'objet d'une étude fort consciencieuse de M. Destaing (1907).

Une courte note sur l'élément juif — ou plutôt sur les Juifs de Tunis — termine cette étude.

Quatre cartes, hors texte, illustrent ce livre. La première pour l'époque ancienne et romaine, la deuxième pour la période du VIIIe au XVe siècle, la troisième pour l'époque turque, la quatrième indiquant les populations actuelles.

Le lecteur eut été mieux guidé s'il avait eu une carte pour chacun des empires ou royaumes dont l'histoire a été traitée dans le livre. Ainsi la carte du VIIIe au XVe siècle n'apprendra rien au lecteur non averti, parce qu'il ne pourra pas facilement s'orienter parmi les noms des nombreux royaumes indiqués sur cette carte.

Pour examiner avec profit la dernière carte (à la fin de l'ouvrage) il faudrait savoir ce que l'auteur entend par *tribus arabes* et *tribus berbères*. Je pense que sous la rubrique *tribus berbères* il a voulu classer les tribus qui avaient conservé la langue berbère. Mais alors comment reconnaître sur la carte la différence à établir, pour la région de Tlemcen par exemple, entre les Beni Iznacen et Beni Snoûs qui parlent berbère et les Traras qui parlent arabe, puisque les uns et les autres sont placés sous les mêmes hachures.

M. P. dans sa conclusion a résumé son livre.

On excusera ces remarques, peut-être un peu longues, à propos d'un livre dont le titre est séducteur. On comprendra, peut-être, par les observations qui précèdent, combien il est difficile, même aujourd'hui de donner un tableau d'ensemble — suffisamment clair pour le grand public — de l'histoire musulmane de notre Berbérie. Cette difficulté tientà la valeur médiocre des matériaux dont on dispose, autant qu'à la nature du pays et des habitants. Sur la valeur des documents que doit mettre en œuvre l'historien de ce pays, je me suisexpliqué, avec détail, dans l'*Introduction* de mon étude sur les *Benou Ghânya* (ci-devant citée), notamment aux pages III, IV, V. Quant à l influence des conditions géographiques sur cette même histoire, je ne saurais mieux faire que de rappeler ici, ce qu'en a dit, avec tant de justesse et d'autorité, M. Augustin Bernard(1) : « Si l'histoire de l'Afrique du Nord est si confuse, si morcelée, si dépourvue d'intérêt,..... cela tient aussi à la géographie, à la configuration même de la contrée, à l'état social des populations qui l'habitent et qui n'ont jamais dépassé le régime de la tribu. On fausse cette histoire lorsqu'on la sépare de celle de l'Espagne, de la Sicile, de l'Orient. On la fausse plus encore lorsqu'on veut à tout prix chercher et trouver dans l'Afrique du Nord des états centralisés, semblables ou analogues aux États européens. Lorsqu'on nous dit d'un souverain musulman ou d'un chef indigène qu'il conquit et gouverna toute l'Afrique du Nord, entendez qu'il entreprit quelque gigantesque rezzou, ce qui est en somme ici, la forme des relations entre états comme entre tribus : on ne s'expliquerait pas autrement que ces grands empires s'écroulent au bout d'une ou deux générations sans laisser de traces. Les vrais souverains de l'Afrique du Nord, ce sont ses sires de Coucy et ses rois d'Yvetot, le seigneur des Beni-Abbas et le roi de Kouko, en un mot des chefs de tribus.... Il ne faut jamais concevoir les vagues états musulmans, qu'on voit à certains moments se constituer, comme limités par des lignes ; la séparation s'exprime par une zone d'isolement. Dans le royaume d'Alger avant 1830, ces zones désertes se nommaient *Bled-el-Khela*, pays de l'abandon ou *Bled-el-Baroud*, pays de la poudre. Sous une autre forme, c'est ce que le Maroc connait aujourd'hui sous le nom de *Bled-es-Siba*. Jamais un état au sens européen du mot, ne s'est dégagé de cette anarchie. « Le Maroc, a dit très justement M. Doutté, n'est pas un empire qui croule, c'est un pays où l'assemblage des parties n'est pas encore cohérent ». On peut en dire autant de l'Algérie et de la Tunisie turques, des empires arabes ou berbères. »

ALFRED BEL.

---

(1) *Les capitales de la Berbérie*, loc. cit., p. 139-140.

C. Brockelmann, ***Précis de lingustique sémitique*** *traduit de l'allemand* par W. Marçais et M. Cohen, chez Paul Geuthner, 68, rue Mazarine, Paris 1910, 1 vol. in-8 de 224 pages, prix : 2 francs.

Exposer en un manuel commode les rapprochements qui existent entre les diverses langues sémitiques, leurs caractères communs, leurs ressemblances, tel est le but que s'est tracé M. Brockelmann, professeur à l'Université de Kœnigsberg, en écrivant en 1906 son livre intitulé *Semitische Sprachwissenschaft*(1). C'est ce livre qu'ont traduit M. W. Marçais et M. Cohen, et l'auteur a même apporté quelques remaniements à son travail, à l'occasion de cette traduction.

Il n'y avait pas jusqu'ici d'ouvrage de ce genre en français, et cependant, comme le disent les traducteurs (dans l'avant-propos p. I-II) « l'histoire des langues sémitiques doit intéresser dès l'abord les étudiants qui rencontrent dans l'arabe *littéral* et l'arabe *vulgaire* deux états profondément différents d'une même langue, ou ceux qui constatent les ressemblances évidentes de l'arabe et de l'hébreu. La grammaire composée des langues sémitiques leur montrera que les ressemblances et les différences de détail ne sont point des faits isolés, mais se laissent ranger sous certaines rubriques déterminées et peuvent être souvent, dans une certaine mesure, expliquées. Il est bon que tous ceux, étudiants, interprètes ou administrateurs algériens, agents consulaires en Orient, etc. qui ont occasion d'étudier et de parler les dialectes arabes modernes ne les considèrent pas comme d'affreuses corruptions d'une belle langue classique, mais y voient les produits d'une évolution linguistique normale ; ils se placeront naturellement à ce point de vue s'ils savent qu'une évolution analogue a produit des transformations quelquefois presque identiques sur le domaine assyrien ou araméen. Il est à souhaiter qu'ils en retirent tout d'abord des satisfactions d'esprit, et peut-être connaissent l'envie d'étudier scientifiquement à leur tour les dialectes qu'ils sont à même de recueillir. Cette traduction n'aura pas été inutile si elle suggère l'idée de quelques travaux, et en facilite l'exécution pour les arabisants et sémitisants français qui n'ont pas la pratique de l'allemand. »

Le livre de M. B. est divisé en trois parties et se termine par l'indication des travaux scientifiques publiés sur les langues sémitiques.

---

(1) M. Brockelmann a publié depuis une *Grundriss ger vergleichenden grammatiç der semistichen sprachen* dont le tome I (Berlin 1907-1908) de 665 pages comprend la Phonétique et la Morphologie.

La Ire PARTIE, sous le titre : *Les langues sémitiques* expose l'histoire de ces langues.

Sur le domaine du sémitique comme ailleurs, la communauté de langue ne prouve bien entendu rien pour la communauté de race : les langues sont souvent empruntées ou imposées, mais il faut néanmoins admettre qu'à l'origine, le sémitique a été la langue d'un peuple particulier ; et il est possible que l'Arabie ait été l'habitat primitif de ce peuple.

La comparaison des langues sémitiques avec les langues dites chamitiques parmi lesquelles sont classés notamment les dialectes berbères de l'Afrique du Nord, ne peut encore donner à l'heure actuelle des résultats certains au point de vue de la parenté de ces deux groupes de langues. Quant aux langues indo-européennes, elles n'ont aucune trace de parenté avec les langues sémitiques.

La langue sémitique primitive a dû rapidement donner naissance à des dialectes. C'est le sort de toutes les langues. Les formes « sémitique commun » que citent les linguistes ne sont donc à aucun égard celles dont fit usage en parlant le peuple sémitique commun. Ce sont des sortes de formules théoriques où l'on résume les résultats de la composition des diverses langues sémitiques attestées.

La prépondérance des consonnes sur les voyelles distingue principalement le groupe sémitique des autres groupes ; et c'est le plus souvent la réunion de trois consonnes qui forme le sens fondamental, la « racine » du mot ; il n'y a pas de mots composés.

Peu à peu des groupes de dialectes, se distinguant des autres groupes, ont fini par prendre des caractères propres s'opposant les uns aux autres. On a ainsi les groupes distincts de l'*assyro-babylonien*, pour le sémitique oriental, les groupes *cananéen* et *araméen* (sémitique septentrional), *arabe* et *abyssin* (sémitique méridional) pour le sémitique occidental (cf. p. 15).

M. B. étudie, dans les pages suivantes, les différences dialectales, d'après les principaux documents, entre les langues sémitiques des divers groupes, suivant leur ordre probable d'ancienneté. L'assyro-babylonien est le plus anciennement formé.

Le cananéen qui vient ensuite, a donné l'hébreu, qui, à partir de l'époque hellénistique, se maintient seulement comme langue religieuse et se trouve fortement influencé par l'araméen dès le IIe siècle avant J.-C. Le cananéen a donné aussi le phénicien qui se répandit sur le littoral méditerranéen et s'établit à Carthage si bien que le punique était peut être vivant encore au ve siècle de J.-C.

Après les Cananéens viennent les Araméens, mentionnés dès le XIVe siècle avant J.-C., comme des nomades occupant le désert à l'ouest de la Mésopotamie. Ils imposent leur langue aux peuples

du Nord de la Syrie. L'araméen emprunte beaucoup au cananéen. Il finit par remplacer l'assyrien ; et d'autre part il s'implante fortement en Egypte et dans l'Asie antérieure, *du moins comme langue écrite* ; il fait disparaître les dialectes cananéens et empiète même sur le domaine de l'arabe (p. 28), pour être ensuite anéanti dans l'Ouest. On parle aujourd'hui araméen : 1° araméen occidental, dans trois villages de l'Anti-Liban ; 2° araméen oriental, à Tous ᶜAbdîn, dans la région de Mossoul et au lac d'Ourmia.

L'arabe est « l'héritier de presque toutes les autres langues sémitiques » (p. 37) et l'arabe méridional diffère de l'arabe septentrional. De l'arabe avant Mohammed, on a que peu d'écrits[1], mais on a les vers des poètes de la *Djahilīya*, et, chose curieuse, ces poètes bien que de tribus différentes se servaient tous d'une même langue : la langue poétique[2]. Cette langue, par son affinement, sa richesse, marque « le plus haut point du développement des langues sémitiques » et « c'est avec raison que les arabes ont placé fermement leur idéal dans la langue de la poésie antéislamique » (p. 40–41).

Parmi les dialectes de l'Arabie; on a un document important sur celui de La Mekke, dans le Coran Mais le Prophète a dû s'inspirer ici encore de la langue de la poésie et s'astreindre à des combinaisons phonétiques, qui l'ont fait s'écarter quelquefois de la langue classique. « Grâce au Coran, l'arabe a pris une extension telle que n'en connait presque aucune autre langue du monde ». Il est devenu la langue religieuse et littéraire commune à tous les musulmans.

Cette langue littéraire n'empêcha pas les dialectes des tribus de se développer dans leur propre domaine et de suivre une évolution qui leur était propre ; et cette évolution n'est pas le résultat de la corruption de la langue arabe par les influences étrangères (p. 42). Les dialectes arabes ont été étudiés scientifiquement à une époque récente (XIXᵉ-XXᵉ siècle). On les divise en cinq groupes : dialectes de la péninsule arabique, de la Mésopotamie, de la Syrie, de l'Egypte, de l'Afrique du Nord Ce sont ces derniers qui se séparent le plus profondément des autres (p. 43).

Les dialectes de l'Arabie méridionale (anciennement attestés par des inscriptions : le minéen et le sabéen ; parlés encore aujourd'hui ; le mohri, le chih'ri et le dialecte de l'île de Socotra

(1) Parmi ces écrits il convient de citer l'inscription, de 328 après J.-C., de En-Nemâra, qui orne le tombeau de Mar'alquais (أمرؤ القيس), roi des Arabes, qui, bien entendu, n'a que le nom de commun avec le fameux poète de l'Arabie antéislamique.

(2) De même aujourd'hui dans le Maghrib on peut presque parler. pour les *qacîda* vulgaires d'une langue poétique *commune* et distincte de la langue générale de la conversation, au moins quant au vocabulaire.

se distinguent de ceux de l'Arabie septentrionale ; ils sont apparentés aussi à la langue *ge'ez* des Sémites de l'Arabie méridionale habitant l'Abyssinie dès longtemps avant J.-C.. Cette langue ge'ez disparue depuis plusieurs siècles a cédé la place à l'*amharique* dont la littérature « est sous l'entière dépendance de la littérature arabe-chrétienne qui fleurit en Egypte. » Du ge'ez sortit une nouvelle langue, le *tigrina* (langue du Tigré) influencée par l'amharique et parlée par des musulmans de race chamite.

II[e] PARTIE. — *L'écriture sémitique*. — Il est difficile de préciser les origines de l'écriture sémitique. On a tenté de la dériver des hiéroglyphes égyptiens, du cunéiforme babylonien, de l'écriture des monuments hittites de la Syrie du Nord et de l'Asie Mineure, de l'ancienne écriture crétoise, du syllabaire des Grecs de Chypre, mais toutes les hypothèses ainsi élevées ne sont pas suffisamment convaincantes.

L'alphabet sémitique a eu d'ailleurs son évolution et le nombre des lettres qui était de vingt-deux à l'origine s'est accru.

La vieille écriture hébraïque, dont le plus ancien témoin est l'inscription de Siloé, ressemble au phénicien et au moabite ; elle demeura en usage chez les Juifs jusqu'au temps de Néhémie, et sur des monnaies jusqu'en 135 avant J.-C. Les caractères cananéens disparaissent à l'époque hellénistique et les Juifs adoptent la langue et l'écriture araméenne, plus spécialement le *syriaque*.

L'écriture arabe qui apparut plus tard (vers la fin du VI[e] siècle de J.-C.) fut empruntée aux Nabatéens.

Une écriture, dérivée du vieux cananéen, apparut à une époque très ancienne dans l'Arabie méridionale (inscriptions sabéennes), se répandit même vers le Nord jusqu'à Damas, dans de nombreuses inscriptions dites thamoudiennes, cafaïtiques et lihyanites, puis en Abyssinie où elle domine aujourd'hui (p. 54).

L'ancienne écriture sémitique n'avait que des consonnes. Les semi-voyelles *u* et *i* devinrent plus tard des voyelles. Les voyelles brèves furent indiquées, par les Syriaques, les Juifs et enfin les Arabes, par de petits signes placés sur ou sous les consonnes.

III[e] PARTIE. — **Grammaire comparée des langues sémitiques.** — I. *Phonétique*[1]. — L'alphabet sémitique compte vingt-sept consonnes et deux semi-voyelles *u* et *i*. Les trois nuances vocaliques principales sont *a i u*.

Les attaques vocaliques brusques (*hamza* de l'arabe) au commencement d'un mot se sont souvent transformées en attaques

---

[1] Depuis le travail de M. B., il a paru une importante étude phonétique de Rudolf Ruzicka sur la dessimilation consonantique en sémitique.

vocaliques douces avec adjonction d'une voyelle. Il en a été de même pour les détentes vocaliques brusques (*hamza*) (p. 58-60).

Le contact de deux voyelles est impossible en sémitique et quand le cas se produit, il y a contraction. De là sont nées les diphtongues.

L'attaque vocalique forte après consonne, souvent conservée en sémitique, disparait dans quelques dialectes modernes de l'arabe, après l'article. On dira par exemple en tunisien *lumm* « la mère » (pour *el umm*), en algérien *lesuâq* « les marchés » (pour *el'esuêq*).

En sémitique, toute syllabe initiale n a qu'une consonne simple ; en arabe ancien, on se sert d'une voyelle prothétique pour arriver à la prononciation de cette consonnne, mais seulement lorsque la liaison de cette consonne ne peut se faire avec la voyelle qui termine le mot précédent. Dans les dialectes maghribins au contraire, on trouve souvent un groupe de consonnes au début d'un mot (p. 62).

La syllabe ouverte est celle dans laquelle la limite respiratoire tombe sur une voyelle ; la syllabe fermée est celle qui finit par une consonne. La voyelle de la syllabe fermée en sémitique est généralement brève ; mais il y a bien des exceptions. On trouve dans les dialectes modernes du Maghrib et de l'Oman des syllabes doublement fermées, c'est-à-dire fermées par une double consonne.

En sémitique, l'accent du mot n'a pas une place déterminée par la quantité syllabique. En arabe ancien l'accent dépend cependant de la quantité syllabique ; il se place sur la syllabe longue la plus éloignée de la fin du mot, et à défaut de longue, sur la première syllabe. Il n'en est pas ainsi dans tous les dialectes modernes et l'on a en Maghrib et chez les Bédouins d'Orient, *qsém* au lieu de *qàsama*. L'accent a souvent transformé une voyelle brève en une longue. Enfin l'intensité de l'accent du mot varie dans une phrase, selon la qualité du mot (nom, verbe, etc.).

On ne s'étendra pas ici sur les changements phonétiques progressifs et instantanés des lettres, dans les langues sémitiques (p. 69 et suiv.) parce qu'il faudrait, pour appuyer sur des exemples, les explications données, disposer de caractères spéciaux, qui manquent à l'éditeur de ce Bulletin et, qu'en outre on craindrait d'abuser de l'hospitalité qui nous est ici donnée. On dira seulement que les changements phonétiques conditionnés sont classés sous les rubriques : assimilation consonantique, assimilation de voyelle à voyelle, diphtongues ascendantes réduites ou assimilées à des voyelles voisines, diphtongues descendantes réduites ou assimilées à des voyelles voisines, diphtongues descendantes réduites, assimilation de consonnes à voyelles, de voyelles à consonnes, production de nouvelles voyelles.

Après l'étude des changements progressifs, M. B. passe à

l'étude des changements instantanés (p. 102) par dissimilation des consonnes, semi-voyelles et voyelles, par disparition de syllabes par dissimilation ellipse de syllabe par haplologie, épenthèse, métathèse, etc

Toutes ces pages, consacrées à la phonétique, tracent aux chercheurs sémitisants un plan de recherches fort complet, un cadre dans lequel ils n'ont plus qu'à apporter leurs matériaux, pour les langues ou dialectes à l'étude desquels ils se sont consacrés.

II. *Morphologie*. — M. B. commence par définir ce qu'on doit entendre par « racines », qui sont en général trisyllabiques et peuvent même se ramener à une origine dissyllabique. Mais les mots ne sont pas le résultat du « développement naturel d'une signification primitive indéterminée et large » (p. 113). La grammaire s'occupe donc de « mots », non de « racines ». Le développement des mots repose sur les lois phonétiques et sur les formations analogiques.

Passant à l'étude des *Noms*, M. B traite successivement des pronoms et des noms. Des tableaux comparatifs des pronons personnels indépendants et des pronoms suffixes dans les cinq langues (arabe, éthiopien, hébreu, araméen, assyrien) sont donnés (p. 116 et 119). Un coup d'œil sur ces tableaux permet de constater l'analogie frappante qui existe dans la formation des pronoms dans ces langues sémitiques.

Les noms ont en général pour base 3 consonnes, mais les plus anciens noms sémitiques partent souvent de 2 consonnes.

En sémitique il n'y a que deux genres, masculin et féminin, qui ne diffèrent pas forcément par la forme [1].

La désinence du féminin sert aussi au collectif et à l'abstrait. L'étude des pluriels occupe les pages 129-133, celle du duel les pages 133-134.

Il est probable que le sémitique commun avait une déclinaison du singulier, marquée par des désinences spéciales à voyelles longues, aux trois cas principaux. Dans l'arabe ancien, ces voyelles sont devenues brèves (sauf dans certains cas, dans les rimes par exemple et dans quelques noms de parenté à l'état construit). L'arabe possède outre la déclinaison complète, une déclinaison à deux désinences au lieu de trois (les diptotes), dont M. B a cherché à expliquer l'énigme.

---

(1) Ainsi en sémitique, comme dans beaucoup d'autres langues, on trouve notamment pour les noms d'animaux familiers, un *autre mot* pour le féminin que pour le masculin, et ce mot n'a pas le signe extérieur morphologique du féminin. Ainsi : اتان et حمار — حصان et فرس etc.

Il n'y avait probablement pas d'article défini dans le sémitique ancien [1]. Mais l'arabe, l'hébreu, l'himyarite, l'araméen ont l'article. Un nom à l'état construit ou avec un suffixe est toujours déterminé.

L'indétermination est marquée par une désinence en arabe et en sabéen, *nounation* en arabe, *mimation* en sabéen.

Suit la série des noms de nombre dans les langues sémitiques. 1 et 2 sont adjectifs, les autres sont substantifs. Le nom des objets comptés se mettait au génitif. De 3 à 10, le nom de nombre, à l'origine, avait un genre contraire à celui des objets comptés [2]. La formation des noms de nombre de 11 à 19, des dizaines, des centaines, des milles, présente dans les diverses langues sémitiques des analogies frappantes. Quelques indications sur les adverbes, prépositions et particules, terminent l'étude du nom.

L'étude des *Verbes* commence par celle de la formation du thème verbal. Pour exprimer les diverses modalités de l'action, on a formé divers thèmes verbaux avec la base (racine) commune au nom et au verbe. La forme la plus voisine de la base est la 3e personne, masculin singulier du parfait. Partant de cette forme simple, M. B. étudie les diverses autres formes dérivées, en prenant comme types les deux bases *fqd* et *qtl*. On trouve ainsi huit thèmes fondamentaux qu'offrent toutes les langues sémitiques. Mais il est certaines d'entre elles — l'arabe en est un exemple — qui ont d'autres formations (p. 144-149).

Il y a deux temps en sémitique : l'imparfait (action inachevée, formé de l'impératif par des préfixes, et le parfait (action achevée) formé par des suffixes (sauf en assyrien).

C'est l'arabe qui, de toutes les langues sémitiques, offre « le développement le plus riche et le plus conséquent des modes » pour indiquer les variations de rapports syntaxiques. On trouve en effet : un indicatif à finale *u*, un subjonctif à finale *a*, un apocopé sans voyelle finale et deux formes d'énergique à finale *an* et *anna*.

L'étude de la formation des personnes à l'impératif et au parfait occupe les pages 153-157, la formation des participes, infinitifs, temps secondaires, les pages 158-161. Puis M. B. donne, pour les cinq langues ci-devant mentionnées, les tableaux des paradigmes pour : l'impératif du thème fondamental (162), l'imparfait du même (163), le parfait avec *a* après la 2e radicale, puis avec *i*

---

(1) Ce qui tendrait à le prouver, c'est que d'une part, il n'existe pas dans quelques langues sémitiques et d'autre part, dans les langues où il existe, comme l'arabe, l'hébreu et le syriaque, les articles diffèrent soit au point de vue phonétique, soit au point de vue de la place occupée dans le mot.

(2) On sait que Reckendorff dans ses *Rapports syntactiques de l'Arabe* a tenté un essai important d'explication de l'opposition du genre entre le nom du nombre et le nom des objets comptés.

(164 et 165), les formes dérivées qui sont : l'intensif (corr. à la 2e forme de l'arabe), le conatif (3e forme arabe), le causatif (4e forme arabe), le réfléchi en *n* (7e forme arabe), le réfléchi en *t* du fondamental (8e forme arabe), le réflechi en *t* de l'intensif (5e forme arabe), le réfléchi en *t* du conatif (6e forme arabe), le réfléchi en *t* du causatif (10e forme arabe).

Très suggestives sont les remarques faites à la conjugaison des verbes à 1re radicale en ᵓ(hamza de l'arabe). Cette 1re radicale disparait parfois dans la conjugaison (comme à l'impératif de certains de ces verbes en arabe). En arabe maghribin la forme *'eklet* devient *klet*, mais par analogie avec les verbes défectueux, la voyelle s'allonge en *klât* et tout le parfait suit ce modèle L'impératif de ces mêmes verbes se forme par analogie des verbes concaves en *u* et devient *kûl*.

Des observations d'ordre général, sont également faites sur les verbes à 1re radicale *u*, *i*, à 2e radicale *u*, *i*, à 3e radicale *u*, *i*, à 2e et 3e radicales identiques, et des tableaux comparatifs de la conjugaison des thèmes de verbes de ces divers types sont donnés (177-203).

Lorsque l'on annexe au verbe un pronom suffixe on constate d'une manière générale que les terminaisons verbales primitives sont maintenues, alors qu'elles sont abrégées quand elles terminent le mot, par exemple pour l'arabe : *qataltîhi* « tu (fém.) l'as tué » à côté de *qatalti* « tu (fém) as tué », *qataltumûhu* « vous (pl.) l'avez tué » à côté de *qataltum* « vous avez tué ». Des observations analogues sont faites pour l'éthiopien, l'hébreu, l'araméen.

Dans la *Bibliographie* sommaire qui termine l'ouvrage et qui est limitée aux *esquisses de grammaire* dans les langues sémitiques, on constatera que les Allemands, qui pourtant n'ont guère pour le moment que le désir de se donner des colonies musulmanes, sont à la tête des études de linguistique sémitique, par l'abondance de leurs publications grammaticales sur cette matière. Dans cette branche d'études, à part l'*Histoire générale des langues sémitiques* de Renan, dont la première partie seule a paru (3e édit. Paris 1863) les seules études de grammaire publiées par des Français, sont les deux grammaires de dialectes arabes maghribins de M. W. Marçais, parues sous les titres ; *Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen* (Paris, 1902) et *Le Dialecte arabe des Ulâd Brâhîm de Saïda* (Paris, 1908). Enfin, la thèse de M. Cohen sur le *Dialecte juif d'Alger* est actuellement sous presse.

Il est à désirer que nos jeunes arabisants français, résidant en pays de langue arabe, et qui s'intéressent à la linguistique pure, s'inspirent de la méthode que leur a tracée Brockelmann dans son *Précis* (surtout dans la IIIe partie, de la p. 56 à la fin) et qu'ils se

livrent à l'étude méthodique des dialectes arabes, parlés dans nos possessions africaines. Le domaine est vaste, il offre aux jeunes un champ d'étude où ils trouveront de quoi exercer utilement leur activité et leur intelligence.

ALFRED BEL.

NEHLIL, ***Etude sur le dialecte de Ghat*** (in Bull. de Corr. afr. n° XXXVIII ; public. de l'Ecole des Lettres d'Alger) Paris, Leroux, 1 vol. in-8 de XII, 215 pages.

Dans un précédent numéro de ce *Bulletin* (juin 1909), j'ai annoncé quelques travaux concernant certains groupes berbères et leurs dialectes (Beni Snoûs, Atlas marocain, Ouargla). Le *dialecte de Ghat* continue la série de ces études poursuivies sous la direction avisée de M. R. Basset, doyen de la nouvelle Faculté des Lettres d'Alger.

L'étude de M. Nehlil commence par une *introduction historique* (I–XII), dans laquelle l'auteur a réuni les renseignements, assez maigres, épars dans les livres des voyageurs musulmans et européens sur cette ville du Sahara de Tripoli.

Se trouvant sur le chemin du Soudan vers Tripoli et aussi ville de ravitaillement de la puissante tribu targuie des Kil-Azger, Ghat ne semble cependant avoir joué un rôle important que vers le milieu du XIXe siècle, au moment des grandes explorations sahariennes.

Aujourd'hui, occupée par les Turcs, elle avait été jadis gouvernée par un chef berbère comme cela se passe chez les Touareg. Le pouvoir de ce chef était héréditaire.

Vers la fin de la première moitié du XIXe siècle, le chef de Ghat était un arabe, dont l'un des successeurs, pour échapper à la tutelle des chefs touareg, fit hommage de vassalité à la Turquie. Les Turcs, grâce à des circonstances heureuses, purent installer en 1875 une petite garnison à Ghat et cette ville devint un district du Fezzan, dans le gouvernement de Tripoli.

Les Touareg mécontents de la mainmise des Turcs sur Ghat, attirèrent un jour le chef de la ville dans un guet-appens, l'assassinèrent et s'emparèrent de la place (1886).

Mais les Turcs réoccupèrent bientôt Ghat qu'ils ont conservée depuis. Ils redoutent surtout aujourd'hui de voir le commerce qui se fait actuellement par Ghat, Ghadamès et Tripoli prendre la direction de l'Algérie ou de la Tunisie par suite de l'influence française au Sahara.

La 1re partie du livre de M. Nehlil est une étude grammaticale, la 3e partie est occupée par un vocabulaire français-berbère. Je laisserai de côté ces points de linguistique pure, en raison de mon incompétence en matière de langue berbère.

Neuf textes en caractères touareg, transcrit en caractères latins et traduits en français occupent la 2e partie de ce livre (p. 83-119).

Le premier et le second de ces textes sont des contes de Ghat. L'un rend hommage à l'habileté d'un chef targui qui, ayant à prononcer un jugement dans une affaire peu claire se sert du témoignage d'un chien à défaut de témoins humains. L'autre est placé dans la bouche d'un forgeron de Ghat qui aurait proféré des menaces contre un chef targui. Ce dernier se présentant subitement à lui à Ghat, le forgeron retracte à propos ses paroles qu'il change en un compliment.

Les textes III et IV sont relatifs à la naissance et à la circoncision. Pour l'accouchement, la mère reste chez ses parents et reçoit de son mari la nourriture qui lui sera nécessaire pendant ses couches, et notamment 7 coqs dont un est égorgé chaque jour pour la malade. Le jour de l'imposition du nom, c'est le cadi qui vient sur la place publique donner un nom à l'enfant. On choisit le nom d'un des ancêtres du père. Un grand repas est offert à toute la population. Le quarantième jour l'enfant est conduit, par sa tante maternelle, chez son père, chez ses parents paternels, puis maternels, et chacun lui donne un cadeau. Enfin il est ramené à sa mère qui rentre ce jour-là au domicile de son mari.

La circoncision a lieu au cimetière. Après l'opération, la partie blessée est trempée dans un œuf cru, puis enduite d'une poussière composée de diverses plantes et de sel, le tout pilé. Au bout de quatre jours, on ramollit dans l'eau cet enduit qui a durci, puis on badigeonne la plaie avec une plume de coq trempée dans de l'urine de chameau. Dans une note, M. N. indique les procédés en usage dans d'autres régions de l'Afrique du Nord, pour amener la cicatrisation rapide de la plaie. Il n'a pas indiqué ce que l'on faisait du morceau de chair enlevé.

Le n° V est le récit de l'élection de l'amenoukal (chef de la tribu). On remarquera que les insignes du commandement chez ces Berbères paraissent être le tambour et le turban. On sait que chez les princes musulmans berbères du moyen âge ces mêmes insignes étaient les tambours et les étendards.

Le n° VI est la légende dorée d'une sainte femme Setti Rah'ma dont le tombeau est vénéré dans le pays de Ghat. Elle fut sanctifiée par la *vox populi* pour avoir sauvé, un jour, d'un naufrage des pélerins ahaggar revenant de La Mekke. Après sa mort, elle fit tomber à trois reprises les murs de la koubba qu'on construisait sur

son tombeau, manifestant ainsi son désir de ne pas avoir d'autre mausolée qu'une simple *h'aouita*.

Les trois derniers textes publiés par M. N., n°s VII, VIII, IX sont des épisodes de l'histoire des tribus berbères du territoire de Ghat, dans les récits populaires. Le premier (n° VII) raconte comment, à la suite d'un combat, les Kil Tchin-Alkem devinrent maîtres de Ghat. Le champ de bataille est devenu la demeure des génies, dit ce récit. Cette croyance que l'âme des hommes, ayant péri de mort violente, hante le lieu de la mort, est très générale chez les primitifs. Le second de ces textes (n° VIII) est le récit d'une guerre entre les Azger et les Ihaggaren. On y remarque le rôle joué par une femme, qui vient demander vengeance aux Ihaggaren, des attaques des Azger, subies par sa tribu, et qui décide les Ihaggaren à la guerre. On sait combien le rôle des femmes — dont par ailleurs la situation sociale est pourtant si rabaissée chez les Berbères — fut parfois considérable chez les peuples de l'Afrique septentrionale. Chacun connait la place occupée dans l'histoire de ce pays par des femmes Berbères, telles que la Kahina, à l'époque des premières invasions arabes, la fameuse Kenza mère d'Idris II, la belle Zeïneb, femme de Yoûçof ben Tachefine, le fondateur de l'empire almoravide, etc... Dans le conte historique rapporté par M. N. à propos des Berbères de Ghat, une autre femme, Takharibt, par la douleur que lui causa la mort de son frère dans un combat, nous rappelle la célèbre prêtesse arabe El-Khansa pleurant la mort de son frère Çakhr. Le conte se termine par l'occupation de Ghat par les Turcs. Le n° IX enfin est l'exposé du soulèvement des Azger contre les Turcs de Ghat.

Il est à espérer que M. Nehlil qui est aujourd'hui interprète militaire à Oujda, continuera dans cette région ses travaux sur la langue et les mœurs des Berbères, travaux qu'il a si heureusement inaugurés par l'étude que nous venons d'analyser ici sommairement.

ALFRED BEL.

Notre Empire Colonial, par H. BUSSON, professeur au Lycée Carnot, J. FÈVRE, professeur à l'Ecole Normale de Dijon, et H HAUSER, professeur à l'Université de Dijon, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'Histoire Contemporaine*, avec figures dans le texte, 5 fr. (Félix Alcan, éditeur).

On a écrit sur nos colonies beaucoup de gros volumes. Ce livre se présente comme une simple introduction à l'étude approfondie des diverses questions coloniales ; il offre en raccourci, d'après les ouvrages les plus récents et les plus qualifiés, l'inventaire scientifique et le bilan économique de nos possessions d'outre-mer.

A l'heure actuelle, la variété de notre domaine colonial rend particulièrement nécessaire la connaissance exacte des principaux caractères géographiques de chacune de ses parties. Un Français cultivé n'a plus le droit d'ignorer en quoi l'Indochine, Madagascar ou l'Algérie diffèrent de notre Gascogne ou de notre Lorraine.

Il doit savoir aussi que la France a charge d'âmes très diverses, d'âmes blanches, noires et jaunes, d'âmes païennes, musulmanes et boudhistes, toutes au même titre respectables, mais qui ne doivent pas être traitées par les mêmes méthodes.

Les problèmes de toute nature qui se posent aujourd'hui devant les peuples colonisateurs sont extrêmement complexes A l'élargissement de notre domaine doit correspondre un élargissement de nos connaissances et de notre intelligence.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1909 au 1er Juin 1910

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1909).....	730,9	9,8	18,9	14,3	7,7	67,0	582,6	40,6	8	S. W.	1,3	3,9	15,1	7
Janvier (1910).....	735,1	8,1	16,0	12,0	6,1	66,0	395,3	22,5	9	S. E.	1,4	3,4	16,5	5
Février —	732,9	8,2	17,2	12,7	6,1	66,0	475,4	39,0	2	S. W.	1,2	3,0	16,5	7
Mars —	730,4	7,3	16,3	11,8	6.4	66,0	348,5	31,5	11	S. E.	1,1	4,3	15,5	13
Avril —	729,2	9,3	19,2	14,2	7,6	67,0	213,3	46,5	9	S. W.	1,2	4,1	15,3	12
Mai —	727,3	10,7	21,4	16,0	8,3	70,0	514,7	24,5	8	S. W.	1,5	3,6	15,0	9
TOTAUX.....								204,6	47					53

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1909 au 1er juin 1910

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1908 au 1er juin 1909	TOTAUX du 1er décembre 1909 au 1er juin 1910
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soi	7 h. mat.	1 h soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	4
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	2	1	1	2	7	6	2	6	6	1	5	5	1	11	5	4	5	6	108	76
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	2	0	5	1	0	2	2	0	0	1	1	1	0	2	2	3	1	18	23
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
S. E.	1	4	10	6	8	13	2	6	8	13	7	13	3	10	8	5	5	5	135	127
S. S. E.	1	2	0	0	1	0	1	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	1	17	10
S.	11	7	5	8	1	3	5	5	7	2	6	5	2	4	5	7	5	7	107	95
S. S. W.	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	5
S. W.	12	9	14	7	7	8	13	6	6	9	6	6	15	1	7	7	11	8	97	152
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	2	0	2	2	0	2	1	0	1	1	1	3	3	3	3	0	0	26	24
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
N. W.	1	2	1	1	3	1	1	1	1	3	2	0	3	1	0	2	0	3	33	26
N. N. W.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	4
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	546

Ch. LHUILLIER

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la " Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran "

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 4 Avril 1910

L'an mil neuf cent dix et le quatre avril, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, se sont réunis dans le local ordinaire de leurs séances, rue Schneider, n° 7, à Oran, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Étaient présents : MM. **Gasser, Gillot, Doumergue, Pock, Tournier, Koch, Engel, Déchaud, Bérenger, de Malaussène, Pérez** et **Flahault.**

S'étaient fait excuser : MM. **Bassompierre, Capifali, Dangles,** l'abbé **Fabre, Jullian, Pellet, Pousseur, René-Leclerc** et **Sandras.**

Étaient absents : MM. **Rocchisani** et **Roux-Freissineng.**

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires de :

MM. **J. Bouty,** l'abbé **Chanson, Dutartre,** le docteur **Gaudibert, Lacave-Laplagne, Levet, Lisbonne, Mical,** le lieutenant-colonel **Micheler** et **Porthé.**

Les élections pour le renouvellement partiel du Comité devant avoir lieu en mai prochain, le Secrétaire général donne connaissance des lettres par lesquelles MM. **Bassompierre** et **Gillot** font connaître qu'ils n'acceptent pas le renouvellement de leur mandat, le premier parce qu'il a quitté Oran, le second parce qu'il va s'en éloigner prochainement.

Le nombre des membres à remplacer en mai 1910 est donc de dix.

En outre des membres sortants, MM. **Caudrillier, Lemoisson, Pontet** et **Sabouret** ont déclaré faire acte de candidats.

La date des élections est fixée au 1er mai prochain, à neuf heures et demie du matin ; pour les membres présents, le scrutin sera ouvert à partir de dix heures.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction Publique fixe les conditions moyennant

lesquelles le Ministère pourra se charger de l'envoi des *Bulletins* de la Société aux Associations savantes françaises et étrangères.

Il est donné lecture d'une demande d'augmentation de traitement formulée par le gardien de la Bibliothèque. Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite.

M. le Président fait part d'un projet d'après lequel le *Comité Oranais du Maroc*, dont il est le Président serait disposé à se se dissoudre et à se fondre dans la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, si cette dernière consentait à créer une sous-section commerciale s'occupant plus spécialement du Maroc.

Après un premier examen de la question, le Comité décide que l'accord pourrait avoir lieu sur les bases suivantes, proposées de concert par MM. **Doumergue et Déchaud** :

« 1° Le *Comité du Maroc* se dissoudrait dans les formes « prescrites par ses statuts ;

« 2° Ceux de ses membres qui accepteraient de faire partie de « la Société, seraient l'objet de présentations dans la forme exigée « par les statuts et le règlement de la Société ; le Comité de la « *Société de Géographie* se prononcerait sur ces candidatures « dans la forme statutaire ;

« 3° Les membres admis ne compteraient à l'effectif de la « Société qu'à dater du 1er juillet 1910.

« Si ces conditions sont acceptées, il sera créé une *Sous-section* « *de Géographie Commerciale de l'Oranie et du Maroc.*

« Cette sous-section ressortira à la Section de Géographie, elle « pourra se réunir spécialement, et rédiger des procès-verbaux « particuliers dans la forme ordinaire. Rien ne sera changé à « l'administration actuelle de la Société, ni aux prérogatives de son « Comité Administratif ou de son Bureau, dont les attributions sont « réglées par les statuts. »

Le Comité estime qu'il n'est pas utile de nommer une Commission chargée d'étudier plus amplement le projet, avant d'avoir été saisi des décisions que pourra prendre le *Comité du Maroc* dans le but de solutionner définitivement la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts du soir.

Le Secrétaire général
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 2 Mai 1910

Le lundi deux mai mil neuf cent dix, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local habituel de leurs séances, 7, rue Schneider à Oran.

Étaient présents : MM. **Gasser, Doumergue, Pock, Tournier, Rocchisani, Koch, Caudrillier, Dangles, Déchaud, de Malaussène, Pellet, Pérez, Pontet, Pousseur** et **Flahault.**

S'étaient fait excuser : MM. **Bérenger, Capifali, Engel,** l'Abbé **Fabre, Jullian, Lemoisson, René-Leclerc, Sandras** et **Roux-Freissineng.**

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Gout** Louis, receveur de l'Enregistrement à Sidi-bel-Abbès, présenté par MM. Gasser et Pock.

M. **Sureau** Émile, agent-voyer d'arrondissement à Sidi-bel-Abbès, présenté par MM. Gasser et Doumergue.

Le Comité accepte la démission de M. le général **Vigy** qui a quitté l'Algérie.

Le Comité, après avoir examiné la proposition de M. **E. Blondel,** architecte à Tunis, de faire à Oran, sous les auspices de la Société, une conférence sur l'art arabe et les industries indigènes, décide que malgré tout l'intérêt que présente ce sujet, les ressources budgétaires dont il dispose ne lui permettent pas d'engager les dépenses de frais de voyage et de séjour du conférencier. Il charge le Secrétaire général d'en exprimer ses regrets à M E. Blondel.

M. le Président communique au Comité un important travail de M. **Lacave-Laplagne,** relatif aux *Ruines de la région d'Ammi-Moussa.* La Commission du *Bulletin* est chargée d'examiner ce travail et, s'il est accepté, d'étudier les moyens de le publier en restant dans les limites imposées par le budget.

Diverses propositions d'achats de livres sont renvoyées à la séance prochaine du Comité pour leur examen d'ensemble.

Le Comité fixe au lundi, neuf mai, à cinq heures précises du soir sa réunion spéciale pour l'élection du Bureau.

La séance est levée à six heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : E. FLAHAULT.	Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 14 mai 1910

(Élection du Bureau)

Le samedi, quatorze mai mil neuf cent dix, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local habituel de leurs séances, 7, rue Schneider à Oran ; la séance annoncée pour le neuf mai n'ayant pu avoir lieu.

Étaient présents : MM. **Gasser, Doumergue, Flahault, Pock, Tournier, Rocchisani, Koch, Engel, Déchaud, de Malaussène, Pellet, Pousseur, Bérenger, Capifali, Pontet** et **Lemoisson.**

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé **Fabre, Dangles, Jullian, René-Leclerc, Sandras** et **Roux-Freissineng.**

Étaient absents : MM. **Pérez** et **Caudrillier.**

M. **Koch**, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel. Il donne lecture des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection du Bureau.

M. **Flahault**, secrétaire général, donne lecture du résultat de l'élection du 1er mai 1910.

Ont été désignés pour faire partie du Comité :

MM. **Sandras, Engel, de Malaussène, Déchaud, Pellet, Lemoisson, Pontet** et **Roux-Freissineng**. élus pour trois ans ;

M. **Caudrillier**, pour deux ans ;

Et M. **René-Leclerc**, pour un an.

Après une suspension de séance, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du Président. Seize membres prennent part au vote.

M. le docteur **Gasser** est réélu président à l'unanimité des voix, sauf un bulletin blanc

Sont ensuite élus :

1er Vice-Président : M. **Doumergue**	15	voix
2e Vice-Président : M. **Flahault**	14	—
Secrétaire général : M. **Engel**	14	—
Trésorier : M. **Pock**	15	—
Archiviste-bibliothécaire : M. **Tournier**	15	—
Secrétaire pour la section de Géographie : M. **Rocchisani**	15	—
Sre-adjoint pour la section de Géographie : M. **Lemoisson**	15	—
Secrétaire pour la section d'Archéologie : M. l'abbé **Fabre**	16	—
Secrétaire-adjoint pour la section d'Archéologie : M. **Koch**	15	—

Enfin il est procédé, au scrutin de liste, à l'élection des membres de la Commission des Finances.

Conformément aux statuts, M. le Trésorier ne prend pas part à ce vote.

Sont élus :

MM. **Dangles** .... 15 voix
Sandras .... 15 —
Capifali .... 12 —

Le Comité fixe au premier lundi de juin (6 juin) la conférence de M. **Monbrun**, sur *le monopole du pavillon*, à 6 heures du soir, après la séance mensuelle du Comité.

La séance est levée à six heures et demie du soir.

Le Secrétaire général, Signé : ENGEL.

Le Président, Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 6 juin 1910

Le lundi, six juin mil neuf cent dix, à sept heures un quart de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local habituel de leurs séances, 7, rue Schneider à Oran.

Étaient présents : MM. **Gasser**, **Doumergue**, **Pock**, **Tournier**, l'abbé **Fabre**, **Engel**, **Déchaud**, **de Malaussène**, **Roux-Freissineng**, **Pontet** et **Lemoisson**.

S'étaient fait excuser : MM. **Flahault**, **Dangles**, **René-Leclerc**, **Sandras** et **Pousseur**.

Étaient absents : MM. **Rocchisani**, **Koch**, **Jullian**, **Monbrun**, **Pellet**, **Bérenger**, **Capifali**, **Pérez** et **Caudrillier**.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. **Eynard**, directeur du service de l'Intendance, présenté par MM. Gasser et Engel.

M. **Amillac** fils, proposé par MM. Amillac père et Pock.

Le Comité accepte la démission de M. **Amillac** père, remplacé par son fils.

Le Président expose que, tenant compte d'une nouvelle lettre de M. **Blondel** par laquelle ce dernier réduit au minimum le montant de la subvention qu'il demande à la Société, et grâce à

un bon de réduction de demi-place pour le voyage aller et retour Alger-Oran de M. Blondel que le Directeur de l'Exploitation du P.-L.-M. à Alger a bien voulu remettre au vice-président, M. **Flahault**, il a cru devoir, contrairement à l'avis formulé par le Comité dans sa séance du 2 mai 1910 (avis uniquement basé sur l'appréhension d'une importance trop grande des frais à débourser), prier M. Blondel de venir faire une conférence à Oran sous les auspices de la Société.

Cette conférence qui traitera de l'*Art et des Industries indigènes et de la Tunisie pittoresque* et sera accompagnée de projections, aura lieu le lundi, 13 juin, dans la salle du Conseil municipal, à 8 heures 1/2 du soir.

La séance est levée à sept heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : ENGEL.	Signé : J. GASSER.

Assemblée Générale du 1er Mai 1910

Procès-verbal de la séance

Le premier mai mil neuf cent dix, à neuf heures et demie du matin, les membres de la Société, dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée générale, au siège de la Société, sous la présidence de M. le docteur **Gasser**, président.

Une vingtaine de membres étaient présents ; un grand nombre s'étaient excusés par lettre. Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 mai 1909, qui est approuvé.

M. le Président expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection de dix membres du Comité en remplacement des huit membres sortants en 1910, et de MM. **Gillot** et **Bassompierre**, qui ont déclaré par lettres ne pouvoir continuer à faire partie du Comité en raison de leur départ d'Oran.

L'Assemblée décide d'adresser à ces deux collègues, qui ont toujours apporté au Comité le concours le plus actif et le plus dévoué, l'expression des regrets de la Société.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs MM **Chatelein, Dangles** et **Tournier**, qui procèdent incontinent au pointage et au dépouillement des votes reçus par correspondance.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de son rapport sur les travaux de l'année.

L'Assemblée approuve le rapport du Secrétaire général, et vote des remerciements à M. le **Gouverneur général,** au **Conseil Général du département d'Oran,** et à la **Chambre de Commerce d'Oran,** qui ont bien voulu aider notre Société de leurs subventions.

M. le Trésorier donne ensuite lecture de son rapport et soumet à l'Assemblée les comptes de l'exercice.

Le budget de 1910 est ensuite accepté tel qu'il a été présenté dans la séance du Comité administratif du 7 mars 1910.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée après avoir approuvé les comptes du Trésorier, vote des félicitatons au Secrétaire général et au Trésorier.

La séance est suspendue à dix heures précises pour permettre le vote des membres présents.

Le dépouillement des votes, tant des membres présents que de ceux ayant voté par correspondance, donne les résultats suivants :

Bulletins déposés : 135 ; nuls(1) 12.

Suffrages exprimés : 123 dont 106 par correspondance.

Ont obtenu :

MM.	**Sandras**	122 voix
	Engel	120 —
	de Malaussène	120 —
	Déchaud	117 —
	Pellet	116 —
	Lemoisson	116 —
	Pontet	113 —
	Roux-Freissineng	111 —
	Caudrillier	111 —
	René-Leclerc	109 —
	Sabouret	61 —

En conséquence, M. le Président proclame élus pour trois ans, leur mandat prenant fin en 1913 :

MM. **Sandras, Engel, de Malaussène, Déchaud, Pellet, Lemoisson, Pontet** et **Roux-Freissineng**. Ce dernier au bénéfice de l'âge.

Est proclamé élu pour deux ans, M. **Caudrillier.**

Est proclamé élu pour une année, M. **René-Leclerc**.

La séance est levée à dix heures trente-cinq minutes.

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de la Société, pendant l'année 1909-1910

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'année 1909-1910 qui vient de se clore pour notre Société a été marquée par un redoublement d'activité et d'intérêt, ainsi que le rapide exposé de nos travaux va vous permettre de le constater.

(1) Douze bulletins de membres ayant voté par correspondance ont dû être annulés, l'enveloppe extérieure ne portant pas l'indication du nom du votant.

Effectif numérique de la Société. — Le nombre des membres titulaires et à vie, était au 1er mai 1909 de......... 403 membres
il est au 1er mai 1910 de.......................... 410 —

soit un accroissement de........................ 7 membres

De nombreuses adhésions nouvelles sont venues maintenir et renforcer notre effectif, malgré les démissions d'un certain nombre de nos sociétaires qui ont quitté l'Algérie sans esprit de retour. Enfin, comme tous les ans, la mort a frappé dans nos rangs et nous a infligé des pertes cruelles en nous enlevant de bien regrettés collègues :

Ernest **Castanié** père, ingénieur-conseil de la Compagnie des Mines de Mokta-el-Hadid ;

Émile **Cayla**, père, ingénieur ;

Émile **Girod**, professeur au Lycée d'Oran et l'un des membres les plus actifs du Comité ;

Et Marc **Ondedieu**, chef d'escadron d'artillerie en retraite et ancien membre du Comité.

La Société toute entière tiendra à associer ses condoléances à celles que votre Secrétaire général a été chargé de transmettre aux familles de nos collègues, cruellement frappées.

Réunions du Comité administratif. — Votre Comité a tenu cette année onze réunions, auxquelles ont assisté en moyenne 15 membres, sur les 24 qui composent le Comité ; c'est une proportion de plus des deux tiers de présents, si l'ont tient compte que plusieurs membres se trouvaient dans l'impossibilité absolue d'assister aux réunions.

Bulletin trimestriel. - Notre *Bulletin* a paru avec une régularité parfaite, grâce au soin et à l'activité de ceux des membres du Comité qui se sont spécialement imposé le labeur de sa publication.

Vous avez tous entre les mains notre organe périodique ; vous avez donc pu constater l'abondance et la valeur des travaux originaux qu'il a publiés, et dont un grand nombre sont relatifs à la pénétration du commerce et de l'influence européenne dans le Maroc, et au développement de ce pays limitrophe du nôtre. Ce sont là des questions qui s'imposent avant toutes les autres aux patriotiques préoccupations des Algériens et aux Oranais en particulier. Il faut donc se féliciter que les études relatives, soit au Sud Oranais, soit au Maroc lui-même, occupent dans notre *Bulletin* une aussi large part.

M. **Deschamps** a terminé son remarquable travail, plein de détails pratiques, sur le *Méhariste Saharien*.

M. Auguste **Cour** a donné au *Bulletin* des *Notes sur la région de Berguent*, accompagnées d'une carte et de 3 planches, et conclut

à un avenir de développement agricole et commercial pour cette région abondamment pourvue d'eau.

M. le capitaine d'artillerie **L. Voinot** est l'auteur d'un travail considérable sur *Le Tidikelt*, étude sur la géographie, l'histoire et les mœurs du pays. Cette monographie remarquable est appuyée de 5 cartes et de 18 planches.

A M. Jules **Griguer** nous devons une notice sur *Les Taybia*, ordre religieux fondé par Mouley-el-Tayeb, chérif d'Ouazzan ; ce travail est accompagné d'un fac similé, de copies et traductions de quelques lettres adressées par des chérifs aux khouans et affiliés de l'ordre.

Le même auteur a publié en outre *un diplôme de Khalifa chez les Gâdiria*.

M. E. **Margot** nous a décrit *L'Organisation actuelle de la justice à Figuig*.

Les évènements récents de Melilla et du Rif, qui se sont déroulés au voisinage de la Moulouya ont donné ûn intérêt d'actualité particulier à un rapport de M. l'Ingénieur espagnol **Becerra** sur *La Région des Guelaya* (Rif) *et le chemin de fer de Melilla aux mines des Beni-Ijrour*, traduit de l'espagnol par M. G. **Aucher** ; ce rapport est accompagné d'une carte de la péninsule des Guelaya.

A M. G. **Aucher** nous devons aussi une note sur *Les Exploitations minières dans le Rif*, et sur les deux chemins de fer destinés à exploiter les gisements miniers d'Ouiksan et d'Archaouan.

M. **René-Leclerc**, délégué général du Comité du Maroc à Tanger, a commencé dans le *Bulletin* une étude sur *La Situation économique du Maroc en 1908*.

M. E. **Doutté** a fait bénéficier le *Bulletin* de notes prises en 1907 pendant son séjour *à Rabat chez Abd-el-Aziz*.

A M. le lieutenant **Bernard** le *Bulletin* doit une étude sur *Les routes vers la Moulouya*, voies naturelles et commerciales qui traversent l'Atlas dans la région du Haut-Guir et de la Haute-Moulouya et qui sont destinées à assurer les relations entre notre province et le Sud-Est du Maroc.

M. A. **Lecoq** sous le titre de : *La Mauritanie Tingitane et le partage de l'Empire Romain en 293*, tend à établir que dans ce partage la Mauritanie Tingitane, avec l'Espagne à laquelle elle était rattachée, échut à Constance Chlore et fit partie de la préfecture des Gaules.

Les questions économiques spécialement algériennes n'ont pas été négligées dans nos *Bulletins*.

M. A. **Tournier** a publié, comme pour les années précédentes, le *Mouvement de la navigation dans les ports du département*

pendant l'année 1907 — la *Statistique du mouvement commercial* pendant l'année 1908 — celle des *Produits agricoles du département* en 1907.

M. E. **Déchaud** a donné au *Bulletin* une étude sur *Les Primeurs en Algérie*, en signalant les améliorations indispensables pour procurer au commerce des primeurs le développement et l'ampleur que devrait lui assurer la situation exceptionnelle de l'Algérie.

La météorologie est représentée au *Bulletin* par les relevés, dûs à MM. **Guillaume** et **Lhuillier**, — des *Observations météorologiques de la station de Santa-Cruz*.

M. l'abbé **Fabre** dans une *Chronique Archéologique*, a passé en revue les découvertes et publications récentes relatives à l'archéologie préhistorique et romaine de l'Algérie et de la Tunisie.

M. A. **Barbin**, instituteur à Marnia nous fait connaître les résultats des fouilles qu'il a faites dans *les abris préhistoriques de la Mouillah*, près Marnia, qui d'après les objets recueillis, dateraient de la fin du paléolithique.

Enfin cet ensemble de travaux a été complété par des *Notices bibliographiques* et analyses, dues à MM. A. **Bel**, G. **Durand**, **Engel** et à notre regretté collègue **Girod**.

En résumé, le volume du *Bulletin* de 1909 comprend en ses quatre fascicules : 630 pages de texte et 32 cartes ou planches. Aussi ne faut-il pas s'étonner si notre *Bulletin* est très recherché. Malheureusement nous ne pouvons satisfaire à toutes les demandes d'échange car l'étroitesse de notre budget, nous oblige à être très parcimonieux à cet égard. Nous n'en échangeons pas moins notre publication avec 84 corps savants, académies, sociétés, journaux scientifiques.

Causeries, Conférences. — La Société a repris l'hiver dernier les causeries-conférences, inaugurées en 1909.

La première de ces causeries qui avait pour sujet : *Le développement économique d'Oran et du département*, a été faite par M. **Monbrun**, président honoraire de la Société.

Dans une deuxiéme causerie M **Déchaud** a entretenu l'assistance : *Du Maroc et des moyens d'y développer l'influence française*.

Enfin le 9 mars 1910 a eu lieu au Théâtre municipal d'Orau, sous les auspices de notre Société et en présence de 1,800 auditeurs une conférence avec projections, de M. le docteur **Calmette** sur *la Tuberculose*, et les moyens de combattre son expansion. Tout Oran intellectuel avait voulu applaudir l'illustre et savant professeur; le théâtre se trouva insuffisant et de nombreuses personnes durent renoncer à entendre le conférencier, dont la parole sobre et précise fut écoutée avec une attention soutenue et dont les conclusions pratiques furent saluées par des applaudissements unanimes et répétés.

Bibliothèque. — La bibliothèque de la Société, outre les publications périodiques qu'elle reçoit à titre d'échanges, s'est enrichie de nombreux ouvrages, brochures et cartes. Elle est ouverte aux sociétaires tous les soirs (sauf le dimanche) de 5 à 7 heures. Un certain nombre de nos collègues lui font régulièrement des emprunts de livres.

La Société, désireuse d'augmenter les facilités d'études et de recherches pour ses membres, recevra toujours avec reconnaissance les ouvrages ou documents, anciens ou récents, relatifs à la géographie et ceux concernant plus spécialement, l'Afrique du Nord.

Il serait superflu, Messieurs et chers Collègues, de vous rappeler qu'à l'essor pris par notre *Bulletin*, manifestation matérielle de notre activité et de notre prospérité morale, a correspondu un vigoureux effort financier, un surcroît de dépenses considérable ; pour persévérer dans la voie actuelle, pour poursuivre sa marche en avant, la Société a besoin d'augmenter encore le nombre de ses membres, car ce sont surtout les cotisations des sociétaires qui nous permettent d'établir l'assiette solide du budget et de nous engager dans les dépenses nécessitées par la reproduction des cartes et des planches qui augmentent l'intérêt et la valeur des travaux publiés. Il nous faut donc multiplier nos efforts en vue du recrutement continu de nos membres.

Nos ressources ordinaires auraient été insuffisantes sans les précieux concours qui nous sont venus de **M. le Gouverneur général** qui a bien voulu encourager nos efforts par une subvention de 500 francs, du **Conseil Général** du département qui nous continue son appui financier depuis de longues années, et enfin de la **Chambre de Commerce d'Oran**, qui a tenu, elle aussi, à nous témoigner par une allocation, l'intérêt qu'elle porte à nos travaux.

Je suis certain d'être votre interprète en remerciant ici publiquement et en votre nom M. le **Gouverneur général**, le **Conseil Général d'Oran** et la **Chambre de Commerce d'Oran.**

Le Secrétaire général,
Signé : E. FLAHAULT.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'année 1909.

Les recettes ont dépassé les prévisions budgétaires de plus de mille francs, grâce à l'augmentation constante du nombre de nos sociétaires, et aussi à la subvention de 500 francs que **M. le Gouverneur général** a bien voulu nous accorder pour l'exercice 1909 et qui, je l'espère, nous sera continuée à l'avenir.

En ce qui concerne les dépenses, les deux premiers articles dépassent de beaucoup, le chiffre arrêté au budget de 1909. Ce dépassement provient de l'importance de notre bulletin, toujours de plus en plus intéressant, par la valeur de ses articles en général et plus particulièrement ceux concernant notre frontière algéro-marocaine et le Sud-Oranais.

Néanmoins les économies que nous avons pu faire sur les autres dépenses, jointes à l'excédent des recettes, ont permis de clôturer nos comptes par un petit excédent de 90 francs.

Pour nous permettre de mieux équilibrer notre budget, il serait à souhaiter que la Commune d'Oran nous accordât, comme elle le fait d'ailleurs pour d'autres sociétés, une subvention annuelle : des démarches pressantes vont être faites pour la réalisation de ce vœu.

Nous devons à cette occasion, remercier la **Chambre de Commerce d'Oran**, qui veut bien nous donner pour l'année 1910 une subvention de 150 francs, avec espoir d'une subvention plus importante pour 1911.

Le faible excédent de nos recettes ne nous permet pas de déposer de fonds à la caisse de réserve.

Je vous prie, Messieurs et chers Collègues, de vouloir bien approuver ces comptes après les avoir vérifiés.

Le Trésorier,
Signé : E. POCK.

RECETTES (1909)

DÉTAIL DES ARTICLES		RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Excédent des recettes sur les dépenses au 1er janvier 1909		544 57	»
Cotisations — Membres perpétuels	100 »		
Cotisations — Membres ordinaires	4 346 20	4.513 70	4.100 »
Cotisations — Droit d'entrée	67 50		
Arrérage des fonds de réserve		544 30	500 »
Subventions du Conseil général et du Gouvernement général		1.000 »	500 »
Vente de Géographies du Maroc		»	mémoire
Vente de Bulletins		96 30	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais		12 44	mémoire
Totaux		6.711 31	5.100 »

DÉPENSES (1909)

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES	
	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du Bulletin	3.662 09	2.100 »
Affranchissement du Bulletin	290 88	200 »
Correspondance et frais d'encaissement	203 45	200 »
Frais de correspondance du Bureau	124 60	100 »
Imprimés et frais de bureau	112 55	100 »
Reliure et brochage	197 75	200 »
Prix offerts au Lycée	40 »	100 »
Conférences (frais occasionnés par les)	» »	100 »
Achat d'ouvrages et abonnements	223 70	200 »
Achat de médailles pour les concours	»	100 »
Provision pour recherches archéologiques	»	50 »
Frais d'élections (circulaires, imprimés, etc.)	94 15	100 »
A reporter	4.949 17	3.550 »

DÉPENSES (1909 suite)

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES	
	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Reports	4.949 17	3.550 »
Loyer	660 »	660 »
Impôts, Eclairage, Assurance, Entretien	187 35	200 »
Traitement annuel du gardien de la bibliothèque	360 »	360 »
Dépenses diverses et imprévues	63 85	330 »
DÉPENSES ACCIDENTELLES		
Versement à la caisse de réserve (Décision de l'Ass. gén. du 2 mai 1909)	400 »	»
TOTAUX	6.620 37	5.100 »

RÉSUMÉ

Recettes	6.711 31
Dépenses	6.620 37
EXCÉDENT	90 94

AVIS AUX COLLABORATEURS DU BULLETIN

Lorsque le texte d'un manuscrit doit être accompagné de planches, MM. les Collaborateurs du Bulletin sont priés de se conformer aux recommandations suivantes :

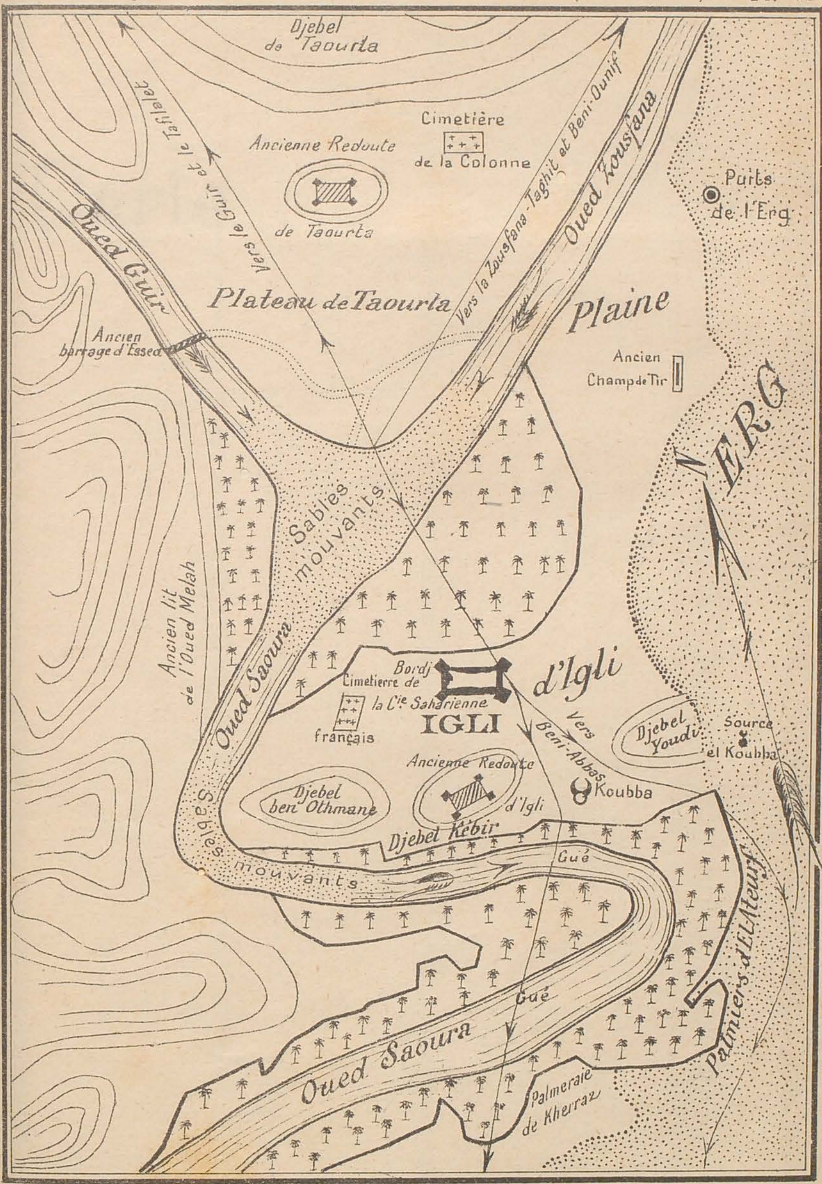
1° Les dessins, sauf le cas de nécessité absolue, doivent être *entièrement en noir* et sur papier non grenu. Le trait doit être franc et la lettre régulière ;

2° Les dimensions des dessins doivent être en rapport avec celles du format ordinaire des planches du Bulletin. Autant que possible, les petits dessins doivent être réunis dans un seul cadre de 0,17 × 0,115 (maximum).

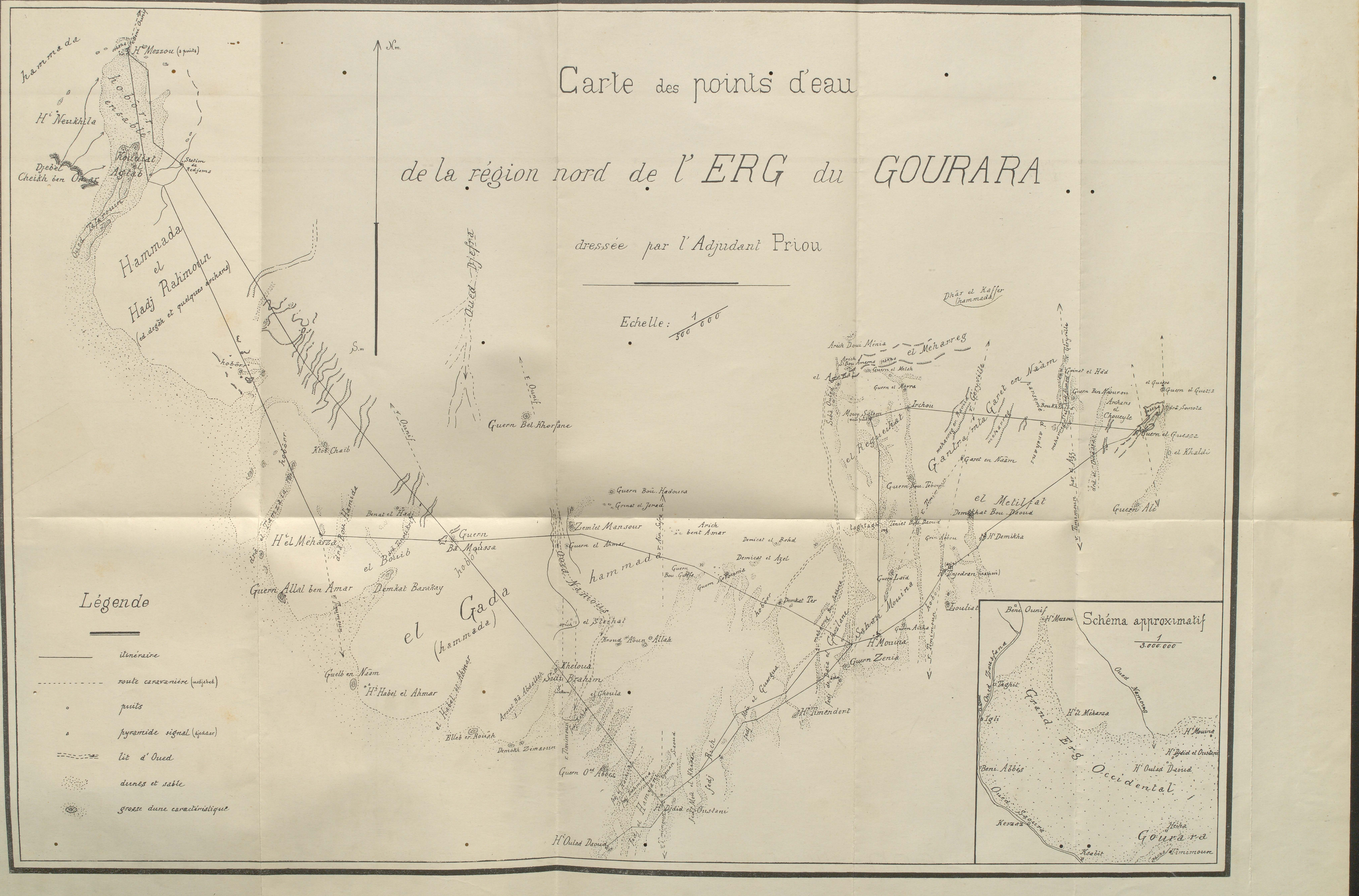
La surface des cartes peut, évidemment, être augmentée.

3° Le cadre, le titre, la légende et toutes les indications hors cadre doivent être au crayon tendre, facile à effacer.

4° Pour des raisons d'ordre financier, les reproductions photographiques, les cartes et les dessins de peu d'intérêt, auxquels une simple description peut suppléer, *doivent être supprimés.*



Environs d'Igli-Taourta



Carte des points d'eau
de la région nord de l'ERG du GOURARA
dressée par l'Adjudant Priou
Echelle : 1/500 000
Légende
itinéraire
route caravanière (medjebed)
puits
pyramide signal (djeddar)
lit d'Oued
dunes et sable
grosse dune caractéristique
Schéma approximatif
1/3.000.000
Hammada el Hadj Rahmoun
el Gada (hammada)
Grand Erg Occidental
Gourara
H^{ts} Mezzou
H^{ts} Neukhila
H^{ts} el Meharza
Guern Bel Khorfane
Guern Allal ben Amar
Zemlet Mansour
H^{ts} Mouina
Guern Zenia
H^{ts} Timendert
H^{ts} Oulad Daoud
H^{ts} Djdid el Oustani
el Metilfat
Timimoun
Beni Abbès
Igli
Kerzaz

NOTES SUR L'OUED GHERIS ET SES AFFLUENTS[1]

I

RÉGION DE L'OUED GHERIS

L'oued Gheris prend sa source dans le djebel Ari n'Tissent, où se trouvent des mines de sel exploitées.

Il coule dans la direction du Sud-Est, dans une vallée très encaissée et arrose successivement les districts d'Ametrous, de Semgat, des Aït Moghrad, du Tadighoust, de Gheris, du Fezna et de Djorf.

Il longe le Tafilala en le limitant à l'Ouest et se jette dans le Ziz à Raïat. Il n'entre vraiment en plaine qu'en arrivant dans le district du Gheris.

Il ne reçoit dans son cours supérieur et sur la rive gauche que l'Assif el Hammamat sur lequel se trouvent : Aït Sidi M'hamed ou Youcef, habité par 60 cheurfa et Aït er Riban, habité par 90 Quebala ; il se jette à Aït Djemit.

Dans son cours moyen, il est grossi de l'oued Tarda qui passe à Tarda et se jette à Oulad Djellal (Fezna), et de l'oued Todgha, rive droite, qui arrose les districts du Todgha et du Ferkla.

Voici sur les districts de l'oued Gheris et leurs ksour les renseignements que nous avons pu recueillir.

DISTRICT D'AMETROUS

Toumlilin. — (Rive droite) 20 Aït Moghrad.

Aït Daoud ou Azzi. — (Rive gauche), en face de Toumlilin, 40 Aït Haddidou.

Kebir : Hassein ou Zerzour.

(1) Consulter la carte de l'*Ouest du Cercle de Colomb*, publiée dans le bulletin de mars 1910.

Taadadat. — (Rive droite) 30 Cheurfa et Aït Lassen.

Timoula. — (Rive gauche) 30 Aïn Toursint.

Aït Hani. — (Rive droite) 60 Aït Moghrad et Aït Haddidou.

Tizzougarin. — (Rive gauche) 10 Aït Haddidou.

Assinedj. — (Rive gauche) 25 Aït Haddidou. Ksar autrefois très peuplé et abandonné par ses habitants à la suite d'un combat avec le ksar de Tiidrin.

Bour(1) *Tourach.* — Terrains de culture.

Tiidrin. — (Rive gauche) 60 Aït Moghrad.

Azarar. — Bours du ksar d'Assoul.

Assoul. — (Rive gauche) 100 Cheurfa Aït bou Yakoub.

Aoraï. — (Rive gauche) 80 Cheurfa Aït bou Yacoub. Chaque année, au moment de la récolte des dattes, se tient pendant trois jours un grand marché fréquenté par les gens de la Moulouïa et du Tafilala qui échangent des dattes contre les produits du Nord.

Amouger. — (Rive gauche) 130 Aït Moghrad et quelques M'rabtines parents de ceux de Gestani du Tadighoust.

Aït Djemit. — (Rive gauche) 25 Aït Moghrad.

Imiter. — (Rive droite et en face) 40 Aït Moghrad.

La montagne forme tout près un passage étroit qui s'appelle Tazera(2) Imiter.

L'oued Gheris entre après dans le district de Semgat.

DISTRICT DE SEMGAT

Amokran. — (Rive gauche) 80 Aït Moghrad.

Imelouan. — 30 Harrar.

Amellagou. — (Rive gauche) 35 Aït Moghrad.

Kebir : Ibaaz.

Tamalout. — (Rive droite) 85 Aït Mahand.

Haroun. — (Rive gauche) 40 Harrar.

---

(1) On appelle *bour* les terrains de culture irrigués par l'oued et appartenant aux ksouriens du ksar voisin.

Dans les régions de palmiers, les bours sont des palmiers situés en dehors des palmeraies irriguees où l'eau est très près du sol et qui de ce fait nécessitent moins de soins de culture. Ils sont fécondés chaque année et leurs dattes, souvent de qualité médiocre servent à la nourriture des animaux.

(2) *Tazera* veut dire collier, étranglement

DISTRICT DES AIT MOGHRAD

Tahamdount. — (Rive droite). Aït Mohand : 15 habitants.

Amsed. — (Rive droite). Aït Bouleman : 15 habitants.

Aït Brahim. — (Rive droite). Aït Brahim : 15 habitants.

Timesguit. — Composé du ksar de Timesguit (rive droite) 40 habitants. Aït Bouleman et Quebala et de celui de *Tirement Aït Ba Haijja.* — (Rive droite).

Aït Ali ou Bouleman. — (Rive gauche).

Asefla. — (Rive gauche) 25 Aït Yerrou et Quebala.

DISTRICT DU TADIGHOUST

Le Tadighoust est une oasis de trois kilomètres de longueur environ :

Les ksour sont situés sur la rive gauche de l'oued, sauf le ksar d'Aït Oummou, qui est sur la rive droite.

Ils sont habités par les Aït Moghrad, des Cheurfa et des Harratin Quebala.

La langue est le «tamazirt».

Il n'y a pas de marché.

Aït Oummou. — 300 Hartani Quebala.

Tireremt Aït el Haoucein. — (Aït Mohand) 10 habitants.

Kebir : Hammou ou Embarch(1).

Aourir Aït el Hadj. — (Aït Hammi) 25 habitants.

Kebir : Caïd Ali ou Haddou.

Tireremt Aït Inach. — (Aït Hammi) 10 habitants.

Kebir : Bassou ou Hammou.

Irerem n'Cherif. — 30 Hartani Quebala.

El Hara de Tamerdoult Aït Yahia. — (Aït Taleb) 40 habitants

Kebar : Zeid ou Haddou, Bassou ou Addi.

Aït el Gestani. — 15 M'rabtines (Sidi ou Soufi) et un mellah de 12 maisons

Zenba. — 30 Hartani Quebala.

---

(1) Nom berbère de Embarek.

Ksar Aït Sidi Abdelhali. — 20 M'rabtines originaires de la zaouïa de Mohammed ou Abdallah du Todra.

El Bordj. — 60 habitants. Aït Aïssa Izzen, Aït Amor Ouggai et Aït Oulghoum.

Distance du Tadighoust au Gheris : 12 kilomètres.

DISTRICT DU GHERIS

A 12 kilomètres du Tadighoust, on trouve la grande oasis du Gheris.

Elle se trouve sur la rive droite de l'oued et comprend de nombreux ksour très rapprochés les uns des autres, sur une longueur de 6 kilomètres.

Elle est irriguée par deux barrages.

Le premier est le Ced bou Ghazem. Il est gardé par le ksar Djedid bou Drâa, habité par 25 Aït Moghrad.

On trouve ensuite sur la séguia les ksour suivants :

Meggaman. — 25 Quebala. A eu autrefois une garnison du Maghzen et deux canons.

Aït Yahia ou Othman. — 300 Harratin. Marché les lundi et jeudi.

Kebir : Mohammed ou Cheich.

Aït Fessia. — Quebala et Harratin.

Zaouïa Sidi el Ghazi. — 10 M'rabtines.

En dehors de l'oued, formant un groupe à hauteur de Aït Yahia ou Othman, on trouve les ksour de :

Igharghar. — 60 Aït Moghrad.

Kebar : N'Saïn ou Aoumar et Skou N'Embarch.

Tiouanin. — 20 Harratin.

Zerrara ou Izzerraren. — 35 Harrar et Harratin

Kebir : Ba n'Aït Raho.

Aït Yettou. — Au pied de la montagne appelée Taboukellat habité par 45 Harratin.

Kebir : Moha ou Ali n'Aït Baba Hamed.

Hart et le petit ksar d'El Aïachi. — Habités par 300 Harrar et Harratin.

Le deuxième barrage situé à 1 kilomètre du précédent est le Ced Guelmima qui arrose :

Guelmima. — C'est le ksar le plus important. Habité par 700 Aït Moghrad. Il y a six ou sept ans, Guelmima était habité par les Aït Atta qui ont été chassés par les Aït Moghrad.

Kebar de Guelmima : Hassou ou Hassein des Aït Yerrou, Hassou ou Rebbou des Aït Yerrou, Hassou ou Moha des Aït Kaoua, Mahadi el Mogradhi des Aït Mohand, Skoubouch des Aït Hammi, Skou N'Aït Ameur des Aït Bouleman.

Tout près se trouvent les deux petits ksour de :

Aït oum Mouch. — Habité par 30 Hartani.

Tatatert ou Takafert. — Habité par 35 Aït Moghrad.

Et un peu en dehors :

Ksar Sidi Mahammed ou Lassen. — Habité par 20 M'rabtines

Entre Aït Oum Mouch et Guelmima se trouve un mellah de 12 maisons situé près du marché et du ksar en ruines d'Er Ghezza, habité autrefois par des juifs.

En traversant l'oued, se trouve sur une colline appelée Aghenbou n'Roumi les ruines d'un ksar important. On y verrait encore un grand bassin cimenté et des poutres en fer.

Non loin de là existe un autre ksar ruiné dont on a attribué la construction aux roumis : *Ichemariren.*

Enfin, sur la rive droite, le ksar abandonné plus récemment de *Bou Tenfit.*

A 2 kilomètres plus au Sud, on trouve un ensemble de ksour appelés *Ouakka.* Ce sont :

Ajaoudj Zaouïa Sidi Amor. — Habité par 30 M'rabtines.

Ksar Cheurfa. — 40 Cheurfa (Aït Moulay Belghit) et quelques Harratin.

Ifsahem. — Etait habité par des Harrar Quebala ; ils ont été chassés par les Aït Moghrad. Le ksar est vide.

Aït Sidi Moussa ou Aïssa. — 30 M'rabtines.

Aït Yacoub. — Un peu en dehors de la palmeraie en regardant vers le Todgha. Habité par 40 Aït Moghrad.

Aït Sidi Ali. — Landouz. Vides.

Aït Oummou Yahia. — A 2 kilomètres environ de l'oued. Habité par 40 Aït Moghrad et Quebala.

Kebir : Hassein ou Hejji.

A quelque distance plus au sud, les deux ksour de :

Khlil. — Habité par 25 Harratin. Irrigué par un barrage en pierre, ainsi que :

Zaouïa Tiourza. — Habité par 30 M'rabtines des Oulad Si Amor.

Le Gheris est habité par les Aït Moghrad, des Harrar indépendants, des Harratin Quebala et quelques Cheurfa.

La langue est «tamazirt».

DISTANCES (d'après l'informateur)

De Tiidrin à Assoul (Zaouïa Sidi bou Yacoub).	13 kilom.
D'Amouger à Imiter	11 —
D'Imiter à Allemagou	3 —
De Tahamdount à Timesguit	2 —
De Timesguit à Aït Oummou (Tadighoust) ...	10 —
D'Aït Oummou à El Bordj (Tadighoust)	2 à 3 kilom.
D'El Bordj à Megammam (Gheris)	11 kilom.

L'oued Gheris continue en plaine en laissant au Nord le dictrict de Tilouïn.

DISTRICT DE TILOUIN

Le district de Tilouin est situé à 18 kilomètres du Gheris et à 2 kilomètres de l'oued, sur la rive gauche.

Il est irrigué par une séguia venant de l'oued Gheris et comprend quatre ksour.

Il est habité par des Kraïr, arabes de même origine que les habitants d'El Medaïb et du sof des Sebbah.

Il y a dix-sept ou dix-huit ans, les Aït Iafelman formèrent une très forte harka qui vint combattre les Aït Atta, près du ksar des Ouled Slama. La harka fut défaite et laissa sur le terrain de nombreux morts.

Les ksour de Tilouin sont :

Oulad Slama. — 150 habitants.

Oulad Bouchiha. — 50 habitants.

Kebir : Ba ou Bouih.

Kasbah el Berrania. — 40 habitants.

Kebir : Mohammed ben Kaddour.

Ksar Djdid. — 25 habitants.
Kebir : Ali ben Choukroun.

Après avoir dépassé le district de Tilouin, l'oued Gheris continue vers le S.-E. dans une région désertique jusqu'à la gara Aroufri où il reçoit l'oued Todgha.

II

RÉGION DE L'OUED TODGHA

L'oued Todgha prend sa source à une petite journée de marche au sud de l'oued Gheris.

Dans son cours supérieur, il s'appelle oued Tamda, il a de l'eau d'une façon intermittente et n'arrose que le petit ksar de Tamtetouch, appartenant aux Aït Moghrad (100 habitants).

En arrivant à trois kilomètres du ksar de Tisgui, l'oued est alimenté par de nombreuses sources qui forment l'oued Todgha proprement dit.

L'oued Todgha, après avoir coulé presque N.-S., décrit une grande courbe en arrosant tout le district du Todgha.

D'abord resserré entre le djebel Tisili à l'est, et le djebel Temendro à l'ouest, à hauteur du petit ksar d'Irir (sud de Tisgui), il entre en plaine au sud d'Asfalou, laissant au sud le Tizi M'Kourn et au nord le djebel Imelil.

Après avoir arrosé le district du Todgha, il traverse une région désertique, remonte légèrement vers le Nord. Il est bordé vers le Sud par le djebel Saghro.

Il arrose le district du Ferkla et se jette dans l'oued Gheris à peu de distance du ksar d'Oul Touroug.

Le haut oued Todgha est habité par les Ahal Todgha, divisés en deux sofs : les Aït Salah, et les Aït Dmit (ou Guemat).

La langue parlée dans toute la région est le «tamazirt»

Le Todgha comprend les districts suivants :

DISTRICT DE TISGUI

Ce district, habité par les Aït Izdeg (Aït Fergan) et dont le kebir est le nommé Bassou ou Bou Azza, comprend les cinq ksour suivants situés sur la rive droite :

Zaouïa Aït Sidi Abdelhali. — 60 M'rabtines.

Kebir Moha ou Brahim.

Aït Achecha. — 35 habitants.

Aït Yousal. — 120 habitants.

Aït Baha. — 20 habitants.

Irir. — 10 habitants.

DISTRICT DE AIT SNAN

Ce district comprend les ksour suivants au nombre de cinq situés sur la rive gauche.

Aït Seguenouni. — 60 Harrar Ahal Todgha.

Kebir : Aki Ouahi.

Aït Zakri. — 25 Harrar.

Kebir : Moha n'Aït ou Ameur.

Aït Chaïb. — 40 Harrar.

Kebir : Moha Aki

Aït Ismen. — 60 Harrar.

Kebir : Haddou ou Omar.

Est construit au pied de l'Ari n'Ouan Tchedif, montagne qui serait aussi élevée que le djebel Béchar.

Iadjamen. — 50 Harrar.

Kebir : Mallem Mouih.

En descendant l'oued on trouve les ksour suivants :

Ichemariren. — (Rive gauche) 40 Harrar.

Kebir : Ou el Aïd.

Aït bou Oujjan. — (Rive gauche) 35 Harrar.

Kebir : Moha ou Ahmed.

Aït Tatitalt ou Irdjedan. — (Rive droite) 30 Harrar.

Kebir : El Hadj Moha.

Asfalou. — (Rive gauche) 80 Harrar. Un mellah de 100 habitants. C'est le ksar le plus important du district.

Kebar : Moha Alla et Oussa ou Raho.

Aït Berra. — (Rive gauche). Tout près d'Asfalou. 40 Harrar.

Kebir : Ha n'Aït Allah.

Oujana. — (Rive droite) 100 Harrar.

Kebar : Haddou ou Assou et Bassou ou Amalig.

Puis vient un groupe de 4 ksour comprenant 150 Harrar qui sont les suivants :

Aït Zilal. — (Rive gauche). Kebir : Addou n'Aït Ahmed.

Tiounsa. — (Rive gauche). Kebir : Moha n'Aït Youssou.

Tikoutar. — (Rive gauche). Kebir Haddou ben Ameur.

Tiidrin. — (Rive gauche). Kebir : Ali Chibbi.

Les ksour, maintenant très rapprochés, se pressent au milieu des palmiers sur les deux rives de l'oued Todgha.

Taourirt. Nimzil. — (Rive droite) 300 Harratin et Harrar des Aït Ghanem. Quelques maisons juives.

Kebir : Brahim Aït Ghanem.

Afanour. — (Rive droite) 200 Harrar.

Kebir : Aït Abdesselem.

Tinrir el Foukani. — (Rive gauche) 300 Harrar.

Kebar : Hammou Keddi ou Ali n'Aït Salem, Zeit el Ouahi et Ichechou n'Aït Ahmed.

Un mellah de 30 maisons. Marché lundi et jeudi. Il y a quelques M'rabtines des Aït Sidi Naceur originaires de Tamegrout près de Marakech et parents de ceux de Sahat Ferkla et quelques M'rabtines des Aït bou Anane.

Halloul Iegeram. — Palmeraie précédant le ksar de *Halloul el Bera* (rive droite) : 100 Harrar.

Kebir : Bamou ou el Mekki, Sidi Debbour.

Cinq maisons de M'rabtines des Oulad Abdessadock, originaires du Reteb.

Temassint. — Terrains de culture.

Aït bou Oulman. — (Rive droite) 40 Harrar.

Azrou. — (Rive droite) 30 Harrar. Très proche du précédent.

Tagoumast. - (Deux ksour, un sur chaque rive) : 300 Harrar. Quelques maisons juives.

Kebir : Ou Addi N'Imsad.

Ifri. — (Rive gauche) 70 Harrar.

Kebir : Baha n'Aït ba Bassou.

Aït Lassen ou Ali et Aït el Kadi. — (Deux ksour sur la rive droite) 100 Harrar.

Kebir : Aki ou el Hadi.

Imedouan. -- Deux ksour : Imedouan et Aït Yahia. 100 Harrar.

Kebir : Moha ou Ali.

Aït Mahammed. — (Rive gauche). Trois ksour comptant 285 Harrar.

Aït Moussa. — 200 Harrar.

Kebir : Abbou el Ghida.

Aït Yahia. — 25 Harrar.

Kebir : Koukou ben Allah.

Aït ben Daoud. — 60 M'rabtines.

Kebir : Aoumar ben Allah.

Taourirt Yala. — (Rive gauche) 80 Aït Tseurman.

Kebir : Ali ou el Hadj.

A partir de ce point, on entre dans le district de Tizouka dont les ksour sont habités par des Aït Atta et des Harratin.

DISTRICT DE TIZOUKA

Ce district est le plus peuplé du Todgha. Il comprend les ksours de :

Amzaourou. — (Rive gauche) 300 habitants appartenant aux différentes fractions des Aït bou Yahia, Iereba, Tasga, Aït Hammi, Tireremt n'Aït Salah, plus la zaouïa *n'Aït el Meskin* (aussi appelée Gourrarem) avec 30 M'rabtines.

Ce ksar est important. On fabrique particulièrement le fusil dit « bouchefer ».

Kebir : Moha ou Haddou.

El Hara. Zaouïa Sidi el Hadj Ameur. — (Rive gauche) 250 M'rabtines, tous très foncé de peau.

Kebir : Aït ou Hassou.

El Hara. — (Rive droite) 400 harratin.

Kebar : Bou Zerian et Moulay Larbi (chérif originaire d'Ouazzan).

Ce ksar est le centre d'un marché de trois jours, pendant la fête de l'Aïd el Kebir.

Taghezout. — (Rive gauche). Trois petits ksour habités par 120 Aït Iazza.

Kebir : Ben Addi.

Aouguedddin. — (Rive droite et en face du précédent). Habité par 80 Aït Iazza.

Illemchan. — (Rive droite) 30 habitants.

Kebir : Ali n'Aït Daoud.

Achetat (ou Achedad). — (Rive droite) 80 Aït Atta.

Kebir : Ali Mezougar.

Tabesbest. — (Rive gauche) 80 Aït Sfoul.

Kebir : Ali ou Akkou.

Font partie également du district :

Tighematin Aït Aïssa ou Brahim. — Comprenant 3 ksour :

Tlout. — 50 habitants.

Aït Skoukou. — 40 habitants.

Tigheremt Khtart Toudjit. — 35 habitants.

Kebir : Youssef ou Bassou

Tizouka. — 40 Attaoui. trois petits ksour :

Tigheremt n'Bassou ou Oummou — (Aït Aïssa ou Brahim).

Imzioura.

Zaouïa *El Haouari* — (Marabout Sidi el Hadj Ameur).

En sortant de Tabesbest, on trouve sur la route du Ferkla deux bordjs :

Khlil Aït Sfoul. — 15 habitants.

Khlil Aït Aïssa ou Brahim. — 15 habitants.

Et un point appelé *Aghrour* (redjem) *Moulay Sliman* ; puis on laisse l'oued au Sud, on passe par *Tanout* (puits) *n'Ougai* et on arrive à *El Khorbat.*

DISTRICT DU FERKLA

Le Ferkla est une oasis très bien irriguée et très riche. Des sources nombreuses dans le lit de l'oued ont permis d'avoir beaucoup d'eau à l'aide des barrages.

Ce district est habité par les Allal Ferkla et par les Aït Moghrad.

La langue est le «tamazirt»

Du barrage des Aït Ferkla part sur la rive droite la séguia d'El Khorbat.

El Khorbat. — 200 Aït Moghrad (fraction Aït Mahammed et Aït Ameur ou Mansour et 60 Harratin Quebala.

Il comprend deux ksour : *Ksar Quedim* et *Ksar Djdid.*

Un peu en dehors de l'oued et irrigué par des khettatir (ou foggara), on trouve sur la rive droite le ksar de *Shat* qui compte 120 habitants répartis en trois ksour :

Cetta Majielt. — Habité par les Aït Moghrad

Cetta Mazedert. — Habité par les Aït Moghrad.

Tirreremt Aït ben Naceur — Habité par des M'rabtines.

Kebir : El Hadj Lassen ou El Hadj Mohammed.

Asrir. — La palmeraie d'Asrir est située sur la rive gauche de l'oued et irriguée par le barrage d'Aït Hammou. Le ksar d'Asrir est le plus important du Ferkla. Il est habité par 800 Harrar et harratin, 15 Cheurfa. Il y a en outre un mellah de 50 maisons juives (150 à 200 habitants). Il s'y tient un marché très important le jeudi et le dimanche.

Kebar : Caïd el Arabi, des Aït el Habib, Ba Omar et Moha Zouga. Mohammed el Badaoui, originaire du Sifa (Tafilala), occupe les fonctions de cadi.

Les ksour suivants dépendent d'Asrir ; leurs palmeraies sont irriguées par le ced Aït Hassen qui envoie deux séguias, l'une sur la rive droite sur laquelle se trouve les ksour d'Iaredmit et de Tiridouin et l'autre, sur la rive gauche, qui irrigue les palmeraies de Tairza, Talalt et Tirefert.

Aït Hassen. — (Aït ou Assini).

Iaredmit. — 100 Aït Moghrad. Harratin.

Kebir : Hammou ou Moha.

Tiridouin. — 35 Harrar et Harratin. Quebala.

Ces trois ksour sont les plus anciens du Ferkla. On dit qu'ils ont été bâtis par le sultan Lekahal.

Taïrza. — 40 à 50 Cheurfa.

Talalt. — 40 Harrar.

Tirefert. — 200 Hartani.

Plus à l'est en descendant l'oued, on rencontre le barrage qui irrigue le ksar et la palmeraie de :

Zaouïa Sidi el Haouari. — (Rive gauche). Habité par 400 M'rabtines.

Kebir : Sidi ou Ba.

Cette zaouïa avait autrefois une école très importante qui n'a plus qu'un nombre restreint d'élèves.

Aït Maamar. — Petit ksar sur la rive gauche, dépend de la Zaouïa Sidi el Haouari, habité par des Quebala.

DU FERKLA AU CONFLUENT DU GHERIS

En sortant du Ferkla, l'oued Todgha se dirige vers l'Est et arrose les ksour de :

Isielf. — (Rive droite) 60 Aït Moghrad, une foggara

Kebar : Ahmed ou Addi, Djebbour ou Moha, Moha ou bou Ada.

Igli. – (Rive droite) 150 Aït Kelifa, 45 M'rabtines de la zaouïa Sidi el Haouari, 55 harratin.

Irrigué par un barrage.

Kebar : Bassou n'Aït Mechrouh, Ahmed ou Mohand, Aït bou Outtoub el M'rabet.

Merrotcha. — (Rive droite) 30 Aït Khelifa.

Irrigué par un barrage.

Mellab Aït Iazza. — (Rive gauche) 150 Aït Iazza et harratin.

Kebir : Boua ou Bellal.

Oul Touroug. — (Rive gauche). Grand ksar habité par 200 Aït Iazza et M'rabtines de la zaouïa de Sidi el Haouari.

Kebar : Hammou Meskour et Brahim Irressenamen.

L'oued Todgha se jette dans l'oued Gheris en face de la gara El Haoufri située sur la rive gauche de l'oued Gheris.

DISTANCES

De Tisgui à Asfalou	8	kilom.
D'Asfalou à Tinrir	5	—
De Tabesbest à El Korbat	25	—
Du Ferkla au confluent de l'oued Gheris	30	—

Puis l'oued Gheris, après son confluent avec l'oued Todgha continue vers le S.-E., à travers la plaine de Magha riche en pâturages et habitée par les campements des Aït Atta. Il traverse les districts du Fezna et de Djorf.

DISTRICT DU FEZNA

Le district du Fezna se compose de trois ksour très rapprochés, ce sont :

Oulad Djelal. — 350 habitants. Ahal Tizimi (Ouled ben Aïssa) le plus rapproché de l'oued Gheris, arrosé par quatre feggaguir et un barrage reconstruit l'an dernier.

Kebar : Larabi ben Moussa, Hammou bel Lassen, Mohammed ould el Madani.

Ksibet el Khenna. — 250 habitants. Zmante et el Hamara, fraction des Kenafra.

La palmeraie du Fezna ainsi que celle du Djorf est particulièrement renommée pour ses dattes. Les principales variétés sont : Feggous, Medjhoul, Bou Zekri, Hafs, Bou Slighen. Elle contient de nombreux arbres fruitiers : pêchers, abricotiers, figuiers (figue noire), vigne, produisant de très bons fruits.

El Guefifat. — 450 habitants. Sebbah Khonafra. Deux ksour séparés par un mur.

Arrosés par sept feggaguir et deux barrages.

A El Guefifat, on trouve la zaouïa de Sidi el Abada, dépendant de la zaouïa de Sidi el Ghazi de Tamoggart (entre Sfalat et Ghorfa) appartenant à l'ordre des Derkaoua.

DISTRICT DE DJORF

En descendant l'oued Gheris le district de Djorf comprend des ksour et kasbah très rapprochés les uns des autres :

El Achouria. — 150 habitants. Sebbah Khenafra.

Kebar : El Hadj Mohammed ben Madani, El Hadj Mohammed ould el Hadj Brahim.

Traa. — 80 habitants.

Kebir : Hammoumi ben Abdesselem.

Ouled Ghanem. — 200 habitants. Sebbah Khenafra et un mellah de 30 maisons.

Kebar : Mohammed ben Medjebar, Djillali ben Kaddour.

Ouled Aïssa. — 140 habitants et un mellah de 60 habitants.

Kebar : Djillali ould el Hadj Brahim, Mohammed el Madani.

Ouled Moussa. — 140 habitants et un mellah de 40 habitants, 20 Cheurfa.

Kebir : El Habib bel Hadj.

Nakhla el Aoudja. — 25 habitants Cheurfa.

Kebir : Maamar ben Mohammed.

Ksar el Kebir. — 400 habitants. 60 Cheurfa.

Kebar : Ali el Hadj, Mohammed ould Fathma.

Marché tous les jours dans l'après-midi.

Ksirat Reggaga. — 18 habitants Harratin.

Kebir : Hassein ben Djebbour.

Oulad Embareck. — 230 habitants.

Kebar : Kaddour ould Boujemaa, Mohammed bou Anima.

Ksiba Chraouat. — 20 habitants.

El Mounkara. — 180 habitants Beni M'hammed.

Kebar : Mohammed ben Cheikh, Belgacem ben Mohammed.

Oulad Brika. — 60 habitants Sebbah. Un mellah de 60 à 70 maisons.

Kebir : El Habib ben Aïad.

Ksirat Touarga. — 30 habitants.

Kebir : Kaddour ben Mohammed.

Ksiret er Riah. — Deux petits ksour de 12 à 14 habitants.

Kebir : Sadeji ben Abdelkader.

Ksiret Aït Boucham. — 12 habitants.

Kebir : Aomar ben Messaoud.

En descendant l'oued Gheris, on trouve successivement les ksour suivants :

El Menkara. — 80 habitants des Beni M'hammed.

El Bouia. — 200 habitants des Beni M'hammed et Sebbah. A deux heures de Djorf et à un kilomètre de l'oued Gheris.

Kebar : El Kandoussi, Sidi el Abada, Tahar ben Merzoug.

El Medaïb. — 80 habitants El Kraïr (arabes) comptant avec les Sebbah expulsés de Tilouin, situé à un kilomètre de l'oued Gheris et à deux kilomètres de la montagne.

Kebar : Mohammed ben Merzoug, El Hadj Mohammed.

L'oued Gheris se dirige de là vers le Sud en longeant les oasis du Tafilala : le Tizimi, le Sifa, l'oued El Melha. Sur sa rive droite se trouvent les ksour suivants :

Ouled Hannabou. — 720 habitants Sebbah. Arrosé par 12 feggaguir.

Kebar : Tahar ben Kaddour, M'bareck bel Bacha, El Hadj Khelafa, Bel Hadj bel Kebir (riche).

El Mestafia. — Situé à deux kilomètres d'Ouled Hannabou, 12 habilants. Zaouïa de Moulay Mustapha, marabout du Reteb (ksar Djdid) et du Tizimi (zaouïa Ouled Taleb).

Ksiret bou Haddou. — 20 habitants Ghenanma de l'oued Saoura. Deux feggaguir.

Kebar : El Hadj Djillali, El Hadj Abdallah, El Hadj Ahmed.

Ksirat Ouchen. — 30 habitants des Aït Aïssa ou Brahim, fraction des Aït Atta.

Outtara. — 20 habitants Aït Khebbach.

En dehors de l'oued et à six heures au sud de Medaïb, sur le versant sud du djebel Belgroum, se trouve le ksar de :

Tamerna. — Sur l'oued Taguerroumt. Ksar habité par 15 familles Aït Yahia ou Moussa (Aït Khebbach).

Taguerroumt. — A 4 kilomètres de Tamerna sur l'oued Taguerroumt. 30 Aït Yahia ou Moussa (Aït Khebbach).

Takatoungalt. — A 5 kilomètres du précédent et sur le même oued qui se jette dans l'oued Gheris en face d'Ouled Djemia (Sfalat) ; quelques Aït Yahia ou Moussa.,

Khettart Ouzalcha et *Khettart Ouled Saïdan.* — Terrains de culture des indigènes du Sifa, sur la rive droite de l'oued Gheris.

*
* *

L'informateur qui nous a fourni les renseignements sur l'oued Gheris est un Aït Moghrad. Il nous a donné de sa grosse tribu qui peuple les districts de l'oued Gheris que nous venons d'étudier le fractionnement suivant :

TABLEAU DE FRACTIONNEMENT DE LA TRIBU DES AIT MOGHRAD

TRIBUS	FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS ET NOMBRE DE TENTES	KEBAR DES SOUS-FRACTIONS ET KSOUR QU'ILS HABITENT
AIT NESRI	AIT AMEUR OU MANSOUR (650 tentes)	Aït Yerrou 80 à 100 tentes	Hassou ou Hassein. Saat (Ferkla) et Guelmina (Gheris) et Hassou ou Rebbou.
		Aït Hammi 80 à 100 tentes	Caïd Ali ou Haddou. Aourir (Tadigoust).
		Aït Bouleman 150 tentes	Sekkou n'Aït Ameur. Guelmima (Gheris).
		Aït Taleb 200 tentes	Bassou ou Haddi. El Hara (Tadigoust).
		Aït Brahim 100 tentes	Hammou ou Moha. Addou ou Moha. Aït Hassou (Ferkla).
	AIT MOHAND OU AID M'HAMMED (500 tentes)	Aït Sliman	Mou Idda. Ksar el Kebir (Semgat).
		Aït Brahim ou Addou	Hammou Nebarch. Aït el Haoussine (Tadigoust).
		Aït Ichechou ou Addou	Hassein Izelmaden. Tamalout (Semgat).
		Aït bou Izzem	N'barch ou Kerrou. Tiidrin (en amont de Semgat).
		Aït Bou	Hassein ou Haddach N'Aït Addi. El Khsorbat (Ferkla).

AIT MOGHRAD (*suite*)

TRIBUS	FRACTIONS	SOUS-FRACTIONS ET NOMBRE DE TENTES	KEBAR DES SOUS-FRACTIONS
AIT CHERRAD IGHESSAM	AIT AMOR OUGGAHI (160 à 170 tentes)	Aït Oulghoum (100 tentes)	Addi Aguedin et Cheikh. Hassein ou ben Herri.
		Aït bou Setta	
		Aït ou Ahman	Ahmed ou Addi.
		Imezouaren	Alilich et Gourma.
	AIT AISSA IZZEM (300 tentes)	Aït Chaouch	Ali ou Dich.
		Aït Tebeirt	Dahous.
		Idian	Assou n'Aït er Raho.
	IREBIBEN (500 tentes)	Aït Mohand ou Moghrad	Ahmed el Irbibi El Korbat (caïd)
		Imezouaren	
		Aït Amor ou Bettan	
	AIT YOUB (600 tentes)	Ijenaoun	Hammou n'Haz.
		Ibaz	
		Aït Ali ou Ikkou	

III

RÉGION DE L'OUED-EL-MAÏDER

La carte au $\frac{1}{500.000}$ du Service géographique de l'Armée porte, dans l'angle intérieur gauche de la feuille Sud sur le 7e degré : *H*[1] *Maïder?* et, plus au Nord, entre Temassin et Chouiref, *El Maïder.*

De fait, le point d'interrogation est justifié. El Maïder ne désigne pas un puits, mais toute une région comprise entre l'oued Ziz et l'oued Drâa, au sud de l'oued Todgha, formant un bassin ayant ses montagnes, ses oueds et ses ksour. Il nous a paru intéressant d'étudier aussi cette région. Pour cela il a fallu se renseigner auprès des naturels du pays.

Les informateurs étaient nombreux. Chaque année, les habitants du cours moyen de l'oued Drâa, et plus particulièrement du Mahamid et du Ktaoua, ainsi que ceux de l'oued Dadès, viennent en Algérie, à l'époque des moissons pour y travailler. Ils traversent la région qui nous intéresse et suivent des itinéraires qu'il est facile de recouper en tous sens. Ce sont ces informateurs qui ont fourni les premiers renseignements.

Les relations devenues fréquentes avec les Doui-Menia habitant le Tafilala ont permis d'avoir des précisions sur le pays à l'ouest du Ziz et du Tafilala. Les Doui-Menia servent souvent de rekkas aux commerçants de Béchar, tous ont beaucoup voyagé, et nombreux sont ceux qui ont opéré parfois des coups de main dans le pays habité par les Beraber.

Enfin, plusieurs Oulad Djerir dissidents, et parmi eux deux notables intelligents venus récemment à Colomb, connaissant bien l'ouest de l'oued Gheris, pour y avoir nomadisé, ont apporté un gros appoint de renseignements à l'étude de cette zone restée jusqu'ici très peu connue.

L'oued Et Maïder est le court exutoire de la daïa appelée El Maïder ; il coule de l'Ouest à l'Est et se jette à Remlia dans l'oued Gheris, à quelques kilomètres au nord du confluent de l'oued Ziz.

Dans la daïa El Maïder se déversent en temps de crue les eaux de tout un système montagneux allant du Dadès et du Drâa à l'oued Gheris, en formant un vaste arc de cercle dominé par le djebel Saghro et le djebel Ouguenat.

Trois oueds principaux, d'orientation générale Nord-Sud drainent la région :

1° L'oued Tazarin qui s'appelle successivement oued Taghebalt et oued Bou Khechba ;

2° L'oued Reg ;

3° L'oued Mecissi.

Vers le Sud, la hamada qui va du Ziz au Drâa se termine sur l'oued El Maïder ; des routes sans aucune importance y prennent naissance.

L'oued Bou Haïara, un peu plus long que les autres, est l'amorce de la route la plus fréquentée du Drâa.

Vers l'Ouest, des montagnes plus élevées, le djebel Tiresal, le djebel Ouzeraït, le djebel Iraouen forment une barrière entre l'oued Drâa et l'oued Tazarin, et font de cet oued un affluent du Ziz, bien qu'il soit beaucoup plus rapproché du Drâa.

Cette région est entièrement saharienne et les cours d'eau en ont le régime. Les oueds sont des gouttières à sec que parfois des crues remplissent d'eau courante pendant quelques jours. Cependant, dans leur cours supérieur, l'eau est permanente. Dans cette partie se sont fixés d'anciens nomades qui ont créé des oasis et des ksour échelonnés le long du cours d'eau. Les ksour se groupent en districts que nous allons étudier séparément ; ce sont : le Tazarin, le Taghebalt, Hassia, le Reg, Mecissi.

DISTRICT DE TAZARIN

Ce district figure sur la carte par renseignements de l'oued Drâa dressée à Sebdou en 1879 par H. de Castries, et publiée en 1880 par la Société de Géographie de Paris. Les ksour en sont sommairement énumérés (p. 364) par de Foucault. Ils sont habités, soit par des Quebala originaires du Drâa, soit par des Aït Atta de différentes fractions.

L'oued Tazarin vient du djebel Sit, dans le massif du Saghro ; une branche arrose le petit ksar de Mellal (50 maisons), Aït ou Allal, Aït Atta et Oum Remel (30 maisons), Aït Bou Daoud, Aït Atta, et ouvre la route vers l'oued Dadès qui passe par les petits ksour des Aït Ounir : Aït Slilo, Aït Ouzzin, le Tizzi Tazazert et l'oued Taghesa. Sur l'autre branche se trouve le point d'Abdi (jardins sur l'oued).

Les ksour sont répartis sur une distance de 22 kilomètres et très rapprochés les uns des autres. En voici leur énumération du Nord au Sud :

Tamesahelt Izakhennioum. — (Rive gauche) Izakhennioum, Aït Atta, 50 maisons.

Aït ben Akki. — (Rive droite) 30 maisons. Zaouïa.

Ighefenoughi ou *Ighefen Oughou.* — (Rive droite) 10 maisons habitées par des M'rabtines.

Aït Chaïb. — (Rive droite) 10 maisons habitées par des Aït Ouallal.

Aït Oumazir. — (Rive droite) 20 maisons habitées par des Aït Oumazir.

Aït Baba Aghioul. — (Rive droite) 200 maisons habitées par les Aït Ounmacef et des Draoua Quebala. C'est le ksar le plus important. Il a un marché le mercredi.

Aït Khouïa. — (Rive gauche) 20 maisons habitées par des M'rabtines.

Ksar Chorfa. — (40 maisons). Les habitants sont originaires du Houz Marakech (Moulay Abdallah ben Hasseïn).

Aït Guennoun. — (Rive gauche) 70 maisons. Draoua et Quebala.

Tasakht. — (Rive gauche) 6 maisons. Aït Ouallal.

Aït Sidi M'sad. — (Rive gauche) 60 à 70 maisons. M'rabtines.

Aït Bou Bri. — (Rive droite) 12 maisons. Aït Bou Daoud.

Aït Sidi Ali. — (Rive droite) 39 maisons. Chorfa Alaouïn.

Aït Ighla. — (Rive droite) 8 maisons. Aït Ighla.

Aït Ballouk. — (Rive gauche) 10 maisons. Aït Bou Daoud.

DISTRICT DU TAGHEBALT

Les ksour de ce district sont plus espacés que ceux du Tazarin dont ils sont séparés par un intervalle de 3 kilomètres.

Voici en descendant l'oued la succession des ksour qui sont habités, soit par des Aghebala[1], soit par des Beraber Aït Atta :

Aït Illaïan ou Oillaïan. — (Fraction Aït Atta).

Aït Bou Daoud. — (Fraction Aït Atta).

Aït Ali ou Assou.

Almou. — (Rive droite) Aït Izzou, Aït Atta.

Taghenbout ou *Taamrid.* — (Rive droite) Aït Izzou.

Igherman Aït Menad. — (Rive gauche) Aghebala.

Taghoulit, Aït Sfoul. — (Rive droite).

Aït Tlaglou. — (Rive gauche). C'est le ksar le plus important du Taghebalt. Il est habité par 350 harratin et Aghebala. Le kebir est Haddou ou Ghezzi.

Houda, Aït Sfoul. — (Rive droite).

Zagour. — (Rive gauche) Aït ou Azza.

Taghescha. — (Rive droite) Aït ou Azza.

Tassemount ou *Tissemmoumin.* — (Rive droite) Aït Izzou.

Tifersit. — (Rive droite) Aït Izzou.

Oum Djeran. — (Rive gauche) Aït Izzou.

A ce point, l'oued Taghebalt prend le nom d'oued Bou Khechba. Bou Khechba est un puits et un lieu de stationnement des campements des Beraber nomades. L'oued arrive à El Maïder au puits d'Hassinia.

Vers Taghescha se jette l'oued Hassia venant du djebel Saghro. Il est formé de deux branches ; sur celle de l'Ouest se trouvent les deux petits ksour d'Aït Izzi ; sur celle du Nord celui d'Hazeban (ksar des Aït ou Azza).

Hassia est un ksar assez important, habité par les Aït ou Azza, par des Cheurfa et des harratin.

Plus au sud, l'oued arrose la petite oasis d'Aït Kherdi, habitée par la fraction des Aït Atta de ce nom, et celle d'Imiouach habitée par des Aït ou Azza.

(1) On appelle ainsi les habitants autochtones.

L'oued Hassia grossit l'oued Taghebalt. Au Nord, il ouvre la route qui réunit le Tazarin au Todgha par le Tizi Asserets et Tini Ourkan, à travers le djebel Baghdad. On peut de là aller au Todgha, à Tisouka, soit même au Ferkla, en suivant l'oued Saghro par Irerman, Asseder et Ichem Aït el Fersi.

DISTRICT DU REG

L'oued Reg coule du Nord au Sud et prend sa source dans le djebel Iseni, prolongement du djebel Saghro. Il est resserré à Azekkour par les pentes du djebel Issimour et coule ensuite en plaine pour se jeter dans l'oued El Maïder.

Dans la haute vallée les ksour sont nombreux et rapprochés. Ils sont habités par les Reggaga et les Aït Atta.

En descendant l'oued on trouve :

Tangarfa. — (Rive droite). Appelé aussi *En Nif Aït Ouazza.* Les terrains de culture et la source d'El Hari appartiennent aux ksouriens du Reg.

Achrebarou, formé de deux ksour. Le ksar Djdid (rive gauche) et le ksar El Kedim (rive droite). Les deux ksour sont habités par des Reggaga.

Azekkour, situé sur la rive gauche, est très rapproché d'Achrebarou. C'est le plus important du district ; ses habitants sont des Reggaga.

Ksar El Maghnia. — (Rive gauche). Habité par des M'rabtines, Aït Sidi Abdelhali.

Tougheza. — (Rive droite) 40 Reggaga ; reçoit l'eau d'une foggara.

Ksar Aït bou Reg. — (Rive gauche). Habité par des M'rabtines et des Aït ou Azza.

Inghaft ou Amegan. — (Rive droite). Habité par des Reggaga.

Tachaoufit. — (Rive gauche). Habité par des Reggaga.

El Ghaba ou Ahandar. — (Rive gauche). Habité par des Reggaga.

Bou Dib. — (Rive droite). A 4 kilomètres au sud du précédent. Ksar habité par 50 Aït Sfoul.

A 12 kilomètres plus au sud, on trouve :

Fezzou, composé de quatre à cinq petits ksour habités par les Ouchan (Aït Atta).

L'oued Reg se jette dans l'oued El Maïder.

Si on remonte le cours de l'oued Reg, on aboutit, soit à Ichem Aït El Fersi, par le Tizi n'Tenfit, soit à Irerman Assedar, en passant par le petit ksar d'Imaouen habité par les Aït Ouazza. D'après l'informateur, cette route serait d'un parcours facile.

DISTRICT DE MECISSI

Ce n'est pas un district à proprement parler.

L'oued Mecissi reçoit les eaux du djebel Ouguenat. Il est formé par deux oueds : l'oued Tagherout qui passe à Tagherout, ksar des Aït Sfoul, et l'oued Lalla Mimouna qui passe à M'sirmès, oasis et ksar des Aït Khelifa, Aït Atta, Azeg, ksar des Aït Sfoul et Mecissi, ksar des Aït Sfoul.

L'oued Mecissi, d'après un informateur Ouled Djerir prendrait ensuite les noms d'oued Debah, d'oued Chouiref et se jetterait, à hauteur de Foum Tafraouat, dans le Maïder.

Il recevrait l'oued Kheraouir venant de la région de Tamerna, sur lequel se trouve Hassi El Kheraouir.

L'oued Mecissi ouvre une route facile à travers le djebel Ouguenat, vers les ksour du Fezna et du Djorf, par Hassi Ouaïn Guigui et Hassi el Mekhitla.

LA DAIA D'EL MAIDER

La région appelée plus particulièrement El Maïder est une vaste daïa ayant 40 kilomètres de l'Est à l'Ouest, et de 5 à 10 kilomètres du Nord au Sud.

Tous les oueds sahariens à crues torrentielles que nous venons d'étudier ont déposé dans la dépression des alluvions fertiles. Aussi cette région est-elle cultivée par les Beraber et en particulier par les Aït Khebbach. C'est là que les chameaux des nomades viennent se refaire au printemps. C'est aussi le terrain de campement favori des Aït Atta.

Les points d'eau y sont nombreux, l'eau y est bonne, abondante et peu profonde : Hassi Bouleman, Hassi Chouiref, Hassi Temassin, Hassi Hassinia, Hassi el Hafira, Hassi Bou Khechba, Hassi bou Zian sont les plus connus; l'eau se trouve partout où l'on creuse.

L'oued se resserre à hauteur de Foum Tafraouat, traverse le reg Irikhi et se jette à Remlia, dans l'oued Gherîs.

LES ROUTES DU ZIZ AU DRAA

La plupart des routes venant du Drâa moyen pour aller au Tafilala aboutissent en deux points principaux : celles du Nord à Mecissi, celles du Sud à Outtara.

a) **Les routes du Nord.** — Les routes du Nord convergent vers le Tazarin.

1° D'Ouarzazat au Tazarin. — Par Ouarzazat sur le Drâa., Tassaouent (ksar des Aït Hammou), Imesguiden (ksar Draoua), Aït Bassou (ksar des Aït Seddrart), Mellal, ksar Tazarin.

2° Du Fezouata au Tazarin. — Par Amzaourou, Ben Zergan, l'oued El Mita, Teniet er Remel, Ben Dellalla, ksar habité par les Aït Yahia ou Moussa, Aït Oum Nebgui, Aït Sidi M'sad du Tazarin.

3° De Tinfou au Tazarin (par Tamagrout). — Par Foum Teniet ed Drâa, Hassi Tamarakt, Zalou (petit ksar des Aït Ouallal), Aït Sidi M'sad du Tazarin.

Du Tazarin, on va au Reg par Hassi Tamadrart, Hassia, Hassi el Hachich et Azekkour.

D'Azekkour on gagne Mecissi par Ouialan (ksar de Cheurfa), 7 foggaras.

De Mecissi on va au Tafilala par Hassi el Kheraouir, Tamerma Ouled Saïdan.

4° Du Fezouata à Mecissi par le Taghebalt. — On passe par Tamagrout, Foum Teniet ed Drâa, Hassi Krima, Tlaglou (ksar du Taghebalt). On peut de là, soit gagner Azekkour (reg) par Imiouach, soit à Bou Dib (reg) en traversant la plaine d'El Atchana (sans eau), soit Fezzou (Ouchan), en suivant l'oued Taghebalt. Toutes ces routes convergent vers Mecissi et Tamerma.

b) **Routes du Sud**. — 1° Ktaoua au Tafilala. — En sortant de l'oued Drâa, on traverse une chaîne de montagnes qui porte le nom de djebel Bou Temghit et dans laquelle se trouvent les anciens ksour en ruines de Bou Tenghit (à hauteur du Zrana), Ben Ramdan, Timesitrin et Meggag (ce dernier ksar est à hauteur de Tiraf). On traverse ensuite un plateau et on boit à Oglat Taferkat ou Taberkat (campement des Aït Ouallal) marqué par quelques palmiers. On arrive dans la vallée de l'oued er Ghera.

L'oued er Ghera est formé par plusieurs oueds qui viennent du djebel Bou Zeroual et du djebel Iraouen.

Ce sont : l'oued Gueta, avec Hassi Gueta ; l'oued Migh ou Mired, avec les points d'eau de Fretesa ou Fretissa (1 mètre 50, eau bonne, deux puits dans l'oued) et Zguilma (très bon point d'eau, profondeur 1 mètre 50, palmiers et gour élevés).

L'oued er Ghera vient de Foum bou Tazart. Il y aurait trois puits sur son cours supérieur : Foukania, El Eteila et El Brija. L'oued Mired et l'oued er Ghera se réunissent à Djorf Hammou Allal (bon point d'eau). L'oued er Ghera se dirige vers le Mengoub et la sebkha de M'bidia.

De Zguilma ou de Fretissa, on traverse la hamada pour aboutir à Oguila (plusieurs puits dans l'oued Bou Haïara, bon point d'eau).

De Bou Haïara, on peut, soit gagner Mecissi par Hassi Bou Khechba, Fezzou, Hassi Touil, soit Tamerma par Fezzou, Hassi Kheraouir, soit Outtara par Hassi el Hafira, Hassi Chouiref (très bon point d'eau dans l'oued Chouiref), Hassi Mechaout (dans l'oued Mechaout affluent de l'oued Gheris, profondeur 1 mètre 50, eau très abondante), Outtara (sur l'oued Nakhla) et Tinghérès (ksar du Sfalat).

2° D'El Mahamid au Tafilala. — De Bou Nou, on va à Mesmouda (ksar ruiné sur l'oued Zriba), Djorf Hamou Allal. De ce point, on remonte l'oued Mired et on prend la route précédente à Zguilma. On peut traverser aussi la hamada semée de gour (gour Souafa, gour Cheraga) et aboutir à Hassi bed Djarin (eau salée et peu abondante) et rejoindre Outtara par Hassi Temassin, Hassi Bou Zian, Hassi Bouleman, Hassi Mechaout et Outtara, ou rejoindre l'oued Ziz à Remlia en suivant l'oued El Maïder.

3° D'*El Mahamid* à *Tabelbala*. — Par Mengoub, Oued El Hamould, Zegdou, Tizi N'Daguin, Chefaïa, Bou El Adam,

Hassi Mouilah et Tabelbala (renseignements recueillis par le capitaine Doury).

La région d'El Maïder est-elle peuplée et quel en est l'intérêt ?

En dehors des ksour formant les districts énumérés, le Maïder est le pays de prédilection de tous les nomades Aït Atta, et en particulier des Aït Khebbach, des Aït Sfoul Allouan, des Aït Ouazza.

Ces fractions élèvent de nombreux chameaux et nomadisent entre le Drâa et l'oued Ziz. Elles sont très guerrières.

C'est au Maïder que se rassemblent les rezzous qui chaque année vont piller les tribus du Drâa, du Sahel, de la Seguiet El Hamra. C'est de là que sont partis les rezzous qui se sont dirigés vers le Soudan à travers l'Iguidi, vers le Touat et le Tidikelt en 1900, sur la Saoura en 1907. C'est souvent au Maïder que se rassemblent les djiouch qui ont nos régions pour objectif.

Le défaut de renseignements certains nous avait jusqu'ici interdit de poursuivre jusque chez eux ces coupeurs de routes. Mais voici que les pointes hardies des Compagnies Sahariennes, et, en particulier, la reconnaissance et la poursuite du rezzou d'Abidin, opérée par le capitaine Cancel, vers le Drâa, ont resserré la zone d'action des rezzou et des djiouch. La route du Soudan, qu'ils considéraient comme libre, est reconnue.

Désormais, la reconnaissance plus complète de leur région d'habitat, rendra notre tâche plus facile et nous permettra de limiter les chances de succès de leurs opérations.

Colomb-Béchar, le 28 avril 1910.

M. BERNARD.

NOTES SUR LE HAUT ZIZ

LE HAUT ZIZ

Le Ziz prend sa source dans le Grand Atlas dans une région tourmentée, d'accès difficile, que les indigènes connaissent peu.

De nombreux affluents, descendus du Grand Atlas viennent le grossir dans cette partie de son cours, mais ce ne sont pour la plupart que des torrents. Un seul, l'oued Aït Yahia, formé de l'oued Isloufa et de l'oued Aït Ali-ou-Issou est de quelque importance ; il se jette dans le Ziz à Igli. En amont de ce ksar, le Ziz prend le nom d'Assif n'Isselatem.

Le Ziz coule d'abord sur le territoire des Aït Haddidou où il arrose un certain nombre de ksour constituant le district des Aït Haddidou. A sa sortie de ce district, entre Taguendoust et Tamagourt, ses rives sont désertes ; à partir de ce point, il entre dans le district du Ziz. Puis il arrose successivement le Guers, le Tiallalin, le Kheneg, le Ksar-es-Souk, le Medaghra, le Reteb, le Tizimi et le Tafilelt.

Le Ziz reçoit près de Taguersifte l'oued Sidi Hamza qui est lui-même grossi par l'oued N'zala.

Les districts du Haut Ziz sont, en descendant le cours de l'oued :

1° District des Aït Haddidou ;
2° — du Ziz ;
3° — du Guers ;
4° — du Tiallalin ;
5° — du Kheneg ;
6° — du Medaghra.

Ces districts seront étudiés successivement, sauf celui des Aït Haddidou qui fera plus tard l'objet d'une étude spéciale(1).

(1) La situation de ces districts et des principaux ksour est indiquée sur la carte des « Régions de l'Ouest du cercle de Colomb », de M. le lieutenant Bernard in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran* 1er trim. 1910. Pl. I. Sur cette carte le dessinateur a écrit O. Zia au lieu de O. Ziz. *(Note du Comité de Rédaction)*.

DISTRICT DU ZIZ

Le nom de Ziz est donné à l'ensemble des ksour bâtis sur les deux rives du fleuve entre Tamagourt et Rich.

En amont de Tamagourt, le Ziz sort de la zone montagneuse à travers laquelle il s'est frayé un passage pour entrer en plaine ; près de Tamagourt il décrit un cercle de faible rayon, en forme de faucille, ce qui expliquerait le nom donné au pays. (Tamagourt signifie en langue tamazirt, faucille).

A partir de ce point, la direction générale du fleuve est sensiblement Ouest-Est.

Les ksour du Ziz s'échelonnent sur les deux rives du fleuve, entre Tamagourt et Rich, sur une longueur de 25 kilomètres. Ils sont habités par des Aït Izdeg, des Kbala et quelques Chorfa ou marabouts. On ne rencontre pas de juifs dans ce district.

Les ksour de la rive droite sont.

Tamagourt. — Ce nom est donné à un groupe de cinq ksour.

Tabouchich'ate, Sidi Mohammed ben El Maati, Mezizel, Ksar Aït Haliou, Ksar El Kebir.

Les deux derniers sur la rive gauche.

Tabouchich'ate, appelé aussi *Ksirat*, est un petit ksar comptant une dizaine de fusils ; il est habité par Assou ou El Hadj, des Aït Moussa ou Ali, sa famille et trois ou quatre harratin. Les terrains de culture y sont peu étendus.

Ksirat Si Mohammed ben El Maati. — 10 fusils. Construit récemment par un marabout originaire d'Outat, Sidi Mohammed ben El Maati, qui l'habite avec ses enfants et deux ou trois familles de harratin. Ce marabout est un *fkih* renommé parmi les Aït Izdeg qui lui soumettent fréquemment leurs différends et reconnaissent l'autorité de son arbitrage.

Mezizel. — 50 fusils. Habité par des Aït Haliou (Aït Moumou) et leurs harratin. Le kebir du ksar est Addi n'Aït Haddou, personnage important des Aït Izdeg. Il fut élu chef de la harka de Toulal en août 1908.

Ksirat Chérif. — Petit ksar habité par un chérif venu du Medaghra, Sidi Hassane et ses kammès.

Ksirat Aït Hammou ou El Hadj. — Détruit dans une de ces luttes incessantes que soutiennent ces ksour entre eux, il a été abandonné il y a cinq à six ans. Les habitants se sont réfugiés à Tachich'ate.

Tirejdet. — Habité en majeure partie par des Kbala, ce ksar compte environ 75 hommes, se dénombrant ainsi : une cinquantaine de Kbala, une dizaine d'Aït Moussa ou Ali (Aït Toulout), auxquels il faut ajouter onze ou douze Chorfa.

Le kebir du ksar est Hammou n'Aït Moha ou Amar.

Ksirat Aït Moussa ou Ali. — 70 fusils ; bâti à 600 mètres de Tirejdet ; habité par des Aït Moussa ou Ali et leurs harratin ainsi que deux Chorfa.

Le chef du ksar est Ahmed n'Aït Kerrou.

Ksirat Zaouïa Sidi Hamza. — Contrairement au nom qui lui est donné, ce petit ksar ne renferme pas de zaouïa. Il n'est habité que par deux familles d'Aït Izdeg, dont le chef est Ahmed ou Acha, des Aït Fergane.

Aït Ben Yahia. — 50 fusils ; habité par des Aït Brahim et leurs harratin avec lesquels vit un chérif : Moulouya Seddik.

Le kebir du ksar est Ali n'Aït Ahmed.

Aït El Hadj Saïd. — Très proche du précédent ; habité par une dizaine d'Aït Habou. Le chef du douar était Moha ou Addou, tué au combat de Djorf (7 septembre 1908).

Irejdet. — Le nom d'Irejdet est donné à l'ensemble de quatre ksour, dont trois sont habités par des Chorfa originaires du Medaghra, au nombre de 150 environ.

Le quatrième ksar est habité par une quinzaine d'harratin qui cultivent les terres des Chorfa.

Tadraklout. — Réunion de trois groupes d'habitations sans mur d'enceinte. Le ksar est habité par des marabouts, 120 à 130 environ. On y fabrique la poterie indigène qu'on rencontre dans tous les ksour du Ziz.

Aït Yahia ou Khalifa. — Groupement de trois ksour occupés par des Aït Yahia ou Khalifa : Aït Kherrou ; Ijourar ; Aït Bou Lkial.

Aït Kerrou n'est habité que par une seule famille, composée de huit à dix hommes dont le chef est Aska ou Kerrou.

Ijourar est un ksar de 60 à 70 fusils ; le chef en était le caïd L'houcine n'Aït Omar, tué au combat de Djorf.

Aït Bou Lkial est sensiblement de même importance qu'Ijourar. Kebir : Moha ou Ahceïne.

Tahinoust. — Détruit il y a sept ans et abandonné. Situé en face de Rich, c'est le dernier ksar du district du Ziz.

RIVE GAUCHE

Parallèlement au Ziz et à une distance de quelques kilomètres, court une longue arête montagneuse, continuant le djebel Tillichte, l'Idikchi d'une hauteur moyenne de 90 à 100 mètres.

Les ksour de la rive gauche sont :

Aït Hahou. — 15 fusils. Appelé aussi Ksar Caïd Hammou ou Brahim ; habité par des Aït Hahou et quelques Aït Haddidou. Le kebir du ksar est Addi n'Aït Haddou.

Ksar El Kbir. — C'est le plus grand des cinq ksour formant l'agglomération de Tamagourt. Ce ksar, habité par des Aït Moussa ou Ali et des Aït Yahia ou Khalifa, compte une centaine d'hommes.

Guafaït. — Habité par des Kbala au nombre de quatre-vingts environ, qui suivent le sort des Aït Hahou. Deux hommes s'en disputent la direction, Ahmed ou Lhadj et Moha ou Gra.

Zaouïet Sidi Bou Kil. — Groupement de trois ksour : Tazrout ; Aït Ouamaa ; Aït Amar.

La population totale de ces trois ksour s'élève à 500 hommes, parmi lesquels beaucoup de marabouts.

Le tombeau de Sidi Bou Kil, se trouve dans le ksar d'Aït Ouamaa ; il est l'objet de la vénération, non seulement des Aït Izdeg, mais aussi des Aït Morgad et Aït Haddidou qui viennent le visiter régulièrement.

Zaouïet Sidi Bou Kil est un des ksour les plus peuplés et les plus prospères du Ziz.

Tabiat. — Comprend deux ksour : El Hart et Tabiat, habités tous deux par des marabouts très commerçants qui fréquentent régulièrement les marchés de Fez.

La route de Tabiat à Fez a pour étapes : Zaouïa Sidi Hamza, Tizi n'Telghemt, Ksabi, d'où on gagne Fez par le Blad Aït Youssi. Le marabout le plus influent de Tabiat est Sidi M'hammed Aouraz.

La population totale des deux ksour est d'environ 100 hommes.

Aït Saïd. — 15 fusils. Appelé aussi Aït Djebbour ; petit ksar d'Aït Brahim.

Le kebir est Haddou ou Saïd.

Tachich'ate. — Entre Aït Saïd et Tachich'ate se trouvent les petits ksour d'Aït Brahim et Aït Ba Addi, tous deux en ruines.

Tachich'ate est un ksour d'une quarantaine de fusils, habité par des Aït Brahim et quelques harratin.

Le chef du ksar est Haddou N'Tkamine.

Talahmount. — Talahmount est un petit ksar de huit à dix familles des Aït Brahim dont le chef est Zaïd ou Maacha.

Entre Tachich'ate et Talahmount se trouve le ksar de *Tameknast* abandonné.

Taberkite. — 18 fusils. Habité par les Aït Attou.

Notable : Zehnou.

Aït Ouallal, — 80 fusils. Ksar habité par des Aït Fergane, quelques Chorfa et harratin.

Le chef en est : El Mokkedem.

Azebbane. — Ksar en ruines qui abrite quatre ou cinq familles de harratin.

Taguersift. — 80 fusils. Bâti en amont du confluent de l'oued Sidi Hamza et du Ziz, ce ksar est habité par des Kbala qui suivent le sort des Aït Yahia ou Khalifa. Leur chef est Moha ou Ahmed.

Rich. — Petit ksar bâti sur une colline ainsi que son nom l'indique ; habité par des Aït Habbou et quelques harratin. 25 fusils. Le kebir est Ali ou Addou.

Relations commerciales. — Les gens du district du Ziz ont des relations commerciales constantes avec le Gheris, les Aït Haddidou et la Moulouya.

Deux routes très fréquentées conduisent au Gheris :

La première part de Tamagourt, passe par Ighef n'Amane, Sembat, El Haroun et se dirige sur le district du Gheris en longeant l'oued Bonne, jusqu'à Ighef n'Amane, elle traverse ensuite une longue plaine jusqu'à Semgat ; des ghedirs suffisants en toute saison sont échelonnés sur cette piste.

Ighef n'Amane est un ksar habité par une quinzaine de

familles d'Aït Morghad qui font payer un droit de passage aux caravanes se rendant dans le Gheris ou en revenant.

La distance de Tamagourt à Semgat est d'environ 28 kilomètres (Ighef n'Amane étant à six kilomètres de Tamagourt).

La seconde route, moins longue que la première est bonne et très fréquentée, notamment par les gens d'Outat.

Les caravanes se rendant dans le Gheris y transportent des céréales et en rapportent des dattes, du henné, du myrte.

Deux routes conduisent également du district du Ziz à la Moulouya. L'une suit le cours de l'oued Nzala, s'engage dans le Tizi n'Telghemt et arrive dans la Moulouya. L'autre part de Tabia, traverse à huit kilomètres au nord de ce ksar l'arête montagneuse de l'Idikhchi au Foum Anou n'Saïd ou Addou et gagne Zaouïa Sidi Hamza.

De ce dernier point on peut se rabattre sur Nzala et reprendre la première route, ou atteindre l'oued Outat et en suivre le cours jusqu'à son confluent avec la Moulouya. La distance de Tabia à Zaouïa Sidi Hamza est d'environ 25 kilomètres.

Après avoir traversé l'Idikhchi, la piste se poursuit dans une région facile jusqu'à Sidi Hamza.

Distances. — Les distances données ci-dessous ne sont qu'approximatives.

D'Aït Habou à Rich	25	kilomètres
De Tamagourt à Zaouïa Sidi Kil .	4	—
De Tamagourt à Tadraklout.....	18	—

Aït Oullal se trouve à peu près à mi-chemin entre Tamagourt et Rich.

DISTRICT DU GUERS

Le mot Guers est une abréviation de «aguer'n'isaffen», en langue tamazirt : confluent des deux oueds (oued Sidi Hamza et oued Ziz). Toutefois, le nom de Guers ne s'applique qu'au district qui s'étend en aval de ce confluent.

A l'ouest, sa limite est le ksar d'Aït Tikkert; à l'est, Seddouka.

Le Ziz y coule dans une belle vallée entourée de montagnes riches en cultures, avec de jolis jardins. La rive droite du fleuve est bordée par les pentes du djebel Bou Hamid. Aussi les ksour y sont-ils bâtis à flanc de montagne. Alors que cette rive est habitée, que des cultures la couvrent entièrement, la rive gauche est, en face, nue et déserte.

Les berges du Ziz étant, dans le Guers, fort élevées au dessus du niveau de l'eau, il a été très difficile aux habitants de ce district d'aménager des séguias en un point quelconque. Ils n'ont pu le faire qu'en utilisant un abaissement des berges de l'oued. Il en résulte que le nombre des séguias dérivées de l'oued est relativement faible.

Une grande séguia partant de Tahinoust irrigue les cultures des ksour inférieurs, et se déverse dans l'oued, en aval de Seddouka.

On conçoit aisément que la question d'eau qui divise toujours les propriétaires riverains prendra ici une acuité spéciale.

Les différents ksour du Guers, tous bâtis sur la rive droite, sont :

Aït Tikker. — Composé de deux ksour : Aït El Hadj, Aït Zaïd.

A la suite des dissensions survenues parmi les Aït Hahou, habitant Aït El Hadj, quelques-uns abandonnèrent ce ksar et bâtirent à proximité le ksar d'Aït Zaïd.

Le ksar d'Aït El Hadj compte une vingtaine d'hommes ; celui d'Aïd Zaïd est de même importance.

Le chef du premier est El Hadj Mohammed, des Aït Hahou ; celui du second : Haddou ou Zaïd.

Kharzouza. — 40 fusils. Habité par des Aït Fergane. Le kebir du ksar est Hammou n'Aït Ali qui est resté à Bou-Denib pendant un mois auprès de son fils blessé à la suite du combat de Djorf et soigné à l'infirmerie indigène du ksar. Hammou n'Aït Ali a une grande autorité chez les Aït Fergane.

Aït Aouda. — 30 fusils. Habité par les Aït Moussa ou Ali et quelques Kbala. Chef du ksar : Saïd n'Aït Aouda.

Tamalout. — 60 fusils. Habité en majeure partie par des Kbala, quelques Aït Simmour (Aït Moumou) et Chorfa. Il y a un moulin à eau pour la mouture du grain.

Le chef du ksar est Brahim ou Simmour, membre influent de la djemâa des Aït Izdeg.

Ilhianem. — 80 fusils. Ksar de Kbala au milieu desquels vivent deux ou trois familles de Chorfa. Ces Kbala sont très riches et très bien armés ; aussi se sont-ils affranchis de la tutelle sous laquelle les tenaient les Aït Izdeg du Guers. Ils ne leur paient plus de « naïba ».

Le chef du ksar est : El Abbas.

Aït El Fk'ih. — 40 fusils. Ksar de Kbala, avec lesquels vivent 5 familles d'Aït Izdeg. Le chef du ksar est Lhoucine.

Ksirat Ali Bou. — Abandonné.

Seddouka. — Ce ksar habité primitivement par des Kbala, qui avaient voulu se rendre indépendants des Aït Izdeg, fut détruit il y a une douzaine d'années par une harka d'Aït Haddidou et Aït Izdeg.

Relations commerciales. — Le Guers se livre à un commerce d'exportation de grains assez important, avec la Moulouya et le Haut Guir.

Les caravanes se rendant dans la Moulouya quittent le Ziz à Kharzouza, remontent l'oued Tighanimine et gagnent le Tizi n'Talghemt par Nzala. C'est la grande route de Fez au Tafilelt.

Les caravanes se rendant dans le Haut Guir, se dirigent d'abord sur le Tiallalin et de là empruntent les routes qui mènent de ce district dans la haute vallée du Guir.

Distances. — De Seddouka à Tikkert... 7 kilomètres
— De Tikkert à Kharzouza... 1 —
— De Tamalout à Seddouka . 3 —

DISTRICT DU TIALLALIN

Le Tiallalin est un des districts les plus riches et les plus peuplés du Haut Ziz. Il commence au ksar d'Aït Khojman et est limité au sud par une arête montagneuse constituant le Foum Djabel.

Près de Kerrando, le Ziz, changeant complètement de direction court vers le Sud. En amont de ce ksar, il traverse un défilé d'une centaine de mètres de largeur, compris entre les pentes du djebel Guers et le djebel Bou Kandil.

Le Ziz coule alors en plaine jusqu'au Foum Djabel. Sur sa rive droite, la plaine de Bou Issane est bornée à une dizaine de kilomètres à l'est par une ligne de montagnes, tandis que sur la rive gauche la plaine du Tiallalin se continue jusqu'au Guir.

Les cultures se succèdent sans interruption dans ce district et constituent un long ruban de verdure débordant sur les deux rives du fleuve.

Comme pour le Guers, par suite de la conformation des rives de l'oued, le nombre des canaux d'irrigation dérivés du Ziz est limité.

Deux grandes séguias irriguent les cultures : une part de Kerrando, arrose tous les ksour de la rive droite jusqu'à Aït Ouallil ; l'autre, sur la rive gauche, part de Bou Idighane, dessert tous les ksour au-dessous de ce point jusqu'à Ioussafen, où elle retourne à l'oued. De là, l'importance du ksar de Bou Idighane qui, en détenant, suivant l'expression des indigènes, la «clef de cette séguia» dispose de la vie des ksour inférieurs.

Il existe des sources thermales à proximité de Kerrando et à Hammat, près d'Imghi.

Les sources de Kerrando sortent du djebel Guers. Leur degré de chaleur peu élevé permet de les employer à l'irrigation des cultures.

Les sources de Hammat situées près du Ziz sont jaillissantes ; mais par suite de la haute température de leurs eaux, elles sont impropres à l'irrigation des jardins. Les Aït Izdeg leur attribuent des vertus curatives : hommes, femmes, enfants viennent s'y faire traiter à époque fixe.

Les ksour du Tiallalin sont :

RIVE DROITE

Kerrando. — 55 fusils. Ksar habité par des Aït Yahia ou Khalifa au nombre de 40, quelques Kbala et 4 à 5 Chorfa. Sources thermales à proximité du ksar.

Assou ou Hamou est le personnage le plus influent du ksar, mais il a des compétiteurs sérieux : Bihi n'Aït Rahou et ou Lemnouche.

Ksirat El Ihoud. — Abrite 35 familles juives ; ce petit ksar n'a pas de mur d'enceinte.

Les Juifs qui l'habitent sont très commerçants. Sous Moulaye Hassane, ils fréquentaient régulièrement les marchés de Fez et de Marrakech. Mais par suite de l'insécurité actuelle des routes qui y conduisent, ils ne s'y rendent plus. Ils font un commerce important de bestiaux avec le Haut Ziz et le Tafilelt. En outre ils exercent toutes sortes de métiers ; ils sont forgerons, bijoutiers, savetiers, fabricants de savon, etc ; ils possèdent une synagogue et un rabbin, et élisent un chikh El Aam. Hakki Messaoud qui remplit actuellement ces fonctions est très riche ; il hébergea M. le vicomte de Foucauld à son passage au Tiallalin.

Isseghdane. — 50 fusils. Ce ksar est habité par des Aït Haddidou. Cette tribu occupait anciennement le pays, mais elle en fut dépossédée par les Aït Izdeg, nomades, venus de l'Ouest, qui s'y fixèrent. Quelques fractions d'Aït Haddidou, s'étant soumises aux vainqueurs, subsistèrent en pays Aït Izdeg. Elles se sont mêlées intimement à la vie commune et suivent le sort des Aït Toulout.

Le chef du ksar est Harroche n'Aït Ahceïne ; les notables de la djemaâ sont : Assou ou Omar, Habibi, Moha ou Haceïne.

Bou Chame. — 15 fusils. Ksar de Chorfa agriculteurs et peu commerçants. Notables : Moulaye Seddik, Sidi Hammad.

Tadaoute. — 30 fusils. Ksar des Aït Ouallil dont le chef est Addi n'Aït Ali ou Issou.

Ksirat Aït Ah'a. — 20 fusils. Habité par des Aït Ouallil.

Notables : Ouzine n'Aït Ouah'a, Moha ou Ali.

Aït Ouallil. — A la suite d'un conflit survenu il y a trois ou quatre ans entre deux fractions du ksar d'Aït Ouallil, elles le quittèrent et allèrent s'installer respectivement dans deux ksour qu'elles bâtirent à proximité de l'ancien : Ksirat Aït Yacoub ; Ksirat Imzouaren.

Ksirat Aït Yacoub compte une vingtaine d'hommes et a pour chefs : H'addache n'Aït Ouzelmate, Ali ou Saïd.

Ksirat Imzouaren renferme une quinzaine d'hommes.

Notables : Moha ou Hammou, Bassou ou Hammou.

Quant à l'ancien ksar il sert de refuge à quelques familles misérables d'Aït Tseghrouchen.

Ksirat Moha ou Hammou. — 10 fusils. Petit ksar habité par Moha ou Hammou, des Aït Ouallil. Moha ou Hammou porte le drapeau de la tribu des Aït Izdeg lorsqu'elle part pour une expédition quelconque.

Aït Habou. — Appelé aussi *Ighighaten.* 20 fusils. Ksar des Aït Moumou avec lesquels vivent une dizaine de familles d'Aït Ahceïne (Aït Tseghrouchen). Ces Aït Tseghrouchen trop pauvres pour avoir des troupeaux et nomadiser avec leur frères s'emploient comme journaliers dans les ksour du Haut-Ziz.

Le chef du ksar est : Embarek ou Lhoucine.

Aït Amar. — 20 fusils. Ksar des Aït Ouallil. Les kebar sont Haceïne ou Assou et Addi ou Mohand.

Aït Salah. — 30 fusils. Ksar des Aït Habou ; une dizaine de Kbala.

Notables : Assou ou Ali, Ali ou Bassou, Embarek n'Aït Moha.

RIVE GAUCHE

Aït Khojmane. — 80 fusils. Ksar des Aït Fergane.

Le chef du ksar est Assou n'Aït Assou.

Aït Hiqqou. — 20 fusils. Habité par des Aït Fergane et 4 ou 5 familles de Kbala. Chef du ksar : Assou ou Innou.

Aït oui Saadane. — Petit ksar habité par une quinzaine de familles des Aït Ikharmejiouen (Aït Fergane) et cinq ou six familles de Kbala. Kebir : Haddou ou Moha ou Ali.

Ksirat Aït Kherdî. — 10 fusils. A la suite d'un meurtre commis par Moha ou Kherdi, d'Outat, sur un indigène de cette région, Moha vint se réfugier au Tiallalin et y bâtit le ksar d'Aït Kherdi, qu'il habite avec sa famille.

Aït Ouinnou. 20 fusils. Ksar des Aït Fergane.

Kebir : Assou ou Innou.

Bou Idighane. — Entre Aït Ouinnou et Bou Idighane s'élève le ksar d'Aït Zaïa, abandonné.

Bou Idighane compte une quarantaine d'Aït Fergane et une dizaine de Kbala. C'est la résidence du caïd Ali ou El Hadj, des Aït Fergane. Il est l'un des trois grands chefs des Aït Izdeg. Depuis la défaite de la harka de Toulal, il a évité d'entrer en relations avec nous et tous ses efforts tendent à nous susciter de nouveaux ennemis.

Ksirat Chrif. — Habité par cinq ou six familles de Chorfa originaires de ksar Moulaye M'hammed (Kheneg) et quelques harratin. Le marabout le plus important de ce petit ksar est Moulaye Abderrahmane.

Ksirat Omar. — 30 fusils. Ksar des Aït Fergane.

Kebir : Moha N'Aït Hammou.

Ijaabouben. — 15 fusils. Habité par des Aït Hahou et quelques harratin. Leur chef est Ali ou Assou.

Aït Yahia ou Khalifa. — 60 fusils. Habité par des Aït Yahia ou Khalifa, quelques harratin et six ou sept familles de Chorfa.

Le chef du ksar est Abdelkrim.

Parmi les Chorfa : Si Mohammed ould Moulaye Zakki.

Ksar Moha ou Faska. — Appelé aussi *Ioujiouen*. Bâti sur l'oued Tazmamat à proximité du Ziz, il contient 22 familles des Aït Brahim (Aït Izdeg).

A l'arrivée de la colonne du commandant Canton à Toulal, le 5 novembre 1908, le fils du kebir de ce ksar se présentait à nous et réclamait l'aman pour son ksar et celui d'Aït Attou.

Moha ou Faska, accusé d'avoir pris part au pillage d'un convoi de vivres de la mehalla de Moulaye Hassane, fut emprisonné et emmené à Fez en compagnie de plusieurs autres Aït Izdeg.

Les notables du ksar sont : Assou ou Faska, Moha ou Hammou, Ali ou Haddou.

Aït Attou. — 35 fusils. Quinze familles d'Aït Moumou, dix de harratin et dix d'Aït Tseghrouchen (Aït Ahceïne).

Le chef du ksar est Ba Ali.

Taouahite. — 40 fusils. Grand ksar qui n'est habité qu'en partie par une trentaine de familles d'Aït Izdeg et quelques Kbala. Il est divisé en quatre fractions :

Les Aït bou Lmane, ayant pour chef Moha ou Haddou ;

Les Aït Khejaje ayant pour chef Moha ou Ibrou ;

Les Aït Izemzane ayant pour chef Ahceïne ou Ali et Bihi n'Tba Alite ;

Les Aït bou Chlih ayant pour chef Moha ou Embarek.

Ces fractions élisent à tour de rôle un chikh El Aam pour l'ensemble du ksar.

Imaajane. — 50 fusils. Ksar des Aït Moussa ou Ali.

Le chef de ce ksar est Bou Bekkache.

Il y a une cinquantaine d'années, les Aït Fergane et les Aït Moussa ou Ali qui habitaient ensemble Imaajane en vinrent aux mains. Les Aït Fergane furent expulsés et allèrent bâtir le ksar de Tamaajounte.

Tamaajounte. — 20 fusils. Habité par des Aït Fergane, frères des gens d'Aït Acha (Guir) et deux ou trois familles de Kbala. Notables : Embarek ou Ha, Moha ou Hammou.

Izerrahen. — 30 fusils. Ksar des Aït Yala ou Khalifa (Aït Toulout). Notables : Ahmed ou El Mamoun, Addi n'Aït Riha, Moha n'Aït Bou Lmane.

Aït Yahia. — 35 fusils. Ce ksar est habité par des Aït Haddidou qui suivent le sort des Aït Ouallil et quelques familles Aït Izdeg. Notables : Ali ou Ahmed, des Aït Ouallil, Moha ou Ba Addi des Aït Haddidou.

Ioussafen. — Appelé également *Kasbat Aoussah.* 10 fusils. Résidence du caïd Ahceïne Aoussaf et de sa famille. Aoussaf est un des personnages les plus influents parmi les Aïd Izdeg; il est le chef des Aït Toulout. L'un des premiers parmi les Aït Izdeg, il est rentré en relations avec nous et nous est réellement dévoué.

Ksirat Moha ou Haddi. — Petite kasba où s'est réfugié Moha ou Haddi expulsé d'Ioussafen par Ahceïne Aoussaf.

Timghit. — Habité par six ou sept familles des Aït Attou (Aït Moumou) qui quittèrent le ksar d'Imghi à la suite de querelles intestines.

Notables : Zaïd ou Taalit, Hammou N'Aït Ahceïne.

Imghi. — 20 fusils. Ksar de Kbala qui se sont mis sous la protection d'une des trois fractions des Aït Izdeg : Aït Fergane, Aït Toulout, Aït Moumou.

A 400 mètres au-dessous du ksar, se trouvent les sources thermales de Hammat ; les gens d'Imghi sont chargés de les garder et de les entretenir. En retour, ils profitent des «ouada» que déposent les visiteurs.

Près d'Imghi s'élève la «roudha» de Moulaye Belgacem. Ce marabout était originaire de Timzoughine (Kheneg). Son tombeau est visité par de nombreux pélerins.

Le chef du ksar d'Imghi est : Haddou bou Ouddar.

Relations commerciales. — Le Tiallalin entretient des relations commerciales très suivies avec le Haut Guir, la Moulouya et les districts inférieurs du Ziz.

D'importantes caravanes se rendent dans le Haut Guir y apportent du blé, de l'orge. du maïs, des dattes du Tafilelt, qu'elles vendent dans les ksour de cette région et s'y approvisionnent en sucre, thé, étoffes venant de Béchar et en huiles

(Gourrama). Ces échanges très importants sont une source de gros bénéfices pour les gens qui s'y livrent.

Voies de communication. — Trois pistes très fréquentées conduisent dans la vallée du Haut-Guir.

La première part d'Imaajane et aboutit à Mellaha en passant par le col de Merzghourien ; elle est très bonne et a une longueur d'environ 25 kilomètres.

La seconde part également d'Imaajane, emprunte la première jusqu'à Taourirt, puis se dirige sur Toulal. Cette route traverse une longue plaine et est excellente. Elle a été suivie par la reconnaissance du commandant Fesch, en septembre 1908, jusqu'en vue d'Imaajane.

La troisième part de Bou Idighane et aboutit à Tallahrit, elle coupe les deux premières et reste constamment en plaine. C'est la route suivie par les caravanes qui se dirigent sur Titten Ali, Tiouzzaguin et Mogger.

Distances. —	D'Aït Khojman à Kerrando...	3 kilom.	500 m.
—	De Kerrando à Aït Salah	7 —	
—	De Kerrando à Isseghdane...		900 m.
—	De Ksirat Amor à Taouahite.	1 —	
—	De Taoualirt à Imghi.......	5 —	

DISTRICT DU KHENEG

Le Kheneg (défilé) est le nom donné au long passage que s'est creusé le Ziz à travers l'arête montagneuse qui constitue le dernier échelon du Grand Atlas.

Le Ziz entre dans ce défilé à Foum Djabel pour en sortir au Foum Ghiour (col des voleurs), surnommé ainsi à cause des coupeurs de route qui s'y trouvent et attaquent les caravanes.

Le Kheneg est le district le plus accidenté, le plus tourmenté du Haut Ziz.

Une légende court sur la formation de cette longue coulée du Ziz.

Moulaye Abdallah, chérif, jouissant d'une grande renommée au Madaghra, fut arrêté un jour près du Foum Djabel par un

djich d'Aït Aïssa. Ceux-ci, malgré ses supplications, se mettaient en devoir de le dépouiller, lorsqu'il invoqua Dieu contre eux. Les montagnes qui bordaient le fleuve à une assez grande distance se mirent à trembler puis s'arrachant à leurs bases se rapprochèrent avec une rapidité vertigineuse. Les voleurs frappés d'effroi se jettent aux genoux du saint et implorent sa pitié. Moulaye Abdallah se laisse fléchir et de ses deux bras étendus, il conjure la vague de pierre qui se fige aussitôt à peu de distance de l'oued, au moment où elle allait le submerger.

Les ksour qui s'échelonnent sur les deux rives sont bâtis contre la montagne.

A partir de Tamerrakecht, commencent à apparaître les premiers palmiers. Jusqu'à Ksar-Es-Souk, ils se déroulent en un long ruban débordant sur chaque rive et ombrageant les cultures.

L'olivier est cultivé avec succès dans les ksour du nord de ce district. L'huile, fabriquée, est consommée sur place ou envoyée à Ksar-Es-Souk où les juifs en emploient une grande partie pour la fabrication du savon.

L'orge et le maïs y viennent bien mais suffisent à peine à la consommation des habitants de ce district qui en demandent au Tiallalin.

Les différents ksour du Kheneg sont :

RIVE DROITE

Ksirat Moha ou El Hadj. — Petit ksar de 12 fusils habité par Moha ou El Hadj et sa famille.

Achbarou. — 15 fusils. Habité par des Aït Tseghrouchen, quelques Kbala et deux familles d'Aït Izdeg.

Le chef du ksar est Oussetti des Aït Ouallil.

Aït Athmane. — 30 fusils. Ksar des Aït Ouallil.

Le chef du ksar est Adda n'Mrim.

Aït Menzou. — 20 fusils. Ksar des Aït Moussa ou Ali avec lesquels résident trois ou quatre familles d'Aït Tseghrouchen.

Kebir : Akhermouche.

Ksirat El Mehenni. — 30 fusils. Ksar des Aït Ouallil dont le chef est Ali ou Assou.

Oul Itguir.— (En langue tamazirt, gens du Guir) 40 fusils,

Les habitants de ce ksar sont originaires de Mogger (Haut Guir) d'où ils furent expulsés il y a une trentaine d'années. Ce sont des Kbala. Le ksar bâti sur une hauteur est d'un accès difficile ; les bêtes de somme chargées ne peuvent y accéder.

Le chef est Ali ou Akka.

Serghin. — 30 fusils. Ksar des Aït Ouallil avec lesquels habitent quelques Kbala. Le chef du ksar est Bassou bou Iksifen.

Kba. — 24 fusils. Ksar des Aït Attou (Aït Moumou) dont le chef est Ahceïne n'Irchalen.

RIVE GAUCHE

Timzouren. — 12 fusils. Habité par des Hadda n'Imzouarou et sa famille, expulsés d'Inebgui.

Tamerrakecht. — 10 fusils. Petit ksar de Kbala. A Tamerrakecht commencent à apparaître les premiers palmiers.

Notable : Ou Bouia

Ifri. — 50 fusils. Ce nom est donné au groupe des trois ksour : Ikba, Ksar El Kebir, Ksirat Aït Ouchchen.

Ces trois petits ksour sont habités par des Aït Moussa ou Ali.

Notables : Moha ou Ahceïne, Ahrouche, Ahceïne, Moha ou Zennou.

Aït Youcef ou Daoud. — 15 fusils. Petit ksar de Kbala dont le chef est Moha ou Hammou.

Amjouje. — Le ksar le plus important du district. Il compte environ 230 hommes et est habité par des Kbala et deux ou trois familles de Chorfa. Il existe à Amjouje quatre fabriques d'huile. Le kebir du ksar est Mohand El Arabi.

Inebgui. — Petit ksar misérable qui sert de refuge à huit à dix familles de harratin. Chef, Ali n'Tahra.

Tinebguit. — 20 fusils. Ksar de Chorfa qui résidaient auparavant à Ibnegui qu'ils ont abandonné. Le chérif qui paraît avoir le plus d'autorité est Moulaye M'Hammed.

Aït Iffous. — 30 fusils. Ksar de Kbala dont le chef est Abdallah ou Djilali.

Aït Moulaye M'Hammed. — 40 fusils. Ksar de Chorfa avec lesquels habitent quelques harratin.

Le chef du ksar est Moulaye Abdallah Chrif.

Timzoughine. — 15 fusils. Habité par des Chorfa dont le chef est Moulaye Saddik.

Relations commerciales. — Les relations commerciales de ce district avec les districts voisins sont peu importantes, le Kheneg étant en général assez pauvre.

Il n'existe pas de pistes permettant de se rendre directement du district du Kheneg dans le Guir ou vers le Gheris.

Les indigènes sont obligés, pour se rendre dans ces régions, de remonter vers le Tiallalin ou de descendre vers le Ksar-Es-Souk et d'emprunter les routes qui partent de ce district.

Distances. — De Foum Djabel à Foum Ghiour........ 18 kil.
— De Tamerrakecht à Aït Youcef ou Daoud. 4 kil.
— D'Aït Youcef ou Daoud à Timzaghine... 14 kil.

DISTRICT DE KSAR-ES-SOUK

Le Ziz sort du Grand Atlas par un défilé étroit : le Foum Ghiour, puis coule dans une immense plaine. Il traverse, à sa sortie des montagnes, le petit district de Ksar-Es-Souk.

Son cours est coupé à Foum Ghiour par trois barrages successifs : Amzaouarou ; Tamzouarout ; Tazouktia. Ces ouvrages sont construits en pierre et djerids que l'oued enlève régulièrement à chaque crue.

Une source thermale appelée Dermchane se trouve à 6 kilomètres de Kba. Grâce à leur température peu élevée, ces eaux sont utilisées soit comme eau de boisson, soit comme eau d'irrigation.

Le Djebel Dermchane qui forme avec le Djebel Tmacint la coupure du Foum Ghiour, est riche en mines de plomb exploitées par les Aït Morghad.

Le Ksar-Es-Souk a pour limites Kba au nord et Targa au sud.

Les différents ksour en redescendant le cours du Ziz sont :

RIVE DROITE

Tazzouka. — Gros ksar de 200 fusils, habité par des Chorfa et des Kbala. Il existe dans ce ksar une usine à huile et un moulin pour la fabrication de la farine.

Près du ksar s'élève le tombeau de Moulaye Seddik, objet de la vénération des Aït Izdeg et des Aït Morghad.

Moulaye Seddik était originaire du Medaghra. Son fils Moulaye Abdallah ben Seddik est actuellement chef du ksar.

Tagnit. — 30 fusils. Habité par les Aït Ouallil, quatre ou cinq familles de marabouts et quelques harratin. Bâti sur une colline. Le kebir du ksar est Moha ou Assou.

Mouskellal. — N'est séparé de Tagnit que par un ravin. Habité par 22 Aït Yahiaou Khalifa et 3 Kbala, auxquels il faut ajouter une douzaine de familles juives.

Notables : Bassou ou Akka, Moha ou Brahim.

Ksirat Moha ou Ali. — 21 fusils. Ksar des Aït Brahim. Mellah important renfermant cinquante-deux familles juives.

Notables : Omar n'Aït Moha ou Ali, Arab ou Barmou, Ali ou Ahmed, Haceïne ou Athmane.

Les fonctions de chikh el Aam sont remplies à tour de rôle, un mois chacun, par les différents hommes du ksar.

Mellah. — Appelé Ksar-Es-Souk, est actuellement en ruines et abandonné depuis l'an dernier. Les Juifs qui l'habitaient devaient la « dchiba » aux Aït Moumou et Aït Toulout. Ces deux fractions étant entrées en lutte, les Aït Moumou un instant maîtres du Mellah, en furent chassés par les Aït Toulout qui le pillèrent et le dévastèrent. Les Juifs se réfugièrent chez leurs « sids » respectifs dans les différents ksour du district.

Le Mellah, très vaste, était habité uniquement par des Juifs au nombre de 120.

El Harratin. — Ainsi que son nom l'indique, ce ksar est habité par des harratin, au nombre de 60 avec lesquels vivent deux familles d'Aït Hahou et deux marabouts : Si Mohammed Larbi et son fils Sidi Allal.

A l'intérieur du ksar se trouve la zaouïa de Sidi Zakki, ancêtre des deux marabouts ci-dessus ; cette zaouïa est très fréquentée et reçoit de nombreux hôtes.

Le personnage le plus important du ksar est Si Mohammed Larbi. La djemâa est composée des harratin : Maati ou Ahmed, Omar ou Mohammed, Djilali Bou Grouze, Kedider.

Agaous. — Non loin d'El Harratin, abandonné.

Azrou. — Petit ksar en ruines et inoccupé.

Tissegelt. — 50 fusils. Habité par des marabouts et des Kbala. Ce ksar possède une usine à huile et un moulin pour la mouture du grain.

Taghzoute. — 60 fusils. Ksar des Aït Hahou et Kbala, dont le chef est Ou Ba Addi.

Ksirat Aït Bou Ghrous. — 12 fusils. Occupé par Ali ou Ahmed des Aït Hahou et sa famille.

Azemmour. — 250 hommes. Gros ksar de Chorfa de Kbala, très riche, avec de magnifiques plantations d'oliviers. Il y a à Azemmour deux usines pour la fabrication de l'huile.

Le chérif le plus influent du ksar est Moulaye Abdesslam.

Targua. — Grosse agglomération formée de trois ksour : Ksar El Kbir ; Ksirat Aït Hahou ; Aït Bihi Ali.

Ksar El Kbir compte 200 hommes, Chorfa et Kbala dont le chef est Moulaye Larbi. Deux fabriques d'huile.

Ksirat Aït Hahou est défendu par 50 fusils et habité par des Aït Hahou. Le chef du ksar est Haddou Hamid.

Ksirat Aït Bihi Ali est occupé par Haddou ou Ali, sa famille et deux Chorfa. Ce petit ksar est le refuge des coupeurs de route et des bandits de la région.

Tighiourine. — 130 fusils. Ksar de Chorfa et Kbala au milieu desquels habitent quatre familles d'Aït Moumou. Deux usines à huile. Le chef du ksar est Sidi Mohammed ben Ali.

Ibaghaten. — 30 fusils. Ksar des Aït Moumou avec lesquels résident trois « fakkara » de Si Mohammed Larbi.

Le kebir du ksar est n'Aït Ibaghaten.

Ksirat Addi Zemmou. — 6 fusils. Petit ksar habité par Moha ou Addi, des Aït Brahim (Aït Moumou et les siens).

Aït Ouarraïne. — 50 fusils. Ksar des Aït Moumou avec lesquels habitent six familles juives.

Le chef du ksar est Zaïd n'Aït Amgoune.

Rahba. — 70 fusils. Ksar habité par six familles d'Aït Izdeg, une soixantaine de harratin et deux marabouts. L'un d'eux, Taïeb Larabi, âgé de 60 ans, est très renommé comme « fkih » au Ksar-Es-Souk et même au Medaghra. Les questions difficiles lui sont soumises et ses avis sont généralement écoutés ; quatorze familles juives habitent également Rahba.

Les Aït Izdeg ont trois représentants à la djemmâa :

Ali Khejou, Haceïne n'Aït Rezzoug, Saïd n'Aït Hazzane.

Les harratin en ont six : Kebour ou Ali, Ben Allal, Bel Hadj Omar, Hammou Bel Larabi, Larabi ben Mohammed, Larabi Mezeber.

Ksirat Ali ou Ahmed. — Petit ksar qui avait été bâti par Ali ou Ahmed pour y abriter les siens.

Le chef du ksar est Bihi ou Ali ou Ahmed.

Ksirat Aït Hammou ou Herroui. — 11 fusils. Ksar des Aït Brahim avec lesquels résident quatre juifs.

Kebir : Bihi ou Zaïd.

Ksirat El Hadj Ahceïne. — 8 hommes des Aït Hahou dont le chef est Brahim Ou El Hadj Ahceïne.

Ksirat Aït Tarabte. — 15 fusils. Ksar des Aït Fergane. Kebir : Haddou ou Berri,

Ksar Djedid. — 50 fusils. Habité par des Aït Hahou, Aït Brahim et quelques Kbala.

Le chef du ksar est Idir ou Moha ou Aïssa.

Ressources. — Le district de Ksar-Es-Souk est riche. La culture du blé y est très développée ; les jardins y sont ravissants et renferment indépendamment des arbres fruitiers qu'on trouve habituellement dans les oasis de très beaux orangers et noyers.

L'olivier est cultivé avec beaucoup de succès et donne une huile qui est exportée au Tafilelt ou utilisée sur place pour la fabrication du savon.

Population. — La population de Ksar-Es-Souk est composée d'Aït Izdeg, de Kbala et de Chorfa. Alors que ces derniers sont peu nombreux dans les autres districts du Ziz, ils sont en notable proportion dans le Ksar-Es-Souk, annonçant ainsi la proximité du Medaghra où ils occupent presque tous les ksour.

Les Juifs s'ajoutent à ces trois éléments.

Il existe un marché libre près d'El Harratin, fréquenté les dimanche, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine par les Aït Morghad, Aït Tseghrouchen, Aït Atta, etc.

Distances. —	De Kba à Targua	15 kilom.
—	De Kba à Tazzouka........	7 —
—	De Tazzouka à Targua.....	6 —

DISTRICT DU MEDAGHRA

A sa sortie du Ksar-Es-Souk, le Ziz reste désert un certain temps, puis il entre dans le district du Medaghra au ksar d'Oulad El Hadj ; à partir de ce point, il coule dans une forêt de palmiers continue au milieu de laquelle émergent les ksour.

L'oasis du Medaghra est très bien cultivée ; outre les palmiers qui font l'objet de la principale culture du pays, il existe de magnifiques plantations d'oliviers.

Le Medaghra est habité par des Chorfa Alaouïne descendants de Moulaye Ali Chérif, qui émigrèrent du Tafilelt, et de Kbala. Les Beraber n'y sont pas représentés ; toutefois une grande partie des ksour du district payent la « naïba » aux Aït Izdeg et Aït Atta.

Les ksour de ce district sont :

RIVE DROITE

Beni Mehelli. — 89 fusils. Ksar de Kbala. Comme dans la plupart des ksour du Medaghra où ils habitent seuls, ces Kbala payent la « naïba » aux Beraber, Aït Izdeg, Aït Atta et Morghad. Une partie de la palmeraie de Mehelli appartient aux Chorfa de Sidi Bou Abdallah.

Le chef du ksar est Ould Bou Jrour.

Asrir. — 200 fusils. Gros ksar de Kbala avec lesquels habitent quelques Chorfa. Les gens d'Asrir sont alliés à ceux de Sidi Bou Abdallah.

Le chérif le plus important du ksar est Si Mohammed Bel Aziz ; le chef des Kbala, Mohammed ben Tahar.

Tissegdelte. — Petit ksar habité par une vingtaine de Kbala originaires du ksar d'El Hibous d'où ils ont été expulsés par les Beraber.

El Hibous. — 200 hommes. Formé par deux forts groupes d'habitations séparés par une rue. Ce ksar n'a pas de mur d'enceinte. Il est occupé par des Chorfa et des Kbala dont le chef est Moulaye M'Hammed ben Taïa.

Kasba Kdima. — 300 fusils. L'un des plus gros ksour du district. C'est de Kasba Kdima ou ancienne Kasba qu'ont essaimé les Chorfa qui ont bâti les autres ksour du Medaghra.

Moulaye Larbi chef du ksar passe pour le personnage le plus riche du district.

Mediouna. — 30 hommes Ce petit ksar est habité par des Chorfa très commerçants.

A l'intérieur du ksar se trouve la zaouïa de Si El Hadj.

Notables : Sidi Bouana, Moulaye Touhami.

RIVE GAUCHE

Zaouïat Moulaye Abdallah. — 50 hommes. Habité par des Chorfa et des Kbala. La zaouïa de Moulaye Abdallah à l'intérieur du ksar est très fréquentée ; elle a des serviteurs religieux chez les Aït Aïssa et Aït Youci.

Notables : Moulaye Abdelhadi, Moulaye Hachem.

Oulad El Hadj. — Gros ksar de 300 hommes, presque tous Kbala et qui suivent le sort des gens de Sidi Bou Abdallah. Ces Kbala payent la naïba aux Aït Izdeg.

Les gens d'Oulad el Hadj ont conservé des reliques de Moulaye Abdallah dont ils sont très fiers. Ils citent volontiers la prophétie du saint : « Il en sera des Oulad el Hadj comme de l'herbe d'une magnifique prairie qu'essayerait de tondre complètement un vieux cheval ». C'est-à-dire qu'en dépit des vexations que leur font et que leur feront subir les Beraber, les gens d'Oulad El Hadj ne cesseront de se perpétuer.

Oulad Bou Naji. — 100 hommes. Ksar de Chorfa et Kbala.

Notables : Allali ben M'hammed, Moulaye Hassane ben Hachem.

Ksar Dakhlani. — 40 hommes Chorfa et Kbala.

Notables : Moulaye Larbi ben Ahmed, Si Mohammed ben Ali.

El Aamerna. — Petite kasba qui sert de refuge à trois familles de Kbala

El Ghrous. — 30 hommes. Ksar de Chorfa.

Notable : Sidi Mohamed ben Ahmed.

Aït Messaoud. — 100 hommes. Chorfa et quelques harratin.

Notables : Moulaye Ahmed ould Kouhil, Moulaye Abdelkader ben Ahmed.

Ksar Djedid. — 200 hommes. Ksar habité en grande partie par des Chorfa. Un cadi, Si Moulaye Hachem, nommé par le Sultan, y réside.Le chérif le plus influent du ksar est Moulaye Abderrahmane ben Taïeb.

Ksar Berrani. — 160 hommes. Chorfa et Kbala. Chef de la djemâa, Si Mohammed ben Seddik.

Ksirat er Rih. — Habité par une vingtaine de Kbala qui cultivent les terres des Chorfa de Ksar Djedid.

Taourirt. — 150 hommes. Chorfa et quelques Kbala. Chef, Moulaye Touhami ben Moubarik.

El Houche. — Petit ksar habité par une trentaine de Chorfa et Kbala ; dépend de Taourirt.

Sidi bou Abdallah. — Un des ksour les plus importants du district. Est habité par des Chorfa et des Kbala ; il compte environ 300 fusils. Par suite de l'appui que leur ont toujours prêté les ksour d'Oulad el Hadj, Beni Mehelli et Asrir, et surtout grâce à de solides murailles qui entourent le ksar, les gens de Sidi bou Abdallah ont pu, à différentes reprises, défier tous les autres ksour du district réunis contre eux.

Le ksar de Sidi bou Abdallah est très riche ; de magnifiques jardins et de belles plantations d'oliviers l'entourent. Il y a quatre usines à huile et un moulin pour la farine.

A la suite de la défaite de la harka de Toulal, Si Mohammed ben Mahdi et Sidi Hassane ben Mohammed, les deux Chorfa les plus influents du ksar, sont entrés en relations avec nous et, depuis, leur attitude a toujours été correcte.

Un marabout Derkaoui, Sidi ben Mohammed, a une zaouïa dans le ksar où il confère l'ouerd.

Tittaf. — 100 hommes. Ksar de Kbala dont le chef est El Hadj Taïeb.

Kasba Djedida. — 100 hommes. Chorfa et Kbala.

Notable : Sidi Mohammed ben el Mostefa.

Ksar el Kasba. — 20 hommes. Petit ksar occupé par des Chorfa.

Oulad M'hammed Berrania. — 40 hommes. Situé à quelque distance de l'oued. Chorfa et Harratin.

Notable : Moulaye Lahbit ben Hachemi.

Oulad M'hammed Dakhlania. — 80 hommes. Kbala et Chorfa. Notables : Takki ben Abdesslam, Moulaye Hachem.

Beni Moussi. – 60 hommes. Habité par des Chorfa et des Kbala. Zaouïa de Moulaye Abdelkader el Djilali très fréquentée.

Chef de la djemâa : Sidi Hachem ben Mokhtar.

Gri Ourgaz. – 20 hommes, frères des Beni Moussi.

Notable : Moulaye Ghali.

Gaouz. — 100 hommes. Habité par des Chorfa et des Kbala.

A l'intérieur du ksar se trouve le tombeau de Si Mohammed Larbi qui fut de son vivant un des grands chefs des Derkaoua, sinon le plus influent.

Le chikh dirigeait une importante zaouïa où l'enseignement religieux était donné à de nombreux élèves. Ceux-ci allaient recueillir pour leur maître des ziara dans tout le Sud-Ouest marocain, dans la Moulouya, le Guir, etc.

Si Mohammed Larbi, né vers 1815, mourut en 1891, deux ans avant l'arrivée du sultan Moulaye Hassane au Tafilelt.

Tazenakt. — 300 hommes. Habité en majeure partie par des Chorfa. Notable : Sidi Mohammed ben Omar.

A l'est du district, et à 6 kilomètres de Gaous, se trouve le ksar de *Rahmat Allah*, abandonné à la suite de la défaite de la harka de Toulal. Il était habité par Moulaye Takki, fils de Si Mohammed Larbi et cinq marabouts derkaoua. Une séguia partant de Naamet Allah arrose les jardins du ksar.

Relations commerciales. — Les Chorfa qui constituent une grande partie de la population du Medaghra sont très commerçants. Leurs caravanes parcourent les ksour du Haut-Guir, du Gheris, du Todgha, du Ferkla, du Haut Ziz et du Tafilelt.

Ils se rendaient fréquemment à Fez et à Marrakech mais, par suite de l'insécurité actuelle de ces routes, ils les fréquentent très peu maintenant.

Les caravanes se rendant dans le Haut-Guir ou le Haut-Ziz y transportent des dattes, de l'huile, quelques étoffes et en rapportent du thé, du beurre, du blé, de la laine, de l'orge, etc.

Du Todgha, elles rapportent du henné, du sucre, du thé, des étoffes provenant de Marrakech.

Voies de communication. — Les principales sont :

1° De Taourirt à Mellaha par le Foum Afra.

2° De Rahmat Allah à Bou-Denib par l'oued Bou Berrous et l'oued Naam.

3° Route du Todgha, par Tarda, Tilouin et le Gheris.

Il existe un marché très important près de Tittaf les lundi et jeudi ; il est très fréquenté.

Distances. — De Beni Mehelli à Mediouna....... 7 kil.
— De Zaouïat Moulaye Abdallah à Taznakt.......................... 9 —
— De Zaouïat Moulaye Abdallah à Sidi bou Abdallah.................. 2 —

OUED SIDI HAMZA

L'oued Sidi Hamza sort du djebel El Ayachi où des sources abondantes l'alimentent ; aussi roule-t-il un volume d'eau assez important même pendant la saison sèche.

A l'entrée du Foum Tillichte, il reçoit l'oued Nzala venu du djebel El Aabbari. L'oued Sidi Hamza se jette dans le Ziz près de Taguersifte.

Les différents ksour qu'on trouve sur son cours sont bâtis tous sur la rive droite. Ce sont en descendant l'oued :

Tazroufte. — 200 fusils. Les gens de Tazroufte se prétendent d'origine maraboutique, mais ce titre leur est contesté par les Aït Izdeg qui leur font payer une naïba. Ce ksar est sous la dépendance de Zaouïa Sidi Hamza ; ses habitants ont des relations commerciales très suivies avec les Beni Meguild et se rendent souvent en caravanes à Fez.

A six kilomètres au nord de Tazroufte et dans la montagne se trouve le ksar d'*Annet* habité par des marabouts au nombre de 200 environ, qui reconnaissent également l'autorité de Sidi Abderramane El Hamzaoui.

Zaouïa Sidi Hamza. — 250 fusils. Gros ksar de marabouts. Petit mellah habité par cinq familles juives.

Zaouïa très fréquentée par les Aït Izdeg et Aït Ouafellah et même par les Aït Haddidou et les Aït Morghad. Le fondateur Abou Salim El Hamzaoui était originaire d'Oudghir. Le chef actuel de la zaouïa, Sidi Abderrahmane, est un homme d'une soixantaine d'années dont l'influence chez les Aït Izdeg est très grande. Son jeune fils Sidi Omar est appelé à le remplacer. Cette zaouïa dérivée de l'ordre des Tidjania a de nombreux tolba et élèves.

Aït Aallou. — Groupe de trois ksour ayant 150 hommes environ. Habités par des Aït Moumou et des Kbala.

Ksirat Boua Sidi. — 10 fusils. Petit ksar habité par Boua Sidi et ses khammès. Boua Sidi est le fils de Moulaye Mostefa El Hanafi, de Djeramna (Reteb). Il était chef de la harka de Taghit en 1905 et fit partie de celle de Toulal en 1908.

Tillichte. — Groupe de quatre ksour, habité par des Aït Yahia ou Khalifa et des Kbala. Ces petits ksour se trouvent à la sortie du Foum Tillichte, passage très court que traverse l'oued Sidi Hamza après son confluent avec l'oued Nzala.

Distances. — De Tazroufte à Zaouïa Sidi Hamza : 900 mètres.
— De Zaouïa Sidi Hamza à Ksirat Boua Sidi : 15 kilomètres.
— De Ksirat Boua Sidi à Tillichte : 900 mètres.
— Du Foum Tillichte à Taguersifte : 6 kilomètres.

OUED NZALA

L'oued Nzala prend sa source dans le djebel El Aabbari près du Tizi n'Telghemt Sur son cours sont échelonnés les ksour suivants :

Ihandar. — 20 fusils. Habité par des Aït Fergane. Les gens d'Ihandar exploitent des mines de salpêtre source de gros bénéfices. Notables : Ali ou Alla et Ben Aziz.

Aabbari. — 30 hommes. Ksar des Aït Fergane alliés à ceux d'Ihandar.

Kirat Ben Aziz. — Petit ksar habité par Ben Aziz, réputé comme très riche, et sa famille.

Ksirat Aït Ali ou Alla. — 30 fusils. Ksar des Aït Fergane dont le chef est Ali ou Alla.

Ksirat ou Ba Lahcen. — 25 fusils. Ksar des Aït Moumou. Kebir : Assou ou Ba Lahcem.

Bou Isseroual. — 20 fusils. Habité par des Aït Fergane et des Aït Tseroughchen. Kebir : Ahmed ou Ali.

Nzala. — Détruit et abandonné. Ce petit ksar avait été bâti par le sultan Moulaye Hassan pour servir d'abri aux voyageurs. Nzala est en effet un gîte d'étape sur la route de Fez au Tafilelt.

Aït Lebou. — 11 fusils. Appelé aussi Ksirat Aït Assou ou Bane. Habité par Faska ou Kherrou des Aït Attou et ses enfants.

Aït el Abbas. — 30 fusils. Ksar des Aït Fergane avec lesquels vivent quelques Tseghrouchen. Kebir : Moha ou El Abbas.

Tassalaht. — 40 hommes. Habité par des Aït Fergane et des Aït Tseghrouchen. Le chef du ksar est un marabout Sidi Ho, de Zaouïa Sidi Hamza.

A quelques kilomètres à l'ouest de l'oued et dans la montagne sont quelques ksour d'Aït Tseghrouchen dans lesquels ils ensilotent. Ce sont :

Tiffikra. — Situé entre Tassalaht et Aït Kherrou à 2 kilomètres de l'oued. Ce petit ksar est gardé par 9 ou 10 fusils.

Mastaoute. — A huit kilomètres au nord-ouest d'Aït Kerrou.

Aït Daoud ou Moussa. — A quinze kilomètres au nord-ouest d'Aït ou Ba Lahcen.

Les Aït Izdeg qui habitent les ksour de l'oued Nzala possèdent de très beaux troupeaux d'ovins. Pendant toute une période de l'année ils sortent de leurs ksour et nomadisent dans le djebel El Aabbari.

Voies de communication. — 1° D'Ihandar à Titten Ali par la montagne, route très difficile.

2° D'Aabbari à Aït Outat Aït Izdeg.

3° D'Aït Daoud ou Moussa à Zaouïa Sidi Hamza.

Distances. — De Tassalaht à Tillichte .... 15 kilomètres
— De Tassalaht à Aït Kerrou .. 15 —
— De Tassalaht à Bou Isseroual 28 —

POPULATIONS DU HAUT ZIZ

Le Haut Ziz est habité par trois éléments bien différents: les Beraber, les Chorfa, les Kbala.

Beraber. — Les Beraber qui habitent les ksour du Haut Ziz appartiennent à deux tribus les Aït Haddidou et les Aït Izdeg, qui font partie de la grande confédération des Aït Iafelmane.

Les Aït Haddidou occupent les ksour bâtis sur le Ziz supérieur. Ils sont surtout ksouriens. Cette tribu peut mettre en ligne en temps de guerre jusqu'à 8.000 hommes.

Les Aït Izdeg sont les plus nombreux. Ils sont surtout sédentaires. Cependant les Aït Izdeg étaient à l'origine nomades et sillonnaient de leurs campements les terrains de parcours à l'ouest du Ziz.

A une époque qu'il est difficile de fixer exactement, mais qui paraît selon toute probabilité remonter à une centaine d'années, les Aït Izdeg attirés par la richesse des cultures du Ziz formèrent une harka dans le but de s'emparer du pays. Après des luttes sans nombre, les Aït Haddidou possesseurs du sol en furent chassés.

Les nouveaux occupants abandonnèrent peu à peu la vie nomade pour celle plus facile de sédentaires. Ils occupèrent ainsi tout le Haut Ziz débordant sur les rives du Guir.

La tribu des Aït Izdeg se divise en trois fractions d'égale importance : Aït Fergane, Aït Toulout, Aït Moumou.

En temps de guerre les contingents de la tribu peuvent atteindre 5000 hommes auxquels il convient d'ajouter ceux des Aït Ouafella et des Oulad Khaoua, tribus marchant toujours dans le sillage des Aït Izdeg.

Ceci explique l'attribut de «medjehda» (forte) que les indigènes ne manquent pas d'ajouter en parlant de cette tribu.

Chacune de ces trois fractions a son chef :

Le caïd Ali ou El Hadj pour les Aït Forgane ;
Le caïd Ahceïne Aoussaf pour les Aït Toulout ;
Le caïd Ammou ou Assou pour les Aït Moumou.

Ces trois fractions n'habitent pas chacune une zone distincte, les trois sont parfois représentées dans le même ksar.

Chorfa. — Les Chorfa qu'on rencontre dans les ksour du Haut Ziz sont pour la plupart originaires du Medaghra. Ils sont agriculteurs et commerçants.

Kbala. — Les Kbala sont tributaires des Beraber ; toutefois certains ksour des Kbala sont indépendants, ils s'administrent et se défendent eux-mêmes.

Juifs. — A ces trois éléments viennent s'ajouter les Juifs en nombre restreint. Leur situation est misérable en pays berbri, en général et en pays izdeg en particulier La condition des Juifs en Blad-Es-Siba a été longuement développée par M. le vicomte de Foucauld dans « *Une Reconnaissance au Maroc* ».

Bou-Denib, le 1er mars 1909.

M. OUSTRY.

Interprète stagiaire

RÉSUMÉ

DE NOS RAPPORTS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MAGHZEN

ET LES

Populations de la zone frontière Orano-Marocaine depuis vingt ans

I. — MAGHZEN ET TRIBUS

Des troubles continuels avaient lieu dans toute la zone frontière, sur la rive droite de la Moulouya. Une complète anarchie régnait dans toute la région. Les luttes intestines ne discontinuaient pas entre les tribus. Notre commerce, la sécurité de nos gens en souffraient.

Nos plaintes incessantes auprès du Maghzen décidèrent enfin celui-ci à envoyer dans l'amalat d'Oudjda une mehalla (colonne) pour rétablir l'ordre et prélever les amendes que le Sultan avait infligées aux tribus pour les punir des troubles qui ne cessaient de régner.

Cette mehalla, commandée par Si M'Hamed Bel Khatir, accompagné d'un fils du Sultan Moulaï Hassan, arriva dans la région d'Aïoun Sidi Mellouk en juin 1892.

Dès son arrivée, la paix se fait, mais cela ne pouvait durer. En effet, la mehalla rappelée à Fez en mars 1893, de nouveaux troubles éclatent et de graves dissensions surgissent entre les Angad et les Mehaïa qui se disputaient la suprématie dans la plaine d'Oudjda.

Sans avoir un caractère très sérieux, cette hostilité entre Angad et Mehaïa ne cesse de nous porter de graves préjudices et, fin 1895, nous sommes obligés de recevoir sur le territoire algérien quatre fractions des Angad qui fuient devant un fort parti de Mehaïa.

Cette situation devint insupportable. Le Maghzen s'en rendit compte. En janvier 1894, il envoya à Oudjda un amel, Si Driss ben Aïch, énergique, qui devait sinon ramener la paix dans la région du moins y apporter un calme inaccoutumé.

Mais rien n'est durable au Maroc. L'anarchie, la faiblesse du Maghzen, jointes à la cupidité, à l'intransigeance, à la dureté de l'amel Si Driss ben Aïch, sont les causes de nouvelles et graves dissensions.

En 1897, El Hadj Saheli, caïd des Mehaïa se révolte contre le Maghzen. L'amel reçoit de lui un ultimatum : « avoir à quitter Oudjda immédiatement ». L'amel refuse. Les partis entrent en lutte. Les tribus, partisans du Maghzen, sont battues et le 9 avril 1897 se réfugient sur notre territoire. Les dissidents, Angad et Beni Snassen les poursuivent jusqu'à trois kilomètres de Marnia. Nos spahis et nos goums doivent entrer en ligne pour repousser les Marocains et leur faire repasser la frontière.

Le 21 mai 1897, nouvelle violation de frontière dans le sud du Cercle, vite réprimée par nos goums des Beni Bou Saïd.

La lutte continue journalière et la paix n'est enfin conclue que le 21 novembre grâce aux efforts du chérif Abdessalam el Merani qui avait obtenu du Sultan le départ de l'amel Si Driss ben Aïch.

Les années qui suivent sont plutôt calmes. On ne peut guère signaler que de petites escarmouches entre tribus ; notre frontière cesse d'être violée, nos relations avec les chefs marocains sont bonnes et en 1899, de janvier à juin, une mission française dirigée par le commandant Calley de Saint-Paul séjourne à Oudjda où elle discute, avec un envoyé du Sultan, le règlement de toutes nos revendications.

En 1902, un nouvel amel, Si Mohammed ben Kerroum arrive à Oudjda ; très politique, il met la paix partout et bientôt le Maghzen ne compte plus que des partisans dans la région. Nos relations avec lui sont excellentes, d'autant plus que le Sultan lui recommandait par lettre de veiller aux intérêts et aux droits des Français.

II. — MAGHZEN ET PRÉTENDANT

1° *Le Prétendant.* — Malheureusement l'anarchie qui régnait à Taza et à Fez ne devait pas tarder à gagner l'amalat d'Oudjda. Les troubles sont généraux au Maroc.

Avec ses goûts particuliers de nouveauté et de modernisme, dédaigneux des traditions, le sultan Moulaï Abd el Aziz, avait violenté l'âme musulmane.

Un prétendant se met à la tête du vaste mouvement insurrectionnel ; c'est Djilali ben Hammou ez Zerhouni qui se fait passer pour le propre frère du Sultan, Moulaï M'Hamed.

Le Rougui, c'est ainsi qu'on le nomme communément, s'appuie sur tous les mécontents et se fait proclamer sultan à Taza par la vaste confédération des Ghiata.

Ce n'est guère qu'en 1903 qu'on parle du Rougui dans la région d'Oudjda. Sa cause gagnait du terrain. Il battait les troupes du Maghzen envoyées contre lui. Il était reconnu par toutes les tribus à l'Est de Fez, jusqu'à la Moulouïa. Il menaçait Fez et mettait le Maghzen aux abois. Fort heureusement pour le sultan Moulaï Abd el Aziz, le Prétendant fut rappelé à l'Est pour soutenir ses caïds.

2° *Le Prétendant à Oudjda. — La mission française.* — En mars, il abandonne ses projets contre Fez et marche sur la Moulouïa. Ses partisans battent les tribus maghzen, et les autorités chérifiennes d'Oudjda ainsi que Si el Hadj Mohammed ould el Bachir des Beni Snassen, se réfugient à Marnia (13 avril).

Fin juin, apprenant que sa cause est fortement ébranlée dans la région de Taza, le Prétendant s'y rend. Il rencontre une forte mehalla du Sultan. Il est blessé sous les murs de Casbah M'Soun.

Les rouguistes, maîtres d'Oudjda depuis le mois d'avril sont obligés d'évacuer la ville, devant la marche d'une colonne du Maghzen débarquée à Saïdia. Le 12 août cette colonne entrait dans la ville. Sur la demande de Si Guebbas, représentant du Sultan une section d'artillerie de montagne complète, animaux et matériel, était rassemblée à Marnia, et une section de notre mission militaire composée du capitaine Martin, du

lieutenant Mougin et de huit hommes de troupe l'amenait à Oudjda par échelons du 17 au 25 août.

Le calme se rétablit bien vite et fin octobre 1903, Si Rkina partait accompagné du lieutenant Mougin pour Aïoun Sidi Mellouk, au-devant de la mehalla du Sultan, qui avait dû évacuer Taza.

Tout le monde rentra à Oudjda. Sous les murs de la ville campèrent 6.000 hommes et on put jouir d'une période de calme.

Cela ne devait pas durer. Les Beni Snassen ne tardèrent pas à passer au Prétendant qui vint s'installer à Majen Bachta et rayonner jusqu'à l'Oued Isly. Les troupes du Maghzen se trouvèrent acculées à la frontière algérienne, à tel point que les troupes débarquées à Saïdia furent obligées pour gagner Oudjda d'emprunter notre territoire. La situation semblait désespérée.

Les tribus maghzen des Trifa, pour éviter les rebelles, passent la frontière et sont recueillies par les spahis et les goums du poste d'Adjeroud. Le capitaine Cabon qui les commande est obligé, pour faire respecter notre territoire, de faire le coup de feu.

Enfin, le 31 décembre 1904 et le 1er janvier 1905, la mehalla d'Oudjda se décide à prendre l'offensive. Soutenu par Bou Amama, le Rougui lutte désespérément; mis en échec le premier jour, il parvient le second jour à tuer 150 hommes au Maghzen et à lui faire 350 prisonniers. Ce succès lui profita peu, car bientôt, le 17 janvier, il est obligé de se porter à dix kilomètres à l'ouest d'Oudjda, à Djenan el Sahli.

Le 9 avril, le Prétendant décide d'attaquer Oudjda à fond. Il y aurait certainement réussi si le Maghzen n'avait pas fait appel à la section frontière qui, avec les lieutenants Mougin et Ben Sedira, prit la direction de l'artillerie.

Un coup de canon heureux culbuta l'unique pièce des rebelles qui, démoralisés, battirent en retraite.

Le succès du Maghzen amena une période d'accalmie pendant laquelle les troupes furent renforcées.

Les 9 et 10 juillet, le camp du Prétendant et celui de Bou Amama furent attaqués, l'opération réussit et le Rougui fut obligé d'aller camper à Aïoun Sidi Mellouk et Bou Amama de se porter à Métroh chez les Beni bou Zeggou.

A la fin de l'année, le Prétendant quittait la région, pour aller séjourner à Selouan.

3° *Hostilité du Maghzen.* — A partir de ce moment, la lutte contre le Rougui peut être considérée comme terminée dans la région d'Oudjda. Le calme renaît partout, les tribus se soumettent au Maghzen qui se sent très fort et ne tarde pas à le faire sentir.

Nos algériens d'Oudjda sont molestés ; les Français qui s'y rendent, fort mal reçus et quelquefois malmenés. La mauvaise volonté et l'hostilité des autorités chérifiennes met le comble à la mesure. Aussi le 4 août 1906, le Gouverneur général décide-t-il la suspension des relations commerciales avec le Maroc, par Marnia et Adjeroud.

Cette excellente mesure désespère le Maghzen qui prévoit le manque de tout ; coupé déjà de Mélilla par la présence du Rougui à Selouan, il est sans relations avec l'Algérie. La crainte le fait se soumettre, il nous donne satisfaction en tous points et l'arrêté du 4 août est rapporté le 9 septembre.

Les relations avec Oudjda sont reprises.

III. — OCCUPATION FRANÇAISE

1° *Occupation d'Oudjda.* — Jusqu'en mars 1907, rien de saillant n'est à signaler. A cette époque et à la nouvelle de l'assassinat du docteur Mauchamp à Marrakech, le Gouvernement décide l'occupation d'Oudjda. La section frontière conduite par son chef est ramenée à Marnia et le 29 mai Oudjda est occupée sans coup férir par la colonne du colonel Felineau.

Les tribus d'abord hostiles, s'habituent peu à peu à notre présence et la tranquillité règne partout. Malheureusement, un parti intransigeant se constitue chez les Beni Snassen. Des miads s'y forment et parcourent tout le djebel pour infliger des amendes aux caïds qui se sont mis en relations avec nous.

Il nous appartenait de soutenir nos partisans molestés. Le 6 octobre, une reconnaissance commandée par le commandant Barthaut du 2e Tirailleurs sort d'Oudjda pour donner un appui moral aux caïds des Beni Khaled. Le 7 octobre, le capitaine Mougin, chef du service des renseignements de la

reconnaissance parlemente avec le miad, mais son goum est attaqué à coups de fusils pendant les pourparlers. Une affaire sérieuse s'engage alors à Taouriret, au pied du col de Guerbous, deux de nos spahis sont tués. Le 8 octobre, le colonel Henrys arrive d'Oudjda avec de l'artillerie et canonne le village des Oulad Meriem.

L'agitation ne fait que croître et tout fait prévoir un déclanchement général très prochain.

Une amende de 5.000 francs ayant été infligée aux Beni Snassen pour les punir de leur guet-apens du 7 octobre, et un délai de quinze jours leur ayant été donné pour le régler, les Beni Snassen ne s'exécutèrent pas.

2° *Campagne contre les Beni Snassen.* — Le Gouvernement décida alors que deux reconnaissances partiraient, l'une d'Oudjda, l'autre d'Adjeroud pour parcourir les plaines sud et nord des Beni Snassen et forcer la main des rebelles.

La reconnaissance sud commandée par le colonel Felineau est accueillie le 23 novembre par quelques coups de feu. Le 24 une grave affaire a lieu à Foum Sefrou, au cours de laquelle nous avions quelques tués dont le lieutenant Roze du 2e Spahis. Le 25 novembre la reconnaissance rentrait à Oudjda.

La reconnaissance du Nord rentrait à Adjeroud sans avoir été inquiétée. Mais à peine était-elle rentrée, que les Beni Snassen ne voyant plus personne devant eux traversent le Kiss, envahissent le territoire algérien et razzient nos tribus des Attia et des M'Sirda. Le 27 novembre, ils se dirigent sur l'usine de Bab el Assa défendue par les goumiers du lieutenant Bereaux et une compagnie du 2e Tirailleurs commandée par le capitaine Michaud.

L'usine est pillée et nous perdions quatorze hommes dont le lieutenant de Saint-Hilaire du 2e Tirailleurs. Le pillage terminé, les marocains se replient mais pour revenir une seconde fois le 29 novembre. Ils sont repoussés, la compagnie du 1er Étranger, capitaine Deville, étant venue renforcer la petite garnison de Bab el Assa.

Ces événements précipités amenèrent une rapide concentration de troupes de la Division à Marnia. Une sévère leçon devait être infligée aux Beni Snassen. Le général Lyautey prit la direction des opérations.

Il forma deux colonnes : le colonel Felineau prit le commandement de celle du Sud, le lieutenant-colonel Branlières celui de la colonne du Nord. La ligne des postes d'appui fut donnée au colonel Baschung.

Les opérations commencèrent aussitôt et en moins de quinze jours le général Lyautey les avait terminées. Les faits marquants furent le bombardement d'Aghbal et l'affaire d'Aïn Sfa où le lieutenant Faure du 2e Spahis fut blessé.

Le 31 décembre 1907, le lieutenant Lapostolle arrivait à convaincre Si Mokhtar Boutchich de se rendre, il était l'âme de la résistance ; son principal lieutenant M'Hamed Bel Lahcene, caïd de Taghjirt fut fait prisonnier.

Le 1er janvier 1908, nos troupes qui avaient traversé le massif à Aïn Taforalt et à Taghirt étaient rassemblées à Martimprey et le général Lyautey les passant en revue put annoncer solennellement la fin des opérations actives.

Restait l'organisation, elle s'effectua rapidement par la création des postes de Martimprey, Berkane, Taforalt et Aïn Sfa.

Les Beni Snassen et tout l'amalat d'Oudjda étaient entre nos mains. Le calme et la tranquillité n'ont pas cessé d'y régner depuis et tous aujourd'hui, les indigènes les premiers, se félicitent de notre occupation.

Marnia, le 4 mai 1910.

Capitaine MOUGIN.

CONTRIBUTIONS AU PRÉHISTORIQUE

DE LA PROVINCE D'ORAN

Depuis 1905 j'ai relevé un certain nombre de stations préhistoriques nouvelles et revu quelques stations importantes que je vais énumérer. Cette troisième liste fera suite aux deux listes que j'ai précédemment publiées (1).

Je tiens d'abord à attirer l'attention sur des stations qui ont été peu signalées jusqu'ici dans notre province : ce sont les *foyers en plein air* à faune et industrie à peu près identiques à celles des foyers des grottes d'Oran.

Ces stations ne sont pas rares, on les trouve aux abords des sources, sur la corniche des berges des cours d'eau ou des ruisselets d'hiver, sur les légères éminences des plaines, des plateaux, des flancs des côteaux, mais toujours non loin des points d'eau : sources actuelles ou disparues, ruisseaux, lacs ou mares d'hiver. Elles sont bien reconnaissables à distance à la teinte cendrée noirâtre qui tranche sur la couleur du terrain, surtout après la pluie.

Ces dépôts sont caractérisés par la facture des silex : les uns en petits éclats irréguliers, rarement retouchés en grattoirs ; les autres en petites lames, plates ou triangulaires, à bords plus ou moins encochés, certaines très petites, taillées en pointe et finement retouchées sur le dos. Les quartzites y sont très rares. Les objets d'industrie en pierre et en os rappellent ceux des grottes d'Oran. La poterie est plutôt rare.

---

(1) Préhistorique de la province d'Oran, in *Bull.* A. F. A. S., *Congrès de Nantes* 1898

Nouvelles contributions au préhistorique de la province d'Oran, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran* 1905.

Un fait important, c'est que ces foyers sont à la surface du sol, que la charrue les bouleverse et que des dépôts alluvionnaires ou concrétionnés de quelque épaisseur ne les recouvrent pas. S'ils sont franchement néolithiques par les objets d'industrie qu'ils renferment, si par leur faune de vertébrés disparus ou émigrés ils revêtent un caractère très net d'ancienneté, on ne peut toutefois s'empêcher de constater que leur situation stratigraphique semble infirmer l'hypothèse d'un âge très reculé dans la période néolithique. Ceci prouve une fois de plus que les éléments nécessaires pour établir une classification rationnelle du néolithique de l'Afrique du Nord sont encore insuffisants.

J'ai déjà signalé l'importance du foyer de la gare d'Arbal[1]. Depuis j'ai trouvé plusieurs stations du même type dont une très remarquable à Saint-Louis. Je n'en ai fouillé aucune et n'ai recueilli que des matériaux épars à la surface.

Dans le cours de cette notice j'insisterai aussi sur trois autres questions : les stations littorales, les *ex-voto* en pierre polie dans les marabouts, la station du lac des Gharabas.

Voici, réparties par arrondissements, les stations que j'ai à signaler :

1° Arrondissement d'ORAN

Aïn-el-Turk : *Ferme Emerat.* — A 1200 mètres, sur la côte ouest, derrière la ferme, à la cote 39 (f^{lle} d'Oran $\frac{1}{50000}$), on voit, en bordure de la mer et auprès d'une petite source, un beau dépôt préhistorique dont la couche supérieure constitue, au moins en partie, les terres du jardin. La tranche, apparente sur 10 à 15 mètres de longueur, montre une épaisseur de couche de 2^{m} à 2^{m}50. C'est là un beau foyer en plein air, une de ces stations qu'on a pu, avec quelque semblant de raison appeler stations de pêche, mais qu'il est préférable de considérer tout simplement comme des *stations littorales.* Je ne crois pas en effet que leurs habitants fussent essentiellement ichtyophages, pas plus d'ailleurs que cochliophages[2]; s'ils mangeaient des coquillages marins, s'ils consommaient

1) *Loc. cit.*
2) De *cochlias*, escargot et *phagô*, je mange.

par nécessité de grandes quantités d'escargots terrestres, ils étaient sans doute très heureux, chaque fois qu'ils pouvaient substituer à leur frugal et ordinaire menu, les produits plus substantiels d'une bonne chasse.

Dans la station de la ferme Emerat les coquilles marines sont plus abondantes que les *helix*. J'y ai recueilli la partie inférieure d'un métacarpien d'un ruminant qui me paraît être *Antilope bubalis* Pallas, quoique la poulie soit un peu forte. Les silex paraissent rares et sont de petites dimensions ; je n'en ai trouvé que trois ou quatre. Il est bon d'ajouter que je n'ai pas fait de fouilles et que je n'ai exploré que la lèvre du dépôt. La couche archéologique est très noire, cela tient surtout à l'humidité qu'y entretient la source.

Cette station présente par sa situation un caractère très important qui indique son âge relatif ; elle est superposée aux grès coquilliers du quaternaire marin (*plage soulevée*) ; elle est donc nettement néolithique.

Littoral à l'est du village. — A 2 kilomètres sur le plateau, en bordure de la côte, sur le pourtour du ravin de la cote 36, nombreux S. T.

Arbal. — Le foyer en plein air de la gare d'Arbal que j'ai déjà signalé m'a encore donné :

Une molaire humaine.

L'extrémité inférieure d'un métacarpien de *Bos opisthonomus*, ne portant que la moitié de la poulie, à laquelle s'ajuste parfaitement la partie postérieure de la première phalange correspondante que j'ai aussi recueillie.

Des débris d'œufs d'autruche.

Un troque (*Monodonta articulata*).

Les éclats de silex sont assez communs ; il y a quelques petites lames dont quelques-unes taillées en pointe et finement retouchées sur le dos.

J'y ai vu un polissoir que je n'ai pu emporter ; il est fait d'un gros morceau de calcaire crétacé, mal roulé sur lequel on voit en creux la partie utilisée.

J'ai recueilli encore, un morceau de grès, épais de $0^{m}03$, large de $0^{m}10$, ayant pu servir au polissage et à l'aiguisage des objets en os. Enfin, un fragment de poinçon en os poli, plat, long de $0^{m}01$ et large de $0^{m}008$.

Arcole. — *Ancienne ferme Goert*, sur la route d'Oran à Canastel, à 2 kilom., 5 de Gambetta, à la limite des communes d'Oran et d'Arcole. — A 450 mètres au delà de la ferme, à 2 mètres à gauche de la route, se trouve une légère éminence constituée par une ancienne dune consolidée. La couleur cendrée du sol indique la présence d'une station littorale. L'étendue de la couche archéologique est d'environ 1000 mètres carrés, l'épaisseur paraît plutôt faible.

Les silex y sont assez nombreux, les uns sont de simples éclats parfois retouchés en grattoirs, les autres de petites lames. Il y a aussi des silex minuscules finement retouchés mais non trapézoïdes.

Les débris d'*helix* abondent, les patelles et les troques sont nombreux, les pourpres cassées ou entières, assez communes.

Comme objets intéressants j'ai recueilli à la surface du sol :

Quatre *Columbella rustica* dont deux avec le trou de suspension pour collier.

Un pectoncle percé et deux segments.

Des fragments d'œufs d'autruche, très abondants au nord de la station.

Un morceau de scorie basaltique.

Douar Bel Ghaïd. — Sur la route d'Oran à Kristel par le plateau de Canastel, à 10 kilomètres, au point indiqué *Douar* (f^lle d'Oran)(1). — Les silex et les quartzites taillés sont très communs sur la corniche qui, entre les cotes 127 et 241, domine au sud le chemin qui descend en lacets du plateau à la Plâtrière.

L'étroite terrasse qui forme la corniche se trouve au nord et à peu de distance du douar kabyle centre d'une station très importante découverte par M. Pallary en 1891. Si j'en parle ce n'est que pour confirmer l'abondance relative des pointes de javelot et de flèche à pédoncule. J'en ai récolté ving-cinq, les unes en quartzite, les autres en silex. Il y a aussi de belles lames de silex à bords retouchés Mais ce sont les instruments en quartzite qui dominent ; il y a surtout des disques à faces plus ou moins pyramidales, taillés à grands éclats et dont le diamètre varie de 4 à 10 centimètres.

Batterie espagnole. — Première bergerie. — J'ai déjà

(1) Toutes les localités citées sont portées sur les cartes d'État-Major au $\frac{1}{50000}$.

signalé, en 1905, à 2 kilomètres environ d'Oran et au N. E. de la Batterie espagnole, sur le sentier du littoral, quatre à cinq cents mètres avant les ruines d'une bergerie, une station qui est certainement un foyer littoral. Cette station se trouve sur des dunes fixées et la couche archéologique est cachée par les sables mouvants de la surface. Outre les silex déjà signalés, j'ai recueilli depuis : une meule façonnée en forme de galet ovalo-rectangulaire, longue de $0^m 13$, large de $0^m 08$ et épaisse de $0^m 06$; un disque roulé naturellement de $0^m 045$ de diamètre et un galet plat en forme de trapèze, allongé dans le sens de la hauteur , à bases dégradées par les chocs.

Les calcaires taillés ne sont pas rares, et présentent un réel intérêt car, par places, ils sont plus nombreux que les silex. En général, assez petits ($0^m 02$ à $0^m 03$ de largeur), ils ont été façonnés par l'enlèvement, sur une seule face, d'un petit nombre de larges éclats ; l'autre, conchoïdale, restant presque toujours plane. Il y a là une réminiscence de la taille moustérienne mais sans cachet bien spécial.

La roche utilisée provient du calcaire travertineux rouge et gris qui forme la carapace du pliocène du plateau d'Arcole.

Sur plusieurs points on voit des amas de pierres brûlées, noires, qui marquent les emplacements des foyers. L'un d'eux, du côté de la mer, mesure 10 mètres de diamètre.

C'est parmi ces pierres que l'on trouve le plus grand nombre de galets et de calcaires taillés.

Autre station. — A 200 mètres plus bas, vers le N.-E. sur les terrains dunaires qui dominent le flanc gauche du débouché du ravin qui longe la bergerie à l'ouest, se trouve une autre station bien plus riche en silex que la précédente, quoiqu'elle en soit, pour ainsi dire, la continuation. J'y ai recueilli :

De belles lames de silex, minces, étroites et très coupantes ; une mesure $0^m 055$ de longueur. Ces lames ne sont pas généralement retouchées ; mais j'en ai plusieurs encochées. C'est absolument la facture des silex du vieux fort de la Batterie espagnole.

A citer quelques galets de silex et quelques nuclei à lames ; et, surtout, quatre belles pointes de flèche (?) à tranchant transversal. Deux de ces pièces ont la forme classique en trapèze ; mais le dos, non retouché, en fait une arme à *double* tranchant. Les deux autres ont une forme spéciale que je ne me rappelle

pas avoir rencontrée jusqu'ici (*fig. 1 et 2*) ; elles dérivent du

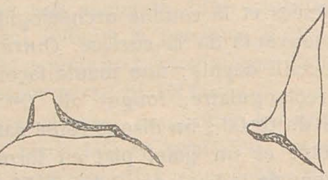


Fig. 1 et 2

trapèze, mais c'est un trapèze pédonculé ; le talon, très étroit, est près d'une extrémité de la petite base et ressemble à un pédoncule. Les côtés seuls sont retouchés. La pointe la plus longue est très aiguë. Dimensions : longueur du fil 0^m023 et 0^m025 ; hauteur 0^m011 dont 0^m005 pour le pédoncule.

Les éclats de silex irréguliers retouchés sont plutôt rares. L'un d'eux porte sur le côté une fine pointe saillante, bien retaillée qui en fait une sorte de perçoir latéral. Les éclats bruts sont assez répandus par places. Ils sont souvent larges et peu épais.

Les calcaires taillés sont assez communs surtout sur la terrasse inférieure en bordure du ravin. Ce sont le plus souvent de courtes lames grossières à section triangulaire, des pointes, des racloirs plus ou moins discoïdes, de dimensions variables, mais non exagérées, tous de facture grossièrement moustérienne sans retouches.

Les galets utilisés comme percuteurs ne sont pas très rares. J'ai laissé sur le sol une meule elliptique, en grès grossier. Ses dimensions approximatives sont : longueur 0^m35, largeur 0^m25, épaisseur 0^m04. Aussi, une autre plus petite.

A citer encore un broyeur façonné dont une extrémité est brisée.

La poterie n'est pas rare et certains tessons, bien ornementés, rivalisent avec les beaux spécimens de nos grottes d'Oran. J'ai recueilli sept anses en téton : une avec un sillon vertical pour loger la corde de suspension, une autre avec le téton

légèrement recourbé en crochet, une troisième percée dans le sens horizontal, une quatrième percée dans le sens vertical ; en outre, quatre fragments de bords de marmite avec trous de raccommodage à travers les parois.

On voit encore sur le sable un tas d'argile d'environ 50 décimètres cubes qui n'a pas été utilisée.

Les fragments d'œufs d'autruche sont assez nombreux et larges ($0^{m}02$ à $0^{m}06$ de côté).

Dans les cendres d'un foyer j'ai recueilli une grande pendeloque, faite d'un segment de pectoncle et une pourpre roulée, les deux, à trous de suspension bien percés.

Les restes de l'alimentation se composent comme d'ordinaire d'escargots auxquels se mêlent un assez grand nombre de coquilles marines ; mais rien, à la surface, n'indique la prédominance de ces dernières. On y voit : *Mytilus africanus, Patella ferruginea, P. cœrulea, P. safiana* (rare), *P. lusitanica* (assez rare); *Trochus articulatus, T. turbinatus, T. fragaroides* (rare), *Purpura hemastoma.*

C'est là une riche station qui peut fournir de belles pièces en silex. L'abondance relative des pièces en calcaire pourrait faire envisager l'hypothèse de l'habitat des lieux par des hommes de deux époques néolithiques. Pour le moment les données sont insuffisantes pour conclure.

En contournant la falaise vers l'ouest on trouve un autre foyer en grande partie caché par le sable et peu riche.

Arzew : *Djebel Sicioun.* — A droite du sentier d'Arzew à Aïn-Rhezal, sur le plateau de la cote 118, tumulus arasé.

Signal d'Arzew. — Deux tumuli effondrés à l'ouest d'Arzew, à la cote 331, près du Signal.

Aïn-Sidi-Moussa. — Entre les caps Carbon et Ferrat, à l'ouest du Djebel-Haslea, entre les cotes 187 et 191, se trouve une source et le marabout Sidi Moussa. Un peu en aval de la source, sur le flanc droit du ravin, on voit des traces importantes d'un foyer en plein air. Sur le sol j'ai recueilli rapidement quelques bouts de lames de silex de petite facture, une patelle, un fragment de moule.

Plateau du 173. — Tout près, à l'ouest, entre les ravins de Sainte-Isabelle et de Mohammed, le plateau du 173 est couvert, sur plus d'un kilomètre de longueur, de quartzites grossièrement taillés ; les silex y sont plutôt rares. Il y a là un atelier.

Assi-bou-Nif. — Tumulus effondré à environ 3 kilomètres au S. O. d'Assi-Ameur, à la cote 137 (f[lle] de Saint-Cloud).

A l'E. du 137, en descendant vers le S.-E., nombreux quartzites et silex taillés ; quelques échantillons avec des ébauches de pédoncule.

Bou-Sfer : *Falaise de Coralès.* — Juste à l'O. du douar Sidi-bel-Kheir, sur la corniche de la falaise, à 500 mètres environ au N. de la cote 36, nombreux silex et quartzites. Les lames de silex ne manquent pas, mais les quartzites très abondants ne sont guère représentés que par des éclats peu et mal retouchés. Il y a peut-être là un foyer caché par le sable des dunes.

Kléber : *Sémaphore.* — Devant la porte d'entrée et formant un seuil mobile, il y a un énorme galet dans lequel a été creusée et polie l'auge d'un broyeur. Cette pièce est du type de celle des environs de Mascara que possède le Musée d'Oran, mais plus volumineuse.

Col du 500. — A l'E. du sémaphore, à l'embranchement des chemins des carrières et du sémaphore, entre les cotes 500 et 484, le col est semé d'assez nombreux petits silex.

Djebel Orousse. — Au col du 500 prend naissance le ravin des Grottes qui aboutit à la mer. Plusieurs grandes excavations se trouvent dans les escarpements du flanc droit, tout près du col.

Il existe deux autres grottes dans le ravin des Oliviers, l'une dans la partie supérieure, l'autre vers le bas.

Toutes ces excavations servent de refuge aux troupeaux et certaines sont habitées par les bergers. Je n'ai jamais eu le loisir de m'y arrêter, mais la présence de petits silex sur le col du 500 laisse à supposer que les abris du ravin des Grottes ont été utilisés par les hommes néolithiques.

Mangin : *Ancien Télégraphe de Debbi.* — Deux tumuli à 1500 mètres vers l'E., sur le mamelon de la cote 248.

Misserghin. — Un peu en aval du confluent du Chabet Aoud el Firar et du Chabet Oud el Tirza (2 kil. 5 au N.-O. du village) se trouve, sur le flanc gauche, une grotte creusée dans les calcaires cristallins du sahélien supérieur et en partie effondrée. Ses dimensions sont : ouverture 10 mètres, plus

grande largeur 20 mètres, profondeur 4 mètres. Le plafond est relativement bas. J'ai récolté sur les pentes quelques morceaux de silex, une lame et un pectoncle percé. L'existence d'une couche archéologique n'est donc pas douteuse.

Sainte-Anne. — Route d'Oran à Misserghin, à côté de la Tour Combes. — Sur le plateau, entre la grand'route et le ravin de Tamermouth, surtout dans les vignes à la hauteur de la route du ravin, silex taillés de forte taille à patine blanche, rappelant ceux de la station du Djebel Bougoug (Bou-Tlélis).

Ouggaz : *Forêt de Muley Ismaël, djebel Djira.* — A l'ouest du djebel Djira, sur le plateau, entre les cotes 348 et 306, silex et quartzites épars. Sur ce plateau j'ai recueilli une des plus belles pointes de flèche que l'on puisse récolter. Elle est noire, en forme de triangle isocèle, à talon échancré, sans pédoncule et très finement taillée sur toute sa surface ; les faces sont légèrement bombées carénées. Malheureusement la pointe est brisée, il manque 4 à 5 millimètres. Les dimensions de cette belle pièce sont : longueur au milieu $0^{m}028$, distance entre les bouts des ailerons $0^{m}021$, longueur des côtés $0^{m}033$, longueur totale $0^{m}031$. (Pl. VIII, *fig. 1*).

Ras Karoun. — A l'est de la station précédente, vers Sidi Mohammed Chérif, sur le plateau du mamelon 268, se trouvent trois tumuli : un, sur le point culminant, d'un diamètre de 6 mètres et en mauvais état ; un autre, assez près du 268, d'un diamètre de 6 mètres, avec enceinte extérieure en bon état et faite de gros moellons de $0^{m}60$ à $0^{m}70$; enfin un troisième, à 400 mètres au sud-est, effondré mais bien saillant, de 7 à 8 mètres de diamètre.

Port-aux-Poules. — A 4 kilomètres au sud-ouest, au point désigné *Maison arabe*, sur le côté gauche du ravin, entre les cotes 88-88, auprès d'une petite source, se trouve un vaste foyer en plein air dont le bord s'écroule dans le ravin. Sur le sol j'ai recueilli de nombreux petits silex, dont deux magnifiques pointes minuscules bien retouchées, des coquilles marines et des fragments d'œufs d'autruche. La superficie de la station est d'environ 6 ares.

En Nekaka. — Douar situé à 10 kilomètres au sud-est de Port-aux-Poules. — Tumulus à l'est de la cote 159.

Ravin d'Akredar. — Non loin de Nekaka, dans le ravin qui coupe et borde au nord la route d'Arzew au Sig, près du

grand tournant, on voit, sur la rive gauche, au confluent du ravin secondaire qui part du 166, un foyer assez étendu sur lequel je ne me suis pas arrêté.

Douar Chouacha. — Au N.-E. de Nekaka. Deux tumuli.

Traces de foyer dans le ravin situé contre et à l'ouest du douar, auprès d'un petit îlot de travertin et d'une source d'hiver.

Renan : *Redir el Akhal.*— Au sud de Renan (f^lle^ de Saint-Cloud). – Au S.-E. du lac, dans le champ bordant la cuvette, se trouve un foyer en plein air assez étendu. J'y ai recueilli quelques éclats de silex et quelques petites lames, un beau grattoir subcirculaire de 40 sur 45 $^m/_m$, un nucleus à petites lames, quatre segments de valves de pectoncle destinés à des pendeloques mais non percés, une *Columbella rustica* non percée, un fragment de *Cassis saburon*, un morceau de basalte brut très dur.

Daya bou Khaufous. — A 2 kilom. 500 au S.-S.-E, du Redir el Akhal. — Un tumulus effondré au sud de la cote 100 ; diamètre, 6 mètres ; enceinte extérieure assez saillante.

Saint-Cloud : *Mines de Kristel.* — Dans une crevasse de la mine de fer, plus probablement dans un abri effondré, il a été rencontré, à 12 à 14 mètres de profondeur, quatre haches piquetées en forme de galets assez courts. Je n'ai vu que les instruments et ne puis rien dire de précis sur leur origine.

Chemin de Kristel. – A 3 kilomètres de Saint-Cloud, dans l'angle que fait la route quand elle se dirige brusquement vers l'Ouest, se trouve un foyer en plein air. J'y ai recueilli quelques éclats et petites lames. A signaler un magnifique petit trapèze (flèche à *double* tranchant transversal) de 1 centimètre. La station est de peu d'importance.

Tazout. — Un foyer en plein air, très important, se trouve à l'angle S.-E. des jardins ; il est coupé par le chemin et s'étend sous les pièces cultivées. La couche archéologique très noire est épaisse et assez concrétionnée par l'infiltration des eaux calcaires du marécage d'hiver. Les petits silex sont nombreux. Étant donnée l'abondance relative de l'eau cette station a dû être longtemps habitée. Il serait intéressant de la fouiller.

Plateau de Tazout. — Les silex taillés ont été à plusieurs reprises signalés dans la région de la ferme Tazout. Ils sont

en effet très nombreux et éparpillés un peu partout; cela tient à ce que la source de Tazout est le seul point d'eau du plateau au nord de Saint-Cloud.

La station la plus importante se trouve à 1 kilomètre au S.-E. de la ferme, sur le petit plateau sablonneux situé à l'ouest de la cote 319. J'ai recueilli là de nombreux et assez jolis silex dont une belle pointe pédonculée, et une moitié de lame bien taillée en pointe. Les quarzites abondent; ils sont assez souvent en lames, épaisses de 4 millimètres et larges de 15 à 20 millimètres. Cette facture des quartzites est rare.

A signaler un instrument très curieux ; il est fait d'un galet allongé de fin quarzite dont les extrémités ont été taillées en pointe par grands éclats ; c'est en somme une sorte de massue à deux pointes qui emmanchée pouvait être une arme très dangereuse. Ses dimensions sont : longueur 0m12, diamètre au milieu 0m06. C'est là une pièce vraiment originale. (Pl. VIII, *fig.* 2).

Non loin de cette station j'ai trouvé une hache piquetée en boudin, quelque peu asymétrique dont les dimensions sont : longueur 0m10, diamètre au milieu 0m05. Et, aussi, plusieurs morceaux de basalte très dur.

Est de Tazout. — A 2 kilomètres à l'est de Tazout, sur le plateau entre les cotes 313 et 306, S. T. assez nombreux.

Vallée de Tazout. — A 1300 mètres au nord-est de la station précédente, à la cote 264, dominant le flanc gauche du ravin de Tazout, S. T. assez nombreux.

Chabet Mouta Djenane Mohammed. — Entre les cotes 498 et 484, sur la rive droite et au bord du lit torrentiel, sur un cône de déjection cultivé, j'ai recueilli d'assez nombreuses petites lames de silex bien retouchées. A signaler un galet plat en quartzite, de forme tout à fait particulière et qui a certainement été utilisé. Cet instrument a la forme d'un secteur de cercle à pointe très émoussée par les chocs et formant talon ; la courbure convexe très accentuée forme comme un tranchant usé dont l'épaisseur est de 5-7 millim., tandis que celle du talon est de 22 millimètres. Le rayon du secteur est de 0m07, la longueur de la corde de l'arc, 0m08.

Kristel. — Au bord de la mer, sur les éboulis constituant des terrasses au nord et au sud, les traces de foyers littoraux peu importants ne manquent pas.

Au nord, la station la plus étendue est celle de l'Aïn-Defla.

Au sud, à 2 kilomètres de Kristel, au débouché du ravin collecteur des Chabet bou Aïtchem et Chabet Schichoum, il y a dans les sables une station littorale assez importante. Les petites lames y sont relativement communes, au milieu de nombreuses et grosses patelles (*Patella ferruginea*).

Djebel Cherrak. — A l'ouest de Saint-Cloud. — Deux tumuli à la cote 270. Un autre, à 1 kilomètre au nord sur le petit mamelon au S. E. du 265.

Haouch (*Nouala* ?). — A 3 kilomètres au sud-est de Saint-Cloud, à 500 mètres au sud-est de la cote 139, tout près d'une grande ferme, se trouve un ancien cimetière indigène, au milieu duquel se trouve un haouch (Marabout Nouala ?). Le cimetière est sur un foyer ; les petits débris de silex ne sont pas rares sur le sol. Tout à côté il y a une petite source d'hiver.

Dans le marabout j'ai vu un galet offert en *ex-voto*.

A ce sujet, je tiens à attirer l'attention sur une question qui n'est peut-être pas sans importance. La présence d'instruments en pierre polie de galets, n'est pas très rare dans les divers monuments funéraires ou religieux élevés et entretenus pas les populations indigènes.

Déjà Bleicher, dans sa brochure sur « Ousidan », en 1875, cite un cas très intéressant : une hache et des boulets en pierre ont été trouvés dans le marabout d'Aïn-Sultan des Beni Smiel (Lamoricière). Un autre découverte fut faite vers 1892, dans les environs d'Aïn-el Hadjar, par mon regretté ami et collaborateur le capitaine Poirier. Dans un marabout du Djebel Aïn Manâa, il trouva deux haches polies et un magnifique broyeur sphérique à bourrelet. Ces objets ont été donnés au Musée d'Oran. [1].

J'ai vu moi-même des haches polies, entières ou brisées, et des galets dans plusieurs localités : dans une koubba, au sud de la Mare d'Eau ; dans des haouch, à Aïn-es-Souk et à Saint-Cloud ; dans quelques haouita. Il y aurait donc lieu de dresser une statistique de ces ex-voto et d'interroger les indigènes pour savoir si cette pratique n'est pas une survivance d'une coutume religieuse très ancienne dont les populations berbères et arabes auraient hérité des peuplades préhistoriques. Sur mes indications M. Bel, le distingué

(1) Voir Pallary, 2e Catalogue, p. 8.

directeur de la Médersa de Tlemcen, a fait une enquête qui n'a pas donné de résultat.

Sainte-Barbe-du-Tlélat. *Lac des Gharabas.* — Sur les anciennes hautes berges de la rive occidentale du lac (f[lle] du Sig) j'ai recueilli quelques silex dans les débris de désagrégation d'un calcaire lacustre dur pétri de mollusques d'eau douce. Deux silex étaient en place et je possède l'un des deux adhérant solidement à un bloc de grès. Ces silex n'ont rien de bien caractéristique comme facture ; ce sont plutôt d'assez petits éclats irréguliers, présentant parfois quelques retouches ; l'un d'eux, taillé en pointe allongée, ressemble à un perçoir.

Les pièces en calcaire sont peut-être en plus grand nombre que celles en silex. J'ai recueilli quelques petits éclats allongés, deux disques et une pointe.

Les disques ont été détachés de galets, ils sont circulaires, grossièrement éclatés sur une partie du pourtour de la surface convexe, celle de dessous restant plane et intacte. Diamètre, 0[m]05. La pointe, longue de 0[m]052, est aussi de facture grossièrement moustérienne.

A citer enfin deux fragments d'œufs d'autruche.

La station est importante par l'âge de l'assise géologique qui présente un caractère d'ancienneté très marqué ; mais étant donnée la situation stratigraphique des assises en contact, au milieu de marnes pliocènes glissantes, et le peu d'étendue apparente du lambeau à silex, il est difficile de fixer la place de ce dernier. L'assise archéologique appartient certainement à la cuvette primitive du lac. Elle est pléistocène ; peut-être même remonte-t-elle au pliocène supérieur. Pour le moment j'incline à admettre l'âge pliocène, mais ce n'est là qu'une opinion basée sur de simples impressions. Aussi je tiens à faire de nouvelles recherches, à contrôler mes premières coupes avant d'émettre un avis définitif. Quoi qu'il en résulte on peut d'ores et déjà admettre que cette station est une des plus anciennes de l'Oranie parmi celles où l'industrie est représentée par des instruments de petites dimensions.

Sainte-Léonie : *Ferme Corre.* — A 600 mètres au sud-est de la ferme, sur le plateau en bordure du ravin et surtout sur la terrasse du flanc droit, près d'une petite source, silex nombreux de petite taille.

Au nord-est de la ferme sur les alluvions et les dépôts de pentes que traverse le chemin du 144-121, les silex et les quartzites sont assez nombreux.

Ferme Reynoard. — A environ 4 kilomètres au sud-est du village. — Sur le plateau, au sud de la cote 93, en bordure du canal de dessèchement du lac de Telamine, silex A. C.

Saint-Louis : *Buttes de Bou Fatis* [1]. — Cette belle station se trouve à l'est et tout près du village. En sortant par la route d'El Rothni, on voit, à 300 mètres, une légère éminence qui touche la route à gauche ; un peu avant, aussi à gauche, mais à 30 mètres de la route, se dessine une autre élévation du terrain. Les deux saillies sont séparées par le chemin d'exploitation qui fait un angle aigu avec la route et aboutit à la cote 90.

Sur la butte distante de la route se trouve un foyer en plein air très étendu où les restes d'ossements, mis à jour par la charrue, ne sont pas rares.

Sur l'autre, aussi recouverte de cendres, je n'ai pas vu de restes de vertébrés mais en revanche les silex y sont bien plus nombreux que sur la butte voisine.

La superficie des deux gisements est d'environ 30 ares.

Voici l'énumération des pièces et des objets importants que j'ai recueillis à la surface du sol :

Faune. — *Gazelle* (sp. ?) représentée par une portion de mandibule gauche avec deux molaires en mauvais état.

Antilope bubalis Pallas. Une molaire supérieure droite.

Une poulie inférieure d'humérus droit qui, par sa forme et ses dimensions (long. 0m05) ressemble à celle d'*Alcelaphus probubalis* représentée par Pomel (in Paléontologie, Monogr. des *Boselaphes* Pl. VIII, *fig. 1*).

Bos opisthonomus Pomel. — Les fragments d'ossements d'un animal de la taille de cette espèce sont assez nombreux, mais, comme toujours, les pièces entières et en bon état sont rares. Tous les fûts des os longs ont été brisés pour l'extraction de la moelle et les extrémités ont été détériorées par les éléments.

Les seules pièces déterminables que j'ai recueillies sont :

Une troisième prémolaire supérieure gauche.

---

(1) *Bou Fatis*, ancien nom de Saint-Louis.

Une troisième arrière-molaire inférieure gauche.

Un axis en assez bon état avec son apophyse épineuse entière. C'est là une pièce qui n'était pas connue de Pomel. Elle est remarquable par ses fortes dimensions. Malheureusement le corps vertébral, la plateforme articulaire et l'apophyse odontoïde sont assez détériorés et il est impossible de comparer tous leurs caractères avec ceux offerts par l'axis du *Bubalus antiquus* représenté par Pomel (in Paléontologie, Monographie du *Bubalus antiquus*, Pl. II, *fig.* 5, 6, 7).

L'extrémité glénoïdienne de l'omoplate gauche. Cette pièce est sans caractères, la base de l'acromion ayant disparu. Le diamètre transverse de la cavité glénoïde est de 0^m 09, ce qui correspondrait à la dimension donnée par Pomel pour le buffle.

Une portion de l'articulation radio-cubitale.

Une magnifique tête inférieure d'humérus droit. Cette belle pièce n'est détériorée que dans la fosse olécrânienne. La longueur de la poulie est de 0^m 115.

D'après les figures données par Pomel pour le *Bos opisthonomus*, Pl. VIII, *fig. 1 et 2* et pour le *Bubalus*, Pl. V, *fig. 3 et 4* l'attribution de l'échantillon de Saint-Louis à l'une de ces deux espèces reste douteuse. On constate en effet que la cavité radiale de la nouvelle pièce diffère beaucoup de celle de la Pl. VIII *fig. 1* et correspond davantage à celle de la Pl. V *fig. 3*, qui malheureusement représente un humérus gauche. La fosse olécrânienne ressemble beaucoup à celle de la Pl. VIII *fig. 2*, mais le rapprochement est difficile à faire avec la *fig. 4* de la planche V.

De tout ceci il ressort que Pomel manquant de matériaux suffisants a pu mal identifier diverses pièces des deux espèces. D'ailleurs, il ne s'en cachait pas ; plus d'une fois, en déterminant les produits de mes fouilles il avait attiré mon attention sur le fait de la présence probable du buffle dans nos grottes. Personnellement je suis persuadé plus que jamais que le bœuf opisthonome et le buffle antique sont représentés dans nos foyers néolithiques. Je ne serais donc pas étonné si un jour des éléments de comparaison suffisants permettaient d'attribuer au buffle l'axis et l'humérus que je viens de signaler.

Un calcaneum gauche presque entier.

Restes de l'alimentation. — La terre des foyers pétrie de débris d'helix montre bien que les escargots entraient pour

une bonne partie dans la nourriture des habitants de cette station et qu'ils constituaient leurs vivres de réserve quand la chasse n'était pas bonne.

Pierre taillée. — Les silex sont assez communs surtout sur la butte que touche la route ; les petites lames à bords plus ou moins retouchés ne sont pas rares. A signaler un beau burin ; aussi deux ou trois nuclei qui indiquent que ces pièces ne se trouvent pas seulement dans les ateliers et que tout chasseur pouvait tailler le silex avec plus ou moins d'habileté.

J'ai recueilli aussi quelques pièces en calcaire ou en grès grossièrement taillées.

Pierre polie. — Une seule pierre peut être classée dans cette catégorie ; c'est une sorte de lissoir en calcaire gris, incomplet. Il ressemble à la moitié d'un large couteau à papier dont les bords sont légèrement convexes ; l'épaisseur va en diminuant du talon (0^m01) à l'extrémité arrondie (0^m002). Les bords sont aussi amincis et, sur une ligne transversale quelconque, la section est une ellipse allongée dont les faces arquées deviennent parallèles à l'extrémité. Les dimensions sont : longueur 0^m095, plus grande largeur, vers le bout, 0^m045, grand axe du talon elliptique 0^m038, petit axe 0^m01. Un côté porte des traces irrécusables d'usure par frottement. Pl. VIII, *fig. 3.*

Je n'ai pas trouvé de hache dans ce gisement ; pas plus d'ailleurs que dans les autres. Je crois pourtant qu'on peut en rencontrer puisqu'on trouve divers instruments, broyeurs, polissoirs, plus ou moins polis et que les dimensions et la facture des silex sont absolument les mêmes que celles des silex des foyers des grottes.

En principe, il faut admettre que les habitants des foyers en plein air subissaient, comme aujourd'hui d'ailleurs, les conséquences des inégalités sociales. Moins favorisés du sort et de la fortune que leurs congénères des grottes, ils étaient moins confortablement logés et moins bien armés et outillés. Donc rien d'étonnant à ce que les armes et les instruments de choix soient plus rares dans les foyers en plein air que dans les grottes.

Objets divers en pierre. — Les galets roulés en quarzite employés comme percuteurs, comme marteaux, comme broyeurs sont assez nombreux. A signaler un petit galet

globuleux de 0^m035 de diamètre fortement creusé par les chocs. J'ai recueilli aussi trois disques. Le premier en calcaire, épais de 0^m03, assez bombé sur les faces et d'un diamètre de 0^m052. Le deuxième, bien plus régulier, en quartzite rouge, à faces parallèles et dont les dimensions sont : diamètre 0^m05, épaisseur 0^m018. Le troisième n'est qu'une ébauche d'un disque, plat sur une face, bombé sur l'autre ; son diamètre est de 0^m065.

Os poli. — Je n'ai trouvé qu'un petit bout d'os poli qui paraît représenter l'extrémité arrondie d'un petit lissoir. Cet échantillon mesure 0^m015 de longueur ; sa largeur est de 0^m008, son épaisseur, de 0^m0015.

Poterie. — Je n'ai rencontré que quelques rares fragments de poterie dont l'âge est douteux. La poterie m'a d'ailleurs jusqu'ici paru plutôt rare dans les foyers en plein air. Ce serait là encore une preuve de la condition misérable dans laquelle vivaient les tribus et les familles nomades.

Objets de parure. — Je n'ai à signaler qu'une grande valve de pectoncle à crochet percé.

El Rothni. — En suivant le chemin d'El Rothni à la saline d'Arzew, on voit un tumulus à la hauteur de la cote 106, à vingt mètres à gauche du chemin ; il est construit en gros moellons, et mesure de neuf à dix mètres de diamètre. Il a été fouillé.

Saline : Bord nord-ouest. — A 850 mètres au sud de la ferme Magrin et à 700 mètres au sud-sud-est, sur deux mamelons en bordure de la saline et peu éloignés d'une petite source, se trouvent deux petits foyers. Le plus rapproché de la ferme est sur une petite terrasse élevée de deux à trois mètres au-dessus du niveau de la saline ; les traces du foyer y sont bien apparentes mais les silex y sont rares. Il y a quelques débris d'œufs d'autruche.

La station la plus éloignée est marquée par l'emplacement d'un ancien cimetière indigène. Les traces du foyer y sont moins apparentes, mais les petites lames de silex y sont assez nombreuses ; il y a aussi des fragments d'œufs d'autruche.

Au sommet du mamelon se trouve un petit tumulus effondré.

Plus bas, à l'entrée d'une petite crique, au nord-est de la cote 64, sur le sol de la saline, j'ai trouvé de nombreux débris d'œufs d'autruche et deux belles petites lames de silex fine-

ment retouchées sur le dos. Ces objets n'étaient probablement pas en place ; ils avaient été charriés de quelque station voisine par le ruissellement ; ils pourraient aussi provenir des grès travertineux qui, en bordure de la saline, forment çà et là de minuscules falaises.

Bord sud-est. — Sur le chemin, à 200 mètres à l'ouest des citernes de Feidj el Kerrouch, on voit les traces d'un foyer en plein air. J'y ai recueilli des silex, un nucleus, un fragment d'œuf d'autruche et une sorte de petit pilon cylindrique de 0m07 de longueur et de 0m025 de diamètre.

Un reste de foyer est encore visible sur le flanc droit de la partie supérieure du deuxième grand ravin situé à 2 kilomètres au nord du Feidj el Kerrouch. J'y ai récolté quelques silex.

Un peu plus haut, sur le plateau, entre les cotes 181 et 191, il y a des quarzites taillés en assez grand nombre.

Djebel Houd el Djoul. — Sur la berge, au bord de la saline, à peu près sur la ligne de longitude 2g90, il y a un reste de foyer avec silex abondants.

A l'ouest, à 150 mètres, il y a un tumulus effondré.

Plus loin, à l'entrée du sentier qui va contourner l'Aouad el Tolba, au S.-E. du 125, petits silex mal taillés, sur traces de foyer.

2° Arrondissement de MOSTAGANEM

Rivoli. — Dans le Djebel Trek el Touirès, sur la ligne de crête, à cinq à six cents mètres au S.-E. de la cote 262, j'ai vu dans une haouita deux galets dont un ressemblait beaucoup à une hache polie.

3° Arrondissement de TLEMCEN

Ouled-Chouly : *Aïn-es-Souk.* — Dans le cimetière indigène situé non loin et au sud-est de la maison forestière, j'ai vu dans l'haouch un morceau de hache polie et un ou deux galets.

Ouzidan. — En 1907, j'ai eu l'occasion de revoir les grottes d'Ouzidan et d'y faire de nouvelles observations intéressantes qui confirment l'opinion de M. Pallary sur la situation des instruments chelléens. J'ai eu la bonne fortune de trouver *hors des grottes*, dans le banc de cailloux roulés, fortement agglomérés, que l'on voit affleurer le long des pentes, deux haches en place : la première dans la partie qui affleure au-dessous de la ligne des seuils des grottes ; l'autre, assez loin, dans le banc qui est au-dessus du sentier qui conduit des grottes à la ferme d'El Hadj Mohammed Rorara. Ces haches ont donc été roulées avec les cailloux ; elles ne présentent pas des arêtes bien vives.

L'assise archéologique est aujourd'hui à 50 à 60 mètres au-dessus du lit actuel de la rivière.

Avec quelques pièces des types chelléen et chelléo-moustérien, j'ai recueilli dans les grottes une pierre ovalo-rectangulaire du type des meules ou broyeurs des stations néolithiques, longue de 0^{m}13, large de 0^{m}09 et épaisse de 0^{m}03. Dans les environs de Tlemcen j'ai vu entre les mains d'une indigène qui lavait de la laine, une pierre semblable qui lui servait de battoir. Les instruments néolithiques servaient peut-être au même usage.

Observation. — Au sujet de la dénomination de ces grottes il est regrettable que Bleicher leur ait attribué la dénomination de grottes d'« *Ousidan* » ce qui oblige le visiteur à faire des recherches inutiles dans la région d'Ouzidan. Les grottes sont plus près d'Aïne el Hout que d'Ouzidan. Il eût donc été plus logique de les appeler du nom du premier village et encore mieux de celui de Bou Rorara, car elles se trouvent à peine à 250 mètres au N.-O. du marabout et de la ferme El Hadj Mohammed bou Rorara (f^{lle} de Tlemcen).

Il aurait été aussi utile de préciser la position exacte des grottes pour éviter des recherches longues et pénibles à ceux qui veulent s'y rendre. Les grottes se trouvent sur la rive droite de la Sikkak sur le plateau qui fait face à l'embouchure de l'Oued Sennoun, non loin du marabout cité ci dessus. L'altitude est d'environ 360 mètres.

Lamoricière. — Tout près et à l'est de la Redoute Byzantine, sur le gisement d'ammonites bien connu, j'ai recueilli un morceau de hache polie verte.

Sebdou : *Vallée de Tafza*. — Sur le chemin de Sebdou à Meurbah, entre l'Aïn Tedi er Rala et le marahout de Sidi Lakdar, se trouve une enceinte en ruines, à double alignement de pierres dressées, distantes entre les lignes de 0^m 80.

Terny. — A 1 kilomètre à l'est du village, au-dessus du flanc droit du Chabet Tessera Mramet, sur le mamelon de la cote 1247 (f^{lle} $\frac{1}{50000}$) j'ai récolté un gros coup de poing subtriangulaire en quartz laiteux, taillé à très grands éclats et de facture tout à fait primitive. La base du triangle forme un tranchant de 0^m 16 de longueur ; la distance du tranchant au talon est de 0^m 115.

Turenne. — Il existe des alignements doubles à l'est et non loin du marabout de Sidi Yahia sur la route de Turenne à Hafir.

Zalboun. — Non loin de l'entrée du tunnel dans le petit ravin à l'est de la voie ferrée se trouve une grotte que je n'ai pas visitée. D'autres excavations se voient aussi dans les escarpements de la région.

F. DOUMERGUE.

La Situation Économique du Maroc

1908-1909

(*Suite et fin*)

X. — L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU MAROC

§ 1er. — Les droits des Européens

On trouve fréquemment dans les ouvrages et publications parus à propos du Maroc depuis l'Acte d'Algésiras, des assertions ainsi conçues : « A la Conférence internationale, le Makhzen a consenti à laisser les Européens acquérir la terre dans un rayon de 10 kilomètres autour des ports ouverts » ; ou bien encore : « Les Européens ne peuvent acheter de propriétés foncières au Maroc que dans un rayon de 10 kilomètres autour des villes maritimes. Ailleurs cela leur est absolument interdit » ou bien même : « Avant la Conférence d'Algésiras, l'achat des terrains immobiliers était prohibé aux Européens. Depuis cette Conférence, cet achat est possible dans une zone de dix kilomètres autour des ports. »

Toutes ces définitions tendent à exposer une situation de fait. Mais elles sont erronées, et elles devraient être remplacées par cette formule beaucoup mieux adaptée à la situation et résumant les droits des Européens au Maroc en matière immobilière :

« *Depuis la Conférence de Madrid (1880), les Européens peuvent acheter partout au Maroc, mais le protocole de cette Conférence prévoyait, pour toutes transactions immobilières où apparaissait un Européen, l'autorisation des autorités locales qui, dans la pratique, n'était pas accordée, sauf à Tanger et dans quelques autres localités maritimes.*

La Conférence d'Algésiras confirme qu'un Européen peut acheter partout au Maroc, toujours avec l'autorisation du pouvoir Makhzen, mais en prévoyant que cette autorisation ne devra pas être refusée sans motif plausible.

Enfin, dans les huit ports ouverts au commerce maritime et dans une zone de dix kilomètres autour de ces huit ports ; dans les villes d'El-Qçar-el-Kebir, d'Arzila, d'Azemmour, (et éventuellement dans les villes de l'intérieur), ainsi que dans un rayon de deux kilomètres autour de ces localités, cette autorisation administrative n'est plus nécessaire.

Toutes les transmissions ultérieures par actes entre vifs ou après décès continueront à s'exercer sans aucune entrave. »

§ 2. — Avant la Conférence d'Algésiras

Voilà donc un fait bien établi : Depuis 1880, un Européen a le droit d'acquérir une propriété immobilière sur n'importe quel point du Maroc. Mais il lui fallait l'autorisation du Makhzen. Il est probable qu'on ne la lui eût jamais accordée si le pays avait été entre les mains d'une administration intransigeante, refusant impitoyablement tout accommodement avec les chrétiens. Dans les villes où il n'y avait qu'une population européenne infime et composée, en majeure partie, de gens peu fortunés, les cas où un acheteur non musulman se présentait furent peu nombreux et les fonctionnaires chérifiens surent résister à ces cas isolés. Ailleurs. et notamment à Tanger, où les appétits se faisaient sentir davantage, où de nombreux Israélites et Européens s'efforçaient d'acquérir des propriétés individuelles, l'autorité fut plus accessible et accorda des permissions de plus en plus nombreuses qui, à la veille de l'Acte d'Algésiras, étaient passées à l'état de formalité. Il s'agissait évidemment de terrains urbains et suburbains où les *adoul* pouvaient aller en toute sécurité mesurer les immeubles achetés. Certes, pour stimuler les bonnes volontés officielles, — et ceci plus particulièrement dans d'autres villes que Tanger, — les quelques Européens qui acquéraient des propriétés employaient l'argument persuasif du pot-de-vin, argument auquel certains pachas étaient accessibles.

Quoi qu'il en soit, avant le protocole d'Algésiras, les Européens pouvaient acquérir des immeubles urbains et suburbains, en se conformant au Protocole de Madrid, à Tanger et dans les villes de la Côte Ouest où la colonie européenne était relativement dense. Les premières spéculations immobilières sont donc bien antérieures à l'époque où les Puissances signataires songèrent à se réunir à Algésiras. Celles qui ont suivi la Conférence se sont du reste présentées dans les mêmes conditions qu'auparavant, car jusqu'à l'été 1909, le Makhzen n'avait pris aucune disposition pour la mise en vigueur du règlement d'Algésiras, — et les autorisations partielles données il y a dix-huit mois par Abd-el-Aziz au sujet de l'acquisition de terrains autour de certains ports, ne donnèrent pas aux autorités marocaines des villes maritimes l'impression que les vieux errements étaient complètement abandonnés.

Les restrictions faites depuis par Moulay Hafid au sujet de l'art. 60 de l'Acte d'Algésiras n'étaient pas naturellement pour encourager les fonctionnaires marocains à se montrer plus conciliants en matière de transactions immobilières.

§ 3. — **Après la Conférence d'Algésiras**

Par conséquent, *en droit*, un Européen peut acheter sans avoir besoin de recourir à l'administration locale, à dix kilomètres autour des ports de Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Saffi, Mogador — et à deux kilomètres autour d'Arzila, d'El-Qçar-el-Kebir et d'Azemmour. — *En fait*, les fonctionnaires marocains de Tanger et de Casablanca laissent ce droit s'exercer sans entraves à condition que les intéressés s'astreignent à certaines formalités administratives qui ressemblent fort à celles qui étaient en usage avant la Conférence d'Algésiras.

Dans les autres localités, les vieux usages subsistent, — malgré le Protocole d'Algésiras. — et il vaut mieux provisoirement biaiser et accepter l'ancien *modus vivendi* que d'essayer de passer outre à l'opposition des agents du Makhzen.

En droit, un Européen peut encore acquérir des immeubles sur toute l'étendue du territoire marocain, — à condition d'être muni d'une autorisation du représentant du Gouvernement Chérifien.

En fait, avant Algésiras, l'Européen était obligé d'employer des moyens détournés pour acquérir des terres non situées dans les villes où les acquisitions immobilières étaient tolérées ; — depuis, des artifices de même nature ont été employés, et c'est encore à eux que l'on devra recourir hors des zones prévues à Algésiras, lorsqu'on voudra acquérir des propriétés, — car il est vraisemblable que pendant de longues années encore l'autorité makhzen n'accordera pas d'autorisations, ou du moins qu'elle en accordera très rarement. Remarquons, à cet égard, que le Protocole de Madrid laissait à la libre appréciation du Gouvernement local le soin d'accorder ou de refuser une permission, tandis que l'acte d'Algésiras dit nettement que cette autorisation ne devra pas être refusée sans *motifs plausibles*. Mais tant que le Gouvernement Chérifien vivra dans un demi-sommeil, mitigé de xénophobie, tant qu'il répudiera le mécanisme d'une organisation administrative, saine et mesurée, il sera impossible d'obtenir de lui autre chose que des atermoiements sans solution. On devra donc recourir aux vieilles méthodes pour acquérir des propriétés sur le territoire situé au-delà des zones de dix et de deux kilometres prévues par Algésiras.

§ 4. — Formalités pour acquérir conformément aux exigences du Makhzen

Ces formalités sont devenues en quelque sorte administratives et constantes à Tanger et dans la banlieue. Dans les autres ports ouverts, les *adoul* et les agents du Makhzen plus timorés et moins fréquemment sollicités, n'ont pas encore pu s'accoutumer à une procédure traditionnelle. Les mettre en branle est une tâche parfois pénible ; néanmoins, on arrive toujours à ses fins en distribuant habilement quelques encouragements en argent, dont le tarif varie suivant la ville où on opère.

A Tanger, au contraire, les opérations d'achats immobiliers se poursuivent dans un ordre régulier et ne sont pas arrêtées par la mauvaise volonté de tel ou tel fonctionnaire, — lorsqu'il s'agit évidemment d'une transaction d'ordre courant.

Pour acheter une propriété immobilière à Tanger ou dans la banlieue (jusqu'à dix kilomètres en principe ; jusqu'à une quinzaine de kilomètres dans la pratique), on doit se conformer aux usages suivants (1) :

A. — *Engagement oral du vendeur devant les adoul*

Cette formalité n'est pas exigée ; mais néanmoins, comme elle est à l'avantage de l'acheteur, il est bon d'y recourir pour se mettre à l'abri des caprices du vendeur qui, au cours de la procédure engagée en vue de l'acquisition officielle, pourrait être circonvenu par d'autres acheteurs. L'engagement oral de vente et d'achat devant les *adoul* agissant comme témoins *lie* le vendeur musulman, et cet échange de consentements devant ces témoins judiciaires est considéré déjà comme une vente valable en droit musulman. A tous égards si on a à faire à un propriétaire marocain, il est donc bon d'exiger de lui cette première démarche. L'acquéreur se fait remettre le titre de propriété par le vendeur.

B. — *Prise de contact avec l'autorité Chérifienne pour vérification du titre de propriété*

Il s'agit là d'une formalité administrative dont on pourrait fort bien se passer. Effectivement, l'acquéreur, tenu de faire d'abord vérifier son titre par le cadi (avant la rédaction du contrat de vente), *devrait* pouvoir se rendre directement chez ce fonctionnaire judiciaire sans passer par un intermédiaire. Mais les subtilités des traditions du Maghzen ne se prêtent pas à des conceptions aussi

(1) Ces usages sont pratiqués avec quelque régularité depuis deux ans environ.

simples. Il faut donc, pour être admis auprès du cadi, être introduit par un *mokhazni* du représentant du Sultan (actuellement Si Guebbas), et pour obtenir ce mokhazni [1] l'Européen doit être introduit au *Dar Niaba* (Bureaux du représentant du Sultan) par un agent de son propre Consulat.

C. — *Vérification du titre par le Cadi*

Mis en présence du cadi, l'Européen acquéreur soumet à son appréciation le titre de propriété que lui a confié le vendeur. En effet, le pacha ne donnerait point son aquiescement à la vente et les *âdoul* ne rédigeraient point le contrat, si le cadi n'avait pas accompli cette formalité et s'il n'avait point déclaré que le titre est régulier, valable, et ne présente aucun vice de forme. En fait, le cadi vérifie les signatures apposées au bas des constatations consignées précédemment sur le titre par les âdoul et contresignées par un cadi (rédaction de moulkya ; différents transferts de l'immeuble en question, etc....)

D. — *Autorisation du Pacha*

Cette autorisation qui était exigée par la Convention de Madrid (le pacha agissant au nom du Sultan), ne l'est plus par le protocole d'Algésiras. Elle aurait donc dû être automatiquement supprimée. Elle a subsisté néanmoins (car les traditions chérifiennes ont à cœur de subsister même quand elles sont inutiles) et cette autorisation (*betaqa*) est devenue une simple formalité qui coûte 25 pesetas hassani. Mais il faut en passer par cette formalité. Par sa *betaqa*, le pacha agit non point tout-à-fait en vue de donner une autorisation, mais plutôt comme gardien du domaine privé du Sultan qu'il administre par l'*amin Mostafadh*. Ce fonctionnaire est du reste délégué par le pacha pour se rendre sur les lieux avec les âdoul (qui procèdent au mesurage du terrain vendu) afin de constater qu'il n'est point empiété sur le domaine du Maghzen.

En ce qui concerne l'autorisation donnée par le pacha, elle consiste maintenant au simple apposement du sceau de ce fonctionnaire sur une *betaqa* ou constatation écrite qui lui est apportée par l'huissier (*âoun*) des âdoul. Cette *betaqa* constate que les formalités antérieures (examen des titres par le cadi) ont été exécutées.

E. — *Transport sur le terrain et mesurage*

L'acquéreur se présente alors devant les âdoul avec le vendeur ; mais avant de rédiger le contrat de vente, les âdoul procèdent à la

(1) Faut-il ajouter qu'il est d'usage de verser un bon *bakhchich* à tout *mokhazni* qui intervient dans la procédure exigée, en vue d'une acquisition immobilière par un Européen (en général un douro)

délimitation du terrain vendu en présence de l'*amin Mostafadh*. Les âdoul constatent les limites ; ils constatent, s'il y a lieu, la possession effective par le propriétaire, se renseignant sur ses droits de propriété.

A Tanger, le mesurage des terrains se fait par deux métreurs (*âbbara*) en présence des âdoul et de l'*amin Mostafadh*. L'un des métreurs représente le pacha, l'autre représente le cadi. Ces agents reçoivent généralement de l'acquéreur un salaire de deux douros chacun Quant à l'*amin Mostafadh*, bien que son concours soit gratuit en principe, il est d'usage de lui donner au moins cinq douros pour un déplacement.

F. — *Rédaction de l'acte de vente par les Adoul*

La vente est constatée par écrit, par un acte *(âqd)*. Cet acte constitue une preuve en cas de contestation ; il indique la date exacte de transfert, précise l'objet de ce transfert, les conditions et le prix. Les âdoul ne le rédigent qu'après avoir reçu l'assentiment du pacha, et avoir procédé à une constatation sur les lieux. Ils enregistrent l'échange des volontés des deux parties. Ils ne sont point garants de la capacité des parties pour vendre ou acheter, mais la valeur du titre de propriété remis à l'acquéreur a été, comme nous l'avons vu, authentifiée par le cadi. Les âdoul certifient la prise de possession par l'acheteur et sa mise en possession par le vendeur.

Voici la traduction d'un acte de vente passé à Tanger :

« Louange à Dieu !

« Par devant les deux *âdoul*.......... à Tanger, le sieur N... négociant français, a acquis du sieur Mohammed..... la totalité d'un jardin sis à.........., banlieue de Tanger, limité au Nord par............, à l'Est par..........., au Sud par............ à l'Ouest par... .....dans toute son étendue, avec ses servitudes actives, ses utilités, ses dépendances intérieures et extérieures.

« Cette acquisition est parfaite, licite, exécutoire, définitive, dûment établie, exempte de toute réserve, de toute clause de réméré ou d'option

« Elle a été consentie moyennant le prix total de X douros que le vendeur a touchés des mains de l'acquéreur en présence des *âdoul*, après les avoir comptés et examinés, et dont ledit acquéreur est déclaré déchargé.

« En conséquence, l'acquéreur prend possession effective de l'objet de son acquisition et s'y installe aux lieu et place du vendeur, comme le possesseur d'un bien s'installe dans son bien et le propriétaire réel dans sa propriété personnelle, conformément

à la *Souna* (loi traditionnelle), sous réserve d'option légale dans les cas autorisés par la loi. L'acquéreur a déclaré bien connaître l'immeuble, pour l'avoir parcouru dans tous les sens, agissant de son plein gré, en toute connaissance de cause.

« Dont acte.

« Témoignage a été porté de tout ce qui précède, relativement à ce qui est consigné au présent acte, les parties étant dans l'état de capacité physique et morale, légale et exigible.

« Fait à la date du 5 Djoumad el Aouel, année 1325 (correspondant au 16 juin 1907).

« Après autorisation écrite du pacha......... (1) adressée à qui de droit (le cadi) et excluant de ladite vente toute terre makhzen ou habous inaliénables,

« Le cadi a ordonné la rédaction du présent acte, les titres étant dûment établis et la délimitation du terrain effectuée.

« En foi de quoi, ont signé :

» *Le 1er âdel,* *Le 2e âdel,*

« Suit la légalisation du cadi. »

G. — *Dernière formalité*

Une fois l'acte rédigé, les *âdoul* ne le délivrent à l'intéressé, signé par eux et légalisé par le cadi, que lorsqu'il a payé devant eux le prix du terrain et leur a remis leurs honoraires. (En général, à Tanger, 5 °/o de la valeur, de 100 à 1.000 douros. Au-dessus de 1.000, le pourcentage va en diminuant. Il se maintient, au minimum, entre 1 1/2 °/o et 2 °/o).

Ceci fait, le titre de propriété est remis à l'acquéreur qui peut entrer en possession de l'immeuble acquis.

***

Les formalités à accomplir dans les ports ouverts du littoral et dans une zone de 10 kilomètres autour, sont identiques, mais elles exigent des débours beaucoup plus considérables de la part des acquéreurs. Les autorités chérifiennes et les *âdoul*, beaucoup moins accoutumés qu'à Tanger aux transactions immobilières où interviennent les Européens, n'ont pas encore pu arriver à admettre que cette intervention était toute naturelle et que des formalités purement administratives, soumises à un tarif uniforme, étaient

(1) Suit le nom du pacha.

désormais de rigueur. On se souvient encore, dans ces localités moins européanisées, des obstacles que l'on accumulait [1], il n'y a pas encore très longtemps, de par des ordres venus d'en haut, devant la moindre tentative d'acquisition d'un immeuble par un non-musulman. Ce souvenir pèse sur les esprits, et pour les amener à oublier le passé, à être moins méfiants et scrupuleux, il faut passer par des conditions plus onéreuses qu'à Tanger. On en arrive néanmoins à ses fins et le titre établi par les àdoul et contresigné par le pacha a la même valeur et la même authenticité officielle.

J'ajoute que dans tous les ports, — Tanger y compris, — le cadi, au moment où il légalise les signatures des àdoul, doit transcrire l'acte de vente et l'enregistre sur un registre spécial où le titre *prend date*. Chaque Consulat *doit* posséder un registe identique où les actes de vente sont légalement enregistrés sur la demande des intéressés. Chez le cadi de Tanger et à la Légation de France de cette ville, ces formalités sont devenues d'un usage courant.

L'Acte d'Algésiras reconnait le droit aux Européens d'acheter *dans les mêmes conditions* (c'est-à-dire en ayant recours aux formalités administratives que nous avons vues ci-dessus), à *El-Ksar*, *Azemmour* et *Arzila*, et dans une zone de deux kilomètres autour de ces villes. Dans la pratique, il est douteux que les autorités locales se prêtent à régulariser officiellement les formalités ainsi accomplies et il est à présumer qu'on devra avoir recours dans ces localités et aux environs, aux moyens détournés dont un Européen doit user pour faire des acquisitions immobilières dans l'intérieur du pays.

---

§ 5. — Autres procédés en usage pour acquérir la propriété

Nous avons vu ci-dessus quelles étaient les *formalités* administratives auxquelles il était nécessaire de recourir lorsqu'on voulait acquérir un immeuble à Tanger et dans les ports ouverts (intérieur de la ville et banlieue jusqu'à une quinzaine de kilomètres dans la pratique) en s'inspirant des traités et conventions, et notamment de l'Acte d'Algésiras.

Nous avons vu également que l'Acte d'Algésiras reconnaissait, — comme, du reste, le Protocole de Madrid, en 1880, — que les Européens pouvaient acheter *partout* au Maroc, avec l'assentiment du Maghzen. Mais cet assentiment est hypothétique et à peu près impossible à obtenir. Ceux qui ont voulu néanmoins acquérir des terrains, en dehors des zones *licites*, ont donc dû employer des

(1) Et que l'on accumule encore.

moyens détournés. *En droit*, ces moyens seraient contestables si on agissait dans un pays civilisé, organisé, disposant d'une législation précise qui se manifesterait dans un Code applicable à tous. *En fait*, la situation est particulièrement complexe, puisque le gouvernement local est incapable de manifester matériellement ses attributions de souveraineté, de police et de législation relativement à l'intérieur du pays. Devant cet état incertain des choses, la *raison* semble être du côté de celui qui agit, qui achète, qui paie et qui use de moyens reconnus *légaux* par le droit musulman, et, en réalité, c'est la thèse qui a jusqu'ici prévalu. En attendant la confection d'une législation spéciale en la matière, adoptée par tous et appplicable pour tous, on est donc tenu de compter comme valables les acquisitions immobilières effectuées grâce à ces procédés.

Parmi les modalités auxquelles ont recours ceux qui veulent passer outre la mauvaise volonté ou l'inertie du Maghzen, je citerai le plus courant :

Un notable européen, dont le chiffre annuel d'affaires commerciales est assez important pour lui permettre d'avoir un *censal* indigène, choisit comme censal un Marocain intelligent, rompu aux difficultés des acquisitions immobilières et présentant une surface solide. L'Européen donne une procuration générale à son censal musulman devant les *âdoul* qui dressent un acte d'*oukala* (procuration). Désormais, toute opération commerciale ou autre que fera le censal en question, il la fera au lieu et place et au nom de son commanditaire européen. Les *âdoul* de Tanger dressent de ces sortes d'actes très couramment et ne font point de difficultés à ce sujet. Sur la côte, on obtient des *âdoul* cette formalité, mais à des tarifs variables.

Le *censal* marocain se met donc à faire des achats de propriétés en se conformant aux usages locaux qui président aux acquisitions entre indigènes. Le talent de l'Européen consiste à guider son agent pour l'amener à faire des opérations utiles et sûres et à prendre toutes les précautions que dicte le droit musulman en pareille matière.

Certains, pour plus de sûreté, font dresser à nouveau par les *âdoul* un constat de *command*, procuration spéciale qui existe en droit musulman comme en droit français, et qui établit que toutes les opérations effectuées par le censal acheteur l'étaient au *nom* de son associé européen.

Au fur et à mesure que le *censal* prend possession des titres des propriétés qu'il a acquises, il remet ces titres et les actes de vente à son commanditaire. Je ne saurais trop recommander l'utilité qu'il y a à faire traduire toutes ces pièces, et à les numéroter. Elles sont parfois fort nombreuses et il faut toujours craindre

qu'il ne se glisse, parmi elles, certains papiers susceptibles d'entacher de nullité telles opérations.

L'Européen intéressé, pour se mettre en règle vis-à-vis de son censal, a alors le choix entre différentes formalités :

1° Il peut passer acte de vente sous seing privé avec son censal en faisant constater ladite vente par son Consulat qui donne acte du contrat intervenu entre l'acheteur et le vendeur (c'est la transcription ; coût 12 francs) ;

2° L'Européen, peut, dans certains Consulats, passer acte de vente *notarié* avec son censal devant la Chancellerie de son Consulat, si le consul s'y prête. (1) Coût : 1/2 °/₀ de la valeur de la propriété.

On pourra faire remarquer que, puisque le censal a une procuration générale (souvent suivie d'une déclaration de *command*), il n'est guère utile qu'il *vende* à son commanditaire les immeubles qu'il vient d'acquérir. En effet, en se basant sur le strict droit musulman, le censal n'achète jamais pour lui-même, mais pour son mandant. Mais dans un pays qui, comme le Maroc, se débat au milieu de l'arnarchie administrative et législative, les Européens ont estimé qu'ils ne sauraient prendre trop de précautions. Ils ont voulu être *autant que possible*, en règle avec le droit musulman et en règle avec la législation européenne, de façon à ce que, si une revendication en nullité d'achat était tentée contre eux, le revendicant se trouve en présence : 1° d'opérations effectuées en conformité de la loi musulmane ; 2° de constatations officielles desdites opérations dans les Consulats des acquéreurs intéressés. Le pouvoir local, très insuffisamment armé, grâce à la faiblesse de ses moyens administratifs, trouverait difficilement des arguments impeccables pour obtenir l'annulation pure et simple d'achats immobiliers ainsi effectués, à condition naturellement que la vente consentie au censal ne soit pas entachée de vices rédhibitoires prévus par la législation musulmane.

---

§ 6. — Surveillance des biens fonciers acquis

Une fois que l'acquisition d'une propriété sise à l'intérieur du pays a été menée à bien, on ne saurait trop conseiller au propriétaire de faire acte de possession rapide et constante, surtout si les terrains achetés sont situés dans une région difficile et quasi-indépendante. Le propriétaire doit, en effet, s'attendre à ce que les autorités locales (*caïd* ou *cheikh*) ne fassent rien pour lui faciliter

(1) Certains consuls n'admettent pas cette procédure.

sa tâche ; il doit de plus appréhender de la part des vendeurs, — ou de tierces personnes, — des tentatives en vue de revendre le même immeuble à un nouvel acquéreur.

Grâce à un censal indigène se rendant assez fréquemment sur les lieux, il faudra arriver à ce que les occcupants (bergers, pâsteurs, petits paysans) ou bien déguerpissent ou bien consentent à un acte de location, renouvelable tous les ans, passé devant les *âdoul* de l'endroit. On pourra aussi installer sur les terres acquises soit des associés agricoles (*mokhalat*) soit des métayers, chargés de veiller à ce que la propriété reste intacte, à ce qu'aucun empiètement ne vienne entamer sa superficie, à ce qu'aucune opération nouvelle ne vienne annuler ou contester la validité de l'acquisition récente.

On devra aussi s'efforcer de dresser, provisoirement, un *plan* des terrains, en utilisant les déclarations des *âdoul*, les indications des titres, et en faisant, si possible, un levé topographique rapide sur place ; les terrains, sur ce plan, seront désignés par leurs noms indigènes. Cette nomenclature sera très utile quand il s'agira, plus tard, de dresser un plan plus précis ou de faire valoir ses droits.

XI. — NOMS DES PRINCIPALES MAISONS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION FRANÇAISES DU MAROC

(*Partie Ouest et Sud-Ouest*)

Nous donnons ci-dessous, *sans garantie ni responsabilité*, les noms des principales maisons d'importation et d'exportation *françaises* du Maroc (Ports ouverts et villes de l'intérieur dans l'Ouest et le Sud-Ouest).

1° Importations

I. — *Alcools, Vins, Spiritueux, Eaux minérales, Bières*

a) Tanger

J. Robic. — De Maindreville. — Buzenet (Société d'études et de commerce). — Besson-Perrault.

b) Casablanca

Alexis. — Domény.

c) Larache

Jeancler.

d) Mazagan

Lescoul.

e) Mogador

Reutmann. — A. Coutolle.

II. — *Ameublement, Articles de ménage, Lampisterie, Verrerie*

a) Tanger

J. Robic.

b) Casablanca

Caulier.

c) Mogador

A. Coutolle.

III. — *Articles de bureau, Papeterie*

a) Tanger

Imprimerie Marocaine. — Imprimerie française du Maroc.

b) Casablanca

Imprimerie rapide.

IV. — *Bois de Construction*

a) Tanger

Molliné.

b) Casablanca

Molliné et Dahl. — Domény.

V. — *Bonneterie*

Tanger

A. Pichon.

VI. — *Bougies*

a) Tanger

Buzenet. — J. Robic.

b) Casablanca

J. Robic. — Domény.

VII. — *Matériaux de Construction*

a) Tanger

Piallat et Cie. — René Arquis.

b) Casablanca

Philipp. — Société d'études et de commerce.

VIII. — *Brosserie ; Corderie ; Bâches ; Sacs et toiles*

a) Tanger

Charles-Dominique (brosserie et corderie). — Société d'études et de commerce (bâches, sacs et toiles).

b) Casablanca

Alexandre David (bâches, sacs et toiles).

IX. — *Cafés et Thés* (importateurs)

a) Tanger

J. Robic. -- Buzenet. — Besson-Perrault.

b) Larache

Récopé (cafés). — De Laroche (thés).

c) Casablanca

Domény (cafés). — Compagnie marocaine (thés).

d) Mazagan

Brudo. — Lescoul.

e) Saffi

Compagnie Marocaine.

f) Mogador

R. Boulle. — A. Coutolle. — V. Khiat.

g) Fez

Braunschvig et Cie.

h) Merrakech

Braunschvig et Cie.

i) Rabat

Compagnie Marocaine. — Bigaré.

j) Tétouan

Furth et Cie.

X. — *Charbon de terre*

a) Tanger

Piallat et Cie.

b) Casablanca

Société d'études et de commerce.

XI. — *Épicerie ; Denrées alimentaires et coloniales ; Conserves*

a) Tanger

J. Robic. – Buzenet. — Aug. Saïd. — Valency.

b) Casablanca

J. Robic. — Alexis.

c) Tetouan

Furth et Cie.

d) Larache

Récopé.

e) Rabat

Bigaré.

f) Mazagan

Lescoul.

g) Saffi

Compagnie Marocaine.

h) MOGADOR

Boulle. — A. Coutolle.

i) FEZ

Braunschvig et Cie.

j) MERRAKECH

Braunschvig et Cie.

k) EL-KSAR

Jacob Bencheton.

XII. — *Clous* : *Quincaillerie*

a) TANGER

Piallat et Cie. — Buzenet.

b) CASABLANCA

Chasserat.

c) MOGADOR

A. Coutolle.

XIII. — *Cotonnades* (importateurs)

a) TANGER

Société d'études et de commerce. — Braunschvig et Cie.

b) CASABLANCA

Société d'études et de commerce.

c) FEZ

Braunschvig et Cie.

d) MERRAKECH

Braunschvig et Cie.

e) MAZAGAN

Brudo.

f) MOGADOR

Boulle.

g) RABAT

Compagnie Marocaine.

h) LARACHE

De Laroche.

i) Tetouan

Braunschvig et Cie.

j) Saffi

Compagnie Marocaine.

XIV. — *Couleurs et Vernis ; Droguerie*

a) Tanger

Charles-Dominique. — F. B. Miron. – Bouchard (droguerie seulement).

b) Casablanca

Deschamps. — Hafiz (droguerie seulement).

c) Mazagan.

Brudo.

XV. — *Draps et Lainages* (importateurs)

a) Tanger

Braunschvig et Cie.

b) Casablanca

Braunschvig et Cie. — Domény.

c) Merrakech

Braunschvig et Cie.

d) Rabat

Compagnie Marocaine.

e) Larache

De Laroche.

f) Fez

Braunschvig et Cie.

g) Mazagan

Brudo.

h) Saffi

Compagnie Marocaine.

XVI. — *Farines et Semoules* (importateurs)

a) TANGER

Buzenet. — Vézian.

b) CASABLANCA

Domény. — Mazzella et Cie

c) MAZAGAN

Brudo.

d) LARACHE

De Laroche. — Récopé.

e) RABAT

Compagnie Marocaine. — Bigaré.

f) TETOUAN

Furth et Cie.

g) SAFFI

Compagnie Marocaine.

h) MOGADOR

R. Boulle.

XVII. — *Fourrages et Paille* (importateurs)

a) TANGER

Pradal. — Furth et Cie. — Mazzella.

b) CASABLANCA

Domény. — Mazzella.

XVIII. — *Blés, Orges, Céréales et Graines diverses* (importateurs)

a) TANGER

Th. Furth et Cie. — Société d'études et de commerce. — Vézian.

b) CASABLANCA

Philipp. — P. Ferrieu. — Mazzella.

XIX. — *Huiles* (importateurs)

a) Tanger

J. Robic. - Aug. Saïd. — Valency.

b) Casablanca

Alexis.

c) Mazagan

Brudo

XX. — *Librairie*

a) Tanger

Imprimerie Marocaine.

b) Casablanca

Farairre.

XXI. — *Parfumerie*

a) Tanger

A. Pichon. — Dubut et Sauvant.

b) Casablanca

Dubut et Sauvant.

XXII. — *Pharmacie. Fournitures pour la photographie*

a) Tanger

Cérèze. — Bouchard. — Daïan.

b) Casablanca

Hafiz. — Deschamps. — Philippart.

XXIII. — *Dépôts de Pianos* (pour la location)

a) Tanger

Casimir Blanc.

XXIV. — *Savons* (importateurs)

a) TANGER

J. Robic. — Buzenet. — Valency

b) CASABLANCA

Domény.

c) MAZAGAN

Lescoul.

d) MOGADOR

Boulle.

XXV. — *Soieries* (importateurs)

a) TANGER

Braunschvig et Cie.

b) CASABLANCA

Philipp.

c) TETOUAN

Braunschvig et Cie.

d) LARACHE

De Laroche.

e) RABAT

Compagnie Marocaine.

f) MAZAGAN

Brudo.

g) SAFFI

Compagnie Marocaine.

h) MOGADOR

Boulle. — V. Khiat.

i) MERRAKECH

Braunschvig et Cie.

j) FEZ

Braunschvig et Cie.

XXVI. — *Sucres*

a) Tanger

Valency. — Frérot. — Buzenet. — Aug. Saïd.

b) Casablanca

Alexis. — Philipp. — Alexandre David. — Domény.

c) Tetouan

Furth et Cie.

d) Larache

De Laroche. — Lacoste de l'Isle. — Récopé.

e) Rabat

Compagnie Marocaine. — Bigaré.

f) Mazagan

Brudo.

g) Saffi

Compagnie Marocaine.

h) Mogador

R. Boulle.

i) Fez

Braunschvig et Cie.

j) El-Ksar

Louis Boisset.

XXVII. — *Tentes et Fournitures de campement*

a) Tanger

Société d'études et de commerce. — Lalaurie. — Frérot

b) Casablanca

Société d'études et de commerce.

XXVIII. — *Verres à Vitres*

a) Tanger

F.-B. Miron. — Charles-Dominique.

b) Casablanca

Domény.

2° Exportation

I. — *Articles marocains* (tapis, etc.) *et curiosités indigènes*

a) Tanger

Y. Saadeh.

b) Casablanca

Compagnie Marocaine.

II. — *Babouches*

a) Tanger

Braunschvig et Cie.

b) Fez

Compagnie Marocaine.

c) Tetouan

Furth et Cie.

d) Merrakech

Braunschvig et Cie.

III. — *Bestiaux* (bovins)

a) Tanger

Th. Furth et Cie.

b) El-Ksar et Larache

Louis Boisset. — Lacoste de l'Isle.

c) Casablanca et Rabat

Bernaudat.

d) Mazagan

Lescoule. — Brudo. — Th. Furth et Cie.

IV. — *Céréales et Graines diverses* (exportations)

a) Tanger

Th. Furth et Cie. — Société d'études et de commerce. — Em. Bonnet. — Braunschvig et Cie. — D. Edery. — Coriat.

b) Casablanca

Th. Furth et Cie. — Braunschvig et Cie. — Em. Bonnet. — Société d'études et de commerce.

c) Mazagan

Compagnie Marocaine.

d) Larache

Compagnie Marocaine. — De Laroche.

e) El-Ksar

Louis Boisset.

f) Saffi

Compagnie Marocaine.

V. — *Œufs* (exportation)

a) Tanger

Em. Bonnet. — Société d'études et de commerce. — D. Edery

b) Casablanca

Société d'études et de commerce.

c) Mazagan

Compagnie Marocaine.

d) Saffi

Compagnie Marocaine.

VI. — *Peaux et Poils*

a) Tanger

D. Edery. — Coriat. — Société d'études et de commerce.

b) Casablanca

P. Ferrieu. — Société d'études et de commerce. — Compagnie Marocaine. — D. Edery.

c) Tetouan

Furth et Cie.

d) Larache

De Laroche. — Lacoste de l'Isle. — Félix.

e) El-Ksar

Louis Boisset.

f) Rabat

Compagnie Marocaine.

g) Mazagan

Brudo. — Compagnie Marocaine.

h) Saffi

Compagnie Marocaine.

i) Mogador

Boulle. — Victor Khiat.

j) Fez

Braunschvig et Cie.

k) Merrakech

Braunschvig et Cie.

VII. — *Primeurs* (exportations)

a) Casablanca

Ferme bretonne (Amieux fils).

VIII. — *Cires*

a) Casablanca

Em. Bonnet.

b) Tétouan

Em. Bonnet.

IX. — *Laines*

a) Larache

Compagnie Marocaine. — De Laroche.

b) El-Ksar

Louis Boisset.

c) Rabat

Compagnie Marocaine. — Bigaré.

d) CASABLANCA

Compagnie Marocaine.

e) MAZAGAN

Compagnie Marocaine.

f) SAFFI

Compagnie Marocaine.

g) MOGADOR

R. Boulle.

X. — *Amandes*

a) MAZAGAN

Brudo.

b) MOGADOR

R. Boulle. — V. Khiat.

c) SAFFI

Compagnie Marocaine.

XII. — ADRESSES DIVERSES (utiles au commerce)

I. — *Compagnies de navigation françaises*

a) *de Marseille à Tétouan et Tanger* : Cie de Navigation Mixte (Touache).

b) *de Marseille à Tanger et la Côte Ouest* : Cie Paquet.

c) *du Hâvre à Tanger et la Côte Ouest* : Société Navale de l'Ouest. — Société Hâvraise péninsulaire.

d) *de Nantes, La Rochelle et Bordeaux à Tanger :* Cie Générale Transatlantique. — Société Delmas frères

e) *d'Oran à Tétouan, Tanger et la Côte Ouest* : Mazzella et Cie.

II. — *Annuaires et Publications d'ordre économique*

a) Annuaire du Maroc, de Fontana.

b) Livret-Guide du voyageur au Maroc.

c) L'indicateur Marocain (Revue mensuelle).

Ces publications se trouvent au Comité du Maroc à Tanger et à Paris (21, rue Cassette).

III. — *Renseignements gratuits pour les Français*

COMITÉ DU MAROC

a) *Siège central* : à Paris (21, rue Cassette).

b) *Délégué général à Tanger* : Ch. René-Leclerc (bureaux : Maison Fabarez, Grand Socco).

IV. — *Banques Françaises*

a) *Compagnie Algérienne* (Agences à Tanger et Casablanca. — Correspondants dans toutes les villes).

b) *Crédit Foncier Algérien* (Agence à Tanger. — Correspondants dans toutes les villes).

V. — *Docks et Entrepôts. — Opérations en Douane*

a) TANGER

Magasins généraux et Entrepôts du Maroc.

b) CASABLANCA

Société d'études et de commerce. — G. Martin.

VI. — *Entrepreneurs de travaux publics et privés*

a) TANGER

Struuck. — Liorel. — Fournel.

b) CASABLANCA

Busset. — Gallien. — Société d'études et de commerce.

VII. — AVOCATS ET MANDATAIRES

(TANGER ET LE MAROC)

A TANGER : D. Saurin. — Favrot. — Aubin. — Passerel. — Pimienta.

CHAPITRE VI

Moyens de développer la situation économique et commerciale de la France au Maroc

---

I. — COMMERCE D'IMPORTATION

a) Commerce de gros. — Nécessité pour les fabricants et les négociants d'une région donnée de la Métropole de se solidariser pour assurer à un voyageur de commerce ou à un représentant de commerce un *fixe* et des frais de déplacement qui, répartis entre plusieurs fournisseurs de produits différents, se subdiviseraient en cotisations minimes pour chacun.

Les fabricants avoisinant des ports tels que Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, Le Hâvre, devraient étudier ou faire étudier très attentivement les préférences de la clientèle marocaine et s'efforcer de donner satisfaction à ces préférences en tenant compte que des débouchés similaires pour les mêmes articles existent en Algérie, en Tunisie, en Tripolitaine, en Égypte et en général dans tout le Levant.

Les Chambres de Commerce de Marseille, Alger, Oran, Bordeaux, Le Hâvre, Saint-Nazaire, Rouen, Dunkerque, Paris et Lyon, devraient s'efforcer de recueillir une documentation très serrée et très précise sur les facultés d'importation du Maroc occidental. Le Maroc, par sa situation géographique, devrait être de plus en plus dans l'orbite du commerce franco-algérien en matière d'importations. Or nous avons à soutenir un rude assaut de la part de la concurrence étrangère et la lutte sera d'autant plus pénible que les négociants et les fabricants étrangers se seront mieux documentés sur le Maroc et sa clientèle possible.

Des entrepôts de gros, toujours bien approvisionnés et gérés par des agents connaissant bien le pays, peuvent réussir à Tanger, Melilla, Casablanca, Fez, Merrakech (ou Saffi) et Mogador. Les agents devraient être en perpétuelles relations avec les détaillants et les négociants en demi-gros (indigènes et européens) de ces villes et des autres localités.

Le commerce d'importation comporte un certain nombre d'articles qui sont en majeure partie fournis par des étrangers ; les négociants français se doivent de rechercher les causes de cette situation de fait et de se tailler une place aussi large que possible dans

la fourniture desdits articles. Quant aux articles qui, comme les sucres, constituaient auparavant une sorte de monopole français, nos industriels se doivent, sous peine de déchéance, de réagir contre la rivalité dont ils sont l'objet et d'opposer énergiquement la concurrence à la concurrence.

L'impression de catalogues (illustrés si possible) en arabe marocain avec caractères facilement lisibles pour des commerçants peu lettrés donnerait à coup sûr des résultats parmi les commerçants musulmans du Maroc. Les prix seraient laissés en blanc et inscrits à la main par les représentants de commerce, de manière à ce qu'une même édition de catalogues puisse servir plusieurs années de suite.

De longues facilités de paiement doivent être accordées aux négociants du pays. Lorsque les renseignements sur leur solvabilité sont favorables, il ne faut pas hésiter à se montrer accommodant pour le réglement des factures si on ne veut pas voir les marchands indigènes s'adresser ailleurs. Ne pas oublier qu'ils sont très sollicités par de nombreuses maisons de commerce de toutes nationalités.

On ne saurait trop insister sur la nécessité pour les maisons françaises qui se font représenter au Maroc de pouvoir compter sur des agents ou des voyageurs *sérieux et sûrs*, dans l'activité, l'habileté et la moralité desquels elles puissent avoir une confiance absolue. Ce n'est ni la façade d'une maison ou d'une fabrique, ni sa renommée, ni la parfaite exécution de ses ordres qui lui feront obtenir des succès au Maroc : ce sont surtout les qualités déployées par son représentant, et les capacités de cet agent.

b) Détail et demi-gros. — La question est plus délicate. On ne saurait conseiller aux commerçants de s'établir qu'avec beaucoup de circonspection. La concurrence indigène, israélite et espagnole est prête à arrêter les meilleures bonnes volontés, car ces petits et moyens boutiquiers se contentent d'infimes bénéfices et s'accommodent d'une existence précaire et parcimonieuse que de petits négociants français ne pourraient supporter longtemps. Dans les ports, certains commerces peuvent compter sur la clientèle européenne et la clientèle israélite européanisée. Mais cette clientèle est encore très réduite dans la plupart des villes marocaines. Elle n'atteint une importance relative qu'à Casablanca et à Tanger. Il semble que Casablanca soit complètement pourvu en ce moment ci en fait de commerce de demi-gros et de détail et il serait dangereux de chercher, pour l'instant, à se tailler une place dans cette branche d'activité. La clientèle de la ville semble à peu près satisfaite des facilités qui lui sont faites.

Pour ce qui est de Tanger, j'estime qu'il serait également hasardeux de donner à de futurs immigrants dans cette ville des

conseils trop précis sur le commerce qu'ils pourraient y exercer. Je crois d'autre part devoir mettre en garde contre des surprises désagréables ceux qui, ne disposant que de ressources médiocres, songeraient à installer à Tanger un petit magasin n'offrant qu'un maigre assortiment et ne satisfaisant qu'une clientèle très réduite. Il faut d'ailleurs pouvoir *attendre* et patienter jusqu'à ce que la population ait appris le chemin du nouveau magasin ; or l'attente n'est permise qu'à ceux qui disposent de capitaux sérieux.

Je me bornerai donc à exprimer ici en quelques lignes les doléances du public tangérois et à indiquer les vœux fréquemment exprimés par une clientèle intéressante, — et intéressée.

Voici les établissements commerciaux dont on semble désirer l'installation à Tanger :

1° Une grande *Épicerie* bien assortie, bien organisée, à des prix très abordables, toujours bien achalandée et ne manquant jamais de certaines denrées essentielles, accommodante avec la clientèle. A cette épicerie seraient annexés des rayons de : vins de table et vins fins ; liqueurs et boissons diverses ; eaux minérales et eaux gazeuses ; confiserie et pâtisserie ; légumes frais ; charcuterie ; glace (en été) ;

2° Un *Bazar* renfermant un rayon européen, un rayon plus spécialement destiné à la clientèle israélite et un rayon *indigène marocain* (meubles, pendules, glaces, phonographes, horlogerie, tapisserie). Ce bazar fournirait à des prix raisonnables : articles de ménage, mobilier, cristallerie, tissus, mercerie, papeterie, vêtements de confection pour hommes, femmes et enfants ; articles de sports et photographie ; articles orientaux et curiosités indigènes ; bijouterie et horlogerie ; lingerie et bonneterie ; chaussures ; miroiterie ; articles de toilette et parfumerie ; sellerie et harnachement ; *articles de voyage et de campement* ; machines à écrire et accessoires ; instruments de musique et pianos. Il comporterait en outre un atelier de cordonnerie, un atelier de modes et couture pour dames, un tailleur pour hommes. L'assortiment de cette maison serait varié et les clients qui tiennent à la bonne qualité sauraient l'y trouver ;

3° Une *Quincaillerie* bien placée, d'accès facile, très bien achalandée, moins pour la construction que pour les *articles de ménage* (européens, israélites et indigènes) et les articles suivants : outils divers, brosserie, clouterie, couleurs et vernis en boîtes, coutellerie ; lampisterie et poêles à pétrole ; fournitures pour éclairage électrique et sonneries ; ferblanterie ; fournitures pour écuries, machines à coudre, literie de fer et cuivre, etc...

Un dépôt annexe, situé par exemple dans le quartier de la « plage » comporterait le gros matériel de construction : tuyautage ; charpentes en fer ; bois de construction et de menuiserie ; matériel

d'entrepreneurs ; ferronnerie ; fourneaux ; grilles en fer ; machines susceptibles d'écoulement (aéromoteurs, norias, pompes) ; papiers peints ; robinetterie ; serrurerie ; toiles métalliques ; tôlerie ; etc...

Un atelier de forge, plomberie, serrurerie et mécanique pourrait être annexé à cet entrepôt extérieur.

Je me borne, je le répète, à résumer les desiderata que j'ai entendu formuler autour de moi. Il va sans dire que des établissements de ce genre devraient être créés sur des bases solides et larges, après une étude approfondie de la place. Toute tentative esquissée avec des capitaux insuffisants, un assortiment incomplet, risquerait d'échouer. Il ne faut pas oublier que les concurrents seraient nombreux et qu'il en existe déjà susceptibles de devenir des rivaux avec lesquels on devrait compter.

La clientèle de Tanger se plaint en général de ce que les articles qui lui sont offerts sur la place sont des articles inférieurs, de mauvaise qualité et de mauvais goût, originaires d'Angleterre, de France, d'Allemagne et d'Espagne, et comptés au prix fort, comme s'il s'agissait d'articles de première marque. Le *prix fixe* est également une innovation désirable. Les marchandages incessants auxquels on se livre le plus souvent dans les magasins de Tanger rebutent la clientèle. Il en résulte des commandes *importantes* à Gibraltar (où les qualités sont un peu meilleures), et dans les grands magasins de Londres, de Paris et de Marseille Mais étant donné la lenteur des communications, le coût du transport, les frais et les complications en douane, la clientèle s'adresserait plus volontiers à des magasins de Tanger si elle y trouvait l'assortiment et les facilités désirables.

c) *Région algéro-marocaine.* — Dans ces régions, les commerçants français et algériens sont aux premières places (Port-Say, Oudjda, Marnia, Berguent, Beni-Ounif de Figuig, Colomb-Béchar et Bou-Denib). Des détaillants s'installent en outre dans les centres en création des Beni-Snassen. Le temps n'est pas loin sans doute où des Français et des Européens pourront s'installer à Aïoun-Sidi-Mellouk, à Debdou et sur la rive droite de la Moyenne et de la Basse-Moulouya. Là, le commerce d'importation est lié aux tarifs de transport et aux droits de douane par la frontière de terre ; les facilités douanières, les créations de routes, l'aménagement des pistes existantes et enfin une parfaite sécurité dans un rayon de plus en plus élargi peuvent rendre l'Est, le Sud-Est et le Centre marocains définitivement tributaires du commerce algérien. Aucune initiative ne doit donc être prise à la légère, tant pour le choix des ports d'importation que pour l'amélioration des principales pistes à parcourir et pour les moyens susceptibles de nous rapprocher de la voie Moulouya-Fez par Taza et de nous y *installer* économiquement et politiquement parlant.

II. — COMMERCE D'EXPORTATION

Ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, le commerce d'exportation au Maroc est fortement lié aux relations qu'entretiennent les exportateurs avec les indigènes. Un groupe relativement restreint de fortes maisons draine par devers lui les produits du pays que lui apportent des *censaux* ou des *mokhalat* stylés depuis de longues années et ne pouvant se dégager que très difficilement de leur association avec leurs protecteurs. Dans la plupart des régions, les meilleurs *censaux* et les meilleurs associés agricoles sont déjà pris ; ils ont partie liée avec leurs commanditaires et leurs protecteurs, grâce à des contrats passés à longue échéance. Habitués à leurs *tajer* (négociants) européens, ayant réalisé avec eux des affaires intéressantes, traditionnalistes enfin, et, même lorsqu'ils sont mécontents, craignant toujours les conséquences fâcheuses d'une rupture, ces agriculteurs indigènes ne cherchent point à dénoncer leurs contrats d'association avec des maisons puissantes dont les patrons sont souvent agents consulaires ou parmi les intimes des représentants de telle ou telle nation. Des nouveaux venus ne peuvent donc que difficilement entrer en relations avec des indigènes dont la collaboration est susceptible de leur donner tout de suite un rendement appréciable ; il faudrait d'autre part que leurs offres soient bien alléchantes pour détacher des associés indigènes des firmes qui les protègent.

A cette difficulté vient s'ajouter celle des débouchés. Les maisons installées depuis longtemps s'en sont créé d'intéressants et sont en relations d'affaires avec des acheteurs qui sont toujours prêts à les débarrasser de leurs stocks de produits d'exportation, qui les commanditent pour leurs acquisitions au Maroc même et mettent à leur disposition de véritables crédits de campagne. J'ajouterai que les firmes européennes installées sur la Côte Ouest du Maroc et se livrant à l'exportation sont en majorité anglaises ou allemandes ; les firmes françaises sont les moins nombreuses. Les produits du Maroc vont en effet en majeure partie à l'Étranger, car la France se procure déjà des produits similaires, non grevés de droits d'entrée, dans ses possessions de l'Afrique du Nord et dans ses autres colonies ; en outre, certains produits marocains (les céréales notamment) trouvent plus facilement des débouchés en Allemagne et en Angleterre où ils ne sont pas frappés des droits d'importation qui, en quelque sorte, prohibent leur entrée en France. En 1907, par exemple, 6.500.000 francs de produits marocains seulement sont allés en France (par les huit ports ouverts) tandis que 19 millions allaient en Angleterre et en Allemagne et 3.500.000 francs dans divers autres pays. En 1908, la

France n'importait que 9.500.000 francs de produits marocains (sortis par les huit ports ouverts) ; l'Allemagne et l'Angleterre réunies en importaient au contraire pour 24.000.000 de francs et les autres pays pour un peu plus de 6 millions.

Les maisons françaises de création récente et se destinant à l'exportation des produits marocains doivent donc faire un rude apprentissage. Il faut, d'une part, qu'elles s'efforcent de partager, avec les firmes déjà installées, le commerce que celles-ci avaient accaparé, qu'elles se créent des relations sérieuses avec des producteurs indigènes et qu'elles fassent un choix judicieux d'intermédiaires et de courtiers (juifs et musulmans). D'autre part, elles ont à lutter contre la routine des marchés de la Métropole, la méfiance des commissionnaires et des acheteurs, la quasi-impossibilité d'obtenir des crédits de campagne. Si elles veulent se créer des débouchés à l'étranger, elles ne peuvent s'adresser qu'à des compatriotes fixés à Londres ou à Hambourg, et là encore elles se heurtent à la défiance, à l'hésitation et au manque d'initiative : « Renseignez-vous sur mon compte, écrit telle maison « fixée au Maroc à un courtier de produits exotiques de Marseille, « de Bordeaux ou même de Londres. Vous n'obtiendrez sur mes « procédés en affaires que des renseignements élogieux et hono- « rables. Mais si vous avez sur place des débouchés pour 500.000 fr. « d'orge ou de blé, moi je n'ai pas cette somme à ma disposition. « Ouvrez-moi donc un crédit. — Je ne mets nullement en doute « votre habileté ou votre moralité, répond le commissionnaire, et « j'ai d'excellents renseignements sur votre compte. Mais je ne « puis vous ouvrir un crédit de campagne. Envoyez-moi vos « marchandises et je les vendrai au mieux de vos intérêts ».

Tel est le cercle vicieux dans lequel on tourne.

Les frets sur Marseille pourraient être meilleur marché, si on les compare aux frets des vapeurs allemands et anglais sur Anvers, Hambourg, Londres et Liverpool. Le manque de communications maritimes entre les ports de la Côte Ouest et l'Ouest et le Nord de la France s'oppose à ce que des relations d'affaires suivies se créent entre Bordeaux, Saint-Nazaire, Le Hâvre, Rouen, Dunkerque, et le Maroc.

Il est indispensable que les Chambres de Commerce de ces grands ports, celles de Marseille, d'Alger et d'Oran, ainsi que la Chambre de Commerce française de Londres, étudient de près la question et amènent quelques grosses firmes françaises à commanditer des commissionnaires sûrs et honnêtes parmi nos compatriotes fixés dans les ports occidentaux du Maroc.

Il y a en Algérie et en Tunisie d'excellents courtiers et acheteurs de grains, qui sont en relation avec Marseille, l'Ouest et le Nord

de la France, Anvers, Londres et l'Allemagne Ces gens de métier pourraient s'intéresser davantage au grand marché marocain.

La question de l'exportation de certains produits marocains les céréales notamment) en Suisse, en transit par Marseille, est également à étudier. Des négociants en gros de Genève et de Berne pourraient s'en inquiéter.

Il semble qu'un service français de vapeurs régulier qui chargerait au Maroc et au Portugal pour Bordeaux. La Pallice, Saint-Nazaire, le Hâvre et Rouen, Dunkerque, Anvers, arriverait rapidement à établir des bases solides de trafic d'exportation marocaine. Inversement, il chargerait des marchandises belges, françaises et portugaises pour le Maroc. Un trafic total annuel de 11 millions de francs en moyenne (3 millions à l'importation, 8 millions à l'exportation) permet à une Compagnie de navigation allemande d'assurer un service bi-mensuel dans les deux sens entre l'Allemagne, le Portugal et le Maroc. Cette indication peut servir de base en vue de la création d'un service maritime français, régulier et constant, qui aiderait beaucoup les maisons françaises installées au Maroc et se destinant à l'exportation.

D'autre part, le Maroc, considéré comme pays *étranger* par la douane française et la douane maritime algérienne, est soumis au tarif maximum. Ne pourrait-il pas être dérogé, dans certains cas, à ces principes rigoureux? J'ai dit ailleurs que notre *intérêt spécial* à avoir au Maroc une prépondérance politique nous commandait d'y rechercher des avantages économiques et une suprématie commerciale sans déroger « au principe de la porte ouverte » établi par la Conférence d'Algésiras. Par exemple, la consommation de l'Algérie en céréales devient chaque année plus importante, de sorte que même lorsque la récolte y est favorable, l'exportation sur la Métropole, jointe à l'exportation tunisienne, ne suffit pas aux besoins de la France qui, fréquemment, fait appel aux céréales étrangères (turques, américaines, russes). Pourquoi une certaine quantité de céréales marocaines ne serait-elle pas autorisée à entrer chaque année en France dégrevée de tous droits ? Cette quantité varierait naturellement selon l'importance de la récolte algéro-tunisienne : si cette dernière était bonne et si on prévoyait un arrivage important de céréales algéro-tunisiennes, on n'accorderait alors aux produits marocains qu'une faible quantité d'entrées en franchise, correspondant à une partie des quantités qu'on supposerait devoir être néanmoins importées de l'étranger. Si au contraire la récolte était médiocre en Algérie-Tunisie et ne laissait prévoir qu'une très faible exportation sur la Métropole, de larges facilités seraient destinées aux céréales marocaines.

De même, lorsque en Algérie-Tunisie la récolte serait mauvaise et nécessiterait des achats à l'étranger (Turquie, Argentine), ne

serait-il pas plus *politique* que ces achats se fassent au Maroc et que les céréales marocaines soient alors dégrevées de tous droits à leur entrée par mer en Algérie-Tunisie.

Tel est le principe. Il appartient à nos législateurs de trouver la solution élégante de cet intéressant problème.

III. — AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Nous avons vu ci-dessus qu'à Tanger, tous les terrains à bâtir, dans un périmètre assez vaste pour construire une cité comme Tunis ou Alger, sont accaparés. Les propriétaires en exigent des prix tellement élevés, qu'aucun entrepreneur ne se présente pour construire. Une zone de terrains située entre la résidence actuelle du Ministre de France, le bord de la mer et la rivière Oued el Halq est considérée comme devant devenir la « ville nouvelle », l'agglomération des quartiers commerçants et administratifs par excellence. Mais c'est justement dans cette zone que le prix des terrains a déjà atteint des prix exagérés (entre 80 et 30 francs le mètre), et les travaux de voirie à exécuter dans les dunes sablonneuses qui constituent ces terrains effraient à l'avance les capitalistes susceptibles d'engager une affaire de constructions immobilières. Si les prix forts en question se maintiennent, l'évolution sera très lente et les lots de terrain destinés au « nouveau Tanger » resteront longtemps encore inutilisés.

Il serait donc plus intéressant de construire des villas et des maisons à bon marché sur des terrains déjà éloignés du centre de la ville actuelle et situés soit au fond de la baie, soit près de la piste de Tétouan et le long de la piste de Fez. Le vallon de *Oued el Ihoud*. celui de Boubana et différents côteaux environnants offrent également des terrains à des prix relativement modérés. Mais la difficulté est d'atteindre précisément ces terrains, tant qu'un réseau modeste de routes carrossables n'aura pas été tracé autour du vieux Tanger. C'est vraisemblablement de préférence le long de cette voirie suburbaine que les entrepreneurs chercheront à créer des immeubles nouveaux et des villas de rapport, facilement accessibles, étant donné la possibilité de circuler en voiture ou en omnibus, et dont le prix de location restera néanmoins abordable pour les petites et les moyennes bourses, qui constituent, comme dans tous les pays du monde, la majorité. Les rares constructeurs qui ont édifié quelques immeubles en 1908, ont marqué, en effet, une tendance trop prononcée à édifier des immeubles aux logements coûteux, pour familles aisées.

Les loyers de Tanger atteignent en effet des prix beaucoup trop

exagérés. Tel appartement, situé dans une bâtisse sans concierge et sans commodités accessoires, sur une rue dépavée, est taxé 200 francs par mois Le même logement, sis à Alger, rue Michelet (la rue la plus fréquentée) avec eau et gaz dans la maison, tramway électrique circulant devant la porte cochère, coûterait 1.100 à 1.200 francs par an.

De telle villa mal aménagée et sans citerne et dont on ne voudrait pas pour 125 francs par mois aux environs d'Alger, le propriétaire de la banlieue de Tanger demande sans sourciller un loyer mensuel de 300 à 350 francs.

Il y a donc à Tanger une *question des loyers et des logements* qui reste à solutionner. Faute de solution administrative, — la situation internationale ne permettant pas de trancher dans le vif pour supprimer bien des abus comme on pourrait le faire en Algérie ou en Tunisie, — seule la perspective de solutions dues à l'initiative privée nous reste. Il appartient à des capitalistes hardis et animés d'un esprit pratique d'étudier de près la possibilité de pallier aux difficultés présentes et de se tailler dans la banlieue de Tanger des faubourgs particuliers où seront édifiés des immeubles et des villas facilement accessibles, convenablement construits et aménagés et dont le prix de location ne dépasse pas ce qui peut être normalement exigé de bourses moyennes, dans une ville maritime de l'Afrique du Nord, à quelques lieues de l'Europe.

Casablanca également ne demande qu'à s'étendre. Les communications, dans la banlieue, sont plus aisées qu'à Tanger parce que le pays est plat et que déjà des pistes carrossables et fréquentées circulent autour de la ville. Des faubourgs neufs peuvent donc y être édifiés à des prix de revient moins exorbitants qu'à Tanger et la construction de nouveaux quartiers déplacera le centre d'une ville indigène qui n'est ni pittoresque ni pratiquement modifiable.

Ailleurs, les besoins de transformation se font moins sentir. Il semble néanmoins que le warf de Saffi doive donner à ce port des besoins nouveaux, car les affaires d'importation et d'exportation y deviendront plus importantes au détriment sans doute de Mazagan et de Mogador. Il serait donc intéressant d'examiner s'il n'y aurait pas à Saffi quelques affaires immobilières à réaliser. Au reste, une Société immobilière entreprenante pourrait avoir, dans chaque port marocain, un correspondant avisé qui aurait pour mission d'essayer de profiter des bonnes occasions qui se présenteraient : il y en a (achats de terrains à des prix très modérés ; constructions légères sur ces terrains avec location assurée grâce à un loyer raisonnable, les prix des locations étant très élevés à Larache, Tétouan, Rabat, Mazagan ; achats d'immeubles à des propriétaires désirant, pour des raisons diverses, s'en débarrasser à bon marché etc...). Autant il serait imprudent d'aborder de front une de ces villes du littoral

pour y tenter de but en blanc une affaire immobilière ou de construction ; autant on peut, grâce à des agents consciencieux, faire d'excellents placements dans ce genre d'opérations, à condition d'attendre patiemment les occasions et les circonstances.

Des correspondants dignes de confiance pourraient s'occuper non seulement de placements avantageux sur les affaires immobilières urbaines, mais encore d'acquisitions de terrains dans une zone de 10 kilomètres autour des ports et au-delà. Des sociétés disposant de gros capitaux et menées par des hommes résolus et énergiques peuvent, à mon avis, réaliser des affaires intéressantes dans cet ordre d'idées.

IV. — MINES

En matière minière, il est difficile et hasardeux de donner des conseils La première des conditions est de déterminer d'une manière très précise où il y a des gisements, si ces gisements sont riches et s'ils valent la peine d'être exploités. L'ère des à-peu-près tend à disparaître. Sur la foi de renseignements indigènes, des négociants européens confortablement installés dans leur fauteuil et habitant les localités du littoral ont pointé sur la carte des gisements miniers et attribué à ces emplacements des richesses diverses en cuivre, plomb, fer ou antimoine ; après quoi, ils ont fait purement et simplement enregistrer dans leur Consulat une dénonciation écrite qu'ils ont considérée comme leur donnant une sorte de droit de priorité. Les Légations ou Consulats intéressés ont enregistré bénévolement. La mise au jour de ces documents et de ces privilèges ne manquera pas de piquant, lorsque les droits des particuliers seront en conflit. En attendant, le mieux qu'il y ait à faire semble être de prospecter aussi sérieusement que possible, — avec les moyens et la sécurité dont on dispose, — les gisements miniers sur lesquels on a des indices. Les mieux informés en matière de richesse de minerai seront également les mieux placés pour juger s'il y a intérêt à faire enregistrer leurs droits de priorité sur tel gisement et même à consentir des sacrifices pécuniaires pour écarter les compétiteurs possibles. Il y aura lieu en outre de se conformer strictement au règlement minier chérifien qui paraîtra ultérieurement, plutôt que de chercher à le tourner et à provoquer des conflits interminables.

V. — NAVIGATION

Nécessité d'un grand paquebot français confortable et rapide, *au moins une fois par semaine*, effectuant le trajet Marseille-Oran-Tanger-Casablanca, et retour, filant seize à dix-sept nœuds, de manière à ce qu'une escale de six heures à Oran permette néanmoins à ce paquebot de franchir la distance Marseille-Tanger en cinquante ou cinquante-quatre heures. Ce paquebot serait naturellement subventionné, il prendrait la poste, les voyageurs et les marchandises[1]. Il ne faut pas oublier que Casablanca est destiné à devenir le grand port et le grand entrepôt de l'Ouest marocain. La présence de nos troupes et de notre organisation militaire dans la Chaouïa nécessite d'autre part des relations fréquentes entre cette ville et les ports français les plus rapprochés, Oran et Marseille.

Un navire desservant régulièrement la ligne Marseille-Casablanca, par Oran et Tanger, chargerait : du fret pour Oran (assuré), du fret de Marseille et d'Oran pour Tanger et *surtout* pour Casablanca (fret également assuré). Pour le retour on peut être assuré d'embarquer des marchandises pour Marseille (surtout de Casablanca et d'Oran). Le choix des agents a une grande importance pour toutes les compagnies de navigation en général ; il n'en aurait pas moins pour un service maritime tel que celui que j'indique. Les aménagements pour les voyageurs devraient être l'objet d'une attention particulière ; il n'est pas nécessaire qu'ils soient luxueux, mais toujours bien entretenus, bien aérés et confiés à un personnel bien stylé. Les passagers désirent surtout une grande propreté, des aménagements inodores, des communs (W.C., etc...) parfaitement entretenus et une domesticité convenable. Il ne semble pas que ces qualités soit impossibles à obtenir. On reproche en général aux paquebots français de la Méditerranée de ne point les posséder.

Une Société de petits caboteurs ayant pour base un grand port, bien aménagé et bien desservi, c'est-à-dire Oran, et faisant la navette entre Beni-Saf, Nemours, Port-Say-Saïdia, Melilla, les Présides espagnols, Tétouan, Ceuta, Tanger, Casablanca, Gibraltar et Malaga ferait certainement ses affaires.

Les commerçants français se plaignent de ce que les services maritimes qui viennent de l'Ouest de la France ne touchent que Tanger à l'aller (une fois par mois) et ne font pas d'escale au

(1) Le cahier des charges du renouvellement des contrats des services maritimes algériens rédigé en 1906 prévoyait seulement un navire bi-mensuel de ce genre et n'effectuant que le trajet : Marseille Oran-Tanger (et retour).

retour. Aucune Compagnie régulière ne relie l'Ouest de la France avec la Côte Occidentale marocaine. Il est impossible à nos exportateurs d'embarquer (sauf sur des paquebots spécialement affrétés) des produits marocains à destination de Bordeaux, Saint-Nazaire, le Hâvre, Rouen, Paris (en transbordement), Dunkerque et Anvers.

Il faudrait que la *Compagnie Transatlantique* et la *Compagnie Delmas* consentent à faire escale à Tanger à leur retour d'Algérie. Il faudrait aussi que la *Société Navale de l'Ouest* et l'*Hâvraise Péninsulaire* tentent l'organisation d'un service régulier entre les ports occidentaux du Maroc et l'Ouest et le Nord de la France.

Voici du reste une liste des Compagnies de navigation françaises dont les navires passent fréquemment en vue de Tanger et de Casablanca et qui, après avoir étudié la question, pourraient peut-être consentir quelques escales régulières dans l'un ou l'autre de ses ports.

Compagnies de navigation françaises susceptibles d'étudier des escales soit à Tanger, soit à Casablanca

---

1° TANGER

A. — Compagnie des Messageries Maritimes

a) Un service commercial du Hâvre à Marseille (chaque semaine). Départ *tous les mardis*. — Ce service pourrait toucher Tanger au moins une fois par mois ; à l'aller, pour débarquer à *Tanger* des marchandises de l'Ouest de la France ; au retour, pour embarquer des articles d'exportation à destination de l'Ouest et du Nord de la France, de la Belgique ;

b) Un service commercial de Dunkerque, au Hâvre, Marseille et l'Indo-Chine (une fois par mois). — Ce service passe donc par le détroit de Gibraltar. Au retour, s'il faisait escale, il pourrait débarquer des thés d'Indo-Chine qui concurrenceraient les « thés anglais », lesquels viennent eux-mêmes de Chine;

c) Un service commercial d'Anvers à Marseille et l'Extrême-Orient (une fois par mois et retour). — Une escale de ce service présenterait les mêmes avantages que la précédente. De plus, ce service embarquerait des marchandises de ou pour la Belgique actuellement transportées par la ligne allemande *Oldenburg-Portugiesische*.

B. — Compagnie des Chargeurs Réunis

Un service mixte de Dunkerque en Indo-Chine, par: Le Hâvre, Bordeaux, Marseille (une fois par mois). — Départs de Dunkerque, le 28 de chaque mois ; départ du Hâvre, le 31 ou le 1er ; départ de Bordeaux, le 3 ou le 4.

(Ce service pourrait toucher *Tanger* au moins une fois par mois, soit à l'aller, soit au retour, ou même à l'aller et au retour, dans le même but que ci-dessus énoncé).

C. — Compagnie des Chargeurs Réunis

Ligne dite du Tour du Monde. (Départ d'Anvers tous les 45 jours). — Prenant des marchandises et des passagers de 1re classe et desservant les ports de Dunkerque, la Rochelle, Marseille, Gênes, Naples, Colombo, Singapore, etc., etc.

(Ce service pourrait toucher *Tanger* tant à l'aller qu'au retour. On pourrait lui signaler qu'en outre du trafic franco-marocain il embarquerait des marchandises de ou pour la Belgique, marchandises qui constituent actuellement une bonne partie du fret marocain de la Compagnie allemande Oldenburg Portugiesische).

D. — Société Générale des Transports Maritimes a Vapeur

Ligne de Marseille à Dakar, le Brésil, la Plata. Cinq départs par mois de Marseille *passant par le détroit de Gibraltar* :

Le 6, pour le Brésil et la Plata ;

Le 10, pour Dakar et la Plata ;

Le 20, pour Dakar et la Plata (rapide) ;

Le 22, pour Ténériffe et le Brésil ;

Le 30, pour Dakar et la Plata.

Il y a également cinq retours par mois sur Marseille. (Si, sur ces cinq services, la Compagnie consentait à faire toucher *Tanger deux fois par mois*, tant à l'aller qu'au retour, le problème de la navigation rapide et confortable entre Marseille et Tanger serait en partie solutionné).

E. — Fraissinet et Cie

Paquebots-poste français (passagers et poste)

a) Départs de Marseille : le 12 de chaque mois pour Oran et Dakar ou Tanger et Dakar. Retour de Dakar et de Las Palmas chaque mois ; escale tous les deux mois (le 30) à Oran ;

b) Départs de Marseille (marchandises seulement) le 20 de chaque mois pour Las Palmas, Dakar, etc. Retour une fois par mois seulement.

Il faudrait que la Compagnie (service de voyageurs *a*) consente à toucher une fois par mois Tanger, tant à l'aller qu'au retour, et qu'elle ne se refuse pas à embarquer des passagers de Marseille à Tanger ou réciproquement. (1) De plus, le service *b* (marchandises) pourrait trouver du fret de ou pour Tanger.

F. — Ligne Maurel et H. Prom (Marseille)

Services mixtes, une fois par mois, de Marseille à Dakar et retour.

(Ce service pourrait toucher à Tanger à l'aller ou au retour tant pour les passagers que pour les marchandises).

G. — Compagnie Française de Navigation a Vapeur *Cyprien Fabre et Cie*

Service mixte (passagers et marchandises).

Départ de Marseille une fois par mois pour l'Afrique Occidentale et retour.

(Ce service pourrait toucher de temps en temps à Tanger tant à l'aller qu'au retour).

H. — Compagnie Générale Transatlantique

Départs de Saint-Nazaire les 10, 20 et 30 de chaque mois pour Oran et Alger (Service surtout commercial). Ces navires ne touchent Tanger qu'une fois par mois

(Ne pourrait-on pas obtenir de cette Compagnie qu'elle touche Tanger deux fois par mois aussi bien au retour qu'à l'aller, de manière à charger du fret pour l'Ouest de la France et à faciliter les relations entre Tanger et Oran) ?

I. — Compagnie Delmas Frères

Service mixte de la Rochelle à Oran et Alger, par Bordeaux et Tanger, tous les 21 jours. Escale à Tanger à l'aller seulement.

(Ne pourrait-on pas obtenir de cette Société qu'elle fasse également escale au retour ?)

J. — Compagnie Havraise Péninsulaire

a) Ligne Orientale. — Départ du Hâvre le 1er de chaque mois pour Djibouti, Madagascar par Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille ;

---

(1) Comme elle le faisait encore l'année dernière lorsqu'elle effectuait cette escale.

b) Ligne Péninsulaire. — Départ du Hâvre chaque quinzaine pour l'Espagne, le Portugal et le Maroc ;

c) Ligne d'Algérie. — Départs du Hâvre quatre fois par mois pour Oran et Alger (les 1er, 8, 16 et 24 de chaque mois) et retour.

La *Ligne Orientale* pourrait toucher Tanger tant à l'aller qu'au retour.

La *Ligne Péninsulaire* ne touche Tanger que sur le papier.

Il serait désirable qu'une combinaison de la *Ligne Péninsulaire* et de la *Ligne d'Algérie* mette directement en relation au retour, Tanger et la Côte Ouest du Maroc avec les ports de l'Ouest et du Nord de la France.

2° CASABLANCA

K. — Compagnie des Messageries Maritimes

Ligne postale et commerciale de Bordeaux pour l'Afrique Occidentale et l'Amérique du Sud. — Départs de Bordeaux deux fois par mois, le vendredi — et retour.

Un de ces navires pourrait faire une escale à *Casablanca* tant à l'aller qu'au retour, au moins une fois par mois. Il trouverait certainement du fret d'importation et d'exportation, sans compter les voyageurs.

L. — Chargeurs Réunis

a) Service postal subventionné mensuel, du Hâvre à Bordeaux, Dakar et l'Afrique Occidentale — et retour.

Train spécial : Congo-Express partant de Paris le 24 de chaque mois et déposant les passagers le long du bord du paquebot en partance aux appontements de Bordeaux-Pauillac.

(Ce service pourrait toucher Casablanca tant à l'aller qu'au retour) ;

b) Ligne de la Plata (Service de voyageurs et marchandises.)

Départs de Dunkerque le 7 et le 17 ; du Hâvre le 10 et le 20 ; escales à Bordeaux-Pauillac, Ténériffe, Montevideo.

(Ce service pourrait toucher Casablanca tant à l'aller qu'au retour au moins une fois par mois) ;

c) Service commercial. — Départs de Dunkerque le 14, du Hâvre le 17, de Bordeaux-Pauillac le 20 de chaque mois, à destination du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique, tant à l'aller qu'au retour).

(Grâce à la construction du port de Casablanca, cette ville est destinée à devenir le grand entrepôt de la Côte Ouest du Maroc. Une ligne commerciale comme celle énoncée ci-dessus trouverait du fret d'aller et de retour entre Casablanca, l'Ouest et le Nord de la France).

M. — Ligne J.-E. Buhan Père et Fils et A. Teisseire

Ligne commerciale. — Départs de Bordeaux à dates variables pour Dakar et le Sénégal.

Ce service commercial pourrait faire escale de temps en temps à Casablanca, Mazagan, Saffi et Mogador pour y débarquer ou y embarquer du fret.

N. — Messageries Africaines

Entreprise subventionnée de transports maritimes à vapeur — Départs mensuels de Dakar à la Baie du Lévrier et Port Etienne.

(Ne pourrait-on pas obtenir que ce service pousse jusqu'à Mogador et Casablanca pour relier d'une façon régulière l'« Afrique Occidentale française » au Maroc ?)

Les indications ci-dessus n'ont pas la prétention d'obtenir que *toutes* les Compagnies mentionnées consentent en même temps à faire escale à Tanger ou à Casablanca. Si toutefois elles pouvaient amener quelques-unes de ces Compagnies à s'intéresser au Maroc et à accroître les relations maritimes entre Tanger et Casablanca d'une part, Oran, Marseille et les ports de l'Ouest et du Nord de la France, ce résultat serait particulièrement avantageux et apprécié par nos commerçants. Il ne faut pas oublier que les relations maritimes du Maroc avec la France et l'Algérie sont encore très insuffisantes. De grands efforts doivent donc être tentés pour les améliorer ; ces efforts appartiennent à l'initiative privée de nos Compagnies de navigation et à l'initiative officielle de notre Gouvernement, grâce à une répartition avisée et judicieuse de subventions et de primes au bénéfice des Compagnies qui feraient escale au Maroc.

Il serait nécessaire enfin qu'au moins une fois par semaine une ligne de cabotage française aussi régulière que possible, effectuant un servie postal et de passagers (en sus de son transport de marchandises qui serait sa principale destination) relie dans les deux sens Tanger à Oran, avec escales à Beni-Saf, Nemours, Port-Say, Melilla, Alhucemas, Peñon de Velez, Tétouan, Ceuta. D'autre part, un service hebdomadaire, français également, mais mieux aménagé, assurerait des communications sûres pour le cabotage des marchandises, les voyageurs et la poste, entre Tanger, (Larache), (Rabat), Casablanca, Mazagan, (Saffi), Mogador[1].

De la sorte, des relations relativement fréquentes et régulières seraient assurées *entre tous les ports marocains* par des services rançais de navigation.

---

(1) J'ai placé entre parenthèses les ports « à barre » qui seraient brûlés les jours de trop gros temps.

VI. — TRAVAUX PUBLICS

Des travaux publics ont été prévus, à exécuter sur les fonds de la Caisse spéciale (2 1/2 °/₀ des recettes douanières à l'importation), sur les produits des taxes urbaines et sur un emprunt à venir. Les premiers risquent d'entrer dans le domaine des réalités du jour où toutes les difficultés administratives seront aplanies tant du côté du Corps Diplomatique que de celui du Maghzen.

Pour les travaux publics, le régime de la *Porte ouverte* et de la libre concurrence est en vigueur. Un règlement sur les « Adjudications en général » et un règlement sur les « Adjudications de la Caisse spéciale » ont été publiés par les soins du Corps Diplomatique. Ils sont applicables à tous ceux qui voudront soumissionner à des travaux publics dans les ports marocains. Les particuliers et les Sociétés qui voudraient participer à ces adjudications lorsqu'elles auront lieu feront bien d'avoir à Tanger des correspondants qui les tiendront au courant et les informeront en temps utile des mesures à prendre, des démarches et des études techniques à faire pour se mettre sur les rangs.

Des Sociétés déjà existantes et qui se sont livrées plus spécialement jusqu'ici au commerce d'importation et d'exportation ont à Tanger des représentants prêts à les renseigner au premier signal d'exécution des travaux publics. Ces Sociétés sont pour la plupart françaises. Souhaitons que de nouveaux groupements se mettent en mesure de participer à tous les ouvrages d'intérêt public qui s'effectueront un jour ou l'autre au Maroc et souhaitons que la majorité de ces groupements reste française.

VII. — AFFAIRES AGRICOLES

Les personnes ou les Sociétés *munies de capitaux* et susceptibles de s'intéresser à des exploitations agricoles de grande envergure pourraient se rendre à Casablanca et dans la Chaouïa et y étudier, en attendant l'exploitation agricole directe de grands domaines créés peu à peu, la possibilité d'adopter le régime mixte provisoire suivant :

« Installation auprès d'un des postes militaires importants de la Chaouïa situés dans une région fertile (Ber-Rechid, Settat ou Boucheron) ; entrée en relations avec ces indigènes agriculteurs et pasteurs ; association avec des indigènes dans les conditions prévues par les traités ; possibilité de surveiller les agissements et les opérations de ces indigènes étant donné qu'une complète

sécurité existe dans le pays ; constitution, sur le point d'installation permanente, d'une sorte de caravansérail-entrepôt où seraient concentrés les produits agricoles pour être emmagasinés ou réexpédiés sur Casablanca ; achats de stocks de céréales ; commerce actif de bestiaux et de produits et dépouilles d'animaux ; extension des relations avec des indigènes situés sur la périphérie de la Chaouïa (Doukala, Beni-Meskin, Tadla, Zemmour, Zaër), à condition que ces indigènes amènent leurs bestiaux ou leurs produits au caravansérail-entrepôt. Ce régime resterait *marocain* d'apparence, il ne nécessiterait pas la constitution immédiate d'un domaine agricole en pleine campagne, il tiendrait à la fois de la métairie et du *fondak*, avec cet avantage pour le propriétaire du *fondak* de ne pas être obligé de se terrer dans une localité environnée d'anarchie, mais de pouvoir au contraire circuler librement dans toute une province marocaine et même au-delà des confins extrêmes de cette province. Des communications avec Casablanca par une piste carrossable faciliteraient les transactions et on jouirait dans un très large rayon d'une sécurité particulièrement appréciable. Je ne puis donner de détails sur la mise en pratique de ce genre d'opérations, dont je me suis borné à exposer une brève théorie. Les intéressés seuls pourront se rendre compte de la situation exacte en parcourant la Chaouïa et en étudiant de près la possibilité de mettre à exécution de pareils projets.

Ce mode d'intervention devrait du reste précéder la mise à l'étude d'achat de terres pour constituer un domaine, dont le colon français agissant de la sorte aurait l'entière propriété.

Dans la région algéro-marocaine (entre l'Oranie et la Moulouya) d'intéressantes affaires agricoles et d'élevage sont à étudier, notamment à l'embouchure de la Moulouya et autour de Berguent. Il appartient aux colons de l'Oranie d'aller examiner de près les conditions de mise en exploitation. Il est vrai que l'Oranie est surtout peuplée de petits et moyens colons qui n'ont guère de loisirs pour s'absenter et point de capitaux pour agir hors de chez eux. Quant aux colons enrichis après une longue carrière, il est douteux qu'ils songent à tenter des entreprises de longue haleine dans le Maroc Oriental. Les capitalistes français, — qui, on ne doit pas l'oublier, ont colonisé la Tunisie, — ne doivent donc pas négliger ces régions et supposer que les colons oranais suffiront à les mettre en valeur. Que ces capitalistes visitent donc la région algéro-marocaine du Nord lorsqu'ils en auront l'occasion et qu'ils y étudient les moyens pratiques d'y créer des exploitations agricoles : c'est alors qu'ils trouveront en Oranie d'excellents métayers et des gérants connaissant à fond leur métier.

VIII. — AFFAIRES DE BANQUE

L'installation de nouvelles banques ne semble pas nécessaire pour l'instant, au Maroc. Il est seulement désirable que les banques françaises qui y possèdent des agences leur laissent une grande liberté d'action. Les conditions particulières du Maroc et des affaires qui s'y traitent nécessitent en effet des règlements très élastiques pour les établissements de banque, et dès l'instant que les Directions, à Paris, ont placé leur confiance en des agents dévoués et éprouvés ailleurs, elles doivent leur abandonner une large part d'initiative. Des établissements de ce genre devraient avoir la facilité de participer dans la plus large mesure aux affaires locales offrant de l'intérêt : constructions d'immeubles ; avances pour travaux publics (ports, etc.) susceptibles de donner des recettes assurées ; crédits de campagne très larges pour achats de bestiaux, céréales, produits et dépouilles d'animaux ; prêts hypothécaires ; achats de terrains ; crédits industriels (minoteries) ; organisation de magasins généraux, etc. Certes, les banques existantes s'efforcent de collaborer, au mieux de leurs intérêts, à la lente expansion économique du pays. Mais au dire même de gens du métier, certaines opérations de banque pourraient avoir plus d'ampleur si elles n'étaient bridées par des règlements trop stricts.

Comme Français, nous verrions avec satisfaction la *Compagnie Algérienne* installer une agence à Mogador, le *Crédit Foncier d'Algérie* créer une succursale à Casablanca et à Saffi. Enfin, ces deux établissements pourraient peut-être étudier s'il ne serait pas intéressant de créer des succursales à Fez et à Merrakech, afin de prendre pied dans les deux capitales chérifiennes du Nord et du Sud.

IX. — POSTES ET TÉLEGRAPHES

Nous avons vu précédemment les conditions dans lesquelles fonctionnait la *Poste française* au Maroc. Nous avons vu que l'Administration des Postes et Télégraphes régissait au Maroc, conformément à un régime établi dans différents pays du Levant, des bureaux de poste et une recette principale à Tanger, avec deux câbles sous-marins aboutissant à Tanger, un fil télégraphique et un fil téléphonique aboutissant à Oudjda. A côté, vivent deux services postaux, télégraphiques et téléphoniques militaires indépendants, l'un dans les Beni-Snassen, l'autre dans la Chaouïa Dans l'Extrême-Sud orano-marocain, d'autre part (Béchar, Talzaza,

Bou-Anan, Bou-Denib), les postes et télégraphes dépendent de l'organisation militaire du Sud algérien. Enfin, quatre postes de télégraphie sans fil, régis par une administration privée française, mais rachetés en fait par le Gouvernement chérifien, fonctionnent sur la Côte Ouest. Il y a, d'autre part, une poste Maghzen qui fonctionne avec quelques *rekkas* (courriers à pied). Ces divers services n'auraient-ils pas intérêt à fusionner, plus tard, en un seul organisme franco-marocain ? C'est ce qui semble évident à première vue. D'autant plus que s'il n'y a pas fusion, des conflits fâcheux risquent de surgir. Mais provisoirement, les choses restent en l'état.

Des progrès sensibles doivent être réalisés dans l'organisation de la *Poste française* au Maroc. Notre Administration des Postes et Télégraphes s'est toujours efforcée de réaliser des économies sur ce service et de s'opposer aux accroissements de dépenses. Administrativement, elle a raison, mais au point de vue politico-économique qui nous intéresse, son point de vue n'est pas à l'abri des critiques. En Tripolitaine, en Asie-Mineure, où des services de la Poste française assurent l'échange normal des correspondances et les opérations postales ordinaires, il est logique que notre Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes cherche à éviter des frais nouveaux. Mais au Maroc, il s'agit d'acquérir une prépondérance dans tous les domaines, dans celui des Postes comme dans les autres, et il est logique que tout doive être mis en œuvre pour nous donner une supériorité incontestable et incontestée.

Les Postes françaises au Maroc sont subordonnées, administrativement, à la Direction de Marseille, tout en jouissant d'une certaine autonomie qui permet à la Recette principale de Tanger des relations directes avec le Sous-Secrétariat des Postes à Paris. Comme on a pu le voir précédemment, les recettes postales et télégraphiques au Maroc ont laissé un bénéfice net de 118 000 francs. Mais l'Administration se plaint de ce que ce bénéfice est largement absorbé par les réparations des câbles de Cadix et d'Oran. Il est à noter que ces câbles se rompent chaque fois à proximité de Tanger, sur les fonds rocheux. Il semble que, si on donnait aux tronçons qui traversent la baie pour atterrir une armature double ou triple de celle qui existe actuellement on pourrait éviter des ruptures relativement fréquentes et qui exigent, en fait, des réparations fort coûteuses. Les bénéfices effectivement réalisés pourraient de la sorte être employés à des améliorations. D'autre part, les crédits nouveaux ne devraient pas être ménagés pour mettre la Poste française au Maroc hors pair, surtout en ce qui concerne le service postal intérieur. Notre administration gère le budget de nos bureaux de poste au Maroc avec le même esprit d'économie, — de parcimonie, pourrait-on dire, — que ses recettes

et bureaux de la Lozère et du Finistère. C'est au contraire là un terrain sur lequel on aurait dû se montrer large et généreux. Depuis de nombreuses années nos services postaux au Maroc devraient être considérés comme devant être inconcurrencés et inconcurrençables. Or, cette opinion est encore loin d'être établie Les indigènes, les israélites et les étrangers ont une tendance à utiliser de préférence la Poste allemande. La supériorité de celle-ci, je le répète, effective jusqu'en 1908, est de plus en plus contestable ; mais les réputations médiocres s'effacent lentement. Or la Poste française avait jusqu'à ces dernières années la réputation, — très exagérée du reste, — d'être insuffisamment desservie et d'être indiscrète. Elle avait aussi contre elle le fait d'être un service public de la Puissance qui essayait d'installer au Maroc son influence prépondérante : autre raison qui lui attirait la défiance et même l'hostilité de nombreux éléments indigènes et étrangers, jaloux ou même conseillés. A l'heure qu'il est, il y a encore des maisons de commerce *françaises*, des banques, des administrations privées qui utilisent volontiers la Poste allemande pour le service postal intérieur. Certains Consulats français eux-mêmes recourent parfois à la Poste allemande quand les circonstances font que celle-ci est plus commode ou plus accomodante. Je ne cite pas ici les *on-dit* ; je me réfère à des lettres ou des plis que j'ai personnellement reçus et qui ont été affranchis et transmis par la Poste allemande. Le meilleur moyen de dissiper toute réputation d'infériorité ou même tout malentendu pour la Poste française, c'est qu'elle soit réorganisée de telle façon que *l'intérêt*, sinon la sympathie, de tout le monde amène *tout le monde* à s'en servir. Pour cela, il faut savoir consentir des sacrifices nécessaires. Avoir au Maroc une organisation postale hors de pair, c'est tenir entre ses mains un des meilleurs instruments de *pénétration pacifique*.

Le crédit annuel de 600.000 francs est notoirement insuffisant.

Une somme de 300.000 francs est consacrée aux œuvres d'assistance médicale et d'enseignement. Le reste consiste en dépenses politiques ou d'administration intérieure (Consulat ; personnel ; amélioration des locaux consulaires, etc...) et ne permet pas d'apporter aux services postaux et télégraphiques des améliorations telles qu'ils doivent être transformés du même coup.

Il n'est pas douteux que des tendances à l'économie ou même quelques rares crédits nouveaux timidement consentis par l'Administration des Postes et Télégraphes ne peuvent donner à notre organisation postale au Maroc le coup de fouet nécessaire.

Il n'est pas douteux d'autre part que des modifications profondes et des améliorations telles qu'aucune comparaison ne puisse se

soutenir désormais avec des Postes concurrentes coûteraient fort cher. Mais qui veut la fin veut les moyens.

Voici, selon les vœux exprimés par les Français établis au Maroc, quelles devraient être ces améliorations, — causes des dépenses nouvelles ·

1° Courriers plus nombreux et plus rapides que les Postes concurrentes sur toutes les lignes terrestres du service intérieur. Les dépenses porteraient surtout : sur des primes à la vitesse assurées aux *rekkas* (courriers à pied) sur des essais de « courriers à cheval » sur de petits parcours où il existe une sécurité réelle (El-Ksar–Larache ; Larache–Fez ; Rabat-Casablanca ; Casablanca-Mazagan) en attendant l'extension des courriers à cheval, — beaucoup plus rapides mais évidemment plus chers, — sur toutes les lignes ; création d'un ou deux courriers *express* (plus rapides que les autres) une ou deux fois par semaine entre Tanger et Fez, Casablanca et Merrakech (avec surtaxe) ;

2° Installations de bureaux de poste dans les localités qui n'en possèdent pas encore : (Sefrou, Ouezzan, Taza, Debdou, Casba-Tadla, Oualidia, Sidi-Rahal, Demnat, Amismiz, Tamesloht, Taroudant, Agadir), et transformation en recettes postales de simples bureaux de distribution comme Salé ou Méhédya ;

3° Création de courriers réguliers entre Fez, Taza et Oudjda. Ce serait la jonction postale Fez-Algérie par voie de terre réclamée depuis si longtemps ;

4° Facilités accordées au public : Réduction des frais de mandat et de recommandation (service intérieur) ; simplification des formalités de mandats-poste et de recommandation. Impression en arabe, en hébreu et en espagnol des règlements et tarifs de la Poste française au Maroc, sous forme de prospectus qui seraient répandus parmi les commerçants musulmans et israélites. Établissement du mandat télégraphique entre France et Maroc ou Algérie et Maroc. Établissement de l'envoi postal contre remboursement. Extension au plus grand nombre de bureaux possibles d'opérations postales qui n'ont été réservées jusqu'ci qu'à certains grands bureaux. Impression d'une grande variété de figurines et timbres, mesure qui serait très appréciée par les collectionneurs, gros acheteurs de timbres : ce débouché n'est pas à dédaigner, *Businessis business !* Horaire affiché des opérations diverses. Usage du *Bon de poste.* Recouvrement plus étendu des effets de commerce, quittances, factures. Unification du tarif intérieur marocain et du tarif entre la France et le Maroc ;

5° Organisation de bureaux d'aspect confortable *dans toutes le localités où la Poste française est représentée.* En dehors de Tanger, en effet, nos bureaux de poste sont placés dans des locaux très insuffisants. Dans certaines localités, le bureau de France

est dissimulé dans une misérable boutique, véritable taudis indigène. Des crédits suffisants permettraient d'obtenir un aménagement et un mobilier convenables.

Installation d'une succursale du Bureau central de Tanger à l'extérieur de la vieille ville (par exemple près de la Légation de France) ;

6° Organisation d'un service de *colis postaux* de 1, 2, 3, 5 et 10 kilogs pour les localités de l'intérieur du pays (transport confié aux courriers ordinaires ou aux caravanes de muletiers suivant le poids du colis) ;

7° Rattachement à une direction unique des services postaux, télégraphiques et téléphoniques existant soit dans les Beni-Snassen, soit dans la Chaouïa ;

8° Renforcement spécial des câbles de Cadix et d'Oran dans la baie de Tanger pour éviter autant que possible les frais énormes de réparations qui s'ensuivent (le coût d'une réparation atteint de 40 à 50.000 francs) ;

9° Établissement de la *Caisse d'Épargne* dans toutes les localités, ou tout au moins dans toutes les villes ayant au moins 6.000 habitants ;

10° Nomination d'un personnel *métropolitain* dans tous les bureaux ayant quelque importance ; installation dans les autres bureaux d'agents sachant *parler, lire et écrire le français*, ayant la pratique de l'arabe et l'espagnol, déchiffrant l'arabe et l'hébreu vulgaires (adresses de lettres). Avoir dans les grands bureaux (Tanger et Casablanca) à tous les guichets si possible, des employés métropolitains (assistés d'un interprète), ou tout au moins un personnel subalterne bien stylé ;

11° Plus grande répartition des boîtes aux lettres à Tanger, Casablanca et autres villes, avec indication en français et en arabe sur ces boîtes. Nombre plus considérable de distributions à Tanger et la banlieue. Service de facteurs à cheval pour la banlieue de Tanger qui est très vaste, ces facteurs ayant les attributions des facteurs de campagnes de France (tenus de recevoir, en cours de tournée, les lettres recommandées, les télégrammes à expédier, les mandats à encaisser, moyennant une petite surtaxe). Régime de l'express-payé pour la distribution des télégrammes dans la banlieue de Tanger, etc. ;

12° Subventions relativement fortes aux lignes de navigation françaises reliant entre eux les différents ports du littoral marocain et ces ports avec la Métropole et l'Algérie, avec condition de transporter seulement les sacs de la poste française et les plis de la poste-Maghzen. (1)

(1) Jusqu'ici en effet, les navires français même subventionnés ont transporté es sacs de toutes les postes étrangères. Pendant la période de guerre de la Chaouïa les croiseurs et les contre-torpilleurs français transportaient gratuitement de Tanger aux ports de la Côte-Ouest les sacs des Postes anglaise allemande et espagnole.

Crédits spéciaux pour les vapeurs étrangers, de manière à ce qu'ils aient un véritable *intérêt* à embarquer les sacs postaux français et n'aient jamais l'occasion de s'y refuser.

En fait, les lignes postales régulières françaises devraient être :

a) Marseille-Oran-Tanger-Casablanca, une fois par semaine dans les deux sens ;

b) Oran à Tanger (avec escales à Béni-Saf, Nemours, Port-Say, Melilla, Alhucémas, Peñon de Velez, Tétouan, Ceuta), une fois par semaine dans les deux sens ;

c) Tanger aux différents ports de la côte, une fois par semaine dans les deux sens.

A ces services constants s'ajouteraient tous les vapeurs français et étrangers de passage, auxquels des primes spéciales seraient allouées pour le transport des dépêches françaises, soit sur le littoral marocain, soit du Maroc à Marseille, à Oran, à Alger, à Tunis ;

13° *Colis postaux par mer*. — Les colis postaux venant de France seraient à coup sûr beaucoup plus nombreux s'ils restaient moins longtemps en route. Malheureusement, ils restent en souffrance soit entre Paris et Marseille, soit à Marseille même. En moyenne, huit paquebots français viennent de Marseille sur Tanger chaque mois, soit à peu près deux par semaine. Un colis ne devrait donc pas rester en route, de Paris à Tanger, plus de dix jours, alors que la durée de transport varie de trois semaines à un mois. Des arrangements spéciaux devraient être conclus entre les services de chemins de fer et les deux Compagnies de navigation intéressées (Compagnie Paquet et Compagnie de navigation mixte).

D'autre part, la *Compagnie Générale Transatlantique* se charge chaque semaine, le lundi et le jeudi, de faire franchir en *3 jours et demi* aux colis postaux, la distance de Paris à Oran : cette rapidité tient à une organisation spéciale due à un transport de centaines de colis postaux à chaque voyage. Ce service *express* de la *Compagnie Générale Transatlantique* ne pourrait-il pas être utilisé pour les colis postaux à destination du Maroc ? Ces colis franchiraient en 3 jours et demi la distance Paris-Oran et à Oran seraient entreposés sur les quais, dans les magasins du premier navire français en partance. Il y a en effet d'Oran à Tanger au moins 8 paquebots français par mois (4 *Touache*, 2 *Paquet*, 1 *Transatlantique*, 1 *Mazzella*), soit une moyenne de deux par semaine. Il serait difficile de cette manière à un colis postal de rester plus de 10 jours en route entre Paris et Tanger. Il ne faut pas oublier qu'en 1908, il a été débarqué *rien qu'à Tanger*, 9.689 colis postaux amenés par les Compagnies françaises *Touache*

et *Paquet*. Le service des colis postaux provenant d'Alger ou d'Oran sur Tanger laisse également *beaucoup à désirer*. Un envoi d'Alger sur Tanger reste facilement trois semaines en route ; le retard est dû aux lenteurs de transbordement à Oran ou à Marseille (les colis devraient être *toujours* dirigés sur Oran par chemin de fer, mais souvent on leur fait prendre la voie Marseille par paquebots *Touache*).

Cette question des colis postaux mérite d'être très sérieusement étudiée. Si des améliorations réelles et tangibles étaient apportées, les importations de France et d'Algérie s'en ressentiraient favorablement.

Toutes ces améliorations, je le répète, nécessiteraient des crédits nouveaux. Elles ne peuvent être introduites sans un appoint budgétaire important. Espérons qu'un réel effort sera fait prochainement dans ce sens.

CHAPITRE VII

Conclusion

Je distinguerai deux moyens d'action pour favoriser l'expansion économique française au Maroc : l'intervention officielle et l'initiative privée.

§ 1er. — L'intervention officielle

J'ai indiqué ci-dessus dans quelles conditions le Gouvernement français peut efficacement agir, non seulement pour sauvegarder nos intérêts économiques et commerciaux au Maroc, mais encore pour les développer.

Il a à sa disposition :

A. — Des Moyens indirects

1° *L'Enseignement.* — En développant l'instruction française, en favorisant la création d'établissements scolaires nouveaux, tant pour les indigènes que pour les Européens et les Israélites, la France verra augmenter au Maroc sa clientèle à l'importation ; elle associera à son développement économique et commercial en ce pays tous ceux qui auront étudié sa langue et en connaîtront l'usage courant et pratique ;

2° *L'action politique générale.* — Je n'ai pas à définir cette action dans le cadre très spécial de ce travail. Qu'il me suffise de souhaiter que, tant dans l'Ouest marocain que du côté algérien, la France reste sur ses positions acquises (Chaouïa, Beni-Snassen, Basse-Moulouya et Oudjda, Haut-Guir), et que notre Gouvernement tende de plus en plus à affirmer le caractère de sa politique nord-africaine en cherchant à acquérir au Maroc l'influence prépondérante qui doit être la consécration même de cette politique Notre Ministre plénipotentiaire à Tanger et notre Haut-Commissaire dans la région algéro-marocaine ne demandent pour mener leur tâche à bien, que des instructions larges et précises et une certaine liberté d'action, compatible avec les nécessités locales ;

3° *La Légation et les Consulats.* — Notre Ministère des Affaires Étrangères ne doit pas marchander au Maroc le personnel et les locaux administratifs indispensables, et il est bien évident

que le Maroc ne doit pas être traité, à cet égard, sur le même pied qu'un pays exotique quelconque. La tendance générale aux économies ne doit pas effleurer le Maroc [1], où il faut au contraire se montrer très large en matière d'installations consulaires, d'appointements et de frais de déplacement à allouer aux agents, de personnel subalterne à mettre à leur disposition. Il y a, non loin de Tanger, une agence consulaire gérée par un vice-consul de France de carrière ; cet agent est logé dans un local très insuffisant, ses appointements sont minces, et il ne dispose d'aucune espèce de fonds pour entretenir un cheval, pour avoir à sa disposition un ou deux serviteurs montés, et pouvoir faire quelques tournées dans sa circonscription consulaire. Faute de ressources, cet agent a été jusqu'ici cloué dans son bureau de pauvre apparence, sans pouvoir se faire assister d'un scribe indigène. Notre Légation ne cesse de réclamer des crédits nouveaux pour améliorer les services consulaires du Maroc, pour créer de nouveaux postes de carrière, des agences et des correspondants consulaires dans diverses localités. Un consul de carrière s'impose à Merrakech ; il faudrait également des vice-consuls ou tout au moins des agents consulaires *français et rétribués* à Tétouan, Meknès, El-Ksar, Ouezzan, Azemmour. Des correspondants consulaires rétribués, parlant et écrivant le français, rendraient des services à Arzila, Méhédya, Salé, Oualidia, Demnat, Kasba-Tadla, Sefrou, Taza, Taroudant, Tiznit, etc.. . et seraient d'excellents agents de renseignements. Il serait également utile d'avoir à Ceuta et à Melilla des agents consulaires ou tout au moins des correspondants officieux. Enfin, les Consulats, qui réclament du personnel et des adjoints pris parmi les vice-consuls ou les drogmans devraient recevoir rapidement satisfaction. Nos représentants, qui doivent faire face à des occupations de toutes sortes, seraient moins surchargés de besogne et le public français ne pourrait qu'y gagner. On voit donc que l'amélioratiou de nos Consulats au Maroc peut être, indirectement, d'un très grand secours pour la progression de nos intérêts économiques ;

4° *La Presse*. — Le développement de la presse française locale, par des subventions justifiées, a son intérêt et joue un double rôle d'information à l'intérieur et à l'extérieur du pays Le rayonnement de la pensée et de la langue françaises au Maroc seront un gros appoint pour notre situation commerciale. D'autre part, il est bon également que la presse parisienne et métropolitaine tienne très exactement au courant ses lecteurs de l'évolution de norte action en ce pays. Une rubrique *marocaine*, insistant beaucoup plus sur

(1) Or, trop souvent, des économies sont réalisées sur des crédits de *première nécessité* demandés en faveur de notre action au Maroc.

les faits d'ordre économique que sur les événements politiques, tiendra en haleine le public français et accroîtra graduellement son intérêt pour le Maroc que, de plus en plus, il devra considérer comme un *pays voisin* entré dans notre sphère d'action ;

5° *Œuvres d'assistance publique.* — Ces œuvres, habilement menées et avec des crédits largement dispensés, ne peuvent que fortifier le bon renom de la France au Maroc et par conséquent contribuer à y consolider son édifice politico-économique naissant ;

6° *Intervention administrative.* — *a*) Dans le Blad-Maghzen en général, elle est étroitement liée à l'intervention politique internationale et à l'Acte d'Algésiras. Elle dépend également beaucoup de notre situation politique au Maroc. La tâche, sur ce terrain, est souvent lourde, ingrate, presque décourageante. Notre Légation donne son maximum d'efforts pour mettre en branle l'édifice international issu d'Algésiras, et les résultats obtenus ne sont jamais en proportion avec l'effort donné. Quoi qu'il en soit, elle peut compter sur la collaboration dévouée d'agents français qui, chacun dans leur sphère, s'efforcent de dégager le Maroc de sa routine et de sa barbarie : l'Instructeur en chef des troupes chérifiennes, le Chef de la police franco-marocaine, le Directeur de la Banque d'Etat, les Contrôleurs des Douanes, le Directeur des Travaux publics, le Directeur de la Télégraphie sans fil, sont Français. Ces agents, choisis parmi les plus actifs et les plus appréciés, peuvent, peu à peu, contribuer à améliorer la situation politique et économique générale et, de la sorte, travailler pour tous et aussi pour la France ;

b) Dans la Chaouïa, la présence de nos troupes et la pacification de cette province extérorisent pour ainsi dire cette dernière du reste du Maroc. Les garanties internationales peuvent y être maintenues, tout en réorganisant économiquement le pays, grâce aux impôts régulièrement prélevés. L'établissement et le maniement d'un budget local peuvent transformer la Chaouïa pour le plus grand bien du commerce français et étranger ;

c) Dans la zone algéro-marocaine, même observation que ci-dessus. Avec des ressources budgétaires, notre Haut-Commissaire militaire et notre Commissaire diplomatique à Oudjda amélioreraient sensiblement les conditions économiques de ces districts. Des impôts, prélevés d'accord avec les autorités chérifiennes, sont susceptibles de créer ces ressources budgétaires. Mais une réorganisation administrative, sur d'aussi vastes espaces, ne peut être que très lente. Il faudrait que nos agents, dans ces régions, puissent disposer d'avances pour amorcer les routes indispensables, pour rendre certaines pistes carrossables, pour engager la Compagnie de l'Ouest Algérien, dont la ligne ferrée atteindra prochainement la frontière marocaine, à pousser cette ligne

jusqu'à Oudjda et à la prolonger dans la direction de la Moulouya ;

7° *Missions et études géographiques.* — Des subventions à des missions scientifiques (études géologiques, botaniques, zoologiques, météorologiques, topographiques), outre qu'elles serviraient la science française, auraient des conséquences pratiques (Indications données à l'industrie. — Publications de cartes et de documents techniques, etc...)

B. — DES MOYENS DIRECTS

1° Subventions aux services de Navigation ;

2° Amélioration des services des Postes et Télégraphes français.

(Voir ci-dessus, pour ces deux questions, le Chapitre VI : *Moyens de développer la situation économique et commerciale de la France au Maroc*) ;

3° *Renseignements économiques et commerciaux.* — Création d'organes de renseignements (Organe officiel : Attaché commercial auprès de la Légation de France à Tanger. — Organes officieux : *Comités consultatifs du commerce français*, destinés à devenir des Chambres de commerce). — Subventions aux organes privés de renseignements économiques ;

4° *Missions d'études économiques et commerciales.* — Organisation de missions d'études. — Subventions à des Missions dues à l'initiative privée. — Concentration dans une bibliothèque spéciale à Tanger de toutes les études d'ordre géographique, économique et commercial au Maroc. — Appui matériel et moral à toutes les études relatives à l'agriculture, le commerce, l'industrie, la navigation, la propriété foncière, etc... ;

5° *Expositions.* — Subventions pour l'organisation de *Sections franco-marocaines* dans les expositions en France et dans les Colonies françaises. Ces sections attireraient l'attention des capitalistes français sur les affaires possibles au Maroc ;

6° *Créations de marchés d'attraction.* — *a*) Dans la Chaouïa, surtout sur les points favorablement placés de la périphérie, de façon à attirer, dans la zone d'attraction économique, les indigènes des provinces voisines ;

b) Dans les régions comprises entre la Moulouya et l'Algérie : Application des accords franco-marocains. — Etablissement de marchés réguliers sur les rives mêmes de la Moulouya, à proximité de la piste de Taza et des gués facilement franchissables.

Ces marchés feront œuvre de pacification et de pénétration commerciale. Ils serviront en même temps le commerce français et étranger.

Il est évident que ce n'est qu'avec des ressources pécuniaires suffisantes que notre Gouvernement pourra intervenir efficacement

par l'intermédiaire de notre Légation. Celle-ci, sous l'impulsion très active et très avertie de M. Regnault, ne demande qu'à obtenir des résultats rapides et appréciables au bénéfice de notre situation économique au Maroc. Si, par certains côtés, elle est tenue à de la réserve grâce aux Conventions internationales, sur d'autres domaines elle a une entière liberté d'action, et j'ai indiqué ci-dessus les moyens d'influence qu'elle a à sa disposition, à condition naturellement de posséder l'instrument essentiel : l'argent.

Munis d'un viatique suffisant, notre Légation, notre Haut-Commissaire de la frontière algéro-marocaine, notre Corps d'occupation dans la Chaouïa pourraient accomplir une tâche beaucoup plus efficace et rapide dans l'intérêt de notre avenir au Maroc.

Comme on le sait, le budget actuel de la *pénétration pacifique* est notoirement insuffisant. M. Tardieu, dans sa remarquable conférence au *Congrès de l'Afrique du Nord*, en octobre 1908, demandait à ce que ce budget, de 600.000 francs soit porté à *10 millions*. Dans sa pensée, cette dépense annuelle devait être employée au bénéfice du Maroc proprement dit et sur les confins algéro-marocains pour appuyer toutes les œuvres françaises, quelles qu'elles soient. Un crédit de 10 millions n'était pas excessif si on considère la tâche considérable qu'il nous reste à accomplir pour obtenir et conserver sans contestation et sans chance de concurrence ultérieure le premier rang politique et économique au Maroc.

---

§ 2. — Les initiatives privées

On a pu voir ci-dessus (Chapitre VI) l'énumération des différents moyens d'améliorer notre situation économique et commerciale au Maroc. En dehors de l'intervention officielle ou officieuse qui peut agir pour améliorer tel service public (Navigation, Postes) ou pour contribuer à répandre le plus largement possible des renseignements sur le Maroc (Missions d'études), il y a lieu de compter beaucoup, naturellement, sur les initiatives privées. Elles sont malheureusement assez hésitantes en France. Ces hésitations tiennent soit à de la défiance pour les entreprises hors de la Métropole, soit au mauvais effet produit par des affaires fictives lancées par des pseudo-financiers et ayant le Maroc pour objectif. Il est à remarquer que les Français d'Algérie et de Tunisie, beaucoup plus entreprenants et hardis, constitueraient pour la colonisation française au Maroc un appoint des plus intéressants, si, en général, ils disposaient de ressources

suffisantes. On rencontre facilement en France dans la moyenne bourgeoisie, des personnes munies de petits capitaux inutilisés que des Algériens sauraient fort bien faire fructifier au Maroc s'ils les possédaient. On ne peut donc pas conseiller à des Français de la Métropole disposant seulement de quelques milliers de francs, de s'aventurer au hasard au Maroc. Ceux-là ne doivent y venir que munis de renseignements précis sur leurs chances de réussite. Il en sera de même pour toute personne dénuée de ressources et partant au Maroc dans l'espoir d'y trouver une situation d'employé de banque ou de commerce. Les réelles difficultés de toutes sortes que rencontrent actuellement les firmes établies au Maroc ne leur permettent pas d'augmenter libéralement leur personnel, et ce n'est qu'avec la certitude de trouver en débarquant une place à occuper que les employés devront songer à immigrer dans ce pays. Je serais moins inquiet pour les Français d'Algérie ou de Tunisie disposant de quelques économies et qui viendraient tenter au Maroc une entreprise offrant un caractère pratique.

Mais à coup sûr, ceux qu'il serait intéressant de voir venir au Maroc, ce sont des capitalistes de France, de riches particuliers de Marseille, de Lyon, de Nantes, de Bordeaux, de Lille, du Hâvre, ou encore des représentants de grosses Sociétés bien assises et disposant de ressources confortables. Non pas que de vastes débouchés s'offrent déjà au Maroc aux capitaux venant de l'extérieur ; ces débouchés sont encore limités et il y a lieu d'agir avec prudence. Mais néanmoins *il existe* quelques occasions favorables de faire des placements avantageux, de participer, dans certaines branches, à l'exploitation économique du pays. Or, il coûte si peu à un industriel riche et indépendant, à une Société prospère, de faire ou de faire faire un voyage d'études au Maroc, qu on est vraiment surpris de constater combien la bourgeoisie et la finance françaises se sont peu inquiétées jusqu'ici de ce pays. On ne semble pas se douter qu'après l'Algérie, le Maroc est le pays nord-africain le plus rapproché de la France, que l'Espagne seule le sépare de la Métropole, qu'une ligne ferrée ininterrompue relie Paris à Algésiras, situé à 2 heures et demie de Tanger et que cette ligne ferrée se parcourt en 52 heures, malgré la lenteur des trains espagnols [1]. On semble ignorer que *16 bateaux* réguliers par mois conduisent de Marseille vers Tanger : 4 énormes paquebots anglais (*indirects* par Gibraltar), 4 vapeurs français *directs* (Cie Paquet), 4 vapeurs français indirects par Oran (Cie Touache), 2 beaux steamers hollandais *directs ;* et 2 paquebots luxueux allemands, également *directs*.

On ignore peut-être aussi qu'un voyage *en seconde* de Paris

(1) Trois départs d'express par jour, de Paris (par la gare d'Orléans).

à Tanger et retour, avec 8 jours de séjour, revient de 450 à 500 fr. Le même voyage d'Alger à Tanger revient à 250 fr. Une excursion d'une quinzaine de jours de Tanger à tous les ports de la Côte Ouest marocaine ne coûte pas plus de 300 francs, y compris les séjours dans différents ports.

Ceci étant connu, pourquoi de grosses Sociétés françaises immobilières (achats et spéculations de terrains), de constructions urbaines (maisons, magasins et villas de rapports), de pêcheries, d'élevage, de banque agricole, de navigation, de magasins généraux, n'envoient-elles pas en mission d'études un de leurs agents qui s'enquerrait des conditions du pays et des possibilités *immédiates* d'y tenter quelque chose d'intéressant ? Pourquoi des capitalistes désœuvrés de Paris, de Lyon, ne viennent-ils pas faire sur le littoral marocain un court voyage de tourisme, curieux et original, qui peut par la suite fort bien devenir un voyage d'affaires ? Certes, sur le nombre, il y en aura plusieurs que rien ne tentera, qui estimeront que le moment n'est pas propice ou que leur maison ne peut pas s'intéresser pour l'instant au Maroc. Je crois suffisamment connaître les facultés présentes du pays pour ne point m'illusionner sur ses propriétés d'expansion industrielle et commerciale. Il n'y a place actuellement que pour quelques entreprises hardies, patientes et avisées, et le champ n'est pas ouvert à toutes les activités. Mais ces quelques entreprises, qui nécessitent avant tout des apports très sérieux de capitaux, ne s'installeront qu'après qu'il aura passé de nombreux hommes d'affaires. Sur dix qui viendront, il y en aura peut-être *un* qui suivra jusqu'au bout une piste et qui affirmera son intention d'établir œuvre durable. C'est pour cela qu'il faut souhaiter de nombreux voyages d'études, effectués par des hommes sérieux, résolus et représentant des capitaux ; sur l'ensemble, quelques-uns se fixeront peut-être définitivement, d'autres repartiront avec esprit de retour, d'autres enfin, sans songer à collaborer pour l'instant à l'expansion économique marocaine, repartiront en France avec une impression nécessairement favorable, sinon sur l'état politique et administratif du pays qui est lamentable, du moins sur la fertilité et la richesse du sol, sur l'avenir agricole, commercial et industriel du Maroc. Ce seront là autant d'éléments de propagande dans le monde des affaires et aussi dans le monde politique en France, et peu à peu, sans doute, se dissipera cette légende qui représente encore le Maroc comme un immense désert de sable avec quelques palmiers au milieu.

Rappelons-nous que l'essor économique de la Tunisie date de l'intervention des capitalistes lyonnais, qui ont contribué puissamment à constituer dans le pays d'immenses domaines de culture et à créer, autour des villes, des quartiers nouveaux.

Les affaires immobilières et agricoles de la Tunisie sont l'œuvre, pour la majeure partie, de gros colons d'origine lyonnaise. C'est autour de ces expériences de grande colonisation que la petite colonisation s'est groupée ; l'impulsion donnée à telle région tunisienne par la présence d'une vaste métairie, le regain de sécurité qui en est résulté (ces grosses exploitatons, pourvues d'un personnel nombreux et fidèle, ne peuvent qu'intimider les voleurs de grands chemins), ont donné confiance aux petits et moyens colons, et tandis que l'intervention officielle organisait dans le pays les travaux publics indispensables, l'intervention privée installait à côté des indigènes et pour leur plus grand profit, la colonisation *directe* française et européenne. Si j'ai cité cet exemple de la Tunisie, ce n'est point pour affirmer que les conditions actuelles du Maroc permettent d'y poursuivre, pour l'instant, une œuvre identique en tous points. Mais je persiste à croire que le véritable mouvement d'exploitation économique, — et notamment d'exploitation agricole et immobilière (constructions), — ne se dessinera qu'avec l'appoint des grosses Sociétés. J'ai dit plus haut que l'état politique et administratif du pays étaient lamentables. Il y a donc, pour toute installation solide et durable, des obstacles de début à vaincre. Ces obstacles, seul l'argent peut en venir à bout : d'où la nécessité d'avoir derrière soi un capital confortable chaque fois qu'il s'agira de mener à bien un projet de quelque ampleur. Deux régions plus favorisées que les autres, grâce à la parfaite sécurité qui y règne et grâce aussi au contrôle administratif de nos officiers, font en quelque sorte exception et méritent d'attirer, avant les autres, l'attention des capitalistes et des Sociétés : il s'agit de la région algéro-marocaine (Nord) et de la Chaouïa.

La première de ces provinces s'étend de la frontière algérienne jusqu'à la basse Moûlouya ; elle comprend également la région de Berguent et les plateaux voisins. Il y a là de vastes espaces où le régime des pluies, sans être très brillant, est néanmoins aussi abondant que dans la partie occidentale de la province d'Oran. La population y est peu dense et les terres en friches y sont nombreuses. Les céréales et l'élevage, que les Marocains pratiquaient déjà, peuvent faire l'objet de grandes exploitations privées sur plusieurs milliers d'hectares.

Dans la Chaouïa, très habitée, il serait difficile de créer des domaines ayant plus de 500 à 1.000 hectares d'un seul tenant, mais la qualité des terres compenserait la limitation de l'étendue. La Chaouïa est, comme on le sait, la province la plus fertile du Maroc et une des mieux arrosées par les pluies, sinon la mieux arrosée. C'est la terre des céréales et des graines d'exportation par excellence. L'hinterland est très favorable à l'élevage (bœufs de la Doukkala, moutons du Tadla) et d'intéressantes exploitations

mixtes peuvent s'organiser. On a vu plus haut les indications détaillées que j'ai données à ce sujet. (1)

La *pénétration pacifique* est donc plus aisée et plus tentante par Oudjda et par Casablanca, car elle peut se donner libre cours dans des pays parfaitement sûrs et où l'arbitraire marocain tend de plus en plus à disparaître. La *grande colonisation* urbaine et rurale y attirera la *petite colonisation*. C'est donc sur les capitaux particuliers qu'il y a lieu de compter avant tout pour asseoir notre influence économique dans ces provinces.

L'œuvre officielle et privée de la France au Maroc s'est poursuivie patiemment et lentement jusqu'ici, au milieu d'innombrables difficultés. Elle a déjà donné des résultats tangibles. Les efforts des uns et des autres ont été des plus louables. Ils ne méritent que des éloges si on considère les moyens d'action dont ils disposaient. Mais il semble que l'heure des tâtonnements devrait être passée. Les efforts officiels de nos agents pourraient être mieux secondés par notre Gouvernement, qui *doit* à notre action marocaine un budget suffisant et efficace. Quant aux entreprises privées, les appuis financiers leur ont fait également trop souvent défaut jusqu'ici, et il est du devoir des capitalistes français de se demander s'il n'y a rien d'intéressant à tenter au Maroc avant de s'engager dans des affaires lointaines et peut-être plus hasardeuses que dans ce pays placé aux portes de la France.

Ch. RENÉ-LECLERC.
Délégué général du Comité du Maroc à Tanger.

(1) Consulter ci-dessus, chap. V, paragr. 8.

BIBLIOGRAPHIE

El-Maqrizi ***Kitâb Itti'adh el-H'onafa bi-Akhbâr el-Kholafa*** (*Histoire des Fatimites*), texte arabe publié pour la première fois d'après le manuscrit autographe de Gotha, par M. Hugo Bunz (thèse de doctorat de l'Université de Tübingen) 1 vol in-8. Jérusalem, de VIII-151 pages.

Cette *Histoire des Fatimites* est un des nombreux ouvrages écrits par le grand historien de l'Egypte musulmane, El-Maqrìzi (766 à 845 = 1364 à 1442 de J-C) (1) Un seul manuscrit arabe de ce livre est connu jusqu'à présent et existe à la Bibliothèque ducale de Gotha. Encore ce manuscrit a-t-il une valeur toute particulière puisque c'est l'autographe lui-même d'El-Maqrìzi. C'est ce manuscrit que vient de faire publier le jeune arabisant allemand, M. H. Bunz, avec les encouragements et les conseils éclairés de son distingué maître, le professeur de l'Université de Tübingen, M. Seybold, orientaliste dont les travaux en arabe sont si justement appréciés.

L'importance au point de vue historique du manuscrit de Gotha avait été indiquée déjà par Pertsch dans son *Catalogue des Manuscrits arabes* de cette Bibliothèque, par Kosegarten qui en a extrait la partie relative à l'entrée d'El-Moᶜizz au Caire, pour la publier dans sa *Chrestomathia*, et par de Sacy qui en a donné aussi un extrait dans sa Chrestomathie (2ᵉ éd. II, 123).

Bien qu'El-Maqrìzi ait écrit son Histoire des Fatimites environ cinq siècles après l'avènement du *Mehdi*, son livre, basé sur les renseignements qu'il a puisés dans des ouvrages arabes, aujourd'hui disparus, a une valeur historique certaine. C'est un ouvrage d'une incontestable utilité pour la connaissance des origines en Maghrib de l'empire fatimite, du triomphe des idées chiᶜites dans ce pays, de la chute définitive de la dynastie aghlébite de Cairouan, de la fondation d'El-Mahdìya, capitale du Mahdi. mais surtout de la fondation du Caire, par le général Djouher qui établit en l'Egypte le trône des Fatimites sur les ruines fumantes de l'empire ikhchìdite. Non moins précieux sont les renseignements fournis

---

(1) Une liste complète des œuvres d'El-Maqrìzi, avec indication de ce qui en a été publié, figure chez Brockelmann *Geschichte der arabischen Litteratur*. Berlin, 1902, t. II, p. 39 à 41. Voir aussi Cl.. Huart, *Littérature arabe*, Paris 1902, 1 vol. in-8. page 355-357.

dans ce livre sur la lutte d'El-Moᶜizz et de ses successeurs contre les redoutables Carmathes qui entrent en scène en 363 (973 de J-C) et jettent la terreur en Egypte. C'est sur l'histoire de ces Carmathes — que nous connaissons surtout par les études de de Sacy et de Gœje (1) — que se termine le manuscrit de Gotha.

Les 31 premières pages de ce livre sont consacrées à établir la généalogie chérifienne des khalifes fatimites.

L'histoire de la dynastie fatimite en Maghrib occupe les pages 31 à 66 et comprend successivement l'histoire des origines du *Mehdi* ᶜObeïd Allâh (page 31), son départ pour le Maghrib p. 34, sa proclamation et son départ de Sidjilmâssa en 297 [909 de J-C] (p. 38), l'exécution d'Abou ᶜAbd Allâh ech-chîᶜi (p. 40), le règne d'El-Qaïm bi-amrillâh, avec l'histoire de la révolte du Kharedjite Abou Yezîd, l'Homme à l'âne (p. 45), le règne d'El-Mançour bi-naçrillâh (p. 56), le règne d'El-Moᶜizz bi-dînillâh (p. 59).

El-Maqrîzi expose longuement la guerre de Djouher en Egypte et la fondation du Caire (*El-Qâhira*, La Victorieuse) par cet officier fatimite (p. 66)

A partir de la page 89, avec l'entrée triomphale d'El-Moᶜizz au Caire, où il établit la résidence du Gouvernement, commence l'histoire de l'empire fatimite en Egypte. C'est à propos de cette histoire qu'El Maqrîzi croit devoir entrer dans de longs détails sur les Carmathes (p. 101). A ce propos l'auteur a même donné un long fragment d'une lettre d'El-Moᶜizz à El-Aᶜçam, le chef des Carmathes. Cette lettre (p. 134), malheureusement incomplète, est un document apportant des éclaircissements intéressants sur les rapports entre les Carmathes et les Fatimites.

Une planche hors-texte en photogravure donne un fac-similé du f° 19a du manuscrit de Gotha, qui a servi à l'établissement du texte.

On doit savoir gré à M. Bunz d'avoir mis à la portée des arabisants qui s'occupent d'éclairer l'histoire musulmane de l'Afrique du Nord, encore souvent bien obscure, un texte soigneusement établi de l'Histoire des premiers Fatimites.

ALFRED BEL.

---

(1) Sur les Carmathes (bibliographie) voir ma note 2, page 302 du *Journal asiatique*, de mars-avril, 1902.

AVIS

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le *Quarante-neuvième Congrès* s'ouvrira à Caen, le mardi 18 avril 1911.

Pour tous renseignements et communication du programme, s'adresser soit au siège de la Société, rue Schneider, 7, à Oran, de 5 heures à 7 heures du soir, le dimanche excepté, soit à M. le Secrétaire général, boulevard National, 32.

AVIS AUX COLLABORATEURS DU BULLETIN

Lorsque le texte d'un manuscrit doit être accompagné de planches, MM. les Collaborateurs du Bulletin sont priés de se conformer aux recommandations suivantes :

1° Les dessins, sauf le cas de nécessité absolue, doivent être *entièrement en noir* et sur papier non grenu. Le trait doit être franc et la lettre régulière ;

2° Les dimensions des dessins doivent être en rapport avec celles du format ordinaire des planches du Bulletin. Autant que possible, les petits dessins doivent être réunis dans un seul cadre de 0,17 × 0,115 (maximum).

La surface des cartes peut, évidemment, être augmentée.

3° Le cadre, le titre, la légende et toutes les indications hors cadre doivent être au crayon tendre, facile à effacer.

4° Pour des raisons d'ordre financier, les reproductions photographiques, les cartes et les dessins de peu d'intérêt, auxquels une simple description peut suppléer, *doivent être supprimés*.

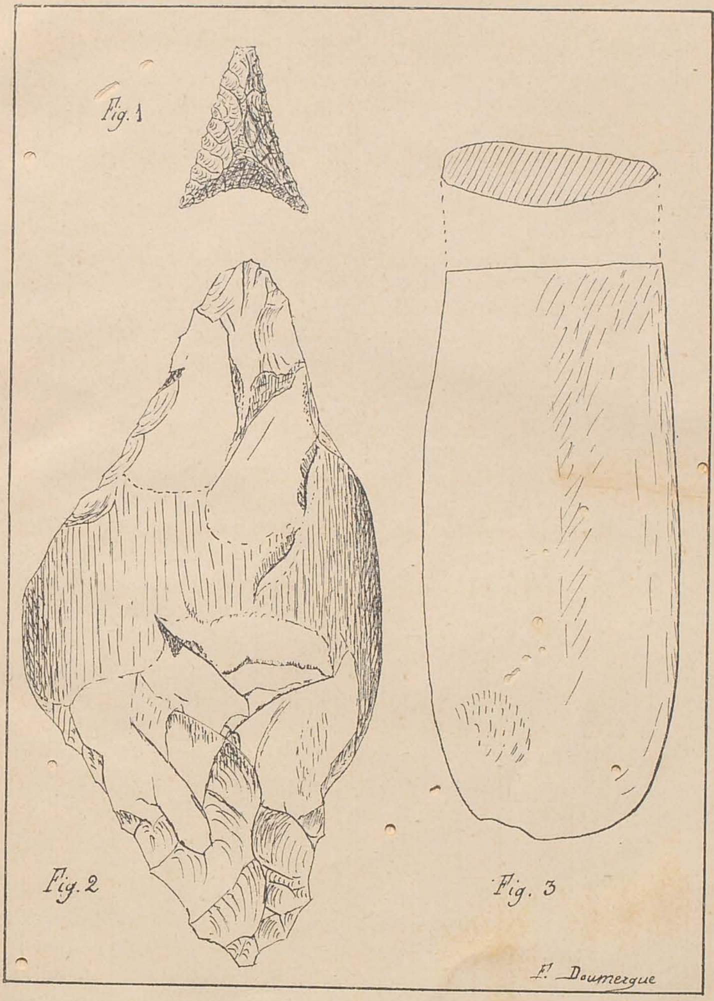


Fig. 1. — **Pointe de flèche (djebel Djira).**
Fig. 2. — **Massue à deux pointes (Tazout).**
Fig. 3. — **Lissoir (Bou Fatis).**

Reproduction aux $\frac{7}{8}$ de G. N.

LES BENI BOU ZEGGOU

1 Carte, Pl. IX

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les Beni bou Zeggou sont des berbères qui parlent tous le chelha. Ils prétendent descendre d'une chrétienne, et leurs voisins ajoutent que leur peu d'assiduité dans la pratique de leur religion, la fidélité à la parole donnée, leurs goûts de propreté, la robustesse de la race sont les indices d'une origine supérieure. On sait cependant que les Oulad Ali ben Ahmed sont originaires de Figuig.

Les Beni bou Zeggou habitent sous des tentes d'alfa ; on compte bien quelques maisons dans la plaine de Tanecheurfi, mais ceux qui les habitent forment des exceptions. Ils sont agriculteurs et éleveurs. Chaque été des caravanes importantes d'Hamyan et de Beni Guil viennent chez eux s'approvisionner en grains. Leurs bœufs sont renommés dans toute la région. Ils ne se livrent à aucune industrie spéciale, ils font des nattes, quelques poteries grossières et du goudron comme la plupart des montagnards.

II. — RÉGION HABITÉE

Les Beni bou Zeggou occupent une région comprise entre l'oued Za et le Metroh au sud, l'oued Ksob (oued Bou Rdim) au nord, l'oued Ladjraf (ou Bin Ladjraf) à l'est, et à l'ouest le méridien qui passe à quelques kilomètres à l'ouest de la casbah de Mestigmer.

Cette région est coupée par un gros massif montagneux, boisé, culminant à plus de 1600 mètres (Ras Bou Khouali) et djebel Aïat) à pentes abruptes sur l'oued Za, prolongé vers l'est par deux chaînes de 4 à 5 kilomètres d'épaisseur enserrant entre elles la plaine du Metroh. La chaîne du sud est habitée par les gens de Guefaït (Oulad Bakhti) et les Beni Yala Oulad Moussa ben Amor ; la chaîne du nord ou djebel Bou Ladjraf, par les Haddouin ou Haddin (Beni bou Zeggou).

Cette région se raccorde vers l'ouest aux monts de Tlemcen par le djebel Zekkara, le djebel Metsila, le Ras Asfour d'une part, le djebel Djerada, le Koudiat ed Debar d'autre part. Vers l'ouest elle se prolonge par une ligne de mamelons qui vont en s'abaissant jusqu'à la Moulouya, à hauteur des monts de Taza.

A) *Djebel bou Ladjraf.* — Le djebel bou Ladjraf est séparé du djebel des Zekkara par l'oued bou Ladjraf qui sort de l'Aïn Maamet au pied du Djorf el Kelb (Oulad Moussa ben Amor), coule dans l'oued Bou Rdim en passant à l'ouest de Botmat Sdjama. Cet oued dépourvu d'eau, sert de limite entre les Beni bou Zeggou et les Zekkara.

Le point culminant de la chaîne est au Ras bou Ladjraf (1200 mètres environ) sur la rive gauche de l'oued Bou Ladjraf. La chaîne de quatre à cinq kilomètres environ d'épaisseur et de dix-huit kilomètres environ de longueur, s'abaisse vers l'ouest jusqu'à l'oued El Aouedj qui fait à ses pieds de nombreux détours.

L'oued El Aouedj sort de l'Aïn bou Yala ; il traverse le Metroh en diagonale, et porte successivement les noms d'oued Bou Yala et d'oued Sidi Lakhdar. A son entrée dans la plaine d'Angad, il prend le nom d'oued Yrsen, de Mouih Djedi, de Rich el Hamman et se jette dans l'oued Ksob en laissant la casbah d'El Aïoun Sidi Mellouk à quelques kilomètres sur sa droite. On n'y trouve de l'eau qu'à partir de Ras Yrsen, quatre kilomètres environ après son entrée dans la plaine d'Angad.

La chaîne, couverte de thuyas, peut être traversée en son milieu au col de Mdazza.

Le col de Mdazza, appelé encore Mzazza, Sofah, ou Tighlaline (en chelha) se trouve près du versant sud de la

chaîne. Il est encombré de pierres et de rochers qui rendent son accès à peu près impraticable aux animaux chargés. En se dirigeant vers le nord on descend dans une petite plaine cultivée nommée Chebket el Aacel, puis par un col facile dans une autre plaine également cultivée nommée Ynfice, entre le djebel Fiouaou à l'est et le Chabet Lakhra à l'ouest. On accède dans la plaine d'Angad près du piton isolé de Mdaouer.

Le djebel bou Ladjraf ne renferme pas de sources et les indigènes qui l'habitent boivent à Yrsen ou à Takhilast, chez les Beni-Yala Sfassif.

Les Haddouin occupent le versant nord où ils labourent à l'entrée de la plaine d'Angad.

Sur la rive gauche de l'oued El Aouedj s'élève un chaînon orienté N. O. - S. E., appelé Troht Hammou, au pied duquel se trouve, près de l'oued El Aouedj, la kouba de Sidi Moussa Hadjadj.

B) *Massif des Beni bou Zeggou.* — Le djebel des Beni bou Zeggou est un massif épais qui s'articule sur le Ras bou Khouali. Ses pentes sud tombent à pic sur l'oued Za qui, resserré sur la rive gauche par le djebel des Oulad Amor, doit, en aval de Guefaït, faire 21 changements de direction pour se frayer un passage.

A l'est, la montagne tombe également à pic sur le Metroh.

Nous avons vu qu'à l'ouest, ce massif était prolongé par une région mamelonnée jusqu'à la Moulouya.

Vers le nord, le massif est prolongé par trois promontoires formant deux concavités au milieu desquelles se trouvent les plaines de Tanecheurfi et de Tanzert-Takhilast.

Ces promontoires sont : le djebel Mokla à l'ouest, le djebel Aïat au centre, et un contrefort du djebel Bou Khouali à l'est.

Près du Ras Bou Khouali, au sommet de la montagne, s'étend la forêt de Tadjemout.

Le pied du massif est abondamment pourvu d'eau. Les principales sources sont : Aïn Takhilast, Aïn Tanzert et Aïn Tanecheurfi.

C) *Plaine de Tanecheurfi.* — La plaine de Tanecheurfi est séparée de la plaine d'Angad par une petite chebka prolongée à droite et à gauche, par El Hafir, ligne de tranchées pour tireurs debout, établies du temps du caïd Hoummada pour se protéger contre les incursions des gens de la plaine d'Angad.

Les labours y sont faits principalement par les Oulad Ali ben Ahmed. Tous les oueds qui descendent de la montagne se réunissent près de la maison du caïd Hoummada (Dar Tanecheurfi) pour former l'oued Bou Soddan qui passe au pied de la casbah de Mestigmer sous le nom d'oued Mestigmer, puis d'oued Hashas. Près du Dar Tanecheurfi, on trouve la source très abondante d'Aïn Tanecheurfi. Il y a lieu de citer comme un autre point d'eau de cette région Haci Hellal au nord de El Hafir.

Dans cette plaine on compte treize maisons : une appartenant au caïd des Oulad Moussa ; deux ayant appartenu au caïd Hoummada, situées l'une près d'Aïn Tanecheurfi et de la kouba de Sidi Mohammed Saïdi, au pied du djebel Mokla ou djebel el Ghatbi, connue sous le nom de Dar Tanecheurfi ; l'autre un peu plus en amont, à Cheddad ; une, ayant appartenu au caïd Bel Fekchich, située à la tête de l'oued Tanecheurfi au lieu dit Tinnouassiouïn ; trois maisons entourées de jardins appartenant aux Oulad Ameur ben Abbou (Oulad Moussa bou Abbou des Oulad Ali ben Ahmed) situées sur les bords de l'oued Bou Soddan près d'Aïn Ahmed ou Ameur ; et six maisons à deux kilomètres en aval des précédentes appartenant aux Oulad el Hassen (Oulad Ali ben Ahmed).

Le marché des Beni bou Zeggou se tient le jeudi à Tinedjan chez les Oulad Moussa, à une portée de fusil de Dar Tanecheurfi, sur la rive droite de l'oued Bou Soddan.

D) *Plaine de Tanzert-Takhilast.* — A l'est du djebel Aïat, au pied du Ras bou Khouali, s'étend, sur le territoire des Beni Yala Sfassif, une petite plaine légèrement accidentée ; on y trouve deux points d'eau importants : Haci Takhilast (une quarantaine de puits) à l'est, Aïn Tanzert à l'ouest, au pied des jardins qui couvrent le versant oriental du djebel Aïat. Près d'Haci Takhilast, les Beni Yala Sfassif ont construit en pisé, de petits abris cubiques pour leurs

récoltes. Ils ensilotent également à Mers el Abiod, à quelques kilomètres plus au nord et près d'Aïn Tanzert. Cette plaine est arrosée par l'oued Takhilast qui se jette dans l'oued Aouedj, en amont de Sidi Moussa Hadjadj, et l'oued Tanzert qui porte en aval les noms d'oued Metlili et d'oued el Mizab.

Près d'Haci Takhilast se trouverait une mine de plomb argentifère exploitée actuellement par un indigène de Figuig.

E) *Voies de communication à travers le massif des Beni bou Zeggou.* — Tinedjan (Souk el Khemis) est le point de réunion de toutes les pistes de la région.

De Tinedjan vers le sud, il n'existe qu'un mauvais sentier muletier qui passe par Tinnouassiouïn et le pays des Beni Chbel et conduit chez les Oulad Amor.

Pour se rendre dans le Metroh ou à Bou Ladjraf, on franchit le djebel Aïat au Tsenia Beida, on gagne AïnTanzert (sept kilomètres) et Haci Takhilast (sept kilomètres plus loin). De Tanzert, un chemin muletier conduit chez les Draouches par le djebel Tanzert. En descendant l'oued Bou Soddan, on atteint la casbah de Mestigmer (quinze kilomètres).

Enfin on se rend à El Aïoun Sidi Mellouk par une bonne piste passant par Haci Hellal.

F) *Région située à l'ouest du massif des Beni bou Zeggou.* — A l'ouest du massif des Beni bou Zeggou s'étend une région légèrement mamelonnée, en pente vers la Moulouya. Les oueds qui la parcourent, descendus du massif des Beni bou Zeggou contiennent de l'eau pendant presque toute l'année ; ce sont :

1° L'oued Metlili qui porte en amont le nom de Tanzert et en aval le nom d'oued El Mizab. A quelques kilomètres sur sa rive droite, sur la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk à Mestigmer, au lieu dit Aghlal, se trouve l'Aïn Mder. L'eau y est très abondante : elle sort d'un rocher entouré de cinq gros térébinthes et de roseaux.

2° L'oued Mestigmer appelé en amont oued Bou Soddan et oued Tanecheurfi et, en aval, oued Hashas. Son cours est sinueux. A quelques centaines de mètres sur sa rive droite,

se trouve la casbah Mestigmer, bâtie en pisé dans le genre de celles des Beni Mathar à Berguent. Elle renferme sept ou huit maisons de plusieurs pièces, les unes au milieu de la cour, les autres adossées au mur d'enceinte. Les Oulad el Hassen (Oulad Ali ben Ahmed) y emmagasinent leurs récoltes. Elle est habitée par les mokaddems de Si Taïeb ayant à leur tête Si Hakoum Ben Mohammed des Oulad Sidi Abdelhakem. La casbah est entourée de jardins où croissent l'olivier et le figuier.

L'Aïn Mestigmer se trouve en dehors de la casbah, mais une petite canalisation y conduit l'eau à l'intérieur. Il existe en outre quelques puits dans l'enceinte de la casbah.

Les Beni bou Zeggou font d'importantes cultures sur les rives de ces deux oueds.

3° L'oued Mallah qui ne contient qu'un filet d'eau salée.

4° Les Souassifs, bordés de tamarins, près desquels se trouve l'Aïn Talouat. Les rives sont cultivées par les Oulad Sidi Abderrahman (Beni Maalla).

G) *Le Metroh.* — Le Metroh est la plaine qui s'étend à l'est du djebel des Beni bou Zeggou entre la chaîne des Beni Yala Oulad Moussa ben Amor et la chaîne Bou Ladjraf-Zekkara. A l'est de l'oued Bou Ladjraf, la région est plus accidentée, elle porte le nom de Météreh (petit Metroh) habitée par les Beni Yala et les Zekkara ; elle est en dehors du cadre de notre étude et nous ne nous occuperons que du Metroh proprement dit situé à l'est de l'oued Bou Ladjraf.

C'est un rectangle d'une vingtaine de kilomètres de long sur douze à quinze kilomètres de large.

Il est traversé diagonalement par l'oued Aïn Bou Yala-Sidi-Lakdar-el-Aouedj. Entre cet oued et le djebel Bou Ladjraf s'étend une région de chebkas (mamelons enchevêtrés), dont l'altitude s'accroît vers l'ouest, couverte d'alfa et de thuyas par endroits. Sur la rive gauche de l'oued la plaine est unie ; c'est là que se trouvent les cultures des Beni Yala Sfassif.

On n'y trouve des points d'eau que sur les flancs de la chaîne des Beni Yala ; ce sont : à l'est, Aïn bou Yala, Haci Tanout (cinq puits et une source) et un autre puits à un kilomètre à l'ouest d'Haci Tanout ; à l'ouest, au pied du col de Chabet Lakhra : Aïn Mekhamer.

Les pâturages du Metroh sont très fréquentés ; on y rencontre en automne, en dehors des troupeaux des Beni Yala Sfassif et des Haddouin, ceux des gens de la plaine d'Angad, Sedja, Mehaya et des gens de la Zaouïa.

Le Metroh est un point de passage important ; en été, il est sillonné par les nombreuses caravanes des Hamyan et des Beni Guil qui vont s'approvisionner de grains chez les Beni bou Zeggou et dans la plaine d'Angad.

H) *Voies d'accès dans le Metroh.* (Par le sud). — Elles utilisent les cols de la chaîne des Beni Yala ; nous en excepterons les cols de Djerada, le Tseniet Cheik et le col de Reggada qui conduisent dans le Météreh d'où on entre dans le Metroh par l'est en suivant le Saheb Moussa ben Ali.

Nous citerons en allant de l'est à l'ouest :

1° Tseniet bou Yala, au pied duquel se trouve Aïn bou Yala. Le col, bien que très élevé, est d'accès facile par le Triq Sammer, sentier à flanc de coteau venant d'Aïoun des Beni Yala. La descente vers le nord se fait dans une épaisse forêt de chênes verts parmi lesquels on trouve quelques arbousiers. D'Aïn bou Yala, tête de l'oued Yrsen, on suit pendant deux kilomètres environ une vallée étroite au milieu de laquelle se trouve l'haouita de Sidi Lakhdar, puis on entre dans le Metroh.

2° Deux kilomètres cinq cents plus à l'ouest, dominé par le Ras bou Yala, un autre col élevé, plus difficile que le Tseniet bou Yala, au pied duquel se trouve un puits sur le versant nord. De ce puits on communique avec Haci Tanout et Aïn bou Yala par des cols peu élevés à travers le chebka.

3° Col d'Haci Bellal : Le puits d'Haci Bellal se trouve sur le versant sud. L'eau est à $0^{m}50$ de profondeur, très abondante en hiver, elle diminue de beaucoup vers la fin de l'été.

Le col est carrossable dans son état actuel.

On débouche dans le Metroh par les petites plaines cultivées de Bahri et de Tanegraret sur les bords de l'oued Sidi Lakhdar. Le puits de Bellal communique avec le col précédent (col n° 2) par le Tseniet Filka sur le versant sud.

4° Le col du Metroh qui vient ensuite est moins facile que le col d'Haci Bellal, il est encombré de pierres et de rochers. Il est cependant plus fréquenté que le précédent parce qu'il débouche au sud dans une région de plaine : Botmat el Caïad, Sidi bel Kenadil et la vallée de l'oued El Haïj.

Du col part à travers le Metroh une bonne piste qui passe dans une trouée entre deux chebkas sur la rive droite de l'oued Sidi Lakdar et gagne le défilé de l'oued Bou Ladjraf en laissant le col de Mdazza sur sa gauche.

5° Le col de Moul Oguel, trois kilomètres plus à l'ouest, fut emprunté en décembre 1907 par une reconnaissance de Berguent se rendant de Guefaït à Reggada. Il a deux débouchés dans la plaine du Metroh.

6° Le Chabet Lakhra, au pied duquel se trouve l'Aïn Mekhamer. A Aïn Mekhamer aboutit également le Triq el Argoub, mauvais sentier conduisant à Guefaït.

De tous ces passages, le col d'Haci Bellal doit retenir particulièrement notre attention ; il est situé à six kilomètres à l'ouest de notre poste d'Aïoun des Beni Yala. Il débouche vers le nord dans l'oued Bou Ladjraf, suivi par la piste la plus aisée conduisant dans la plaine d'Angad. Il suffirait d'aménager sur six kilomètres la piste d'Aïoun des Beni Yala-Guefaït et de relier cette piste au col (quatre kilomètres) pour qu'il soit possible d'amener du matériel roulant d'Aïoun des Beni Yala (relié à Berguent par une route carrossable) dans le Metroh vers les Beni bou Zeggou et dans la plaine d'Angad vers El Aïoun Sidi Mellouk.

III. — POPULATION

La tribu des Beni bou Zeggou comprend cinq groupes principaux :

1° Les Haddouin (ou Haddiin) ;
2° Les Oulad Moussa ;
3° Les Oulad Ali ben Ahmed ;
4° Les Oulad Tanehoualet ;
5° Les Beni Yala Sfassif.

Il faut y joindre en outre :

1° Des petites fractions qui ne rentrent pas dans les groupes précédents :

Les Oulad Sidi Belkacem Aezeroual ;

Les Oulad Ali el Melassa ;

Les Beni Maala et les cheurfa de Talemest ;

Les Draouèches.

2° Des tribus, qui, trop faibles pour être indépendantes, gravitent dans l'orbite des Beni bou Zeggou ; ce sont :

Les Oulad el Mihdi ;

Les Beni Chbel ;

Les Beni Koulal.

Le caïd Hoummada avait su grouper tous ces éléments sous son autorité respectée, qui s'étendait même sur les Oulad Amor et les Oulad Bakhti. Sa succession politique est restée vacante et aujourd'hui ces différentes fractions vivent à côté les unes des autres plus ou moins assujetties à Bou Hamara.

1° *Haddouin.* — Les Haddouin sont surtout des gens de plaine. La région qu'ils habitent est comprise entre l'oued Bou Ladjraf, Botmat Sdjama, El Aïoun Sidi Mellouk, Haci Bellal et le Metroh. Ils cultivent sur le versant nord du djebel bou Ladjraf et dans la plaine d'Angad, ensilotent à Yrsen et à Haci Hellal.

Leur caïd, Bousmaha ould Bachir, est venu à plusieurs reprises causer avec nous. De tous les caïds des Beni bou Zeggou, c'est lui qui est le moins hostile à notre influence. En novembre dernier, il a servi de guide à une reconnaissance venue d'Oudjda, qui se rendait d'El Aïoun des Beni Yala dans la plaine d'Angad par l'oued bou Ladjraf. Depuis plusieurs mois il a complètement abandonné la cause du Rogui, et ses gens ont même accueilli à coups de fusil des mokhazenis de Bou Hamara venus pour percevoir l'impôt. Aussi les Haddouin sont-ils en mauvais termes avec les Oulad Moussa, qui sont encore les chauds partisans du Rogui.

Les Haddouin sont ennemis des Beni Yala Oulad Moussa ben Amor depuis cinq ans. A cette époque, le cheikh Ali N'Helima, des Ymoukhtaren, fut assassiné et dépouillé sur

la piste de Guefaït. Avant de mourir, il désigna son meurtrier, Djabeur ould Tayeb, des Oulad Abderrahman (Beni Yala).

A quelque temps de là, deux indigènes des Khloufiyin furent tués par des inconnus, une nuit qu'ils traquaient des perdrix ; les Haddouin furent accusés de ce dernier meurtre et depuis, Haddouin et Beni Yala se réclament mutuellement le prix du sang. L'affaire en est là.

2° *Oulad Moussa.* — Les Oulad Moussa occupent la montagne qui domine la plaine de Tanecheurfi, principalement le djebel Mokla, au-dessus du Dar Tanecheurfi, la forêt de Tadjemout et Timouassiouïn. Ils labourent près de l'oued Bou Soddan et dans les environs de Mestigmer, à El Asla, Djebouh, Fachouch, Bouthzizous et Aghlal.

Le caïd des Oulad Moussa est El Mahiould Ameur ben Moussa. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, énergique, entièrement dévoué à la cause du Rogui. Au mois de septembre dernier, il a fait arrêter et conduire à Selouan, le caïd El Khidous des Errekayayen et six indigènes de sa fraction, qui avaient causé de l'agitation dans la tribu. Le caïd El Khidous ne put rentrer en grâce que sur l'intervention de Si Tayeb ould bou Amama. A la même époque, il fit emprisonner dans sa maison douze indigènes des Beni Zolit et Beni bou Hank (Oulad el Mihdi) qui avaient mal accueilli les agents du Rogui.

3° *Oulad Ali ben Ahmed.* — Les Oulad Ali ben Ahmed sont originaires du Figuig-Oudaghir. Ils campent dans la plaine de Tanecheurfi, à Taiouraret (Oulad el Hadj), à Tidjaouet Haddou (Oulad Ahmed ben Mohammed), dans l'oued Yzelmane, affluent de l'oued Bou Soddan (Oulad M'hammed), à Youararen (cheurfa Oulad Sidi Ahmed ben Saïd et Oulad Mohammed ben Saïd), dans le djebel Oukerfi où les Oulad M'hammed possèdent la mosquée de Sidi Mohammed ben Ali, à Lezbar (Oulad Zahra). Quelques fractions campent également à l'ouest : les Oulad el Hassen près de la casbah de Mestigmer, les Amenouyen à el Mizab. Ils labourent en outre à Metlili, El Asla, Kharrouba, Aghlal et sur les bords de l'oued Bou Soddan.

Les Oulad Ali ben Ahmed possèdent quelques maisons sur les bords de l'oued Bou Soddan ; trois maisons près

d'Aïn Ahmed ou Ameur ben Abbou, fraction des Oulad Moussa ben Abbou ; six maisons à deux kilomètres en aval des précédentes appartiennent aux Oulad el Hassen.

Aux Oulad Ali ben Ahmed sont rattachés les Oulad Moussa ben Abbou, scindés en deux fractions depuis la fuite du caïd Hoummada. La majeure partie, une centaine de tentes, campe avec Mohammed ould Hoummada, à Sidi Moussa, près d'Oudjda.

Ceux qui sont restés ou sont revenus dans leur pays campent à Tanecheurfi et Mokla, sous l'autorité du caïd Mohammed Azeroual. Nous avons déjà eu maintes occasions de parler du caïd Hoummada. Bien que mort depuis trois ans, son souvenir vit encore dans toutes les mémoires à l'ouest de notre frontière. Sa grande influence, son despotisme et sa cruauté méritent qu'on lui ouvre une petite parenthèse.

Le P. de Foucauld disait de lui en 1887 : « C'était le plus « grand pillard de la contrée avant 1876 ; à présent, au « contraire, il est d'une sévérité extrême contre les voleurs « et fait régner l'ordre le plus parfait. » Cette date de 1876 marque l'époque où les Beni bou Zeggou, jusqu'alors indépendants, firent leur soumission au Sultan et où le cheikh Hoummada reçut son cachet de caïd.

Au moment de l'apparition de Bou Amama, le caïd Hoummada ben Mokhtar se partageait le commandement des Beni bou Zeggou avec son cousin et beau-frère Bel Fekchich des Oulad Zahra (Oulad Ali ben Ahmed). Dans le but de devenir l'unique chef de la confédération, Hoummada fit assassiner le caïd Bel Fekchich et fit détruire sa maison de Tinnouassiouïn, dont il ne laissa subsister que les quatre murs. Mais ce crime troubla sa conscience ; son sommeil disparut et chaque nuit les *jitan* criblaient de pierres sa maison de Cheddad. Il dut s'en éloigner ; c'est alors qu'il fit construire sa maison d'Aïn Tanecheurfi (Dar Tanecheurfi ou Dar Hoummada). En 1891, il prit part aux luttes qui troublèrent l'amalat d'Oudjda et marcha contre les Mehaya et les Angad. En 1892, il se retourna contre celui dont il était l'allié l'année précédente, El Hadj Mohammed ould Bachir des Beni Ourimèche et razzia ses partisans (*Documents sur le Nord-Ouest Africain* du commandant Lacroix).

Son énergie était parfois féroce ; on cite l'exemple suivant :

Un indigène des Oulad Moussa ou des Haddouin nommé Moussa ould Mohammed ben Fatima, grand coupeur de routes, ayant assassiné un indigène des Oulad Ali el Melassa qui se rendait au marché, le caïd Hoummada le fit arrêter, fit quérir sur le champ le frère du meurtrier Mohammed ould Mohammed et l'obligea à tuer le coupable de ses propres mains. Révoltés de ces procédés brutaux de répression, les Haddouin et les Oulad Moussa se mirent en rébelion. Cette querelle amena de grosses dissensions dans la tribu ; le sang coula de part et d'autre et il fallut pour ramener l'apaisement l'intervention du Makhzen d'Abd el Aziz avec Moulay Arafa, oncle du Sultan, et Driss ben Aïch, amel d'Oudjda.

Le caïd Hoummada se signala, en août 1904, par un acte beaucoup plus tragique.

Le Rogui venait d'arriver avec sa mehalla à la casbah de Mestigmer et cherchait à vaincre la résistance du caïd Hoummada qui refusait de se soumettre à lui.

Le caïd des Beni bou Zeggou nous demanda pour combattre son adversaire l'appui de nos troupes qui venaient d'arriver à Berguent. Puis, lorsqu'il vit qu'il ne pouvait espérer un secours ni de nous, ni du Makhzen d'Oudjda, ils se décida à dénouer la situation par la fuite, après s'être cruellement vengé dans les circonstances suivantes :

Le caïd Hoummada parut tout d'abord vouloir se plier aux sollicitations de l'entourage du Rogui et de quelques notables des Beni bou Zeggou qui le poussaient à se soumettre à l'agitateur, puis il invita Bou Hamara et ses dignitaires à venir dans sa maison pour célébrer par une grande fête le pardon qui lui était accordé. Il devait même à cette occasion remettre à son nouveau maître une de ses petites filles que le Rogui lui avait demandé en mariage.

Bou Hamara ne vint pas ; il envoya son beau-père Si Salah et ses principaux caïds et notables, lesquels avec leur suite formaient un groupe de 85 cavaliers. Après le festin qui leur fut servi, les hôtes furent répartis par petits groupes dans les chambres de la maison du caïd Houm-

mada, puis, à un signal donné pendant la nuit, ils furent tous égorgés.

Mais, d'après des renseignements émanant de l'entourage même du caïd, la tragédie se serait déroulée d'une façon un peu différente dans ses détails ; le caïd Hoummada ne serait pas le promoteur du massacre, qui aurait été conçu par le fils d'Hoummada, Mohammed ould Hoummada, et exécuté dans les conditions suivantes :

A l'arrivée du contingent du Rogui dans l'oued Mestigmer, le caïd Hoummada, après avoir vainement sollicité l'appui du Makhzen et même de nos forces, jugea qu'il lui était impossible de résister au Prétendant ; il prit la résolution de se soumettre.

Des négociations eurent lieu d'abord officieusement, et lorsque le caïd Hoummada se crut assuré d'être favorablement accueilli par Bou Hamara, il se présenta à son camp, amenant avec lui des mulets chargés de présents et une de ses filles qu'il devait lui offrir en mariage.

Bou Hamara refusa de recevoir lui-même le caïd Hoummada et l'adressa à son vizir Si Salah. Ce dernier ne se montra pas satisfait des présents qui étaient apportés, et poussa l'exigence jusqu'à demander pour le Rogui une des femmes même du fils du caïd Hoummada, connue pour sa beauté.

Hoummada se décida à se plier à toutes ces prétentions, et invita le Prétendant et tous les gens de marque à venir célébrer par une fête le mariage projeté. C'est alors que Mohammed ould Hoummada, trouvant exagérées les exigences du Rogui, et aussi peu confiant dans l'aman qui devait lui être accordé, fit part à son père du projet de faire disparaître tous les gens du Prétendant reçus chez eux et de résister ensuite jusqu'à la mort.

Hoummada accepta cette proposition, mais jugea plus prudent de gagner Oudjda avec toute sa suite.

C'est ainsi que quatorze caïds du Rogui et les gens qui les accompagnaient, en tout quatre-vingt-trois personnes trouvèrent la mort.

Après le massacre, le caïd Hoummada, sa famille, sa suite, soit trois cents personnes environ, profitant des montures des victimes et de quelques mulets que l'on avait fait amener, prirent la fuite précipitamment.

Quarante cavaliers du Rogui furent lancés à leur poursuite jusqu'à l'oued Bou Rdim, mais ne purent rattraper les fuyards.

Le lendemain, le Rogui vint s'installer à Tanecheurfi ; il pilla la maison du caïd Hoummada, puis nomma à sa place El Mahi ould Ameur, caïd des Beni bou Zeggou.

4° *Oulad Tanehoualet.* — Les Oulad Tanehoualet habitent à Mestigmer (Mesamda) et l'ouest de Mestigmer. Ils ensilotent à Ychououekzine près d'Oukerfi.

Leur caïd, Mohammed ould el Hadj M'hammed, est un fervent disciple du Rogui.

5° *Beni Yala Sfassif.* — On distingue chez les Beni Yala Sfassif, les Saheb el Djebel et les Saheb el Outa (gens de la montagne et gens de la plaine).

Ils occupent la partie orientale du massif des Beni bou Zeggou, à partir de la crête du djebel Aïat qui les sépare des Oulad Moussa.

Les Saheb el Outa labourent dans la plaine de Takhilast et dans le Metroh jusqu'auprès d'Aïn bou Yala. Ils ensilotent à Takhilast et dans des petits abris en pisé et à Mers el Abiod, à quelques kilomètres plus au nord.

Les Saheb el Djebel ont des jardins sur le versant est du djebel Aïat, ils ensilotent dans le djebel Aïat, le djebel Tanzert et à Aïn Tanzert. Les Beni Yala Sfassif semblent être très hostiles à notre influence. Ils ont pour caïd Lakhdar ben Slimi, des Sedja.

6° *Oulad Sidi Belkacem Azeroual.* — Ce sont des marabouts campés à Tinnouassiouïn. Leur ancêtre est enterré dans une kouba, sur le versant sud du djebel des Beni bou Zeggou. Une de leurs fractions, les Dadda Ali, campe sur le versant sud du djebel des Beni bou Zeggou et voisine au nord avec les Khatouyen (Oulad Moussa).

7° *Oulad Ali el Melassa.* — Ils s'occupent presque exclusivement de la fabrication des poteries, ce qui leur fait donner le nom d'El Melassa. Ils campent à Cheddad, près de la maison du caïd Hoummada, où ils emmagasinent leurs récoltes ; ils font quelques cultures dans les plaines d'Angad.

8° *Beni Maala.* — Les Beni Maala sont des cheurfa qui

résident sur la rive gauche de l'oued Za dans le djebel Narguechoum où ils possèdent la source d'Aïn Mouna. Leur principale fraction est celle des Oulad Sidi Abderrahman ben Ali ben Sidi Abderrahman. Deux des leurs ont épousé deux filles du caïd Hoummada. Ils cultivent à Za, dans la plaine d'Angad et dans des endroits non irrigables appelés *bours*, près des oueds Souassifs et d'Aïn Talouat.

9° *Cheurfa de Talemest.* — Les cheurfa de Talemest (montagne située à l'est du djebel Narguechoum, sur la rive droite de l'oued Za) sont originaires des Beni Snassen. Leurs principaux notables sont : Mouley Seddyk, Mouley Mestefa et Mouley Ahmed. Ils boivent à Aïn Talemest et cultivent à Za, à Chaïf, Aïn Khanza et Klila.

10° *Draouèches.* — Les Draouèches occupent le versant sud du djebel Bou Khouali. Ce sont des cheurfa qui descendent de Mouley Abdesselam ben Mchich, ancêtre de Mouley Ydriss. Ils profitent des[1] offrandes faites au tombeau de Mouley Ydriss, réparties dans la proportion de un tiers pour Mouley Abdesselam ben Mchich et un tiers pour chacun des deux Mouley Ydriss.

Les Draouèches sont des gens paisibles, ils fabriquent des nattes, cultivent la terre et élèvent quelques troupeaux. Leur kebir, Sidi bel Mahdi, est un vieux savant qui a fait de nombreux voyages au Maroc.

11° *Oulad el Mihdi.* — Ils occupent les pentes sud du massif des Beni bou Zeggou, les deux rives de l'oued Za et les pentes du djebel Narguechoum. Ce sont des serviteurs religieux de la zaouïa de Si Taïeb. Nous avons vu en parlant des Oulad Moussa que leur attachement à Mouley M'hammed s'était attiédi.

12° *Beni Chbel.* — Ils habitent en amont des Oulad el Mihdi les deux rives de l'oued Za et les pentes sud du massif des Beni bou Zeggou. Ils cultivent sur les bords de l'oued Za et à Tafrata. Ils possèdent sur les rives de l'oued Za une casbah où ils emmagasinent leurs récoltes.

Leur caïd Mohammed ben Zana, dit le « Cheblaoui », a une grande influence. Il a failli, il y a quelques mois, recueillir au détriment de Mohammed ould el Amraoui la succession politique du feu caïd El Amraoui et grouper

sous son autorité les Oulad Amor, les Oulad Bakhti et les Beni Chbel.

13° *Beni Khoulal.* — Cette petite tribu campe au pied du Narguechoum, sur les rives de l'oued Za, de Nafi à Cedra Moherara. Ils labourent dans la plaine d'Angad et à Tafrata.

Leur caïd, Mohammed bou Kechab, commande à Za un petit détachement du makhzen de Bou Hamara.

IV. — ITINÉRAIRES

Nous avons relevé cinq itinéraires. Les quatre premiers ont été suivis jusqu'à l'entrée de la plaine d'Angad, un cinquième a été établi par renseignements.

1° *D'El Aïoun des Beni Yala à El Aïoun Sidi Mellouk par l'oued Atchane.*

Des Aïoun des Beni Yala, appelées, par nous exclusivement, les « Aouïnet », on franchit au nord le col de Reggada par un sentier muletier que nos troupes ont aménagé jusqu'à Aïn Reggada. Le col est à 1400 mètres d'altitude. La descente vers le sud est rapide, elle se fait en pente douce sur Aïn Reggada, à travers un défilé boisé de chênes verts, de térébinthes et de genévriers qui s'élargit dans son milieu pour former la plaine de Tafrent, cultivée par les Beni Yala.

Aïn Reggada (la source qui se repose) à sept kilomètres des Aïoun, est à sec pendant plusieurs mois de l'année. La période stérile, commencée cette année en août, n'avait pas encore pris fin en novembre. Par contre l'eau y est abondante pendant l'époque active.

On trouve des sources permanentes à peu de distance de Reggada, ce sont : en montagne, Aïn Tissouriin, à cinq kilomètres de Reggada, dans la direction de Tadouaout ; Aïn Maglif, à deux kilomètres cinq cents au sud-ouest de Reggada, près de la piste des Aïoun et trois autres sources à proximité de la piste, entre le col et Aïn Reggada.

De Reggada, on se dirige vers le nord par une piste arabe qui conduit à Mesferkin, chez les Zekkara. A trois

kilomètres de Reggada, on abandonne cette piste pour se diriger légèrement à gauche sur la coupure de l'oued Atchane, dans le djebel Zekkara. L'entrée de cette coupure est à neuf kilomètres de Reggada.

L'oued Atchane vient d'Aïn Reggada. Il n'a jamais d'eau. Son lit de gravier a huit mètres de large lorsqu'il entre en montagne, avec des berges de un mètre cinquante.

Avant d'atteindre l'oued, on longe sur sa droite quelques parcelles de terre cultivées par les Zekkara, au milieu des térébinthes.

Une bonne piste très fréquentée suit l'oued dans le défilé long de dix kilomètres.

La coupure s'élargit sur ses deux derniers kilomètres. A gauche, une petite construction qui semble être un marabout domine l'oued Atchane.

A droite aboutissent deux petits affluents venant de l'est, l'oued Railes et l'oued Mouiter. Sur l'oued Mouiter, on aperçoit, à deux kilomètres de l'oued Atchane, des jardins, des cactus et quelques maisons, dont deux paraissent en bon état. Il existe une source au milieu de ces jardins. Le tout s'appelle Mouiter. De nombreuses tentes des Zekkara sont fixées près de ce point d'eau.

Les pentes du djebel Zekkara sont abruptes sur la plaine d'Angad qui, dans cette région, porte le nom d'El Haraigh.

D'El Haraigh, on gagne en plaine El Aïoun Sidi Mellouk par Botmat Sdjama (agglomération de térébinthes) et Aïn el Hadjar.

On peut également prendre la piste d'Yrsen, entre le djebel Lgadi et le Koudiat el Biia jusqu'à hauteur de Tseniet Sfeïa et gagner vers le nord-ouest l'oued Bou Ladjraf. A mi-chemin de l'oued Atchane au col de Sfeïa, on rencontre sur le bord de la piste le marabout de Sidi bou Krama, dans lequel le gardien entretient quelque verdure.

Il y a vingt-huit à trente kilomètres d'El Haraigh à El Aïoun Sidi Mellouk.

2° *D'Aïoun des Beni Yala à El Aïoun Sidi Mellouk par le Tsenia Sfeïa.*

Le col de Sfeïa se trouve à sept kilomètres à l'ouest du du défilé de l'oued Atchane. Il est peu élevé, mais ses

pentes sont fortes ; de plus, il est encombré de pierres roulantes, qui rendent sa traversée très pénible aux animaux chargés. La montagne en ce point n'a pas plus de quinze cents mètres d'épaisseur.

De Reggada, on gagne le col de Sfeïa en se dirigeant vers la coupure de l'oued Atchane, puis on longe le pied du djebel Zekkara en laissant une chebka sur sa gauche. Cet itinéraire, un peu plus court que le précédent, est cependant moins fréquenté en raison du mauvais état du col.

3° *D'El Aïoun des Beni Yala à El Aïoun Sidi Mellouk par l'oued Bou Ladjraf.*

On gagne l'Aïn Reggada, puis de là en se dirigeant vers l'ouest, l'oued Bou Ladjraf, qui est dépourvu d'eau comme l'oued Atchane. On descend l'oued par une bonne piste qui passe entre deux chebkas et l'on arrive, à quinze kilomètres d'Aïn Reggada, au pied de la chaîne qui borde le Metroh : djebel Zekkara et djebel Ladjraf.

L'oued, bordé par des thuyas, traverse la chaîne dans un défilé de trois cents mètres de large et de cinq kilomètres de long. Son lit a dix mètres de large avec des berges de un mètre cinquante. Un peu avant la sortie du défilé, la piste est divisée en trois branches. L'une se dirige vers l'est, passe au sud du Djorf Quenquil et conduit à Mouiter chez les Zekkara, l'autre vers le nord suit le cours de l'oued Ladjraf et conduit aux Angad et à Aïoun Sidi Mellouk. La troisième oblique vers l'ouest et franchit un kilomètre cinq cents plus loin le Tseniakahla (Tizi Berkane en chelha) entre le ras Bou Ladjraf et un chaînon à aiguilles. Cette piste suit le pied de la montagne jusqu'à Sidi Moussa Hadjadj.

4° *D'El Aïoun des Beni Yala à El Aïoun Sidi Mellouk par le col de Mdazza.*

On passe également par l'Aïn Reggada, de là on peut soit emprunter l'itinéraire précédent jusqu'à l'entrée du défilé de l'oued Bou Ladjraf et longer le djebel Tinezoujine, soit gagner à l'ouest l'oued Sidi Lakhdar au nord d'Aïn Bou Yala et descendre cet oued jusqu'à hauteur du col de Mdazza.

Au sud du col de Mdazza s'étend une petite plaine entre deux chebkas assez élevées qui se rapprochent vers le sud,

en ménageant toutefois une trouée par où passe la piste qui conduit des cols du Metroh (Metroh, Moul Oguel, Chabet Lakhra) au défilé de l'oued Bou Ladjraf.

De Reggada au col de Mdazza il y a environ vingt kilomètres. Le passage du col de Mdazza, situé à sept kilomètres à l'ouest du défilé de l'oued Bou Ladjraf et dont il a été déjà parlé, a quatre kilomètres cinq cents de long. Les deux passages les plus fréquentés sont ceux de l'oued Atchane et de l'oued Bou Ladjraf.

5° *Itinéraire d'El Aïoun Sidi Mellouk à Za par Mestigmer.*

Une bonne piste réunit ces deux points. A quelques kilomètres de la casbah d'El Aïoun Sidi Mellouk on traverse l'oued Yrsen et l'on atteint Aïn Mder à douze kilomètres environ du point de départ.

Trois à quatre kilomètres plus loin, on traverse l'oued Metlili (eau courante venant de Tanzert) et l'on arrive à la casbah de Mestigmer et à l'Aïn Mestigmer (dix-huit à vingt kilomètres d'El Aïoun Sidi Mellouk). A partir de ce point la piste oblique légèrement à gauche et traverse trois cents mètres plus loin l'oued Mestigmer (eau courante venant de Tanecheurfi). Le pays devient un peu plus accidenté, quelques hauteurs bordent la route à droite et à gauche.

A peu près à mi-chemin, entre Mestigmer et Za, on traverse l'oued Malah, qui vient de l'est et ne contient qu'un filet d'eau salée.

Avant d'atteindre Za, on traverse les pays des Oulad Mahdi, Oulad Sliman, Hallaf et Kerarma.

A Za, sur la rive gauche de l'oued Za, se tient, chaque lundi, le marché des Kerarma.

Le marché est entouré de petits murs sur trois côtés. Le quatrième côté, à l'ouest, est fermé par trois vieilles casbah en ruines. Dans la partie est, ont été édifiées quelques mauvaises constructions où s'installent les mercantis le jour du marché. Il existe en outre deux casbah en bon état : l'une au sud, habitée par les Hallaf ; l'autre, à l'ouest appartenant aux Beni Koulal, habitée par leur caïd Mohammed bou Kechab et un petit détachement de mokhazenis de Bou Hamara dont il a le commandement.

Ce makhzen est chargé de la police locale et de la per-

ception des droits du marché établis d'après le tarif suivant :

Bœufs	6f 00
Mulets	4 00
Chevaux	3 00
Chameaux	2 00
Anes	1 00
Moutons et chèvres ...	0 50

V. – TABLEAU DE COMMANDEMENT

Les divers groupes qui constituent la population du pays des Beni bou Zeggou comprennent de nombreuses fractions d'importance bien variable. Chaque fraction obéit à un chef qui les administre. Il nous a paru utile de publier les renseignements que nous avons pu recueillir en ce qui concerne les tribus, les fractions, les caïds, les chioukh, le nombre de tentes, et celui des hommes en état de porter les armes. Ces renseignements sont résumés dans le tableau de commandement donné ci-après :

TABLEAU DE COMMANDEMENT

1° **Haddouin**. — Caïd : Bouchara ould Bachir

FRACTIONS	CHIOUKH	OBSERVATIONS
Oulad Abbou	Bachir ould Mohammed	
Ymoukhtaren	Bachir Anerarous	
Belkacemin	El Mokaddem Mohammed Moussa	
Oulad Ali ben Haddouin	Fekir Mohammed ould Fellah	Effectif : 245 tentes. 100 cavaliers. 420 piétons armés
Kaddouiriin Lekbar	Mohammed Nàli el Delàa	
Oulad Moussa ou Omar	Ahmed bou Boubekeur	
Herrouyin	Mohammed Anerarous	
Ym'hamdane	Abdallah Nefatouma	

2° **Oulad Moussa**. — Caïd : Mahi ould Ameur ben Moussa

FRACTIONS	CHIOUKH	OBSERVATIONS
Oulad el Hassen	Caïd El Mahi ould Ameur ben Moussa	
Errekayayen	El Khidous	
Oulad ben Màamed	Mohammed ben Moussa Taïeb	
Ziaita	Bachir ben Mohammed el Mahi	Effectif: 200 tentes. 45 cavaliers. 450 piétons armés.
Oulad Ali	Mohammed ould Moussa	
Zeregha	Oulmidi ould Ahmed Zerkouli	
Kharteuyen	Si Mohammed ould Ahmed	
Yfekiren	Mezien ould Ahmed Ali	

3° **Oulad Ali ben Ahmed.** — Caïd : El Mahi ould Ameur ben Moussa

FRACTIONS		CHIOUKH	OBSERVATIONS
Oulad M'hammed	Oulad Boudjemaa / Oulad Taleb Ali..	Si Ahmed ben Boudjemàa	Origine chérifienne
Yhamenouyen		Mohammed Aubadad	Effectif de la tribu : 204 tentes. 26 cavaliers. 225 piétons armés
Oulad El Hadj		Sidi Mohammed Taïeb Bachir	
Oulad El Hassen............		Caïd Mohammed Azeroual	
Oulad Zahra......		Hammou ben Mohammed ben Bou-Zian	Frère du caïd Bel Fekchich.
Oulad Sidi Ahmed ben Saïd .. / Oulad Mohammed ben Saïd...		Si Ali Kenicha	
Yararane...		Mohammed ould Si Mohammed	
Oulad el Mahi		M'barek ould Mohammed	
El Maalemin.............. ..		El Hadj Lhassen	Forgerons établis à Ourrioua.
Oulad Moussa ben Abbou	Oulad Tahar...... / Oulad Amed ben Mohammed..... / Oulad Amor ben Abbou......... / Oulad Ali Abbou.. / Oulad Fettouma ..	Caïd Mohammed Azeroual	La majeure partie des Oulad Moussa ben Abbou, soit une centaine de tentes, sont avec Mohammed ould Hoummada.

4° **Oulad Tanehoualet**. — Caïd : Mohammed ould el Hadj M'Hamed

FRACTIONS		CHIOUKH	OBSERVATIONS
Guechachta	Kadjaouin		
	Oulad Belkacem		
	Oulad Abdallah.		
Jachouren		Mohammed Ali Kaddour	
Jhajine		Khalifa Ahmed Nadji	
Ykraane		Ali ould Mohammed	Effectif : 240 tentes ; 35 cavaliers ; 320 piétons armés.
El Messanda		Ben Aïch ould Mezzat	
El Hadjadj		Mohammed Azirar	
Ycheriyayen		Omar ould Serah	
Yarbiyen		Ahmed Ali	
Ykechoudayen		Ali Antamaharkat	
Younasserin		Ali Barka	

5° **Beni Yala Sfassif**. — Caïd : Lakhdar ben Slimi des Sedja

FRACTIONS		CHIOUKH	OBSERVATIONS
Saheb el Outa	Oulad Ahmed ben Ali	Ahmed ould Taïeb ben Ali	
	Ben Aïssayen	Djelloul ben Koukou	
	Ben Aïchayen	Mohammed ben Halima	Effectif : 200 tentes ; 60 cavaliers : 260 piétons armés.
Yzoukaren		Mohammed ben Bachir	
Saheb ed Djebel	Oulad Amor	Mohammed ben Mohammed ould Mezian	
	Oulad Zaïd		
	Oulad Fahlah	Amor ben Chalia	

6° Autres fractions indépendantes des tribus précédentes

FRACTIONS		CHIOUKH	OBSERVATIONS
Oulad Sidi Belkacem Azeroual	Oulad el Cadi.....	Ali bel Madani	Marabouts.
	Oulad Mohammed Traha..........		
	Timouadiline......		
	Timassiouine		
	Dadda Ali		
Oulad Ali el Melassa	Oulad Aïssa.......	Mohammed Zinoune	Potiers sous l'autorité du caïd des Oulad Tanehoualet.
	Oulad Hammou ben Ameur.........	Ahmed ould Mohammed	
Beni Màalla			Cheurfa; ont une zaouïa à Aïn Mouna; deux gendres du caïd Hoummada parmi eux.
Cheurfa de Talemest.........		Moulay Seddik Moulay Mostefa Moulay Ahmed Moulay el Bachir	Cheurfa originaires des Beni-Snassen.
Draouèches		Sidi bel Mahdi	Cheurfa, descendant de Mouley Abdesselam ben Mchich.

7° Tribus rattachées

TRIBUS	CAÏDS	FRACTIONS	CHIOUKH	OBSERVATIONS
Oulad el Mihdi	Mohammed ben Anounou	Beni Bakhti	Cheikh Demmouche	Effectif : 300 tentes ; 300 fusils.
		Beni Zolit	Cheik Maannich	
		Atsamena	Caïd Bou Anounou	
		Beni Malek	Mohammed Hammouch	
		Beni bou Hank	Cheikh Belkacem	
		Oulad en Naceur	Mohammed Hoummada	
Beni Chbel	Ahmed ben Zana	Yellerman : Ynounayen	Caïd : Ahmed ben Zana	Effectif : 300 tentes ; 300 fusils.
		Yellerman : Ben Amor	Mohammed ben Tahar	
		Yellerman : Oulad Belkacem	Mohammed ben Houchen	
		Oulad ben Dinar : Oulad Hammou ben Belkacem		
		Oulad ben Dinar : Oulad Messaoud	Caïd : Mohammed ben Kaddour	
		Oulad ben Dinar : N'Djada		
Beni Koulal	Mohammed bou Kechab	Beni-Yahia	Caïd : Mohammed bou Kechab	Effectif : 140 tentes ; 1 cavalier ; 200 piétons armés.
		Oulad ben Lahsen	Mohammed ould ben Tahar	
		Yberkine	Mohammed ould Belkacem	
		Oulad Ychou	Ahmed ben Aïssa ould Hamida	
		Oulad Driss	Mohammed ould ben Maamar	
		Oulad Zeradid	Boukederine ben Mohammed	

Aïoun des Beni Yala, novembre 1908.

Lieutenant GAQUIÈRE.

LES TUMULI D'OUDJDA

(DEUX PLANCHES)

La ville d'Oudjda est située dans une dépression ouverte au nord-est, face à Marnia ; de tous les autres côtés, elle est entourée de collines, de hauteur variable, qui forment une ceinture distante en moyenne de trois à quatre kilomètres de la lisière des jardins. Sur ces collines on aperçoit d'anciens tumuli, en général établis sur leurs sommets ou leurs flancs ; il en existe aussi sur les petits mouvements de terrain de très faible relief, qui se détachent de leur base. On ne voit aucun tumulus aux abords immédiats de la ville, dans la zone de terrain plat au milieu de laquelle elle s'est développée. Il est néanmoins possible qu'il y en ait eu à une certaine distance, puisqu'on distingue encore, quoique assez difficilement, les traces probables de deux tumuli très aplatis au sommet d'une légère ondulation, à environ quatre kilomètres cinq cents d'Oudjda, au sud et près de la route conduisant à Marnia.

Tous les tumuli étalés sur les berges de la dépression d'Oudjda sont extrêmement frustes et de formes peu variées. Les pierres entrant dans leur construction ont une forte patine, et sont souvent cachées en partie par la végétation qui s'est développée dans les interstices. Comme, d'autre part, le relief de ces monuments est plutôt faible, ils ne sont que très médiocrement visibles et n'attirent pas le regard des passants. Aussi n'est-il pas étonnant que les indigènes du pays ne s'en soient jamais préoccupés ; aucun d'eux ne se doutait, avant nos fouilles, que ces pierres informes puissent recouvrir des tombeaux. Ils avaient bien remarqué les quelques rares tumuli rendus suffisamment nets par leur situation et leur relief, mais ils

se contentaient de les désigner sous le nom de *kerkour* (1) sans s'inquiéter autrement de leur origine et de leur destination.

EMPLACEMENT DES TUMULI OBSERVÉS

(Planche X, fig. 1)

Les investigations ont porté sur au moins 140 tumuli, dont l'identification n'était pas douteuse, et qui se répartissent comme il est dit ci-après. Sur l'ensemble, vingt-cinq ont été fouillés et sont désignés par des numéros.

Hauteur au nord-ouest des jardins de Sedd. — Une vingtaine de tumuli (dont 21 et 22), en forme de tronc de cône surbaissé, sur le sommet et sur les flancs de la petite colline dominant les jardins. L'un d'eux a été remanié par les musulmans ; ils ont aligné une partie des pierres pour faire une haouita.

Djorf el Akhdar. — Nombreux tumuli analogues aux précédents couronnant cette petite falaise ; une trentaine (dont 1, 2, 3, 4, 5) sont très nets, beaucoup d'autres sont à peine visibles. Certains de ces monuments sont groupés. Un tumulus, construit avec de très gros blocs, mesure 18 mètres de diamètre. On remarque aussi des tombeaux ayant un creux au centre, ce qui semble indiquer qu'ils ont été fouillés à une époque reculée.

Bou Halou. — Il doit y avoir eu autrefois des tumuli sur ces hauteurs ; actuellement on en rencontre encore deux assez bien conservés le long du Mehadj Es Sultane (route impériale d'Oudjda à Fez).

Semmara. — Une vingtaine de tumuli (dont 16, 17, 18, 19, 20) sur le monticule voisin de la piste de Sidi Moussa et surmonté d'une haouita ; le plus grand nombre sont

---

(1) *Kerkour*, se dit généralement d'un tas de pierres élevé pour servir de signal.

rassemblés au pied ouest et y forment un véritable cimetière. Aux alentours, on rencontre encore quelques tombeaux isolés.

La colline escarpée, située au sud de la piste de Sidi Moussa, est couverte au sommet de pierres éparses, parmi lesquelles on distingue un tumulus en bon état, et d'autres où l'on a creusé au centre de véritables petits puits s'enfonçant dans le rocher ; ce travail n'est pas très ancien, il n'a pourtant pas été possible d'en découvrir les auteurs.

On trouve d'autre part quatre tumuli mal conservés au sommet du premier mouvement de terrain, à l'ouest de l'oued Nachef, ainsi que bien d'autres, le plus souvent à peine visibles, qui garnissent le pied est des pentes des Semmara.

Les tumuli des Semmara sont presque tous de forme aplatie ; plusieurs paraissent faits de rangées de pierres concentriques ; un est sensiblement carré, plusieurs sont en demi-cercle.

Vallée de l'oued Nachef. — Deux petits tumuli affaissés avec des bords parfaitement délimités, sont situés entre les Semmara et le djebel Hamra, de chaque côté de la route de Berguent.

Djebel Hamra. — Sept tumuli (dont 6, 7, 8, 9) sur l'éperon dominant l'oued Nachef, à l'endroit où il coupe la route de Berguent ; ils sont en général tronconiques et très aplatis ; l'un d'eux est rectangulaire.

Neuf tumuli de faible relief (dont 10, 11, 12, 13, 14) sur la butte de tir, à côté de la piste de Berguent ; un est ovale, deux présentent des embryons de branches.

Sept tumuli, les uns aplatis, les autres tronconiques (dont 15), dans le col, à l'est de la butte de tir. De très vieilles tombes arabes sont accolées à l'un d'entre eux.

Cinq tumuli du même genre sur les pentes nord, à l'est de la butte de tir ; deux ont une forme vaguement carrée.

Deux autres tumuli sur le flanc sud du pâté montagneux.

En résumé, les tumuli sont fort nombreux dans la partie ouest du djebel Hamra, mais ils s'éclaircissent en avançant vers l'est, où nous n'en avons rencontré que trois ou quatre.

Zraig. — Sur cette petite hauteur, on distingue des traces informes de tumuli, la plupart sont à peine visibles.

Berge est de la source de Sidi Yahia. — Huït tumuli très aplatis (dont 23, 24 25) ; dans quelques-uns, le centre est dépourvu de pierres.

Vallée de l'oued Taïret (1). — On voit dans cette vallée les traces de quelques anciens tumuli, en général très aplatis et délimités par une enceinte de grosses pierres enchâssées. Il y a, en particulier, un petit groupe de ces tumuli sur la piste d'Oudjda à Sidi Djabeur, à peu près à mi-chemin entre les pointes est des djebels El Hamra et Aourir ; l'un d'eux a par exception environ 0^{m} 40 de relief.

Le sommet du djebel Aourir est couronné par les ruines d'un vieux ksar berbère.

Observations. — M. le docteur Pinchon a déjà fait remarquer la fréquence des tumuli aux environs d'Oudjda, dans plusieurs des endroits où nous avons constaté leur présence, mais ceux qu'il indique sur la rive droite de l'oued Isly, en face de Djorf el Akhdar, ont échappé à nos recherches. (2)

M. Pallary a également donné quelques renseignements sur ces tombeaux. Les tumuli qu'il place sur une colline basaltique, à deux kilomètres des foyers néolithiques du djebel El Akhdar, semblent être ceux de la colline de Sedd. Il signale aussi au nord de Sidi Yahia un tumulus formé d'un cercle de pierres, au milieu duquel la fosse est délimitée par un rectangle de grandes dalles fichées entourées d'une ellipse de pierres. Nous aurions bien voulu fouiller ce type particulier, mais il a été impossible de le retrouver. (3)

---

(1) Cette partie de la vallée de l'oued Taïret est en dehors de la carte.

(2) Dr Pinchon. — Quelques recherches préhistoriques sur la région frontière algéro-marocaine. (*Anthropologie*. T. XIX. — 1908.)

(3) Paul Pallary. — Recherches palethnologiques sur le littoral du Maroc en 1907. (*Anthropologie*. T. XIX. — 1908.)

DIFFÉRENTS TYPES DE TUMULI & RÉSULTATS DES FOUILLES

D'après leurs formes extérieures, tous les tumuli circulaires de la région d'Oudjda semblent pouvoir être ramenés à trois types principaux :

1° *Les tumuli tronconiques.* — Ils sont faits de pierres simplement entassées les unes sur les autres.

2° *Les tumuli plats.* — La bordure de quelques-uns est établie avec des pierres régulièrement placées, et la surface recouverte de cailloux plus petits jetés sans ordre. D'autres sont formés de plusieurs rangées de pierres concentriques, et il est souvent difficile de les reconnaître avec certitude, par suite du peu de netteté du relief.

3° *Les tumuli plats présentant des rudiments de branches*, qui rappellent vaguement certains idebnan en forme de V du Sahara central. (1)

En outre des tumuli circulaires, on en trouve aussi quelques-uns en forme de rectangle et de demi-cercle, dont l'agencement se rapproche de celui des monuments du deuxième type.

1er TYPE. — *Tumulus 1.* (Pl. X, fig. 2). — Diamètre, 15 mètres ; relief, 1 mètre. Un petit appendice mal défini semble le prolonger vers l'ouest. Nous l'avons fouillé. Au milieu de grosses pierres, à $0^m 50$, nous avons trouvé des débris d'ossements indéterminables et des fragments de coquilles d'œufs d'autruche. A $0^m 80$, les restes d'ossements étaient plus nombreux, mais ne nous ont offert que quatre arrière-molaires en bon état provenant d'un maxillaire inférieur de bœuf. Le sol naturel a été atteint

(1) L. VOINOT. — Notes pour servir à l'étude de l'ethnographie ancienne du Sahara central. (*Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.* — 4e Trimestre 1908.)

sans avoir pu distinguer autre chose qu'une molaire humaine. (1)

La fouille dans le petit cercle de l'appendice a été sans résultat.

Tumulus 2. — Diamètre, 10 mètres ; relief, 0^{m} 50. Sous 0^{m} 30 de pierres et de terre, se trouvaient quelques ossements spongieux, en très mauvais état, en particulier un fragment d'os long. La terre dominait ensuite et la fouille a été poursuivie jusqu'à la roche, à 0^{m} 70 de profondeur.

Tumulus 3. — Diamètre, 7 mètres ; relief, 0^{m} 40. Au début, beaucoup de pierres, puis la fouille a été plus facile. A 0^{m} 70, terreau noir, semblable aux cendres d'un foyer. A 0^{m} 80, on a atteint la roche, dont la surface paraît avoir été calcinée.

Tumulus 4. — Diamètre, 11 mètres ; relief, 0^{m} 50. Sous de grosses pierres, à 0^{m} 40, on a extrait, de la terre compacte, quelques petits fragments d'os très durs. A 0^{m} 70, on atteignait la roche.

Tumulus 5. — Diamètre, 10 mètres ; relief, 0^{m} 30. Après 0^{m} 40 de fortes pierres, on a rencontré quelques fragments d'ossements analogues à ceux trouvés dans le tumulus 4, mais un peu plus gros. A 0^{m} 60, ces fragments sont devenus plus nombreux jusqu'à la roche, qui se trouvait à 0^{m} 70 de profondeur. Un fer de lance a été recueilli au milieu des ossements, il est très oxydé et sa pointe est tordue (Pl. XI, fig. 1 à 3). Ce fer de lance a une forme déliée, le dard est long de 180 millimètres, pour une largeur maximum de 35 millimètres, il est renforcé sur les deux faces par une nervure prolongeant la douille. La douille a 110 millimètres de longueur, son diamètre d'ouverture est d'environ 17 millimètres ; elle est ornée de bourrelets annulaires.

---

(1) Sauf de rares exceptions, tous les fragments d'ossements signalés dans les divers tumuli sont humains.

Dans tous ces tumuli les couches supérieures renferment de très nombreuses coquilles d'escargots d'espèces analogues à celles qui couvrent les jujubiers de la plaine d'Angad. Les coquilles disparaissent lorsqu'on atteint l'emplacement du cadavre.

Tumulus 7. — Diamètre, 6^{m} 50 ; relief, 0^{m} 50. Après avoir enlevé les pierres, nous avons trouvé la roche à 0^{m} 50.

Tumulus 8. — Diamètre, 6^{m} 50 ; relief, 0^{m} 40. D'abord de grosses pierres, puis sol graveleux, au milieu duquel se trouvaient deux petits fragments d'os. Roche à 0^{m} 50.

Tumulus 12. — Diamètre, 6 mètres ; relief, 0^{m} 40. Après quelques grosses pierres, terre végétale. Roche à 0^{m} 50.

Tumulus 13. — Diamètre, 6 m. ; relief, 0^{m}30. Les blocs qui le constituent sont très nets, quelques-uns, assez gros, paraissent avoir été en place au moment de la construction. Après les pierres de la surface, nous avons rencontré des cailloux plus petits et à 0^{m} 60, au milieu de la terre tassée, des fragments d'os longs et de crâne, des dents. A 0^{m} 80, roche.

Tumulus 15. — Diamètre, 7^{m} 50 ; relief, 0^{m} 40. D'abord, de grosses pierres, puis, à 0^{m} 50, de la terre dans laquelle se trouvait un fragment d'ossement blanchâtre et très dur. A 0^{m} 70, terre compacte ; à 1 mètre, roche.

Tumulus 21. — Diamètre, 8 mètres ; relief, 0^{m} 40. Après avoir déblayé 0^{m} 40 de pierres, nous avons recueilli des fragments d'os longs et de crâne dans un terreau noir paraissant contenir des cendres. Roche à 0^{m} 70.

Tumulus 22. — Diamètre, 7 mètres ; relief, 0^{m} 40. Des fragments d'os longs peu nombreux se trouvaient à 0^{m} 40 de profondeur. Parmi les ossements, nous avons recueilli les débris d'un objet en fer d'un certain volume, dont l'oxydation était si complète, qu'il a été impossible de l'identifier. Roche à 0^{m} 60.

2e Type. — *Tumulus 9.* — Diamètre, 2 mètres. Ce tumulus est accolé à un autre tumulus plus grand. Aussitôt après les pierres de la surface, on a rencontré le gravier compact. Roche à 0^{m} 50.

Tumulus 16 (Pl. X, fig. 4). — Diamètre, 10 mètres. Ce monument paraît présenter six rangées concentriques

et un petit rectangle au milieu, le tout assez confus. Au-dessous de $0^{m}30$ de pierres très enchevêtrées se trouvait le squelette ; il n'était pas exactement au centre et les os étaient spongieux. Le cadavre avait été étendu sur le dos à même la roche, la tête inclinée à gauche. Du crâne, plutôt petit, il ne restait qu'un fragment. Le squelette, dans sa position, était long d'environ $1^{m}50$; mais la tête était légèrement enfoncée entre les épaules. Près du squelette, nous avons recueilli deux perles de collier cylindriques de 5 millimètres de diamètre pour 30 et 40 millimètres de longueur, et trois pendeloques de 20 millim. de longueur formées par l'enroulement en cornet d'une petite lame (Pl. XI, fig. 4 et 5). Tous ces objets sont en cuivre et ornementés de légères saillies extérieures très régulièrement disposées sur toute la surface des perles et sur les parties supérieures et inférieures des pendeloques. Ces saillies ont été obtenues au moyen d'une pointe avec laquelle l'ouvrier a repoussé le métal avant d'enrouler les feuilles pour donner aux perles et pendeloques leur forme définitive.

Sur ce tumulus il y avait un fragment de poterie ancienne, dont l'intérieur est grisâtre comme celui de la plupart des poteries que l'on ramasse dans le Sahara Central (1).

Tumulus 18. — Diamètre, 7 mètres. Il est constitué par une sorte de mosaïque de cailloux. Sous une épaisseur de $0^{m}50$ de grosses pierres, se trouvaient des fragments d'os spongieux. De $0^{m}70$ à $1^{m}40$, toujours au milieu des pierres, des ossements en miettes et des dents. De $1^{m}40$ à $1^{m}60$, la terre était compacte. A $1^{m}60$, nous avons mis à jour de gros ossements friables, fragments de crâne, dents. Roche à $1^{m}70$.

Tumulus 20. — Diamètre, 3 mètres. A l'extérieur, ce tumulus est délimité par de grosses pierres enchâssées dans le sol ; à l'intérieur, elles sont plus petites. Au début de la fouille, nous avons rencontré de très grosses pierres au-dessous desquelles se trouvait du gravier. Roche à $0^{m}50$.

(1) L. Voinot. — *(Loc. cit.)*

Tumulus 23. — Diamètre, 8 mètres. Peu visible, car il a été nivelé par les eaux. Après avoir enlevé des pierres de dimension moyenne, nous avons constaté l'existence à 0^m 70 de divers fragments d'un squelette. Au-dessous, se trouvaient quelques grosses pierres ; à 1 mètre, la roche.

Tumulus 24. — Diamètre, 4^m 40. On y distingue très mal quatre ou cinq rangées de pierres concentriques ; la plus intérieure est la plus nette. Le centre est libre sur 1 mètre de diamètre. A 0^m 50, on a atteint la roche après n'avoir rencontré que de la terre.

Tumulus 25. — Diamètre, 4^m 50. — Ses caractéristiques sont sensiblement les mêmes que celles du précédent ; pas de pierres au centre. A 0^m 50, nous avons trouvé la roche sur laquelle on reconnaît les traces d'un foyer avec même quelques petits morceaux de charbon de bois.

3e TYPE. — *Tumulus 10* (Pl. X, fig. 6). — Diamètre moyen, 5^m 50. De gros blocs marquent l'enceinte, les branches, faites de très grosses pierres, sont de longueurs inégales et à peine accusées ; elles ont une ouverture de 62° ; il y a deux épaulements en arrière des branches ; l'axe fait face au N. N. E. ; quelques gros cailloux sont à l'intérieur. La fouille n'a donné aucun résultat. Roche à 0^m 50.

Tumulus 14 (Pl. X, fig. 7). — Légèrement irrégulier, diamètre moyen, 6 mètres. Ce tumulus est délimité par de grosses pierres ; les branches courtes et inégales font entre elles un angle de 62° ; l'axe est tourné au S. S. O. Il y avait un petit tas de cailloux au centre. Après de grosses pierres fortement maintenues par des racines, nous avons trouvé à 0^m 40 quelques fragments de coquilles d'œufs d'autruche et d'ossements blanchâtres très durs. A citer, une pièce qui paraît être un morceau de corne de gazelle brûlée. La base de cette pièce a été comme taillée en biseau et la tranche porte une sorte de cavité demi-cylindrique, qui semble aussi marquer le travail de la main de l'homme. A 0^m 60, roche.

TUMULI NON CIRCULAIRES

Tumulus 6 (Pl. X, fig. 5). — Disposé en forme de rectangle assez régulier de 4^{m}50 sur 6 mètres. Sur l'un des côtés, existe une sorte de prolongement en deux gradins ; enceinte de pierres moyennes enchâssées dans le sol ; à l'intérieur, quelques cailloux semés irrégulièrement. La fouille sur une grande surface n'a pas donné de résultat. Roche à 0^{m}30.

Tumulus 11. — Il est sensiblement ovale ; grand axe, 5 mètres ; petit axe, 3^{m}50 ; pierres à la surface. Il ne nous a offert que du gravier compact jusqu'au rocher, à 0^{m}70 de profondeur.

Tumulus 17 (Pl. X, fig. 3). — Sensiblement carré, 5 mètres de côté. Il paraît être constitué par quatre rangées concentriques, entre lesquelles sont éparses des pierres plus petites. Deux petits appendices empâtent l'un des angles à l'extérieur. Nous n'avons rencontré que de très grosses pierres jusqu'à 0^{m}40. Roche à 0^{m}50.

Tumulus 19. — Demi-cercle de 1 mètre de rayon, bordure nettement marquée. La fouille n'a rencontré que de grosses pierres à la surface, puis du gravier. A 0^{m}30, roche.

CONCLUSIONS

Les fouilles effectuées dans les tumuli du 1er type montrent nettement que le cadavre était placé sur le sol, ou à une très faible profondeur, et recouvert ensuite d'un tas de pierres de dimensions variables. Les ossements y ont toujours été trouvés sur une surface de longueur restreinte, d'où il résulte, de toute évidence, que le mort n'était pas enterré le corps étendu.

Dans les tumuli des 2e et 3e types, l'inhumation paraît avoir été pratiquée d'une manière analogue, mais plus profondément. On creusait une fosse dans le sol, en général jusqu'à ce qu'elle atteignît la roche (jusqu'à 1^m 70 pour l'un de ces tumuli, qui a certainement contenu plusieurs cadavres). Après avoir mis le corps en place, on fermait la fosse avec les déblais et des cailloux jetés pêle-mêle, puis on arrangeait des pierres à la surface, suivant le plan adopté.

Un seul squelette était complètement allongé dans une tombe du 2e type ; nous reviendrons plus loin sur cette intéressante constatation.

La faible quantité d'ossements trouvés dans la plupart des tombes soulève un véritable problème. Sauf de rares exceptions, ces ossements sont blanchâtres. Les corps auraient-ils été incinérés en partie avant l'inhumation, ainsi que peuvent le faire supposer les foyers rencontrés dans quelques tumuli ? Les auteurs de l'antiquité n'ont pourtant pas signalé pareille coutume chez les indigènes de l'Afrique du Nord. On peut aussi faire un rapprochement entre ces foyers et la religion des habitants, dont beaucoup auraient pratiqué le « Magisme » ou culte du feu.

Les tumuli non circulaires ne semblent pas avoir été des monuments funéraires, d'autant que pour la majeure partie d'entre eux, on ne remarque pas que la terre ait été remuée au-dessous des pierres disposées à la surface. En outre, différents tumuli des trois types (trois du premier, quatre du deuxième, un du troisième, au total huit), dans lesquels on n'a pas constaté la présence de squelettes, ont peut-être été élevés dans un but commémoratif.

Le mobilier est excessivement rare dans les tombeaux des environs d'Oudjda. Trois tumuli du premier type ont donné des restes d'une mâchoire de bœuf et des fragments d'œufs d'autruche, un fer de lance et les débris d'un objet en fer indéfinissable, mais qui, en raison de leurs dimensions, paraissent provenir aussi d'un fer de lance. Dans le tumulus au squelette étendu, du deuxième type, on a trouvé des objets de parure en cuivre (perles et pendeloques de collier). Enfin quelques fragments d'œufs

d'autruche ont été recueillis avec un morceau de corne de gazelle brûlée dans un tumulus du troisième type.

La pauvreté du mobilier ne permet pas de se faire une idée très précise de l'époque à laquelle il faut faire remonter tous ces monuments ; néanmoins, il est incontestable qu'ils ne sont pas préhistoriques, au vrai sens de ce mot. Ils doivent avoir été construits par les populations berbères qui occupaient le pays avant son islamisation par les conquérants arabes. Le fer de lance pourrait bien être la pointe d'un de ces javelots numides qu'ont décrits les historiens romains. Quant aux coquilles d'œufs d'autruche, si elles existent en abondance dans les ateliers de pierre taillée, il y a lieu de remarquer que l'autruche n'a disparu de l'Afrique du Nord que depuis un temps relativement peu reculé.

Il est fort probable que les plus anciens des tumuli d'Oudjda sont ceux du premier type ; leur relief aura diminué insensiblement à mesure que les constructeurs auront cherché à disposer les pierres sur le sol avec plus de régularité. Il est même très possible que les tombes du genre de celle où l'on a découvert un squelette allongé soient relativement récentes.

On lit, en effet, dans le *Kitab el Adouani* (1), qu'au commencement du xve siècle, l'émir Trad (le fondateur de la tribu des Troud du Souf) fit à ses frères, au moment de sa mort, les recommandations suivantes : « Quand l'un « de vous succombera, ne l'enterrez pas en le couchant « sur le dos, dans la position de l'homme qui dort, « allongez-le sur le flanc. »

M. L. Féraud fait remarquer à ce propos que les populations du Sahara avaient des mœurs très relâchées et ne suivaient les préceptes d'aucune religion. Il est permis de supposer que les Berbères du Maroc, parmi lesquels avait déjà pénétré le judaïsme et sans doute aussi le christianisme, n'ont pas été beaucoup plus fanatiques que les habitants du Sahara, dans les premiers temps de leur

(1) *Kitab el Adouani* ou le *Sahara de Constantine et de Tunis*, traduction L. Féraud. Alger 1868.

islamisation. C'est d'ailleurs ce que dit formellement Ibn Khaldoun, qui accuse les Berbères d'avoir apostasié de nombreuses fois.

La parure en cuivre, trouvée dans le tumulus qui nous occupe, ne contredit pas ces hypothèses, puisque ce métal est encore employé pour cet usage par les populations modernes de la région.

Capitaine L. VOINOT.

LE MAROC OCCIDENTAL

AVANT-PROPOS

« Ce n'est ni le nord ni le nord-est du Maroc qui paraît véritablement intéressant, c'est la partie du Bled el Maghzen qui a pour capitale Marrakech et pour ports : Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador. » (1)

C'est la région en effet qui paraît de beaucoup la plus riche ; c'est celle aussi sur laquelle se sont portés surtout les efforts des explorateurs. Si beaucoup de points de détails sont encore à élucider, il semble bien que, dans l'ensemble, la connaissance du pays est acquise.

Le récent volume de M. Brives n'aura pas peu contribué à cette connaissance (2). C'est la lecture de ce livre si intéressant, si documenté qui nous a donné l'idée d'essayer la synthèse que nous publions aujourd'hui. Ce travail résume les résultats publiés dans les ouvrages que nous avons pu consulter et dont nous donnons ci-après la liste.

A. L.

---

(1) P. Lemoine. — Mission au Maroc occidental, p. 73.

(2) Dans cet ouvrage, paru sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, M Brives publie les résultats de ses recherches pendant les cinq voyages qu'il a fait de 1901 à 1907 sur la côte atlantique du Maroc. Ce volume illustré de photographies fort intéressantes donne les renseignements les plus précis sur la région parcourue. M. Brives nous permettra cependant une légère critique : l'absence complète de tables analytiques et alphabétiques rend son ouvrage très difficile à consulter.

Bibliographie des Ouvrages consultés

I. — Ouvrages d'ensemble sur le Maroc

a) Livres.

Vte de Foucauld. — Reconnaissances au Maroc 1883-1884 (Challamel, 1888).
P. Schnell, trad. par A. Bernard. — L'Atlas Marocain (Leroux, 1898).
Mis de Segonzac. — Voyages au Maroc 1899-1901 (Colin, 1903).
A. Salmon et E. Charleville. — Le Maroc, son état économique et commercial (Berger Levault, 1906).
A. Bernard. — Une mission au Maroc (*Comité du Maroc*, 1904).
G. Wolfrom. — Le Maroc, ce qu'il faut en connaître (Challamel, 1906).
G. Jeannot. — Étude sociale, politique et économique sur le Maroc (Dijon, Floret, 1907).
E. Aubin. — Le Maroc d'aujourd'hui (Colin, 1905).

b) Revues.

Ch. René-Leclerc. — La situation économique du Maroc (1908) in *Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*, décembre 1909, mars, juin, septembre 1910.
Indicateur Marocain, passim 1910.
R. de Flotte-Roquevaire. — Essai d'une carte hypsométrique du Maroc *(Annales de Géographie*, 15 juillet 1901).
L. Gentil. — Deuxième rapport sommaire *(La Géographie*, 15 février 1910).
L. Gentil. — Le Maroc et ses richesses naturelles *(loc. cit.*, 15 mai 1910).

II. — Ouvrages sur le Maroc Occidental

a) Livres.

Dr F. Weisgerber. — Trois mois de campagne au Maroc (Leroux, 1904).
P. Lemoine. — Mission dans le Maroc occidental *(Comité du Maroc*, 1905).
Ed. Doutté. — Merrakech, 1er fascicule (*loc. cit*, 1905).
E. Pobeguin. — Notes sur Mogador (*loc. cit.*, 1905).
— — Sur la côte ouest du Maroc (*loc. cit.*, 1908).

L. Gentil. — Explorations au Maroc (Masson, 1906).

A. Brives. — Voyages au Maroc 1901-1907. (Alger, Jourdan, 1909).

b) Revues.

V. Demontès. — La plaine de Marrakech (*Bull. Soc. Géogr. d'Alger*, 1901).

A. Brives. — Choses du Maroc (*loc. cit.*, 1910, 1er trimestre).

A. de Montalembert. — L'Agriculture et l'élevage au Maroc : Renseignements coloniaux et documents publiés par le *Comité de l'Afrique française*, n° 3 (mars 1910).

J. Ladreit de Lacharrière. — L'œuvre française en Chaouia. R. C. et D. (*loc. cit.*, n° 9 et 10, 1910).

Documents cartographiques

Flotte de Roquevaire. — Carte du Maroc au 1/1.000.000 avec notice et index bibliographique. (Barrère, 1904).

Brives. — Cartes géologiques annexées aux « Voyages 1901-1907 » :

Atlas Occidental, au 1/250.000 ;

Haouz, au 1/500.000 ;

Esquisse tectonique du Maroc Occidental, au 1/1.000.000.

Mission hydrographique du Maroc. — Routier provisoire d'ensemble de la côte occidentale du Maroc (1909).

L. Gentil. — Carte du Haut Atlas occidental, au 1/400.000, dresée et dessinée en collaboration de Marius Chesneau (Paris, 1909).

Chapitre I. — LE PAYS

La contrée que nous allons étudier et à laquelle, après MM. Lemoine et Brives, nous avons donné le nom de *Maroc occidental*, forme assez grossièrement un triangle dont la base serait l'océan Atlantique, les deux côtés, la rive droite de l'oued Sous au sud et la rive gauche de l'oued Oum-er-Rbia au nord. Le sommet serait situé un peu à l'est de Marrakech, dans les environs de Sidi-Rahal.

Nous laisserons donc de côté la région du Sous, encore peu explorée et celle de la Chaouïa, en pleine transformation depuis l'occupation française et pour laquelle il convient d'attendre

les résultats féconds que ne manquera pas d'avoir la présence des troupes françaises sur la connaissance et la mise en valeur du pays.

GÉOLOGIE

Ainsi définie, la région que nous considérons se distingue nettement, au point de vue géologique, des autres pays de la Berbérie de l'Atlas par l'abondance des terrains primaires.

Alors que l'Algérie et la Tunisie sont presque exclusivement composées de terrains calcaires (crétacé et jurassique) ; le Maroc occidental contient à côté de ces formations (la seconde assez rare) de nombreux échantillons de terrains primaires.

Nous guidant sur les cartes géologiques qui accompagnent l'ouvrage de M. Brives, voici comment dans l'ensemble nous apparaît la constitution géologique de la région.

La région côtière est formée de terrains pliocènes avec des affleurements de crétacé inférieur à Mazagan, au Cap Blanc, à Safi et à l'embouchure de l'oued Tensift (rive droite) et de crétacé supérieur au nord de l'embouchure de l'oued Oum el Aïoun. De Mogador à l'embouchure de l'oued Ida ou Troumma, la côte n'a pas été explorée par M. Brives. M. Gentil, dans son voyage dans la région des Ida ou Tanan, nous renseigne sur ce sujet. « Les grès tertiaires pliocènes paraissent composer la côte depuis le cap Sim et former une falaise haute de dix à vingt mètres.» (1) En dessous de ces terrains pliocènes se trouvent des roches crétacées dont certaines contiennent de l'oxyde de fer magnétique (2).

A partir de l'embouchure de l'oued Ida ou Troumma, la côte est constituée par du crétacé inférieur jusqu'à l'est du cap Guir, puis une étroite bande de miocène avec des formations de crétacé supérieur se rencontre jusqu'à l'embouchure de l'oued Tikki, enfin jusqu'à l'oued Sous, le crétacé supérieur arrive à la mer.

A l'est de cette bande côtière, entre ces terrains pliocènes et les terrains primaires qui composent l'arrière-pays, se trouve, au nord, c'est-à-dire depuis la hauteur de Mazagan jusqu'aux environs du 32° de latitude nord, une bande de *tirs* qui fait suite à celle que l'on rencontre dans la partie septentrionale du Maroc occidental ; au sud de ce tirs, on trouve du terrain crétacé ; crétacé inférieur d'abord, crétacé supérieur à l'extrême-sud. Dans le crétacé inférieur, on remarque un phénomène que l'exemple du Pays de Bray a rendu facile à comprendre. Le

---

(1) GENTIL. — Voyages au Maroc, p. 188.

(2) GENTIL. — Voyages au Maroc, p. 190.

djebel Hadid est formé par du terrain jurassique, formant ainsi une boutonnière au milieu du crétacé. M. Lemoine avait émis quelques doutes à ce sujet et attendait pour se prononcer des renseignements précis. M. Brives a fait une étude approfondie de la question et il est très affirmatif à cet égard. Il y a donc lieu de considérer ce point comme définitivement élucidé.

L'arrière-pays, l'Atlas, est constitué par des terrains primitifs et primaires disposés parallèlement à la côte et comprenant successivement du précambrien, du permien, du carboniférien et du silurien. Les roches éruptives sont en assez grande quantité dans la région. Le djebel Tirkourt, le djebel Ouaguer, le djebel Amserdim (Toubkal et Likoumt sont composés de roches éruptives permiennes. Le soubassement de la chaîne est formé par des granits, mais la crête est constituée par des déjections volcaniques. « Rien n'est plus imposant que la superposition des coulées de laves, de scories, de boues, de cendres et des produits des projections offerte par le djebel Tamjoutt, le djebel Toubkal et le djebel Likoumt. Sur une épaisseur qui peut dépasser 2000 mètres, les éléments volcaniques se montrent depuis le soubassement granitique jusqu'aux points culminants de ces montagnes dont les sommets peuvent atteindre 4500 mètres. » (1)

Au nord de cette région primaire, l'oued Tensift, en reculant toujours vers le nord, grâce à la poussée de ses affluents de gauche a fini par laisser au pied de l'Atlas toute une zone d'alluvions dont Marrakech occupe en quelque sorte le centre. Cette plaine entourée de montagnes constitue une région naturelle bien déterminée. Le Tensift baigne maintenant sur sa rive droite le pied des terrains primitifs et primaires analogues à ceux de la partie méridionale, mais en moins grande quantité et surtout disposés avec un désordre qui contraste avec la régularité de ceux du Haut Atlas.

Orogénie et Orographie

En ce qui concerne l'orogénie de la région, les géologues qui l'ont étudiée sont loin d'être d'accord. Les uns, avec MM. Thomson, Schnell, Brives, voient dans l'Atlas occidental un « *horst primaire* » non modifié par le mouvement alpin. Les autres, avec MM. Lemoine et Gentil, considèrent le Haut Atlas marocain comme un « *prolongement de la grande chaîne des Alpes.* »

---

(1) Gentil. — *(Loc. cit.)* p. 335.

Schnell déjà distinguait dans le Haut Atlas deux ailes : une aile occidentale et une aile orientale. « L'arête de la première est constituée par des roches paléozoïques anciennes, qui étaient déjà plissées avant que les couches récentes se fussent déposées sur le flanc nord. Dans l'aile orientale les roches récentes traversent la chaîne et paraissent la composer en entier. » (1)

M. Brives est encore plus explicite. La division du Haut Atlas : en Atlas occidental et Atlas oriental coïncide avec un changement dans la direction des plis et aussi dans la composition lithologique : « L'Atlas occidental présente une direction ouest-est ; il est essentiellement constitué de terrains anciens dont les plis vont du sud-sud-ouest au nord-nord-est. L'Atlas oriental présente une direction sud-ouest-nord-est ; il est essentiellement constitué de terrains secondaires dont les plis vont du sud-ouest au nord-est. Il y a donc bien, comme l'avait indiqué Thomson, deux parties distinctes : une aile occidentale, qui est un horst primaire et une aile orientale qui est une chaîne tertiaire. » (2)

Le Haut Atlas serait donc un horst s'élevant entre les deux zones d'effondrement marquées par la plaine de Marrakech et la plaine du Sous. « Au nord et au sud, un système de failles parallèles limite l'affleurement des terrains anciens et aussi la zone montagneuse proprement dite. Sur le versant nord, une série de gradins enfaillés abaissent à la cote de 200 mètres à Sidi-Chiker les couches du cénomanien qui affleurent à 2,000 mètres à Erdouz. Cette disposition montre parfaitement que l'Atlas occidental est un horst et que la plaine de Marrakech est une zone effondrée. Sur le versant sud, les observations ne sont pas suffisamment complètes, une seule faille a été constatée ; elle limite, dans les mêmes conditions que pour le versant opposé, les terrains anciens et les plateaux crétacés. On est donc autorisé à admettre que la même disposition persiste et qu'en conséquence la vallée du Sous est aussi une zone d'effondrement. *La chaîne ancienne se retrouve donc aujourd'hui telle qu'elle était constituée à la fin du permien et les plissements postérieurs ne paraissent avoir eu aucune action sur ce massif.* » (3)

Toutes opposées sont les conclusions de M. Gentil. Pour lui le Haut Atlas appartient au plissement alpin. « A l'époque carbonifère, une chaîne s'est formée qui traversait le Maroc du sud au nord et dont les cîmes atteignaient vraisemblablement

(1) P. Schnell. — *(Loc. cit.)* p. 60.
(2) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 559.
(3) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 558.

des altitudes très élevées. Sous le travail des eaux superficielles elle ne tardait pas à être démantelée, complètement rasée et transformée en un plateau surbaissé, une *pénéplaine*, dont il subsiste des restes, notamment dans les Chaouïa et au sud de l'Atlas. Cette chaîne hercynienne était également morcelée par de grandes cassures, tandis que de gigantesques volcans accumulaient çà et là, à la fin de l'époque primaire, leurs laves et les produits de projections qui couronnent actuellement les sommets les plus élevés du Haut Atlas .... *L'orographie actuelle du Maroc ne s'est dessinée qu'à des époques géologiques récentes. Le système montagneux de ce pays, en effet, appartient au système alpin* .... Comme ceux des Alpes françaises qui, poussés par des forces colossales, avaient des tendances à se diriger, à se charrier vers le Plateau Central de la France, les plissements de l'Atlas ont été poussés vers la *meseta* marocaine, comparable à notre Massif Central, par sa genèse et par sa fixité, sorte de pilier résistant de l'écorce terrestre durant une longue période des temps géologiques. » (1) Pour M. Gentil d'ailleurs, le Haut Atlas au lieu de s'arrêter à l'ouest, à la vallée de l'oued Semnara, irait jusqu'à la mer et même au-delà : « J'ai constaté au cours d'un voyage jusqu'à Agadir, que l'Atlas ne s'arrête pas à la côte, mais s'enfonce sous l'océan, entre la forteresse du Sous et le cap Rir. L'on est ainsi amené à se convaincre que l'Atlas marocain, prolongement de la grande chaîne des Alpes, plonge sous l'Atlantique pour émerger en quelques points de ce grand océan, comme aux îles Canaries, aux îles du cap Vert et dans l'archipel des Antilles. » (2)

C'est là une constatation excessivement curieuse et qui jette un jour nouveau sur la fameuse *Atlantide* des anciens ; ce continent, dont Platon nous a raconté l'engloutissement dans les eaux. Après les explorations de M. Gentil, cette « fable » nous paraît très plausible et ce n'est pas là un des côtés les moins intéressants de la question.

Mais que penser des deux thèses exposées ? Les cartes géologiques annexées à l'ouvrage de M. Brives concordent parfaitement avec ses théories.

L'existence de la meseta marocaine n'est pas douteuse, mais il nous semble qu'il convient avec M. Brives de considérer le Haut Atlas occidental comme un horst primaire.

La meseta marocaine se rattache d'ailleurs à la géologie de l'Algérie d'une façon assez curieuse. Là aussi on croyait avoir

(1) Gentil. — Le Maroc et ses richesses naturelles. *La Géog.*, mai 1910, p. 309.
(2) Gentil. — Le Maroc et ses richesses naturelles. *La Géog.*, mai 1910, p. 311.

affaire à une chaîne tertiaire alpine. Or, des études de M. E. Gautier ont fait connaître récemment que les calcaires n'étaient nullement plissés et que pour trouver des terrains plissés, il fallait arriver jusqu'aux terrains primaires. Ceux-ci nous révèlent l'existence d'une montagne hercynienne, arasée par la suite et recouverte par des dépôts jurassiques et crétacés. Il s'agit de toute la région située entre Ras el Ma et Chellala. « Je suis certain que toutes les couches d'âge secondaire sont horizontales à de rares exceptions près. » (1) Incontestablement, nous avons une pénéplaine primaire qui sert de soubassement aux couches liasiques et triasiques horizontales, et qui est localement découverte par l'usure du placage.

« Entre Mogador et Tanger, le Maroc se termine sur l'Atlantique par une zone de plateaux étagés qui sont essentiellement une pénéplaine primaire plaquée de terrains jurassiques, crétacés ou tertiaires. La méseta sud-oranaise est-elle un simple prolongement de la marocaine, qui occuperait ainsi à l'intérieur du Maroc tout l'espace attribué à l'Atlas moyen ? » (2) Question intéressante, mais insoluble dans l'état de nos connaissances actuelles. Elle nous entraînerait d'ailleurs en dehors de la région de notre étude.

Quelle que soit l'hypothèse que l'on admette : celle de M. Brives ou celle de M. Gentil, il nous a paru plus rationnel de diviser le relief en deux parties : les plateaux subatlantiques et la zone montagneuse. Ceux-là se diviseront en deux parties suivant leur substratum et nous trouverons dans cette division à utiliser l'hypothèse de M. Gentil.

Plateaux et zone montagneuse sont deux régions naturelles qui peuvent avoir une origine identique, mais que la nature des terrains, leur disposition, la situation géographique et par conséquent les productions ont nettement différencié.

A) *Plateaux subatlantiques*

La zone des plateaux subatlantiques, le *vorland* des géographes allemands, borne la région montagneuse à l'ouest et au nord-ouest. Bien qu'au nord du Tensift, M. Lemoine leur refuse cet aspect, les études du Dr Weisgerber et de M. Brives conduisent à admettre la disposition de ces plateaux en terrasses s'étageant depuis la côte jusqu'à l'Atlas. Ces terrasses bordent des plateaux plus ou moins considérables. L'uniformité est rompue par

(1) E. Gautier. — La Meseta sud-oranaise. *Annales de Géographie*, 15 juillet 1909, p. 333.

(2) E. Gautier. — (*Loc. cit.*) 15 juillet 1909, p. 336.

quelques hauteurs montagneuses dont l'altitude dépasse généralement de peu celle du plateau lui-même.

Il y a lieu de distinguer deux régions dans ces plateaux subatlantiques : *la partie septentrionale* située au nord du Tensift et *la partie méridionale*, au sud de ce fleuve.

Au nord, dans le *Haouz*, le substratum des plateaux est primaire et les terrains qui le recouvrent appartiennent, dans la terrasse littorale, au pliocène, dans la terrasse supérieure, au miocène et à l'éocène.

Au sud, le substratum est du trias et les sédiments sont pliocènes dans le plateau inférieur, miocènes dans le plateau moyen, jurassiques et éocènes dans le plateau supérieur.

Dans *la partie septentrionale*, on peut distinguer quatre zones successives.

1) *Le Sahel*, ou zone littorale, fait suite à celui de la Chaouia, dans la région des Doukkala. Sa largeur, à partir de l'oued Oum er Rbia atteint environ 30 kilomètres. Le Sahel est accidenté et parcouru par des cotes parallèles qui déterminent en arrivant à la mer une série d'accidents (Cap Cantin, Pointe de Safi).

2) *La terrasse inférieure* d'une hauteur d'environ 150 à 200 mètres. Elle est séparée de la terrasse supérieure par une véritable chaîne de montagnes se divisant en plusieurs chaînons et portant successivement les noms de *Dj. Kharro* (750 mètres), parallèle à l'oued Oum er Rbia, *Dj. Akhdar* (1000 mètres), *Dj. Fathnassa* (500 mètres), *Dj. Mouissat* (278 mètres), *Dj. Ighout* (600 mètres).

3) *La terrasse supérieure* paraît avoir une altitude d'environ 500 à 600 mètres. C'est un plateau accidenté s'inclinant de l'est à l'ouest. Sa limite orientale est formée par les montagnes de l'*Achach* et des *Beni-Khiran*, dernières ramifications d'une chaîne se détachant du Moyen-Atlas à la lisière septentrionale du haut plateau subatlantique. (1)

4) *Le haut plateau subatlantique* est traversé dans sa largeur par les *Djebilet* qui se rattachent à la région des Rehamna, qui fait partie du Moyen-Atlas. Le défilé des Souinia par où passe la grande route de Mazagan à Marrakech les sépare en deux ailes. La partie orientale plus élevée (900 à 1000 mètres), se termine par le *Dj. Mingel ;* la partie occidentale (700 à 800 mètres) suit une direction est-ouest et se rattache aux monts des Rehamna. Au nord des Djebilet, se trouve la plaine d'El Bheïra, au sud, séparée par le Tensift, la grande plaine de Marrakech. (2)

---

(1) Dr Weisgerber. — Trois mois de campagne au Maroc, p. 189.

(2) Dr Weisgerber. — (*Loc. cit.*) p.171

Au sud de Tensift commence la région des plateaux à substratum secondaire. Le *Djebel Hadid* s'élève à peu de distance de la côte. Il suit la direction sud-ouest-nord-est, continuant ainsi les collines du Sahel dont il se distingue par sa composition géologique. Il atteint 650 mètres au marabout de Sidi Yaqoub. Il se continue jusqu'au Tensift par le *Dj. Kouirat* dont l'altitude ne dépasse pas 500 mètres. (1)

Toute la région qui s'étend ensuite au sud et au sud-est de Mogador est formée par la superposition de trois terrasses étagées.

1) *La première terrasse* est parallèle à la côte. Elle ne dépasse pas 400 mètres d'altitude.

2) En arrière, vers l'est, un *gradin moyen* légèrement incliné vers la mer s'étale chez les Haha et les Ida ou Tanan jusqu'à la vallée du Sous. Il s'élève par ressauts successifs jusqu'à la cote 900 et est séparé de la terrasse précédente, tout le long de la route littorale chez les *Ida ou Guelloul* et les *Ida ou Troumma*, par un escarpement remarquable. C'est cette terrasse qui s'avance vers l'est pour former le cap Guir.

3) La troisième, plus vaste, forme le *grand plateau du Mtouga*, à l'altitude moyenne de 1200 à 1300 mètres, avec des parties surélevées atteignant 2000 mètres chez les Ida ou Tanan. Ce plateau est constitué par une suite d'anticlinaux et de synclinaux plus ou moins accentués mais dont la répercussion sur la forme du pays est insignifiante. A part, en effet, le *Dj. Tamzrat* et le *Dj. Amsitin*, qui forment des croupes anticlinales bien marquées, le reste de la région du Mtouga est caractérisé par une superposition de hautes plaines inclinées, séparées par des abrupts dont le plus remarquable forme une ligne ininterrompue depuis l'oued Serratou jusqu'au Sous. Cet escarpement forme la limite est de cette région de hautes plaines qui encadre ainsi à l'ouest le massif de l'Atlas, comme la plaine de Marrakech l'encadre au nord. (2)

B) *Haut Atlas occidental*

M. Brives divise l'Atlas occidental en trois parties parallèles correspondant aux divisions politiques.

1) *Zone du Seqsaoua* et *des Ida ou Mahmoud*. Cette région a pour limites : à l'ouest, l'oued Serratou, le cours supérieur de l'oued Ameznaz jusqu'au Tizi Maachou, l'oued Semmara et le

---

(1) Brives. — Voyages au Maroc, p. 503.
(2) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 512.

cours inférieur de l'oued Aït Moussi qui aboutit à l'oued Sous. A l'est elle est limitée par l'Asif el Mel et sa branche l'Asif Maroussa qui descend du Tizi Tixit sur le versant nord et par l'oued Talekjoumt, qui prend sa source dans le massif du Tichka et qui coule sur le versant sud pour aboutir au Sous.

L'oued Seqsaoua et son affluent l'oued Aït Addious divisent cette zone en deux crêtes : celle des *Ida ou Mahmoud et d'Aït Brher* à l'ouest et celle des *Idma* et de *l'Aït Guir*, à l'est.

a) La première chaîne culmine au *Tinerget* (3200 mètres). La chaîne de l'Aït Brher a son point culminant au *Dj. Ouararat* (2200 mètres). Toute cette crête est profondément découpée par les nombreux oueds qui l'entament à l'est et à l'ouest.

b) La seconde arête séparée par le Tizi Itgal (2300) comprend le massif de *Tichka* (Ras Moulaï Ali, 3200), Tichka (3400). C'est un nœud hydrographique des plus remarquables. Un grand nombre de cours d'eau en descendent. Il donne en effet naissance à l'oued Aït Addious et à l'oued Agrioum qui forment l'oued Seqsaoua, au nord-est, à la branche supérieure de l'Asif Maroussa qui aboutit à Tensift, à l'est à l'oued Rbar, la plus importante branche qui forme l'oued Nfis, enfin au sud, à l'oued Talekjoumt qui va à l'oued Sous. (1)

2) *Zone du Goundafi.* — La région du Goundafi est limitée à l'ouest par l'Asif el Mel sur le versant nord et l'oued Talekjoumt sur le versant sud ; à l'est par l'oued Reraïa et sa branche l'Iminane sur le versant nord et l'oued Tifnout sur le versant sud.

L'Atlas du Goundafi présente trois chaînes parallèles qui, aux aux deux extrémités, se soudent pour en former une seule.

a) Chaîne du Rbar comprise entre la vallée du Sous au sud et celle de l'oued Rbar et du Nfis au nord. Le *Dj. Idmi* culmine à 2600 mètres. La côte se poursuit jusqu'au Tizi N'tamjout où se fait la jonction avec le massif des Reraïa dont la ligne de partage des eaux présente une direction nord-nord-est et est marquée par les pics du *Tadmant* (2800), *Tirkout* (3400), du *Nzaout* (4000), du *Toubkal* (4000). L'exploration de M. Brives dans cette région a permis de rectifier une erreur. On avait pris l'habitude de signaler le *Tamjourt* comme le point culminant du Maroc avec 4500 mètres. Or, M. Brives n'a pas, dans tout le pays, rencontré de sommet portant ce nom et surtout ayant une telle altitude. Ce serait le *Dj. Tirkout* qui serait, d'après M. Brives, le Dj. Tamjourt de Thomson. Tamjourt ne serait

---

(1) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 523-524.

qu'une mauvaise transcription de *Tamjoot (femme à la tête galeuse)*. (1)

« Ce terme de Tamjourt doit donc disparaître, puisque cette montagne a un nom et qu'il n'est qu'une mauvaise transcription de Tamjoot qui s'applique à un col. Quant à l'altitude, elle ne doit pas être supérieure à celle indiquée, car cette montagne était dépourvue de neige alors qu'il y en avait encore au Tizi Ouazad où le baromètre accusait 3200 mètres. » (2)

b) Chaîne de l'Ogdimpt, entre l'oued Rbar au sud et l'oued Ogdimt au nord. Les sommets principaux sont : le *Dj. Goursi* (3000), le *Dj. Ogdimt* (3400) et le *Dj. Igdid* (3800).

c) Chaîne de l'Erdouz-Theza dont les points culminants sont : l'*Iritz* (3200) et le *Tamezmlatt* (3400). (3)

3) *Zone de l'Ourika* jusqu'à l'oued Iminzat. Elle forme une arête rocheuse de direction sud-ouest-nord-est. Elle est profondément entamée par les rivières qui descendent au nord. La crête s'abaisse sur le versant sud-est du Likoumt par un col situé au sud. Son altitude est d'environ 3800 mètres. Au-delà se trouve un plateau, *le Tidili*, dominé par le *Dj. Miltzen* qui doit atteindre 3500 mètres. Le *Djebel Likoumt*, auquel on accorde l'altitude de 4500 mètres, paraît être dans l'état actuel de nos connaissances le point culminant du Maroc (4).

Les hautes altitudes signalées dans l'Atlas occidental permettent de se rendre compte de la difficulté opposée par cette chaîne de montagnes aux communications. La plupart des cols ont en effet une altitude supérieure à 2000 mètres. Aussi, à l'exception du col des Bibaoum (1488) à l'est et du Tizi n'Test (2029) praticables toute l'année (5), les autres cols, encombrés par la neige, ne permettent-ils entre les deux versants de l'Atlas occidental que des communications temporaires.

Climatologie

Nous sommes naturellement beaucoup moins bien renseignés sur cette question. L'étude d'un climat est en effet basé sur des observations météorologiques nombreuses, qui rendent indispensables l'installation d'observatoires spéciaux. Cette organisation n'existant pas ou presque, au Maroc, il est donc très difficile

(1) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 396.
(2) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 540.
(3) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 533.
(4) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 400.
(5) Gentil. — *(Loc. cit.)* p. 185.

de donner une idée exacte du climat. Sauf pour Mogador et pour Marrakech, pour lesquelles nous avons des chiffres de température et de précipitation pluviale se rapportant à un laps de temps plus ou moins long, nous ne possédons pour la région que des relevés de température faits par les explorateurs au cours de leurs voyages. Il convient donc ici simplement de repérer soigneusement les indications, en attendant que d'autres chiffres puissent permettre de contrôler et de compléter les données encore très insuffisantes que nous avons à notre disposition.

Le pays que nous étudions doit, sans doute, au point de vue du climat, se diviser en trois régions : *une région côtière* avec un climat maritime, *une région de plateau* avec un climat subdésertique, *une région de montagne* avec un climat tempéré froid.

1) *La région côtière* jouit d'un climat océanique. L'influence de l'océan Atlantique est ici prépondérante et contribue à faire du climat, un climat essentiellement maritime. D'autre part, la situation en latitude doit nécessairement avoir pour résultat de relever assez considérablement les moyennes. C'est ainsi en effet que nous apparaît le climat de Mogador : une moyenne annuelle assez élevée (19°) et un écart très peu considérable entre les moyennes de janvier (16°) et de juillet (21°) : soit 5° d'écart. Au mois de juillet « la température est plutôt fraîche. Elle varie à peine du matin à midi et de midi au soir, oscillant entre 21° et 22°. C'est le régime estival de Mogador, qu'il faut considérer, d'ailleurs, comme exceptionnel. Les autres escales de la côte sont moins favorisées. Aux vents du nord et du nord-est qui sont dominants, Mogador est redevable de ces basses températures. » (1)

Quant aux précipitations pluviales, il convient d'abord d'étudier quelle est la pression barométrique qui déterminera les vents. Suivant en effet la direction de ceux-ci, la région côtière sera plus ou moins abondamment arrosée. « Pendant l'hiver, le Maroc se trouve à la limite des hautes pressions subtropicales de l'océan Atlantique ; on trouve en effet une décroissance de la hauteur barométrique du sud au nord : Lagos 765,6, Cap Jubey 765,4, Mogador 764,3.

Durant l'été, au contraire, il est dans la zone des basses pressions ; c'est en Europe que sont observés les maxima barométriques et en Afrique les minima.

Lagos 761,9, Mogador 762,2, Gibraltar 762,8.

On comprend la prédominance des vents du sud, sud-ouest et

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 61.

ouest pendant la période hivernale. En hiver, la pression étant plus forte au sud qu'au nord, la direction des courants est naturellement sud-nord, mais elle doit dévier par la rotation de la terre et avoir celle du sud-ouest et de l'ouest. » (1)

Les pluies doivent donc tomber en hiver puisque c'est en cette saison que les vents du sud et de l'ouest se font sentir. Au contraire, l'été doit être la saison sèche. « Le vent du nord souffle à peu près constamment pendant la saison sèche. » (2)

A cause de l'origine maritime de ces vents, à cause de la disposition en terrasses des plateaux, qui oblige les nuages à abandonner progressivement leur humidité, cette contrée doit être suffisamment arrosée. De fait, on estime à 800 ou 900 millimètres la hauteur des précipitations pluviales annuelles. C'est une quantité appréciable et beaucoup plus considérable que dans bien des endroits d'Algérie, même situés au bord de la mer ; aussi les cultures du pays n'ont-elles pas besoin d'avoir recours à l'irrigation.

Il convient en outre de remarquer que même pendant la saison sèche l'air est saturé d'humidité. « Le psychomètre note une saturation presque complète à Mogador et sur toute la côte ; puis une humidité considérable dans une ceinture littorale de 60 à 70 kilomètres. » (3) La saison sèche se manifeste par l'absence de pluies, mais l'air est néanmoins presque saturé. Depuis juin jusqu'à octobre, un de nos hygromètres enregistreurs de Saussure a oscillé entre 85 et 100. L'autre, à cadran, n'a quitté que très exceptionnellement le maximum de 100°. Il n'était pas besoin d'ailleurs d'instruments pour se rendre compte de l'humidité de l'air ; mais ils prouvent que pendant la saison dite sèche, l'air est à son maximum de saturation. » (4)

L'influence du Haut-Atlas est aussi une des causes déterminantes du climat de Mogador. Grâce à cette puissante barrière, les vents desséchants du Sud ne se font sentir qu'exceptionnellement. A Mogador, le redoutable sirocco ne se fait guère sentir que deux ou trois fois par an (5). Sur la côte ouest, un vent chaud venant de l'est, le *chergui*, est considéré comme le sirocco de cette région. Mais il est beaucoup moins chaud que le vent du Sud et ne peut même en mai ou en juin dessécher les blés sur pied (6).

---

(1) Demontès. — La plaine de Marrakech, *B. S. G.*, Alger, p. 261.

(2) Pobeguin. — Sur la côte ouest du Maroc, p. 5.

(3) Demontès. — *(Loc. cit.)* p. 261.

(4) Pobeguin. — *(Loc. cit.)* p. 6.

(5) Schnell. — *(Loc. cit.)* p. 49.

(6) René-Leclerc. — *B. S. G. et A. d'Oran*, juin 1910, p. 267.

2) *La région des plateaux* a un climat beaucoup plus extrême. L'influence de la mer ne se fait pas autant sentir, la présence des alizés, qui ne sont plus contrebalancés par la brise du large, contribue à dessécher l'air. L'écart entre les températures est plus considérable. La température moyenne de janvier à Marrakech est de 11° et celle de juillet 32°, soit un écart de 21°. Il y a d'ailleurs des températures plus extrêmes ; c'est ainsi que M. de la Martinière dit avoir observé quelquefois des températures de —3° et —4°. M. Brives à la fin de septembre y note une température de 38° à une heure fort avancée de la nuit ; le thermomètre s'était élevé ce même jour à 42° dans la journée (1). A Sidi Chiker, M. Brives note à la fin de juin une chaleur considérable de 35° à 9 heures du matin et de 40° à midi (2). C'est donc un climat continental avec une amplitude assez considérable. « La moyenne de l'année y serait de 21° environ et les écarts entre les températures moyennes de juillet et de janvier de 20° et les écarts entre les minima et les maxima absolus de 50°, c'est-à-dire du double de ce qu'ils sont à la côte. » (3)

Le caractère continental du climat est également marqué par l'écart considérable entre la température diurne et la température nocturne. A Tifit, M. Brives a noté une température de 12° à 5 heures du matin et de 30° à midi (4). A Frouga, après avoir observé une température de 35° à l'ombre à 10 heures du matin, la nuit est des plus fraîches (5). Le régime des vents est surtout celui des alizés. Sur 5475 observations faites par Beaumier à la latitude de Marrakech, de 1870 à 1874, 3059 se rapportent au nord-est. C'est une région parcourue par l'alizé. Les pluies doivent donc être rares. L'air est excessivement sec et le psychomètre descend à 20 % à Marrakech. De fait, nous constatons des précipitations peu abondantes et le climat se rapproche, au point de vue des pluies, de celui des steppes. La quantité de pluie tombée est en relation directe avec la fréquence des vents d'ouest ; ceux-ci ne soufflant qu'exceptionnellement sur le plateau marocain, il s'en suit que les précipitations doivent être rares et peu abondantes.

« On devrait, en somme, attribuer à cette plaine la moyenne des pluies qui tombent sur les steppes. Il est généralement admis que, là où la somme des précipitations pluviales est supérieure à 400 millimètres, la culture devient possible et que les irriga-

(1) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 314.
(2) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 457.
(3) Dr Weisgerber. — *(Loc. cit)* p. 208.
(4) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 457.
(5) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 320.

tions ne servent qu'à augmenter le rendement des récoltes ; de 200 millimètres à 400, elle n'est plus suffisante pour assurer la végétation des plantes utiles. Cette zone des steppes s'étend sur tout le plateau du Maroc. Elle commence à une distance de 60 à 80 kilomètres de la côte et se poursuit jusqu'à quelques kilomètres de l'Atlas où l'irrigation artificielle a créé une longue ceinture sans épaisseur d'oasis verdoyantes. » (1)

3) *Zone des montagnes.* C'est la région où la température doit être la plus rigoureuse, étant donné l'altitude, et c'est là aussi où les précipitations doivent être les plus importantes. Au Tizin Test dans le Haut-Atlas, M. Gentil signale le 5 janvier une température de 5 — (2). M. Brives dit que les Idda ou Mahmoud gardent de la neige à une époque fort avancée, puisque dans les derniers jours de juillet, le sommet le plus élevé, le Aoulim, était encore tout blanc (3). Le même voyageur signale à Tamesloht l'habitude de disposer les vignes en tonnelles hautes, moyen de défense contre la gelée (4). La neige est abondante dans cette région. Au mois de février, à la casbah de Tellet Yaqoub, qui n'est pourtant qu'à 1100 mètres, une couche épaisse de neige qui atteignait 60 centimètres, couvrait le sol (5). Le débit des oueds qui descendent de ces montagnes montre l'importance des précipitations pluviales et surtout l'abondance des neiges reçues par les hauts sommets.

Hydrographie

C'est en effet parce qu'ils viennent de ces hautes montagnes que les cours d'eau du Maroc occidental, malgré les saignées de toute nature que leur font l'irrigation et l'industrie, peuvent arriver encore à la mer avec un débit assez fort et traverser sans tarir complètement les plus fortes chaleurs de l'été.

Plusieurs cours d'eau importants arrosent la région. Nous laisserons de côté l'oued Sous qui naît sur le flanc méridional de l'Atlas occidental, mais dont le domaine hydrographique constitue une région naturelle bien déterminée, qu'il y a lieu d'étudier à part. L'oued Oum-er-Rbia, le Morbea des Allemands, ne nous intéresse que dans la partie inférieure et moyenne de son cours et encore sur sa rive gauche. Le véritable fleuve de la région, celui qui lui appartient en propre et a vraiment cons-

(1) Demontès. — *(Loc. cit.)* p. 262.
(2) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 160).
(3) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 117.
(4) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 138.
(5) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 390.

titué la physionomie de la région, c'est le Tensift. A côté de ce fleuve très important issu de l'Atlas, les collines du plateau subatlantique donnent naissance à quelques oueds moins considérables, tels l'oued Kseb, l'oued Aït Amer, etc.

A) *Le Tensift et ses affluents*

Le Tensift naît dans l'Atlas occidental, au sud-est de Marrakech, non loin du Bou-Ourioul, un peu à l'est du Tizi Tichka. Il est formé de deux branches, l'Asif n'Imouzer et l'oued Adrar n'Iri qui vient du Tizi Telouet. Ces deux fleuves se réunissent à Zerekten. Comme la plupart des fleuves de la Berbérie de l'Atlas, le Tensift porte plusieurs noms. Son cours supérieur, qui a une direction sud-sud-est-nord-nord-ouest, porte le nom d'oued Rdat. Il garde ce nom pendant 50 ou 60 kilomètres, puis prend le nom de Tensift, en entrant dans la plaine de Marrakech. C'est ce nom qu'il conserve pendant le restant de son cours jusqu'à son embouchure non loin de Safi.

Il semble que le Tensift dans son cours actuel ait été constitué par la capture du Tensift primitif par une rivière côtière. Il devait se jeter plus au nord et au lieu de passer au sud de la Kouiat Taougist, passer au contraire au nord.

« Il est vraisemblable que la dépression entre la Koudiat Taougist et le Riat, où le capitaine Larras n'a relevé aucun point dépassant 100 mètres, correspond à un ancien passage du Tensift à une époque où sa vallée était environ de 75 mètres au-dessus de son niveau actuel. Or, précisément cette altitude de 75 mètres est celle de la terrasse supérieure de cailloutis que l'on peut suivre depuis Marrakech sur les bords du Tensift. » (1)

La rivière de la zaouïa de Talmest a dû probablement capturer le cours du Tensift. Cette rivière issue du Dj. Kouirat devait suivre le cours actuel du Tensift inférieur. Un de ses affluents ayant poussé ses eaux de tête jusque dans les environs du Tensift, a fini par le capter et le Tensift s'est écoulé par la zaouïa de Talmest, qui n'est plus qu'un affluent sans importance. La nature géologique du terrain dut faciliter cette capture. L'affluent de la zaouïa avait engagé son cours à la limite des marnes crétacées et des calcaires jurassiques à un point où les couches étaient presque verticales. Cette disposition vint encore ajouter une facilité de plus au travail de creusement (2).

L'oued Rdat que de Foucauld avait pris pour un affluent de

---

(1) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 173.
(2) Lemoine. .. (*Loc. cit.*) p. 174

l'oued Tensift est en réalité le cours supérieur de ce fleuve. Après avoir suivi une direction sud-sud-est-nord-nord-ouest, direction qu'il partage en somme avec tous ses affluents de gauche et qui montre bien la direction des plis montagneux, l'oued Tensift entre dans la plaine de Marrakech et coule avec une direction est-ouest, à Sidi Chiker il entre dans la région des terrasses et a un cours excessivement sinueux.

Malgré sa longueur, environ 250 kilomètres, l'oued Tensift ne présentera jamais de grandes ressources comme voie de communication. Il est à ce point de vue bien inférieur à l'oued Oum-er-Rbia et même probablement à l'oued Sbou. La vitesse du courant, son faible débit, une barre à son embouchure : autant d'obstacles qui s'opposent à la navigation.

Le cours du Tensift est en effet excessivement rapide par suite de la pente très considérable. A son entrée dans la plaine de Marrakech, à Sidi Rahal, il est à 650 mètres d'altitude. De Sidi Rahal à El Khantara, le grand pont jeté sur l'oued un peu au nord de Marrakech, il franchit une distance de 40 kilomètres et descend de 240 mètres, soit 5 mètres par kilomètre ; d'El Khantara à Sidi Chiker, il descend encore d'environ 200 mètres pendant près de 70 kilomètres, ce qui lui donne une pente supérieure à $2^{m}50$ par kilomètre ; enfin de Sidi Chiker à la mer, pendant environ 100 kilomètres, il descend les 200 mètres qui lui restent, soit également une pente de 2 mètres par kilomètre. Ces chiffres nous représentent des pentes très fortes et un courant très rapide. On sait, en effet, que l'on considère un fleuve comme torrentiel quand la pente est supérieure à 2,5 pour 1000. Les cours d'eau ne sont vraiment naviguables qu'avec une pente inférieure à 1 pour 1000. Il s'ensuit que le Tensift ne peut servir de voie de communication. L'irrégularité de son débit est d'ailleurs très grande. A cause de la sécheresse de la plaine de Marrakech, il perd la majeure partie de ses eaux quand arrive la saison sèche. Il serait même certainement à sec et se comporterait comme un véritable oued algérien si les montagnes élevées où il prend sa source et d'où ses principaux affluents viennent également, ne lui constituaient des réserves d'eau importantes, grâce aux neiges éternelles qui couvrent leurs sommets (1). C'est là en effet que réside la profonde différence entre les fleuves du Maroc et les oueds d'Algérie : ceux-ci n'ont leur source que dans des hauteurs peu considérables, ceux-là viennent des sommets élevés, véritables châteaux d'eau qui contribuent

(1) Il faudrait ajouter aussi à l'influence du climat, les irrigations nombreuses dans la plaine de Marrakech, qui doivent certainement enlever au Tensift et à ses affluents une partie considérable des eaux.

à maintenir leur débit pendant l'été. Pendant l'hiver et au printemps, à cause des pluies et de la fonte des neiges, le débit est très fort et c'est toujours un problème assez compliqué que le passage du Tensift à son embouchure lors des hautes eaux.

Cette embouchure d'ailleurs est encombrée par les sables et comme celle de tous les fleuves marocains de l'Océan Atlantique, son accès est rendu très difficile par la présence d'une barre. Cette barre résulterait, d'après M. Pobeguin, non pas tant des apports du fleuve que de l'accumulation des matériaux arrachés par le vent aux rivages plus septentrionaux et poussés toujours vers le sud par une marche régulière et constante.

Les affluents de l'oued Tensift viennent presque tous du sud et se trouvent sur sa rive gauche.

A droite il n'y a que des affluents insignifiants : le ruisseau de *Ras-el-Aïn* et quelques chaabs dont le plus important semble être *l'oued Séous*, dont le sillon sépare le Bou Kerkan et le Bremran des Djebilet.

A gauche, au contraire, les affluents sont beaucoup plus nombreux et surtout beaucoup plus importants. Ce sont des cours d'eau *conséquents*, c'est-à-dire suivant les lignes directrices du relief. Ils ont dû, tous, contribuer à l'évolution de l'oued Tensift et l'ont toujours repoussé plus avant vers le nord contre les Djebilet, formant ainsi une vaste plaine couverte d'alluvions, qui est devenue la plaine de Marrakech. La façon perpendiculaire dont quelques-uns de ces affluents se jettent dans le Tensift montre que ce fleuve est loin d'être arrivé à sa période de maturité.

« Les caractéristiques d'un système hydrographique parvenu à sa maturité sont : d'abord l'acquisition par le lit de chaque rivière d'une pente continue ; ensuite la concordance des embouchures définie par ce fait que la courbe de chaque affluent développée dans le même plan vertical que celle du cours d'eau principal devient tangente à celle-ci au point de rencontre. » (1)

Voici, en partant de la source, les oueds affluents de gauche du Tensift : l'oued Imi'nzat, l'oued Melah, l'oued Içil, l'oued Reraïa, l'oued Nfis, l'oued Bou el Ras, l'oued Chichaoua, l'oued Mramer.

L'oued Imnizat est une rivière importante qui arrose elle et ses affluents la région du Mesfioua. Il est formé par *l'oued Tiredouin* et ses rammifications, qui viennent du massif du Bou Ourioul (2). *L'oued Melah* est constitué surtout par *l'oued Ourika*. Cette rivière, qui porte pendant quelque temps le nom d'*Oued*

(1) A. de Lapparent. — Leçons de géographie physique, p. 74.
(2) Gentil. — *(Loc. cit.)* p. 246.

Dermat, vient du Likoumt qu'elle contourne au sud, pour couler suivant une direction sud-sud-ouest-nord-nord-est ; puis, au sortir de l'Atlas, elle prend une direction sud-sud-est-nord-nord-ouest. A vingt-cinq kilomètres de son confluent avec le Tensift, il reçoit l'oued Melah aux eaux salées et prend, à partir de cet endroit, le nom de son affluent. L'oued Ourika reçoit aussi l'*oued Guiji* qui vient du Dj. Miltzen. L'oued Guiji est moins important que l'oued Ourika. Il est cependant une rivière assez forte. Dans son lit médiocrement large et encombré de grosses roches, ne coule qu'un filet d'eau, à cause de séguias d'assez fort débit qui sont dérivées à même ce fleuve (1). L'oued Ourika a un lit très large, mais le débit est abondant et ce lit est encombré de blocs énormes de toutes sortes (2).

L'*Oued Içil* est formé par l'*Asif n'Tarlat* sur la droite, et de l'*Asif Njik* sur la gauche. C'est la rivière qui arrose Marrakech qu'il longe dans la partie nord-est de la ville.

L'*oued Reraïa* est formé par deux branches. A l'ouest l'*Asif Aït Mesan* et à l'est l'*Asif Iminan*. Le premier vient du Tizi *n'Tarlat* au pied de Toubkal, le second du Tizi Likoumt. L'Asif Iminan serait la plus importante et la plus abondante en eau. Cependant, l'Asif Mesan serait, d'après Brives, impraticable en hautes eaux. Cette rivière participe au régime des oueds. Brives le trouve à sec le 7 juillet à quelque distance de Marrakech. Là, il est vrai, la sécheresse de l'oued tient à la présence de séguias nombreuses qui arrosent la plaine de Marrakech. Une de ces séguias, qui arrive jusqu'à Marrakech, à l'*Agoudal* ou jardins du Sultan, a plus de 20 kilomètres de long. En remontant le cours du fleuve, Brives a de la difficulté à le traverser à Taanaout. Le courant en cet endroit était très fort et la hauteur de l'eau atteignait près de 80 centimètres (3).

L'oued Nfis est formé de deux branches qui confluent à 1200 mètres d'altitude au village d'Ifouriren. Ces deux branches sont : l'*oued Ogdimt* et l'*oued Arbahr*. L'oued reçoit ensuite sur la droite de l'*oued Ouizamer* et l'*oued Agoundis* formé de deux branches : l'une, qui vient du Tizi Tamjoot, l'autre, du Tizi Nzaout. Sur la gauche, il reçoit l'oued *Amizniz* (4). L'oued Nfis paraît avoir un débit considérable. A la qasba du Goundafi, dans son cours supérieur, il a une largeur de 10 mètres et 40 centimètres de profondeur. Son courant est très rapide (5).

(1) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 189.
(2) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 400.
(3) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 165.
(4) Brives. — *(Loc. cit.)* p. 158.
(5) Gentil. — *(Loc. cit.)* p. 163.

Plus en aval, il présente une largeur de 25 mètres et une profondeur de 25 centimètres (1). Il arrive au Tensift appauvri par les saignées des séguias d'irrigation. Sur chaque rive coule une grosse séguia remplie à pleins bords ; l'oued cependant n'est pas à sec ; loin de là, il roule encore beaucoup d'eau (2). Son courant est très fort, et l'érosion, exercée sur ses berges, très considérable, puisque les fausses berges qui encaissent le lit mesurent de 40 à 50 mètres de hauteur (3). Malgré cette action érosive intense, l'oued Nfis n'est pas encore arrivé à établir son profil d'équilibre. Brives déclare que même à sec, il est impossible de suivre le lit de l'oued, parce que le cours est coupé de ressauts rocheux importants (4).

L'*oued Bou el Ras* est formé de deux branches : l'*oued Frouga* sur la droite et l'*Asif el Mel* sur la gauche. C'est cette rivière qui est de beaucoup la plus importante. C'est elle en réalité le véritable affluent. Malgré son nom, les eaux de cet oued sont douces (5). Le mois de septembre est l'époque de l'étiage extrême. A cette saison, le débit est peu considérable. Il est cependant plus que suffisant pour l'alimentation des séguias qui coulent sur les deux rives.

L'*oued Chichaoua* prend sa source au nord du Dj. Nouzaga et du Tichka. Son cours supérieur porte le nom d'*oued Seqsaoua.* Il ne porte le nom d'oued Chichaoua qu'à la sortie de l'Atlas dont il débouche par le *Foum es Seqsaoua* (6). Ce débouché n'a que 200 mètres de largeur et est creusé à travers des bancs de grès et de calcaire fortement redressés. L'oued Chichaoua est assez important ; à Iloudjen, un peu en aval de son entrée en plaine, il a 6 mètres de largeur avec 30 centimètres de profondeur. Les eaux sont très claires et le courant assez rapide (7). Parmi les affluents il convient de citer l'*oued Seratou* qui vient du Dj. Nzira et qui porte le nom, dans son cours inférieur, d'*oued Imintanout.* Cet oued n'a pas plus de 1^{m} 50 de largeur et 10 centimètres de profondeur. Le courant est très rapide. Son faible débit provient de séguias assez larges qui dérivent la majeure partie de ses eaux (8).

---

(1) GENTIL. — (*Loc. cit.*) p. 166.
(2) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 139.
(3) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 139.
(4) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 158.
(5) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 130.
(6) GENTIL. — (*Loc. cit.*) p. 96. « Chaque fois que dans le Sud marocain une vallée s'ouvre brusquement dans une autre plus large ou dans une plaine, les indigènes donnent à ce débouché le nom d'*Imi* ou de *Foum* (bouche).
(7) GENTIL. — (*Loc. cit.*) p. 97.
(8) GENTIL. — (*Loc. cit.*) p. 103.

L'*oued Mramer* prend sa source au pied des collines du Bou Zergoun.

B) *Fleuves secondaires*

D'autres fleuves moins importants aboutissent à la mer au sud de Tensift. Ces fleuves, assez courts en général, descendent des chaînes de montagnes parallèles à la côte, qui séparent, nous l'avons vu, les différentes terrasses du plateau subatlantique. Parmi ces fleuves côtiers, nous citerons : l'*oued Kseb*, l'*oued Tidsi*, l'*oued Aït Amer*.

L'*oued Kseb* a un cours d'environ 90 à 100 kilomètres. Il prend sa source dans les Ida ou Merzoug et, après avoir suivi pendant une vingtaine de kilomètres la direction sud-nord, il tourne vers la gauche et suit une direction est-ouest. Il longe le Dj. Entil et le Dj. Chikhro avec une direction sud-nord, puis reprend une direction est-ouest jusqu'à son embouchure un peu au sud de Mogador. Les eaux de l'oued Kseb sont un peu magnésiennes, surtout dans le cours moyen (1), mais elles paraissent perdre ce caractère dans le cours inférieur (2).

L*oued Tidsi* se jette un peu au sud. Cet oued, dit M. Gentil, arrive à la mer à travers une barre sableuse de 150 mètres (3).

L'*oued Aït Amer* vient des Idda ou Nifi. Il est abondant, mais très irrégulier comme tous les oueds. Un orage subit le grossit instantanément. Traversant à deux mois d'intervalle cet oued au même point, M. de Foucauld y notait des différences notables. Le 25 janvier le fleuve présentait un mince filet d'eau de 2 mètres de large (4). En mars, des pluies torrentielles avaient grossi l'oued et il formait alors un courant de 20 mètres de large et de 70 centimètres de profondeur. Le courant était si rapide qu'il était très difficile à traverser (5).

Il faudrait encore citer un certain nombre de rivières sans écoulement se perdant dans l'intérieur des terres. La plus importante paraît être celle que M. Weisgerber a signalée dans la la plaine des Abda : le *Bou Chan*. Il descend de la gada de Sidi bou Yahia, décrit une courbe vers le nord-ouest et aboutit dans un bassin désigné par les indigènes sous le nom d'*Ouerar* (6). Son lit presque au ras de la plaine avait 15 à 20 mètres de largeur et environ 1 mètre de profondeur.

---

(1) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 83.
(2) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 88.
(3) GENTIL. — (*Loc. cit.*) p. 187.
(4) FOUCAULD. — Voyages au Maroc, p. 186.
(5) FOUCAULD. — (*Loc. cit.*) p. 196.
(6) Dr WEISGERBER. — (*Loc. cit.*) p. 187.

Il y a aussi quelques bassins lacustres. La plus importante c'est la *sebkha de Zyma*, bassin sans écoulement de 3 à 4 kilomètres de longueur sur 1 à 2 kilomètres de largeur, orienté du sud-est au nord-ouest. Suivant les indigènes, il serait alimenté par des sources qui jaillissent sur son fonds même (1).

Côtes

« La côte atlantique a le caractère bien net d'une côte de plateau. » (2) Elle est donc composée de falaises venant se terminer d'une façon assez abrupte sur la mer. Ces falaises, d'une hauteur assez médiocre, atteignent très exceptionnellement 156 mètres à *Bordj Nador*, au cap Safi.

Une étude plus approfondie de M. Pobeguin a permis de reconnaître que ces falaises étaient entremêlées de dunes et que ces dunes formaient même en réalité la majeure partie de la côte. « On trouve ces dunes et ces falaises réparties d'une façon bien inégale. Parfois la même nature de côtes se prolonge pendant 50 à 100 kilomètres. Mais souvent, et cela est une caractéristique, le cordon de dunes littorales est semé d'îlots de falaises d'une longueur de quelques centaines de mètres (3). Quant au fonds de la mer, même en face des dunes, les fonds de sable sont en petite minorité. « Les rochers plats ou platures de roches forment la majeure partie des fonds (4). Enfin une des caractéristiques de cette côte est constituée par des barres de sables qui encombrent les embouchures des fleuves. Ces trois phénomènes sont en somme déterminés par la même cause : à savoir *l'action érosive de la mer* et la *prédominance des vents du Nord*.

L'action érosive de la mer s'exerce de la même façon que sur les côtes françaises. La côte est à pic, présentant un avant de galets reposant sur une base de sable laissée à sec à marée basse. La côte est donc à peu près rectiligne : toute pointe présentant une saillie étant destinée à rentrer dans l'alignement. Seuls quelques points de roches plus dures ont pu résister à l'érosion et viennent rompre la disposition linéaire du rivage.

Ces sables déposés au pied des falaises sont ensuite emportés par les vents. Cet enlèvement a lieu surtout pendant la saison sèche. C'est le moment où souffle constamment le vent du nord.

---

(1) Dr Weisgerber. — (*Loc. cit.*) p. 188.

(2) Bernard. — Mission au Maroc, p. 93.

(3) Pobeguin. — Sur la côte ouest du Maroc, p. 4.

(4) Pobeguin. — (*Loc. cit.*) p. 6.

Ces sables sont donc poussés invariablement vers le sud (1). Ces dunes qui atteignent aux environs de Mogador une largeur d'environ 5 à 6 kilomètres avec une hauteur maxima de 116 mètres, progressent vers le sud et empiètent en été sur le lit des oueds, à sec pendant cette saison. Mais, en hiver, le débit enflé par les eaux balaie avec vigueur tout ce sable et dégage leur cours en entraînant les sables vers leur embouchure et la mer.

Ce sable s'en va alors se déposer, par suite du courant, le long de la côte. Il est ressaisi à la saison sèche par le vent et ainsi se recommence, au-delà, une nouvelle série de dunes. Elles continueraient à s'avancer vers le sud, si, brusquement au cap Rir, la côte ne tournait vers l'est ; le sol se dérobant, le sable tombe dans la mer toujours poussé par le vent du nord. « Sortis de la mer, ces apports du vent ne pénètrent pas dans l'intérieur du pays, mais retournent à la mer par un moyen ou par un autre. » (2)

Une conséquence de cette marche des dunes, c'est le déplacement des embouchures vers le sud. L'oued érode ses rives en hiver pour établir son lit normal. Sans doute la rive droite, faite de sable, est beaucoup plus facilement attaquée, mais comme elle répare ses pertes tous les étés, il s'ensuit que l'érosion se fait sentir presque exclusivement sur la rive gauche et qu'ainsi insensiblement les fleuves descendent vers le sud.

Une seconde conséquence de l'existence de ces dunes c'est l'établisement de barres à l'embouchure des fleuves.

On désigne sous le nom de *barre*, deux phénomènes : l'un est la vague déferlant quand elle arrive au contact de la terre. Ce que nous avons dit de la formation des falaises nous explique que le flot arrivant sur cette espèce de plate-forme, reste de l'ancienne falaise, y produise ce phénomène. Mais la barre des fleuves marocains « est un haut fonds qui barre l'entrée des fleuves. » (3) M. Bernard paraît y voir un phénomène analogue à celui qui se passe à l'embouchure de la Seine, connu sous le nom de Mascaret. « C'est la rencontre et la lutte des eaux douces et des eaux salées. » (4) M. Pobeguin, au contraire, y voit une formation en rapport étroit et immédiat avec celle des dunes dont nous parlions plus haut. Pour lui, les barres sous-marines ne sont que des dunes submergées. Le cap des sables qui s'étend sur la rive droite des fleuves « sucée par le courant

(1) Pobeguin. — (*Loc. cit.*) p. 15.
(2) Pobeguin. — (*Loc. cit.*) p. 17.
(3) Pobeguin. — (*Loc. cit.*) p. 23.
(4) Bernard. — (*Loc. cit.*) p. 95.

fluvial et le courant côtier s'allonge jusqu'à atteindre l'autre rive. » (1)

Ainsi par suite de la marche vers le Sud, l'extrémité de la dune tombe à l'eau et forme en avant des fleuves un haut-fonds sous-marin qui cause la barre, rendant si difficile la pénétration de l'embouchure.

Parmi les autres phénomènes à signaler sur la côte ouest, il faudrait citer un mouvement de soulèvement assez prononcé. Plusieurs constatations ont confirmé cette ascension du rivage. M. Weisgerber donne des preuves qui concernent la région de la Chaouia ; en voici une qui intéresse la région au sud de l'oued Oum er Rbia : à Mazagan, l'ancienne porte de la marine a été supprimée, parce qu'elle ne donnait plus accès sur la mer (2). Par contre, il semblerait résulter des observations de M. Lemoine que la côte subit un mouvement négatif au sud de l'embouchure du Tensift.

« Des vallées sèches jalonnent le flanc est du Dj Hadid et descendent de son flanc ouest. Ces vallées sont complètement modelées dans la partie supérieure de leur cours ; par contre, dans leur partie inférieure, elles se terminent d'une façon brusque, à la mer, comme le Chaban el Hammar, et probablement aussi le Chaba de Sidi Iça Baq. » (3) C'est là le phénomène bien connu de la non concordance des embouchures.

Les accidents de la côte sont très peu importants, rasés qu'ils sont par les courants. Voici, d'après le Routier provisoire de la Côte Occidentale d'Afrique (4), la liste des caps ou des golfes rencontrés : au sud de Mazagan, le cap Blanc du Nord, le cap Cantin qui surplombe à 57 mètres, le cap Hadid, le cap Sim, cap Tafeneh, baie de Taguent, cap Rir. La carte du Routier provisoire, avec l'indication des lignes bathymétriques, permet de bien saisir quels ont été les effets de l'érosion. Au cap Cantin et au cap Sim, les lignes bathymétriques prolongent dans la haute mer le dessin de ces caps, montrant qu'à l'origine ils devaient être beaucoup plus avancés.

On voit que les deux caps se prolongent en mer par une sorte de plate-forme bien marquée par la profondeur, moins considérable daans l'axe du cap que sur les côtés.

---

(1) Pobeguin. — (*Loc. cit.*) p. 26.

(2) Weisgerber. — (*Loc. cit.*) p. 194.

(3) P. Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 173.

(4) Routier provisoire d'ensemble publié par le Comité du Maroc.

CHAPITRE II. — LES PRODUCTIONS

Il ne saurait s'agir de faire une étude approfondie des productions du pays. Les renseignements nous manquent, les statistiques n'existent pas ou presque. On en est réduit, comme pour le climat, à recueillir les détails notés par les explorateurs durant leurs voyages.

INDUSTRIE

La région avant tout est une région agricole ; l'industrie n'a que peu d'importance. Cependant, il faut se rappeler qu'étant donné les difficultés de communication, et l'état d'anarchie du pays, les objets les plus usuels doivent être fabriqués sur place. De même qu'au Moyen-Age, le fief était une unité économique devant se suffire à elle-même, au Maroc, les diverses régions naturelles doivent fabriquer, chacune, les objets indigènes nécessaires aux besoins ordinaires de la population.

1) *Industries extractives.* — La région que nous étudions n'a rien au point de vue des industries extractives qui puisse être comparé avec la région minière du Sous. Cependant, à mesure que la connaissance du pays sera poussée plus avant, peut-être la région sera-t-elle reconnue moins pauvre qu'elle ne le paraît. La composition géologique et orogénique que nous avons indiquée permet de se demander s'il ne sera pas possible de découvrir de la houille. On sait en effet que c'est en général au pied des massifs hercyniens que l'on trouve les gisements carbonifères, mais dans l'état actuel des connaissances cela n'est encore qu'une possibilité éventuelle.

Pareillement, la présence sur des étendues considérables de l'éocène inférieur ne nous défend pas d'espérer de trouver un jour au Maroc des phosphates de chaux. C'est là encore un point d'interrogation demeuré jusqu'à présent sans réponse. « Les échantillons rapportés ne contiennent pas plus de 5 % de phosphate de chaux. Mais la région sud des Oulad beç Cebah où l'éocène paraît prendre un grand développement n'a jamais été parcourue. » (1)

D'autres richesses minérales en revanche ont été reconnues de façon certaine, quelques-unes sont même exploitées.

Il y a dans la région du Riat un gisement important de pierre à plâtre, du gypse, dont l'épaisseur paraît atteindre une

---

(1) LEMOINE. — *(Loc. cit.)* p. 215.

vingtaine de mètres, mais dont les indigènes ne paraissent pas soupçonner l'importance, parce qu'ils blanchissent leurs maisons à la chaux (1).

Dans les environs de Mazagan, le sol est formé de calcaires coquilliers tertiaires. Ils sont exploités sur plusieurs points pour la fabrication des meules de moulin, qui sont d'abord taillées dans le roc et enlevées ensuite tout d'une pièce (2).

Le minerai de fer paraît se trouver dans les Djebilet, et au Dj. Iroud. Enfin, il ne faut pas oublier que le Dj. Hadid n'est que la traduction arabe de montagne de fer (3).

Dans ce même massif montagneux, il y a sur le flanc sud-ouest une grotte, visitée par M. Brives, dont les indigènes retirent du salpêtre et même de l'argent (4).

Enfin, à El Maghzen, sur l'oued Agound, le même voyageur signale un emplacement propice à l'exploitation des minerais de cuivre. « Mais depuis longtemps cette industrie a disparu sans qu'on puisse en savoir la cause. » (5)

Parmi les richesses minières les plus abondantes et les plus productives, il faut placer au premier rang les carrières de sel gemme et les salines. Ces carrières correspondent aux formations triasiques et les terrains salifères sont nombreux dans cette région du Maroc.

Le lac Zyma surtout est exploité d'une façon assez intense par les habitants de la région. « L'eau de cette sebkha est une solution saturée de chlorure de sodium. Le sel se dépose et ne demande qu'à être ramassé et emporté. Une charge d'âne se paie 25 centimes et une charge de chameau 50 centimes. En été, il se forme à la surface une croûte solide et épaisse au-dessous de laquelle s'amasse une nappe d'eau provenant des sources issues du fond et protégée de l'évaporation par la cuirasse qui la recouvre. » (6) Sur la rive de l'oued Nfis, M. Brives signale des salines activement exploitées, dont le sel, obtenu par des décantations des eaux chlorurées, paraît assez pur (7). A la Qasba Mesfioua, sur l'oued Iminzat, se trouvent des gisements de sel gemme en exploitation (8). Les oueds reflètent bien le caractère salifère des terrains de la région, puisqu'ils sont eux aussi chargés de sel.

---

(1) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 161.
(2) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 57.
(3) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 183.
(4) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 361.
(5) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 428.
(6) Dr Weisgerber. — (*Loc. cit.*) p. 188.
(7) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 157.
(8) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 92.

L'oued Melah l'indique suffisamment par son nom et M. Brives a vu sur les bords de l'oued des salines avec des bassins de décantation (1). A Mogador, le sel consommé par les indigènes provient des Ida ou Içam et de l'oued Aïssa, situés à 80 et 150 kilomètres de la ville. Il vaut 2 pesetas les 100 kilos (2). Il faudrait encore citer les salines avoisinant Mazagan. Les gens du pays les exploitent et en apportent le sel à la ville où il se vend à raison de 10 francs la tonne (3).

2) *Industries manufacturières.* — Pas de grande industrie comme en Europe. Çà et là, cependant, en plus des objets usuels, fabriqués partout, se trouvent certains produits qui sont le monopole ou la spécialité de centres déterminés.

La poterie de Safi jouit encore d'un grand renom au Maroc (4). A El Khoumirat, il y a également des fabriques de poteries où l'on fait des vases pour l'usage domestique avec les argiles jaunâtres empruntées aux couches crétacées du terrain de la région (5). A Imin Tanout, on fabrique également des poteries pour l'usage domestique. Ici, ce sont les argiles vertes qui sont de préférence employées (6).

A Marrakech se trouvent un grand nombre d'industries. Il n'y a que la tannerie et la mégisserie qui vaillent d'être signalées. « Jadis d'importance capitale, elles ont encore gardé une réelle vitalité. » (7)

Près de la ville, d'importantes cultures de chanvre fournissent aux habitants un produit rémunérateur qu'ils vendent à la capitale sous forme de cordes et de ficelles (8).

Sur la rive gauche de l'oued Oulad Abdi, les habitants se livrent à l'industrie métallurgique et les koumia (poignards) fabriqués par eux passent pour être les meilleurs de tout le Maroc (9).

Parmi les industries européennes installées dans la région, M. René-Leclerc, dans le si intéressant et si documenté rapport publié ici même, note un petit moulin européen à Safi, un à Mogador, une fabrique de pâtes alimentaires à Mazagan et une

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 193.
(2) René-Leclerc. — (*Loc. cit.*) Mars 1910, p. 145.
(3) René-Leclerc. — (*Loc. cit.*) p. 145.
(4) Brives. — (*Loc. cit*). p. 45.
(5) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 85.
(6) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 105.
(7) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 148.
(8) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 12.
(9) Brives. — (*Loc.cit.*) p. 322.

fabrique de savon noir (française) à Mogador (1). Il faut citer les savonneries de Mazagan. Elles sont au nombre de quatre. Les savonniers sont syndiquées ; ils fabriquent à tour de rôle. La valeur locative de chacune de ces savonneries est de 600 pesetas hassani par an. Les savons de Mazagan sont des savons bruns en pâte, composés d'huile de coton, d'olive ou d'argan, combinées à du carbonate de potasse et à de la chaux. En 1900, les quatre savonneries ont fabriqué 85.000 kilogrammes de savon. Ils ont été vendus en gros 94 P. H. les 100 kil. et revendus au détail 1,10 P. H. le kilo, laissant à chaque fabricant un bénéfice de 19 % du capital engagé (2).

Agriculture

Les productions agricoles d'un pays sont en relations étroites avec la nature du sol et le climat de cette région. Quand il s'agit de pays neufs comme le Maroc, il convient d'examiner si les conditions humaines (main-d'œuvre, modes de culture, sécurité politique) se trouvent d'accord avec les conditions physiques. Ce sont donc ces conditions physiques et humaines que nous résumerons d'abord avant d'esquisser une synthèse des productions agricoles de la région du Maroc occidental.

A) *Conditions physiques*

C'est surtout dans les plaines que se trouvent les exploitations agricoles les plus importantes. Les terrasses montagneuses se prêtent moins bien à la culture et sont de préférence lieu d'élection des pâturages et des forêts. La plaine subatlantique sera donc la région agricole.

a) *Géologie.* — Dans ce pays, on peut dire que le développement de l'agriculture coïncide avec une formation géologique dont nous avons parlé : le *tirs*.

Les différents auteurs qui ont eu l'occasion d'étudier ce tirs ont varié sensiblement sur l'origine qu'il convenait d'attribuer à ce terrain.

« Étymologiquement, dit M. Doutté, le mot *tirs* ne signifie pas terre noire. L'idée de noir n'est pas dans la racine. Le mot est répandu en Algérie et désigne les terres fortes, argileuses, dures en été, boueuses en hiver. » (3)

---

(1) René-Leclerc. — (*Loc. cit.*) p. 107.

(2) La Savonnerie à Mazagan, de l'*Indicateur marocain*, n° 30, août 1910. p. 17.

(3) Doutté. — Marrakech, p. 177.

M. Fischer considère le tirs comme une formation éolienne. Le vent aurait apporté ces poussières de l'intérieur, celles-ci se seraient fixées au bord de la mer par suite de l'humidité du sol.

M. Brives conteste cette origine. Les fragments de sables examinées au microscope ne présentent pas les stries ordinaires des produits de l'érosion éolienne. Pour lui, le tirs serait une formation sédimentaire ; et (bien que dans une question aussi controversée, il convienne aux profanes de garder une réserve prudente), nous serions assez disposés à nous ranger à son hypothèse.

« Deux éléments se trouvent toujours avec le tirs : 1° la nature imperméable du substratum et le marécage qui en a été la conséquence ; 2° sa déposition dans les dépressions, dépressions plus ou moins comblées aujourd'hui. » (1)

Ainsi donc, dans une dépression à fond imperméable, une source quelconque aurait amené de l'eau pendant une partie de l'année. Cette eau aurait formé un marécage qui se serait ensuite peu à peu comblé par les apports solides ; et ces apports solides, produits de l'érosion, ont formé le tirs.

« Après une période d'érosion qui a amené la formation de cuvettes ou de dépressions importantes, il s'est établi sur celles de ces dépressions qui atteignaient un niveau imperméable, un régime de marais plus ou moins étendu. Le comblement a alors commencé, aidé peut-être par un abaissement de la côte et l'établissement d'un régime torrentiel. » (2)

Quoiqu'il en soit de l'origine du tirs, une chose que tout le monde s'accorde à reconnaître, c'est la fertilité de ce sol. C'est la terre par excellence de la culture des céréales. « Au Maroc, quand les indigènes parlent du tirs, ils emploient généralement des expressions qui montrent bien leur admiration. On dit couramment : « Voici la terre bénie des Doukkala. — Ici, il suffit de jeter le grain en l'air pour qu'il germe. » (3)

Il conviendrait cependant, d'après M. Brives, de ne pas exagérer cette fertilité. « Lorsqu'après cinq jours de voyage à travers une région rocheuse et presque inculte comme celle que nous venons de traverser, depuis Kahira, on arrive à la bordure des Doukkala, on comprend l'enthousiasme à la vue de cette belle région si bien cultivée. Du contraste entre le plateau supérieur rocheux où les parcelles cultivables sont rares et où des espaces énormes sont complètement stériles et la région du tirs, il en est résulté une exagération de la fécondité de ce tirs, exagération

---

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 578.
(2) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 580.
(3) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 580.

telle qu'on cite aujourd'hui le tirs comme une terre exceptionnelle. Elle n'a rien d'exceptionnelle, si ce n'est la situation au milieu de terres presqu'incultes qui la bordent tant au nord qu'au sud. » (1) Dans l'arrière-pays, il n'y a plus de tirs, mais le sol est encore fertile, surtout dans les vallées des oueds. Le sol est constitué par des alluvions.

b) *Climat.* — Toute cette région subatlantique présente encore une différence avantageuse sur les autres régions : c'est de ne pas être un pays d'irrigation. Étant donné le climat atlantique qui règne sur toute la région, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des irrigations pour protéger les cultures contre les sécheresses de l'été.

L'eau est suffisamment abondante et c'est là une condition très favorable qui contribue avec la nature du sol à faire de ces régions, des pays très propices à l'agriculture. Si l'eau est suffisante pour les plantes, la nature du sol rend l'alimentation très difficile pour les habitants. L'épaisseur des grès tertiaires en effet ne permet l'établissement d'une nappe d'eau que très profondément. Les habitants ont été obligés de creuser des puits très profonds ou d'aménager des citernes. Tous ces travaux montrent bien encore la fertilité de ces régions. Il a fallu un réel intérêt pour attacher les cultivateurs à un sol qui demandait tant de peine.

« C'est un fait très intéressant que de constater la fréquence des citernes sur les routes et de voir des villages, exclusivement alimentés par des eaux pluviales ainsi renouvelées. C'est ainsi qu'au Maroc des régions privées de sources, comme le plateau tertiaire de la côte atlantique, sont habités. » (2)

c) *Irrigations.* — Dans la région des steppes l'eau est loin d'être suffisante. Il a fallu recourir à l'irrigation. Les indigènes marocains paraissent avoir tiré un excellent parti des eaux qu'ils avaient à leur disposition. Tantôt comme sur le Teçaout, dans la région des Quelaa, on a installé un canal principal d'où partent de nombreuses séguias (3), tantôt ces séguias sont prises à même le fleuve et vont porter l'eau dans toutes les plaines environnantes. L'oued Seratou est canalisé en partie (4). Sur l'oued Seqsaoua, il y a des canaux d'irrigation qui font la fertilité des belles cultures de la rive gauche (5). Parfois, des séguias

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 349.
(2) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 196, note 1.
(3) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 9.
(4) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 92.
(5) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 97.

sont établies dans le milieu même du cours du fleuve et les prises d'eau sont tellement fortes, que l'oued est réduit à sec.

« Le système d'irrigation est tel que toute l'eau est employée et ce n'est pas sans surprise que l'on constate l'absence d'eau dans des rivières aussi importantes que l'oued Bou el Ras et l'oued Reraïa. » (1)

Les Marocains sont passés maîtres dans l'aménagement des eaux. Dans la vallée d'Imintella tout est cultivé, le système de terrasses étagées en gradins y est poussé à la perfection, combinées avec des installations d'irrigations qui témoignent d'une réelle entente de l'hydraulique. » (2)

A Marouça « des séguias courent en tous sens, étagées les unes sur les autres, assurant l'irrigation aux différents niveaux. » (3)

Voici comment, à Tameslhot, est pratiquée cette irrigation :

« Un système ingénieux et compliqué, basé sur la théorie des vases communicants, assure l'irrigation à des niveaux différents. Dans une ondulation assez peu prononcée qui se trouve au N. E. de la ville, on remarque une ligne de colonnes carrées, d'inégales hauteurs, construites en pierre, et au premier abord sans utilité, semble-t-il ; ce sont les organes essentiels de cette irrigation. Une canalisation souterraine capte une source en A et l'amène en B ; elle est rigoureusement étanche, sauf au pied des colonnes 1, 2, 3, 4 ; celles-ci sont creuses et contiennent un tuyautage en poterie P. En C., un système, qui s'ouvre à volonté, met en communication l'intérieur de la colonne et la canalisation ; enfin en D, à la hauteur voulue, une autre prise d'eau distribue l'eau dans des séguias de répartition, tandis que la canalisation A B est fermée par une vanne E. » (4)

Le chérif de Tameslhot est très fier de son installation. Il comprend tout à fait l'extrême importance de l'eau.

« Sans eau, dit-il, c'est le Sahara, il n'y aurait pas de végétation. Accroître les quantités dont il dispose est son souci constant. Jamais il n'en aura trop, jamais assez, même. Brives lui parle de puits jaillissants forés en Algérie. Aussitôt il se déclare prêt aux dépenses nécessaires, promet de s'engager par contrat à payer un gros prix en cas de succès. » (5)

Plus récemment, un voyageur signalait que le même chérif ayant entendu vanter les travaux français dans la Chaouia, se

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 374.
(2) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 135.
(3) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 130.
(4) Ladreit de Lacharrière. — (*Loc. cit.*) p. 282.
(5) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 154.

préparait à se rendre à Casablanca pour juger par lui-même et acquérir une éolienne (1).

Dans les environs de Marrakech, surtout, la science des irrigations est poussée très loin. C'est elle qui a permis de créer autour de cette ville ces jardins qui sont son orgueil et sa gloire. Les rivières sont captées au pied des massifs montagneux par des *ghettara*. « Ces ghettara ne sont pas comme la foggara saharienne, les canaux d'adduction, de drainage et de préservation de l'eau contre l'évaporation ; mais de simples aqueducs souterrains présentant au reste la même technique que les foggara. La raison en est, c'est que les travaux ont été exécutés sinon par des ouvriers, du moins toujours sur la direction d'un *mâallem draoua* (c'est-à-dire contre-maître du Drâa). Elles consistent en un canal voûté, suffisamment haut pour qu'un homme puisse y circuler, et aéré tous les trois ou cinq mètres par des puits servant au curage et à l'évacuation des éboulis. » (2)

Les conditions climatériques sont en somme favorables à l'agriculture et là où elles le sont moins, les habitants ont rémédié d'une façon assez heureuse à leur insuffisance.

B) *Conditions humaines*

La nature a donc bien partagé cette région du Maroc occidental, mais les habitants ont-ils su profiter des conditions du milieu ?

a) *Les habitants*. — Ce que nous venons de dire des aménagements hydrauliques montre que les habitants paraissent prendre un soin, en général suffisant, de leurs champs. Les habitants appartiennent à la race berbère. Les populations du Maroc occidental, surtout dans les montagnes, sont pour la plupart des *Cheuls*. Sans vouloir tirer des conclusions trop absolues, on ne peut s'empêcher cependant de rapprocher ces populations si travailleuses, si entendues à l'agriculture, de celles de la Kabylie algérienne. Même souci de faire produire au sol tout ce qu'il peut par l'utilisation rationnelle des terrains.

On trouve dans cette partie de l'Atlas occidental certaines particularités politiques et sociales assez curieuses. Ces tribus sont indépendantes et l'administration affecte une forme démocratique qui n'est pas sans analogie avec celle des tribus du Djurdjura.

M. Brives cite en particulier les tribus du Seqsaoua, qui ont une organisation tout à fait particulière. « L'administration

(1) Ladreit de Lacharrière. — (*Loc. cit.*) p. 283.
(2) Ladreit de Lacharrière. — (*Loc. cit.*) p. 279.

des tribus du Seqsaoua est un peu différente de celle des tribus du littoral. Ici le Sultan n'a aucune autorité et il n'y a aucun caïd nommé par lui. Chaque tribu est dirigée par *trois chefs élus* et par une djemâa. L'un de ces chefs rend la justice, l'autre est agriculteur, le troisième nommé *amrar* n'entre en fonction qu'en cas de conflit : c'est le chef militaire. Tous les ans, après la moisson, la totalité de la récolte de chaque habitant est mise à l'abri dans une maison spéciale généralement située au centre du village. La clef est en la possession du *chik agricole* et chaque jour, sous sa surveillance, se fait la distribution aux familles. » (1)

b) *Procédés de culture.* — Certains voyageurs ont été frappés du soin avec lequel les habitants de la région cultivent leurs terrains. « Dans le Haouz, dit M. Bernard, 80 à 90 % de la surface est en cultures. Les cultures sont extrêmement soignées et les Algériens seront surpris d'apprendre qu'on trouve là des champs indigènes sans une mauvaise herbe, les femmes étant toute la journée occupées à les nettoyer. Le maïs notamment est toujours planté en ligne, grain par grain, pour permettre ensuite de labourer dans les intervalles. Il est traité comme une culture sarclée. » (2)

« A El Khoumirat, chaque champ de céréales est admirablement entretenu ; il est entouré de murs construits avec les pierres qu'on y a soigneusement ramassées. » (3) Dans la région des Doukkala, les indigènes soignent très bien la vigne et connaissent en particulier toute la valeur d'un bon piochage fait en temps utile (4). Dans la plaine de Marrakech, on trouve surtout des *draoua* (gens de la région de l'oued Draa), gens experts en horticulture et en jardinage (5).

Les agriculteurs marocains ont soin également de répartir leurs cultures suivant la quantité de pluie tombée dans l'année. Ils savent que telle ou telle plante préfère l'humidité ou la sécheresse.

« Dans les terres noires du littoral ouest, asséchées par les lourdes et chaudes journées d'été, l'indigène ne laboure et n'ensemence que si les pluies d'automne sont abondantes ; dans ce cas, il fait une large part au blé. Sinon, il attend les secondes pluies de janvier ou même de février et alors il ne sème presqu'exclu-

---

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 265.
(2) Bernard. — (*Loc. cit.*) p. 90.
(3) Gentil. — (*Loc. cit.*) p. 85.
(4) Doutté. — (*Loc. cit.*) p. 234.
(5) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 146.

sivement que les orges, car le blé n'aurait pas le temps de mûrir avant le mois de mai, époque où commencent les moissons. » (1)

Celles-ci se font à la serpette. Les hommes, les femmes et les enfants s'y emploient. Les chorfa et les caïds qui jouissent d'une réelle autorité font appel à la *touiza* ou corvée. C'est encore là un des nombreux points de ressemblance que possède le Maroc avec le régime social et politique du Moyen-Age européen.

Les dépiquages se font uniformément sous les pieds des chevaux, des mulets et des bœufs (2)

Les indigènes ont remarqué que le blé et l'orge dégénéraient très vite. Aussi ont-ils soin de changer souvent leur semence. Ils obtiennent ainsi de meilleurs rendements. « On emploie généralement de la semence d'une autre tribu. C'est ainsi que celle des Seraghna provient du Tadla et de la Chaouïa de préférence, et celle des Rehamna des Mesfioua et des Doukkala. » (3)

D'autres voyageurs sont moins enthousiastes quant aux procédés de culture. Ici, comme en Algérie, les agriculteurs ont la même incurie pour la préparation de leurs terres. « L'Arabe défriche quelquefois son sol, lorsqu'il en a le courage et qu'il n'a rien d'autre à faire. Puis il sème et repasse ensuite sa charrue pour couvrir son grain. Mais, la plupart du temps, il jette la semence sur la terre et passe simplement la charrue. » (4) Cette charrue d'ailleurs est construite d'une façon aussi rudimentaire que celle de nos Arabes. « On gratte la terre plutôt qu'on ne la laboure. Le sillon est si peu profond et l'effort que fournit le laboureur si faible que généralement celui-ci dirige la charrue d'une seule main. » (5)

C) *État politique*

L'insécurité empêche souvent les habitants de se livrer à l'agriculture avec autant d'ardeur et de conscience, qu'ils le feraient peut-être, s'ils étaient sûrs de pouvoir jouir en paix du fruit de leurs travaux. Le Haouz, qui a été plus tranquille que le Rarb, tient probablement à cette circonstance, sa fertilité plus grande. Sécurité toute relative d'ailleurs, car l'anarchie désole aussi de temps à autre cette région du Sud. « La vallée du Tensift est bien déchue de sa fertilité légendaire. Les guerres,

---

(1) René-Leclerc. — *B. S. G. d'Oran*, juin 1910, p. 264.
(2) René-Leclerc. — *B. S. G. d'Oran*, juin 1910, p. 268.
(3) De Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 75.
(4) De Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 75.
(5) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 108.

l'insécurité et par dessus tout l'âpre cupidité des fonctionnaires impériaux, ont ruiné le pays. L'habitant ne laboure et n'ensemence que pour subvenir à ses besoins ; soucieux avant tout de ne pas tenter la rapacité des grands, il redoute la richesse et préfère rester pauvre. » (1)

Dans certaines régions même, l'insécurité a produit des conséquences assez curieuses au point de vue social. M. Lemoine signale dans les Djebilet la présence d'une population très dense avec de gros douars : « Cependant, les collines sont incultes et les vallées à peine cultivées, je dirais même à peine cultivables, tellement les schistes sont à fleur de terre. Les habitants se trouvent là dans les Djebilet probablement pour des raisons de sécurité ; les terres labourées sont plus loin au sud, dans la plaine de Marrakech, ou au nord dans la plaine d'El Behira. » (2)

On voit en somme qu'il ne faudrait à cette région pour devenir un pays agricole très riche, qu'un peu de sécurité politique et l'adoption de méthodes plus scientifiques. Les résultats déjà obtenus nous font présumer ceux auxquels on arriverait en employant des procédés plus rationnels.

D) *Productions agricoles*

1) *Céréales.* — Au premier rang des productions agricoles, il faut placer les céréales, cultivées surtout dans la région du tirs. Dans ce pays, les cultures n'ont pas besoin d'être irriguées et les céréales y viennent très bien à condition de recevoir la pluie à l'époque convenable. Mais si la pluie fait défaut « le tirs ne produit quelquefois même pas la paille. » (3) L'époque des semailles correspond à la saison des pluies, c'est-à-dire novembre ou décembre, et la récolte se fait au mois de mai. Quant au rendement, il est très difficile à apprécier, étant donné l'habitude des Arabes de ne pas compter. « En 1906, qui était une année moyenne, le rendement ordinaire du blé et de l'orge dans les tribus voisines de Marrakech était de 12 karoubas pour 1 (la karouba étant de 162 kilogrammes). En 1907, on prévoyait un rendement moyen de 20 karoubas. » (4)

Le blé et l'orge sont les principales céréales cultivées.

Seul le blé dur est cultivé, car seul il est apte à produire les semoules et les farines grumelées avec lesquelles les indigènes

---

(1) De Segonzac. — Voyages au Maroc, p. 237.
(2) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 106.
(3) De Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 75.
(4) De Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 75.

fabriquent leurs mets favoris. Il a le mérite d'être très réfractaire aux maladies ordinaires de ce grain (charbon, échaudage, rouille).

L'orge tient la première place dans les céréales marocaines. Il est de première nécessité pour les bêtes ; de plus, l'exportation absorbe toujours l'orge amenée aux ports quelles qu'en soient les quantités ; en outre l'orge donne de meilleurs résultats que le blé dans les terres récemment débroussaillées et défrichées ; elle est moins sensible au manque d'eau et enfin elle mûrit plus vite que le blé (1).

On trouve aussi dans toute la région du Maroc occidental le *maïs*. Mais il est assez rare qu'il constitue la culture unique. Souvent, comme dans la haute vallée de l'oued Iminan, il alterne avec une autre culture, ici le navet. » (2) Quand on le cultive seul, on lui fait alors produire plusieurs récoltes par an. « Chez les tribus des environs de Marrakech, les Mesfioua, les Zemman, les Seraghna et une partie des Rehamna, où il y a de l'eau, on sème jusqu'à trois et quatre fois le maïs. » (3)

2) *Vignes et cultures méditerranéennes.* — On trouve dans le Maroc occidental une partie des arbres à fruit des pays méditerranéens.

La *vigne* est cultivée au Maroc. Mais les prescriptions coraniques qui défendent l'usage des boissons fermentées sont cause que les vignes sont peu développées. Elles ne servent guère qu'à produire les raisins de table. « Elle vient très bien dans les Doukkala et y produit un gros raisin noir qui est une des grandes ressources de l'alimentation de cette région, pauvre en fruits. » (4) La vigne est également assez développée dans les environs de Marrakech (5). On la trouve aussi dans l'Atlas.

A Tamesloht, les plantations de vignes sont considérables. Les ceps sont disposés en tonnelles hautes, sans doute pour les protéger des gelées (6). Ces vignes paraissent avoir été touchées par les maladies cryptogamiques. Si les voyageurs n'ont pas encore signalé le phylloxéra, M. Brives note que l'année où il a passé, le mildew et l'oïdium avaient détruit tout espoir de récolte (7). Il semblerait d'ailleurs, au dire des indigènes, que

(1) René-Leclerc. — *B. S. G. d'Oran*, juin 1910, p. 264.
(2) De Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 75.
(3) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 173.
(4) Doutté. — (*Loc. cit.*) p. 234.
(5) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 110.
(6) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 138.
(7) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 139.

ces maladies fussent récentes. A Marrakech, un notable indigène, Si Abd el Aziz ben Barrada, déclara à M. Brives que presque tous les vignobles de la région en avaient été atteints cette même année, et qu'il n'avait pas connaissance qu'ils eussent été atteints auparavant (1).

Les autres arbres méditerranéens : *oliviers*, *figuiers*, *citronniers*, *orangers*, *grenadiers*, se trouvent en grandes quantités dans les vallées de l'Atlas. Les environs de Marrakech, surtout, bien arrosés, forment une véritable oasis. D'après M. Fischer, l'oasis de Marrakech aurait 45 kilomètres de longueur sur 5 à 8 de largeur. On y remarque toutes les essences méditerranéennes en assez grande abondance. Le grenadier surtout est cultivé sur d'assez grands espaces : son écorce, on le sait, est employé dans la mégisserie, industrie fort importante à Marrakech. On rencontre également le palmier dattier « qui forme une véritable forêt de 10 à 12 kilomètres de longueur au nord et à l'est de cette ville. Ces palmiers fournissent des dattes comestibles qui se conservent mal, produits sans réelle valeur économique, car ils ne sauraient être exportés. » (2)

Les oliviers sont cultivés un peu partout, sauf dans la région du tirs et des Doukkalas où les seuls arbres sont des figuiers (3). Le citronnier et l'oranger se rencontrent dans tous les terrains irrigables, c'est-à-dire sur le pourtour de l'Atlas occidental, à la limite des steppes et de la zone montagneuse. Le *mandarinier* paraît être une exception excessivement rare. M. Brives signale que dans tout le verger de Marrakech, on ne trouve cet arbre seulement que dans les jardins de Moulay Hafid (4).

3) *Arboriculture, forêts.* — Les forêts sont assez nombreuses et assez considérables, surtout sur les flancs de l'Atlas. Ces forêts, quand l'altitude le permet, comprennent des essences méditerranéennes : *chênes-verts*, *caroubiers*, *cèdres*, *thuyas*, *genévriers*, etc. Un des arbres les plus curieux de cette région, c'est l'*arganier*. Cet arbre paraît spécial au Maroc occidental. Son aire d'extension au Maroc est assez limité. « L'arganier est localisé entre Mazagan et le Tazeroualt, formant une zone parallèle à la côte, qui atteint une quarantaine de kilomètres en moyenne. » (5) Dans la région des Doukkala et aux environs de Safi, il fait complètement défaut. « Les arbres d'arganier pro-

(1) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 145.
(2) Weisgerber. — (*Loc. cit.*) p. 222.
(3) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 147.
(4) Brives. — (*Loc cit.*) p. 375.
(5) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 607.

duisent à 4 ou 5 ans ; la période de la maturité est de mai à août. » (1) Il paraît en exister deux variétés : « L'une à feuille vert clair a un ton plus riant et plus élancé et produit un fruit long et ovale ; l'autre, à feuille vert sombre, a le port plus trapu et ses fruits sont globuleux et courts. » (2) L'arganier produit un bois très estimé, très dur ; de l'amande du fruit, on extrait une huile appelée *aouiri*, très recherchée des indigènes. « Ces amandes sont séchées et cassées, puis écrasées, mises dans une poêle, arrosées d'eau et pétries en masse jusqu'à ce que l'huile s'en sépare. Cette huile sert pour l'éclairage et la cuisine. Quant à la pulpe qui entoure l'amande, elle sert à la nourriture du bétail. » (3)

A mesure que l'on s'élève sur les flancs de l'Atlas, les arbres méditerranéens diminuent pour faire place aux essences des pays tempérés froids. Les *pins*, les *thuyas* sont localisés dans la région de l'Atlas. On trouve aussi le *noyer*. Les montagnes du Maroc paraissent être moins dénudées que celles de l'Algérie, mais il y aurait lieu cependant de surveiller le déboisement, davantage à craindre, étant donné le caractère pluvieux du climat et la constitution imperméable du sol.

4) *Cultures maraîchères.* — Les cultures maraîchères, à cause du bon aménagement des eaux, ont donné au Maroc occidental d'assez brillants résultats. Les *fèves*, *lentilles*, *petits pois*, *navets*, etc., ont très bien réussi au Maroc. Dans les environs de l'Asif el Mel, la *pomme de terre* paraît être la culture dominante (4). Ras el Aïn est un immense jardin potager et fruitier (5). Sur l'oued Nfis, dans le Goundafi, on trouve sur la rive gauche des cultures importantes de lentilles et de fèves (6). Sur le bord de la côte, à Souq Khemis, les petits pois forment le fond de la culture du pays (7). Dans l'oasis de Marrakech, les intervalles des lignes d'arbres et les espaces réservés libres sont remplis de cultures maraîchères : beaucoup de piments, des aubergines et des courges.

5) *Élevage.* — L'élevage a aussi une part très importante dans l'agriculture du Maroc. La *race des bœufs* est ici plus forte que dans le nord ; elle se rapproche de celle de Guelma. Elle est

(1) Wolfrom. — Le Maroc...., p. 139.
(2) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 608.
(3) Wolfrom. — (*Loc. cit.*) p. 140.
(4) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 124.
(5) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 322.
(6) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 437.
(7) Wolfrom. — (*Loc. cit.*) p. 134.

très bonne et très bien adaptée au milieu. L'engraissement serait assez facile et le rendement net serait de 50 à 60 % du poids vif (1). La région des Doukkala produit les meilleurs bœufs du Maroc, ainsi que celle des Rehamna et des Seraghna (2).

Les *moutons et les chèvres* sont en grand nombre. Le mouton est surtout élevé dans le Sahel. La laine de ces moutons est moins fine et de qualité inférieure. Les meilleures laines sont fournies par les Aourat, les Oulad Hamran, les Rehamna et les Seraghna (3). Les chèvres du Rehamna produisent également un poil excellent. On les tond pour en faire du poil ciselé (4). Sur le Dj. Ogdimt, les pâturages sont également assez bons et nourrissent des troupeaux relativement nombreux de moutons et de chèvres. On trouve aussi des *chameaux* dans la région des Seraghna, où l'on rencontre des troupeaux comprenant jusqu'à 400 et 500 chamelles uniquement destinées à la reproduction.

Enfin, il ne faut pas oublier les *produits de la basse-cour*. Les poules et les poulets sont en très grande quantité et les œufs fournissent un élément important pour l'exportation.

La *pêche* pourrait fournir également un élément de trafic assez considérable. Le poisson est assez abondant sur la côte ouest. Mais il faurait installer des usines de conserves, et pareille installation n'a pas encore été tentée. « Il existe, en particulier à côté de Mogador, quelques pêcheries assez fructueuses de homards et de langoustes qui, ne pouvant être transportés, se vendent à vil prix. On a songé pour les utiliser à établir des usines de conserves, mais jusqu'à présent la pêche n'aurait pas été rémunératrice. » (5)

---

(1) Jeannot. — (*Loc. cit.*) p. 292.
(2) Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 74.
(3) Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 74.
(4) Montalembert. — (*Loc. cit.*) p. 50.
(5) Salmon et Charleville. — (*Loc. cit.*) p. 80.

CHAPITRE III. — COMMERCE

Il est bien difficile dans un pays aussi troublé que le Maroc, d'avoir des renseignements précis sur le commerce. Depuis quelques années seulement, les Commissions des douanes ont permis d'établir des indications sur l'importance économique de la région.

A) *Commerce intérieur*

Les résultats du commerce intérieur sont presque totalement inconnus. Les éléments du commerce sont tous ces produits du sol, tous ces objets fabriqués étudiés dans les paragraphes précédents. Ce commerce est fait par les indigènes et est plus particulièrement entre les mains des juifs. Surtout pour la diffusion des objets européens, les juifs sont les intermédiaires très précieux qui ont contribué à l'accroissement des relations économiques entre le Maroc et l'Europe. Dans les villes, les juifs, grâce aux écoles de l'*Alliance Israélite*, possèdent une certaine teinture de la civilisation européenne et de la langue française, unanimement enseignée dans ces écoles. Dans les campagnes et les montagnes, les juifs sont restés à demi-barbares, soumis aux caprices d'un caïd ou d'un grand seigneur qui les couvre de sa protection. « Tout seigneur marocain qui se respecte a ses juifs. Quatorze familles israélites occupent, dans l'enceinte de Tagadirt-el-Bour, un quartier sordide. Chacune d'elle paie au caïd une lourde redevance de trois douros par mois, prix de sa puissante protection. Celle-ci couvre efficacement ceux de leurs membres qui s'en vont trafiquer dans les villages de la montagne (1).

Les uns et les autres, actifs, commerçants, intrigants, sont des agents dont il serait d'ailleurs presque impossible de se passer.

Les endroits où a lieu ce commerce intérieur sont comme dans les pays de langue arabe des lieux déterminés appelés *souqs*. A des dates fixes de chaque semaine, tous les habitants viennent échanger leurs produits. « Il y a dans ces marchés une animation extraordinaire ; des milliers d'arabes des environs y sont rassemblés venus, les uns à pied, les autres à mulet et à âne ; de nombreux juifs s'y sont donné rendez-vous, les uns purs commerçants, les autres simples ouvriers, forgerons, maréchaux-ferrants. On y trouve à acheter à peu près tout ce que l'on veut, des marchandises européennes courantes : sucre, thé, bougies,

(1) BRIVES. — (*Loc. cit.*) p. 164.

allumettes, etc. ; des marchandises indigènes : poulets, viande, pain, raisins, grenades, sel, etc. » (1)

A ces marchés hebdomadaires, il y a lieu d'ajouter les *moussen* ou foires. Ce sont de grandes réunions qui se tiennent chaque année, à date fixe, dans des endroits déterminés. Ces moussen ont lieu en général près des tombeaux de marabouts célèbres. Les foires se tiennent au moment de la fête du saint. Cérémonies religieuses et foires commerciales coïncident au Maroc et rappellent l'activité intellectuelle et commerciale considérable, qui accompagnait, en Grèce, les grandes fêtes aux sanctuaires panhelléniques de Delphes et d'Olympie. De même qu'en Grèce une trêve sacrée arrêtait les combats et protégeait tous les Grecs, au Maroc, une sécurité absolue est accordée aux voyageurs qui se rendent à ces foires. Plusieurs moussens ont lieu dans la région du Maroc occidental. A la zaouïa de Taouloucoult, se tient tous les ans, après la moisson, un moussen important autour de la zaouïa. Non seulement on y trouve toutes sortes de marchandises, mais des fêtes y sont données chaque jour au milieu d'un grand concours de population. Ce moussen est, avec celui de Lella Aziza et celui de Sidi Ahmed ou Ali (Mzouda), la grande foire de la région de Marrakech. Elles sont très importantes mais ne peuvent rivaliser avec celle de Si Ahmed ou Mouça (Tazeroualt. » (2)

La seule grande ville de la région à part les ports, dont nous aurons à parler à propos du commerce extérieur, est *Marrakech*. Son importance de capitale politique suffirait à nous expliquer son rôle commercial. Mais la fécondité de la région qui l'entoure et dont elle est la capitale naturelle, sa situation exceptionnelle sur les routes de commerce du Maroc ont contribué aussi au développement économique de cette ville. Elle se trouve, en effet, au point de jonction des routes qui sillonnent le Maroc. De tous côtés elle est en relations avec des régions d'activité économique considérable : la côte, le Sous, le Soudan, le Tafilet. La région du Glaoui au sud de Marrakech paraît, à M. Lemoine, une de celles qui présente le plus d'activité économique à cause de sa situation géographique. « L'importance de cette région paraît due à ce qu'elle est parcourue par une route extrêmement fréquentée. Le trafic y est très important et comprend la plupart des marchandises venant du Sud-Est à travers l'Atlas. Cette voie est en effet plus sûre que celle de Demnat, à cause de l'autorité plus grande du caïd. Par suite des bruits de guerre et par suite de l'approche de l'hiver et des neiges qui allaient bloquer le col

(1) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 24.
(2) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 448.

la route du Glaoui n'était pas, au moment où je l'ai parcourue, aussi fréquentée qu'à l'ordinaire, cependant le transit y était encore considérable.

	27 Novembre 1904 descendant vers Marrakech	1er Décembre 1904 montant vers le col
Hommes......	110	131
Mulets	43 à 75 k. = 3.225 k.	45 à 75 = 3.375 k.
Anes	32 à 50 k. = 1.600 k.	70 à 50 = 3.005 k.
Chameaux (1).	100 à 100 k. = 1.200 k.	»
Chevaux	»	6 à 75 = 450 k.
	6.025 k.	7.235 k.

Certaines de ces routes témoignent d'ailleurs d'un assez grand souci de la commodité des voyageurs. Même dans les régions de montagnes, là surtout où le caïd possède une réelle autorité, certains chemins muletiers sont excellents et aussi bien entretenus que ceux des Alpes françaises ou suisses (2). Quelques-uns établis en corniche au-dessus de la vallée exigent de la part des autorités un entretien constant et leur construction n'a pu se faire qu'aux prix d'efforts considérables (3). La sécurité de ces routes est très variable. Si tout est calme, les voyageurs peuvent s'y hasarder sans crainte. Il convient de ne pas toujours se fier aux racontars des indigènes. La moindre petite querelle entre quelques individus de douars voisins a vite fait, en passant de bouche en bouche, de prendre l'aspect d'une véritable guerre civile entre tribus entières. Les journaux de route des explorateurs sont pleins de récits de ce genre. On leur décrit une région comme dévastée, tout en feu et quand ils arrivent ils ne voient que des gens paisibles occupés à labourer leurs champs ou à faire paître leurs troupeaux.

Sur ces routes, le seul moyen de transport connu sont les bêtes de somme. Le Maroc, comme tous les pays de l'Afrique du Nord, est ce que l'on est convenu d'appeler en science sociale un pays de portage. Les étapes sont donc courtes. La nuit n'est pas très sûre et l'indigène se hâte d'arriver avant la tombée du jour à une *nzala*. « C'est une sorte d'auberge rurale réduite à un enclos et à une petite maison. Les voyageurs couchent avec leurs bêtes dans l'enclos, à la belle étoile. Dans un pays où la sécurité

(1) M. Lemoine marque 100 chameaux et ne marque que 1,200 kilogs. Il convient sans doute de lire 12 chameaux.

(2) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 117.

(3) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 47.

n'est pas grande, les nzala assurent la tranquillité des caravanes. Le gouvernement est en effet responsable de ce qui se passe dans la nzala. Tout objet, tout animal qui est volé est remboursé au double de sa valeur (1).

Description peut-être un peu optimiste. M. Brives nous paraît beaucoup moins enthousiaste. D'abord il ne faut pas oublier que ces nzala sont très répandues : de Mogador à Marrakech, on rencontre des nzala environ tous les dix kilomètres. Le prix est dû qu'on s'y arrête ou qu'on ne s'y arrête pas. » (2) Ces nzalas nous apparaissent donc bien plutôt comme ces péages qu'au Moyen-Age un aventurier audacieux percevait à l'entrée d'un col, d'une route, etc. ; ou que les chefs des Tirynthes, au Moyen-Age hellénique, extorquaient aux voyageurs du Péloponèse gagnant le golfe de Corinthe. Au Maroc d'ailleurs, qui l'eut cru ! les choses se passent d'une façon beaucoup plus régulière. Ne tient pas une nzala qui veut ; rien n'est laissé à l'arbitraire. C'est le caïd de la tribu lui-même, qui met aux enchères la possession de la nzala, l'adjudicataire se charge ensuite pour son compte personnel de percevoir les droits et s'efforce de rentrer dans ses débours (3).

B) *Commerce extérieur. Ports.*

Le commerce extérieur se fait par les ports de la côte. Ces ports, pour la région du Maroc occidental sont au nombre de trois : *Mazagan*, *Safi* et *Mogador*. La situation de ces ports est sujette à variation. Mais ce qui amène surtout des entraves au commerce, c'est la difficulté d'atterrissage. Nulle part, il n'existe de véritables ports et la barre qui se fait sentir sur toute la côte rend le débarquement malaisé.

Le port ouvert le plus méridional est *Mogador*. Ce port avait une importance considérable avant l'occupation du Soudan par les Français. A ce moment, la ville était en relation avec Tombouctou, d'où lui arrivaient des caravanes annuelles de 500 à 600 chameaux chargés d'ivoire, de plumes d'autruche et de poudre d'or (4). Le développement économique du Soudan et du Sénégal ont rompu ces relations. Malgré cela, l'hinterland commercial de Mogador est encore considérable puisqu'il comprend toute la région du Sous jusqu'à l'oued Draa. De plus une partie (assez faible il est vrai) des marchandises de la plaine de

(1) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 23-24.
(2) Lemoine. — (*Loc. cit.*) p. 23.
(3) Brives. — (*Loc. cit.*) p. 458.
(4) Aubin. — Le Maroc d'aujourd'hui, p. 4.

Marrakech y sont apportées. « A l'heure actuelle, la place de Mogador n'exporte que les peaux de chèvre, les amandes du Sous et des Haha, les huiles et la cire, enfin les gommes du Sous. » (1) Il faudrait encore ajouter les fèves, le maïs, la laine et le cumin. La quantité d'amandes exportées varie entre 110 et 150 quintaux (2). Quant aux huiles, voici ce qu'en dit M. René-Leclerc dans le rapport cité : « L'exportation d'huiles d'olives a monté en 1908 à 1,258,842 francs. Ce produit s'exporte à peu près exclusivement par Mogador. Il est originaire des olivettes du Haut-Atlas occidental et du Sous. Cette exportation est très variable. Elle est soumise aux fluctuations de la demande, de la récolte et de la sécurité des routes. Lorsque les circonstances sont favorables, Mogador exporte de 1 million à 1.500.000 francs d'huile d'olives. Les frets avantageux sur Hambourg et sur Londres détournent le trafic qui devrait se faire rationnellement par Marseille. Les huiles d'olives de Mogador sont brutes et doivent être raffinées avec des procédés européens pour pouvoir être mises dans le commerce. » (3)

Le port de Mogador grâce à tous ces produits vient au second rang des ports marocains. Son commerce s'élevait en 1909 à 17.820.163 francs, soit 15,10 % du total général. Ces chiffres se répartissaient ainsi : importations, 10.275.878 (11,73 %) dont 4.819.487 (soit 49,05) pour les importations françaises ; et exportations : 7.544.285 (19,52 %) dont 895.876 (18,1 %) pour les produits à destination de la France.

Le commerce est donc actif, grâce au Sous, mais le jour où, comme on l'a demandé, le port d'Agadir serait ouvert, Mogador perdrait la majeure partie de son commerce avec le Sous et verrait ainsi son trafic diminuer dans de notables proportions.

Mazagan, au nord de la région, est le port de transit pour Marrakech. Ce port attire tout le commerce des deux grandes provinces du Doukkala et de Rehamna et celui du nord de la province des Abda (1). Parmi les produits exportés on peut citer : les peaux de bœufs, de chèvres, de moutons, les laines en suint, les chiffons de laine, les os, les œufs, les bœufs, les moutons, les crins de chevaux et queues de bovidés, les cornes, les amandes, la cire, le blé, l'orge, les fèves (Doukkala), pois chiches, cumin, etc. (4).

Les produits français importés ont été en 1909 assez impor-

(1) AUBIN. — (*Loc. cit.*) p. 5.

(2) RENÉ-LECLERC. — Commerce du Maroc en 1910, passim.

(3) RENÉ-LECLERC. — Commerce du Maroc, décembre 1909, p. 594.

(4) AUBIN. — (*Loc. cit.*) p. 77.

tants : sucre raffiné, soie grège, tissus, thé, allumettes, café, bois équarris ou sciés, faïences, etc. (1).

Les importations étrangères comprennent : bois, café, alcool, bougies, fers, potasse et carbonate, pétrole, huile de coton, sacs et toiles d'emballage, machines et mécaniques, tissus, thé, etc. (2).

Le commerce s'est élevé en 1909 à 16.947.216 francs (15 %) ; importations, 8.530.970 (13 %) ; importations françaises, 2.015.679 (28,20 %) ; exportations, 8.416.246 (18 %) ; exportations pour la France, 839.317 (16,25 %).

Safi détournera certainement dans un avenir assez rapproché le trafic de la région de Marrakech, au détriment de Mazagan. « Safi est le débouché immédiat de la province des Abda qui possède des terres fertiles et bien cultivées. C'est actuellement le moindre des ports de l'Atlantique, mais la disposition des fonds permet d'y créer un grand port. » (3)

Le port actuel est petit et il y règne une barre considérable qui oblige souvent à attendre longtemps l'heure propice d'un débarquement. Il n'y a guère que des exportations locales, cependant Safi est le point le plus rapproché de la capitale. Aussi il est certain que l'aménagement du port aura pour son trafic les plus heureux résultats. Le warf construit en 1909 par la Compagnie marocaine supprimera les difficultés de débarquement causées par la barre et augmentera à coup sûr l'importance aux dépens de Mazagan.

Les produits exportés par Safi sont surtout des produits agricoles : orges, fèves, pois chiches, maïs, peaux de moutons, laines, œufs et cire.

Les chiffres du commerce total montrent une progression constante et très rapide.

	1906	1908	1909
Commerce total.	7.785.000	11.983.662	16.699.249
Importations ...	4.754.000	4.983.975	8.692.531
Exportations ...	3.031.000	7.739.687	8.006.718

On voit que Safi a presque rattrapé Mazagan. A remarquer surtout l'accroissement considérable des importations.

La part de la France dans ce commerce est de 2.069.594 pour les importations et 71.7.281 aux exportations.

(1) Le trafic commercial et maritime du port de Mazagan en 1910, d'après un rapport de M. Huytéga. *Indice marocain*, 28-29, 1910, p. 13.

(2) Cᵗ Dyé. — Les ports du Maroc. *La Géog.* n° 9, p. 189.

CONCLUSIONS

Telle est cette région du Maroc occidental : pays très divers en somme, au sol et au climat variés, décomposé ainsi en un assez grand nombre de régions naturelles bien caractérisées.

Sans avoir peut-être la richesse agricole de la Chaouïa, sans posséder les richesses minières du Sous, le domaine hydrographique du Tensift n'en présente pas moins une valeur incontestable.

Il ne manque peut-être à cette région, surtout sur le littoral atlantique, qu'un peu de cette sécurité qu'a donnée à la Chaouïa la présence de nos troupes. Les terres des Doukkala et des Abda paraissent se prêter très bien à la culture des céréales, les environs de Marrakech deviendront avec de l'eau un verger aux productions variées et abondantes.

André LECOCQ,
Professeur au Collège de Tlemcen.

BIBLIOGRAPHIE

LÉON GAUTHIER. — **Ibn Thofaïl, sa vie et ses œuvres.** 1 vol. in-8°, 128 p., Paris, Leroux, 1909. — **La théorie d'Ibn Rochd (Averroès) sur les rapports de la religion et de la philosophie,** 1 vol. in-8°, 200 pages, Paris, Leroux, 1909.

M. Léon Gauthier, actuellement chargé du cours d'histoire de la philosophie musulmane à la Faculté des Lettres d'Alger, a présenté ces deux études comme thèses de Doctorat ès-Lettres. Toutes deux ont été publiées, en raison de leur valeur, dans le *Bulletin de correspondance africaine*, dont elles occupent les tomes XLII et XLI.

Ibn Thofaïl, savant andalou du XIIe siècle de notre ère, n'avait jusqu'ici été l'objet d'aucune étude originale. On sait qu'il est l'auteur d'un roman philosophique, dont il sera plus loin question, et que M. Gauthier a déjà publié et traduit en 1900 (Alger-Fontana).

On ne sait que fort peu de chose de la vie de ce philosophe qui naquit au commencement du XIIe siècle de J.-C., à Wâdi Ach (Guadix) et mourut en 581 (1185 de J.-C.). Il fut médecin et homme d'État sous les premiers Almohades. Il était le contemporain d'Ibn Rochd (Averroès) qu'il décida même à écrire ses « Commentaires d'Aristote ».

Ibn Thofaïl était *poète* à ses heures, comme tous les lettrés un peu distingués de son époque d'ailleurs (1) ; il était aussi *médecin* et aurait écrit sur la médecine deux volumes qui ne nous sont connus que par les citations qui en sont faites ; il s'occupait enfin d'*astronomie* et aurait même trouvé un système astronomique différent de celui de Ptolémée.

Dans la philosophie, il ne semble guère avoir écrit que son roman de Hayy ben Yaqdhan, dont M. Gauthier signale les cinq manuscrits connus.

---

(1) A ce propos, il faut rectifier à la page 24, ligne 13e et remplacer Ibn Rochd par Ibn Thofaïl.

Ce roman est écrit sous forme de lettre. C'est une histoire allégorique ayant pour objet d'éclairer certaines notions philosophiques et surtout de mettre d'accord la religion — musulmane principalement — avec la philosophie. Ce roman comporte trois personnages principaux : l'un, Hayy ben Yaqdan, représente la Philosophie, l'« Intellect actif » un autre, la Religion libérale, la « Foi éclairée », le troisième, la Religion étroite, la « Croyance machinale ». L'auteur montre d'abord la philosophie d'accord, au fond, avec la religion vraie, rationaliste, ennemie des préjugés et de l'aveuglement. Puis il établit l'incapacité du vulgaire, de la masse des fidèles, à la spéculation à l'interprétation large des textes religieux, à la conception philosophique du dogme.

Tout ce roman est écrit dans un langage clair et correct, dans un style simple, à phrases courtes et précises ; l'enchaînement des idées y est logique et facile à suivre. C'est en somme, un bon travail de vulgarisation, mais qui, au point de vue du fond, ne présente pas d'originalité.

M. Gauthier a donné, dans un appendice, un résumé très complet du roman de Hayy ben Yaqdhan.

Pendant longtemps, on le sait, Averroès fut considéré par l'Europe chrétienne comme un musulman impie, un athée, l'ennemi de toutes les religions.

Ce fut Renan qui, le premier, eut le mérite, dans sa thèse célèbre *Averroès et l'Averroïsme*. de détruire cette légende (1852). Mais Renan, subissant malgré lui l'influence des idées en cours, montra Averroès dégagé de toute attache religieuse et en fit un libre-penseur. En outre, il ne disposait pas pour ses recherches de documents aussi faciles à consulter que ceux que l'on a aujourd'hui ; les livres d'Ibn Roch n'avaient pas encore été publiés. Enfin Renan — comme il le dit lui-même dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* — n'avait peut-être pas une connaissance assez profonde de l'arabe pour saisir la pensée précise des auteurs qu'il consultait. Plus récemment, quelques savants comme Mehren (1888-1889) et Asin (1904), à la suite d'une étude plus serrée des textes et d'un examen attentif des trois livres d'Averroès, en sont venus à juger ce grand philosophe andalou de la fin du XII[e] siècle de J.-C. d'une façon différente ; ils ont vu en lui un philosophe cherchant à concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion, mais avant tout un musulman orthodoxe.

Ces historiens de la philosophie musulmane, rares d'ailleurs, ont surtout étudié les rapports de la philosophie d'Ibn Rochd avec celle d'autres philosophes. M. Gauthier s'est appliqué à

étudier la doctrine d'Ibn Rochd pour elle-même, d'en rechercher les racines dans l'orthodoxie musulmane et les rapports avec celle-ci. Il étudie donc la question sous un aspect nouveau et c'est ce qui donne à sa thèse une réelle originalité.

Dans une introduction fort nourrie de faits, M. Gauthier montre l'effort des philosophes musulmans, dès les Abassides, pour concilier la philosophie, qu'ils tenaient des Grecs, avec la foi musulmane, choses cependant essentiellement opposées.

Ibn Rochd est, de tous les philosophes arabes, le seul qui ait écrit un ouvrage entièrement consacré à la solution de ce problème ardu, dans son *kitâb façl el-maqâl*... C'est à l'étude de ce livre que M. G. consacre le premier chapitre de son travail (pp. 31 à 112). En terminant cet important chapitre, M. G. dit :
« .... le Façl el-maqâl 'Ibn Rochd est le plus profond commen-
« taire qu'on ait jamais donné de cette formule célèbre : *Il faut*
« *une religion pour le peuple.* S'il n'existait sur terre que des
« philosophes en possession de toute la philosophie, une révé-
« lation divine n'aurait aucune raison d'être. La raison, la
« philosophie, se suffit à elle-même ; au contraire, la révélation,
« la religion, ne trouve que dans la philosophie l'interprétation
« adéquate des symboles dont elle a pour mission d'envelopper
« à l'intention du vulgaire la vérité nue. Loin de subordonner
« en quoi que ce soit la philosophie à la religion, ce traité, en
« somme, subordonne catégoriquement la religion à la philo-
« sophie. Je ne crois pas qu'on y rencontre un seul mot pouvant
« donner ouverture à une autre doctrine. »

Dans le chapitre suivant, M. G. étudie les autres écrits philosophiques d'Ibn Rochd, dans leurs parties relatives à l'accord entre la religion et la philosophie. Les opinions émises dans ces ouvrages (*Manâhidj el-Adilla* et *Tahâfot et-tahâfot*) viennent d'ordinaire corroborer et compléter celles du *Façl el-Maqâl*. C'est ainsi qu'il a divisé les hommes en deux classes : le peuple ou vulgaire, gens sans culture intellectuelle, qui ne doit pas philosopher, mais suivre ponctuellement les religions qui lui donnent un enseignement simple et une morale sanitaire, d'autre part, les philosophes qui sont les esprits élevés, éclairés, capables de raisonnements profonds. Dans ses *Manâhidj*, Ibn Röchd ajoute une troisième catégorie de gens ; ceux-ci sont dangereux, parce que malades, déséquilibrés : ce sont les motakallimin ou théologiens qui obscurcissent par une dialectique outrée les textes sacrés en voulant les expliquer.

Dans ces deux livres, Ibn Rochd considère la religion musulmane simplement « comme la dernière en date et la plus parfaite d'une série de religions de mieux en mieux adaptées à leur fin commune, qui est de procurer la félicité à la généralité

des hommes en ce monde et dans l'autre.... » Ceci est bien conforme à la véritable doctrine de l'Islâm.

M. G. s'applique dans la fin de ce chapitre (p. 124 et suiv.) à signaler les divergences d'opinion que l'on relève dans les ouvrages d'Ibn Rochd et il les explique par cette constatation que, contrairement à ce qu'a fait Avicenne, Ibn Rochd a tenu à masquer au vulgaire la théorie philosophico-religieuse, notamment en ce qui a trait au prophétisme, aux symboles, aux mystères et aux miracles. Ce sont là « des principes des religions » inexplicables au vulgaire, mais qui sont nécessaires à son édification.

Montrant ensuite (chapitre III) les origines de la philosophie musulmane dans la philosophie grecque, M. G. cherche à en dégager la part d'originalité et plus spécialement les oppositions ou analogies entre Ibn Rochd et ses prédécesseurs musulmans : comme eux, il est resté bien musulman et n'a jamais abandonné — comme l'a pensé Renan — la religion de l'Islam ; au contraire, il a cherché à démontrer comme les autres philosophes que la philosophie avait le même but que la religion, sans que l'une exclue l'autre, car l'une s'adresse à l'élite intellectuelle et l'autre à la masse du peuple.

En résumé, M. G. a été précédé par d'autres savants dans cette étude de la philosophie d'Ibn Rochd. Mais ces savants n'ont pas envisagé la question sous le même angle et n'ont pas présenté Ibn Rochd sous son véritable aspect. Ils en avaient fait un rationaliste ou un antirationaliste. M. G. a dégagé la véritable valeur de la doctrine d'Ibn Rochd, doctrine selon laquelle la philosophie et la religion peuvent vivre côte à côte sans se heurter, à condition que le domaine de la philosophie demeure l'apanage exclusif des hommes capables d'en pénétrer les abstractions et ne soit jamais révélée au peuple. Le peuple, lui, s'en tiendra à la religion représentant sous une forme plus sensible, symbolique, les vérités philosophiques hors desquelles il n'est pas de salut.

René Basset — **Mission au Sénégal**, fasc. I et II, 431 pages, Paris-Leroux 1909-1910. 2 vol. in-8.

Cette publication occupe le tome XXXIX du *Bulletin de correspondance africaine* (public. de la Faculté des Lettres d'Alger). Elle est le résultat des recherches faites au Sénégal par l'auteur, actuellement doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, à l'occasion d'une mission d'études de l'Académie des Inscriptions, en 1888. Elle a pour objet l'étude du dialecte *zenaga* parlé sur la

rive droite du Sénégal et dans le sud du Sahara occidental, ainsi que celle du dialecte arabe *hassania* et des langues nègres de l'Afrique occidentale française.

Le dialecte zenaga dont l'étude occupe le premier fasicule de ce travail, est un dialecte berbère que le général Faidherbe a signalé le premier et dont il a esquissé les grands traits dès 1877, dans son ouvrage intitulé *Le zenaga dans les tribus sénégalaises*.

Le livre de M. B. comprend : une étude grammaticale, des textes, un vocabulaire français-zenaga, un lexique des racines berbères, un index des mots d'origine arabe.

Le zenaga a été classé par M. B. parmi les dialectes faibles (Cf. *Manuel de langue kabyle*, p. 3).

Parmi les phénomènes signalés en matière de phonétique on peut noter : la chute du *r'* (غ) qui est aussi, en certains cas, transformé en *î* (p. 7) ; la présence de consonnes adoucies *d* et *t* (le *t* adouci permute en zenaga avec le *tch* et correspond au *l* du zouaoua) ; le *dj* correspond au *g* d'autres dialectes (ce qui est fréquent également dans nos dialectes arabes), mais il correspond aussi à *z, t, tch, l, r, n ;* en zenaga le *dj* permute avec *ch, d, d', j, tch, g* (page 3).

Curieux aussi sont les changements phonétiques dans les mots empruntés à l'arabe (pages 13-20) :

le *t* ordinaire	devient	*t* adouci	(p. 13)
dj	—	*tch*	(p. 14)
s'	—	*s* et *th*	(p. 17)
z	—	*d', th, s'*	(p. 16)
q	—	*g*	

La morphologie (pages 21 à 24) commence par l'étude très complète du pronom. Des exemples nombreux indiquent le mécanisme de la conjugaison qui diffère peu d'ailleurs dans les autres dialectes berbères. En zenaga, comme ailleurs, le *t* marque du féminin s'emploie aussi pour former le diminutif (page 35) ; il en est de même de *n* pour marquer le rapport d'annexion (p. 36). Le zenaga a conservé l'ancienne numération berbère (p. 39). Les textes (p. 45 à 74) ont été donnés en caractères arabes avec transcription en caractères latins ; ils ne sont pas traduits en français.

On remarque dans le vocabulaire français-zenaga (pp. 75-195) un grand nombre de mots empruntés à l'arabe et que M. B. a soigneusement signalés par un astérisque.

Dans le lexique qui suit (pages 197-255) les mots berbères sont classés par racines et apportent un complément important au vocabulaire donné par le même auteur dans son *Lokman berbère* et ses autres publications sur le berbère.

Un index des racines des mots d'origine arabe (pages 257-279) termine ce premier fascicule. On y trouve un très grand nombre de mots ayant trait à la religion, comme il est naturel pour des Berbères islamisés.

Au début du 2e fascicule, M. B. retrace en quelques lignes l'état de nos connaissances dans la langue arabe parlée au Sénégal. En dehors du glossaire inséré par le général Faidherbe dans ses *Langues sénégalaises*, ces connaissances se réduisent à peu de chose. Encore ce glossaire renferme-t-il beaucoup d'erreurs que M. B. a rectifiées sur place. C'est ce glossaire rectifié qu'il offre dans son travail (p. 285 à 360). M. B. a eu soin de noter la prononciation en caractères latins.

Le chapitre III, qui occupe les pages 361 à 406, renferme une collection importante de textes divers, en arabe hassania, avec leur traduction française. D'abord ce sont des poésies, qui ont d'autant plus d'intérêt pour les arabisants qu'aucune poésie en dialecte hassania n'a été publiée jusqu'ici. On y lit des vers de Ali, roi des Trarzas, à sa jument, recueillis par M. B., de courtes pièces de poètes modernes d'un certain renom, recueillies par M. Mariani, inspecteur des écoles indigènes de l'Afrique occidentale française ; ces petits poèmes chantent l'amie et glorifient de grands personnages et des marabouts influents, exaltent l'étude, la douceur, etc... Puis viennent des textes en prose, des contes, dont les acteurs sont des animaux. M. B., avec la vaste érudition qu'on lui connaît, a donné, à propos de ces contes, d'abondantes indications bibliographiques pour signaler les versions analogues qui se retrouvent ailleurs. Les deux derniers de ces contes sont dus à une communication de M. Destaing, ancien directeur de la Médersa de Saint-Louis. Deux lettres copiées par M. B. sur les autographes de 1886 terminent ce chapitre et donnent un aperçu du style épistolaire.

M. B., dans le chapitre IV (p. 407-430), a essayé de marquer l'influence de l'arabe sur les langues du Sénégal. L'établissement des Maures sur les rives du Sénégal a été arrêté sur la rive gauche du fleuve (où il avait commencé à la fin du XVIIIe siècle) par la conquête française. L'influence maure est attestée par ce fait qu'un nom maure subsiste à côté du nom dyolof pour un grand nombre de lieux. M. B. a dressé une liste, par ordre alphabétique de ces noms, en indiquant le nom dyolof et en regard le nom maure.

En outre, les langues sénégalaises ont fait à l'arabe de nombreux emprunts, surtout dans le domaine des termes de religion, et c'est généralement le dyolof qui a servi d'intermédiaire. On se fera une idée de ces emprunts en feuilletant les pages 417 à 430 qui renferment un lexique de ces termes. Le mot

arabe est suivi du mot dyolof et de celui qu'emploient les autres langues sénégalaises.

Une bibliographie abondante donnée dans les notes permet au lecteur de se mettre rapidement au courant des travaux parus sur ce sujet.

On doit savoir gré à M. B. d'avoir publié ces notes recueillies sur place à une époque où il n'était pas commode de faire de bonnes études au Sénégal. Ce travail apporte une nouvelle et importante contribution à l'étude des langues africaines.

René Basset. — **Recherches sur la religion des Berbères** (dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, tome LXI, nº 3, mai-juin 1910, pages 291 à 342) : tirage à part, in-8, 52 pages, Paris, Leroux.

Les auteurs anciens nous montrent les Berbères considérant le mont Atlas comme une divinité ; il en est de même pour d'autres montagnes de l'Afrique du Nord, qui sont encore aujourd'hui un objet de crainte et passent pour être hantées par de redoutables génies. Et cette croyance se retrouve chez les peuples les plus divers. Dans ce pays, des rochers et de simples pierres même ont été ou des lieux de sacrifice ou des objets de vénération. Ne pourrait-on pas rapproher de ces croyances, celle qui s'attache à certains rochers, isolés généralement, sur lesquels roule une légende typique toujours la même au fond ? Ces pierres gigantesques sont des hommes ou des femmes (surtout des femmes) qui ont offensé Dieu ou un marabout influent et ont été pétrifiés instantanément, comme la femme de Loth qui fut, dans la légende biblique, changée en statue de sel.

Le culte des grottes est aussi mentionné chez les anciens Berbères. L'esprit des eaux, des sources, a eu également son culte et, bien que vaguement islamisé, le culte des sources ainsi que celui des arbres existe encore aujourd'hui dans toute l'Afrique septentrionale.

Les Berbères ont adoré encore des astres, le soleil, la lune. Mais leur mythologie astrale est très pauvre.

L'arc-en-ciel qui a impressionné tous les primitifs est souvent regardé chez les Berbères comme la « fiancée de la pluie » (p. 17-18 du tirage à part).

Nombreux sont les noms de divinités de l'Afrique du Nord dont il est fait mention sur des inscriptions latines. On ne sait à peu près rien de ces divinités.

Les Berbères, comme le dit Ibn Kaldoun notamment, ont souvent adopté les dieux de leurs conquérants. Ils ont divinisés eux aussi, leurs héros et leurs rois, ainsi que des personnages remarquables par leur taille gigantesque dont ils ont fait des êtres fabuleux.

Très ancienne est la croyance aux génies, aux ogres. On les redoute, on leur fait des sacrifices, on les invoque.

Le culte des anciennes divinités païennes est à présent difficile à dégager. On a cependant encore sous les yeux un certain nombre de cérémonies d'allure nettement païenne et qui sont des survivances des anciens rites (rogations pour la pluie et fêtes saisonnières, par exemple).

De nombreux Berbères se convertirent au judaïsme à l'époque romaine et les communautés juives indigènes prospérèrent d'un bout à l'autre de l'Afrique du Nord ; d'importantes fractions de tribus berbères — sinon des tribus entières, comme certains le prétendent — étaient juives et le demeurèrent même après l'Islam, au témoignage des auteurs musulmans. Quelle était la nature du judaïsme professé par ces Berbères ? On manque de documents pour le dire ; mais on peut penser qu'il était fortement pénétré de croyances et de pratiques païennes : le mosaïsme des juifs indigènes d'aujourd'hui l'est encore beaucoup.

Comment le christianisme pénétra-t-il chez les Berbères ? C'est un problème bien délicat et que M. Basset examine avec l'appoint de sa vaste érudition. Le christianisme s'implanta tellement bien chez les Berbères qu'il y eut même, dans l'actuel département d'Oran, une dynastie berbère chrétienne au ve siècle. Les Berbères chrétiens, dans certaines régions, dans les montagnes surtout (Djebel Nefousa, Aurès, Rîf, etc...) durèrent assez longtemps après l'invasion arabe. Les Almohades (xiie siècle) éteignirent les derniers vestiges du christianisme indigène dans l'Afrique du Nord.

Puis vient l'Islâm. Cette religion fut difficilement acceptée par les Berbères ; elle leur fut imposée par la force, aussi abjurèrent-ils souvent. En tous cas, ils manifestèrent souvent et longtemps l'esprit d'indépendance et de parti qu'ils avaient déjà vis-à-vis du christianisme (Donatistes et Circoncellions) : Kharedjites (les derniers représentants de ce schisme sont aujourd'hui au Mzab, à Djerba, dans le Djebel Nefoûsa) et Alides (Fatimides), voilà ce que furent les Berbères. L'Afrique du Nord ne devient *sonnite* qu'avec la conquête almoravide (xie siècle).

Mais, comme l'observe très justement M. Basset « les révoltes des Berbères, sous le drapeau d'une secte religieuse, furent tou-

jours sociales et n'eurent pas pour cause une divergence d'opinion ou d'interprétation sur ce qui était un dogme. »

Après avoir tracé un tableau, rapide et précis, de l'histoire du Kharedjisme sofrite et abadhite, de celle des Fatimides dans ce pays, M. Basset expose les tentatives faites pour créer une nouvelle religion, sorte d'altération et de complément de l'Islâm, par Ha-mîm, au xe siècle de J.-C. dans le Rîf et par S'âlih' chez les Berghouata (Chaouïa marocaine actuelle). Cette dernière secte se maintint jusqu'à l'époque almohade (xiie siècle).

Enfin la religion des Zekkâra des environs d'Oujda (Maroc) semble être fort éloignée de l'Islâm orthodoxe. Des recherches ultérieures, conduites sur place, permettront, dit M. Basset, de montrer « peut-être qu'il s'agit d'une tribu restée, grâce à son isolement, dans l'état où se trouvait la plus grande partie de l'Afrique du Nord, dans l'anarchie du xve et du xvie siècle, lorsque les missionnaires musulmans réussirent à faire revivre l'Islâm, réduit à l'état de vague souvenir. » Nous pensons d'ailleurs, sur la foi de renseignements personnels, que la tribu des Zekkâra n'est pas la seule tribu marocaine, qui soit demeurée jusqu'à ce jour fort peu islamisée.

L'esquisse de l'histoire si complexe de la religion des Berbères depuis l'antiquité, qu'a voulu donner en une cinquantaine de pages, M. Basset, est fort suggestive. Elle résume avec netteté et précision ce que l'on peut savoir de cette question, délicate et souvent bien obscure, d'après les témoignages des auteurs et l'état actuel de nos connaissances.

A. Joly. — **Étude sur les Chadouliyas**, 1 vol. in-8, Alger 1908 (Extrait de la *Revue Africaine)*, 78 pages.

Dans cette excellente monographie, M. Joly, ancien professeur de médersa, actuellement professeur de la chaire d'arabe de Constantine, a voulu déterminer le rôle social, dans le monde musulman nord-africain, de la confrérie musulmane des Chadouliyas. Il a étudié sur place, à Boghari, siège du principal groupement et sorte de maison-mère de cette société, l'établissement de cet ordre, son histoire, son état actuel, son influence et son rôle.

Aidé par sa profonde connaissance de la langue arabe et du monde indigène, M. Joly a apporté dans ce travail la netteté de vues, la clarté de méthode, l'esprit d'observation que l'on se plaît à reconnaître dans ses autres publications.

Avant d'aborder l'étude de l'établissement du cheikh El-

Miçoum, fondateur de l'ordre actuel et dont le successeur comme chef de la confrérie fut son fils Sid Ahmed Mokhtar, M. Joly a recherché quels avaient été dans la région de Boghari les précurseurs du cheikh El-Miçoum.

L'ordre des Chadouliyas exista d'abord sous la forme des groupements religieux des Madaniyas et des Derqaouas. Mais ces sociétés ne réussirent pas à s'implanter solidement dans ces régions.

Ce fut dans la seconde moitié du siècle dernier que les Chadouliyas développèrent leur influence d'une manière étendue dans le pays du Titteri, grâce à l'établissement à Boghari du chef de l'ordre, le cheikh El-Miçoum qui mourut en 1883. Ce personnage acquit rapidement un grand respect des indigènes par son intelligence, son habileté politique, l'austérité de sa vie et de ses mœurs. Fondateur de la zaouïa de Boghari, ce fut lui qui en assura le triomphe. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de mysticisme.

Après avoir retracé l'histoire du cheikh El-Miçoum et des causes de sa réussite, M. Joly étudie successivement la situation de la zaouïa de Boghari et la façon dont le cheikh sut l'administrer. Grâce à lui, la zaouïa de Boghari, avec sa sœur, celle des Reribes (entre Boghar et Miliana) acquit la suprématie sur les autres zaouïas de Chadouliyas (Mostaganem, Teniet-el-Had, Mascara, etc...)

Une fois qu'il fut mort, sa succession fut partagée entre deux de ses fils, et ce fut Sid Ahmed Mokhtar qui devint le chef de la zaouïa de Boghari. La décadence ne tarda pas à se manifester dans la confrérie et Sid Ahmed ne sut conserver ni l'influence, ni le prestige, ni les richesses que lui avait légués son père. Les compétiteurs surgirent bientôt de toutes parts, le nombre des affiliés diminua rapidement. Une autre zaouïa de la même confrérie fut fondée par Si Larbi au Camp Morand près de Boghari. Ces deux zaouïas n'ont presque pas d'influence aujourd'hui et si l'appauvrissement des indigènes en est une cause, le peu d'autorité et la médiocre considération qui s'attachent à la personne de leur chef en est une autre et non la moins importante. Dans les confréries religieuses, comme dans tant de sociétés, la personnalité du chef assure le succès de l'ordre. C'est ce qui s'est produit pour la zaouïa de Boghari ; elle fut puissante et riche, avec le cheikh El-Miçoum, jusqu'en 1883 et tomba rapidement sous son fils et successeur.

M. Joly donne à la fin de cette étude des pages fort intéressantes sur l'esprit et les relations des zaouïas de Boghari et du Camp Morand et sur leurs rapports avec les autres groupements de Chadouliyas.

En somme, le travail de M. Joly met en lumière le démembrement successif d'une confrérie religieuse (car le cas des Chadouliyas est à peu près général) et son morcellement en petites chapelles, distinctes de tendance et d'orientation. Ces chapelles peuvent cependant parfois s'unir momentanément pour reprendre un peu d'influence, surtout sous l'impulsion d'un chef de valeur (comme le fût le cheikh El-Miçoum par exemple). Outre les rivalités au sein d'une même confrérie entre ses divers groupes, il y a naturellement les rivalités des confréries entre elles, qui sont encore plus ardentes. Le danger politique que peuvent faire courir les ordres religieux est donc bien moindre que beaucoup ont voulu le croire.

Les confréries, puissances religieuses, sont vouées dans ce pays au morcellement, comme les gouvernements qui jadis se sont partagés l'Afrique du Nord : comme eux elles peuvent facilement sombrer pour céder la place à d'autres.

Leur affaiblissement actuel dû à des causes multiples et diverses, tient aussi à l'indifférence religieuse qui augmente dans le monde musulman de nos régions, ainsi qu'à l'appauvrissement des musulmans par suite de la transformation du régime économique à notre contact.

Les confréries ont pû jouer un rôle civilisateur en poliçant les esprits, en donnant au peuple une instruction religieuse préférable à l'ignorance absolue, en répandant une morale et une discipline dans les masses incultes des Berbères, en développant l'assistance publique et la bienfaisance, à une époque où les gouvernements du pays ne se préoccupaient nullement de s'acquitter de cette tâche délicate et élevée.

« Mais — dit en terminant, M. Joly — l'instrument a fait « son temps ; il est usé ; son jeu normal s'altère ; les résultats « qu'il donnait sont inférieurs à ceux que donnent les instru- « ments nouveaux, plus perfectionnés. L'intérêt personnel est « devenu en face du danger, le seul mobile des chefs ; leur souci « de leurs ouailles est à peu près nul. Les confréries sont « appelées à disparaître d'elles-mêmes— à moins qu'elles ne se « transforment en se sécularisant — puisque tout organisme « vieilli doit céder la place à un plus jeune. »

J. Desparmet. — **Contes populaires sur les ogres,** recueillis à Blida et traduits. Tome 1er, 1 vol, in-12 de 450 pages. Paris-Leroux 1909.

A Blida comme dans toute l'Afrique du Nord, les musulmans ont leurs ogres et ogresses, génies d'une catégorie spéciale, pouvant comme les autres djinns prendre une foule de formes. Ces *ghouls* sont la terreur des enfants ; leur demeure est partout, et ils sont même redoutés des grandes personnes.

Les récits sur les ghouls forment une abondante littérature orale fort intéressante pour l'étude des croyances populaires de nos musulmans et fort peu connue jusqu'ici. C'est à peine si l'on trouve çà et là dans les livres de contes et de légendes recueillis par des arabisants quelque rare récit sur les ogres, sur leur conduite entre eux et à l'égard des humains. M. Desparmet, par l'intermédiaire d'un *taleb* de Blida a pu réunir un nombre considérable d'histoires de ghouls. Ce sont ces « contes de vieilles femmes » qu'il a traduit en français ; il a eu le talent de conserver au style toute la saveur et l'originalité du récit et de l'expression.

Les nombreux contes de ce volume sont répartis en sept parties, sous la rubrique de chacune desquelles M. D. a réuni les contes d'un même groupe, d'une même série. On voit dans ces pièces parfois longues, les ghouls se présenter sous leurs aspects les plus variés, agir tantôt d'une manière extraordinaire, surhumaine, surnaturelle on peut dire, tantôt comme de simples mortels avec les qualités et les défauts des humains.

Entre eux les ghouls forment des familles ou groupes imaginés sur le type de la famille humaine et de nos sociétés ; ils se mêlent parfois à la vie des hommes d'une façon très intime et il y a même des unions entre ghouls femelles et hommes. C'est d'ailleurs une croyance générale dans ce pays que les *djinns* femelles s'unissent à certains hommes.

De toutes les histoires que renferme le livre de M. D. il ressort une fois de plus qu'il n'est pas commode, pas plus à Blida qu'ailleurs, de faire la distinction entre un *djinn* et un *ghoul* et que ces deux mots sont à peu près synonymes. C'est au point que l'on peut à peine classer, dans le monde des *djinns*, les ghouls dans la catégorie des géants.

Par l'abondance et le choix des contes qu'il renferme, le livre de M. D. est une contribution importante à l'étude de la littérature et des croyances populaires.

MONCHICOURT. — **Mœurs indigènes : la Fête de l'Achoura** (dans la *Revue Tunisienne*, n° 82, juillet 1910, p. 278 à 301)

M. Monchicourt, contrôleur civil à Kairouan, qui a déjà publié diverses notes sur les coutumes et croyances des musulmans de la Tunisie, étudie dans cet article les cérémonies en vigueur, dans diverses régions de la Régence, à l'occasion de la fête d'Achoura.

Pour Tunis, cette fête a déjà été signalée brièvement par Gaudefroy-Demombynes dans la Revue des Traditions populaires (janvier 1903). M. Doutté, dans son récent livre *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* a donné une excellente étude de cette fête, qui n'est pas d'ailleurs d'origine coranique, et que tous les musulmans de l'Afrique du Nord célèbrent le 10 du mois de *moharrem*. Divers *h'adîts* font allusion à la fête d'Achoura et en établissent le caractère orthodoxe dans l'Islâm ; mais, comme l'a bien expliqué Doutté, la fête d'Achoura a réuni une foule de rites païens (agraires et solaires), juifs et chrétiens, antérieurs à l'Islâm ; il y a eu une véritable captation de vieux rites par Achoura, et nos musulmans continuent d'observer ces rites sans en comprendre le vrai sens et la véritable origine.

M. Monchicourt, après avoir renseigné le lecteur sur les racines orthodoxes d'Achoura en retrace rapidement l'historique : il cite pour la Tunisie un important passage du *Kitab-el-Mounis* d'El-Qaïrouani et énumère les diverses cérémonies qui ont eu lieu à Kairouan pendant une semaine entière en 1909, ainsi que celles qui surviennent à cette même occasion dans de nombreux autres lieux de la Régence et du Djerid.

Les gens du Djerid célèbrent l'Achoura avec beaucoup d'ardeur et ce sont eux — comme ceux du Souf pour l'Algérie orientale — qui paraissent, de toutes les populations musulmanes nord-africaines, avoir conservé le plus fidèlement les rites de cette fête.

L'Achoura aurait, d'après M. Monchicourt, pris la place du Ras el-Am « premier jour de l'an musulman qui arrive neuf jours plus tôt (dans l'année lunaire). Les rites observés, qui sont de deux sortes, rites de tristesse et rites de joie, traduisent, d'une part, le deuil qui accompagne la mort de l'esprit de la végétation de l'année écoulée et, d'autre part, l'allégresse de la résurrection de l'esprit nouveau de la végétation qui va animer la nouvelle année. Ces rites vidés de leur croyance primitive, comme l'a dit Doutté, deviennent incompréhensibles et font rire, comme notre carnaval.

M. Monchicourt est un esprit averti et sagace ; son étude est

nourrie de faits intéressants et bien observés. Ce travail est une bonne contribution à l'étude des coutumes et croyances populaires des musulmans de l'Afrique du Nord.

MENOUILLARD. — **Pratiques pour solliciter la pluie** (dans la *Revue Tunisienne*, n° 81, juillet 1910, pages 302 à 305)

Pour avoir la pluie, les Tunisiens promènent une poupée, appelée *Oum Tenbou*, qu'on arrose avec de l'eau. M. Menouillard veut y voir une survivance du culte de Tanit (! !), nom qu'il suppose retrouver dans Tenbou (! !). Il s'agit de la poupée que l'on promène ailleurs dans les mêmes conditions et que l'on nomme *Tal'anbou* à Sfax (1), *Ghonja* en Algérie (2), *Tanounbia* à Ouargla (3), *Taghounja* dans l'ouest marocain (4), etc... Cette poupée personnifie l'esprit de la végétation.

Les souffrances corporelles qui se retrouvent à peu près partout existent aussi chez les Matmatas, comme le dit M. M. ; mais du fait qu'elles sont imposées aux principaux de la tribu, cela ne signifie pas, comme le croit M. M. que c'est pour les punir des fautes qu'ils ont personnellement commises dans l'exercice de leur fonction. J'ai donné une autre explication de cette coutume dans mes *Quelques rites pour obtenir la pluie* (pages 33 et 34). On est un peu surpris de voir le mot *baraka*, si connu de tous, écrit *barca* par M. M. à la page 304.

Enfin M. M. signale aussi des processions, des chants, des visites aux marabouts, des sacrifices de victimes. Ce sont les rites ordinaires dans l'Afrique du Nord pour le *Tolb en-Noû* ou demande de pluie. Tout cela fait beaucoup d'indications en peu de mots. On aurait préféré une description plus approfondie de ces diverses cérémonies que ces indications trop sommaires et ces explications données de valeur.

ALFRED BEL.

---

(1) Cf. NARBESHUBER. — *Aus den Leben der arabischen Bevolkerung in Sfax*, Leipzig 1907, 1 vol. in-8, p. 27.

(2) Cf. A. BEL. — *Quelques rites pour obtenir la pluie*, Alger, 1 vol. in-8, 1905 (Extrait du *Recueil de mémoires* publiés en l'honneur du XIV[e] Congrès des Orientalistes, par les professeurs de l'École des Lettres et des Médersas).

(3) Cf. S. BIARNAY. — *Le dialecte berbère d'Ouargla*, 1 vol. in-8, Paris 1908, p. 215-216.

(4) Cf. E. DOUTTÉ. .. *Marrakech*, t. I, Paris 1905, p. 383.

E. F. Gauthier. — **La Conquête du Sahara** : *Essai de psychologie politique*, 1 vol. in-18 jésus, librairie Armand Colin, Paris

Voici un livre qui, par la réunion des qualités les plus singulières et les plus diverses, échappe aux habituelles classifications.

Œuvre d'un savant que ses belles études sahariennes ont mis au premier rang, — d'un explorateur mêlé depuis vingt ans à la vie coloniale, à qui ses infatigables randonnées ont acquis une incomparable expérience du désert, — d'un observateur sagace qui ne s'en laisse imposer par aucun mirage, — d'un penseur dont les vues pénétrantes et suggestives revêtent naturellement un tour imprévu et savoureusement personnel. *La Conquête du Sahara* est sans doute le livre le plus original qu'ait encore produit chez nous l'histoire coloniale.

Dans les trois premiers chapitres, l'auteur raconte la conquête du Sahara. Il en a été le témoin et le bénéficiaire de 1902 à 1905, au moment où il faisait entre l'Algérie et le Soudan un voyage dont les résultats techniques ont été par lui exposés ailleurs. Il présente donc les faits tels qu'il les a vus, ou entendu raconter par les auteurs et les témoins du drame ; il se méfie des documents publiés et des versions officielles.

Dans la seconde partie, la plus délicate, il essaie de voir quels ont été et quels peuvent être les résultats de la conquête. Il conclut que la construction du chemin de fer transsaharien est la conséquence inévitable des évènements, et que ce projet, qui souleva jadis un enthousiasme passager, est tombé dans un discrédit injuste et qui ne peut pas être durable.

Le livre de M. E. F. Gauthier s'impose aux historiens et aux sociologues, et sera un régal pour tous ceux qui ne font pas à une œuvre d'une valeur et d'une portée manifestes, un grief d'être, par surcroît, la plus amusante des lectures.

(L'éditeur).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1910

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPERATURE minimum	TEMPERATURE maximum	TEMPERATURE moyenne (2)	TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE NOMBRE en millimètres	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS Direction des nuages	VENTS Force (de 0 à 9)	NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
Juin (1910)......	729,0	14,0	25,4	19,7	11,8	72,6	156,3	1,5	3	S. E.	1,2	2,9	13,5	14
Juillet —	728,9	17,1	28,1	22,6	14,2	75,1	170,7	0,0	0	S. E.	1,0	1,3	12,5	16
Août —	729,3	16,4	28,4	22,4	20,8	74,6	185,3	Gouttes	2	S. E.	1,0	3,4	14,0	19
Septembre —	730,8	15,6	27,3	21,4	11.8	73,5	159,0	2,0	4	S. E.	3,3	3,0	13,5	17
Octobre —	729,5	14,6	25,9	20,2	11,9	73,3	161,0	1,0	4	S. E.	4,8	3,5	15,5	9
Novembre —	731,5	10,8	21,3	16,5	8,6	69,1	210,0	4,5	4	S. W.	1,3	2,8	15,5	6
TOTAUX.....								9,0	17					81

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin au 1er décembre 1910

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1909	TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1910
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	2	7	3	1	4	1	2	6	5	1	3	5	4	2	3	2	7	3	69	61
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	4	1	1	3	0	2	4	0	0	2	2	0	2	0	1	0	0	24	22
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	9	8	7	6	13	8	8	11	3	7	15	11	9	11	16	5	8	9	139	164
S. S. E.	1	0	1	1	1	1	0	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0	0	24	9
S.	4	1	2	10	1	7	4	4	6	5	5	4	6	5	8	3	5	5	91	85
S. S. W.	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
S. W.	9	5	10	8	6	7	10	3	8	16	1	4	10	8	3	15	5	13	110	141
W. S. W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	2	1	1	1	2	3	2	1	2	0	1	1	0	3	0	2	4	0	25	26
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	3	4	5	1	1	4	2	2	6	1	1	2	2	0	1	2	1	0	63	38
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Totaux...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 4 Juillet 1910

L'an mil neuf cent dix et le quatre juillet, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité Administratif de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis dans le local habituel de leurs séances, 7, rue Schneider, sous la présidence de M. le docteur Gasser, président.

Étaient présents : MM. Gasser, Doumergue, Flahault, Pock, Tournier, Koch, Engel, Dangles, Déchaud, de Malaussène, Pellet, cap. Bérenger, Capifali, Pontet.

S'étaient fait excuser : MM. Rocchisani, René-Leclerc, Sandras, Pérez, l'abbé Fabre.

Étaient absents : MM. Jullian, Roux-Freissineng, Lemoisson, Caudrillier.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu et approuvé.

Le Comité prononce l'admission de :

MM. Gout Louis, Sureau Emile, Eynard, Amillac Albin, qui avaient été présentés à de précédentes séances.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Charles Ledent, propriétaire au Télagh, présenté par MM. Gasser et Griguer.

M. le Dr Payre, rue Ampère, 6, à Oran, présenté par MM. Gasser et Bartoli.

M. Levain, ingénieur-directeur des Travaux Communaux de la Ville d'Oran, présenté par MM. Flahault et Bérenger.

M. Jules Caulet, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Oran, présenté par MM. Flahault et Pock.

Conformément au 3e § de l'art. 7 des statuts, le Comité prononce de suite l'admission comme membres titulaires des quatre candidats ci-dessus nommés.

Le Président communique une demande de secours de Mme Soleillet, veuve de Paul Soleillet, l'explorateur bien connu. Une suite favorable est donnée à cette demande.

M. le Dr SANDRAS a fait don à la Société d'un exemplaire de son *Histoire des Hôpitaux d'Oran* qui vient de paraître. L'ouvrage de M. Sandras est une monographie très documentée et très complète des hôpitaux civils et militaires d'Oran, depuis la conquête jusqu'en 1908. Les questions techniques sont traitées avec une haute compétence et certaines anecdotes savoureuses sont notées avec infiniment d'esprit. C'est une œuvre instructive et intéressante, pensée par un honnête homme et écrite par un lettré. Les membres du Comité sont certains d'être les interprètes de la *Société de Géographie* tout entière en offrant leurs chaleureux remercîments à l'auteur, dont ils sont honorés d'être les collègues.

M. FLAHAULT accepte d'écrire l'histoire des dix dernières années de la Société pour servir de préface à la table décennale du Bulletin que prépare M. ENGEL.

Le Président présente les travaux suivants envoyés par leurs auteurs :

1° *Monographie de Noisy-les-Bains*, par M. Veinière, que M. Doumergue examinera ;

2° *Notes sur l'Oued Gheris et l'Oued Todgha*, par le lieutenant Bernard ;

3° *Légende du Palmier dans l'Afrique du Nord*, par M. Gognalons ;

4° *Résumé de nos rapports avec les représentants du Maghzen et les populations de la zone frontière depuis vingt ans*, par M. le capitaine Mougin ;

5° *L'Oued el Maïder et les districts du Tazarin, du Tagheball et du Reg*, par le lieutenant M. Bernard ;

Trois de ces travaux seront publiés dans le Bulletin du 3e trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare le Comité en vacances.

La prochaine réunion est fixée au premier lundi d'octobre.

La séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général, Signé : P. ENGEL.

Le Président, Signé : Dr GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
du 3 Octobre 1910

Le lundi, trois octobre mil neuf cent dix, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local ordinaire de leurs séances, 7, rue Schneider, à Oran, sous la présidence de M. le docteur GASSER, président.

Étaient présents : MM. GASSER, DOUMERGUE, FLAHAULT, POCK, TOURNIER, DANGLES, BÉRENGER, CAPIFALI, DÉCHAUD, DE MALAUSSÈNE, PELLET et POUSSEUR.

S'étaient fait excuser : MM. ENGEL, l'abbé FABRE, KOCH, JULLIAN, LEMOISSON, PÉREZ, PONTET, RENÉ-LECLERC et SANDRAS.

Étaient absents : MM. CAUDRILLIER, ROCCHISANI et ROUX-FREISSINENG.

M. FLAHAULT est chargé de remplir les fonctions de secrétaire de la séance en l'absence de M. ENGEL.

Le procès-verbal de la séance du quatorze juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M[me] Veuve Soleillet remercie la Société du secours qu'elle a bien voulu lui accorder.

La *Société de Géographie d'Alméria* demande l'échange de notre Bulletin. Il sera statué sur cette question dans la prochaine séance.

M. le Président expose qu'il y aurait intérêt pour la Société à ce que ceux de ses membres auxquels leurs loisirs ont permis d'étudier soit quelques ouvrages acquis par la bibliothèque, soit quelques travaux publiés dans les Bulletins de nos Sociétés correspondantes, veuillent bien, en séance du Comité, donner de courtes analyses ou lire des extraits des travaux qui auraient appelé leur attention, et signaler l'intérêt qu'ils présentent. Cette proposition est appuyée par la plupart des membres présents.

Le Comité décide l'achat d'un casier pour le classement des publications périodiques de l'année courante avant leur réunion en volumes.

Le Comité décide aussi l'acquisition des cinq ouvrages suivants :

Déchelette. — *Le Préhistorique : l'âge de la pierre et l'âge du bronze* (2 vol.).

Chudeau. — *Le Sahara.*

De Martonne. — *Géographie physique.*

Haug. — *Géologie*, tome II, fascicule II.

Suess. — *La Face de la Terre*, tome III, 2e partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire de la séance, Signé : E. FLAHAULT.

Le Président, Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
du 7 Novembre 1910

Le lundi sept novembre mil neuf cent dix, à cinq heures trois quarts de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis au local habituel de leurs séances, sous la présidence de M. le docteur Gasser, président.

Étaient présents : MM. Gasser, Doumergue, Pock, Tournier, Engel, de Malaussène, Sandras, Bérenger, Capifali, Lemoisson.

S'étaient fait excuser : MM. Flahault, l'abbé Fabre, René-Leclerc, Pousseur.

Étaient absents : MM. Rocchisani, Dangles, Déchaud, Jullian, Pellet, Roux-Freissineng, Pérez, Pontet, Caudrillier.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre est lu et approuvé.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. de Pachtère, professeur d'histoire au Lycée, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. le docteur Jouty, présenté par MM. le docteur Gasser et Pock.

La Réunion des Officiers de Beni-Ounif.

M. Koch fait part de l'obligation où il se trouve de donner, pour raisons de santé, sa démission de membre du Comité de la Société. Ses collègues sont unanimes pour regretter la décision que croit devoir prendre un de leurs plus anciens, plus fidèles et plus sympathiques amis et lui en expriment tous leurs regrets.

Le prochain Congrès national des Sociétés françaises de géographie (XXXe Session) se tiendra à Roubaix, à partir du 29 juillet 1911. Notre Société est invitée à s'y faire représenter.

M. le docteur Thomas Agius, professeur de physique à l'Université du Gouvernement de Malte, informe notre président qu'il

a le désir de créer l'an prochain un périodique mensuel dont le but serait de publier des études sur la faune, la flore, la géographie, la géologie, l'archéologie..... de la Méditerranée et des régions méditerranéennes. Il sollicite l'appui de notre Société, qui ne lui sera pas refusé.

Relativement à une question non résolue à la précédente séance, le Comité décide d'adresser à la Société d'études d'Alméria les numéros de septembre et de décembre de notre Bulletin.

Des circulaires nous annoncent la prochaine tenue à Rome du Xe Congrès international de géographie (15-22 octobre 1911).

Sur la proposition de M. le Président, le Comité charge M. le Secrétaire général de demander à M. le Préfet l'attribution à notre bibliothèque d'un exemplaire de *l'Histoire de l'Algérie* par M. GARROT.

M. le Président dépose sur le Bureau le manuscrit des tables décennales (1898-1907) qu'a bien voulu dresser M. ENGEL. Il remercie l'auteur de ce travail et le Comité s'associe aux sentiments exprimés par son président.

M. FLAHAULT étant malade, M. le Dr SANDRAS veut bien se charger d'écrire l'historique destiné à servir de préface aux tables décennales.

M. DOUMERGUE, qui avait été chargé d'examiner la *Monographie de Noisy-les-Bains*, par M. VEINIÈRE, instituteur, fait connaître les résultats de son étude. Il dit que le travail de M. VEINIÈRE renferme de précieux renseignements sur l'histoire d'Aïn Nouissy devenu Noisy-les-Bains. Il regrette toutefois que l'auteur ait oublié d'indiquer ses références. La partie concernant la colonisation est aussi très intéressante. En revanche, la partie géographique aurait gagné à être traitée avec plus de détails et surtout avec plus de précision scientifique.

Malgré ces imperfections, bien excusables chez un jeune débutant, il reste acquis que le travail de M. VEINIÈRE est une œuvre consciencieuse, bien ordonnée, qui dénote chez son auteur d'heureuses dispositions et de précieuses qualités. Le rapporteur conclut à l'attribution d'une récompense.

Après délibération, le Comité accorde une médaille d'argent et charge M. le Secrétaire général de transmettre sa décision et ses félicitations à M. VEINIÈRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : P. ENGEL.	Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 5 Décembre 1910

Le lundi cinq décembre mil neuf cent dix, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se sont réunis au local habituel de leurs séances sous la présidence de M. le docteur Gasser, président.

Étaient présents : MM. Gasser, Doumergue, Flahault, Pock, l'abbé Fabre, Engel, Dangles, Déchaud, de Malaussène, Pellet, Sandras, Pousseur, Capifali, Pérez, Pontet, Lemoisson.

S'étaient fait excuser : MM. Rocchisani, René-Leclerc, Bérenger, Tournier.

Étaient absents : MM. Jullian, Roux-Freissineng.

Le procès-verbal de la séance du sept novembre est lu et approuvé.

Le Comité prononce l'admission comme membres titulaires de :

MM. de Pachtère, le docteur Jouty et de la Réunion des Officiers de Beni-Ounif, présentés dans la séance précédente.

Le Comité accepte les démissions de MM. Ducomps et lieutenant Petit rentrés en France.

La *Société de Géographie de Lisbonne* nous fait part du décès de son président, M. le professeur Consiglieri Pedroso. Au nom du Comité, M. le Secrétaire général lui exprimera nos sentiments de condoléances.

L'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège nous demande l'échange régulier de notre Bulletin avec celui qu'elle publie. Une décision sera prise à ce sujet à notre prochaine séance.

Le Ministère de l'Instruction publique nous adresse des exemplaires du programme du 49e Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Caen le 18 avril 1911 et déjà annoncé dans le précédent bulletin.

Le Comité décide d'adresser régulièrement à l'avenir notre Bulletin aux « Dr A. Petermann's Geographische Mitteilungen » de Gotha, sur la demande de l'éditeur, le professeur Paul Langhans ; il s'agit d'un périodique qui publie des comptes-rendus de travaux originaux, en particulier relatifs à la géographie, et ayant paru dans les publications dont on lui fait le service.

En réponse à une lettre de M. DE GIRONCOURT proposant à la Société de venir faire une conférence à Oran, il sera répondu qu'à notre grand regret l'état de notre situation financière ne nous permet pas d'engager des dépenses pour un tel objet.

M. DOUMERGUE présente le premier exemplaire de la carte géologique de Terni que va bientôt distribuer le Service de la Carte géologique de l'Algérie. Cette carte, établie sur les nouveaux levés de l'État-Major (Terni 1/50.000), comprend la région montagneuse comprise entre le parallèle des Cascades de Tlemcen et celui de la source de la Tafna, c'est-à-dire entre Tlemcen et Sebdou. Au point de vue géologique, le territoire de cette feuille est presque entièrement constitué par les formations de deux étages néojurassiques, le *Séquanien* et le *Kimeridgien*. Ce dernier a surtout fait l'objet d'une étude toute particulière et M. DOUMERGUE y a établi trois sous-étages bien distincts par leur constitution lithologique. Les bases admises dans l'établissement de la carte permettront, au moins pour les deux étages précédents, de poursuivre avec plus de facilité les études du massif jurassique qui s'étend à l'ouest jusqu'au-delà de la frontière.

Ce travail permet dès maintenant de comprendre et de fixer la constitution géologique détaillée du massif du Meffrouch, qui domine de ses gigantesques escarpements la ville de Tlemcen à la limite nord de la carte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures un quart.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : P. ENGEL.	Signé : Dr GASSER.

CONFÉRENCE SUR LE SPITZBERG

Le 21 décembre 1910, M. Eugène GALLOIS, explorateur, répondant à la demande de la *Société de Géographie*, a fait, à neuf heures du soir, dans la salle du Conseil Municipal, une conférence sur le Spitzberg.

Après les paroles de bienvenue de M. le Dr GASSER, président, l'intrépide voyageur a exposé ce qu'était cette terre encore peu connue du Spitzberg. Il l'a dépeinte à larges traits, a rappelé ce qu'on pourrait appeler son histoire. Puis il a fait allusion à ses conditions climatologiques exceptionnelles ; il n'a pas

oublié la flore et la faune et a ajouté de curieux détails sur les pêches et chasses qu'on peut pratiquer en ces régions encore peu fréquentées.

M. Gallois a insisté sur la question fort intéressante de la pêche à la baleine ; il est entré dans des considérations fort originales à ce sujet, semant son exposé d'observations dont l'humour n'était pas exclue. Il a enfin rémémoré la croisière française de l'*Ile de France*, ce bateau-touriste qui a été promener nos couleurs nationales de ce côté et a failli malheureusement y rester accroché à un rocher sous-marin.

De belles projections photographiques inédites ont donné au public une bonne idée des aspects de ce petit continent boréal.

Cette brillante conférence a été suivie avec le plus grand intérêt par la nombreuse assistance qui avait répondu à l'invitation de la Société. C'est ce qu'a constaté M. le Président, en remerciant bien sincèrement, au nom de tous, le distingué conférencier.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

du 22 Décembre 1910

L'an mil neuf cent dix et le vingt-deux décembre, à six heures de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, dûment convoqués en séance extraordinaire, se sont réunis au local de la Société, 7, rue Schneider à Oran, sous la présidence de M. le docteur Gasser, président.

Étaient présents : MM. Gasser, président, Doumergue et Flahault, vice-présidents, Engel, secrétaire général, Pock, Tournier, Rocchisani, abbé Fabre, Bérenger, Capifali, Dangles, Déchaud, Lemoisson, de Malaussène, Pellet, Pérez, Pousseur, Dr Sandras.

Absents : MM. Caudrillier, Jullian, Pontet, Roux-Freissineng.

Excusé : M. René-Leclerc.

M. le Secrétaire général donne lecture :

1° Du projet de loi relatif à la réglementation des fouilles archéologiques et paléontologiques déposé sur le bureau de la Chambre des Députés le 25 octobre 1910, par M. le Ministre de l'Instruction Publique ;

2° De la délibération prise par le Conseil d'Administration de la *Société préhistorique française* dans sa séance du 2 décembre 1910.

Après avoir fait l'historique des incidents qui ont provoqué le dépôt du projet de loi, M. le Président expose que l'application des mesures proposées aurait les conséquences les plus fâcheuses ; qu'elle porterait un coup fatal aux recherches scientifiques individuelles ; qu'elle ferait diminuer encore le nombre des travailleurs de province, auxiliaires précieux pour la science et qui deviennent de plus en plus rares ; enfin qu'elle arrêterait l'essor de deux sciences, éminemment françaises, la Préhistoire et la Paléontologie.

Il ne faudrait pas oublier, ajoute M. le Président, que ces deux sciences sont nées en France et qu'elles ont été édifiées grâce aux matériaux accumulés, depuis plus d'un siècle, par la multitude des travailleurs locaux, parfois savants éminents, qui ont fouillé et fouillent tous les jours les coins les plus reculés de la Mère patrie et de ses colonies.

Non seulement les mesures préconisées provoqueraient la disparition de sociétés archéologiques régionales, mais encore elles porteraient un coup fatal à la prospérité des musées locaux. Nul n'ignore qu'à nos musées de province sont offertes presque toujours, les collections régionales ; matériaux d'étude précieux pour ceux qui veulent s'instruire, mais plus précieux encore pour ceux qui sont aptes à continuer l'œuvre laissée inachevée par leurs devanciers.

Après avoir rappelé et soumis à la discussion les divers autres inconvénients qui résulteraient de l'application du projet de loi, M. le Président donne lecture des déclarations suivantes :

1° Le Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* (laquelle compte 400 membres actifs) reconnaît d'abord que l'État a le droit et le devoir de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que nos richesses nationales passent à l'Étranger sans son autorisation.

Il fait toutefois remarquer que l'État pourra difficilement exercer son droit de préemption, en présence d'offres exagérées faites par un mécène étranger ;

2° Il s'élève avec énergie contre toutes les mesures sans exception qui porteraient atteinte à la liberté de tous les archéologues, géologues et paléontéologues français, qui *ont absolument droit à la propriété et à la publication de leurs découvertes.*

Il fait respectueusement remarquer aux Pouvoirs compétents, que, sur le territoire de la libre République française, une classe de privilégiés officiels ne devrait pas être favorisée par l'appli-

cation de mesures draconiennes, copiées sur celles édictées dans certains États monarchiques ;

3° Le Comité ne peut donc admettre le principe de la déclaration et encore moins celui de la surveillance, qui mettrait parfois des savants éminents sous le contrôle de leurs anciens élèves et les exposerait toujours aux tracasseries d'un représentant quelconque de l'autorité.

Et, faisant sienne la délibération suivante de la *Société préhistorique française*, le Comité l'accepte dans toute sa teneur avec une légère modification à l'art. 3 :

Art. 1er. — Aucun objet présentant un intérêt national archéologique ou paléontologique ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation spéciale du Ministre compétent.

Art. 2. — En cas de vente d'objets intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, l'État pourra exercer un droit de préemption.

Art. 3. — *Seuls* les étrangers désireux de faire des fouilles sur le territoire français *(Algérie et Colonies comprises)* devront solliciter l'autorisation ministérielle.

A l'unanimité des membres présents, ces conclusions sont approuvées. Le Comité décide que copie de cette délibération sera adressée à la *Société préhistorique française*, à M. le Ministre de l'Instruction publique et à nos dévoués représentants au Parlement.

Avant de lever la séance, M. le Président, se faisant l'interprète des sentiments du Comité, adresse à la *Société préhistorique française* ses plus vifs remerciements pour sa judicieuse intervention, l'assure de sa sympathie et lui envoie le salut confraternel de notre Compagnie.

La séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire général,
Signé : P. ENGEL.

Le Président,
Signé : J. GASSER.

Mouvement de la Bibliothèque

1er et 2me Semestres 1910

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *liste des Sociétés correspondantes.* (Bull. 1er trim. 1910, p. 19).

2° NON PÉRIODIQUES

GÉNÉRALITÉS

Busson (H.), Fèvre (J.) et Hauser (H.) — Notre empire colonial, in-8°, 272 p. Paris, Félix Alcan, 1909.

Claparède (Arthur) de. — Compte-rendu des travaux du 9e Congrès international de Géographie, tenu à Genève, du 27 juillet au 8 août 1908. Tomes I et II, 1001 p., 34 planches. Genève, Société générale d'Imprimerie, 1909-1910.

Gauthier (Léon). — La théorie d'Ibn Rachd sur les rapports de la religion et de la philosophie, in-8°, 195 p. Paris, E. Leroux, 1909.

Service Géographique de l'Armée :

— Rapport sur les travaux exécutés en 1908, in-8°, 46 p., 18 planches. Paris, Imp. du Service Géographique, 1909.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)

BERNARD (lieutenant). — Notes sur l'oued Gheris et ses affluents (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 10 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1910.

BERNARD (M., lieutenant). — Les routes vers la Moulouya en mai 1909 (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 10 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1909.

BRIVES (A.) — Voyages au Maroc (1901-1907), in-4°, 612 p., 274 fig., 13 planches. Alger, A. Jourdan, 1909.

CARTON (Dr A.) — Ruines de Dougga (Thugga), in-8°. Tunis, Mierat et Fortin, 1909.

— Notes sur les fouilles exécutées en 1909 dans les thermes publics de *Bulla Regia* (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), in-8°, 9 p. Paris, Alcide Picard et fils, 1905.

— Note sur un vase chrétien en reliefs, figures, trouvé à Thélepte (Tunisie) (*Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*), in-8°, 9 p. Paris, A. Picard et fils, 1909.

CASTRIES (Cte Henry de). — Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Tome II, in-4°, 609 p. Paris, E. Leroux, 1909.

— Une description du Maroc sous le règne de Moulay Ahmed el Mansour, d'après un manuscrit portugais de la Bibliothèque Nationale, in-4°, 147 p. Paris, E. Leroux, 1909.

DESCHAMPS (C.) — Le mehariste saharien. — Étude sur le mehari (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 100 p., 2 planches. Oran, L. Fouque, 1910.

DOUMERGUE (F.) — Contribution au préhistorique de la province d'Oran (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 22 p., 1 planche. Oran, L. Fouque, 1910.

DOUTTÉ (Edmond). — Notes prises en 1907 à Rabat, chez Abd-el-Azîz (*Bull. de la Société de Géographie d'Oran*), in-8°, 50 p. Oran, L. Fouque, 1910.

FLAMAND (G. B. M.) et colonel LAQUIÈRE. — Pointes de flèches néolithiques en forme de « Tour Eiffel », de l'Aoulef (*Bull. de la Société Préhistorique de France*), in-8°, 8 p. Le Mans, Monnoyer, 1909.

Gauthier (E.-F.) — La conquête du Sahara. Essai de psychologie politique, in-8°, 283 p. Paris, Armand Colin, 1910.

Gauthier (Léon). — Ibn Thofaïl, sa vie, ses œuvres (*Public. de l'École des Lettres d'Alger*), in-8°, 123 p. Paris, Leroux, 1909.

Gentil (Louis). — Contribution à l'étude de la flore marocaine. Première liste de plantes récoltées par M. Gentil (*Bull. de la Soc. Botanique de France*), in-8°, 8 p. Coulommiers, Paul Brodard, 1909.

— Le Maroc et ses richesses naturelles, in-8°, 21 p. Paris, Masson et Cie, 1910.

— Mission de Segonzac au Maroc (1904-1905). Recherches de géologie et de géographie physique, in-8°, 79 p., 14 fig., 3 cartes. Paris, E. Leroux, 1910.

— Une leçon de géographie physique sur le Maroc (*Revue de Géographie*), in-8°, 25 p. Paris, Delagrave, 1909.

Gognalons (L.). — Un ksar berbère de la Saoura. — Igli et ses habitants (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 23 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1910.

Gouvernement Général de l'Algérie :

— Projet de codification du droit musulman. Statut personnel, statut successoral et habous (*Direction des Affaires Indigènes*), in-8°, 252 p. Alger, Fontana, 1909.

— La production et le commerce de l'alfa d'Algérie (*Bull. de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie*), in-8°, 20 p. Beaugency, Barrilier, 1909.

— Rapport sur les opérations des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels des communes de l'Algérie pendant l'exercice 1907-1908, in-8°, 50 p. Alger, Fontana, 1909.

— Service météorologique du Gouvernement général de l'Algérie. — Observations météorologiques des réseaux africains, années 1896 à 1906 (*Annales du Bureau Central de Météorologie*), in-4°. Paris, Gauthier-Villars, 1909.

— Statistique générale de l'Algérie, année 1908, in-8°, 328 p. Alger, Heintz, 1910.

Griguer (Jules). — Les Taybia. — Un diplôme de khalifa chez les Qâdiria (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 13 p., 2 planches. Oran, L. Fouque, 1910.

Joly (A.) — La plaine des Beni-Sliman et ses abords (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*), in-8°, 53 p. Alger, S. Léon, 1905.

— L'érosion par l'eau et par le vent dans les steppes de la province d'Alger (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*), in-8°, 12 p. Alger, S. Léon, 1904.

— Répartition et caractères des vestiges anciens dans l'Atlas tellien (ouest oranais) et dans les steppes oranais et algezaïres (*Revue Africaine*), in-8°, 19 p. Alger, A Jourdan, 1909.

— Notes géographiques sur le Sud tunisien (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*), in-8°, 86 p. Alger, S. Léon, 1909.

— Les sources du plateau steppien d'Algérie, in-8°, 11 p. Alger, Imprimerie Algérienne, 1909.

— Les saints de l'Islam (*Revue Africaine*), in-8°, 13 p. Alger, A. Jourdan, 1908.

— La légende de Sidi Abd-el-Malek, sa postérité, in-8°, 12 p. Alger, A. Jourdan, 1908.

— Géologie. Sur les formations continentales néogènes dans les hautes plaines constantinoises, in-8°, 2 p. Paris, Gauthier-Villars, 1909.

Lecocq (André). — La Maurétanie tingitane et le partage de l'empire romain (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 16 p. Oran, L. Fouque, 1909.

Margot. — Organisation actuelle de la justice à Figuig (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 13 p. Oran, L. Fouque, 1909.

Merlin (Alfred). — Le sanctuaire de Baal et de Tanit, près de Liaque (Tunisie) (*Gouvernement tunisien, Direction des Antiquités et Arts*), in-12, 58 p., 9 planches. Paris, E. Leroux, 1910.

Merlin (A.) et Drappier. — La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage (*Gouvernement tunisien, Direction des Antiquités et Arts*), in-12, Paris, E. Leroux, 1909.

Mougin (Capitaine). — Résumé de nos rapports avec les représentants du Maghzen et les populations de la zone-frontière orano-marocaine depuis vingt ans (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 22 p. Oran, L. Fouque, 1910.

Nehlil. — Étude sur le dialecte de Ghât (*Public. de l'École des Lettres d'Alger*), in-8°, 215 p. Paris, E. Leroux, 1909.

Oustry (M.) — Notes sur le Haut Ziz (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 29 p. Oran, L. Fouque, 1910.

Pallary (Paul). — Instructions pour les recherches préhistoriques dans le nord-ouest de l'Afrique (*Société historique algérienne)*, in-4°, 115 p. Alger, A. Jourdan, 1909.

Piquet (Victor). — Les civilisations de l'Afrique du Nord. Berbères-Arabes-Turcs, in-8°, 392 p. 4 cartes. Paris, Armand Colin, 1909.

Priou (H.) — Visite des points d'eau de la région du Gourara (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 30 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1910.

René-Leclerc (C.) — Situation économique du Maroc, 1908-1909. (*Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), in-8°, 238 p. Oran, L. Fouque, 1910.

— Comité consultatif du commerce français au Maroc, in-8°, 33 p. Tanger, Imp. Marocaine, 1910.

Sandras (Dr). — Histoire des hôpitaux d'Oran de 1831 à 1908, in-8°, 380 p. Oran, Paul Perrier, 1910.

AFRIQUE

Basset (René). — Histoire de la conquête de l'Abyssinie par Chihal Eddin Ahmed ben Abd el Khader, texte arabe et traduction (*Public. de l'École des Lettres d'Alger*). Paris, E. Leroux, 1909.

— Mission au Sénégal, tome I, fasc. I et II, in-8°, 349 p. Paris, E. Leroux, 1909-1910.

Cufino (Luigi). — Tripolitaine. Délimitation franco-turque (*Bull. de la Soc. des Études coloniales et maritimes*), in -8°, 8 p. Tonnerre, Puyfagès, 1910.

Lortet et C. Gaillard. — La faune momifiée de l'ancienne Égypte et recherches anthropologiques, in-8°, 336 p. Lyon, Henri Georg, 1909.

Moret (Alexandre). — Catalogue de la galerie égyptienne du Musée Guimet, in-4°, 158 p., 66 planches. Paris, E. Leroux, 1909.

Ponseca (Alfredo Loureiro da). — Memorias dos alumnos. I. Guiné, finanças e economia, 1907-1908, in-8°, 50 p. Lisboa, Typ. militar, 1910.

Wéil (Raymond). — Les origines de l'Égypte pharaonique, in-8°, 515 p., 7 planches. Paris, E. Leroux, 1908.

EUROPE

Lasteyrie (Robert de) et Vidier (Alexandre). — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 1905-1906, in-8°, 602 p. Paris, Imprimerie Nationale, 1908.

Guimet (Émile). — Les chrétiens et l'empire romain (*Nouvelle Revue)*, in-8°, 42 p. Auxerre, Imp. Moderne, 1909.

— Lucien de Samosate, philosophe *(Nouvelle Revue)*, in-8°, 31 p. Auxerre, Imp. Jottefoux, 1910.

— Conférences faites au Musée Guimet :

Tome XXXI, in-18, 259 p.
— XXXII, in-18, 287 p.
— XXXIII, in-18, 247 p.
— XXXIV, in-18, 291 p.
— XXXV, in-18, 290 p.

Paris, E. Leroux, 19109-1910.

Roman (F.) et Joleaud. — Le cadurcotherium de l'Isle sur Sorgues et révision du genre Cadurcotherium, in-4°, 336 p. Lyon, Henri-Georg, 1909.

Valerian (Isidore). — L'antique cité de Pisavis, de la table de Peutinger, in-8°, 14 p. Bergerac, Castenet, 1909.

ASIE

Chavaimes (Edouard). — Le T'ai Chan. Essai de monographie d'un culte chinois, in-8°, 591 p. Paris, E. Leroux, 1910.

CARTES ET PLANS

Gouvernement Général de l'Algérie :

SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE.

— *Feuille de Guelma*, au 1/50.000, dressée par M. DARESTE DE LA CHAVANNE, 1909.

— *Feuille de Saint-Cloud d'Algérie*, au 1/50.000, dressée par M. F. DOUMERGUE, 1909.

— *Feuille de la Mahouna*, au 1/50.000, dressée par M. DARESTE DE LA CHAVANNE, 1909.

Ministère de la Guerre :

SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE :

— *Cartes de la frontière algéro-marocaine :*

I. *Feuille des Beni-Snassen*, au 1/100.000.

II. *Feuille d'Oudjda*, au 1/100.000.

III. *Carte générale en 2 feuilles* (*nord et sud*), au 1/500.0000.

Ministère des Colonies :

SERVICE GÉOGRAPHIQUE ET DES MISSIONS :

— *Carte de la mission Tilho. Régions de Bodeli, Borkou, Bahr-el-Ghazal et lac Tchad*, au 1/500.000. Paris, Erhardt, 1909.

ALGÉRIE. — *Carte des Beni-Snassen et de la frontière marocaine*, d'après l'itinéraire de Mohamed ben Rahal, au 1/200.000.

— *Carte des régions à l'ouest du bas oued Ziz*, au 1/400.000, dressée par le lieutenant BERNARD, 1910.

— *Réductions photographiques des plans d'Oran en 1757, 1831, 1857, 1890, 1892, 1910.*

AFRIQUE. — *Le Transsaharien rationnel*, projet Fau et Foureau. Paris, Ehrardt, 1890.

— *Carte de l'itinéraire de C. Weise* (Mission portugaise dans la province de Mozambique (1889-1899) au 1/1.000.000, 1882.

— *Plano hydrographico de porto de Ambriz (Angola)* au 1/20.000, 1882.

— *Carte de l'Afrique australe-occidentale*, itinéraire du Docteur Hans Sching, 1884-1886.

EUROPE. — *Geognostische karte der Insil Bornholm, von* J. Johnstrup, au 1/100.000, 1889.

ASIE. — *Carte de l'Afghanistan méridional et du Bélouchistan*, au 1/3.500.000, 1889.

— *Carta hydrographica dos possessoes portuguesas an sul do imperio da China*, Lisboa, Imprensa nacional, 1891.

AMÉRIQUE. — *Carte du Yucatan et des régions voisines*, au 1/1.500.000, par V. A. Malte-Brun, 1864.

— *Essai d'une carte ethnographique du Mexique* au 1/7.000.000, d'après les travaux de Clavigero, par Malte-Brun, 1864.

— *Le French Shore et les Grands Bancs*, par Édouard Marbeau. Paris, Imp. Chaix, 1890.

AVIS

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le Congrès national des *Sociétés françaises de Géographie* tiendra sa XXXe Session à Roubaix. Le Congrès s'ouvrira le samedi 29 juillet 1911.

Le Congrès aura à examiner spécialement les travaux sur « les circonscriptions administratives » et sur « les rapports administratifs et commerciaux entre les Colonies et la Métropole. »

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jules Cléty, avocat, secrétaire général de la *Société de Géographie de Roubaix*, 100, boulevard de Reims, Roubaix.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

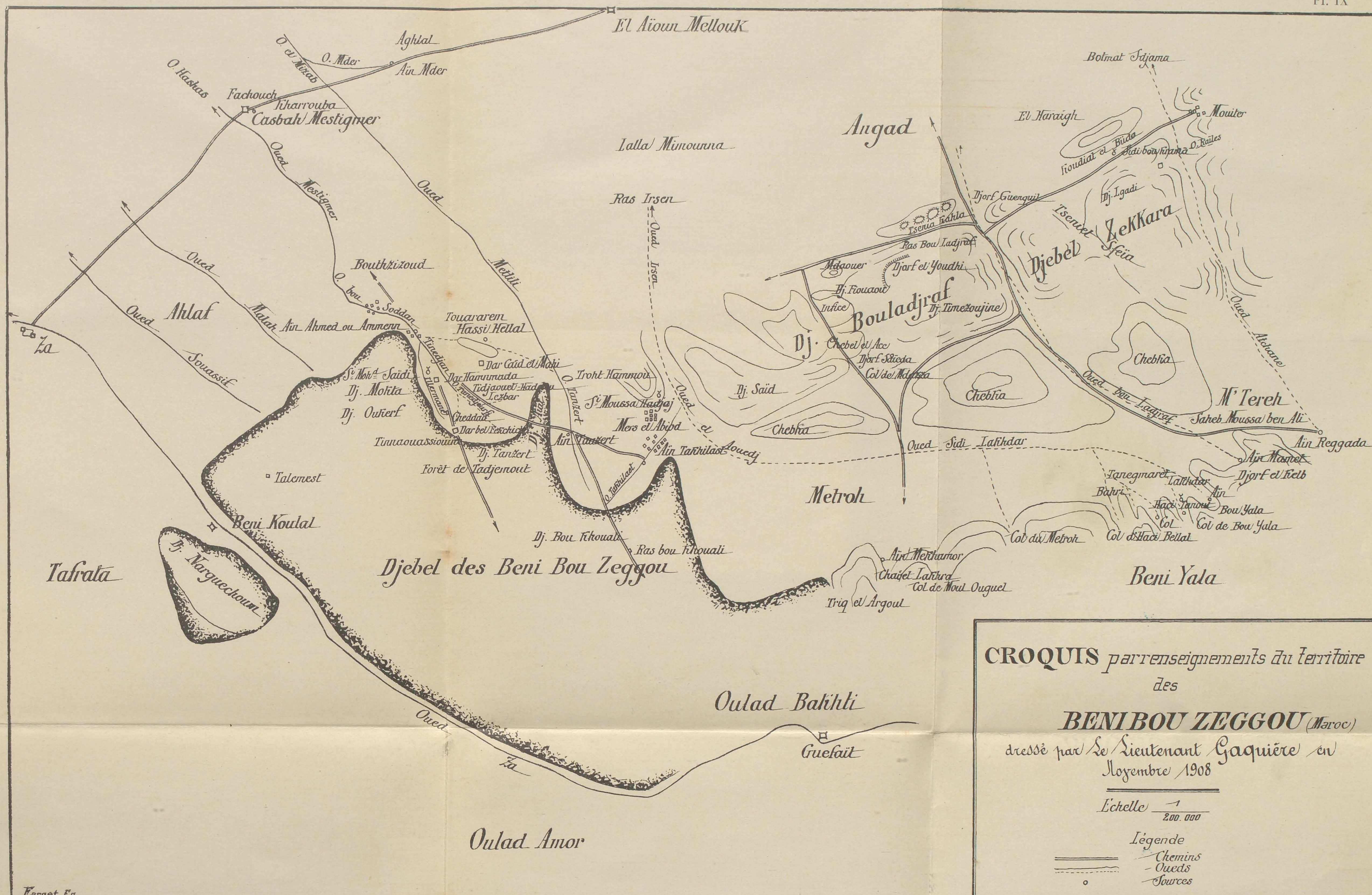
DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXX. — 1910

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE


CROQUIS par renseignements du territoire des
BENI BOU ZEGGOU (Maroc)
dressé par le Lieutenant Gaquière en Novembre 1908
Échelle 1/200.000
Légende
Chemins
Oueds
Sources
El Aïoun Mellouk
Aghlal
O. Mder
Aïn Mder
O. el Mizab
O. Haskas
Fachouch
Kharrouba
Casbah Mestigmer
Oued Mestigmer
Oued Mettili
Lalla Mimounna
Ras Irsen
Oued Irsen
Angad
El Haraigh
Bolmat Sdjama
Mouiter
Djebel Zekkara
Tsenet Sfeïa
Dj. Bouladjraf
Ras Bou Ladjraf
Djorf el Youdhi
Djorf Guerguit
Oued Bou Ladjraf
Chebka
M'Tereh
Oued Achane
Aïn Reggada
Saheb Moussa ben Ali
Oued Sidi Lakhdar
Metroh
Oued Ahlaf
Oued Souassif
Bouthzizoud
Touararem
Hassi Hellal
Troht Hammou
St Moussa Hadjaj
Mers el Abiod
Aïn Takhilast
Oued el Aouedj
Dj. Saïd
Dj. Mokta
Dj. Ouzerf
Tinnaouassiouin
Aïn Tanzert
Dj. Tanzert
Forêt de Tadjemout
Talemest
Za
Beni Koulal
Dj. Narguechoum
Tafrata
Dj. Bou Khouali
Ras bou Khouali
Djebel des Beni Bou Zeggou
Aïn Merhamor
Col de Moul Ouguel
Trig el Argoul
Col du Metroh
Col d'Haci Bellal
Col de Bou Yala
Beni Yala
Djorf el Kelb
Oulad Bakhti
Guefaït
Oued Za
Oulad Amor
Farnet Er.

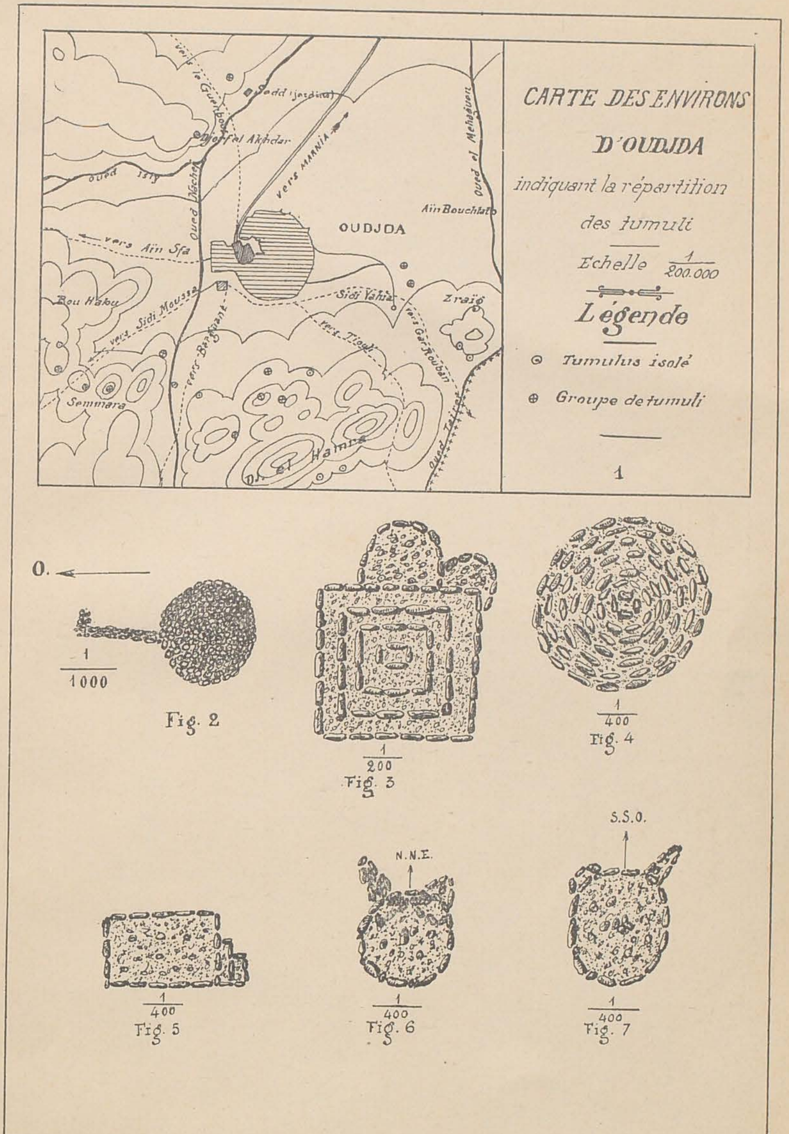
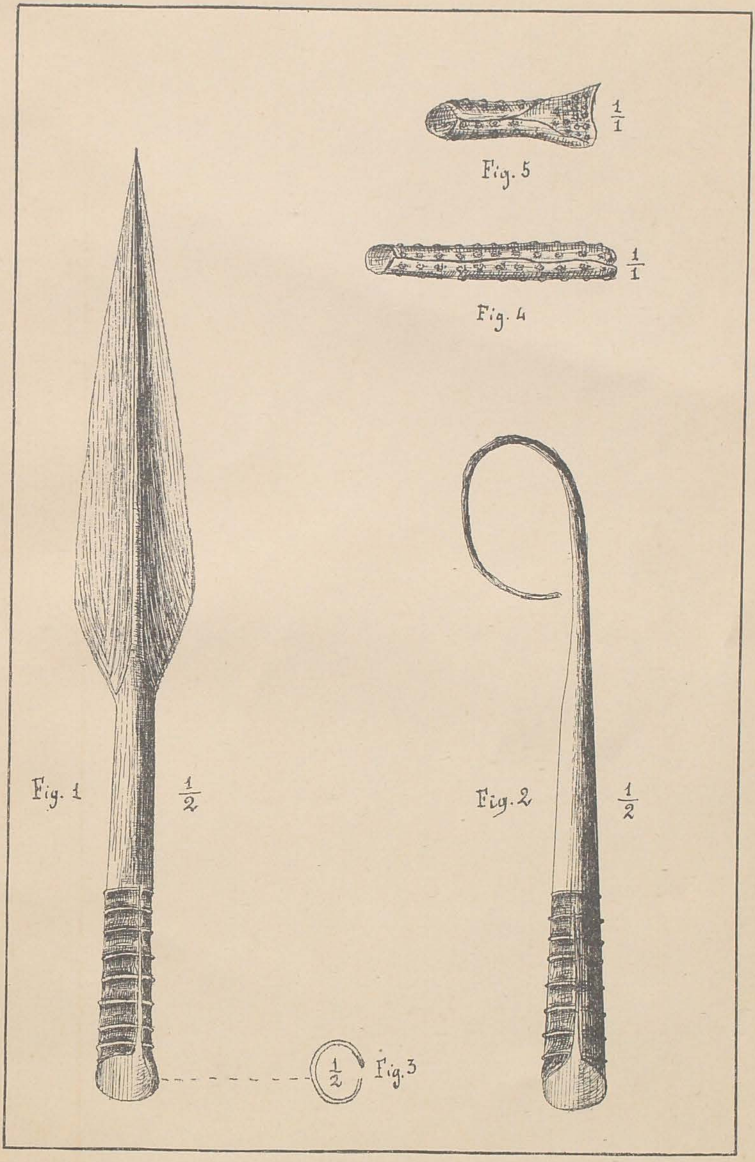


Fig. 1. — Carte indiquant la répartition des tumuli : 2, 3, 4, 5, 6, 7
Fig. 2 à 7. — Différents types de tumuli



TUMULI D'OUDJDA. — Fig. 1 à 3. — Fer de lance
Fig. 4 et 5. — Perles de collier en cuivre